SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

HISTOIRE
DU DIOCÈSE
ET DE LA
VILLE DE CHARTRES

PAR J.-B. SOUCHET
OFFICIAL ET CHANOINE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Publiée d'après le manuscrit original de la Bibliothèque communale de Chartres.

TOME IV.

CHARTRES
IMPRIMERIE DE GARNIER
Rue du Grand-Cerf, 11.

M. DCCC. LXXVI.

HISTOIRE

DU DIOCÈSE ET DE LA VILLE

DE

CHARTRES.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

HISTOIRE
DU DIOCÈSE
ET DE LA
VILLE DE CHARTRES

PAR J.-B. SOUCHET

OFFICIAL ET CHANOINE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Publiée d'après le manuscrit original de la Bibliothèque communale de Chartres.

—

TOME IV.

CHARTRES

IMPRIMERIE DE GARNIER

Rue du Grand-Cerf, 11.

—

M. DCCC. LXXIII.



AD. L. INV. J.P. ROUSSEAU, DÉL. ET SC.

HISTOIRE
DU
DIOCÈSE ET DE L'ÉGLISE
DE
CHARTRES.

LIVRE SIXIÈME.
(SUITE.)

CHAPITRE XVII.

Luthériens brulés à Chartres. Louis Guillard résigne son évêché à Charles Guillard, son neveu. Divers succès des armes du Roi; vient à Chartres. Décès du Pape.

ON poursuivoit chaudement ceux qui faisoient profession de la nouvelle religion de Luther et d'autres hérétiques. Le mardi 2e jour de mars 1552, mais, plus véritablement 1553, la demoiselle de Chalet, des plus zélées de ceste secte, fut brûlée toute vive au marché des pourceaux hors de la porte des Espars de Chartres; et le samedi An. 1553.

An. 1553. 15 d'avril suivant, un nommé Dinocheau, avec le tabellion de Saint-Georges-sur-Eure, qui estoient de la mesme profession, furent réduits en cendres au mesme endroit.

Dès le mardi 13 du mois précédent, maistre Miles d'Illiers, évesque de Luçon et doien de Chartres, passa de ce monde en l'autre, en sa maison canonicale audit Chartres. Les chanoines s'estant assemblés dès le mesme jour après complies en leur Chambre des Comptes, arrêtèrent le dimanche 19 dudit mois pour procéder à l'élection d'un autre en son lieu, auquel jour ils ordonnèrent que tous les chanoines, tant présens qu'absens, seroient cités pour s'y trouver. Ledit jour arrivé, toutes les citations furent rapportées, et sur ce qu'il s'en trouva plusieurs de manque, l'élection fut continuée au vendredi 24 du mesme mois à cause que le jeudi, qui estoit jour capitulaire en ce tems, se devoit faire l'inhumation dudit seigneur de Luçon.

Ledit jour de jeudi, le corps dudit seigneur fut porté dans le chœur de la cathédrale, où lui aiant été fait le service ordinaire des trépassés, il fut conduit en l'église des Jacobins de Chartres, en laquelle il avoit élu sa sépulture. Messire Louis Guillard, assisté de messires d'Evreux et de Séez, qui, selon l'ancienne coutume, s'étoient rendus à Chartres pour assister aux obsèques dudit prélat, avec les abbés de Clairefontaine et de Saint-Vincent-des-Bois, tous deux de l'ordre de Saint-Augustin dans ce diocèse, avec celui de l'Etrée, ordre de Citeaux, qui avoit accompagné l'évêque d'Evreux dans le diocèse duquel est son monastère, notre prélat, dis-je, célébra pontificalement la grande messe, qui fut chantée par les chantres et musiciens de la grande église, et fit la cérémonie de l'inhumation. Tout le Chapitre y assista en corps et tous les religieux de la ville assistèrent à son convoi avec leurs croix élevées, ensemble tous les curés de la ville avec leurs habitués, les Jacobins et Cordeliers.

Le lendemain, les chanoines s'étant assemblés en leur lieu capitulaire, arrêtèrent de procéder à l'élection d'un doien par voie de scrutin, et choisirent messire Louis Boucher, chantre, Jean Forget, soudoien, et Noël Tison, chanoine, pour recueillir les voix d'un chacun. Ils prestèrent le serment de bien et fidèlement s'en acquitter. Les notaires et secrétaires du Chapitre firent le même de garder le secret et de ne révéler aucune chose de ce qui se seroit passé en ce rencontre. Les chanoines jurèrent

semblablement d'élire en leurs consciences celui qu'ils recon- An. 1553.
gnoitroient le plus propre d'entre eux pour tenir ceste dignité, la première de leur compagnie. Cela fait, les scrutateurs donnèrent les premiers leurs voix, chacun en particulier, et consécutivement les dignités et chanoines selon leur rang, que les scrutateurs firent rédiger par écrit par lesdits notaires. Tous aiant donné leurs suffrages, ils furent publiés par lesdits sieurs, du mandement du Chapitre, et fut trouvé que messire Pierre d'Hommes, neveu du deffunt, fils de Marguerite d'Illiers, sa sœur, avoit le plus de voix et demeura élu. Il fut confirmé sur le champ par ledit Chapitre, auquel la confirmation en appartient, et fut installé dans le chœur en la place et stal décanal par les commis du Chapitre.

Au mois d'avril, quelques hérétiques aiant ignominieusement traité et brisé une image de Notre-Dame qui étoit dans une niche en une muraille de Vau-Raoul, vis-à-vis de Lèves, il fut fait une procession générale en l'église des Jacobins de Chartres, pour détourner l'ire de Dieu, prier pour la personne du Roi, pour la paix et la conservation des biens de la terre.

Le Chapitre de Noion aiant entièrement été ruiné et les ornemens de l'église entièrement volés et pillés l'année précédente par le comte de Reuz, impérial, ils prièrent le Chapitre de Chartres de leur donner de quoi faire des chappes. Le Chapitre leur fit présent de vingt aunes de damas rouge, ainsi qu'il se veoit par les lettres de remerciement qu'ils en firent audit chapitre, le 27 d'avril audit an 1553.

Le 14 de juin, fut faite à Chartres procession générale par commandement du Roi, par le haut de la ville, et y fut porté le Saint-Sacrement, comme à la Fête-Dieu. Au retour, il fut déposé sur un reposoir, qui étoit au milieu de la nef, devant l'image de la Vierge, où quatre enfants de chœur à genoux, tenant chacun un cierge blanc, chantèrent le trait *Domine, non secundum*, etc., à la fin duquel la messe du Saint-Sacrement fut célébrée dans le chœur.

Le 14 juillet, Sa Majesté voulut encore qu'on fît procession générale en l'église de Saint-Pierre-en-Vallée, et fut ordonné par le Chapitre qu'on en feroit tous les mercredis et vendredis autour de la grande église. Le Pape envoya aussi un jubilé pour la paix qui fut publiée au diocèse de Chartres sur la fin de juillet : le

An. 1553. dernier jour duquel, le Roi manda à l'évêque et chapitre de Chartres, par ses lettres données à Compiègne, qu'ils eussent à bailler chacun cinquante livres aux chanoines de Térouanne, que les Espagnols et Allemans avoient entièrement ruinés et du diocèse duquel le pape Paul IX en fit trois en 1559, sçavoir à Ipre et Saint-Omer pour la Flandre, et Bolongne pour la France.

Le 25 de septembre, fut fait en l'église de Saint-Georges de Vendôme, par maistre Guillard, notre prélat, assisté de l'évêque d'Angers et des abbés de Waast et de Lespau, diocèse du Mans, le service solemnel de l'inhumation de dame Françoise d'Alençon, femme de Charles, duc dudit Vendôme, laquelle fut enterrée au milieu du chœur, devant le grand-autel de ladite église.

Au mois d'octobre, les éviers qui avoient leur confrairie aux cryptes de la cathédrale, à l'autel de Saint-Savinian, en furent congédiés, avec les orfèvres qui avoient la leur en la chapelle de la Véronique, où est à présent la sacristie de l'église souterraine, à cause d'une lampe qui brûloit devant le Saint-Sacrement, qui se trouva à dire, le jour dudit saint Savinian.

Dès le 5 janvier 1552, ledit sieur Guillard avoit résigné son bénéfice de Chartres, soubz le bon plaisir du Roi et à sa nomination, à Charles Guillard, son neveu, fils du sieur du Mortier, son frère, sieur de l'Epichelière, au païs du Maine, qui avoit été depuis peu ambassadeur de Venize, et lequel Charles étoit chanoine et prévôt d'Auvers en l'église de Chartres. Par ladite résignation, ledit sieur Guillard oncle s'y étoit réservé la nomination des bénéfices et le déport sur iceux, le revenu des fermes de Fresnai-l'Evêque, Pontgoën, Berchères et Bailleau-l'Evêque, avec tous les droits de fief de l'évêché, justice, circonstances et dépendances d'iceux. Il en fut pourveu par le pape Jules III, le 7 des ides de mars, combien qu'il n'eût que vingt-quatre ans; ce qui l'empêcha de prendre plutôt possession, qu'il print seulement par procureur, le 18 du mois de décembre suivant 1553 : les 12 et 13 duquel mois, le roi Henri II addressa commission aux maistres des requestes de son hôtel, conseillers du grand Conseil, cour de Parlement à Paris et au bailli de Chartres de mettre à exécution les bulles obtenues par ledit Charles Guillard, qu'il qualifie son conseiller et aumosnier, nonobstant les réservations y contenues en icelles, et obtint mainlevée du revenu de son

temporel de la Chambre des Comptes, du 18 du même mois, An. 1554.
pourveu qu'il baillast par déclaration sondit temporel à ladite Chambre, ce que n'aiant fait sitost, la Régale demeura ouverte au diocèse.

Cependant ledit Guillard, oncle, fut pourveu de l'évêché de Chalon-sur-Saône, après Antoine de Vienne, décédé d'apoplexie. Robert dit qu'il en fut pourveu le 20 de décembre 1553, mais il faut qu'il en eût été pourveu dès auparavant, veu que, dès le mois de novembre, il prenoit la qualité d'évêque de Châlon. Il fut aussi pourveu de la prévosté d'Auvers, qu'il tint avec un canonicat *ad effectum*, dont il print possession par procureur dans le mois de décembre susdit, voire il se fit pourveoir de bénéfices de moindre conséquence comme du prieuré-cure de Pontgoën, qu'il permuta avec maistre Noël Tison, chanoine de Chartres, pour celui de Morancès. Ces Messieurs là ne trouvoient rien trop chaud ni trop froid; pourveu qu'ils eussent du revenu, ils ne se soucioient pas d'où il vint.

Le Roi demanda dans le mesme mois un don charitatif au clergé du diocèse de Chartres, jusques à concurrence de quatre décimes, paiables aux premiers jours de febvrier et de mai; ce qui lui fut accordé en prolongeant le terme. Les guerres qui y avoient çà et là l'obligeoient de faire ces levées. Il avoit prins sur l'Empereur Mariembourg, une des plus fortes villes de Flandres, Bovines, Dinan et plusieurs autres, soubz la conduite du duc de Vendôme et du maréchal de Saint-André de la maison d'Albon, en partie desquelles le roi mit garnizon, et pour les autres il les ruina, fors Rocroi, qu'il fit fortifier.

Au mois d'avril, la compagnie du Daufin étant venue à Chartres, les fourriers, qui sont d'ordinaire insolens et assés mal gracieux, la logèrent dans le cloistre de l'église chez les particuliers chanoines. Le Chapitre ne voulant souffrir qu'on fist ceste brèche à ses privilèges députa vers Sa Majesté, pour lui en rendre plainte, laquelle, dès aussitôt, leur fit commander de sortir et de se retirer non-seulement desdites maisons, mais encore des autres qui leur appartenoient, attendu leurs privilèges de ne loger gens de guerre.

Le Roi étant à Chartres en novembre et sur la fin de décembre, maistre Gervais Wain, abbé commendataire de Josaphat-lès-Chartres, décéda. Les chanoines qui se trouvèrent à son

An. 1555. enterrement furent excusés à l'église, à cause que les abbés dudit monastère sont conservateurs des privilèges du Chapitre, ce que je remarque pour l'avenir affin que, s'il arrivoit pareille chose, on sceut ce qu'on devroit faire, n'y aiant peut-être personne qui sache que l'abbé de Josaphat soit conservateur des privilèges dudit Chapitre de Chartres.

Au commencement de 1555, le Roi manda à l'Evêque et Chapitre dudit Chartres qu'ils eussent à faire processions et prières pour la paix, non-seulement en leur église et en celles de la ville, mais encores par toutes celles du diocèse. Ce qu'il enjoignit encore faire la semaine sainte et de procéder extraordinairement contre ceux qui sentoient mal de la foi catholique, comme aussi contre ceux qui avoient souillé d'ordures les affiches des indulgences qui étoient attachées aux portes de l'église cathédrale.

Dès le 23 de mars de ceste année, le pape Jules étoit décédé. Trente-sept cardinaux qui faisoient lors la cour de Rome entrèrent le 3 du mois d'avril au conclave et élurent le 11e du même mois Marcel Cervin, cardinal de Sainte-Croix en Hiérusalem, qui voulut être couronné sans pompe, dès le lendemain, et estre fait prestre, à cause que la feste de Pasques approchoit. Il ne voulut aussi changer son nom comme les autres font et se fit appeler Marcel II. La mort ne put souffrir ce personnage, duquel on espérait une grande réformation en l'église, s'il eût vécu longtems sur la chaire de Saint-Pierre, lui aiant couppé le filet de sa vie, vingt-sept jours après, sçavoir le dernier jour d'avril. Jean-Pierre Caraffe, fils du duc de Matelone au roiaume de Naples, instituteur des Théatins, qui étoit évesque d'Ostie et de Vélitres, doien des cardinaux, fut eslu en son lieu et print le nom de Paul IV, et fut couronné le 27 mai, mais il y avoit bien à dire d'humeur entre son prédécesseur et lui.

Durant ce tems, le duc de Vendôme hérita du roiaume de Navarre par le décès d'Henri d'Albret, son beau-père, arrivé en Béarn le 25 du même mois à Hagetnau, d'où il fut porté inhumer à Lescar, autres disent à Casteljeloux dans la Gascongne. Quoique c'en soit, ce Duc, aiant été obligé d'aller prendre possession de ce roiaume plus en imagination qu'en effet, le Roi substitua en son gouvernement de Picardie l'ad-

miral de Châtillon qui retint les armes espagnolles et empescha An. 1556.
qu'elles n'avançassent davantage dans le roiaume, si bien que les ennemis, voiant l'hiver approcher, quittèrent nos frontières et se retirèrent chez eux.

Charles-Quint qui s'étoit démis de ses états à Philippe son fils, auquel il avoit fait épouzer Marie, héritière d'Angleterre, ne voulut se retirer en Espagne qu'il n'eût fait une trève de cinq ans avec le roi de France, qui avoit passé la fête de Notre-Dame de la Conception de Notre-Dame à Chartres. Il fit tant qu'il obtint au mois de février, qu'elle fût jurée à Blois par Charles, comte de Lalain, et à Bruxelles par Gaspard de Colligni, dit l'admiral de Châtillon, et publiée à Paris le 16 du même mois.

Le Pape, aiant en aversion l'Empereur pour les affronts qu'il en avoit receus et les injures qu'avoient souffert ceux de sa famille et autres de ses appartenances, amis et alliés dans le roiaume de Naples, trouva moien de les rompre. Ce ne fut néamoins sitôt, veu que le Roi, écrivant à l'évêque de Chartres du dernier avril audit an, lui mandoit que Notre Saint-Père le Pape, estimant que la trève et suspension d'armes publiée pour cinq ans entre l'empereur et le roi d'Angleterre et lui estoit un vrai moien et commencement de parvenir à une paix universelle en la chrétienté, comme bon père et pasteur commun, auroit octroié un jubilé de plénière rémission à un chacun bon fidèle chrétien qui se voudroit mettre en état pour faire prières aggréables à Dieu pour ladite paix universelle, selon qu'il estoit contenu par le transumpt de la bulle, qu'il lui envoioit imprimé pour le faire publier par tous les lieux de son diocèse afin qu'aucun n'en prétendît cause d'ignorance.

Il est vrai néamoins que le Pape, averti qu'il se faisoit quelques assemblées secrètes dans Rome ès maisons de Marc-Antoine Colonne et du cardinal de Saint-Fleur, ennemi du roi de France, fit arrêter prisonnier ledit cardinal, Camille Colonne, Julian Césarin, l'ambassadeur d'Espagne et quelques autres et adjourner personnellement Marc-Antoine Colonne et poursuivre contre eux extraordinairement. Ce dernier étant retiré vers l'Empereur, il commanda au duc d'Alve et à celui de Florence de les protéger et de les remettre en leurs possessions, desquelles le Pape les avoit privés, même d'entrer dans les terres

An. 1556. de l'église, pour mettre ce Souverain-Pontife à la raison. Ce que le duc aiant fait, le Pape dépêcha vers le Roi de France le cardinal Charles Caraffe, son neveu, naguères chevalier de Malthe, qu'il avoit créé son légat, pour le prier de l'assister contre les vexations de l'Empereur et de Philippes son fils, et, pour l'y obliger davantage, il lui envoia un chapeau tel que le portoient les anciens sénateurs de Rome, avec une épée bénite, la nuit de Noël, comme à celui auquel la défense du Saint-Siége appartenoit.

Ce légat étant arrivé au mois de juin, le Roi lui accorda sa demande et rompit les trèves avec l'Empereur, et en même tems il envoia le maréchal Strossi avec maistre Blaise de Montluc pour rembarrer les Espagnols qui ravageoient tout à l'entour de Rome.

Le 6 dudit mois de juin, on déroba en l'église de Saint-Maurice-lèz-Chartres le ciboire avec les hosties qui étoient sur l'autel. Il y avoit quantité d'hérétiques dans le diocèse, contre lesquels le Roi commanda de faire informer de ce sacrilège et de faire des processions pour l'extirpation de l'hérésie tant dans la ville de Chartres que par tout le diocèse.

Encores que maistre Louis Guillard eût quitté le titre d'évêque de Chartres pour celui de Châlon, si est-ce qu'aiant encore bénéfice dans notre église et y demeurant ordinairement, je dirai que le 5e jour de juillet il sacra dans l'église des Blancs-Manteaux de Paris maistre Hiérôme Burgensis, évêque de Chaslons-sur-Marne, assisté de maistre Antoine Olivier, évêque de Lombès, et Jean de Luxembourg, évêque de Pamiers.

Le jour de la Magdelaine 22 de juillet, il fut fait procession générale par le haut de la ville, où la sainte châsse fut portée, pour obtenir de l'eau, n'aiant plu qu'une seule fois depuis Pâques.

Le 4 d'octobre suivant, ledit sieur Guillard sacra en l'église du Temple à Paris maistre François de Baucaire, qui a écrit l'histoire de son temps, évêque de Metz, assisté de maistre Nicolas de Pélicé, évêque d'Amiens, et de Philippes, évêque de Philadelphe.

Le 14 de novembre, il sacra pareillement dans la chapelle de l'infirmerie de Saint-Martin-des-Chams audit Paris messire Pierre Danez, premier professeur du Roi en la langue grecque

en l'université dudit Paris et précepteur de Mr le Daufin, An. 1557.
évêque de Lavaur, par le décès de messire Georges de Selva, naguères chanoine de Chartres; à quoi il fut assisté de R R. P P. en Dieu messires Claude Dodun, évêque de Renes, et François de Faucon, évêque de Carcassonne, chanoine et archidiacre de Blois en l'église de Chartres.

Je ne peux oublier ici l'honneur de nos chartrains. André des Freux, issu d'une honorable famille de Chartres, lequel étant curé de Tiverval en ce diocèse et en l'archidiaconé de Pinserais, se jetta dans l'ordre des Jésuites, qui étoit encores en son commencement, l'an 1541. Il étoit fort excellent en toutes sciences, grand théologien, subtil philosophe, jurisconsulte résolu, médecin judicieux, mathématicien profond, musicien très-parfait, orateur éloquent, très-versé aux langues et aiant une telle veine et propension pour la poésie qu'il faisoit des vers sur le champ plus que le plus subtil écrivain en eût pu rédiger par écrit, qui montroit la bonté de son esprit. Il décéda ceste année 1556 à Rome, où il avoit presque toujours enseigné, depuis qu'il fut entré dans ceste compagnie.

Au mois de décembre, le Roi déclara Hercule d'Est, duc de Ferrare et de Chartres, son lieutenant-général en Italie, où il envoia le duc de Guise et le vidame de Chartres pour l'épauler sur le commencement de l'année 1557.

Le 27 de mai, Charles Guillard qui avoit été pourveu de l'évêché de Chartres, dès il y avoit bien cinq ans, receut en vertu d'une bulle du pape Jules donnée à Rome à Saint-Pierre, le 7 des calendes de novembre 1553, les quatre ordres mineurs et les trois sacrés le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur dans la chapelle du château de Pontgoën par les mains de son oncle le 25 de juillet; il fut par le même sacré évêque de Chartres dans l'église du Temple à Paris, assisté de messire Guillaume Pélicier, évêque de Montpellier, et Antoine Olivier, évêque de Lombès.

L'Empereur étant entré dans les terres du Roi, du costé de Picardie, le prince de Piémont assiégea Guise, dans lequel étoit le sieur de Vassé, prit Saint-Quentin, blessa et prit le connétable, tua Jean de Bourbon, duc d'Anghien, prit prisonnier le sieur d'Angennes, seigneur de Rambouillet, et quantité d'autres seigneurs de marque. L'Espagnol glorieux de ceste victoire,

An. 1557. arrivée le jour de Saint-Laurent, 10e d'aoust, fit pour mémoire d'icelle une église en l'honneur de ce saint en son château de Lescurial près Madrid en Espagne, où il se retira du depuis et y finit ses jours. Ses gens poursuivirent leur chance, recouvrèrent le Catelet et Ham et prindrent sur nous Noyon et Chauni.

Le Roi étant venu à Paris pour asseurer les habitans sur le bruit de la prinse de ces villes, il écrivit à Chartres, pour faire prières et processions pour la prospérité de ses armes. Dès le 5 de septembre, on y fit procession générale fort solennelle, en laquelle le Saint-Sacrement fut porté par le haut de la ville; la sainte châsse et autres reliques, et au retour la messe fut chantée dudit Sacrement. Tous les religieux exempts ou non exempts s'y trouvèrent en chappe de soie, et toutes les plus belles reliques qu'ils eussent en leurs églises y furent portées.

Le 14 du même mois, le Pape renonça à l'alliance françoise et le signifia à Sa Majesté: aussi, comment un sujet du roi d'Espagne, qui avoit ses parens, ses amis, son bien dans les terres de ce prince, eût été un bon françois? Il faisoit fort l'empêché à vouloir faire la paix entre ses deux souverains, le Roi très-chrétien et le Roi catholique: mais il ne lui étoit si facile d'étaindre le feu que de l'allumer, ni de réconcilier les esprits de ces deux grands princes, que son inconstance avoit irrités et piqués l'un contre l'autre. Il sied fort mal à une personne, qui n'a jamais hanté que les cloistres et vécu que dans la douceur d'une vie régulière, de vouloir faire le capitaine et le soldat, et la guerre sans argent. Qui donna sujet à un certain d'exercer sa veine contre lui par ces vers exposés au Pasquin de Rome :

Cum tibi non ætas habilis sit, Carafa, bello
Et castris habeas cognita claustra magis;
Cum desit miles, bellique pecunia nervus,
Quis te præcipitem cogit ad arma furor?
Infirmis humeris damnata quid induis arma,
Quæ tibi, cum libeat, ponere non liceat?
Cur respirantem et curantem vulnera mundum
Concutis et Martem solus ad arma cies?
Da miseris requiem et spatium concede malorum,
Si nobis pater es, si tua cura sumus.

Conde, senex, gladium, et Christi reminiscere verbi,
Quod dixit Petro, dixit et ille tibi (1). An. 1557.

A quoi un autre faisant allusion aux clefs de Pierre et à l'épée de saint Paul, du dernier desquels ce Pape avoit prins le nom, répondit par les suivants qu'on voudroit faire croire avoir été composés par le même pontife.

Quod Petro dixit Christus, nolim esse putetis
Dictum (Pontificum pace Petrique) mihi,
Nam neque successor sum Petri, nec quoque talem
Agnoscit bona pars Christicolarum hodiè.
Pauli ego (successu cœptis meliore deinceps
Dii faveant!) sumpsi nomen et arma, sedem
Et verbi Christi memor, intrepidusque minister
Non veni pacem mittere, sed gladium.

Il se trouve que le même jour 14 de septembre, frère Jean Lunel, abbé du monastère de Saint-Sébastian hors les murs de Rome, de l'ordre de Citeaux, vint trouver Charles Guillard, sacré, comme dit est, évêque de Chartres, auquel il présenta des bulles données par le pape Paul IV à Saint-Pierre-de-Rome le 4 des calendes de mars 1556 qui revient au 26 febvrier 1557, par lesquelles il étoit pourveu de l'évêché de Sébaste et créé suffragant de Chartres. Il le receut, et suivant les bulles, il lui donna permission de tenir les ordres en l'église de Saint-Pierre de Dreux, consacrer des autels, dédier des églises et bénir des cimetières, croix, calices et ornements ecclésiastiques. Il commança dès le vendredi 17 dudit mois à donner des tonsures en ladite église de Dreux et fit du depuis toutes fonctions épiscopales, particulièrement par la dédicace des églises, qu'il fit en grande quantité.

L'on fit vendanges dans ce mois où il y eut une telle abondance de vin que l'on recueillit jusques à onze poinsons au quartier. Sur la fin du même mois de septembre, il courut une certaine maladie à Chartres qu'on appeloit la coqueluche, la-

(1) « *Mitte gladium tuum in vaginam.* » Jean, XVIII.

An. 1557. quelle étoit contagieuse et se prenoit de l'un à l'autre, dont plusieurs moururent.

Ce fut en ceste année que maistre Boyer, évêque de Saint-Malo et prévôt de Normandie en l'église de Chartres, fit présent de ce beau tableau de broderie où est la représentation d'un crucifiement de Notre-Seigneur sur le calvaire qui est sur la porte de l'entrée du chœur du côté du resvestiaire ; et que les hospitaux ou Hotels-Dieu de Saint-Michel et de Saint-Aignan de Chartres furent baillés à trois vies cinquante-neuf ans à M. Pierre le Noir, greffier en l'élection dudit Chartres, et à Isabeau Meyne, veuve de Jean le Fachû, marchand bourgeois de Chartres.

Le Roi demanda dix mille livres à la ville dudit Chartres, du paiement de partie de laquelle le clergé fut déclaré exempt.

CHAPITRE XVIII.

Calais reprins sur les Anglois. Miracle d'une chemise de Notre-Dame de Chartres. Entrée de Mre Charles Guillard, évesque de Chartres, en son église. Hérétique condamné de faire amende honorable dans ladite église. Guerre dans l'Artois. Prières à Chartres pour la paix avec le roi d'Espagne. Hérésie pullule dans le diocèse. Mort du roi Henri II. François, son fils, roi d'Ecosse, lui succède. Changemens en Cour. Poursuite d'hérétiques. Mort du Pape. Madame Elisabeth de France conduitte en Espagne.

Je ne parlerois point du recouvrement de Calais sur le roi d'Angleterre, pour que cela est hors de notre diocèse de Chartres, n'étoit à cause d'un miracle qui s'y fit en ce tems là d'une chemise de Notre-Dame qu'un capitaine avoit

vêtue sur lui. Néamoins, pour être instruit de l'affaire, je dirai qu'Edouard, roi d'Angleterre, aiant enlevé Calais, port de mer, sur les François, dès l'an 1347, les Anglois s'y seroient maintenus jusques à ceste année, sans que les François y eussent pu rentrer. Le duc de Guise, estant de retour d'Italie, trouva que le Roi avoit fait venir quatorze mille Suisses et quantité d'Allemans, auxquels joignant les trouppes qu'il avoit ramenées, en fit un juste corps d'armée. Sans découvrir davantage son dessain, il s'en alla à Calais qu'il assiégea et print en moins de huit jours le 7 de janvier avec Guines et toute la comté d'Oye, sans que les Anglois et les Espagnols pussent la secourir. Or, en ceste conjoncture, il se trouva un certain gentilhomme, duquel j'ai oublié le nom, qui avoit une chemise de Notre-Dame de Chartres, qu'on appeloit la sainte châsse, vêtue entre son pourpoint et sa chemise. Il arriva qu'il fut frappé d'un coup de mousquet, la balle duquel traversa le pourpoint, mais s'arrêta et s'applatit contre la chemise de Notre-Dame, comme s'il y eût eu un plastron de fer qui l'eût empêché de passer plus outre. Ce qui fut attesté par celui même qui receut le coup, lequel vint à Chartres rendre action à Dieu et à la Vierge de sa préservation et en fit dresser un acte par devant Langlois, notaire et secrétaire du Chapitre dudit lieu. An. 1558.

Cependant les Anglois, extrêmement outrés de la perte de Calais qui leur fermoit l'entrée de la France de laquelle ils disoient qu'ils portoient les clefs à leur ceinture, rôdoient à l'entour de la Normandie, pour tâcher de faire quelque coup pour réparer leur perte. Ce que ne leur aiant réussi, ils furent contrains de se renfermer dans leur isle.

Dès le 4 du mois de juin, Charles Guillard, évêque de Chartres, écrivit au Chapitre dudit lieu qu'il désiroit faire son entrée le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement, qui tomboit le 12e dudit mois, priant le Chapitre de le dispenser des cérémonies qui ont accoutumé être observées en ceste occasion, lui permettre de porter la barbe longue, pour quoi le Roi même leur en écrivit, comme fit aussi messire Guillard, son oncle et résignant, et de lui faire l'honneur d'assister en corps au banquet qu'il avoit résolu de leur faire cedit jour de son entrée.

Pour le premier, Chapitre lui déclara que la cérémonie qui se pratiquoit par les évêques de Chartres en leur nouvelle

An. 1558. entrée en leur église, aiant été observée de toute ancienneté par ses prédécesseurs, ils ne pouvoient y toucher, le priant de s'y conformer le plus qu'il pourroit et de ne rien innover, M. de Chalon aiant même jugé qu'il y avoit quelque chose de majestueux en icelles qui portoit le peuple à révérer les prélats, l'obmission ou négligence desquelles pourroit être préjudiciable à ses successeurs et à la dignité épiscopale, qu'ils avoient intérest de conserver pour l'honneur de leur évêque et de leur église.

Pour le second, obéissant aux lettres de Sa Majesté et désirant gratifier ledit sieur de Chalon, ils remettoient à sa discrétion de porter la barbe longue ou raze; quand au troisième chef, qu'ils ne manqueroient point de se trouver au disner auquel il les invitoit pour honorer son entrée et joyeux avénement.

On commit là-dessus les chanceliers Boufineau, Meyne et Sabellat pour veoir la forme qu'on avoit tenue en la réception dudit sieur de Chalon, Louis Guillard, son oncle et prédécesseur immédiat, lorsqu'il print possession de l'évêché de Chartres et d'autres ses devanciers, les actes de laquelle réception et autres au précédent aiant été rapportés. Le 6 juin, le Chapitre commit ledit Meyne avec maistre François Fidefame, chanoine, pour aller trouver ledit seigneur, pour lui faire veoir lesdits actes et faire sur iceux les remontrances nécessaires. Messire Jean le Maréchal, l'un de ses grands-vicaires, recommanda qu'il fût permis audit seigneur de faire dès le samedi au soir le serment accoutumé à Saint-Martin-au-Val, affin d'être plus libre le lendemain d'officier à la grande messe. Ce que le Chapitre lui refusa, ne voulant séparer ce serment de celui de son entrée.

Le vendredi précédent ladite entrée, Charles Breton, convaincu d'hérésie, fut renvoié par la cour pour faire amende honorable dans l'église de Chartres, assister à la messe et au sermon que seroit fait sur le sujet de ladite messe, contre laquelle il avoit proféré de mauvaises parolles. Ce qui fut exécuté ledit jour, mais pour ce que c'étoit durant l'octave du Saint-Sacrement, que l'Eucharistie étoit à découvert sur le grand autel en ladite église, on en dressa un dans la nef, sur laquelle la messe fut célébrée du jour, et après le sermon fait par maistre Louis Charpentier, chanoine théologal, en présence dudit hérétique.

Le samedi, 11e dudit mois de juin, on chanta en l'église de Chartres matines dès le soir, et le lendemain de grand matin, maistres Nicolas Thiersaut, chantre, Jacques de Mouthelon, grand archidiacre; Louis Boucher, soub-chantre; Jean Forget, archidiacre de Pinserais; Jean Lefèvre, dit Fabri; Charles Bouffineau; Mathurin Forget et Jean Duhamel, chanoines et dignités, députés pour recevoir le serment dudit sieur Prélat, se transportèrent au prieuré de Saint-Martin-au-Val, où ils le trouvèrent revêtu de son rochet et camail, l'étole pendante sur le col, et lui aiant présenté le livre des évangiles et l'autre des serments, il fit le serment accoutumé, aiant une main sur lesdits évangiles et l'autre sur le pis : lesdits commis s'étant retirés, ledit sieur fut conduit par le prieur de Saint-Martin et ses religieux processionnellement jusques à la porte de Saint-Michel, où il fut receu par le clergé de la ville et banlieue qui l'attendoit en chappes de soie à l'entrée de la ville, qui, après qu'il se fut revêtu de ses ornemens pontificaux, l'accompagnèrent jusques dans la Tour du Roy ou palais du duc de Chartres, où il prêta un autre serment audit seigneur, et de là fut mené jusques devant la principale entrée de l'église cathédrale qui étoit fermée, où aiant réitéré le même serment qu'il avoit fait à Saint-Martin, les portes furent ouvertes et lui receu par le Chapitre et habitués, tous revêtus de chappes de soie, qui le menèrent dans le chœur de ladite cathédrale en chantant le *Te Deum*, où, aiant, selon la coutume, pris possession dans les trois chaires et donné la bénédiction sur le peuple, il se fut revestir pour dire la grande messe, à la fin de laquelle il fut suivi de tous les dignités et chanoines, ausquels il donna à disner dans sa grande sale. An. 1558.

Il se passa durant ce tems-là quelques prises de villes au pais d'Artois, mesmes de messire Jean d'Etouteville, seigneur de Villebon et Senarpont, du maréchal de Termes, de quelques autres seigneurs de condition qui furent pris par le comte d'Egmont. Et bien que le vidame de Chartres eût fait une entreprinse dans le mois de septembre sur Saint-Omer, pour divertir les armes de l'ennemi, il n'en put avoir le contentement, sa menée aiant été découverte.

Vers la my-octobre, le Roi écrivit à Chartres qu'on eût à faire processions et prières fort solennelles pour disposer les

An. 1559. esprits des princes à la paix, qu'il ne put faire pour lors avec l'Espagnol quoique leurs députés se fussent assemblés dans l'abbaie de Cercamp sur les frontières d'Artois et de Picardie, à cause du décès de l'Empereur et de la Reine d'Angleterre. Elle étoit pourtant fort avancée, mais la conclusion en fut remise à l'année suivante, et toutes les armées se retirèrent. Elle fut conclue le 3 d'avril au Cateau-Cambrésis, fort au désavantage du Roi, quoiqu'il fût le plus fort. Il fut fort blâmé d'avoir quitté à l'Espagnol deux cens villes et forteresses qu'il avoit conquises durant huit ans avec beaucoup de dépense et de sang de ses sujets. Ceste paix fut scellée des mariages de Dom Philippes, roi des Espagnes, veuf de Marie, reine d'Angleterre, avec Madame Elisabeth de France, fille ainée du Roi, qui avoit été promise à Edouard, roi d'Angleterre, du duc de Savoie avec Madame Marguerite, seur du Roi, et de Charles, duc de Lorraine, avec Madame Claude de France, seconde fille de Sa Majesté.

La paix aiant été publiée, chacun espéroit jouir du fruit d'icelle, qui est le repos, mais l'hérésie aiant eu loisir de se glisser dans toutes les provinces du roiaume, durant les désordres de la guerre, privoit de ce bénéfice ceux qui le tenoient tout asseuré, par le moien des divisions qu'elle mit de tous côtés. Comme l'esprit de l'homme se porte à embrasser les nouveautés et ce qui contente plus le sens que l'esprit, plusieurs seigneurs qui ne croioient que ce qui leur plaisoit, se rangèrent facilement du côté de l'hérésie, qu'ils faisoient prêcher hautement soubz prétexte de réformer l'église et les supposts d'icelle, en la vie et déportement desquels il se trouvoit véritablement quelque chose à redire.

Les plus simples se laissèrent emporter par l'exemple de ceux qu'ils croioient avoir plus de capacité, et comme parmi le commun peuple il s'en trouve plus d'ignorants que de bien instruits et qui n'ont de religion que par coutume et allant à l'église pour ce que les autres y vont, mais sans en sçavoir la raison, plusieurs voiant que des huppés s'étoient rangés sous la secte de Calvin firent de même et délaissèrent la vraie religion de leurs ancêtres, receue dès le tems des Apôtres en l'église catholique, scellée et confirmée par l'effusion de leur sang, pour vivre avec toute la licence et libertinage que permet l'hérésie.

Le Roi faisoit tout ce qu'il pouvoit pour, par le fer et le feu, prévenir ceste gangrène, qui gaignoit les parties nobles du roiaume. Il fit prendre par la Bourdaisière, Dandelot, de la maison de Châtillon, qu'il laissa incontinent aller à la prière du connétable, son oncle. Il écrivit au roi de Navarre qui faisoit prêcher publiquement les ministres en Béarn que, s'il ne vouloit les empêcher, il iroit lui-même avec une armée pour les faire cesser. An. 1559.

Dans ce diocèse, l'hérésie s'étoit fort avancée dans le Blésois, Vendômois, Dunois et Drouais. Deux malheureux curés la semèrent en leurs paroisses, qui ont été comme la pépinière d'où ceste perverse doctrine a été entée dans la Beausse et dans le Drouais. Ce fut à Varize et Mézières près de Dreux où, grâce à Dieu, elle a été arrachée du premier, et pour l'autre ils se sont maintenus en petit nombre dans le hameau de Marsausseux.

Charles Guillard fut soubçonné de suivre ceste nouvelle doctrine, comme firent Antoine Carraccioli, évêque de Troies, qui mourut ministre à Châteauneuf dans le diocèse d'Orléans; Girard Rouxel, évêque d'Oléron et abbé de Clairac, appelé le temporiseur par Calvin, qui avoit été son valet; Jean de Murviel, évêque de Montauban, qui livra la ville aux Huguenots et s'en alla à Genève où il épouza la dame de Basillac et se faisoit appeler le baron d'Arblonne; Jacques Spifame, autrefois chanoine de Chartres et depuis évêque de Nevers, lequel devint, comme l'on dit, d'évêque munier, s'étant retiré à Genève où il print les moulins à farine et y mourut malheureusement, Calvin lui aiant fait coupper la tête sur la pierre de l'autel de la cathédrale, de laquelle ils se servoient avec ignominie, au lieu d'échafaut, pour exécuter les prévenus de crimes, qu'il fit étrêner par cet apostat. Il y en eut encores d'autres qui se peuvent veoir dans les écrivains du tems. Mais je ne peux obmettre Pierre de Brizai, abbé de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, lequel quitta son abbaie pour se marier. Beaucoup de bénéficiers firent le semblable, pour épouzer ceste fausse doctrine avec femme.

Le Roi fit faire une mercuriale où il se trouva quelques conseillers du Parlement qui en étoient imbus. Il les fit saisir par son connétable et les envoia prisonniers en divers endroits et

An. 1559. leur nomma des juges. Tandis qu'on procédoit à l'instruction du procès, arriva le funeste accident de la mort du roi Henri II. Dès le 22 de juin, il avoit marié sa fille aisnée au roi d'Espagne que le duc d'Alve avoit épouzée, comme son procureur, auquel voulant faire passer le tems et aux seigneurs qui l'avoient accompagné, il publia un tournoi, où il étoit un des tenants avec François de Lorraine, duc de Guise, et Hercule d'Est, duc de Chartres. La seconde journée de l'ouverture de ce tournoi qui fut un dernier jour de juin, le Roi s'étant présenté sur les rangs, il envoia une lance au jeune Mongommeri, fils du duc de Lorges, l'un des juges du camp, lui mandant qu'il eût à rompre son bois avec lui. Le Roi, après plusieurs excuses que lui fit ce jeune seigneur, lui manda qu'il vouloit absolument qu'il lui obéist. Ce fut bien à la malheur de Sa Majesté, veu que leurs bois s'étant rompus au rencontre contre leurs cuirasses, un éclat de la lance de Mongommeri étant volé par dans la visière de l'armet du Roi, il lui entra par l'œil dans le cerveau si avant qu'il en fut félé.

Les nouvelles de sa blessure étant venues à Chartres, on fit processions et prières publiques pour le recouvrement de la santé de Sa Majesté. Mais ce fut trop tard, étant décédé le 10 du mois de juillet, en sa maison des Tournelles à Paris. Son cœur fut porté aux Célestins dans la chapelle d'Orléans et son corps le 12 d'aoust à Saint-Denis en France où il fut inhumé.

Sitôt que le Roi fut blessé, le connétable dépêcha un exprès vers le Roi de Navarre qui étoit en Béarn. Il se rendit incontinent à Vendôme et de là à Chartres, où il arriva le 14 dudit mois et y passa la fête de l'Assomption de Notre-Dame. Etant ce jour-là à la grande messe de la cathédrale, il fut présenté par Jean d'Anger, écuier, procureur de messire Jacques d'Angennes, chevalier, seigneur de Maintenon à cause de dame Isabeau Cottereau, son épouze, un épervier à l'offrande, duquel le Chapitre fit présent au roi de Navarre qui le receut avec beaucoup de témoignages d'en être fort content.

Rouillard, en sa Parthénie, allégorize sur ceste offrande et en dit par où il en sçait. Mais ceste redevance annuelle se fait à tel jour en l'église de Chartres, non pour les raisons qu'il allègue, mais plus véritablement à cause de certain pré assis dans la prébende de Bouglainval, lequel a été baillé autrefois aux

anciens seigneurs de Maintenon en fief aborné à un épervier An. 1559.
sain, entier, bien réclamé et prenant proie, que le possesseur dudit pré est tenu présenter ce jour-là à l'offrande, au profit du chanoine prébendé régent de ladite prébende de Bouglainval.

Le 19 du même mois, les lices qui sont au marché aux chevaux n'étant que de bois et rompues, le Chapitre de Chartres les fit refaire de pierre, comme elles sont à présent, qui est l'endroit seul de la ville avec le grand four, où ils puissent dresser fourches patibulaires pour l'exécution des criminels. Le pape Paul IV étoit décédé à Rome, le jour précédent, et par sa mort le siége vaqua quatre mois.

En ce tems-là, messire Jean des Ursins, évêque de Triguier, demeuroit en son doienné de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou: messire Charles Guillard qui ne se plaisoit guères en son métier, le pria de tenir les ordres en l'église de Saint-Laurent dudit bourg, ou en telle autre qu'il lui plairoit, comme il fit les 22 et 23 aoust, et lui donna permission de bénir croix, autels, ornemens et faire toutes les autres fonctions épiscopales audit lieu.

Le 15 dudit mois, François II, fils aîné du roi Henri II, appelé le roi Daufin, à cause qu'il étoit déjà roi d'Escosse de par sa femme, fut sacré à Reims par Charles, cardinal de Guise, archevêque du lieu. Plusieurs seigneurs ne voulurent assister à ceste cérémonie, témoignant par là leur mécontentement; et ceux qui s'y trouvèrent y complotèrent les dessains qu'ils firent éclater par après. Le sujet du mécontentement venoit de ce que quelques-uns qui se croioient bien près du Roi en furent reculés et ceux de Guise approchés, qui, par ce moien, le possédoient comme le mari de leur nièce, et ne se gouvernoit que par leur conseil. Comme ils étoient grands catholiques, ils ne laissoient approcher de Sa Majesté ceux qui sentoient mal de la religion ou étoient soubçonnés d'hérésie.

Le prince de Condé s'étoit jeté dans le parti des protestants avec plusieurs seigneurs. Antoine de Bourbon, son frère, roi de Navarre, gaigné par les belles parolles de sa femme, qui faisoit profession ouverte du calvinisme, branloit dans le manche et faisoit espérer aux malcontens qu'il se déclareroit pour eux: n'aiant, à son arrivée de Béarn, été receu à Saint-Germain comme il espéroit, mais assés froidement, il crut que, tant que

An. 1559. ces MM. de Guise seroient proches du Roi, il n'y avoit pas grand chose à faire en cour pour lui; après que ses pensions et états lui furent confirmés, il auroit reprins le chemin de Béarn, où il communia et fit la cène avec les hérétiques de Pau, le jour de Pâques, de la main de frère Arnaud-Guilhem Barbaste, Carme apostat, qui pour décevoir plus facilement les moins ruzés avoit prêché le Carême audit Pau avec l'habit de cet ordre.

De plus, le 18 du mois d'aoust précédent, le Roi avoit fait publier un édit par lequel il révoquoit tous les dons, cessions, transports, aliénations et constitutions faites par ses prédécesseurs rois, des membres, portions et revenus du domaine de la couronne, et les incorporoit inséparablement audit domaine, sauf qu'ils eussent été faits pour le dot des roines ou des filles de France, pour l'apennage de MM. les enfans du Roi, excepté la duché de Berri avec la seigneurie de Remorantin données à Madame de Savoie, les duché de Chartres, comté de Gisors et seigneurie de Montargis baillés en mariage à Madame Rénée de France, duchesse de Ferrare, et autres; et encores les venditions, aliénations et engagemens à prix d'argent faites par les rois, ses prédécesseurs, pour subvenir à leurs urgentes affaires pour la défense du roiaume.

Cet édit en avoit offensé plusieurs, se voiant obligés, par la teneur et publication d'icelui, de quitter ce qu'ils avoient de ceste nature, et mesmes étant poursuivis dans la rigueur pour le déguerpissement ou restitution par des commissaires qui avoient été choisis et ordonnés pour cet effet. Lesdits commissaires qui étendent volontiers leur commission plus qu'ils ne devroient, voulurent envelopper le Chapitre de Chartres dans ceste déclaration du Roi et firent saisir tout ce qu'il possède à Dreux comme étant autrefois sorti du domaine roial. Mais aiant veu les lettres de finance, qu'il en avoit baillées au comte de Vaudemont, et la main-levée qu'ils en avoient obtenue autrefois, on la leur donna encores ceste-ci. Beaucoup aiant receu pareille grâce, se retirèrent du service du Roi, qui, après son sacre, s'en étoit allé à Blois, où aiant été deuement informé que les hérétiques faisoient leurs conventicules et assemblées de nuit, semoient des cartels et publioient des placards injurieux contre l'honneur de Dieu et des libelles diffamatoires contre celui de Sa Majesté, princes et seigneurs de sa suite, il fit un édit très-

rigoureux par lequel il fut enjoint à tous ceux qui sçauroient les lieux où se feroient telles assemblées, fût de jour fût de nuit, qu'ils eussent à le révéler à justice, à peine d'être punis de la même punition que ceux qui avoient été convaincus d'hérésie. An. 1559.

Il y eut quérémonies à cet effet publiées dans le diocèse de Chartres, dans tout le mois d'octobre, pour avoir révélation contre ceux qui lisoient, chantoient publiquement et tenoient chez eux et portoient à l'église au lieu d'Heures les pseaulmes de David traduits en rithme par Marot et Bèze, censurés par la Faculté de théologie de Paris, et autres formes de prières sans approbation des docteurs; qui faisoient des assemblées publiques ou secrettes ésquelles on faisoit des leçons de l'Ecriture contre le sens receu en l'église catholique et en langue vulgaire et des disputes de la foi, qui ne doit être qu'une entre des artisans et femmelettes qui, n'aiant aucune science, en détorquoient la vraie intelligence en autre sens que le véritable et les interprétoient ainsi que bon leur sembloit; contre ceux qui enseignoient à leurs escholiers de perverses doctrines, enjoignant à tous dans huit jours après la publication desdites quérémonies de venir à sa satisfaction et de déférer tous ceux qu'ils sçauroient tremper en tels crimes, à peine d'excommunication.

Tant s'en faut que ce procédé apportât quelque lénitif à ce mal présent qu'au contraire il irrita davantage les esprits et porta la plupart du roiaume dans une sédition qui dura longtems.

Ceux qui vouloient brouiller les cartes, encores qu'ils n'eussent épouzé le parti hérétique, si est-ce que poussés de leurs seuls intérêts et de la haine qu'ils portoient à ceux qui gouvernoient l'État, sollicitoient les principaux de ceste secte de mesler les affaires, leur promettant toute assistance de leur part.

La prêche se faisoit aux fauxbourgs de Chartres, où toutes sortes de personnes se trouvoient indifféremment et impunément, y aiant des ecclésiastiques tant séculiers que réguliers qui y assistèrent et se déclarèrent de ceste secte.

Le pape Paul IV estant décédé, comme nous l'avons dit cidessus, dès le 18 d'aoust précédent, il y avoit plusieurs conten-

An. 1560. dans à ceste suprême dignité. Raoul-Pie de Carpes, cardinal de Porto et abbé de Coulombs dans ce diocèse; Jacques du Pui de Nice, cardinal-prêtre de Sainte-Marie *in viâ*; Hercules de Gonzagues, cardinal de Mantoue, du titre de Sainte-Marie-la-Neuve; Hippolite d'Est, cardinal de Sainte-Marie *in Aquino*, archevêque de Lion et frère de notre duc, y avoient de grandes prétentions. Pas un ne l'obtint, ains Jean l'Ange de Médicis, Milanois, cardinal de Saint-Prisce, frère du marquis de Marignan, qui fut élu le lendemain de Noël, nommé Pie IV, et couronné le jour des Rois de l'an suivant 1559.

Le Roi étoit à Chambort au Blésois lors de son élection, où il en receut les nouvelles. Philippes, roi d'Espagne, s'en étoit retourné en son roiaume dès le mois d'aoust. Sur la fin de ceste année, le Roi lui envoia Madame Elisabeth, sa seur, son épouze, par le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, son frère, et le prince de la Roche-sur-Yon. Le roi de Navarre et le cardinal la conduisirent jusques à Roncevaux et la livrèrent au cardinal de Burgos et au duc de l'Infantasque; et pour le prince de la Roche-sur-Yon, il alla avec elle jusques en Castille, où tous les princes d'Italie l'envoièrent complimenter par lettres, desquelles j'ai les originaux.

CHAPITRE XIX.

Deffense aux hauts-justiciers de souffrir des Assemblées en leurs seigneuries. Prince de Condé déclaré chef des Protestans. Tumulte d'Amboise. Estats d'Orléans. Chanoines de Chartres exempts du logement des gens de guerre. Mort du roi François II. Charles IX déclaré roi de France, sacré et couronné à Reims. Edit contre les Huguenots. Colloque de Poissi. Entreprise des Huguenots sur Chartres, avec l'ordre qu'on tint pour sa deffense.

PENDANT le commencement de l'année, on ne parloit que de tenir les Etats suivant le règlement de l'an 1484, de policer le roiaume, réformer les abus, reculer du gouvernement de l'État tous ceux qui estoient suspects, faire rendre compte à ceux qui avoient manié les finances et trouver un moien d'accommoder les affaires de la religion pour empescher l'effusion de tant de sang qui se répandoit aux punitions qui se faisoient de ceux qui avoient autre croiance que la catholique, pour à quoi remédier, on trouvoit à propos d'assembler un concile national. An. 1560.

La reine Catherine de Médicis, princesse douce, d'un bon esprit, et ceux qui estoient près du Roi, voioient bien à quoi tout cela tendoit, et pour ce reculoient le plus qu'ils pouvoient. Ils estoient assés avertis de tous côtés des menées qui se faisoient par tout le roiaume au préjudice de la dignité roiale et de ceux du conseil ausquels on en vouloit. Ce qui donna sujet à un édit, par lequel il fut défendu à tous seigneurs hauts justiciers de permettre qu'il se fit des assemblées en leurs terres, au contraire, il leur fut enjoint de les empescher et de courir sur les auteurs d'icelles et sur ceux qui s'y trouveroient, à peine de commettre leurs justices, et aux officiers roiaux de faire le mesme à peine d'en répondre et de privation de leurs offices, et d'envoier tous les mois les informations et diligences qu'ils en au-

An. 1560. roient faites contre eux, à faute de quoi ils seroient punis, comme désobéissants aux ordonnances du Roi.

Les protestants se voiant à la veille d'estre aussi maltraités que par le passé, emploièrent le prince de Condé, la dame de Roie, sa belle-mère, et l'Admiral, qui estoient les principaux d'entre eux, pour obtenir de la Reine qu'on cessât les poursuittes qu'on faisoit contre ceux de leur secte. La Reine leur accorda, pourveu que chacun véquit secrettement et sans scandale et qu'on ne fist point d'assemblées. Le Roi fit publier à cet effet un édit, par lequel il défendoit de les poursuivre par supplices et leur remettoit tout le passé, pourveu qu'à l'avenir ils voulussent vivre en paix et professer la religion catholique, excepté aux ministres et semblables boutefeux qui, soubz prétexte de religion, avoient conspiré contre son Estat, sa personne, de la reine sa mère, de la reine son épouze, des princes ses frères, et des principaux de son conseil et avoient corné la guerre pour distraire ses sujets de son obéissance et les porter à la rébellion.

Quelque tems auparavant, les protestants s'estoient retirés au prince de Condé pour les prendre en sa protection et se déclarer chef de leur parti. Il ne fallut prendre beaucoup de peine à lui persuader d'accepter ce qu'il souhaittoit. La haine qu'il portoit à la maison de Guise lui estoit un assés puissant motif pour le lui faire prendre. Il ne vouloit néamoins découvrir sa mauvaise intention et n'agissoit qu'en cachette. Le duc de Guise et son frère, avertis de ce qui se passoit, et qu'en une assemblée faite à Nantes, le 1er février, il avoit esté arresté se saisir de leurs personnes, le 10e de mars, dans la ville de Blois, pour oster, disoient-ils, le Roi des mains de ses ennemis et des leurs, ils le menèrent à Amboise, croiant qu'il y seroit en plus d'asseurance, et mandèrent quelques princes et seigneurs pour résister aux entreprinses de ces rebelles.

Le prince de Condé, de son côté, délivra des commissions pour informer de plusieurs malversations défendues faites par ceux de Guise, mesmement de ce qu'ils vouloient s'emparer de la couronne, et en mesme tems, La Renaudie, gentilhomme périgourdin, entreprint se saisir des deux frères. On l'appuie de cinq cens gentilhommes soubz la conduite de Castelnau qui, bien qu'il eust esté découvert, ne laissa de se présenter à Am-

boise avec ses trouppes. Le duc de Nemours l'aiant surprins, il eut la teste tranchée à Amboise et plusieurs de ses gens furent pendus : Pardaillan, de la maison de Saint-André, aiant rencontré La Renaudie, voulut tirer sur lui, mais son arme aiant manqué, La Renaudie le tua de deux coups d'épée, dont il ne porta le péché bien loing, le valet de Pardaillan l'aiant renversé mort d'un coup d'harquebuze au travers du corps. Il fut porté mort à Amboise, où il fut mis en quatre quartiers, et sa tête sur le pont au bout d'une pique. An. 1560.

Ce mouvement appelé le Tumulte d'Amboise, où les Calvinistes furent premièrement appelés Huguenots, estant passé, le Roi, pour oster aux princes tout sujet de mécontentement qu'ils avoient de l'avancement du duc de Guise, qu'il avoit déclaré son lieutenant général, retint auprès de sa personne le prince de Condé, qui avoit esté référé par La Bigne, secrétaire de la Renaudie, de crainte qu'il ne fît quelque escapade, donna à M. de Montpensier le gouvernement de Touraine, Anjou et le Maine, et celui des duchés d'Orléans, Berri et Chartres au prince de la Roche-sur-Yon, pardonnant par ses lettres du 18 mars à tous ceux qui se seroient trouvés enveloppés en ceste rébellion, pourveu qu'ils se retirassent chez eux pour y vivre en paix. Le prince de Condé, s'étant retiré chez lui, sur l'avis qu'il eut qu'on le soubçonnoit d'avoir excité ce tumulte d'Amboise, retourna en cour pour s'en justifier, et de là s'en alla en Béarn trouver le roi de Navarre son frère.

Le Roi, considérant que, de jour à autre, la rébellion augmentoit, écrivit à l'évesque de Chartres qu'il fît faire prières et processions pour l'extirpation des hérésies et le repos du Roiaume. Elles furent faites les 24 et dernier jour de mars ès églises de Saint-Pierre et des Cordeliers.

Durant ce tems-là, le Roi envoia le maréchal de Saint-André vers le prince de Condé qui estoit à Nérac pour le faire revenir en cour. Il s'en excusa sur les grands ennemis qu'il disoit y avoir. Le Vidame de Chartres fut arresté et mis prisonnier dans la Bastille par le capitaine Boursal pour avoir trouvé La Sague, basque, valet de pied du prince de Condé, chargé d'un paquet que lui écrivoit ledit Vidame et s'offroit à son service, pourveu que ce ne fût point contre le Roi; qui fit juger que ce prince avoit quelque pernicieux dessain, puisqu'il pratiquoit des per-

An. 1560. sonnes desquelles il prétendoit se servir. Ce qui engendra de grandes deffiances de part et d'autre, qui causèrent la guerre soubz prétexte de religion, mais qui estoit plutôt pour se venger de quelques querelles particulières.

Tandis que M^grs^ les ducs d'Orléans et d'Angoulesme, frères de Sa Majesté, vindrent à Chartres et y allumèrent le feu de la saint Jean, qui se fit à l'ordinaire devant la Tour. Cependant, la reine mère, pour remédier aux plaintes des particuliers, indiqua une assemblée à Fontainebleau, qui fut ouverte le 23 du mois d'avril, où l'Amiral, qui suivoit la confession de Calvin, présenta deux requestes de la part des églises prétendues réformées esparses par la France, par lesquelles les Huguenots supplioient Sa Majesté de faire cesser les poursuites qu'on faisoit contre eux, tant en leurs personnes qu'en leurs biens, les prendre en sa sauvegarde et protection et de leur permettre l'exercice libre de leur religion.

Le Roi se picqua de ce procédé et de l'avis de quelques ecclésiastiques qui approuvoient en leurs opinions les traductions des pseaulmes de David faites par Marot et Bèze et demandoient un concile national : pour s'accorder on remit d'en ordonner à l'assemblée qui fut assignée à Meaux au mois de janvier suivant.

Le 7 du mois d'avril précédent, fut baptizée dans l'église de Chartres, devant le grand autel, une fille de l'ambassadeur d'Espagne, dont la mère estoit accouchée, il y avoit déjà trois semaines, en la maison canoniale de maistre François Fidefame, chanoine de Chartres et prieur de Troies, et fut nommée Catherine par Mme la comtesse de Surgères au nom de la reine mère. Il y fut fait plusieurs cérémonies et solemnités qui ne serviroient qu'à emplir le papier, si on vouloit en faire plus ample description.

Le Roi, considérant que ni la force ni la douceur n'avoient de rien servi pour mettre les Huguenots à la raison, envoia par deux fois le sieur de Carrouges vers le roi de Navarre et le prince de Condé qui estoient en Gascongne, pour les inviter de se trouver à ladite assemblée. Sur le refus qu'ils en firent la première fois, Sa Majesté manda au Roi de Navarre qu'il eût à lui amener son frère, autrement qu'il l'iroit quérir lui-mesme, avec telle compagnie qu'il espéroit estre le plus fort. En attendant sa

réponse, le Roi, par ses lettres données à Saint-Germain-en-Laie, le 8 octobre, demanda quatre mille livres au Chapitre de Chartres pour l'entretien des gens de guerre qu'il avoit esté contraint de mestre sur pié pour résister aux religionnaires, et commit messire Christophe Herouard, lieutenant-général audit lieu, pour les y contraindre, par engagement mesme de leurs plus précieux meubles jusqu'aux reliquaires et joiaux de leur église, pour mettre icelle somme entre les mains du thrésaurier de l'Epargne ou du receveur-général du Roi à Paris, promettant de la faire rendre sur les confiscations des biens des rebelles. An. 1560.

Quelques cinq jours après, arrivèrent à Chartres les compagnies des gens de cheval et de pied du duc de Lorraine, que les commissaires vouloient loger chez les chanoines, lesquels en furent déclarés exempts par le Roi en vertu de leurs priviléges. Ils paièrent promptement deux mille livres pour obtenir ceste grâce, espérant avoir quelque remise de l'autre moitié, à tout le moins surcéance de terme, ce qu'ils obtindrent, et enfin la remise des deux mille livres restans.

Pendant que le Roi changea de dessain et assigna ses Estats à Orléans, où il se rendit au mois d'octobre : le cardinal de Bourbon y amena ses deux frères, le roi de Navarre et le prince de Condé, la veille de Toussaint, que le Roi receut assés froidement, et après avoir reproché au prince de Condé qu'il estoit cause du tumulte d'Amboise et de la conjuration de Lion faite par le jeune Maligni et des troubles de Provence et Daufiné, il le fit arrester prisonnier par Chavigni, capitaine de ses gardes, et envoia Renouard et Carrouges prendre la dame de Roie, sœur de l'Amiral et de Dandelot, belle-mère du prince de Condé, qui estoit à Amci, sienne maison en Picardie, et la fit conduire à Saint-Germain-en-Laye.

Durant ces grabuges, Madame Renée, duchesse de Ferrare et de Chartres, vint en France, vers laquelle le clergé députa maistre Louis Charpentier, théologal, pour la saluer et complimenter, le 27 novembre. Les députés des villes commençoient à arriver à Orléans pour les Estats. On donna au prince de Condé messire Christophe de Thou, président au Parlement de Paris, et quelques conseillers pour instruire son procès, avec messire Michel de l'Hospital, chancelier de France. Le prince les récusa, sur ce qu'il remontra, qu'estant prince du sang et pair de

An. 1561. France, il devoit estre jugé par le Parlement de Paris qui est celui des Pairs et ne devoit répondre ailleurs.

Ces exceptions estant prinses pour fuittes, maistre Gilles Bourdin, procureur général, conclud qu'il répondroit, autrement qu'il seroit déclaré convaincu des cas à lui imposés et condamné comme criminel de lèze-majesté. Le chancelier, le comte de Sancerre et messire André Guillard, seigneur du Mortier, père de l'évesque de Chartres, tiroient tant qu'ils pouvoient l'affaire en longueur, ce qui succéda fort bien pour le prince, d'autant que le Roi aiant esté atteint d'un catharre sur l'oreille gauche, dont il décéda audit Orléans, le 25 de décembre, sans laisser aucuns enfans, le prince de Condé sortit de prison.

Le Vidame de Chartres estant tombé malade dans la Bastille où il estoit en arrest, en sortit, et du monde en son hostel de Graville, près les Tournelles, à Paris : n'aiant laissé aucune postérité de Jeanne d'Estissac, sa femme, sa succession vint à Jean, fils de Louis de Ferrières et de Louise de Vendosme, son cousin-germain, qui, par ce moien, fut Vidame de Chartres.

On ne fut guères en peine de trouver un successeur au Roi défunct : Charles-Maximilian, son frère, estant sur les lieux, fut salué roi de France, soubz le nom de Charles IX : son aage ne lui permettant encores de gouverner le roiaume de soi, n'aiant encores que de dix à onze ans, Catherine de Médicis, sa mère, princesse accorte, craignant que le gouvernement tombât ès mains du roi de Navarre, qui y pouvoit prétendre comme premier prince du sang, prit si bien son tems, que les Etats lui déférèrent la régence, et la lieutenance-générale au roi de Navarre.

Le prince de Condé se voiant hors de prison, se retira en Picardie jusques au mois de mars où il attendit l'issue de son procès.

Le Pape qui vouloit rompre le dessain d'un concile national demandé par les Etats, envoia presque au mesme tems une bulle de continuation du concile de Trente, du 29 novembre, et une autre d'un jubilé qui fut célébré à Chartres le 8 de décembre. Il se trouva quelque chose dans la première qui choqua l'esprit du Roi, mais qui fut incontinent essuié de par la prudence de messire Philibert Babou de la Bourdaisière, évesque d'Angoulesme, ambassadeur pour le Roi à Rome.

Au commencement de l'année 1561, le Roi fit assembler à Paris les ecclésiastiques, pour dresser, disoit-on, des mémoires pour envoier au concile de Trente, mais plus véritablement c'estoit pour leur demander de l'argent pour ce que l'Epargne estoit vuide et n'y avoit de quoi paier les montres de l'armée. Le 14 febvrier, y eut pour cet effet assemblée du clergé à Chartres, où les lettres du Roi furent leues, par lesquelles il demandoit, par forme de subside et don gratuit ou charitatif, la valeur de quatre décimes sur le clergé du diocèse de Chartres, paiables à deux termes, sçavoir le 15 mars et le 15 octobre d'après, qui lui furent accordées. Et pour ce que les résolutions des Estats tenus à Orléans n'avoient esté arrestées, Sa Majesté les continua à Pontoise au mois de mai et voulut que les baillages nommassent leurs députés pour s'y trouver. Les hostes du Chapitre nommèrent les leurs par devant le maire de Loën, juge ordinaire dudit Chapitre, le 11[e] de mars, et non par devant le bailli de Chartres, comme on l'a voulu prétendre du depuis. An. 1561.

Le 17[e] dudit mois, le Roi dépescha à Rome le sieur de Rambouillet, avec mémoires, pour traitter avec Sa Sainteté touchant le concile, et en avril il y envoia messire de l'Isle, beau-frère de M[gr] de Chartres, pour son ambassadeur, et le 18 du mois il se fit sacrer à Reims.

Sa Majesté, voiant les cartes bien brouillées entre les catholiques et huguenots, fit un édit au mois de juillet pour tascher de les retenir en devoir, mais il ne fut possible de gaigner ce point contre ceux-ci. Le Roi de Navarre, bien empesché, d'autant que l'un et l'autre parti estoient bien forts et puissans et avoient de grands hommes chacun de son costé, proposa de faire un colloque entre les docteurs catholiques et huguenots. Les prélats furent mandés pour ceste conférence et sauf-conduit octroié aux ministres pour s'y trouver. Le lieu fut Poissi dans ce diocèse de Chartres, où il se fit au mois de septembre, en présence du Roi, de la Reine sa mère, de Messeigneurs frères de Sa Majesté, du Roi de Navarre, des princes du sang, prélats et docteurs et quantité de noblesse, trop curieux de nouveauté, qui surtout doit estre évitée en matière de religion. Les cardinaux de Bourbon, Tournon, Lorraine, Armagnac, Chastillon et de Guise s'y trouvèrent, avec quarante tant archevesques qu'évesques, abbés et docteurs tant en théologie qu'en canon.

An. 1561. Du costé des huguenots y vindrent Théodore de Bèze, leur coriphée; François de Saint-Paul; Jean Raymond; Pierre Viret; Augustin Marlorat, lorrain, augustin défroqué; Jean Malo, simple habitué de Saint-André-des-Arts à Paris, devenu prédicant; Jean de Lépine, jacobin renié, ministre de Zuric; Pierre Martio Vermilius, florentin, chanoine régulier de Fezoles. Le duc de Wittemberg y envoia aussi Jean André; Jacques Bukelin et Balthazar, pasteurs de Tubinge, de la confession d'Ausbourg, comme fit le comte Palatin qui y députa Michel d'Illiers et Pierre Bocquin, luthériens.

Le Pape, averti de ce colloque par le cardinal de Ferare, son légat en France, lui manda qu'il eût à s'y opposer, comme préjudiciable à son authorité et celle de l'Eglise, n'appartenant qu'à lui ou à un concile général deuement congrégé et assemblé de déterminer des articles de la religion et de la foi. Mais il estoit trop tard quand cet avis fut receu, le Roi aiant fait l'ouverture du colloque et commandé au chancelier de l'Hospital qui favorizoit les Calvinistes, par le témoignage mesme de Bèze, de dire ce qu'il lui avoit enchargé. Il parla en termes généraux à son ordinaire, exhortant les Catholiques à vivre en paix avec les hérétiques comme estant régénérés d'un mesme sacrement au baptesme et faisant profession d'adorer un mesme Christ, de rechercher quelque bon moien d'accord et d'empescher les conventicules et assemblées qui se faisoient par le roiaume, que ce colloque en pouroit ouvrir quelqu'un, de la nécessité duquel parlant et de son utilité, il n'épargna les conciles généraux ni le Pape, auquel les principaux points de sa harangue aiant esté envoiés dès le 5 septembre, il en témoigna du mécontentement à M. de l'Isle, ambassadeur du Roi près de Sa Sainteté.

Dès l'heure mesme que le chancelier eut achevé sadite harangue, le cardinal de Tournon lui en demanda copie pour y répondre, n'estant possible de le faire, sans l'avoir, à cause des divers chefs qu'il avoit touchés; il se garda bien de la bailler, se doutant qu'il ne demeureroit sans repartir pour la trop grande liberté dont il avoit usé en ceste harangue.

Bèze ne voulant perdre de tems, se présenta, auquel la Reine aiant commandé de parler, il se mit à genoux et, après quelques prières, il se plaignit de ce qu'on vouloit faire passer ceux de

sa secte pour séditieux et perturbateurs du repos public, combien qu'ils ne cherchassent que la paix et le repos de conscience. Puis, passant à la doctrine, après avoir fait un dénombrement des points desquels ils conviennent avec les Catholiques et de ceux desquels ils estoient en différend, il s'emporta tellement en autres discours qu'il en fut blâmé des siens et mal receu des catholiques, principalement au fait de la Cène, contre laquelle il vomit plusieurs paroles impies et blasphématoires, qui excita un grand murmure en l'assemblée et fit dire à François Beaudouin, jurisconsulte d'Artois, qui avoit autrefois été imbu de leur doctrine, qu'il ne falloit s'étonner si Bèze nioit que le corps de Jésus-Christ fût en la Cène, veu mesme qu'il ne croioit pas que Dieu fût au ciel. An. 1561.

Le Cardinal de Tournon, indigné des paroles blasphématoires de Bèze, se plaignit au Roi et lui dit que les Prélats avoient accordé ce colloque contre leur gré et forcé leurs consciences, lorsqu'ils consentirent que ces nouveaux évangélistes y furent admis, aiant préveu qu'ils ne s'abstiendroient jamais de dire des mauvaises parolles contre l'honneur de Dieu, et pour ce, après avoir ouï parler le prédicant avec une telle témérité et indiscrétion, n'eût esté le respect deu à Sa Majesté qui les retenoit, ils eussent rompu l'assemblée et se seroient retirés, qu'ils supplioient Sadite Majesté de n'ajouter aucune foi à tout ce qu'il avoit ouï, pour ce que les prélats lui feroient veoir nettement la fausseté de son dire, autant éloigné de la vérité comme il est rapproché du mensonge.

Le cardinal de Lorraine entreprint de le réfuter le 16 de septembre, et après avoir rapporté l'opinion des sectaires, conclut qu'il n'y avoit aucun moien d'accord avec eux, s'ils vouloient y persister. Sur quoi tous les autres, tant cardinaux qu'évesques et autres prélats, s'étant levés, dirent hautement qu'ils vouloient vivre et mourir en la même foi que le cardinal de Lorraine avoit professée, suppliant Sa Majesté de persévérer en icelle, promettant que, si les huguenots ne refusoient de soubscrire à cet article qu'ils ne feroient refus de leur part de disputer sur les autres; que si les sectaires ne vouloient l'accorder, il falloit leur dénier toute audience, les bannir du roiaume et finir le colloque.

Aiant toutefois esté renoué le 24 du mesme mois et Bèze

An. 1561. s'estant mis en peine de répondre au cardinal de Lorraine, en quoi il se trouva assés empesché, il disputa avec maistres Claude d'Espence et Claude de Saintes, chartrain, docteur en théologie et religieux profès de Saint-Cheron-lèz Chartres, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, des mesmes points qu'avoit touchés le cardinal et autres, qui furent proposés, ausquels ce nouveau docteur de Genève ne pouvant satisfaire et se voiant pressé sur la vocation et mission des ministres, au lieu de répondre, il se mit à reprendre l'institution et ordination des Prélats, soutenant qu'estant vicieuse, elle ne pouvoit passer pour légitime.

Après plusieurs prinses, la dispute aiant esté continuée, les docteurs catholiques, voiant que les Protestans n'usoient que d'échapatoires et d'invectives et n'alléguoient que des extravagances au lieu de répondre à ce qui avoit esté proposé et qu'ils ne vouloient recevoir aucun juge, que l'Ecriture qu'ils interprestoient à leur mode et non suivant le sentiment des Pères de l'Eglise, ce colloque fut rompu le 25 de novembre sans aucun fruit.

La Reine mère fut blâmée du Pape, du Roi d'Espagne et des Catholiques d'avoir permis ceste conférence, qui fut la première fois que la liberté fut donnée aux sectaires de France de disputer de la religion, par un dangereux exemple de mettre en compromis ce que nous avons de plus asseuré, qui est notre foi, et tous les articles d'icelle qui ne doivent jamais estre révoqués en doute. Le bon accueil que la Reine avoit fait aux sectaires leur fit lever les crêtes et leur donna l'audace de sortir hors de leur devoir contre les ordonnances, aussi bien que de leur cachette pour paroistre en public et vouloir donner la loi aux Catholiques desquels ils la devoient prendre. Comme l'hérésie s'accompagne toujours de mensonge et de présomption, ils publièrent qu'en ce colloque ils avoient emporté le dessus de la dispute sur les Docteurs et Prélats, encores qu'ils y eussent eu du pire, perdu leur estime et remporté seulement de la confusion, ainsi que le fit veoir ledit de Saintes en l'Apologie qu'il fit contre eux. Se voiant néamoins supportés de l'Amiral et autres qu'ils avoient gaignés, ils firent leurs presches publiquement aux endroits ausquels ils estoient les plus forts, nonobstant toutes les défenses qu'on leur eût faites.

Pendant que cela se passoit, le Chapitre de Chartres receut avis qu'il y avoit entreprinse sur leur ville : pour la rompre, il ordonna, le jeudi 30 d'octobre, qu'outre les deux hommes qui estoient au guet du clocher neuf de l'église tant pour la sûreté d'icelle que de la ville, deux autres leur seroient adjoints pour y veiller et faire le guet tant de jour que de nuit, afin d'avertir par signe ou étendard vers l'endroit d'où ils verroient venir du monde en troupe ou à la file en trop grand nombre, avec défense toutesfois de sonner, sinon ès cas susdits et par commandement qu'ils en recevroient dudit Chapitre, qu'ils seroient tenus d'avertir, ou s'il arrivoit fortune de feu dans la ville; An. 1561.

Que toutes les grandes portes de l'église seroient fermées jusques au jour et n'y auroit que les guichets des croisées ouverts, et, le jour venu, les deux grandes portes desdites croisées seroient ouvertes durant le service, et seroit posé gardes à chacune d'icelles de deux hommes, pour éloigner ceux qui voudroient entrer dans l'église avec armes à feu;

Que lesdites deux portes seroient fermées incontinent après le service fait, tant le matin qu'après disner;

Que les maregliers, tant clercs que laïcs, ne s'absenteroient point de l'église et y coucheroient, selon la coutume, et qu'ils y sont tenus, ausquels, pour la défense et seureté de ladite église, seroient baillées armes par inventaire et plus grande garde si la nécessité le requéroit;

Que les grandes portes de l'église seroient barrées par le bas jusques à la hauteur de sept pieds, pour ce qu'elles pouvoient estre facilement enfoncées, ou accommodées de telle sorte qu'il seroit avisé par les commis; que les clefs des quatre viz des deux croisées et des huit de la forêt seroient mises entre les mains des commis à l'œuvre, ausquels il ne seroit loisible d'introduire qui que ce fût, sans l'exprès commandement ou permission du Chapitre;

Que les portes des maregliers près le Vidame, de l'officialité, du Chapitre et des grottes seroient murées par derrière : seroit pareillement muré l'huis par lequel on entre de dessoubz la galerie de l'évesché dans le cimetière de Saint-Hiérosme, aussi par derrière et jusques à certain tems, du consentement de l'archidiacre de Blois, vicaire-général de Mgr de Chartres. Et quand à la porte de l'évesché entrant dans l'église, il y seroit

An. 1561. pourveu, ainsi que ledit sieur archidiacre avoit promis aviser avec les autres officiers dudit seigneur prélat;

Qu'il n'y auroit que quatre portes du cloître qui ouvriroient, sçavoir : celle de la rue des Changes, la Percheronne, celle du Cheval-Blanc et celle qu'on appelle la Porte-Peinte (qui est celle du Marché-aux-Chevaux); à chacune desquelles il y auroit deux hommes pour empescher que quelqu'un portant armes n'entrât audit cloistre;

Qu'il n'y auroit jusques au jour que les guichets des portes des Changes et du Cheval-Blanc ouverts, lesquels seroient fermés, la nuit venant; qu'ausdites portes seroient mis, par les portiers, deux flambeaux allumés, sçavoir est le matin, lors de l'ouverture du guichet, pour durer jusques au jour; et le soir, quand les grandes portes seroient fermées;

Que lesdits huit hommes qui seroient le jour ausdites portes se sépareroient ausdites deux portes des Changes et du Cheval-Blanc, sçavoir est à chacune porte, quatre depuis le matin jusques au jour qu'elles s'ouvriroient, et depuis le soir qu'elles seroient fermées, jusques à ce que l'on fermast lesdits deux guichets.

Furent commis maistres Nicole Regnard, archidiacre de Blois; Hugues de Bonshoms, chevecier; François Fidefame, Etienne Martin, Jean Cochard et Michel Gazier, chanoines, pour visiter toutes les autres portes du cloistre, ensemble celles des maisons canoniales, aiant issue hors d'icelui, du Vidame, et l'huis du jardin de Saint-Etienne par lequel on pouvoit facilement introduire les ennemis dans le cloistre, et pour faire exécuter tout ce que dessus et estre soigneux de veiller et de prendre garde aux inconvénients qui pourroient arriver, pourveoir diligemment sur le tout et en avertir le Chapitre.

Il fut aussi enjoint aux chanoines prébendés et prestriers de faire annoncer aux prosnes des paroisses à eux subjettes, que les habitans d'icelles eussent à les venir avertir ou les notaires du Chapitre, quand il viendroit des gens de guerre ou autres à troupes ou à la file en compagnies, d'où se pouvoit tirer quelque soubçon d'entreprise affin d'y donner ordre.

CHAPITRE XX.

Edit de janvier. Concile de Trente. Le roi de Navarre abjure l'hérésie de Calvin que sa femme maintient en Béarn. Menées du prince de Condé qui prit Orléans et autres villes, où il exerça de grandes cruautés. Rouen assiégé. Le Roi de Navarre y fut blessé dont il mourut. Edit d'aliénation du temporel des églises. Bataille de Dreux gaignée par les Catholiques.

La Reine mère, bien empeschée de sa contenance, pensant remédier au mal présent par quelque emplâtre bénigne et lénitif, le rengrégea par trop de douceur et cuida perdre tout. Le Roi avoit fait un édit le 17 de janvier 1561 ou 1562 par lequel il retenoit les sectaires en devoir. Ceste loi, qui leur servoit de bride à haut mors, les fit crier de façon que la Reine mère, pour les contenter, fit assembler à Saint-Germain-en-Laie un président et deux conseillers de chaque Parlement pour aviser ce que l'on pourroit faire. Le Roi, par leur avis, fit une déclaration, le 14 février, par laquelle il interprétoit quelques mots et articles contenus au susdit édit, la publication de laquelle abaissa fort le cœur des Catholiques et l'éleva aux Huguenots qui se vantoient d'envoier bientôt le Pape et la Messe hors du roiaume de France. Les princes et seigneurs catholiques qui avoient assisté à ceste assemblée, se repentoient d'avoir consenti et passé ceste déclaration si avantageuse aux religionnaires et si préjudiciable aux Catholiques en faveur du roi de Navarre, veu que c'estoit chose très-honteuse et de pernicieux exemple de veoir à la suite de la Cour chanter la Messe d'un costé, et les Psaumes de Marot et faire la presche de l'autre. An. 1562.

Aussi le Parlement de Paris jugeant de la conséquence refusa de la passer et fut besoing de diverses jussions pour obliger à la faire lire et enregistrer le 6 mars suivant. Le Parlement de Dijon la refusa tout à plat; les autres la passèrent, sans vouloir qu'il en fût rien écrit dans leurs registres.

An. 1562. Le Roi se doutant que le Pape en estant averti ne s'en tairoit pas, pensa de le prévenir, et pour ce dépêcha vers lui Louis de Saingelais de Lansac, chevalier de son ordre, pour faire ses excuses de ce qu'il avoit accordé aux religionnaires par ceste déclaration, ne l'aiant fait que pour le bien de son roiaume et de ses sujets, en attendant que le concile qui avoit été ouvert à Trente, le 18 du mois de janvier dernier, en eût déterminé, promettant d'envoier au plutost les évesques de son roiaume pour se donner audit concile.

Les Huguenots se rendirent cependant redoutables et obligèrent ceux de Chartres de redoubler les gardes en leur ville et ne laisser que les portes des Epars et Guillaume ouvertes, qui donnoit de l'ébat à messire d'Eguilli, qui en étoit gouverneur. Or, sur ce que le Pape avoit mandé au Roi qu'il ne pouvoit approuver ce qu'il avoit accordé aux sectaires et qu'il eût à envoyer en bref ses ambassadeurs audit concile, où ceux de l'Empereur et du Roi catholique s'étoient rendus, il y dépêcha Arnaud Février, président au Parlement de Paris, et Gui du Faur, sieur de Pibrac, qui se rendirent à Trente au mois de mai.

Le cardinal de Lorraine s'y transporta avec bon nombre d'évêques et docteurs (entre lesquels fut Claude de Saintes, chartrain, duquel nous avons parlé au chapitre précédent) et y arrivèrent sur la fin de l'année. Le duc de Guise, qui s'étoit retiré en sa maison de Joinville, aiant eu avis des menées que faisoient le prince de Condé et l'amiral de Colligni et voiant que toutes choses penchoient à la guerre, fit ligue avec le connétable, le maréchal de Saint-André et autres seigneurs pour la manutention de la religion catholique et du roiaume. Le roi de Navarre, auquel le nonce du Pape, l'ambassadeur d'Espagne, le cardinal de Tournon, l'évesque de Mende et d'Escars avoient fait gouter de quelle importance et conséquence il étoit d'altérer et changer la religion en un État, qui apporte d'ordinaire avec soi le changement d'icelui, tel que nous le voions aujourd'hui en Angleterre où le changement de la religion a entièrement bouleversé l'état qui a été changé de roiaume en république, et le blâme qu'il encourroit d'avoir durant le bas âge et la minorité du Roi laissé introduire au roiaume de France une nouvelle religion contraire entièrement à l'ancienne receue et établie depuis quinze cens ans, il quitta le Calvinisme, chassa ses serviteurs

qui en faisoient profession et se résolut à suivre la doctrine de An. 1562.
l'église romaine. Jeanne d'Albret, sa femme, qui portoit hautement le parti huguenot, s'en alla de dépit en Béarn, où elle fit la cène à Pau à Pasques suivantes, et y exerça puis après d'étranges cruautés contre les orthodoxes.

Cependant le roi de Navarre manda le duc de Guise et le connétable pour s'opposer aux entreprises du prince de Condé qui faisoit des assemblées à Paris avec port d'armes : il s'y rendit sur le commencement du mois d'avril, où il fut fort bien receu par la noblesse catholique et fit tant avec le roi de Navarre, le connétable et le maréchal de Saint-André que la Reine ramena le Roi de Fontainebleau à Paris.

Le prince de Condé, accompagné de ceux de la maison de Colligni, s'y rendit pareillement, mais le roi de Navarre craignant qu'il arrivât quelque désordre en ceste ville, à l'exemple de laquelle les autres se règlent, enjoignit à ces deux Messieurs de vuider de Paris : ce qu'ils firent, l'un étant sorti du costé de Brie, l'autre de Hurepoix. Le Prince, qui faisoit de grandes protestations de son obéissance, étant à Meaux, écrivit à l'amiral et autres seigneurs de sa cabale que ce n'étoit le manque de courage qui l'avoit fait sortir de Paris, mais le peu de force qu'il avoit pour résister au triumvirat, entendant par là le duc de Guise, le connétable et le maréchal de Saint-André qu'il qualifioit de ce nom odieux, à l'imitation de celui d'Auguste, Marc Antoine et Lépide, les priant de s'acheminer en diligence vers lui avec leurs trouppes, comme ils firent. Il levoit semblablement du monde de son côté, qui faisoit croire qu'il avoit quelque dessain de brouiller.

Il le fit éclater par la prise d'Orléans qu'il réduisit en très-piteux état, aiant fait mettre le feu dans la cathédrale de Sainte-Croix, qui la brûla avec le cœur du roi François II, celle de Saint-Aignan avec les ossemens de ce saint et de quantité d'autres que la piété des catholiques avoit mis comme en dépôt en ceste église, ravi les joiaux et ornemens des lieux les plus saints, foulé le corps de Notre-Seigneur aux piés, trainé les prêtres à la queue de leurs chevaux et iceux meurdris cruellement, après plusieurs indignités.

De là estant allé à Cléri, il fit rompre le sépulchre du roi Louis XI, en tirer les ossemens qu'il fit réduire en cendres avec

An. 1562. ceux des seigneurs qui avoient autrefois eu dévotion d'y avoir leur sépulture; fit abattre le crucifix, rompre l'image de la Vierge, qui étoit en grande vénération non-seulement au pais mais par toute la France.

Passant à Angoulême, il ne traitta pas mieux les cendres de Jean, comte dudit lieu, ayeul du roi François Ier, qui étoit réputé comme saint, aiant fait rompre son tombeau et permis à ses soldats de se servir du chef de ce bon seigneur comme d'une boule pour jouer, brûler ses ossemens et prendre le cercueil de plomb pour faire des balles pour tirer. Que ne fit-il pas à Vendosme, où ceux de sa suitte violèrent les tombeaux des ducs ses ancêtres?

Par toutes les villes où ils pouvoient mettre le pié, ils coururent aux reliques des saints pour les brûler, voler l'or, l'argent et pierreries des châsses, pour en faire de la monnoie, afin de subvenir à l'entretien de leurs compagnies. A Lion, ils brûlèrent le corps de saint Irénée ; à Tours, celui de saint Martin et de saint François de Paule; à Poitiers, celui de saint Hilaire et de sainte Radegonde; au Mans, celui de saint Escolasse, autrement de sainte Scholastique, seur de saint Benoît, et ainsi partout où ils furent, ils commirent d'horribles sacrilèges; à Rouen, ils remuèrent toutes les images des saints, le 3 de mai, et en moins de vingt-quatre heures ils rompirent et abbatirent les autels en plus de cinquante églises. A Cluni et à Saint-Benoît-sur-Loire, ils brûlèrent de très-belles bibliothèques, remplies de quantité de manuscrits, comme s'ils eussent craint que ces témoings muets n'accusassent leur perfidie hautement, et néamoins ces beaux réformateurs eussent bien voulu couvrir leur rébellion, leurs violences et impiétés de l'authorité du Roi, pour le service duquel ils tâchoient de persuader qu'ils agissoient.

Mais on fut désabusé de leur fourbe par le moien d'un manifeste qu'ils firent courir soubz le nom de Sa Majesté qui le désavoua par ses lettres patentes du 8 avril. Le Parlement donna aussi un arrêt contre ces iconoclastes ou brise-images et renverseurs des églises, par lequel il enjoignit aux communes de sonner le tocsain contre ces difformateurs, leur courir sus, et faire main-basse sur autant qu'on en pourroit attraper, sans crainte d'en être reprins, déclara vacans les bénéfices de ceux

qui suivoient ce prince, à cause du cardinal de Châtillon et de l'archevêque d'Arles, et à tous les officiers du Roi de faire profession de foi, suivant qu'elle avoit été arrêtée et déterminée par la Sorbonne, déclarant criminels de lèze-majesté divine et humaine tous ceux qui surprendroient des villes et s'empareroient des églises. An. 1562.

Le roi d'Espagne offrit au Roi dix mille hommes de pié et trois mille chevaux pour l'assister, et en même tems le Roi envoya messire Florimond de Robertet, baron d'Alluie et secrétaire de ses commandemens, en Savoie, pour attirer le duc de son parti, auquel il fit rendre par le sieur de Bourdillon les villes qu'il tenoit en Piémont, en restituant au Roi Savillan, Pignerol, Gierolles tout entier, avec leurs appartenances et dépendances. Le Roi fit aussi revenir les troupes qu'il tenoit en ce pais-là et aiant fait un gros d'armée il se mit en campagne au mois de juillet, le 4 duquel, Blois fut reprins avec Mer; où le ministre Beaupas fut pendu, au lieu que les Huguenots avoient mis à mort deux jours au précédent frère Jean Malet, cordelier de Châteaudun.

Poitiers fut semblablement reprins par le maréchal de Saint-André, le 25 du même mois, comme aussi Angers, le Mans, Tours et autres villes de ce quartier-là par M[r] de Montpensier, en toutes lesquelles les Huguenots receurent pareil traittement qu'ils avoient fait aux catholiques. Plusieurs trouppes passoient par la Beausse, entre autres deux mille Reistres, qui firent bien du mal, ne laissant rien à douze mille tant Suisses que Lanskenets qui venoient après.

Sa Majesté estant venu à Chartres, où il fit son entrée fort simplement, il résolut d'aller assiéger Bourges, devant qu'elle fust fortifiée. Pour ce sujet, le Roi fit venir de Paris à Chartres six pièces d'artillerie, cinquante chartées de poudre, trente-trois de boulets, deux de picques, deux de paëlles, lequel il fit partir de Chartres le 30 dudit mois, pour mener au camp devant Bourges. Ceux d'Orléans en aiant eu avis vindrent audevant près de Châteaudun, et mirent le feu dans les poudres qui firent un grand effet et y en eut plusieurs de morts de part et d'autre. Cela n'empêcha pas que la ville de Bourges se rendit à composition le dernier jour d'aoust. On en recouvroit d'autres en plusieurs endroits. La tempête tomba sur Rouen où le comte

An. 1562. de Montgommeri étoit gouverneur. Le Roi le somma de se rendre et de mettre hors les ministres et prédicans. Au lieu d'obéir, les Huguenots écrivirent à la Reine mère le 21 septembre des lettres plaines de complaintes à l'encontre des seigneurs qui étoient proches du Roi, et qu'ils ne pouvoient chasser leurs ministres, sans envoier avec eux plusieurs fidelles serviteurs de Sa Majesté, et autres impertinences, qui furent trouvées de si mauvaise grâce qu'il fut résolu au conseil d'aller mettre le siége devant.

On n'y manqua pas dès le même mois, craignant que les Huguenots la rendissent à l'Anglois, comme ils avoient fait le Havre-de-Grâce. Le roi de Navarre y fut blessé en un assaut, dont il mourut à Andeli le 17 de novembre, au grand regret des catholiques, et fut porté à Vendosme pour y être inhumé avec ses prédécesseurs. Rouen aiant été pris, Marlorat, ministre, qui étoit un des arcboutans de la rébellion, y fut pendu avec quelques autres de sa secte. Montgommeri se sauva au Havre où le vidame de Chartres et Beauvoir la Nocle, son beau-frère, commandoient. Dandelot, qui avoit amené à Orléans pour le prince de Condé une cavalerie de Reistres sous la conduitte du maréchal de Hesse, s'estimant assés fort pour se mettre en campagne, entreprit de prendre Paris, et pour ce faire s'épandit par le Gastinois et la Beausse, où d'abord il força Pluviers et prit Etampes, la Forêt-Alez, Dourdan et quelques autres places, lesquelles se rendirent.

Le Roi dénué d'argent en demanda au clergé qui lui accorda seize cent mille livres volontairement par an durant six ans, pour quoi Sa Majesté fit un édit d'aliénation de cent mille livres de rente rachetable à perpétuité, à prendre sur le clergé et temporel des églises de France, lequel fut publié le 17 de novembre, et le dernier du même mois, le Roi pressant le paiement d'icelles, on print à Chartres l'or et l'argent de toutes les reliques des églises de la ville et faubourgs qui lui fut envoié à Paris.

Le prince de Condé, voiant le roi de Navarre mort, estima que la régence et lieutenance-générale du roiaume devoit lui appartenir. Il s'approcha de Paris, croiant se rendre maître des villes qui l'avoisinent. Il commença par Corbeil, où commandoit Caussens, mestre-de-camp. Mais congnoissant que ceste

ville étoit en bonne résolution de se défendre, il se retira plus An. 1562.
près de Paris, affin de trouver moien d'y entrer. Le duc de Guise, sur la marche du prince, s'étoit jetté dedans avec son armée et avoit fait garnir les fauxbourgs de compagnies, tellement que le Prince, frustré de ses attentes, se contenta de prendre Gentilli, Arcueil, Montrouge, le Bourg-la-Reine, et quelques villages circonvoisins, entretenant cependant la Reine mère de paix, laquelle aiant été refusée aux conditions qu'il la proposoit et le comte de Brissac aiant amené le secours du roi d'Espagne, qui se montoit à huit mille hommes conduits par messire de Sansac, chevalier de l'ordre, qui passèrent par Chartres et n'en délogèrent que le 6 décembre, auquel jour l'or et l'argent des reliques de l'église dudit lieu fut porté à Paris pour fondre et en battre de la monnoie, avec les vieilles bandes de Piémont qui se montoient à vingt-quatre enseignes, bien complettes. Dès le soir même de leur arrivée, aiant donné l'alarme à son camp qui étoit de six mille cinq cent chevaux et de dix ou onze mille d'infanterie, le firent déloger dès le lendemain 10e de décembre.

S'estant arrêté sur le chemin de Chartres, auquel il en vouloit particulièrement, le 3 dudit mois, après plusieurs délibérations de son conseil, il conclud de prendre sa marche de Normandie pour recevoir cent cinquante mille escus et se joindre aux trouppes angloises que la reine Elisabeth, qui faisoit même profession de l'hérésie que lui, avoit envoiées au Hâvre-de-Grâce. Le 16 dudit mois, Gallardon, à quatre lieues de Chartres, fut forcée par les troupes du Prince, qui envoia de là sommer le sieur d'Eguilli, gouverneur dudit Chartres, de le lui rendre. Ce seigneur lui aiant fait réponse qu'il la garderoit pour le Roi et que, s'il y venoit, il y trouveroit son cimetière, la ville estant bien munie d'hommes et de vivres et de tout ce qui étoit nécessaire à un siége, il passa outre et n'y vint point.

Le connétable qui commandoit l'armée au lieu du roi de Navarre, qui étoit d'environ trois mille chevaux, six mille Suisses, trois mil Lanskenets, trois cens Espagnols, six cens Gascons et environ de quatre à cinq mille François et Bretons, partit trois jours après le Prince et s'en alla par Versailles et Meudon, à grandes journées, pour lui fermer le passage. Il le suivit de si près qu'il lui fit tourner la tête devers Dreux.

An. 1562. Comme il passoit la rivière d'Eure à Maintenon, une vieille femme se fourra fort avant dans l'eau et le prenant par la botte, l'arrêta et lui dit : « Prince, va, tu souffriras, mais Dieu est » avec toi. » A laquelle le prince recommanda qu'elle priât pour lui. La veille de la bataille, étant couché et discourant avec certains gentilshommes qui étoient dans sa chambre, il dit à Théodore de Bèze qui avoit fait la prière : « Je sçai qu'il ne faut » s'arrêter aux songes, mais si faut-il que je vous die que j'ai » songé ceste nuit que j'avois donné trois batailles, l'une après » l'autre, desquelles j'étois retourné victorieux et nos trois » ennemis étoient morts, mais que j'étois aussi blessé à mort, » tellement toutefois que les aiant fait mettre les uns sur les » autres et moi par dessus, j'avois rendu l'esprit. » Lui aiant été répondu que les pensées qui occupoient son esprit aiant pu lui causer ce songe, au reste que vivant ou mourant il ne pouvoit faillir de demeurer victorieux, il répondit : « Ainsi soit-il ! » Mais cela estant un resve, il le faut passer de même.

Le vendredi 18 de décembre, le connétable aiant conduit son armée jusques à Mézières près Dreux, où il passa la rivière d'Eure sur les deux heures après minuit, sans aucun bruit, il se vint poster entre le Boulay-d'Emmy-la-Voie et Marville-Moutiers-Brûlé, aiant la ville de Dreux à une lieue, pour s'y retirer au besoin, la rivière à dos et les bois de Mommousset ou de Mortagne proche Blainville en flanc, qui lui servoient de palissade.

Le samedi 19, jour fort froid, humide et nuageux, l'armée catholique marcha en bataille divisée en deux, sçavoir avant-garde et bataille. L'avant-garde fut conduitte par messires de Guise et de Saint-André et consistoit en cinq régiments de cavallerie, le premier desquels étoit mené par ledit sieur de Guise, le second par ledit sieur de Saint-André, le troisième par le sieur d'Ossun, le quatrième par le sieur de Beauvais et le cinquième par le sieur de Guiri, avec trois bataillons de gens de pié, de François, de Bretons et de Suisses et la cavalerie légère.

Autres disent que le connétable, parqué audit Blainville, conduisit la bataille, composée de douze compagnies de cavallerie, lesquelles flanquoient dix-sept enseignes de fantassins et bretons ; puis suivoient à costé les Suisses derrière huit pièces

d'artillerie flanquées de messire d'Aumale avec cinq compagnies An. 1562.
de cavallerie.

L'avant-garde contenoit un gros bataillon de douze enseignes de Lanskenets appuiés du maréchal de Saint-André avec six compagnies de cavallerie et vingt-deux enseignes des vieilles bandes françoises. Messire de Guise avoit sept compagnies de cavallerie et quatorze enseignes espagnolles, aiant à la droite la mestairie de l'Espinai et devant eux quatorze pièces de canon et les enfans perdus en teste de la cavallerie. L'Admiral se planta à l'opposite du connétable, son oncle, avec six vingt lances, le Prince avec cent cinquante devant les Suisses et entre deux s'avançoient Moni et d'Avarel avec soixante lances.

Du costé du Prince, six cornettes d'argoulets soubz la charge de la Curée avec les enfans perdus, vers l'Admiral dix cornettes de Reistres, divisées en deux, secondoient le Prince qui leur devoit ouvrir le pas, et cinq autres pareillement en deux trouppes, rangées près d'un moulin à vent qui leur étoit à gauche, proche l'Admiral. De la Rochefoucaud avec quatre-vingt lances remplissoit l'entre-deux. Il y avoit derrière les reistres de l'amiral, tirant à gauche, douze enseignes de Lanskenets, et cinq pièces d'artillerie derrière ceux du prince qui ne servirent que de proie. A la droite desdites pièces, il y avoit vingt-trois enseignes d'infanterie françoise et à côté d'icelles, derrière lesdits Lanskenets, étoient cinq cornettes de Reistres.

Après plusieurs escarmouches et coups de canon que l'on entendoit de Chartres et que l'armée des catholiques se fut approchée de celle des rebelles qui ne demandoit qu'à passer à costé, il sortit environ deux cens pas de l'un de leurs gros escadrons de cavallerie quelques trois mille chevaux reistres et autres qui chargèrent le coin et l'aile de la bataille du costé des Suisses, qui rompirent la cavalerie catholique qui s'enfuit, qui çà qui là, jusques à Paris et en divers endroits. Les Suisses témoignèrent leur fidélité et vaillantise, aiant soutenu quatre charges auparavant que d'être rompus par les enfans perdus et argoulets de la Curée, perdu dix-sept capitaines avec les trois parts de leurs trouppes, s'estant puis après ralliés, tandis que le Prince, Moni et d'Avarel donnoient en flanc aux François et Bretons qui se débandèrent, et que l'Admiral entr'ouvroit l'escadron de son oncle pour donner entrée aux Reistres, qui char-

An. 1562. gèrent tellement les catholiques qu'aiant lâché le pié, et le Connétable receu un coup de coutelas sur la tête et un d'un pistolet soubz le menton, il y demeura prisonnier, et le sieur de Momberon, un de ses fils, tué. Ils tournèrent sur les Lanskenets protestans qui s'étoient avancés jusques aux huit pièces de canon, qu'ils chargèrent si rudement qu'ils les contraignirent montrer le dos et les eussent tous taillés en pièces sans le prince de Condé qui les trouva retournant de la chasse avec ses Reistres qui les rompit de rechef quoiqu'ils se défendissent vaillamment et vendissent leur peau bien cher.

Ce fut lorsque le sieur d'Anville et l'avant-garde roialle branlèrent pour venir à la charge, voiant que les Huguenots avoient jetté leur feu et se tenoient comme asseurés de la victoire, ils avoient fait sagement de ne bouger de leur poste de crainte de confusion, qui leur eût causé la perte de leur armée. Messires de Guise, de Saint-André et d'Anville, prenant ainsi leur tems, se jettèrent avec tant d'ardeur sur les vingt-trois enseignes françoises qu'elles y demeurèrent presque toutes, taillèrent les Reistres en pièces et contraignirent la cavallerie françoise de gagner au delà des bois de Mommousset avec le Prince qui, poursuivi par d'Anville, le fit son prisonnier. Toutefois ces fuiards s'étant ralliés, ils retournèrent à la meslée où le maréchal de Saint-André, pour s'y être trop avancé, fut tué de sang-froid par ceux ausquels il s'étoit rendu, et pensant avoir bon marché des Espagnols et vieilles bandes françoises, ils furent battus et contraints de quitter le camp et leur artillerie aux catholiques, qui demeurèrent les maîtres et y gaignèrent seulement quatre pièces de campagne.

Il y demeura, disent les uns, sept mille, les autres disent dix mille hommes et trois mille prisonniers, le reste fut mis en fuitte, lesquels s'étant ralliés montoient à quelque deux mille chevaux et deux enseignes de gens de pié, qui rebroussèrent vers Orléans et firent bien sept lieues ceste nuit. La bataille dura depuis huit à neuf heures du matin jusques au soir à nuit close. Les deux chefs, par un accident qui peut-estre ne s'est point veu, y demeurèrent pris, l'un au commencement, l'autre sur la fin de la bataille, et celui qui sembloit victorieux s'y trouva vaincu.

Messire de Guise, estant demeuré maistre du camp, il y

donna à souper au Prince et coucha avec lui, et le lendemain il l'envoia prisonnier à Chartres où il fut mis dans la Renardière, prison de religieux de l'abbaie de Saint-Père, en attendant qu'il eût nouvelles du Roi et de la Reine, et envoia à Paris tous les drappeaux gaignés sur les Huguenots en ceste bataille, que les capitaines qui y assistèrent disent avoir été la plus furieusement menée, assaillie et défendue qui se puisse jamais veoir. Ces drappeaux et enseignes furent mis en l'église de Paris, où actions de grâces furent rendues à Dieu pour une telle victoire. An. 1562.

Ledit sieur de Guise prit aussitôt le soing de faire enterrer les corps des seigneurs qui étoient morts dans ceste occasion, entr'autres messires Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, Gabriel de Mommorenci, seigneur de Monberon, fils du connétable, gentilhomme de grande espérance, les sieurs de Guiri, la Brone, Laisné et son neveu d'Annebaut, Rol de Billi de la maison de Prunay-le-Gillon et des sieurs de Courville, lesquels furent inhumés en l'église de Saint-Pierre de Dreux; le sieur de Bellai, enseigne de messire de Guise, de Vilars, lieutenant de messire d'Aumale; de Casseaux, de Martigues, de Bitesson, écuier de messire le grand-prieur de France; du Mesnil-Milon, de la compagnie de messire de Montbrun; de Baraut, escuier de la grande escurie du duc de Guise; le baron de Pugillon et de la Roche-Esmond de la compagnie de messire de Nevers; Louis Tasque, maistre d'hostel de messire l'Amiral; le sieur vicomte de Nostre-Dame, lieutenant de messire de Montbrun; de la Brosse fils, lieutenant de la compagnie de messire de Joinville; la Motte-Menin; de la Tour, de la Ferté-Imbaut et de Saint-Bonnet, escuier de la grande escurie du Roi; de Vasseles, enseigne de messire de Lorraine; du Bois-Bertrand; quatre capitaines espagnols; seize seigneurs de condition entre les Suisses, et le prévost de l'artillerie, sans ceux qui furent portés inhumer ailleurs ou qui trouvèrent leur sépulture au mesme endroit que leur mort. François de Clèves II du nom, duc de Nevers, fut blessé non en la bataille mais après, de sang-froid et de propos délibéré, d'autres disent que ce fut par accident, qu'un de ses gentilshommes nommé Desbordes lui donna un coup de pistolet dans la cuisse dont il mourut puis après. François de Billi y receut douze plaies.

An. 1563. Le nombre des morts étoit si grand qu'il y en avoit plus d'une lieue et demie de long par endroits, aux autres à tout le moins une lieue. Il se passa en ceste bataille une chose digne de remarque, qui fut que le sieur d'Ossun, seigneur Gascon, qui avoit toujours été nourri et élevé parmi les armes, se trouvant dans la bataille abandonné des siens, fut saisi d'une telle appréhension qu'il s'enfuit à bride abbatue jusques à Chartres où s'estant arresté et recongneu, il en conceut un tel déplaisir qu'il en mourut à Paris peu de jours après.

CHAPITRE XXI.

Le duc de Guise tué devant Orléans par Poltrot. Commission du Pape pour informer contre les évêques de France qui sentoient mal de la Religion : Charles Guillard comprins en icelle en est excusé. Hâvre-de-Grâce récupéré sur les Anglois. Parolles mémorables de madame Renée de France. Majorité du roi Charles IX. Edit pour les dixmes. La reine de Navarre excommuniée. Edit contre l'aliénation. L'année réglée au premier jour de janvier. Concile de Trente achevé. Voiage du Roi par la France. Plaintes contre les Huguenots. Election de Pape.

Après la bataille de Dreux, l'Amiral qui s'étoit retiré à Orléans, au lieu de s'en aller en Normandie, s'en alla en Berri où il prit quelques villettes. Le duc de Guise qui, pour l'absence du connétable qui étoit prisonnier des Huguenots, avoit été déclaré lieutenant-général de l'armée roiale, s'estant avancé jusques à Tours où étoit le gros de l'armée, alloit et venoit à Chartres et dans la Beausse, où il donna l'épouvante à messire Simphorian de Durfort, sei-

gneur de Duras, qui lui rendit Etampes et Pluviers, et rosdant An. 1563.
à l'entour d'Orléans tâchoit d'enlever Baugenci.

Le Roi, durant ce tems-là, vint à Chartres et y passa la feste des Rois et y demeura bien trois semaines pendant lesquelles il fit sortir la garnison qui étoit dans la ville et incommodoit fort le bourgeois. Il fit venir en ceste ditte ville tout le conseil privé et quelques députés du Parlement de Paris pour faire, à ce qu'on disoit, le procès au prince de Condé. Le sieur de Danville qui jugeoit que, s'il pleuvoit sur le Prince, il dégouteroit sur le connétable son père, rompit ce coup. Le Roi s'en allant à Blois au partir de Chartres, fit conduire le Prince après lui et l'envoia puis après dans le château d'Anzin près Amboise. Pour le duc de Guise, il s'approcha d'Orléans où étoit Dandelot; l'Amiral qui avoit de nouveau pris Gergeau et Sulli, print sa marche en Normandie, pensant divertir l'armée du duc et la rendre moins forte. Le Roi tâcha de faire de même et désunir les Huguenots, faisant publier le 24 janvier une abolition générale de tout le passé à tous ceux de la prétendue religion, qu'il restituoit leurs biens avec deffenses expresses aux juges de les inquiéter, Sa Majesté les prenant en sa sauvegarde.

Cela n'empêcha l'Amiral de poursuivre sa marche vers Evreux où il ne toucha, envoia Moni et sa compagnie avec quelques argoulets pour secourir Caen que le marquis d'Elbeuf tenoit comme bloqué et s'en alla au Hâvre, où Maligni, vidame de Chartres, commandoit, pour recevoir cinq compagnies d'Anglois, de l'artillerie, de la poudre, de l'argent que la reine d'Angleterre y envoioit. Aiant fait ce qu'il prétendoit, il fut le 1er jour de mars devant Caen qui, dès le lendemain, se rendit à composition.

Le duc de Guise avoit dès le 5 febvrier précédent investi Orléans et se faisoit fort de l'emporter. Le connétable qui y étoit prisonnier, prévoiant la nécessité des assiégés et les désordres qui en pourroient arriver proposa quelque paix à la princesse de Condé, sa nièce, à Dandelot, son neveu, et à d'autres de leur ligue. La Reine s'entremit aussi de la faire et étoit tellement ébauchée qu'on espéroit que facilement on parviendroit à la générale. Mais le duc de Guise aiant été tué pendant ces traités, un 18 février, par Jean Poltrot, sieur de Merey dans l'Angoulmoisin, rompit toutes leurs bonnes intentions. Le corps

An. 1563. dudit sieur de Guise fut apporté à Chartres et reposa dans le chœur de la cathédrale, et le lendemain lui aiant été fait un service solennel par le Chapitre, il fut conduit par tout le clergé exempt et non exempt, jusques à Saint-Georges-de-la-Banlieue, avec lesquels assistèrent les officiers et corps de ladite ville, et de là il fut mené à Paris.

La paix se renoua entre le Roi et le Prince qui fut mis en liberté avec le connétable, et les Reistres et autres compagnies furent congédiés, qui s'en retournèrent avec plus d'or et d'argent qu'ils n'en avoient apporté.

D'un autre costé, le Pape donna un mandement spécial aux cardinaux commis au fait de l'inquisition, de faire citer à Rome, personnellement, à certain jour par devant eux, quelques prélats françois qu'ils avoient apprins être tombés au crime d'hérésie, en quel lieu qu'ils fussent, sinon et qu'on ne pût approcher du lieu où ils seroient, aux lieux plus prochains, affin qu'ils n'en pussent prétendre cause d'ignorance. En vertu de ceste commission, les commissaires firent citer Oudet de Coligni, cardinal diacre, évêque de Beauvais, qui s'étoit déclaré du parti huguenot; Saint-Germain, archevêque d'Aix; Jean de Monluc, nommé seulement à l'évêché de Valence; Jean-Antoine Caraccioli, napolitain, évêque de Troies en Champagne, Jean Barbanson, évêque de Pamiers; Louis d'Albret, évêque de Lescar; François de Nouailles, évêque d'Ags; Jean de Saint-Gelais, abbé de Saint-Maixant en Poitou, évêque d'Uzez, qui se fit prédicant; Charles Guillard, évêque de Chartres, et Claude de Renti, évêque d'Oléron, naguères chevecier de Saint-Georges de Vendosme. On y a ajouté l'évêque de Lectoure, mais mal-à-propos, veu que Guillaume de Mombas, qui étoit lors en possession de ceste prélature, assista au concile de Trente et s'y trouva dénommé entre les évêques françois qui y assistèrent, et y a apparence qu'on aie pris Lectoure pour Lescar.

Pour quelques-uns des premiers et autres desquels nous avons parlé au chapitre XVIII de ce livre, il n'y a point de doute qu'ils apostazièrent de la religion catholique et que le cardinal de Châtillon, pour se moquer du Pape, épouza en son habit de cardinal Isabeau d'Auteville, dame de Loré, au grand opprobre de sa condition et au grand scandale des gens de bien. Mais je ne l'accorderai si facilement des évêques de Valence,

Chartres et d'Oléron, veu que, pour ce dernier, il demeura dans son évêché jusques à son décès, qui fut en 1595, qu'il mourut en la communion de l'église romaine, que, s'il s'est porté peut-être trop lâchement en sa charge et ne s'est opposé aux violences de la reine de Navarre, il l'a fait par respect, étant sa bienfaitrice et l'aiant fait ce qu'il étoit, et de plus étant en un païs où il n'avoit la force de résister; mais sa dernière fin aiant fait veoir le contraire de ce dont on l'accusoit, il me semble qu'il ne doit être comprins parmi ces prélats hérétiques. An. 1563.

Pour celui de Valence, je n'estime pas qu'il eût été emploié par le roi Charles IX, qui haïssoit mortellement les Huguenots, en plusieurs affaires et ambassades de conséquence pour les catholiques, s'il eût été des supposts de ceste secte, et le Chapitre de Tolose, ville très-catholique, n'eût permis qu'il eût esté inhumé dans ceste métropolitaine, dessoubz l'ancien pulpitre, près l'entrée du chœur, s'il fût décédé huguenot, desquels messire Blaise de Monluc, son frère, maréchal de France, étoit l'ennemi juré.

Quand à Charles Guillard, je m'étonne comme il fut comprins avec les autres entichés ou soubçonnez d'hérésie, veu que messire André Guillard, sieur de l'Isle, son frère, étoit ambassadeur à Rome, et qu'à son égard il étoit fort soigneux de son diocèse auquel il pourvoioit de bons pasteurs et de personnes de doctrine et probité. Mais, comme bien souvent on jette dans l'église des enfans qui n'y ont ni inclination ni affection, ains seulement pour la décharge des familles, ce prélat aiant esté destiné dès ses jeunes ans à l'ordre ecclésiastique contre sa volonté, il ne faisoit guères de sa charge lui-même, mais il avoit trois évêques qui l'assistoient et sur lesquels il se déchargeoit de partie de ses soings. C'étoit les évesques de Tréguier, de Sébaste et de Philadelphe qu'il emploioit d'ordinaire en la collation des ordres, bénédictions de calices, de croix, d'ornements, cimetières, vases et autres choses, en consécrations d'églises et d'autels et en semblables exercices que requéroit le deub de sa charge.

Ce n'est point qu'il n'en print quelquefois lui-même la peine, ainsi qu'il se veoid par les registres du secrétariat de l'évêché de Chartres, dans lesquels il se trouve plusieurs fonctions épiscopales faites par lui, tant pour la collation des ordres, tenue

An. 1563. de sinodes, publication de statuts et réglemens, advertissemens aux curez et autres de son diocèse, touchant la doctrine catholique, apostolique et romaine. Je peux rapporter en cet endroit une lettre écritte de sa main, le 13 dudit mois de mars de ceste présente année, à maistre Louis Charpentier, chanoine théologal de Chartres, son grand-vicaire, qui témoigne toute autre chose que ce qu'on pensoit de lui, et son zèle à la religion ancienne.

« Monsieur Charpentier (lui écrit-il), aiant l'occasion de ce » porteur, je n'ai voulu faillir de vous remercier des bons » offices et debvoirs de prédication, où vous vous emploiés » souvent pour moi et en mon acquit, où je suis marri que je » ne puis mesmes assister pour en percevoir le fruit, que j'es- » père que Dieu fera fructifier à vos auditeurs; ce dont je le » supplie et pour nous le semblable s'il lui plaist. Et d'autant » que j'ay entendu que les ordres se tiennent à Chartres sab- » medi prochain par M[gr] l'évesque d'Ebron, je vous prie, » adjoutant toujours aux obligations précédentes, joindre aussi » cette peine, que de vouloir assister à l'examen des ordinaires » et les faire, s'il est possible, tous passer soubz votre advis et » examen, car je ne désire pas qu'il y en aie grand nombre, » estimant que, quelque avertissement et renvoi qu'on leur a » fait par le passé, peu encores ou plutost nuls se trouveront » dignes de ceste charge, et vous promets que ce qui m'a tant » retenu et retardé depuis quelque tems jusques à ceste heure » d'en promouvoir, çà esté la caution que j'ai veu que plusieurs » gens de bien y requéroient et qu'il ne s'en admit aucun qui » ne fût ascript au service et ministère de quelque église, » remettant donc à vostre prudent advis et religion ceste affaire. » Ecrit aux Vaux, ce 14 mars 1563. »

Ce n'est pas là, ce me semble, parler en hérétique, mais en bon prélat et catholique. Il est vrai qu'il étoit moins retenu en ses parolles qu'en ses mœurs, n'approuvant beaucoup de choses qui se practiquoient dans l'Eglise, desquelles il parloit trop librement, ce qui le fit soupçonner de favorizer aux Luthériens par ceux-là qui ne goûtoient son humeur d'ailleurs fort douce, estant d'une très-agréable et facile conversation, civil, courtois et modéré au possible, se plaisant en la conversation des gens doctes, desquels il avoit toujours quelques-uns à sa suitte, pour

conférer et lui tenir compagnie en la solitude et retraitte des Vaux-de-Cernai dont il étoit abbé et où il se plaisoit. Mais en ce tems-là parler de religion et cérémonies d'icelle autrement que ne vouloient les plus sérieux et zélés, étoit crime et ne falloit que prononcer un mot de travers pour faire crier au huguenot. Quoique c'en soit, il est mort en la communion de l'église romaine; qui me fait mieux penser de lui qu'on ne faisoit à Rome. An. 1563.

Dès le mois de janvier précédent, madame Rénée de France, duchesse de Ferrare et de Chartres, s'étoit retirée à Montargis qui lui appartenoit. Plusieurs de la nouvelle religion qu'elle avoit embrassée s'y étoient retirés soubz son adveu. Le duc de Guise, gendre de ladite dame, qui étoit fort contraire à ce parti, envoia le sieur de Malicorne, chevalier de l'ordre du Roi, avec quatre compagnies de cheval, pour se rendre maistre de la ville et du château. Ayant gaigné la ville, il somma ladite dame de rendre ledit château, dans lequel elle étoit avec un bon nombre de Huguenots, la menaçant que, si elle ne vouloit le faire, il feroit pointer le canon contre. « Avisés bien (lui » répondit-elle) à ce que vous entreprenés. Il n'y a homme en » ce roiaume qui me puisse commander que le Roi. Et si vous » en venés là, je me mettrai la première sur les murailles pour » veoir si vous serez assés hardi pour tuer la fille d'un Roi, » n'estant si peu apparantée ni si peu aimée, que je n'aie » moien de me ressentir de votre témérité jusques aux enfans » du berceau de votre lignée. » Ce qui fit retirer ledit seigneur sans s'arrêter davantage après ledit château.

Le comte de Warvick qui étoit dans le Hâvre-de-Grâce pour la reine d'Angleterre, l'aiant rendu au connétable le 28 de juillet, le Prince s'attendoit bien d'avoir la lieutenance générale du roiaume au lieu du roi de Navarre. Il s'en veit fort reculé par l'artifice de la Reine-mère qui étoit à Rouen avec toute la Cour, laquelle fit aller le Roi au Parlement, le 4 d'aoust 1563, où, séant en son lit de justice, se déclara majeur, aiant atteint l'âge porté par les règlements et déclaration du roi Charles V et commit la Reine à la surintendance des affaires de Sa Majesté, rendant vaines et illusoires par ce moien toutes les espérances du prince de Condé.

De Rouen, le Roi estant allé à Dieppe, il fit un édit ou décla-

An. 1564. ration en faveur des ecclésiastiques, particulièrement du diocèse de Chartres, pour raison du paiement des dixmes et champarts et autres redevances, qu'il voulut et enjoignit à un chacun qui les leur devroient de les paier très-exactement, à peine de saisie de leurs biens et lieux, sujets à tels droits et autres peines portées par ladite déclaration.

Le Pape, picqué de quelques parolles avancées par le sieur Ferrier, ambassadeur de France, qu'il tenoit pour confident du feu roi de Navarre, excommunia Jeanne d'Albret, sa veuve, pour ce qu'elle faisoit profession publique du calvinisme et traittoit mal les catholiques de ses terres de Béarn et de Gascongne, d'où elle avoit banni l'exercice de la religion romaine, et avoit fait venir de Genève le ministre Merlin avec une vingtaine de Basques pour y prêcher en langue du païs, et fit publier contre elle un monitoire à Rome le 28 de septembre, par lequel elle fut citée à comparoir dans six mois pardevant les cardinaux en leur consistoire pour répondre de sa religion et croiance; au défaut de quoi faire, elle fut déclarée hérétique, ses biens confisqués et abandonnés au premier qui s'en emparereoit. Sur l'opposition que le Roi fit à la confiscation de ses biens, entr'autres de ceux qu'elle possédoit en ce diocèse, sçavoir Vendosme, Espernon, Châteauneuf-en-Thimerais et Champrond, le Pape ne passa plus outre, et le bruit de ce tonnerre ne fut ouï qu'à Rome.

Au commencement de l'an 1564, sur les remontrances faites à Sa Majesté par les ecclésiastiques, il leur fut permis par un édit de retirer les terres qu'ils avoient aliénées pour subvenir aux cent mille écus de rente contenus dans l'édit d'aliénation qui fut publié en Parlement le 26 janvier. Le chancelier de l'Hopital en ajouta un autre, au regard du tems auquel dorénavant commenceroit l'année. En France, cela n'étoit point réglé, les uns, comme les Angevins et Poitevins, la commençant à l'Annonciation de Notre-Dame, les autres régulièrement à Pasques, les autres qui suivoient le calcul de Rome, à la Nativité de Notre-Seigneur. Et, d'autant que Pasques étoit une feste mobile, commençant l'année par icelle, cela sembloit troubler le commerce, à cause que advançant ou reculant selon le cours de la lune qui n'aiant de tems asseuré, il fut ordonné par cet édit que l'année ne commenceroit à l'avenir par toute la France

qu'au premier jour de janvier et finiroit le dernier de décembre. An. 1564.
Ce qui fut confirmé par l'ordonnance de Roussillon faite au mois de juillet suivant. Et quoique le Parlement fît quelque difficulté de le passer, l'usage néamoins l'a emporté et a été receu généralement par la France suivant l'arrêt du 7 décembre 1582.

Sur l'avis qu'eut Sa Majesté que l'édit de pacification n'avoit été bien receu en quelques provinces, la Reine le porta à faire une reveue de tout son roiaume, pour, par sa présence, calmer les esprits les plus esmeus et retenir les plus mutins en devoir, et, de crainte que la reine d'Angleterre à laquelle depuis naguères on avoit enlevé le Hâvre-de-Grâce, ne brouillât pendant l'absence du Roi, il fit la paix avec elle et partit de Fontainebleau le 13 mars. Estant à Troies, il y fit publier ceste paix le 6 d'avril, d'où il print la marche de Lion et Roussillon, ville appartenant au sieur de Tournon, où il fit cet édit qui en porte le nom par lequel il enjoignoit à tous ses sujets de vivre en bonne intelligence les uns avec les autres et défendoit de s'entre-troubler en l'exercice de leur religion à peine de la vie.

Cet édit, qui étoit comme l'interprétation de celui de la paix faite à Orléans, donnoit bien des affaires aux sectaires qui se plaignoient hautement de ce qu'on leur défendoit de prêcher, fors ès lieux portés par l'édit, et de faire sinodes sans lesquels, à ce qu'ils disoient, il étoit impossible de maintenir la discipline. Ils se plaignoient encore de ce que le sieur de Chavigni, lieutenant de M. de Montpensier au païs du Maine, et messire Charles d'Angennes, évêque du Mans, fils de messire Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, marchoient en armes pour empescher les violences que les gentilshommes huguenots faisoient aux catholiques; surtout ils firent grand bruit de la mort de la Curée, gouverneur de Vendosme et païs Vendomois, qui avoit été, disoient-ils, assassiné par quelques gentilshommes, ses voisins, lesquels, aiant été pour ce mis en justice, se trouvèrent innocens et en furent absous.

Au partir de Roussillon, le Roi s'en alla visiter les principales villes du Daufiné, de la Provence et du Languedoc, où il demeura longtems à cause de l'hiver qui fut fort fâcheux en neiges et en gelées, qui furent telles par toute la France que, de

An. 1566. mémoire d'homme, il ne s'y en étoit veu de semblables. Estant à son retour à Coignac, la navigation de la rivière d'Eure de Chartres à Nogent-le-Roi fut remise sur le tapis ; mais d'autant que les lettres qu'en avoit donné le roi Henri second, le pénultième du mois d'avril 1548, avoient esté perdues et sans avoir été mises à l'exécution, Sa Majesté en accorda d'autres qu'il confirma par ses lettres patentes du 29 d'août 1565 et permit de les exécuter, selon leur forme et teneur.

Ce fut ceste année que messire Jean d'Estouteville, chevalier, seigneur de Villebon, bailli de Rouen et lieutenant du Roi en Normandie pour l'absence du duc de Bouillon, décéda, chargé d'ans et d'honneur pour les bons services qu'il avoit rendus au Roi et au Roiaume. Mourut aussi le 9 de décembre, le pape Pie IV, après avoir receu tous les sacrements de la main de saint Charles Boromée, son neveu. Un mois après, fut éleu en son lieu Michel Ghisliome, jacobin, fils d'un nommé Paul, laboureur de Bosch en l'Insubrie au diocèse de Dertonne, près d'Alexandrie, d'où il fut appelé plus communément le cardinal Alexandrin que de Sainte-Marie-sur-Minerve son titre. Pour gratifier saint Charles, il print le nom de Pie V, en mémoire de son prédécesseur et bienfaiteur.

Le duc de Nemours ayant gaigné sa cause à Rome contre mademoiselle de Rohan, il épouza la veuve du feu sieur de Guise, par le moien duquel mariage il fut après duc de Chartres. Les noces en furent faites à Saint-Maur-des-Fossés où le Roi assista.

Vers le même tems qui fut en juillet, Louis, duc de Montpensier, voiant que Henri-Robert, duc de la Mark, duc de Bouillon, son gendre, et Françoise de Bourbon, sa fille, vouloient embrasser l'opinion nouvelle, il tâcha de les en divertir par une conférence qui fut tenue en l'hostel de Nevers à Paris, entre messire Simon Vigor, docteur en théologie, curé de Montreuil près Dreux, et frère Claude de Saintes, chartrain, aussi docteur en théologie, principal du collége de Boissi audit Paris, et les nommés Jean de l'Espine, jacobin renié, et Charles Barbaste, aussi carme défroqué, tous deux ministres de la reine de Navarre en Béarn, à laquelle conférence lesdits seigneurs et dames assistèrent.

Barbaste aiant bientost quitté, Hugues Suireau, dit la Rosière,

natif de Rosoi en Thierache, qui étoit lors prisonnier pour avoir composé un livre qu'il étoit loisible de tuer le Roi et la Reine ne voulants obéir à la Religion prétendue reformée, fut mis en sa place. Ceste conférence ne servit de guères par l'obstination des hérétiques, lesquels, s'aheurtant plus à leur sens qu'à la vérité, aimèrent mieux nier la toute-puissance de Dieu que d'accorder sa présence substantielle au sacrement de l'eucharistie. An. 1566.

Ce fut aussi en ceste mesme année que les Jésuites se présentèrent pour enseigner à Paris, entre lesquels étoit le P. Pasquier Brouet, natif de Dreux, autres disent d'Amiens, qui, avec le père Ignace Loyola, gentilhomme Navarrois, fut un des premiers qui donnèrent le commencement à cet ordre. Ils furent traversés par l'Université en leur établissement; néamoins ceste compagnie, instituée pour le bien de l'église et l'extirpation de l'hérésie, a subsisté et s'est maintenue contre tous les efforts de ceux qui l'ont voulu heurter.

Madame Renée de France estoit lors à Chartres, qui, par son authorité, faisoit faire le presche dans la grande salle du palais épiscopal par un apostat qui avoit été autrefois curé ou vicaire perpétuel de Mézières-en-Drouais. Un certain sergent s'estant trouvé par curiosité à un de ses prêches où tous les plus curieux se rangeoient à ceste nouveauté répartoit hardiment et hautement à tout ce qu'il disoit: « Tu as menti, cela est faux. » Ladite dame, offensée des parolles de ce sergent, le fit prendre et mener devant elle, et l'aiant interrogé pourquoi il traictoit de la façon son ministre qui étoit pour dire la vérité. « Pour ce, » Madame, répondit-il, que, lui estant curé de Mézières, je lui » ai ouï tenir une doctrine toute contraire et ne se peut faire » qu'en ce qu'il a prêché autrefois et ce qu'il dit à présent ne » soit faux, estant directement contraire l'un à l'autre. » Il en fut quitte pour se retirer devant elle et ne retourner plus au prêche.

Les Huguenots appuiés de son authorité, commettoient bien d'autres insolences, aiant fait afficher aux endroits plus apparents de la ville ces dix vers blasphématoires contre le saint-sacrement de l'autel en la forme qui suit, la clef desquels se peut trouver, comme je l'ai fait en mettant autant de voielles que de points, lesquelles, jointes aux consonnes, font le sens,

An. 1567. qui est comprins en la seconde table, ou deuxième costé, où, s'il y a de la rime, il n'y a guères de raison.

S. d.nq.. s. ch..r .st ...nd.	Si donque sa chair est viande
P..r tr.mp.r l. p.t.t. ..bl..	Pour tromper la petite oublie,
.st c..s. q.. l.n m. d.ff.nd.	Est cause que l'on me deffende
L. c.n. .. ..s.s m. c.n...	La cène, où Jésus me convie.
M..s p..sq.. l.. s..l .st m. v..	Mais, puisque lui seul est ma vie,
M.lgr. l. P.p. .t t..s s.s pr.bstr.s	Malgré le Pape et tous ses prebstres,
L.s h.mm.s n. s.r.nt l.s m..stres	Les hommes ne seront les maistres
D. J.s.s-Chr.st .t l. r..s.n	De Jésus-Christ, et la raison
.n n.ntr. p..nt p.r l.s f.n.str.s	On n'entre point par les fenestres,
C.r .l .st l'h..s d. l. m..s.n	Car il est l'huis de la maison.

CHAPITRE XXII.

Dessain des Huguenots de s'emparer du Roi à Meaux. Prébende de l'église de Chartres, affectée à un Précepteur. Dessain sur la ville de Chartres. Prince de Condé couronné roi de France par les Huguenots et monnoie battue en son nom. Entreprinses sur diverses villes du diocèse de Chartres et autres. Bataille de Saint-Denis perdue par les Huguenots. Siège de Chartres et ce qui s'y est passé de plus considérable.

Le Roi estant allé à Meaux, les Huguenots tâchèrent de le prendre. Mais leur dessain aiant été sceu, Sa Majesté s'en revint à Paris, le 27 de septembre 1567. Ceste frasque imprima si avant dans l'esprit du Roi la haisne de ce parti, qu'il ne la quitta qu'avec la vie. Le Prince, voiant qu'il avoit manqué son coup, se retira à Saint-Denis en France où il ne mit guères à recevoir de monde, qui venoit à la file de tous costés vers lui, lesquels s'estant grossis ils s'épandirent autour de Paris pour tâcher de lui nuire.

L'on eut advertissement à Chartres de se donner de garde de quelque surprinse et qu'on eût à faire un guet, jour et nuit, au clocher neuf de la cathédrale. Dès le commencement du mois, messire Charles Guillard s'étoit rendu audit Chartres, tant pour y passer la feste de la Nativité de Notre-Dame et y faire l'office que pour y mettre un précepteur pour l'instruction de la jeunesse, suivant ce qui avoit été arrêté par l'article 9 de l'ordonnance d'Orléans. On en trouva ce moien. Arnoud Belin, chanoine de Chartres, étoit décédé sur la fin de juillet 1566. Maistre Diogènes Lefebvre, prêtre de Chartres, et Guillaume Malherbaut requirent ceste chanoinie en vertu de leur grade. On se servit de l'occasion pour la faire adjuger audit Lefebvre, à la charge qu'elle seroit affectée à l'avenir pour un précepteur des enfans de la ville, et en feut le premier pourveu et receu chanoine le samedi 27 du même mois. Auquel le sieur d'Eguilli, gentilhomme du païs, entra dans Chartres pour la garde d'icelle, y aiant eu de grandes entreprinses, ce jour-là, desquelles quelques-unes sortirent à effet, comme la prise de Soissons par Genlis et Chavannes, et Orléans par la Nocle, par la trahison de quelques habitans de leur secte. Vendosme fut aussi surpris par les Huguenots qui y donnèrent le rendez-vous aux trouppes de leur parti. La crainte qu'on en fit autant à Chartres fit qu'on ordonna qu'on ne sonneroit qu'une cloche pour le service et que matines ne commenceroient qu'à six heures, et qu'on feroit réparer les tourelles et brèches qui étoient à l'entour de la ville. An. 1567.

Le Roi voiant que les Huguenots se cantonnoient en beaucoup d'endroits et qu'ils surprenoient des villes, envoia, le 10 octobre, le chancelier devers le Prince qui étoit toujours à Saint-Denis en France, pour sçavoir ce que lui et ceux de son parti demandoient. Il ne rapporta que des propositions extravagantes et du tout inciviles, partie desquelles la Reine mère, accongnoissant être faites contre elles, résolue de n'endurer plus leurs insolences, persuada au Roi de ne faire aucune réponse à leurs demandes, mais de les renvoier sommer par un héraut qu'ils eussent à se rendre sans armes près de sa personne, pour lui témoigner leur obéissance, sinon qu'ils déclarassent s'ils vouloient avouer ou désavouer ce qu'ils avoient fait, pour aviser ce qu'on auroit à faire.

An. 1567. Le héraut se transporta avec sa cotte d'armes audit Saint-Denis, le 17 d'octobre, où il signifia au Prince ce qui lui avoit été commandé. Cela fit filer doux le Prince et ceux de son parti qui se restraignirent à la liberté de conscience, qu'ils demandoient leur estre accordée partout, sans aucune interprétation ou modification de lieu, ce que le Roi, n'aiant voulu passer ni eux démordre, chacun se résolut à la guerre.

Les Huguenots pensant avancer leur parti couronnèrent le prince de Condé, roi de France, et firent battre monnoie portant ceste inscription: *Ludovicus XIII. D. G. Francorum rex primus christianus*, impudence intolérable qui ne peut s'essuier que par la perte et punition de ceux qui la commettent.

Cependant Sa Majesté voiant que les Huguenots amassoient gens de guerre de tous costés, elle voulut faire le semblable pour se munir contre eux, et pour ce, dès le samedi 4 d'octobre, elle dépêcha dans Chartres le sieur de Méréglise, gentilhomme, demeurant près d'Illiers, pour faire partir le sieur d'Eguilli et sa compagnie pour Paris. Messire Adrian de Gallot, chevalier, maire de Fontaine-la-Guion, fut prié par ceux de Chartres de commander en son absence, lequel le leur accorda.

Le dimanche 12e du même mois, il fut donné une chaude alarme à la ville dudit Chartres sur minuit, qui redoubla par deux fois et fit tenir la muraille bordée jusques au matin, dont il n'arriva que la peur. Ledit sieur de Gallot, considérant qu'il y avoit en la ville de Chartres des endroits foibles, fit faire la plate-forme ou terrasse de devant l'église de Sainte-Foi, fit réparer et gabionner les murailles et les mettre en état de deffense et s'asseura de Joseph Minier, canonnier, qu'il retint aux gages de la ville.

Durant ce tems-là, les Huguenots aiant ramassé des troupes, le vidame de Chartres les mena devant Janville et Estampes, qu'ils prindrent, et estant rebroussés à Dourdan ils sommèrent le comte de Choisi qui y commandoit de se rendre, ce qu'il fit, estant huguenot en l'âme, comme il le montra puis après.

Tandis que les compagnies des sieurs de Chavigni et de Chantemêle qui étoient dedans Chartres furent mandées pour aller à Paris, les 24 et 25 dudit mois, et celles de la Barre, Brosseron et Bichot y vindrent le lundi 27 octobre, et le 11e novembre celles de la Guiardière y entrèrent, faisant en tout

environ six cens hommes. Le Roi avoit envoié lettres à Chartres pour en lever jusques à huit cens pour la garde de la ville; pour la solde desquels il fut levé huit mille quatre cens quatre livres. An. 1567.

Les Huguenots cherchoient un passage pour avoir communication avec ceux de Saint-Denis: pour ce faire, Dandelot et Mongommeri furent, dès le 8 dudit mois de novembre, pour surprendre Poissi et Pontoise, de quoi aiant esté empeschés par le maréchal Strozzi qui jetta ses troupes dedans, ils descendirent le long de la Seine et trouvèrent ce qu'ils cherchoient à Saint-Ouen où, les troupes grossissans et les vivres diminuans, Téligni fut envoié vers les catholiques pour proposer quelques voies de paix. Les catholiques les refusèrent tout à plat, et, le 10e de novembre, ils donnèrent la bataille de Saint-Denis où la victoire demeura aux catholiques, avec la perte toutefois du connétable, lequel y aiant esté blessé en mourut trois jours après en son hostel de Paris.

Il sembloit qu'on eût pressenti ceste bataille à Chartres, veu que, la veille qu'elle fut donnée, il y eut procession générale en l'église de Sainte-Foi pour implorer l'assistance de Dieu contre les Huguenots. Le lendemain de ceste bataille, jour de saint Martin, le feu s'estant prins chez Estienne Lionnet, poudrier, demeurant en la grande rue de la porte des Espars, il y eut une forte alarme, craignant que ce fut à dessain, et toute la nuit la muraille demeura bordée. Le feu y demeura deux heures et n'y avoit presse à l'aller étaindre, à cause de la poudre à canon qui étoit en ceste maison: il y eut un jeune garçon bruslé, le maistre fut blessé et quelques femmes et enfans en danger de leurs personnes.

Le samedi 15e de novembre, la nouvelle de ceste victoire aiant esté apportée à Chartres, l'on ordonna qu'il y auroit le lendemain procession générale en l'église de Saint-Michel en actions de grâces d'icelle. Le mardi 18, messire de Martigues arriva au gitte à Chartres, faisant conduire cinquante-cinq chevaux chargés d'argent avec dix-huit cornettes et dix enseignes d'infanterie, lesquels partirent dès le lendemain pour Gallardon et de là à Paris. Le 4e dimanche de l'Avent qui étoit le 21 décembre, il y eut un jubilé à Chartres pour l'extirpation des hérésies, la manutention de la religion catholique et pour l'ob-

An. 1568. tention de la victoire contre les hérétiques. Messire Guillard se rendit en son église, pour le gaigner, en fit l'ouverture, célébra la grande messe au grand autel, où il communia les chanoines, clercs et officiers de ladite église qui s'estoient disposés pour en percevoir le fruit. La veille et le jour de Noël, ledit sieur Guillard fit l'office dans ladite église, ce que je remarque expressément pour faire veoir que, combien qu'il fût soubçonné de favorizer la nouvelle opinion, il ne laissoit de se rendre aux bons jours en sa cathédrale pour y faire sa charge.

Les nouvelles de l'arrivée des Reistres estant venue aux Huguenots, ils envoièrent Maligni, vidame de Chartres, au-devant pour les recevoir en Bourgongne, comme ancien ami du comte Palatin. Il les conduisit par l'Auxerrois et nonobstant tout ce que put faire messire d'Anjou qui les cotoioit pour leur disputer le passage, il les fit passer par la Puisaie et le Hurepoix pour venir en Beausse, où ils s'attendoient d'assiéger Chartres. Leur dessain aiant été découvert, le comte de Martinengue fit entrer dans la ville le 24 de janvier, onze enseignes de gens de pied, et le mercredi 28 ensuivant, messire de la Trimouille, accompagné de 12 ou 15 hommes de cheval, y vint aussi. Le lendemain jeudi 29, il y eut quelque picque entre les soldats sur quelques différens d'entre le gouverneur et ledit Martinengue. Le bourgeois, craignant que ceste émeute passast plus avant, ferma les boutiques et courut aux armes, soubz lesquelles il demeura jusques à ce que ledit sieur de la Trimouille eut appaisé le tout. Le comte ne fut content de l'accord et pour ce, dès le lendemain 30 dudit mois, il sortit, à portes ouvrantes, de la ville avec la plupart de ses gens et se retira.

Le sieur de la Trimouille y demeura, en attendant ordre du Roi et y passa la feste de la Purification de Notre-Dame et assista au service du chœur. Plusieurs troupes de Huguenots levés en Provence et Daufiné se rendoient à Orléans. Le jeudi 5 febvrier, le comte de Martinengue envoia quérir le reste de son monde qui étoit demeuré dedans Chartres pour les conduire vers Orléans, et dès le lendemain ledit seigneur de la Trimouille partit aussi de Chartres.

Ceux d'Orléans assiégèrent Baugenci, lequel, estant abandonné par Martinengue, se rendit à composition comme fit aussi Blois. Monsieur qui étoit à Troies, aiant sceu le siége de Blois,

dépêcha le prince Daufin, gouverneur de ceste province, avec An. 1568.
nombre de cavallerie pour l'aller secourir. Il arriva à Chartres l'après-dinée que le sieur de la Trimouille en partit, accompagné seulement de trente-cinq ou quarante chevaux. Le lendemain qui estoit un dimanche, sa femme, fille du sieur de Mézières, accompagnée de son père, l'y vint trouver. Le jeune vicomte de Paumi s'y rendit aussi de la part de Monsieur avec deux cens chevaux, et lui amena une vingtaine de prisonniers restans d'une compagnie de six à sept vingt chevaux des ennemis qu'il avoit défait près Houdanc.

Les nouvelles de la prinse de Blois aiant été rapportées à Chartres le lundi 9 de febvrier et que l'ennemi s'acheminoit vers Tours, le prince Daufin envoia promptement le vicomte de Paulmi, lequel, prenant sa marche par le Vendosmois, y arriva en deux nuits et un jour au grand contentement des habitans. L'ennemi aiant eu le vent de ce renfort passa par Mont-Richard, qui fut défendu par le capitaine Buscheron, originaire du lieu, et s'en vint joindre au gros de l'armée qui s'en venoit pour assiéger Chartres. Le mercredi 18 du même mois, le prince Daufin s'en alla de Chartres, au grand étonnement des habitans, quantité desquels, se voiant ainsi abandonnés, se retirèrent aussi ailleurs, et en fût sorti plus grand nombre si l'on n'eût fermé les portes.

Dans cet effroi, les habitans aiant envoié fr. Jean Breton, religieux des Jacobins de Chartres, vers le Roi lui demander secours et un gouverneur, Sa Majesté y dépescha messire Antoine de Linières, chevalier de l'ordre, capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances, avec deux compagnies de cavalerie, conduittes par le baron de Cherni, aussi chevalier de l'ordre, et le capitaine Rancé qui fut comme son lieutenant, et cinq enseignes d'infanterie. Ils se rendirent à la bonne heure à Chartres le 24 dudit mois sur les huit heures du soir, et logèrent leurs troupes aux faubourgs de la Porte-Drouaise. A son arrivée, il fit assembler le corps de ville, auquel, après avoir témoigné l'affection que Sa Majesté leur portoit, il leur fit entendre ensuitte le commandement qu'elle leur faisoit de n'épargner pour la défense et conservation de leur ville, qui portoit coup pour d'autres protestans, tant en son particulier qu'au nom de tous ceux qui l'avoient suivi de mourir plutost

An. 1568. que de commettre chose qui leur pût estre reprochée et ternir tant soit peu la gloire qu'ils s'estoient acquise en d'autres occasions pour le service du Roi, les priant très-affectueusement de faire le semblable.

Quelques jours auparavant, Sa Majesté leur avoit envoié Jean de Bourdeilles, dit d'Ardelet, gentilhomme de Périgord, avec six enseignes de Gascons, que les habitans refusèrent de recevoir pour les insolences que commettoient les soldats. Bourdeilles néamoins tint bon et se logea avec son régiment aux faubourgs de la Porte-Guillaume jusques à ce que, se voiant malmené par les habitans qui tiroient souvent sur eux, il se retira aux Moulins-Neufs entre Saint-Prest et Joui. Le mercredi 25 dudit mois, sur le matin, il fut rapporté audit sieur de Linières que douze cens chevaux de l'ennemi avoient dévalizé quelques goujeats et bagage qui étoient demeurés derrière, et tenoient ledit sieur de Bourdeilles assiégé avec son régiment. Il monta incontinent à cheval et print avec lui quelques troupes d'harquebusiers et s'en alla par de là de l'abbaie de Josaphat pour veoir quel moien il y auroit de le secourir.

Aiant esté longtems-là à attendre, il se retira. Depuis aiant esté averti qu'il combattoit encores et que s'il étoit secouru, il pourroit se sauver avec ses hommes, il fit soudain monter à cheval messire de Chaumont, son lieutenant, avec sa compagnie et quelques harquebusiers à cheval qui donnèrent par le haut des vignes, et messire de Cerni envoia deux cens harquebusiers à pié conduits par trois capitaines qui prirent le long de l'eau avec le capitaine Jacques, allemand de nation, mestre de camp.

Sitost que l'ennemi eut avis de leur marche, il leva quatre corps de garde qu'il avoit en front du village et se retira de là l'eau, avec le gros de l'armée, laissant les assiégés en liberté, lesquels furent mis dès le soir dans la ville avec les troupes du seigneur de Linières qui étoient logés aux faubourgs, faisant faire serment tant aux habitans que soldats d'oublier les injures passées et de vivre en paix et union les uns avec les autres.

Les jeudi, vendredi et samedi furent emploiés par ledit sieur de Linières à recongnoistre la ville pour la faire fortifier aux endroits les plus foibles, réparer et remettre en état les ravelins, particulièrement celui de la porte Drouaise, qui fut presque la

seule défense de ce quartier-là, et à départir les quartiers, gardes et logis de chaque compagnie. An. 1568.

Aussi, aiant recongneu que l'eau de la rivière d'Eure qui tourne autour de partie de la ville, y entroit par des levées, écluses et chaussées, lesquelles estant rompues, l'eau se divertiroit facilement et rendroit les moulins, qu'elle faisoit tourner, inutiles, au grand dommage et incommodité des habitans, il fit dresser cinq ou six moulins à bras pour suppléer à ce défaut.

Le dimanche dernier jour du mois, ledit seigneur de Linières, aiant sceu que l'ennemi approchoit, il sortit par la porte Guillaume avec le sieur d'Ardelet, le capitaine Jacques et quelques gentilshommes, avec vingt et un harquebusiers à pied, pour recongnoître la marche et contenance de l'ennemi et allèrent jusques au moulin-à-vent qui est entre Saint-Cheron et la Banlieue, d'où ils découvrirent l'armée huguenotte qui venoit vers la ville. A l'instant il fit mettre le feu par tous les faubourgs, lequel fut bientost étaint par les propriétaires des maisons de sorte que, dès le soir, les François et les Normands se logèrent dans les faubourgs de la porte Guillaume et Morard, nonobstant la résistance qu'y apportèrent ceux de la ville qui ne peurent les empescher, tellement qu'ils étoient à couvert jusques sur la douve du fossé.

Piles et ses gens se rendirent maistres des faubourgs de la porte Saint-Jean et Drouaise; Mouvant avec ses Daufinois, Provençaux et Languedociens, s'emparèrent de ceux des portes Saint-Michel et des Epars, et les Lanskenets eurent leur quartier à Lèves et Josaphat et depuis aux Filles-Dieu, où ils accommodèrent quatre pièces d'artillerie qu'ils avoient traisnées jusques-là pour battre comme en courtine à la porte Drouaise et maintenir la brèche qu'ils prétendoient faire en cet endroit. Les grosses pièces furent logées en tête pour battre la muraille de la porte Drouaise. Ce qu'ils firent aisément pour la commodité d'une haute maison de laquelle ils percèrent les murailles pour passer le nez desdites pièces et y tirer à couvert. Il y en avoit quelques-unes proches de la ville lesquelles estant encore entières, servirent fort à l'ennemi pour mettre à couvert ses harquebusiers qui tirèrent de dedans sur ceux qui se présentoient sur la muraille de la ville, desquels ils tuèrent quelques-

An. 1568. uns auparavant qu'on y pût donner ordre. Ce que fit enfin ledit seigneur de Lignières par le moien des toiles qu'il fit tendre le long de ladite muraille, qui déroboient à l'ennemi la veue de ce qui se faisoit dans la ville et sur la muraille.

Deux ou trois jours auparavant, les ennemis avoient envoié leurs coureurs pour découvrir et recongnoistre les avenues et endroits les plus foibles de la place, mais les habitans, à la diligence dudit sieur de Lignières, y donnèrent tel ordre que les ennemis n'en peurent proffiter; car, bien qu'ils eussent intelligence dans la ville, ils furent obligés de se retirer se voiant découverts. Et d'autant que ledit sieur de Lignières recongneut que les ennemis pouvoient venir à couvert jusques à la porte Saint-Michel, le long du faubourg de Saint-Martin-au-Val, il fit rompre une arche du pont Saint-Martin pour empescher les gens de pié de passer.

Le lundi 1er jour de mars, partie de l'armée ennemie, s'estant mise à refaire ce pont, ledit sieur de Lignières, en aiant eu avis, y envoya une troupe d'harquebuziers, qui donnèrent une escarmouche bien chaude à l'ennemi le long du faubourg de Saint-Michel, qui dura plus d'une heure. Il demeura néamoins maistre dudit faubourg, dans lequel il se logea sur le soir du mesme jour; une autre troupe d'harquebuziers sortis par la porte des Epars l'alla attaquer au mesme endroit et l'entretint une autre bonne heure sans pouvoir les dénicher de là.

Ces escarmouches ne furent inutiles pourtant, veu que, durant icelles, ledit sieur de Lignières fit mettre le feu dans le couvent des Cordeliers où il y eut une belle bibliothèque bruslée, dans l'abbaïe de Saint-Jean et en plusieurs autres édifices, lesquels demeurant debout et en leur entier eussent beaucoup servi aux assiégeans et apporté plus de nuisance aux assiégés. L'on eut l'issue qu'on en espéroit, pour ce que les Huguenots voiant que, par ce moien, ils perdoient un grand avantage, ils y accouroient de toutes parts pour l'éteindre et contraingnirent les boute-feux de se retirer plus vite qu'ils n'y estoient allés; les moins diligents desquels y demeurèrent pour les gages.

Le mardi 2 de mars, plusieurs trouppes d'arquebuziers sortirent par la porte des Epars, qui allèrent escarmoucher l'en-

nemi qui s'estoit logé dans la chapelle et bastiment du prieuré An. 1568.
de Saint-Lubin où est à présent le couvent des Capucins, et au faubourg de Saint-Michel, et les entretindrent bien deux heures et demie.

Cependant l'on commença dans la ville deux retranchemens, depuis l'abbaïe de Saint-Père jusques à la Porte Morard, avec deux bons cavaliers qui leur servoient de flancs.

Le mercredi 3 et jeudi 4, on fit travailler tant audit endroit que près du Massacre, lieu autrefois destiné pour tuer la chair de boucherie, à l'autre bout de la ville, où furent aussi commencés deux autres retranchemens avec trois cavaliers servant de flancs. Au mesme tems, fut dressé un cavalier entre la porte Drouaise et celle de Saint-Jean où du depuis fut logée la Huguenote, pièce ainsi renommée pour ce que les Huguenots, fuiant de la bataille de Dreux, l'avoient laissée embourbée par le chemin et que les habitans l'avoient esté quérir et l'avoient conduitte en leur ville avec une autre pièce de campagne, desquels l'ennemi receut beaucoup de dommages, le battant à plomb, et ne pouvant à cause de cela demeurer en asseurance dans le fossé.

Il ne laissa toutefois de placer le canon qui avoit esté amené d'Orléans avec quelques munitions, ce mesme jour, devant la porte Drouaise, ni l'infanterie de se loger dans le faubourg de la mesme porte et dans Saint-Maurice, du clocher duquel il découvroit la pluspart de ce qui se passoit dans la ville.

Le vendredi 5 du mois, les Lanskenets ou Allemands quittèrent leurs logements de Lèves et Josaphat pour prendre celui des Filles-Dieu et ès environs, conduisant avec eux l'artillerie, qu'ils assirent au bout du clos dudit Prieuré, du costé de l'eau, vers l'endroit qu'ils avoient arresté de battre, et placèrent au haut des vignes du clos de l'Evesché deux pièces de campagne, avec deux autres plus haut pour battre la brèche en flanc.

Le samedi 6, sur les six heures du matin, commença sa batterie de cinq pièces, droit à l'encongneure de la porte Drouaise du pont de laquelle il rompit les chaînes, de manière qu'on ne pouvoit plus le lever. Mais aiant recongneu que le ravelin qui estoit dans ceste porte et la couvroit, rendroit leurs efforts inutiles, ils prindrent résolution de l'enlever. La charge en fut donnée à du Bourdet, gentilhomme saintongeois, lequel,

An. 1568. avec trente ou quarante, tant soldats que pionniers, se jetta dans le fossé, et s'attachant contre le cul dudit ravelin, commencèrent à le sapper. Estant aperceus par ceux de la ville, ils reversèrent d'une harquebuzade du Bourdet; et ensuite messire de Lignières fit sortir sur le midi par la porte des Epars cent cinquante harquebuziers, que quelques-uns réduisent à soixante seulement, soubs la conduite du capitaine Floiac, lesquels, avec des écharpes blanches, se coulèrent le long du fossé jusques audit ravelin, où un soldat nommé de Moulène tua un canonnier; tant lui que ses compagnons taillèrent en pièces ceux qu'ils trouvèrent occupés à la sappe d'icelui et amenèrent prisonnier avec eux une des enseignes colonelles de Dandelot, sans perte d'aucun de ceux de la ville.

Sur les quatre heures du soir, le capitaine Jacques, accompagné de quelqu'un de ses soldats, se promenant sur les remparts vers la porte de Saint-Michel, apperceut une compagnie des ennemis qui faisoit un corps de garde près le fossé d'icelle. Il sortit sur eux, les défit et mit en déroute; et un habitant nommé Nicolas de Boussi prit l'enseigne qu'il apporta à messire de Lignières qui lui donna cinquante écus. Quelques autres, au nombre d'environ six vingt, voiant que la chance en avoit dit à ces premiers, chargèrent un autre corps de garde prochain, où ils taillèrent en pièces la plupart des soldats qu'ils y trouvèrent et se retirèrent glorieusement sans perte d'aucun d'eux.

Le dimanche 7 du mesme mois, recommencèrent leurs batteries au mesme endroit, le long de la courtine, qui dura depuis une heure après midi jusques à trois, et cependant aiant mis bas environ vingt pas de muraille, ils donnèrent l'assaut au ravelin de la porte Drouaise après y avoir tiré trois ou quatre volées de canon et le firent quitter au nostre par le peu de courage de la Barre-Châlet qui le leur abandonna. Le sieur de Lignières considérant que, si ceste pièce demeuroit au pouvoir de l'ennemi, il pourroit s'y loger et sapper le pied à la tour de la porte Drouaise sans en estre empesché d'aucun flanc, il appela les capitaines qui estoient près de lui et s'estant touchés en la main avec promesse de bien faire leur devoir, il fit jetter deux planches pour passer audit ravelin, attendu que le pont avoit esté rompu du canon, et marchant d'une brave résolution, la teste baissée, il entra dans icelui avec le capitaine Sainte-

Preuve, gentilhomme champenois, lieutenant d'une des compagnies colonnelles du sieur de Cerni, et quarante soldats seulement qui le voulurent suivre, y joignirent l'ennemi de si près qu'à coups de mains ils repoussèrent si brusquement qu'il en demeura, soit en ceste attaque, soit en la précédente, plus de deux cens, et des nostres, cinquante ou soixante, tant blessés que tués. Le sieur de Sainte-Preuve y perdit la vie, qui fut fort regretté de ceux de la ville à cause de sa jeunesse et qu'il donnoit de grandes espérances de l'avenir. Néamoins les nostres demeurèrent les maistres dudit ravelin que l'ennemi ne peut regaigner du depuis. An. 1568.

Au mesme tems, les ennemis présentèrent l'escalade avec grand nombre d'enseignes au ravelin de la porte Saint-Michel, à la deffense duquel le sieur d'Ardelé fut blessé à la joue, dont il mourut le 16 dudit mois. Les Huguenots voiant le peu d'avancement que faisoit leur batterie, ils la remuèrent et mirent leurs pièces plus bas pour battre la muraille qui est entre la porte Drouaise et la tour des Herses.

Dès le lundi 8, ils recommencèrent à battre ladite tour, de laquelle ils abatirent les deffenses et firent brèche dans peu de tems de quinze ou seize pas de longueur à la muraille, que ledit sieur de Lignières fit aussitôt réparer, faisant semblant de ne s'en soucier, tant à cause des retranchemens et deffenses qu'il avoit fait faire que pour le ravelin de la porte Drouaise qui commandoit à ce quartier-là.

La nuit d'entre le lundi et le mardi suivant, ledit sieur de Lignières sortit de la ville, accompagné du capitaine Jacques, pour aller audit ravelin où le capitaine Reclainville estoit en garde, affin de veoir comme le tout y alloit. Après y avoir laissé ses ordres, il rentra dans la ville; mais, pour le capitaine Jacques, s'estant arresté audit ravelin, il descendit dans le fossé avec deux soldats du capitaine Nefville et cinq des siens, osta les encombres de la brèche, les fascines et autres bois que les ennemis y avoient jetté pour leur servir à l'assaut et les fit monter sur la muraille et mit le feu dedans. Il fut de là prendre avec ses soldats neuf tonneaux que l'ennemi avoit jettés dans les fossés devant ledit ravelin pour s'en servir de traverse et couverture, lors dudit assaut, qu'il fit pareillement enlever et brûler sur la muraille.

An. 1568. Le mardi 9, les ennemis recommencèrent leur batterie dès le matin, depuis la tour des Herses jusques auprès de la première brèche et tirèrent huit vingt-neuf coups de canon avec lesdites pièces, depuis les six heures du matin jusques à deux à trois heures après midi, qu'il se trouva qu'ils avoient fait brèche d'environ trente pas jusques au pied de la muraille. Ils n'y peurent toutefois que faire, d'autant que le sieur de Lignières y avoit si bien pourveu par un beau retranchement en front et deux bonnes traverses aux deux côtés qui flanquoient la brèche par le dedans, voire durant la batterie, le tout fut rehaussé et renforcé de terre, de lits et autres matières avec telle diligence qu'ils estoient en bonne deffense, quand la brèche fut faite, et estoient les soldats et habitans en bataille et en fort bon ordre, pour recevoir l'ennemi, s'il se fût présenté.

Au pied de la brèche, il y avoit une grande fougarde, à laquelle le feu se prit par la mèche d'un soldat, mais incontinent il en fut refait deux autres. L'ennemi se mit en bataille pour donner l'assaut; la cavallerie, qui pouvoit estre de six mille, descendit de Saint-Cheron et autres lieux et envoia recongnoistre la brèche par quatre tant capitaines que soldats, pour ne se hazarder mal à propos, trois desquels y laissèrent leurs bottes et le quatrième se sauva par dedans l'escluse dans laquelle il estoit dans l'eau jusqu'au col. Ils ne laissèrent de venir planter leurs enseignes au pié du ravelin, sans toutefois pouvoir se loger dedans. Sur le soir, ils furent contrains de déloger des fossés pour y estre grandement incommodés de la Huguenote qui les battoit incessamment de dessus le cavalier qui estoit entre ladite porte Saint-Jean et la Drouaise. D'ailleurs, aiant recongneu, tant du haut des vignes que du clocher de Saint-Maurice qui estoit fort élevé, les tranchées et fortifications de la ville et la posture des assiégés qui n'avoient envie de se feindre, ils n'osèrent donner l'assaut.

Le mercredi 10, les ennemis, pour faire veoir qu'ils n'estoient endormis, tirèrent quelques volées de canon, sans aucun effet.

Le jeudi 11, ils firent le mesme, et le soir M. de Lignières fit sortir, par un trou qui avoit esté fait vis-à-vis de leurs batteries, vingt-cinq arquebuziers qui donnèrent jusques dans le corps de garde des Allemands qui estoient près de leur artillerie

où ils en taillèrent quelques-uns en pièces et s'en alloient pour enclouer leur canon, sans le guet de la ville qui les découvrit et sonna, pensant à leurs mèches allumées que ce fussent les ennemis qui vinssent se présenter à la brèche, ce qui leur fit regaigner la ville, sans avoir receu aucun dommage. An. 1568.

Le vendredi 12, l'ennemi tira quelques coups contre les guettes de la porte Morard et levèrent leur artillerie, pour venir la placer contre les herses de la tour proche de ladite porte, où ils avoient déjà fait leurs approches jusque sur la douve du fossé, et pour avoir plus de liberté de passer, aller et venir, ils s'avisèrent de rompre le petit buot et de détourner l'eau, ce qui empescha tous les moulins de la ville de moudre. S'ils l'eussent fait plutôt, ils eussent eu la ville, veu que les moulins n'aiant que cinq moulins à bras, qui n'estoit pour fournir la ville de farine, ils eussent esté contrains de se rendre.

Le samedi 13, il arriva un trompette de la part du Roi avec lettres, contenant cessation d'armes jusques au 25 du mesme mois.

Le dimanche 14, ce trompette fut renvoié par le sieur de Lignières au sieur d'Andelot, logé au faubourg de Saint-Maurice pour lui faire sçavoir qu'il eût à faire retirer ses troupes à demie-lieue de la ville, de crainte que les soldats ne parlementassent ensemble, faisant deffenses à tous les siens, de quelque qualité ou condition qu'ils fussent, de parlementer, converser, mettre cordages hors des murailles ou faire autre chose qui pût favorizer l'ennemi, sur peine de la hard, avec commandement que, s'ils voioient paraître quelqu'un des ennemis, qu'ils eussent à l'en venir avertir, faisant en cela fort prudemment, veu que, bien souvent, durant ces pourparlers de paix, on ne laisse de surprendre les villes. Le trompette fut renvoié par d'Andelot au prince de Condé, lequel la nécessité de ses affaires fit entendre à la paix, et pour ce il fut fait deffense, tant d'un côté que d'autre, à peine de la vie, de tuer sans l'exprès commandement des généraux et capitaines.

Dès le lundi 15, l'armée ennemie délogea, partie prenant la marche par Thivars et Bonneval, partie par Illiers, et à leur délogement, ils mirent le feu ès églises de Saint-Cheron, la Banlieue, Saint-Barthélemi, Beaulieu, Morancées et autres; et dans celle des Filles-Dieu furent trouvés quelques restes de

An. 1568. corps d'ecclésiastiques qu'ils avoient commencé à brûler. Ainsi la ville fut délivrée de ce siége, et les Allemans s'en retournèrent chez eux, chargés d'un gros butin.

Les Huguenots s'attendoient bien d'en faire un très-grand au pillage de la ville, à cause des richesses qu'ils s'imaginoient devoir y trouver, tant dedans l'église cathédrale qu'ailleurs. Le prince de Condé avoit déjà vendu le plomb dont elle est couverte, mais il ne put le livrer, d'autant que la Vierge glorieuse deffendit la ville, qu'elle recongnoist comme sienne, contre ses haineux et de son fils. Ce qui se peut tenir pour constant par les vestiges des balles qui se veoient dessus, dessoubz et à costé de l'image de ladite Vierge en grand nombre, desquelles, par un signalé miracle, pas une ne toucha ledit image qui est sur la Porte Drouaise, quoique les Huguenots eussent tiré contre plus de mille coups.

En mémoire de ceste signalée délivrance et miracle, il se fait tous les ans procession générale, le 15 de mars, à l'endroit où se fit la brèche, près et devant lequel, en l'an 1600, maistre Simon Souquet, chanoine en l'église collégiale de Saint-André dudit Chartres, comme exécuteur testamentaire de messire Simon Berthelot, son oncle, aussi chanoine en ladite église, fit bastir une petite chapelle, soubs le nom de Nostre-Dame-de-la-Brèche autrement de la Victoire, et se font prières à ladite procession pour ceux du parti de la ville qui y furent tués. On en compte environ 250, entre les plus remarquables desquels fut le jeune Bourdeilles d'Ardelé, qui décéda le lendemain de la levée du siége et fut inhumé par exprès commandement de Sa Majesté en la cathédrale, qui est le plus grand honneur qui soit arrivé à aucun de sa condition, n'y aiant, depuis que l'église est bastie, aucun qui y aie receu sa sépulture.

Les chanoines firent ce qu'ils peurent pour l'empescher, alléguant que l'église estoit creuse partout et les fondements d'icelle si larges et spatieux, qu'on n'y pouvoit trouver de terre; mais, nonobstant toutes leurs remontrances et raisons, Sa Majesté voulut qu'on rendît ceste recongnoissance à la valeur de ce brave seigneur qui avoit exposé sa vie pour la conservation de ce temple, et ordonna qu'on lui dresseroit un tombeau de pierre élevée de trois piés, à costé du grand autel, près la porte du chœur qui regarde la sacristie, où il se veoid encores.

Caulmont, lieutenant du seigneur de Lignières, fut enterré aux Jacobins; le capitaine Sainte-Preuve et le lieutenant du capitaine Floiac y furent aussi tués et peu d'autres de condition. Des ennemis, il y en eut de trois à quatre cens, tant François que Lansquenets. An. 1568.

La chapelle ci-dessus aiant esté bastie, l'on y fit mettre une image de Nostre-Dame, comme aussi en l'église de Saint-André, l'image d'une vierge tenant son fils sur un bras gauche, et du droit étendant un ample manteau, soubz lequel elle met à couvert des prestres, religieux et bourgeois, hommes et femmes, qui sont à genoux devant elle; et de l'autre côsté il y a un tas de petits gendarmes qui semblent faire mine de tirer contre elle. Les Huguenots estimant que ceste image ainsi représentée servoit à leur confusion, en firent bien du bruit et présentèrent requeste au Conseil vers 1603 pour la faire oster, à tout le moins ces petits soldats. Messire Mangot, maistre des requestes, et depuis garde des sceaux de France, vint exprès à Chartres, pour les faire oster. Ce qui fut exécuté pour lors; mais quelques-uns les aiant trouvés, les y ont remis et s'y voient encores. Aussi, pour mémoire à l'avenir de ce siége, en faisant bastir la muraille où on avoit fait la brèche, on fit graver sur une table de pierre les dix vers qui ensuivent, qui s'y lisent entre la porte Drouaise et la tour des Herses.

Posteritati

Dùm nova Relligio studia in contraria cæcas
Gallorum mentes agit, et bello omnia miscet,
Carnutum premitur magnâ obsidione, globisque
Machina sulphureis oppugnat mænia, quæ nunc
Sarta et tecta vides, salva incolumisque remansit
Urbs Duce Lignerio, populi curâque fidelis :
Atque manu parvâ numerosum reppulit agmen.
Quàm pro Rege suo, patriâque, arisque, focisque
Sit pulchrum pugnare, atque hosti cedere numquàm
Exemplo hoc discant nati, serique nepotes!
Carnutum obsessum, anno Domini M D LXVIII,
Pridie kal. Martii, soluta obsidio idibus.

Je trouve les mesmes vers ailleurs examètres et penta-

An. 1568. mètres, que je rapporterai suivamment, affin que le lecteur puisse choisir ceux qui lui viendront mieux à gré.

Dùm nova Relligio studia in contraria Gallos
Scindit et insanus cogit ad arma furor,
Carnutum premitur magnâ obsidione, ruuntque
Crebrò conjectis mænia fulminibus.
Sed pater omnipotens casus avertit acerbos
Prestoque adest urbi Virgo beata suæ.
Et Duce Lignerio, clero adnitente potenter,
Ac populo, hostiles terga dedere manus.
Sic pro rege tuo, patriâque, arisque, focisque
Disce patrum exemplo vincere, Posteritas!

CHAPITRE XXIII.

Paix rompue entre le prince de Condé et le Roi; le Prince se retire à la Rochelle, la reine de Navarre l'y vient trouver avec ses enfans. Bataille de Jarnac, en laquelle le Prince fut tué. Mort de Dandelot, qui portoit un collier d'aureilles de prêtres. Siège de Poitiers. Bataille de Moncontour, gaignée par les catholiques. Paix. Mariage du roi Charles et du roi de Navarre. Mort de l'Amiral, du pape Pie V, de la reine de Navarre. La Saint-Barthélemi. Mr d'Anjou élu roi de Pologne. Sièges. Paix.

Le siége estant levé de devant Chartres, le Prince fit la paix avec le Roi et s'en alla en l'Authunois en une maison de sa femme appelé les Noyers: il y eût bien voulu vivre dans le repos que le tems lui donnoit, mais l'Amiral, esprit inquiet qui ne soupiroit que la guerre, ne le laissa jouir du

bien qu'il souhaittoit : il envoia couvertement en Allemagne An. 1569. pour renouer avec les Allemans et les Reistres; il retint, contre ce qui étoit porté par les articles dont ils étoient demeurés d'accord avec Sa Majesté, les villes qu'il devoit rendre en plusieurs endroits du roiaume. N'aiant pu traitter si secrettement avec les ennemis de l'Etat, que le Roi n'en eût congnoissance, sur l'appréhension qu'ils eurent que les troupes que le Roi levoit n'y fussent pour les envelopper, ils se retirèrent à la Rochelle, où les habitans n'avoient voulu recevoir le sieur de la Vieuville, que Sa Majesté y envoioit pour commander: ils y arrivèrent le 14 septembre, où Jeanne d'Albret et ses enfans les vindrent trouver avec force trouppes, ausquelles se joignirent de toutes parts les forces des Huguenots, qui se rendirent maistresses de l'Engoulmois, Saintonge et Poitou, et autres endroits où ils avoient du monde sur pié, et y traittèrent les catholiques sans miséricorde et particulièrement les ecclésiastiques, contre lesquels ils exerçoient de grandes cruautés.

L'argent aiant manqué au Prince, il en vouloit avoir pour contrequarrer le Roi, qui avoit obtenu du Pape, par bulle du 1er d'aoust, permission de vendre, à faculté de rachapt perpétuel, jusques à cinquante mille escus de rente des biens du clergé pour faire la guerre aux Huguenots. Il fut à la Rochelle, où il vendit les biens des ecclésiastiques des lieux que les religionnaires occupoient; desquels aiant fait une grosse somme, et receu quatre-vingt mille livres, que prêtèrent ceux de la Rochelle, avec cent mille angelots, que leur envoia la reine d'Angleterre, six canons, quelques milliers de poudre et de boulets, ils se mirent en campagne sur la fin de febvrier.

Pendant ce tems et dès le lundi 3 du même mois, il y eut arrêt donné en faveur d'Etienne Boudet, pourveu, par résignation en cour de Rome, du doienné de Chartres, contre le Chapitre de la cathédrale, qui tenoit que l'on n'avoit peu résigner ledit doienné, et fut dit par ledit arrêt que le droit d'élection dudit doienné demeureroit audit Chapitre en deux cas seulement, sçavoir de simple résignation ou démission entre leurs mains, et de mort.

Le Prince avoit envoié Piles en Querci pour y lever du monde, M. le duc d'Anjou, aiant eu avis qu'il amenoit quelques troupes, avança son armée pour empêcher qu'il se

An. 1569. joignît au prince, et se mit entre deux. Il obligea par ce moien le Prince à une bataille, qui se donna le 13 mars, en laquelle ledit prince aiant été prins par les sieurs d'Argenet et de Saint-Jean des Roches, ausquels il s'étoit rendu avec stipulation de cent mille écus de rançon, Montesquiou, fils du maréchal de Montluc, estant survenu, lui donna d'une pistolle dans la tête, dont il mourut sur le champ, et de là s'ensuivit la déroute de sa cavallerie et la perte de la bataille.

Le sieur de Billi, seigneur de Prunai-le-Gillon au chartrain, y fut tué de sang-froid après s'estre rendu prisonnier. Un certain historien écrit que le sieur de Lignières, qui l'an passé avoit soutenu le siége de Chartres, y fut tellement blessé que peu de jours après, il en mourut (ce que je ne me persuade aisément). Je ne sais pas comment il le peut dire, veu que, par les registres capitulaires de l'église de ladite ville, il est porté que dès le 15 dudit mois, on fit un service dans ladite église pour ledit seigneur de Lignières, qui montre qu'il falloit qu'il fùt décédé devant ceste bataille, la nouvelle de laquelle n'arriva à Chartres que le 21 dudit mois, auquel jour, après complies, fut chanté le *Te Deum* et furent faits feux de joye, et le lendemain procession à Saint-Père en action de grâces d'une si signalée victoire, où il avoit esté bataillé pour le moins dix heures.

Le roi de Navarre demanda le corps du Prince, qui lui fut délivré et envoié par lui à Vendôme, pour y estre ensépulturé avec ses prédécesseurs dont il s'estoit rendu toutes fois indigne, pour avoir remué leurs cendres, jetté leurs ossemens et permis de prendre le plomb dans lequel ils estoient enveloppés, pour en faire des balles d'arquebuzes et mousquets.

Ce Roi fut recongneu pour chef de la ligue des Huguenots, soubz le nom duquel tout se devoit faire et passer. Et pour la guerre, on en donna la charge à l'Amiral, qui s'en alla recevoir les Reistres en Limozin, d'où estant de retour à Saintes, une fièvre emporta Dandelot, un samedi 27 mai, au grand regret de ceux de son parti et au grand contentement des catholiques. Il haïssoit tellement les prestres qu'il avoit fait un collier de leurs oreilles, qu'il disoit priser davantage, que celui de l'ordre du Roi. La première chose qu'il faisoit, arrivant dans une ville, estoit de faire épandre le sang de ceux de cet ordre, sur

les autels dédiés pour le sacrifice du sang du fils de Dieu, comme pour expiation de l'idolâtrie qu'il leur imposoit. An. 1569.

Le Roi, pour estre plus proche des siens, et en avoir nouvelles de jour à autre, s'en alla à Orléans. Les princes avoient, dès le mois de juin, dressé une requeste pour lui présenter, par laquelle il demandoit la paix. Mr d'Anjou ne voulut laisser passer leur député, de quoi l'Amiral picqué s'en alla trouver son armée qui estoit à Roquebelle et la mit en déroute, et après avoir couru le Périgord, il print Châteleraut, le 12 juillet, et Lusignan trois jours après, ensuitte il assiégea Poitiers. Le comte du Lude estoit dedans, avec lequel les ducs de Guise et de Maienne s'enfermèrent, résolus de conserver la ville au Roi, comme ils firent. L'Amiral demeura cinquante jours devant, où il perdit deux mille hommes, et fut contraint de lever honteusement le siége, quoiqu'il fît courir le bruit que c'estoit pour secourir Châteleraud que Monseigneur tenoit assiégé. Le capitaine Prunai, frère de celui qui fut tué à la journée de Bassac ou Jarnac, y eut la jambe gauche emportée d'un coup de canon, dont il mourut sept jours après.

Monsieur aiant fait lever le siége, et ne se sentant assez fort pour recevoir l'armée des princes, fit retirer la sienne. Les princes en aiant eu avis, se mirent à la suivre toute la nuit, et aiant passé la Viane et la Creuse, ils se résolurent à donner une bataille, ou à forcer Mr d'Anjou de se retirer dans Tours où estoit le Roi. Durant que cela se passoit, ledit seigneur d'Anjou fit entendre à Madame Renée de France, notre duchesse de Chartres, que Montargis, où elle faisoit son séjour ordinaire, servoit de retraitte à ceux de la nouvelle opinion qui y faisoient des assemblées contre le service de Sa Majesté, pour quoi il la prioit de les chasser avec les ministres et en bannir tout à fait l'exercice du Calvinisme dont elle faisoit profession ou de prendre autre demeure. Elle ne fit comme l'autre fois; au contraire, elle fila doux, donnant congé à la plupart, qu'elle fit conduire dans ses coches et chariots, jusques à la Charité et à Sancerre, qui tenoient le parti huguenot.

Le 13 septembre, Mr d'Anjou, aiant ramassé toutes ses forces, s'en alla au-devant de l'armée ennemie. Et Biron, maréchal de camp, aiant découvert les coureurs qui prenoient leur marche vers Moncontour, il lui en donna avis un vendredi

An. 1569. dernier jour de septembre; avec mille lances chargea Moni, qui faisoit sa retraitte, et le défit. Le lendemain, ledit seigneur duc fit jouer son artillerie par le milieu des Huguenots, laquelle, pour être bien pointée, ne perdoit un seul coup. L'Amiral, pour mettre ses gens à couvert, fit descendre son infanterie au pied de la montagne, de quoi Monsieur s'étant apperçu, il fit changer sa batterie, en mettant partie à costé droit de la plaine, et le reste à gauche, pour battre la cavalerie et l'infanterie tout ensemble par les deux flancs, ce qui réussit si bien que partie des Reistres y trouvèrent leur dernier jour, aussi bien que plusieurs autres; la nuit garendit le reste, auquel l'Amiral fit prendre la route de Moncontour où il ramassoit ses forces.

Mr d'Anjou, sachant leur retraitte, les poursuivit, et le 3 d'octobre, il leur livra la bataille dans les plaines de Moncontour, où les Huguenots furent défaits entièrement et y perdirent en deux heures plus de quatre mille Lanskenets et quinze cens François, que d'autres ont fait monter à dix-sept mille cinq cens fantassins et six cens chevaux, sans les prisonniers et blessés, toute l'artillerie et son équipage, avec bagage des Reistres, où, de la part des catholiques, il y en eut fort peu de désirés.

Le roi de Navarre et le prince de Condé s'étoient sauvés à Partenai dès auparavant la bataille et l'Amiral après. Les autres gaignèrent Niort et la Rochelle, furent plus loing, tant l'épouvante fut grande. Monsieur, après avoir rendu action de grâces à Dieu de ceste victoire, dépescha le maréchal de Retz, pour en porter la nouvelle à Leurs Majestés, qui étoient, comme dit est, à Tours, lesquels tout aussitost la firent publier tant dedans que dehors le roiaume. Elle arriva à Chartres le 7 d'octobre, auquel jour se fit procession générale à l'issue des vespres par le commencement de la rue des Changes, des Trois-Maillets, du Bœuf-Couronné et du Cheval-Blanc, au retour de laquelle le *Te Deum* fut chanté dans la nef de l'église.

On ne recongnoît les fautes que quand elles sont faites, mais il n'y a point de doute que si Monsieur eût poursuivi sa victoire, au lieu d'aller prendre Partenai, Lusignan et Niort où commandoit Moni, qui y fut blessé d'un coup de pistolle, dont il alla mourir à la Rochelle, les Huguenots étoient perdus, mais Monsieur leur aiant donné tems de se rallier et de se remettre, le Roi après ceste deffaite s'en vint à Niort, et fit assiéger

Saint-Jean-d'Angeri, qui lui fut rendu par Armand de Clermont, seigneur de Piles, le 2 de décembre, vie et bagues sauves. Messire Sébastien de Luxembourg, duc de Martigues, gouverneur pour le roi en Bretagne, fut tué en ce siége. An. 1570.

Les princes se retirèrent en Querci, Gascongne et Languedoc où ils prindrent leurs quartiers d'hiver. Le Roi, la Reine-Mère et Mr d'Anjou les firent sonder de paix; dès le mois de novembre suivant, il y eut abouchement entre le maréchal de Cossé et les députés de la Reine de Navarre, auquel toutefois il n'y eut rien d'arrêté pour ce que les Huguenots demandoient quantité de choses que le Roi ne voulut passer.

Tandis, plusieurs allées et venues se faisoient de part et d'autre pour trouver quelqu'expédient pour la faire. Mais comme les Huguenots avoient seulement la paix sur les lèvres et la guerre dans le cœur, ils ne laissoient durant ces pourparlers de prendre villes et faire tous actes d'hostilité. Briqueniaud, qui étoit de ce parti-là, couroit vers Orléans et la Beausse et y commettoit plusieurs désordres. Le Roi commanda le maréchal de Cossé, qui avoit demeuré à Chartres, depuis la fin du mois de mars avec sa compagnie, de lever une armée la plus grosse qu'il pourroit, pour aller au-devant des Religionnaires, qui menaçoient d'aller à Paris: il amassa environ quatorze mille hommes qu'il conduisit jusques à Dessize en Nivernois, où il passa la Loire, le 17 de juin, et se rendit à René-le-Duc en Bourgongne, où étoit l'armée protestante. Il y avoit bien de l'apparence qu'on en viendroit aux mains, mais les trèves, qui furent arrêtées, pour dix jours entre ledit maréchal de Cossé pour le Roi et les Religionnaires, firent surseoir leurs armes.

La paix fut enfin conclue, le 11e du mois d'aoust, entre le Roi et les princes et ceux de leur parti, par laquelle toutes modifications et restrictions qu'on avoit apportées aux édits précédens furent ostées, et le second édit de pacification remis sus. Ceste paix fut receue généralement d'un chacun avec espérance de réunion des deux partis par tout le roiaume. Quelqu'un fit pour lors ce huictain, que j'ai trouvé dans mes mémoires et peut bien trouver place ici :

Bis fuit infausto Martis pax mense creata,
Pax quoque bis peperit Martia martis opus,

An. 1571.

Nunc lætum Augusti quod visit nomine mensem
Ferrea cui gemini limina clausa Dei,
Omen habet: positisque furor quod concidit armis
Cum fera siderei flamma Leonis abit.
Mox Virgo exoritur: felix tibi, Carole felix
Sidus adest: Paci pax favet alma tuæ.

La paix publiée ès camps et ès villes, les armées furent cassées, et les compagnies étrangères conduittes jusques en Lorraine, d'où les Princes s'en retournèrent au mois d'octobre à la Rochelle, qui leur avoit été laissée pour ville d'asseurance, avec Montauban, Congnac et la Charité.

Vers ce même tems, les Echevins voyant que leur maison commune étoit trop petite pour y tenir leurs assemblées, achetèrent l'hostel des Trois-Rois, des héritiers de Louis Beschebien, pour les y tenir plus spatieusement et pour y faire leur arsenal. Le 22 dudit mois d'octobre, y eut un jubilé à Chartres.

La paix ainsi asseurée, le Roi pensa à se marier: il fit demander Madame Elisabeth d'Austriche, fille puînée de l'empereur Maximilian, âgée seulement de seize ans, laquelle il épouza le 24 de novembre, en la ville de Mézières. Dès le même jour après complies, fut chanté *Te Deum* en l'église de Chartres en témoignage de réjouissance de ce mariage, et furent faits feux de joie par toute la ville, et deux jours après fut fait procession générale en l'église des Jacobins, pour prier la suprême Majesté de bénir ceste alliance et de la féconder d'une heureuse lignée. La commune croiance étoit que ceste alliance des deux plus grandes maisons de l'Europe affermiroit la paix, pour laquelle établir davantage, on avança au mois de janvier suivant de marier Henri de Bourbon, prince de Navarre, avec Madame Marguerite de France, sœur du Roi.

Le sabmedi 26 du mois de mars, le maréchal de Cossé, gouverneur de l'Orléanois et pais Chartrain, fit son entrée à Chartres, où les rues furent tendues et un poële du dais porté au-devant de lui. Il fut descendre à l'église de Notre-Dame, environ les quatre heures après midi, où, aiant fait sa prière, il fut loger à l'Evêché: il en partit dès le lundi, pour se trouver à l'entrée que la Reine, qui avoit été couronnée à Saint-Denis-

en-France le jour précédent, devoit faire à Paris le 29 suivant. An. 1572.

Le Pape fit tout ce qu'il put pour traverser le mariage du prinçe de Béarn avec Madame Marguerite de France, qu'il avoit envie de marier avec le roi de Portugal: il envoia pour ce sujet le cardinal Alexandrin, son neveu, en Espagne et en Portugal, et l'évéque Salviati en France, pour en conférer avec le Roi, lequel, lui aiant représenté les raisons qui le portoient à ceste alliance, il le renvoia content. Sur cela la reine de Navarre vint en cour, où elle fut receue à Blois par le Roi et la Reine-Mère avec tous les signes d'amitié qu'elle eût peu souhaitter. Le mariage du roi son fils avec ladite dame Marguerite, sœur du roi, aiant été remis sur le tapis, il fut conclu et arrêté à Paris, assigné pour les noces. Peu de tems après, ledit prince se rendit à Blois, où se fit le mariage de Henri, prince de Condé, fils de celui qui fut tué à la bataille de Jarnac, avec Marie de Clèves, la plus jeune des filles de François, duc de Nevers, marquis d'Isles.

Sur le commencement de mai de l'année 1572, le pape Pie V décéda, en la place duquel fut élu le 13 du même mois Hugues Boncompagnono, cardinal-prêtre de Saint-Sixte, qui prit le nom de Grégoire XIII et fut couronné le jour de la Pentecoste 25 dudit mois. Dès le vendredi 9 d'icelui, la reine de Navarre arriva à Chartres, environ deux heures après midi, et logea à l'Evêché; MM. le cardinal de Bourbon et de Longueville en étoient partis il n'y avoit guères, et Mr de Mommoranci s'y rendit après qu'elle en fut partie. Elle s'en alla à Paris pour donner ordre à ce qui seroit nécessaire pour le mariage de son fils, et y arriva le 15 mai, et fut loger en l'hostel de messire Charles Guillard, évesque de Chartres, sciz près les Filles pénitentes: elle y tomba malade le 4 de juin d'une fièvre pulmonique, dont elle mourut le 9 du même mois; son corps fut mené à Casteljeloux en Gascogne, pour y être inhumé près celui d'Albret, son père, suivant sa dernière volonté.

Le vendredi 11e, il passa par Chartres et reposa en la salle de la maison canoniale du sieur Archambaud, chanoine dudit lieu, et dès le lendemain il en partit. Quinze jours après, sçavoir, le 4 de juillet, le roi de Navarre vint audit Chartres, sur les dix heures du matin, et logea à l'Evesché; il en partit le

An. 1572. 5 pour Paris ou le Roi le sollicitoit de se rendre pour y accomplir son mariage: le 17 d'aoust, il fiança au Louvre madite dame sœur du Roi, et le lendemain il l'épouza. Toute la semaine se passa en festins et réjouissances jusques au vendredi, que l'Amiral qui avoit été invité aux noces, s'en retournant du Louvre, avec les maréchaux de Cossé et Tavannes, fut frappé d'une harquebusade, qui lui rompit l'index de la main droite et lui perça le bras gauche. L'Amiral fut pansé de ses blessures et visité par le Roi, qui lui promit faire recherche de l'assassin, qui après le coup s'étoit évadé par la porte de Saint-Antoine, et en faire faire telle justice qu'il auroit tout sujet d'en être satisfait, réputant ceste action, comme une injure faite à sa propre personne, et lui offrit une chambre dans le Louvre pour son asseurance. Quelque tems après, Maligni, vidame de Chartres, vint visiter l'Amiral et demeura longtemps avec lui. Au bout de quelques heures, en une conférence qui fut faite en une des chambres de ce logis, ledit Vidame remontra au roi de Navarre et au prince de Condé et aux principaux seigneurs qui s'y étoient trouvés, que ce coup étoit un prélude de la tragédie qui se devoit jouer sur eux, pour quoi il leur conseilloit de sortir de Paris. Ils eussent bien fait, s'ils l'eussent cru, d'autant que le Roi aiant toujours sur le cœur l'affront qu'il avoit receu de l'Amiral et s'en retournant de Meaux lui donnoit une grande aversion de sa personne et de son humeur et façon arrogante avec laquelle il tenoit tous les autres seigneurs au dessoubz de son estime, lui avoit concilié sa haine, de manière que, quelle mine que le Roi lui fît, il y avoit toujours quelque réserve et, quoiqu'il semblât que l'arrest de mort donné contre ledit Amiral et Vidame de Chartres, le 13 septembre 1569, fût aboli par une amnistie et oubli du passé, si est-ce qu'il y avoit quelque reste de levain, qui leur donnoit de la défiance les uns des autres: mais comme l'opinion contraire l'eust emporté, personne ne bougea.

Le samedi 23 d'aoust, le Roi eut avis que ceste assemblée avoit été faite, et qu'il avoit été résolu en icelle de le tuer, sa mère et ses frères: du commencement, il fit semblant de le mépriser, mais aiant été asseuré par personnes qui disoient avoir assisté à la délibération et confirmé par divers avertissemens, Sa Majesté se résolut de le prévenir. A cet effet, la nuit du

24 d'aoust dédié à la mémoire de saint Barthélemi, le logis de l'Amiral fut forcé, lui tué, et son corps jetté par les fenestres dans la rue, ce qui lui avoit été prédit quatre ans auparavant par Michel Greles, gardien des Cordeliers d'Angoulesme, lorsque l'Amiral le fit pendre à un mûrier dans le couvent des Jacobins d'icelle ville, lors de la prise par ceux de la nouvelle religion. An. 1572.

Plusieurs coururent mesme risque que lui; les plus habiles trouvèrent moien de se sauver, entre lesquels fut le Vidame de Chartres qui se retira en Angleterre.

Quantité de bonnes maisons de Paris furent pillées, soubz prétexte d'y chercher certaines personnes de la religion prétendue réformée qu'on disoit y être cachées, et fit-on courir le bruit que beaucoup d'honnestes gens en faisoient profession, pour avoir prétexte de voler, ou bien les mettre à mort. Notre évesque ne fut oublié, pour ce qu'il étoit soubçonné, mais son absence de la ville lui sauva la vie.

La grande furie de ceste exécution estant passée, et le feu d'icelle amorti, le Roi fut au Parlement le 26 dudit mois, où, toutes les chambres assemblées, il tint son lit de justice et déclara que ça avoit été par son ordre et commandement que l'Amiral et les autres avoient été tués; qu'aiant eu avis certain que le dessain de l'Amiral et des autres ses compagnons étoit de le tuer, sa mère, ses frères avec quelques officiers, qu'il n'avoit deu les souffrir davantage; que son trop de bonté et sa grande patience leur avoit élevé le courage et fait prendre la résolution de le perdre, qu'il n'avoit pu rabaisser qu'en se défaisant d'eux; qu'avec le prétexte spécieux de la religion, ils avoient soulevé ses peuples par tout son Etat et avoient bouleversé son roiaume, en telle sorte qu'ils tâchoient de se rendre maistres de quelque partie et étaindre si peu qu'il restoit de la famille de Valois; qu'il auroit été contraint de se servir de ce remède violent, n'en aiant trouvé d'autre plus propre pour exterminer ce dangereux homme, qui sembloit n'être nai que pour la perte de ceste couronne, aiant un tel ascendant sur ceux de son parti, qu'il les faisoit tourner ainsi qu'il lui plaisoit; qu'il espéroit que ce chef étant à bas, les membres se rangeroient plus volontiers à la raison, et pourroit donner la paix à ses sujets, lesquels, après tant de souffrances des guerres pas-

An. 1573. sées, n'avoient besoing que de repos pour les remettre en leur premier enbonpoint et bonne posture ; qu'il vouloit qu'on agît extraordinairement contre la mémoire de l'Amiral et de ses complices qui avoient causé tant de désordres par la France, abbatu tant d'églises, prophané les autels, meurtri les prêtres, violé les religieuses, fait la guerre aux défunts qu'ils auroient persécutés jusques dans leurs tombeaux, et que, comme criminels de lèze-majesté divine et humaine au premier chef, il commandoit qu'on en fît justice suivant les charges et informations qui se trouveroient au présent, voulant au reste que ses édits de pacification fussent observés et entretenus par toutes ses terres, fors et excepté pour le regard des prêches et assemblées qu'il deffendoit, crainte de sédition, voulant qu'il n'y eust en France que la religion romaine, privant tous ceux qui feroient profession d'une autre que de celle-là de toutes charges, offices et états.

Il y en eut quelques-uns qui se convertirent véritablement, d'autres seulement en apparence, comme l'évéuement le montra. Le Roi voiant que ni ses édits ni la paix proposée par iceux contre les contrevenans, ni la saignée qu'il avoit faite en ce corps n'avoit de rien servi, et que les Huguenots s'étoient cantonnés dans Sancerre, la Rochelle et autres lieux, il envoia assiéger ces deux villes, desquelles il receut la première après huit mois de siége et avoir souffert des incommodités non imaginables.

Quand à la seconde, il la fit assiéger par le duc d'Anjou, son frère, qui, tandis qu'il fut devant, receut l'ambassade des Polonois, qui, par la persuasion de Jean de Monluc, nommé à l'évesché de Valence, l'avoient élu pour leur Roi, le 9 mai, veille de la Pentecoste, et venoient le quérir pour le conduire en leur pais. Cela changea le train des affaires, d'autant que, désirant faire la paix, avant que de partir du roiaume de France, il fit tant qu'en aiant proposé quelques articles, elle fut conclue et publiée dans la Rochelle, le 10 juillet.

Cependant il s'apprêta pour son voiage, qu'il entreprint sur le commencement d'octobre, qu'il partit de Paris. Le Roi envoia avec lui messire Nicolas d'Angennes, sieur de Rambouillet, son ambassadeur, pour remercier de sa part les états de Pologne de l'élection qu'ils avoient faite de la personne de son

frère pour leur roi, avec quantité de noblesse françoise fort leste pour l'accompagner. Le Roi le conduisit jusques à Vitri, où étant demeuré malade, la Reine-Mère et Mr d'Alençon furent avec lui jusques en Lorraine, où ils le quittèrent et s'en revindrent trouver le roi Charles, qui avoit assigné les Etats-Généraux de son roiaume à Compiègne, lesquels n'eurent aucun effet, et cependant Mr d'Anjou, poursuivant son chemin par l'Allemagne, arriva enfin en Pologne au mois de janvier suivant. An. 1573.

Maintenant je viens à reprendre notre histoire chartraine pour voir ce qui se passa durant ce tems-là.

CHAPITRE XXIV.

Décès de Charles Guillard, évêque de Chartres : nomination de Nicolas de Thou, son entrée et réception. Visite et translation des reliques qui sont à Saint-Maurice. Décès du roi Charles IX. Henri III, roi de Pologne, lui succède; il tâche de mettre les sectaires en leur devoir et donner la paix à son roiaume, il ne peut. Couvent des Cordeliers bâti dans la ville de Chartres.

Durant que tout ce que dessus se passoit, Mr Charles Guillard, notre prélat, amena avec lui à Chartres un certain moine des Vaux-de-Cernai, dont il étoit abbé, qu'il fit prêcher devant lui un jour de Toussaint en l'église cathédrale. Ce moine aiant avancé quelques propositions mal digérées, devant le peuple de Chartres, qui a l'oreille assés délicate et l'esprit bon et la religion catholique en recommandation, il n'en fut content : cela fit élever un bruit durant sa prédication, qui ne pouvoit se terminer que par une sédition, ce que ledit sieur Guillard craignant, il fit descendre ce prédicateur de la

An. 1573. chaire et se retirèrent en l'hostel épiscopal, en attendant l'heure des vespres. L'évesque aiant apprins que la populasse étoit demeurée très-mal satisfaite de ceste prédication, il fit mettre ses chevaux au carosse et s'en alla de la ville avec son moine.

Quelques habitans, tant hommes que femmes et enfans, le poursuivirent avec huées, parolles contumélieuses, mêmes à coups de pierre et de boue, jusques hors la porte Guillaume, et y eut quelques-uns à sa suitte blessés: il print ceste fâcheuse action si à cœur qu'il fit serment de ne jamais retourner à Chartres, et print résolution de se démettre de son évesché. Il le résigna à messire Nicolas de Thou, frère de messire Christophe, premier président du Parlement de Paris, lequel étoit archidiacre et chanoine en l'église dudit Paris, et conseiller en la cour.

Soit du déplaisir que conceut ledit sieur Guillard de la frasque qu'on lui fit à Chartres, soit par quelqu'autre accident, il tomba malade et décéda en sa maison audit Paris, le dimanche 22 de febvrier 1573, après avoir receu tous les sacremens de l'église avec beaucoup de congnoissance et de piété, et fut inhumé en l'église des Blancs-Manteaux, près de messire Louis Guillard, son oncle et son prédécesseur en l'évesché de Chartres, suivant sa dernière volonté. Le Chapitre de Chartres lui fit son obit ou anniversaire des morts, ainsi qu'il est accoutumé pour les évesques de leur église. Ce qu'il n'y a apparence qui eût été fait s'il eût vu que ce Prélat fût mort hors la communion de l'église romaine, ainsi que quelques-uns lui ont, à mon advis, trop malicieusement imposé: j'en laisse le jugement à Dieu, qui seul congnoist les secrets des cœurs, ne pouvant le défendre d'une chose dont on l'accuse qui est hors de ma congnoissance : tous ceux-là à qui j'en ai ouï parler autrefois, qui jouissoient de l'honneur de sa conversation, ne m'aiant rendu témoignage de lui qu'avec beaucoup d'éloges d'honneur, j'aime mieux en croire ce qu'ils m'en ont dit, que douter de sa probité, avec les autres.

Je rapporterai ici une chose plaisante si elle est véritable, comme on m'a assuré qu'elle l'étoit. Ce seigneur avoit un dogue en sa maison qui lui servoit comme de messager, pour aller de Chartres à Paris, et de Paris à Chartres: quand on vouloit l'envoier en l'un ou en l'autre endroit, on lui mettoit les lettres

qu'on vouloit envoier dans un gros collier qu'il avoit, et après An. 1573.
lui avoir donné à manger, on deschargeoit quelques coups de fouet sur lui qui le faisoient partir, et ne cessoit de courir jusques à ce qu'il fût parvenu au lieu où il devoit aller, où étant arrivé on le caressoit, l'on tiroit les lettres de son collier, on y mettoit la réponse, on lui donnoit bien à manger, et après cela quelques coups de fouet le faisoient retourner d'où il étoit venu; qui étoit un plaisant moien pour avoir bientôt des nouvelles, ce qui n'est pas sans exemple, s'en voiant de semblables dans l'antiquité.

Mais pour revenir à messire de Thou, il fut pourveu de l'évesché de Chartres par bulles de Grégoire XIII, du 8 apvril 1573, tant sur la résignation dudit Guillard que sur la nomination du Roi, lesquelles bulles sont infamantes contre la mémoire dudit sieur Guillard, ces termes y étant insérés :

« *Sanè ecclesia Carnotensis, ex eo quod alias fælicis recor-*
» *dationis Pius papa IV, prædecessor noster, detestandæ*
» *memoriæ Carolum, olim episcopum Carnotensem, tunc in*
» *humanis agentem, et, suadente humani generis hoste, in*
» *crimen hæresis prolapsum, ac tanquam talem auctoritate*
» *suâ declaratum, regimine et administratione dictæ ecclesiæ,*
» *cui tunc præsidebat, auctoritate apostolicâ privavit, etc.* »

Il est vrai comme nous l'avons montré ci-dessus que le pape Pie IV avoit dès 1563 octroié commission pour faire citer à Rome le cardinal de Châtillon, quelques autres prélats françois accusés d'hérésie, pour répondre de leur foi, et que Charles Guillard fut comprins avec eux, mais pas un d'eux n'étant comparu, ils furent contumacés et condamnés par défaut, comme hérétiques, quoiqu'aucuns ne le fussent point, et furent privés de leurs bénéfices, desquels ils ne laissèrent de jouir et moururent en la communion de l'église romaine comme nous l'avons fait veoir ci-dessus, car craignant d'être mis à l'inquisition à Rome, ils n'avoient garde de s'y transporter, et ne se mirent guères en peine de la sentence que prononça Sa Sainteté contre eux, aiant le roi de France pour leur protecteur et conservateur.

Ledit sieur de Thou aiant été pourveu de l'évesché de Chartres, n'en print sitost possession, et la régale demeura ouverte depuis le mois de febvrier jusques au mois de juillet, qu'aiant

An. 1573. receu ses bulles et s'étant fait sacrer et après avoir presté le serment de fidélité au Roi, il fit prendre possession par procureur et envoia son grand vicariat à messire Pierre de Fontaine, chanoine de Chartres, le 17 dudit mois, lequel ne fut toutefois présenté que le 30 d'icelui au Chapitre avec lesdites bulles, en vertu desquelles il fut receu, comme dit est, par procureur, et la régale fut clause, durant laquelle le Chapitre fit tenir les ordres en l'église de Chartres, aux quatre-tems de Pentecoste, par maistre Henri Maignan, évesque de Digne.

Le calme aiant été donné à l'Etat et aux affaires, ledit seigneur de Thou fit avertir le Chapitre le jeudi 22 d'octobre, qu'il avoit prins jour pour faire sadite entrée, le samedi dernier du même mois, qui étoit la veille de Toussaint, et désiroit faire l'office à vespres, si telle étoit la commodité du Chapitre : sur cet avis icelui Chapitre commit messire Rol Charpentier, chanoine théologal, pour le haranguer au chœur, ainsi qu'il est accoutumé.

Le lundi 26 du même mois, il députa encores maistres Nicolas Thiersaut, chantre, Jean le Mosnier, soubs-doien, Louis Boucher, soubs-chantre, Rol Charpentier, archidiacre de Blois, Jean Lefebvre, François Fidefame, Jean Blandin et Jean David, chanoines, pour aller à Saint-Martin-au-Val recevoir le serment que les évêques de Chartres ont accoutumé faire audit lieu à leur nouvelle entrée et devant la porte Roialle, ou principale entrée dudit Chartres.

Dès le vendredi 30 d'octobre, il se rendit audit Chartres par la permission du Chapitre et coucha à l'Evesché à cause des gardes qui se faisoient dans la ville. Le lendemain matin, dernier dudit mois, il se transporta au prieuré de Saint-Martin-au-Val et s'arrêta soubz le viel moutier, c'est-à-dire soubz la tour du vieil clocher qui étoit encores debout, où il print son rochet et camail : frère Pierre Richard, prieur claustral dudit prieuré, avec frère Jacques Babour et Jean Chavigni, obédientiaires de Marmoutier audit lieu, et encores maistre Giles Geslain, curé de Saint-Brice, avertis de sa venue, furent au devant avec la croix et l'eau bénite et tous revestus de chappes et pluviaux.

A leur arrivée, ledit prieur présenta audit prélat la croix à baiser et ledit curé l'aspersoir avec l'eau bénite, de laquelle il

aspergea lesdits religieux et curé, puis toute l'assistance; l'aspersion faite, ledit prieur commença le répons de saint Martin, *Ecce vere*, etc., que lui et ses religieux chantèrent en conduisant ledit seigneur à l'église, où étant parvenu près l'autel, il chanta le verset et l'oraison, puis se tournant le dos vers l'autel, il commença le pseaume *De profundis* pour les fondateurs et bienfaiteurs dudit prieuré, et pour les évesques de Chartres, ses prédécesseurs, qui y sont inhumés, et les prières et oraisons finies, il donna sa bénédiction sur l'assistance. An. 1573.

Au même instant maistre Claude Prevost, bailli dudit lieu de Saint-Martin, s'approcha dudit seigneur, et après lui avoir rendu une profonde révérence, il lui fit une harangue latine, par laquelle il le supplioit, au nom desdits religieux, de leur conserver les droits de leur monastère, les maintenir en leurs priviléges et exemptions et de n'entreprendre sur iceux, ce que leur aiant promis faire, le prieur célébra la messe devant lui, à la fin de laquelle il se fut reposer dans l'appartement du prieur. Environ deux heures après, il fut averti que les députés du Chapitre étoient arrivés en l'église dudit lieu, et qu'ils l'attendoient dans le chœur d'icelle, à cause que le lieu capitulaire dudit prieuré auquel se devoit faire le serment, avoit été ruiné par les Huguenots durant le siége de Chartres l'an 1568 : il s'y transporta aussitost, et y étant entré, ledit sieur Thiersaut lui exposa le sujet de leur venue et le contentement que recevoit leur compagnie, de la part de laquelle ils étoient là, pour lui témoigner de l'avoir à prélat et pour recevoir le serment que ses prédécesseurs évesques étoient tenus faire en leur première réception, de les conserver et maintenir en la possession et jouissance de leurs anciennes coutumes, libertés et franchises, ce qu'aiant promis, aiant une main sur le pis et l'autre sur le livre des évangiles, chacun se retira.

Ledit seigneur aiant disné audit prieuré, lesdits religieux de Saint-Martin, sur l'une heure après midi, avec leur curé de Saint-Brice, conduirent processionnellement ledit seigneur jusque dans la basse-cour de la porte Saint-Michel, où les échevins de la ville l'attendoient pour le saluer : après leur compliment il entra dans le corps de garde, où, s'étant revestu de ses ornemens pontificaux, il se présenta au clergé de la ville et banlieue, qui l'attendoit en chappes à l'entrée de la ville, par lequel il fut

An. 1573. mené processionnellement jusques à la tour du Roi, en la grande salle de laquelle il monta et presta le serment sur l'autel de la chapelle de Saint-Blanchard, tel que les évesques font aux comtes ou ducs de Chartres, d'où étant retourné audit clergé qui l'attendoit, il fut conduit par icelui jusques à la porte Roialle de l'église cathédrale, laquelle il trouva fermée. Les mêmes commis que dessus s'étant présentés, il réitéra le même serment qu'il avoit fait à Saint-Martin, et incontinent les portes du bas de l'église furent ouvertes.

Le Chapitre l'attendoit là en corps, revêtu de chappes de soie, auquel ledit sieur Thiersaut, pour l'absence du doien, présenta la croix, puis l'aspersoir avec lequel il aspergea d'eau bénite ceux qui estoient les plus proches de lui, et au mesme tems, l'orgue aiant commencé le *Te Deum*, il fut poursuivi alternativement par le chœur et l'orgue, et durant que cela se passoit il fut installé aux trois chaires dudit chœur, l'une après l'autre, en la dernière desquelles estant assis, ledit sieur Charpentier l'harangua en latin; auquel ledit seigneur aiant reparti en mesmes termes, il s'en alla prendre des habits convenables à la feste de Tous les Saints, desquels il dit les vespres. Le lendemain, il fit l'office tant du jour que des Trépassés, et le jour des Morts semblablement. Messire Christophe de Thou, seigneur de Celi, Bonneuil et autres lieux, premier président au Parlement de Paris, l'accompagna en ceste prinse de possession, avec messire Achille de Harlai, seigneur de Beaumont, président en la mesme cour; messire Jacques-Auguste de Thou, advocat général; Jean de Thou, et Nicolas Hector, maistre des requestes ordinaires de l'hostel; Jacques Sanguin, escuier, sieur de Livri, lieutenant général des eaux et forests de France; François Brissonnet, conseiller en Parlement, sieur de l'Aulnai; Nicolas Galoppe, conseiller au grand Conseil, chanoine de Paris; Augustin le Prévost, baron de Brévan, l'un des quatre notaires et secrétaires de la Cour; Claude Perrot, sieur de la Malmaison, procureur du roi en l'hostel-de-ville de Paris; Mathieu de Machereau, chanoine de Paris et depuis de Chartres, et prévost d'Ingrai au mesme lieu; Jean de Breda, chanoine et grand archidiacre de Paris; Jacques Thouin, prieur d'Argenteuil et prévost d'Anjou en l'église de Saint-Martin de Tours, chanoine de Paris; Jacquet Damet, sieur du Jan, advocat en Parlement, et Hugues le

Maçon, son fils, qui se rendit Chartreux au Val-Dieu, où il est mort prieur, tous lesquels estoient venus avec ledit sieur évesque, pour honorer ceste prinse de possession. An. 1573.

Tous les principaux officiers du baillage, siége présidial et prévosté de Chartres voulurent prendre part à ceste cérémonie, à laquelle ils assistèrent avec quantité de personnes de condition et de peuple.

Les premières actions épiscopales que je trouve qu'il ait faites, fut d'aller, quinze jours durant, par toutes les paroisses de la ville pour y faire sa visite et donner le sacrement de confirmation à ceux qui le demandoient; il voulut aussi faire une revue des reliques de plusieurs saints qui sont en l'église de Saint-Maurice-lez-Chartres, et en fit la translation des vieilles châsses en de nouvelles. Toutes ces reliques avoient esté, sur l'appréhension du siége qui fut mis devant la ville en 1568, portées en l'église de Saint-André de Chartres, et environ deux ans après remises en leur premier lieu. Mais d'autant qu'il y avoit quelques-unes de ces châsses grandement vermoulues, vieilles, pourries et entr'ouvertes, qui menaçoient de quelques fractures, Jean Suard et Jean Durand, gagiers de la fabrique dudit lieu, en firent faire de mesmes et raccommoder les vieilles, dans lesquelles, la veille de Pasques 1570, maistre Jean Le Mousnier, grand-vicaire, commis par Mr Charles Guillard, évesque de Chartres, en fit la translation en présence des chanoines dudit Saint-Maurice et de plusieurs autres, tant ecclésiastiques que laïcs.

Depuis la licence qu'avoit donnée l'hérésie de blasmer et contredire tout particulièrement les reliques et le respect qu'on devoit aux Saints, quelques-uns prirent occasion de parler mal des reliques des Saints, niant que ce fussent véritables reliques, pour lesquelles remettre en la vraie croiance de l'église, ledit sieur de Thou se transporta sur les lieux, le 26 décembre 1573, où, après avoir dit la messe, il visita les ossemens, poudres et cendres qui estoient dans lesdites châsses avec leurs écriteaux qu'il remit en leurs lieux, fit la procession à l'entour de l'église, où il fit porter lesdites châsses par le clergé du lieu, et fit faire la prédication de la vénération des Saints et culte de leurs reliques, et déclara, par un acte qu'il renferma dans l'un desdits coffrets ou châsses, qu'elles estoient les véritables reliques des

An. 1574. Saints, soubs le nom desquels elles estoient vénérées et honorées.

Le roi Charles n'aiant, comme l'on dit, fait beau fait depuis le départ de Mr d'Anjou, pour s'en aller en Poloigne, les Huguenots firent ce qu'ils peurent pour faire soulever Mr d'Alençon, frère puiné de Sa Majesté. Sur la fin de febvrier, ils envoièrent vers Saint-Germain-en-Laie, où estoit la cour, deux cents chevaux sous la conduitte de Jean de Chaumont, sieur de Guitri, gendre de Michel de Champrond, bailli et originaire de Chartres, pour favoriser la retraitte dudit seigneur d'Alençon, ce qui donna de l'appréhension au Roi. Mr d'Alençon en aiant eu le vent, fut trouver Sa Majesté à laquelle il découvrit toute l'affaire et le rasseura tellement qu'il ne bougea du lieu. La reine-mère et le reste de la cour, aiant prins l'épouvante, jouèrent à sauve qui peut et partirent de Saint-Germain à neuf heures du soir, et se rendirent à minuit à Paris. Le Roi y arriva le lendemain avec les princes, d'où huit jours après, il s'en alla au Bois de Vincennes, où aiant demeuré quelque tems, sçavoir jusques au 3 mai, il fit prendre les maréchaux de Montmorenci et Cossé que la reine-mère soubçonnoit estre autheurs de ce tumulte et les fit conduire dans la Bastille. Joseph de Boniface dit la Mole, et Annibal, comte de Coconas, et plusieurs autres furent aussi constitués prisonniers, d'où ils ne sortirent que le dernier d'avril pour la Grève.

Le Roi envoia cependant Jacques Gougeon, sieur de Matignon, en Normandie, contre Mongommeri, Lorge et Gallardon, ses enfans, qui estoient venus de nouveau des isles de Gerzai appartenant à l'Anglois, où ils s'estoient réfugiés, lequel les aiant enfermés et prins dans Domfront, les conduisit à Paris où la reine-mère, qui haïssoit Mongommeri à cause de la mort du roi Henri II son mari, lui fit coupper la tête en Grève, le 26 de juin.

Tandis que cela se passoit, l'abbé de Vendosme passa par Chartres, retournant de Paris, un jeudi absolut, où il fit veoir et baiser à plusieurs la sainte Larme que Notre-Seigneur plora sur le Lazare, laquelle il reportoit dans son abbaïe, suivant l'arrest qu'il avoit obtenu contre la dame abbesse de Jouarre, chez laquelle ceste relique avoit esté déposée, durant les troubles, comme en un lieu emprunté.

La maladie du Roi rengrégeant de jour à autre, il déclara la reine, sa mère, régente du roiaume, jusques à ce que Henri, son frère, roi de Pologne, qu'il recongnoissoit vrai et légitime successeur de sa couronne, fût venu pour en prendre la possession, et peu après il décéda le jour de Pentecôte, dernier de mai, âgé seulement de vingt-trois ans onze mois trois jours. Il ne laissa aucuns enfans légititimes d'Elisabeth d'Autriche, sa femme, et disoit qu'il sortoit très-content de ce monde, de n'en avoir aucuns, pour ce que les laissant en bas âge, ils auroient beaucoup à souffrir et le roiaume avec eux; que la France avoit besoin d'un homme fait et non d'un enfant. Il laissa toutefois un bastard nommé Charles comme lui, premièrement grand-prieur de France, puis, par testament de Catherine de Médicis, comte de Clermont, d'Auvergne et de Lauragois, baron de la Tour et de la Chaize, et donataire de tout ce qu'elle avoit en Auvergne et en Languedoc. An. 1574.

Sitôt que le roi Charles eut rendu l'esprit, la reine-mère dépescha Chemeraut en Pologne, vers le roi Henri; il arriva le 13 dans Cracovie. Henri, préférant le sceptre gaulois au sarmatien, partit le 16 de juin pour la France, où il se rendit à Lion, le 3 de septembre.

Depuis la mort dudit roi Charles, les Huguenots avoient levé les cornes, et Montbrun avoit été si téméraire que de donner sur le bagage du Roi revenant du Piémont à Lyon, et lui en avoit enlevé une partie. Le roi, picqué de ceste bravade, en voulut tirer sa raison, et pour ce, aiant tenu conseil à Lion, il fut conclu qu'on feroit la guerre aux Huguenots, s'ils ne vouloient obéir et lui rendre les villes dont ils s'estoient emparés dans son roiaume. Il fit publier ensuitte deux édits, l'un du 10 septembre, l'autre du 13 octobre, par lesquels il invitoit les rebelles à se remettre en leur devoir, leur promettant part en ses bonnes grâces avec leurs alliés, pourveu qu'ils se tinssent cois et lui rendissent les places qu'ils avoient prises durant son absence, avec injonction aux gouverneurs des provinces de les traitter suivant les précédents édits et de pourveoir à leurs asseurances.

Etant sur son départ de Lion pour Avignon, il en écrivit, le 10 novembre, la lettre suivante au sieur d'Eguilli, gouverneur de Chartres : « Monsieur d'Esguilli, désirant mieux pourveoir

An. 1574. » aux affaires du Daufiné, Provence et Languedoc, pour le bien » général de mon roiaume, j'ai prins résolution de m'approcher » davantage desdits païs et me rendre dans peu de jours en » Avignon, où je m'achemine présentement, et encores que je » m'asseure que, pendant mon éloignement de vos quartiers, » vous userez de tout soin et diligence à maintenir et conserver » toutes choses en bon état, au dedans de votre charge, si est-» ce qu'étant plus requis que jamais d'y avoir l'œil ouvert, je » vous ai bien voulu écrire ce mot et prier, qu'aiant toujours » votre principal but devant les yeux, de maintenir les lieux de » votre dite charge en toute tranquillité, vous ne souffriez qu'il » soit fait aucun tort ennui ni déplaisir à ceux qui ont été » ci-devant et sont encores de la nouvelle opinion, qui se main-» tiendront doucement, ains les mainteniez soubz ma protec-» tion et sauve-garde, comme mes autres bons sujets catho-» liques, sans en faire aucune différence ni distinction : là » aussi où il y en auroit aucuns qui se voulissent émouvoir, à » la faveur de ceux qui se sont soulevez et armés pour troubler » le repos de mes autres sujets, je veux et entends que d'heure » vous ayez à les prévenir et empescher de parvenir au but de » leurs malheureuses intentions, leur faisant courre sus et » les tailler en pièces avant qu'ils aient moien d'exécuter leurs » mauvais dessains. Je désire aussi que vous aiés un singulier » soin à empescher la foule de mes sujets, et qu'ils ne soient » travaillés de gens de guerre, ainsi qu'ils ont été ci-devant, » qui est le plus agréable service que me sauriez jamais faire, » lequel me promettant de vous, je ne vous en dirai rien davan-» tage, mais prierai Dieu, Mr D'Esguilli, vous avoir en sa » sainte et digne garde. Ecript à Lion, le 10 novembre 1574, » et plus bas estoit écrit : « Mr d'Esguilli, je ne serai que bien peu » de jours audit Avignon, étant mon intention de me rendre à » Reims, le 12 du mois de janvier prochain pour me faire sacrer » le 15 ensuivant, et de là m'acheminer en ma ville de Paris, » pour, Dieu aidant, y faire mon entrée le dimanche gras, » aussi prochain, ainsi qu'il est porté par les publications que » j'en ai fait faire. *Signé :* Henri, *et plus bas* Pinard. » Tant s'en faut que ces édits et déclarations du Roi opérassent quelque chose pour remettre la paix dans le roiaume, qu'ils donnèrent aux rebelles plus grand sujet de défiance, qui, au lieu de poser

les armes bas, les levèrent de plus belles en Daufiné et Poitou. An. 1574.

Cela n'empêcha pas les Cordeliers de Chartres de solliciter la ville de leur faire édifier dans son enceinte un couvent au lieu de celui dans lequel le sieur de Lignères avoit fait mettre le feu durant le siége de 1568, comme préjudiciable à ladite ville, car ce ne fut pas les Huguenots qui y mirent le feu, comme beaucoup s'imaginent, mais ceux de la ville. On leur assigna pour ce faire un clos de vigne, dépendant de l'abbé, religieux et couvent de Saint-Père-en-Vallée de Chartres, qui étoit derrière les maisons de la grande rue Saint-Michel. La ville acheta ce lieu spacieux, à la charge, outre le prix de la vendition, que le gardien, tant pour lui que ses religieux, présenteroit tous les ans un cierge de cire, le jour de la saint Pierre, à l'offrande de la messe conventuelle de ceste abbaie, par forme de reconnoissance. L'achat en fut fait et payé des deniers provenus du legs fait aux pauvres de la ville de Chartres par feu maistre Louis Guillard, naguères évesque de Chartres, par son testament. Messire Charles d'O, seigneur de Vérigni, dame Denise de la Barre, dame de Villebon, et autres seigneurs et dames du pais, tant ecclésiastiques que laïcs et bourgeois de Chartres, y contribuèrent de leurs biens, de sorte qu'en ceste année l'église fut fort avancée et les vitres données par les particuliers, ainsi qu'il se peut veoir par le chiffre de l'année, qui est au bas d'icelles.

En l'an 1572, comme l'on faisoit les fondements de ladite église, on y en trouva plusieurs autres d'ancienne maçonnerie, et quelques années après fouillant au même clos, pour y faire les bâtiments réguliers, on découvrit, dit Rouillard, les fondements d'une bibliothèque, comme s'ils étoient faits autrement que les autres, et quelques voustes et ruines d'édifice d'une brique d'épaisseur et largeur admirable, à l'égard de celle d'à présant qu'on accourcit et appetisse tous les jours, et peut-être semblable à celle de laquelle j'ai parlé au troisième chapitre du premier livre de ceste histoire; qui est une marque, non que l'église de Saint-Père ait été autrefois bâtie avec le reste du monastère en cet endroit, ainsi que quelques-uns se le sont imaginé, mais que la ville de Chartres a été autrefois plus étendue et advancée de ce côté-là, comme j'en ai touché quelque chose, au lieu sus-allégué.

An. 1574. Fr. François de Brilhac, abbé dudit lieu, avoit eu intention de faire bâtir sur ceste place un château qu'il avoit déjà fait tailler et jetter quelques fondemens, qui pourroient être ceux dont nous venons de parler. La ville, lui en aiant interdit la poursuite, pour le préjudice que cela pourroit apporter, étant comme une forteresse qui eût commandé partie du haut et tout le bas de ladite ville, il fit voicturer lesdites pierres à Gourville, lieu dépendant de ladite abbaie, en la paroisse de Prunai-soubz-Ablis, et y fit élever ledit château, tel qu'il s'y veoit à présent. Fr. François de Gonzague, autrefois général de l'ordre des Cordeliers de l'observance, remarque en la troisième partie des Annales de son ordre, couvent 15 de la province de France, qu'il est sorti deux martires de ceste maison, sçavoir frère Louis Balei ou Balée, tué par les hérétiques à Meaux, et frère Louis Pauvert ou Pauvet, massacré par les mesmes à Etampes, ce que je rapporte ici, pour n'en pas perdre la mémoire, laquelle est prétieuse devant Dieu, ne sachant précisément l'année en laquelle ils ont scellé leur foi de leur sang, quoique je m'en sois enquis à plusieurs religieux anciens de ceste maison, lesquels ne m'en ont pu rien dire.

La veille de Noël de ceste année, fut ouvert à Rome le jubilé universel par le pape Grégoire XIII, à laquelle ouverture se trouvèrent plus de trois cens mille personnes de toutes les provinces catholiques, lesquels y furent défraiés aux dépens dudit Pape: depuis l'ouverture d'icelui jusques au jour de Pentecoste suivant, 96,848 pèlerins, qui est une grande charité.

CHAPITRE XXV.

Sacre, couronnement et mariage du roi Henri III, roi de France et de Polongne. Troubles par les Huguenots. Chapitres provinciaux des Jacobins et des Cordeliers à Chartres. Evasion de Mr d'Alençon de la Cour; accommodement avec lui. Trépas du sieur d'Eguilli. Reistres viennent en France. Assassin dans l'église de Chartres. Mr de Vassé, gouverneur de Chartres. Paix. Croix imprimée dans du bois. Aliénation. Ligue. Estats de Blois. Institution de l'ordre du Saint-Esprit. Ornemens donnés à l'église de Chartres par le Roi.

Le roi Henri III sentant approcher le tems préfix par lui pour son sacre, partit d'Avignon le 3 de janvier 1575 et se rendit à Reims, au mois de febvrier, le 13 duquel il y fut sacré et couronné par Louis, cardinal de Guise, évesque de Metz, attendu la vacance du siége archiépiscopal de ceste ville par le décès de Charles de Lorraine, décédé en Avignon, le 26 du mois de décembre précédent, et que Louis son neveu nommé à cet archevesché par le Roi n'en étoit encores pourveu. An. 1575.

Le Roi, le lendemain de son couronnement, épouza en l'église dudit Reims, Madame Louise de Lorraine, fille de Nicolas, comte de Vaudemont, princesse d'une excellente beauté et vertu, et, après avoir rendu ses vœux à Saint-Marcoulf, suivant la forme ancienne de ses prédécesseurs, il s'en vint faire son entrée à Paris, laquelle fut fort magnifique. Peu de jours auparavant, il avoit envoié la reine douarière du feu roi Charles IX à Maximilian son père. Au mois d'avril suivant, étant à Paris, il donna audience aux agents du prince de Condé, qui s'étoit déclaré chef des Huguenots et autres dits Politiques, qui nageoient entre deux eaux et ne sçavoient à quoi se résoudre. N'aiant voulu accorder leurs demandes déraisonnables qu'ils faisoient, ils prindrent les armes et se saisirent de plusieurs villes en diverses provinces où ils faisoient plusieurs maux.

An. 1575. Les Jacobins de la province de France se rendirent à Chartres au mois de mai pour y tenir leur chapitre provincial : il fut ouvert le vendredi, lendemain de l'Ascension 13 dudit mois, et le sabmedi après vespres, les religieux de cet ordre furent en procession en l'église de Saint-André, et le lendemain en la cathédrale, où ils assistèrent environ quatre-vingt-dix ou cent; ils portèrent le Saint-Sacrement, et les rues par où ils passèrent furent tendues comme à la Feste-Dieu. La messe fut dite au chœur par maistre Rol Charpentier, chanoine théologal, archidiacre de Blois, à laquelle les chanoines députés aux épitres et évangiles firent le sous-diacre et diacre, et deux anciens chanoines tindrent chœur, et après disner, chapitre.

Le 16 de septembre suivant, le duc d'Alençon suborné par les hérétiques, s'enfuit de la cour et se rendit le même jour à Dreux : les nouvelles en vindrent dès le lendemain à Chartres, et quantité de troupes s'y rendirent. Les Huguenots se promettoient beaucoup de ceste escapade et espéroient que ce prince, venant à épouzer leur parti, toutes choses leur viendroient à souhait; les mieux interprétoient cette saillie à un essort de jeunesse mal conseillée et n'en attendoient que du mal. Deux jours après sa retraite, il fit publier un manifeste, contenant que son intention étoit de s'emploier de tout son pouvoir, aux dépens même de sa vie et de ses biens, pour chasser hors du roiaume les perturbateurs du repos public, remettre la justice en sa splendeur, rabbaisser les tailles, oster les subsides et imposts qui accabloient le peuple, croiant, par ce leurre et autres belles promesses, attirer le clergé, la noblesse et le tiers-état à le recongnoître pour chef. Le Roi, pour rompre ses dessains, envoia par toutes les provinces aux gouverneurs d'icelles qu'ils eussent à les tenir en devoir et en son obéissance et énerva de beaucoup ses affaires.

Monsieur de Nemours arriva à Chartres le dimanche 18, accompagné de M. le Grand-Prieur de France, du sieur de la Louppe de la maison de Rambouillet et autres seigneurs, ausquels le lundi et mardi suivants se joignirent les compagnies des sieurs de Carrouges, Matignon et Lansac, qui en partirent tous, le mercredi, de grand matin pour aller trouver le Roi à Paris.

Le samedi 24, Monsieur d'Alençon sortit de Dreux avec toute

sa suitte, le lendemain messire de Nevers qui alloit après, vint An. 1577.
à Chartres et ouït la grand messe au chœur de l'église, et le mardi 27 il en partit avec toutes ses trouppes, pour aller coucher à Bonneval. La Reine-Mère, avertie du départ de Monsieur de Dreux, se rendit dès le 26 à Courville et s'en alla gaigner Blois à la traverse, où elle s'arrêta, sachant que Monsieur étoit entré dans Romorantin, vers le commencement d'octobre.

Le Roi qui avoit eu avis que la noblesse de l'un et l'autre parti se joignoit à son frère, craignant que leurs menées n'altérassent le repos de l'état, fit défenses dès le 1er du même mois à tous ses sujets qu'ils eussent à se ranger du costé de Monsieur à peine d'être tenus pour criminels de lèze-majesté. Il avoit convoqué le ban et arrière-ban, pour courir, disoit-il, sur ses ennemis, et d'autant qu'il y avoit quelques compagnies dans Chartres, le Roi prit la peine d'écrire, le 12 dudit mois, audit sieur d'Eguilli de ne les faire loger aux maisons des chanoines et, qu'en cas qu'il en eût aucuns de logés, soit de sa compagnie, soit d'autres, qu'il eût à les faire incontinent déloger, affin que les chanoines fussent libres de vacquer à leurs exercices ordinaires, sans pouvoir être distraits du service de l'église.

Cependant le prince de Condé aiant fait entrer douze à quinze cents chevaux et cinq cents fantassins reitres dans le roiaume, le duc de Guise, avec ce qu'il avoit pu ramasser de monde en son gouvernement de Champagne, s'étant joint à Biron, Fervaque et au marquis de Maienne, les fit investir au port de Pinson près de Chasteau-Thierri, où il les bastit, rompit, vainquit, et y fut blessé en la joue gauche d'un coup de pistolle qu'il porta toute sa vie.

La nouvelle de ceste défaite étant arrivée à Chartres le 13 du même mois, le maréchal de Montmoranci (que la reine avoit mis en liberté avec le maréchal de Cossé) s'en vint à Chartres le 21 du même mois, et en partit dès le lendemain sur les neuf heures du matin, pour aller trouver Monsieur qui étoit en Poitou, avec lequel la Reine-Mère, qui l'avoit devancé, et lui firent trèves, depuis le 22 de novembre prochain jusques au 25 de juin suivant. Le Roi eut ceste négociation aggréable, combien qu'elle ne le fût ni à l'un ni à l'autre parti.

An. 1578. Le 15 novembre, messire Pierre le Vavasseur, chevalier, sieur d'Eguilli, gouverneur pour Sa Majesté à Chartres et pais chartrain, décéda sur les sept heures du soir. Le lundi 21, son corps fut porté dans l'église de Notre-Dame: il y eut à son convoi six douzaines de torches aux dépens de la ville, ausquelles étoient attachées les armes tant de ladite ville que dudit sieur d'Eguilli, et les lieutenant-général et particulier avec les advocats et procureur du Roi portèrent les quatre coings du poële: ledit corps reposa en ladite église durant l'obit et toute la nuit soubz une chapelle ardente, et le lendemain durant la messe d'obit, au milieu de laquelle il y eut une oraison funèbre prononcée par maistre François des Vaux, l'un des curés de Saint-André dudit Chartres, docteur en théologie; à la fin de laquelle le Chapitre conduisit le corps d'icelui jusques hors la porte des Epars, d'où messire Jean Groignet, son gendre, seigneur de Vassé-au-Maine, le fit mener à Saint-Avi près d'Illiers, où il fut inhumé, le 3 de janvier suivant.

Le 22 du même mois, il arriva qu'en l'église de Chartres, sur le soir après vespres, comme les marregliers faisoient la recherche à leur ordinaire, pour en faire sortir le monde, affin de la fermer, trois habitans de la ville, sçavoir un tailleur, nommé Jean Carnevilier, un boulanger, surnommé Besnard, et un quinquailler, dont je n'ai sceu le nom, se promenant dans icelle, furent sollicités de se retirer de ladite église, de quoi l'un desdits habitans s'étant picqué il tira une dague qu'il avoit, et en bailla au-dessus de la mamelle gauche de Sébastien Sagot, l'un desdits marregliers, de laquelle plaie sortit grande effusion de sang, qui tomba dans l'église. Dès le lendemain le Chapitre la déclara pollue et la fit fermer, et cependant l'on fit l'office canonial dans la chapelle de Saint-Nicolas du cloître. Messire de Thou vint exprès pour en refaire la réconciliation, le dimanche 29 dudit mois; maistre Raoul Charpentier, chanoine théologal, fit la prédication, et après messire de Thou dist la grande messe.

Le 4 de février, le roi de Navarre, duquel le Roi ne se défioit pas, faisant semblant d'aller voler l'oiseau, sortit de Paris et arriva le dimanche suivant à Châteauneuf en Thimerais, qui étoit à lui, d'où il rebroussa à La Fère en Picardie qui lui appartenoit aussi et de là se retira en ses terres de Gascongne. Tout

fut en troubles durant ce mois et le suivant à cause des Reitres, An. 1578.
que le prince de Condé avoit fait venir, lesquels aiant passé la rivière de l'Allier et de Loire étoient venus vers Etampes, où étoit messire de Maienne avec les troupes que le Roi lui avoit baillées. La noblesse Beausseronne fut fort blâmée, de ce qu'au lieu de s'opposer à ces étrangers, ils avoient fait la canne et s'étoient pour la pluspart rendus bourgeois de Chartres ou des villes prochaines d'eux: aussi le Roi leur rendit ce témoignage de leur lâcheté qu'il ne les avoit congneus propres qu'à picquer l'avène et savoir battre le paisan.

Le lundi de Pasques 23 d'avril, quatre compagnies de gens de pié arrivèrent aux portes de la ville, avec lettres du Roi, en datte du jour précédent, adressant à messire de Vassé, qui avoit succédé à messire d'Eguilli, son beau-père, au gouvernement de Chartres, par lesquelles il lui mandoit qu'il lui envoioit quatre compagnies du sieur de Beauvais pour tenir la ville de Chartres pourveue, selon que l'on en auroit requis, sur les avis qui lui avoient été donnés qu'il y avoit entreprinse sur icelle. Les habitans n'aiant voulu les laisser entrer, ils furent contraints de se loger comme ils purent aux faubourgs, où ils demeurèrent trois semaines, jusqu'à ce qu'on eût sceu la volonté du Roi. Messire de Vassé vouloit qu'ils rentrassent, le peuple n'en étoit d'avis et fust-on près d'en venir aux mains: on demeura enfin d accord que ledit sieur de Vassé enverroit quelqu'un de sa part au Roi, et le clergé et le corps de ville de mesme, pour dire leurs raisons: expédient qui demeura inutile, veu que la paix conclue en l'abbaie lez Loches, en Tourraine, pacifia le tout.

Le 21 du mois de mai, comme l'on fendoit un morceau de bois, achapté parmi d'autres au marché par un nommé Guignard, pâticier à Chartres, il fut trouvé dedans deux croix de couleur noire, marquetées de rouge, lesquelles furent veues par plus de 4,000 personnes et furent portées en l'église de Saint-Saturnin, comme la plus prochaine.

Ce fut ceste année que le Roi obtint du Pape aliénation du bien du Clergé de France jusques à cent cinquante mille livres de rente annuelle. Pour quoi Sadite Sainteté en addressa sa bulle du 18 juillet à Charles, cardinal de Bourbon, à Louis, cardinal de Guise, Louis, cardinal d'Est, étant lors en France, Antoine

An. 1578. Marie, évesque de Saint-Papoul, son nonce, Pierre de Gondi, évesque de Paris, qui avoit été envoié en cour de Rome, pour obtenir ladite permission, Florentin Regnaud, chanoine de Chartres, et Bon Broue, conseiller en la cour et chanoine de la Sainte-Chapelle. Ceste bulle fut leue au Parlement le 7 de septembre, sans toutefois approuver que la distribution des biens se feroit malgré les oppositions des possesseurs, et passa moiennant quelques modifications qui y furent apposées en faveur du Clergé.

Le Pape envoia en mesme tems un jubilé à Chartres, semblable à celui qui avoit été gagné l'an précédent à Rome, lequel commença le lendemain de Notre-Dame de septembre et dura trois mois. Messire de Thou, évesque dudit lieu, voulut empescher que le Chapitre le fît publier par les parroisses qui dépendent de lui, mais ledit Chapitre aiant fait recongnoître audit seigneur son droit et possession, en laquelle il étoit de ce faire, il donna les mains et consentit qu'il fût publié de l'authorité dudit Chapitre, par toutes les églises qui sont dans son destroit.

Quelques jours après la publication de la paix, le Roi fit publier un édit fort avantageux pour ceux de la religion prétendue réformée: ceux de Picardie ne voulurent y obéir et se liguèrent pour des prétextes véritablement spécieux et plausibles, qui étoient de maintenir l'ancienne religion et l'état, prétendant faire rompre ceste paix si préjuciable à la religion romaine. Plusieurs se jettèrent à yeux clos dans ce parti, sans sçavoir comment ni pourquoi: quelques-uns n'avoient en veue que la manutention de la religion ancienne, autres plus fins leur profit et intérêt particulier, prétendant pescher, comme l'on dit, dans l'eau trouble et faire leurs affaires. Le Roi se déclara chef de cette ligue, la suitte de laquelle aiant recongneue être très-pernicieuse, à cause des menées qui s'y firent et les guerres civiles qui en arrivèrent, il voulut s'en retirer mais trop tard, aiant trouvé sa perte où il espéroit son bien. Pensant la rompre, il assembla les états à Blois qu'il assigna au 16 novembre. Maistre Rol Charpentier, théologal et archidiacre dudit Blois en l'église de Chartres, et maistre François des Vaux, un des curés de Saint-André dudit Chartres, furent députés pour le clergé du baillage de ladite ville; Messire Louis d'An-

gennes, chevalier, sieur de Maintenon, pour la noblesse, et messire Ignace Olive et Nicole Guillard, avocats au baillage et siége présidial de Chartres, pour le tiers-état. Comme ceste assemblée se tenoit dans le diocèse de Chartres, et le désir que chacun avoit, qu'ils pussent bien réussir à la gloire de Dieu, au soulagement du pauvre peuple, qui souffroit beaucoup à cause des guerres civiles, et à la conservation de l'état, il fut ordonné, le 3 de novembre, qu'on feroit un jeûne des mercredi, vendredi et samedi suivants : il fut commencé le mercredi 6 dudit mois par une procession générale, qui se fit en l'abbaie de Saint-Père-en-Vallée, et le dimanche après on communia par toutes les paroisses de la ville à la même intention. An. 1578.

Le soir du mesme jour, MM. de Conti et de Soissons, frères du prince de Condé, arrivèrent à Chartres, et dès le lendemain, après la messe qu'ils ouïrent en la chapelle de Vendosme, partirent pour Blois.

Ceste assemblée n'eut l'effet qu'on attendoit, d'autant que les Huguenots, qui ne vouloient point démordre de leurs prétentions et demandes, firent revenir les Reitres en France et firent alliance contre les catholiques avec les rois d'Angleterre, de Suède, de Danemark, les protestants d'Allemagne et les cantons des Suisses. Ce que considérant plusieurs catholiques Romains, que le mécontentement avoit jettés dans le parti huguenot et que ceste alliance estoit pour anéantir et supprimer l'ancienne religion qu'ils professoient, ils se retirèrent vers le Roi.

Sa Majesté avoit mis deux armées en campagne, lesquelles, grossies de ceux qui défiloient de ce parti, les Huguenots, voiant leurs affaires en mauvais train, recherchèrent le Roi de paix, duquel ils l'obtindrent à Bergerac, où elle fut conclue avec le roi de Navarre et publiée à Poitiers où estoit le Roi.

A cause de ces troubles, les étrangers avoient cessé, dès le mois de mars, et chacun s'estoit retiré en sa maison, comme le reste fit après ceste publication de la paix. Le chancelier passa par Chartres le samedi 19 octobre; la reine mère, le 25, sur les 4 heures du soir et la reine régnante un peu de tems après. Ceste bonne princesse ne voulut qu'on lui fit d'entrée, ni qu'on la receut avec cérémonie dans l'église, où l'évesque et le Chapitre l'attendoient, mais s'en alla descendre à l'Evesché où la reine mère avoit déjà son logment. Elles en par-

An. 1578. tirent le lendemain, après avoir ouï la messe dans le chœur de la cathédrale et disné.

Le Roi estant de retour à Paris, désirant jouir du bénéfice de la paix comme les autres, fut fort content que Monsieur d'Alençon, son frère, s'en alla chercher de l'emploi aux Pays-Bas, qui estoient aussi en guerre pour la religion, affin d'avoir ses franches coudées, et n'avoir personne qui lui pût troubler son repos. L'humeur de ce prince ne lui plaisoit pas, et ne désiroit rien tant sinon qu'il s'éloignât de lui.

Le roi de Navarre et le prince de Condé s'estoient semblablement retirés de la cour et vivoient chacun en privé sans faire semblant de remuer, de façon que le Roi, jouissant d'une profonde paix, divertissoit son esprit à des plaisirs innocens parmi des Capuchins ou Feuillents, qui ne faisoient que naître, ou à faire des processions soubz un sac de pénitent, ou encores à bastir des églises ou monastères, faire imprimer ou débiter des livres de dévotion, de sorte que plusieurs voulant se conformer à son humeur contrefaisoient, plutost qu'ils ne l'étoient, les dévots.

La reine mère estoit bien aise de le voir dans ces entretiens, pour faire tout ce qu'elle vouloit, le Roi son fils lui rendant tous les respects qu'elle pouvoit souhaitter. Le plus grand mal estoit qu'il n'avoit point d'argent en l'épargne, les coffres estoient vides, la dépense excessive, les dons immenses, qui dégénéroient en prodigalité. Un tas de mignons, vraies sangsues de la cour, raffloient tout ce qu'ils pouvoient. Le peuple s'en offensoit et méditoit une rébellion ou révolte, le Roi s'en défioit. Pour s'asseurer contre lui et réprimer les fougues de ceste populace irritée, si elle venoit à remuer, il voulut s'appuier de la noblesse, et pour la gratifier il institua un ordre de chevalerie, soubz le nom du Saint-Esprit. Les motifs qui lui portèrent, furent qu'il estoit né, le jour de la Pentecoste, avoit à pareil jour esté élu roi de Polongne, et l'année suivante reconneu roi de France.

Cet ordre de chevalerie fut plutost renouvelé qu'inventé, veu que, dès environ 1352, Louis de Jérusalem et Sicile l'avoit installé, pour avoir esté receu roi de ces roiaumes, un jour de Pentecoste. Ce qu'aiant esté montré audit roi Henri III passant par Venise à son retour de Polongne, il lui prit envie d'en faire

autant. Il avoit dessain d'y assigner jusqu'à cent gentilshommes, An. 1579.
nobles de trois races, quatre cardinaux et autant d'évesques, un grand aumosnier, un thrésorier, un greffier ou secrétaire, un héraut et huissier. J'ai lettres qu'il écrivit du dernier jour de novembre à messire Jean Blosset, sieur de Beaumont-le-Chartif, baron de Torci, et gouverneur de Caen, qu'il avoit choisi pour un de ceux qu'il vouloit honorer de son ordre, duquel il avoit délibéré de commencer la première feste et célébration le premier jour de l'an prochain, et pour ce qu'il eust à se rendre à Paris, le 20 de décembre, pour lui communiquer les articles, statuts et ordonnances d'icelui, auquel il n'entendoit admettre personne qu'il ne fût tenu et congneu pour bon catholique, faisant actuellement profession de la religion catholique, apostolique et romaine, et n'eût fait preuve d'estre gentilhomme de trois races paternelles, pour quoi il le prioit d'apporter attestation bien et dûment faite devant l'archevesque ou évesque du diocèse, où étoit sa principale résidence, de sa vie, mœurs et profession de foi, et pour le regard de son extraction, qu'il eût aussi certificat d'icelle depuis son bisaïeul, faite par notables témoins, actes et contrats authentiques, pour représenter le tout à sa réception audit ordre, auquel son dessain étoit de l'admettre pour les notables services que la couronne avoit receus de lui, pour ses vertus, vaillances et mérites; ce qu'il fit le premier jour de l'an suivant en l'église des Augustins de Paris.

Tandis que tout cela se passoit, maistre Etienne Boudet, doien de Chartres, aiant remis sa dignité entre les mains du Chapitre, il procéda à l'élection d'un autre doien, le 18 d'aoust, et élut maistre Guillaume d'Aubermont, chanoine et chambrier en l'église dudit Chartres et l'en mit en possession dès l'heure même, pour ce qu'en élisant il confère.

D'un autre costé, messire René de Birague, chancelier de France, aiant été fait cardinal, le 21 février, en la création des cardinaux du pape Grégoire XIII, il remit les sceaux de sa charge entre les mains du Roi, qui les bailla en même tems à messire Philippes Hurault, baron de Chiverni-au-Blésois, beau-frère de notre Prélat, personnage de grand mérite qui lui avoit rendu de grands services et avoit été chef de son conseil, lorsqu'il étoit seulement duc d'Anjou, et depuis le fit chevalier

An. 1579. de son ordre, et chancelier de France, après le décès dudit sieur de Birague.

Le Roi et la Reine vindrent en dévotion à Chartres, où ils passèrent la feste de la Chandeleur: dès la veille ils assistèrent à vespres, qui furent dittes à sept heures du soir, le lendemain à matines, procession qui se fit par le hault et le bas de l'église, à laquelle le Roi et la Reine portèrent des cierges du poids de chacun une livre de cire blanche et couverts de velours jusques au dessus du poignet, et tous ceux de la maison du Roi et les seigneurs qui les assistoient avoient pareillement un cierge blanc de la même sorte; ils assistèrent aussi à la messe à laquelle ils communièrent et après disner ils vindrent à vespres et à la prédication: tout l'office fut fait ce jour-là par Mr de Thou, et le lendemain aiant ouï la messe dans le chœur de la cathédrale, ils s'en allèrent. Devant que de partir, ils firent présent à l'église d'une chasuble, deux tuniques, avec trois chappes et le parement d'autel avec le pavillon, qui sert pour couvrir le Saint-Sacrement, qui pend sur le grand autel, le tout de drap d'argent, à fleurons de velours rouge et à leurs armes avec des orfraies auxquelles sont plusieurs représentations de la vie et actions de Notre-Seigneur et de Notre-Dame, et autres mistères, faits en broderie, si artistement élabourées que la peinture n'est pas si belle, présent véritablement digne d'un grand roi, n'estimant qu'en tout le royaume il s'en puisse trouver de semblables ni de plus belles, non tant pour l'étoffe que pour l'art de l'ouvrier.

Durant ce tems-là, il arriva un tremblement de terre à Chartres, Châteaudun et Blois, les 16 janvier et 7 de février, sur les sept heures du matin, qui passa incontinent, mais fut comme un présage de la maladie de la coqueluche, qui suivit par après, laquelle prenoit à la tête et à la gorge, dont plusieurs décédèrent ès dites villes, Orléans et Bourges.

Le Roi s'étant trouvé incommodé, vint en voiage à Chartres, le 22 septembre, pour rendre grâces à Dieu du recouvrement de sa santé; la Reine l'y accompagna, et furent receus à l'entrée de l'église par Mgr l'Evesque et le Chapitre, revestus seulement de leurs surplis et aumusses, qui les conduisirent dans le chœur, où ils demeurèrent en prières, tandis qu'on chanta le *Te Deum*, avec le pseaume *In te Domine speravi*, etc., avec l'orgue et

faux bourdon; lesquels finis, Leurs Majestés furent conduites au palais ou manoir épiscopal: le lendemain, ils ouïrent matines, qui furent dites à trois leçons de Notre-Dame, furent à la procession par le hault et le bas de l'église, suivis de messire de Guise et autres seigneurs, ouïrent aussi la grande messe qui fut chantée de Notre-Dame à laquelle ils communièrent, et à fin d'icelle présentèrent deux chappes pareilles qu'ils avoient données au voiage précédent: après disner le Roi aiant touché les malades des écrouelles dans la grande salle dudit évesché, il vint à vespres, et le lendemain jeudi 24 dudit mois, aiant du matin ouï la messe au chœur de l'église, il s'en alla après disner coucher à Maintenon, où il tint sur les fonts un fils du seigneur dudit lieu. An. 1579.

Devant que partir de Chartres, il y fit recevoir gouverneur messire François d'Escoubleau, sieur de Sourdis, qui étoit écuier de sa grande écurie, au lieu de messire de Vassé. Le mardi 29 du même mois, on receut nouvelles à Chartres que Monsieur le duc d'Anjou étoit retiré dans Alençon, et ledit de Sourdis écrivit de Châteauneuf-en-Thimerais, qu'on prît garde à la ville, sur laquelle il avoit du dessain.

La Reine-Mère retourna au mois de septembre de son voiage de Languedoc, et le Roi la fut recevoir à Blois.

Le 4e du même mois, frère Pierre Morcelain, natif de Provins, qui avoit été gardien des Cordeliers de Paris, puis de Chartres, par l'espace de quarante ans, et avoit fait rebastir le nouveau couvent des Cordeliers dudit Chartres en partie, étant monté, environ les deux heures après midi, au hault étage de l'Hostel-Dieu de Saint-Hilaire, qui étoit où est à présent le tripot de Charlemagne, lequel leur avoit été donné pour rebastir leur maison, tomba en bas et se tua âgé de soixante et dix ans. Ce personnage fut fort regretté des habitans de la ville pour les bonnes instructions qu'il leur avoit données par ses doctes prédications, bonne vie fort religieuse et exemplaire: il fut inhumé dans la nef de la nouvelle église de son couvent, devant la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, soubz une pierre taillée en lozange, qui y étoit encore il n'y a longtems, avec le nom et l'année.

CHAPITRE XXVI.

Guerre recommencée par les Huguenots. Lettres du prince de Condé au Roi. Voiage de Mr le duc d'Anjou en Brabant. Divers voiages du Roi et de la Reine à Chartres. Présent du Roi audit Chartres. Procession à Josaphat pour la pluie. Procession blanche. Procession du Roi en habit de pénitent. Décès de Monsieur d'Anjou. Remuement de la ligue. Réformation de l'abbaïe de Coulombs.

An. 1580. L'ANNÉE suivante, qu'on comptoit 1580, les Huguenots, à qui les mains démangeoient, firent plusieurs cavalcades de costé et d'autre pour soulever le parti et reprendre les armes. Les ligués aiant pris le Roi à dégoût, pour les grandes levées qu'il faisoit sur le peuple, dont les ducs de Joieuse qu'il avoit fait son beau-frère, et d'Epernon, auquel il avoit fait épouzer la sœur de ce dernier, s'enrichissoient, et de ce qu'il avoit prins la ville de Genève, réceptacle de l'hérésie et la sentine de rébellion, soubz sa protection, firent tout de même.

Le prince de Condé qui vivoit en défiance et craignoit qu'on lui jouast un mauvais tour, se retira à la Fère. Les ligués appréhendant son voisinage, en avertirent le Roi, lequel offensé de ce que le Prince s'étoit absenté de la cour à son inseu et sans lui en avoir demandé la permission, dépêcha vers lui le sieur de Maintenon, pour sçavoir le motif de sa retraite et lui dire sa volonté de bouche. Le Prince lui écrivit qu'il le prioit d'excuser si la nécessité l'aiant contraint de sortir pour assurer sa vie, il se seroit retiré sans dire mot, craignant que lui envoiant demander congé et lui « donnant avis de sa délibération, » la nouvelle en eust été publiée incontinent partout, qui eût » été témérairement exposer sa personne en proie et sa vie au » danger, que si néamoins les ligués vouloient entreprendre » et attenter quelque chose contre lui, pour s'acquitter de » son devoir et obvier aux troubles que, soubz ce prétexte, ils

» voudroient faire renaistre, il auroit recours à Sa Majesté, An. 1580.
» comme à son souverain prince et naturel seigneur, et après
» Dieu le pouvoir garendir contre toutes injustes violences,
» pour en obtenir justice, qu'il s'asseuroit ne la lui voudroit
» dénier, que si il lui dénioit la protection dont il lui plaisoit
» le couvrir, qu'il aviseroit aux moiens de se deffendre, n'aiant
» le cœur si abattu et n'étant si destitué d'amis, pourveu que
» Sa Majesté le trouvât bon, qu'il n'en trouvast pour dompter
» leur contumace, repousser leur furieuse violence et faire
» ploier leur col mutin soubz le joug de ses ordonnances et
» édits, qui commandent à un chacun de se contenir en paix
» et tranquillité, protestant qu'il n'avoit rien de si cher ni
» précieux en ce monde qu'il n'y préférast l'obéissance qu'il lui
» avoit vouée et consacrée à l'utilité publique et au bien, repos
» et conservation de son état, désirant plutost la fin de ses
» jours, que de revoir à son occasion le renouvellement de
» ces tristes et lamentables troubles et divisions civiles, puis-
» qu'il avoit pleu à la bonté divine et à Sa Majesté les en retirer,
» et par ceste dernière paix, les assoupir et estaindre, que
» pour le surplus des particularités que ledit sieur de Main-
» tenon avoit charge de lui déclarer de sa part il le pourroit
» asseurer de sa part, dont il se remettoit sur sa sage suffi-
» sance. »

Le Roi voulant donner ordre aux remuements qu'il prévoioit devoir arriver se rendit le 7 d'avril à Chartres, d'où, dès le lendemain, il partit pour Blois. Il ne put si bien faire, que le roi de Navarre qui étoit en Guienne, ne s'emparât de Cahors au mois de mai, où ses trouppes commirent de grandes cruautés. Sur l'avis qu'on en eut, le sieur de Sourdis se rendit aussitost à Chartres, où il fit faire la garde très-soigneusement, tant de jour que de nuit: il étoit logé à la maison canoniale de maistre Marin Chevel, chanoine de Chartres. Sur la plainte que le Chapitre en rendit au Roi, il écrivit audit sieur, le 8 dudit mois, que la sienne receue il eût à sortir de ladite maison et qu'il eût à prendre son logement en une autre et telle des habitans, qu'il verroit bon estre. Sa Majesté écrivit semblablement au lieutenant-général, échevins, manans et habitans de Chartres, le mesme jour, qu'il leur commandoit très-expressément de faire jouir plainement et paisiblement les doien,

An. 1580. chanoines et Chapitre de l'église de Chartres, du contenu en ses lettres patentes du mois de janvier dernier, publiées et enregistrées en la cour du Parlement, sans souffrir qu'il leur fust donné aucun trouble ni empeschement, même être logé aucun de ses gens de guerre, gouverneurs, gentilshommes, soldats ne autre, de quelque qualité ou condition qu'ils fussent, ès maisons appartenant ausdits doien, chanoines et Chapitre de Notre-Dame de Chartres, tant dedans que dehors leur cloître. Nouvelles vinrent semblablement de Saintonge, Poitou, Guienne, Languedoc et Dauphiné des prises et ruines des villes et des massacres qui s'y faisoient par les Huguenots.

Le prince de Condé leva aussi le masque et, sur le point qu'il fut de se retirer en Allemagne, il écrivit la lettre suivante au Roi. « Sire, je pense avoir rendu si bon témoignage à Vostre » Majesté par tous mes déportemens depuis mon arrivée en ces » quartiers et auparavant, du zèle et affection que j'ai toujours » portée au bien de la paix de vostre roiaume, que facilement » elle aura pu congnoistre, qu'il n'a tenu à moi que toutes choses » n'aient esté maintenues soubz la grandeur de votre authorité » et selon la droite et sainte intention, qu'il a plu à Votre Majesté » me faire cet honneur de me faire plusieurs fois entendre à » l'observation des édits, sur laquelle aiant bâti un fondement » très-asseuré, je n'ai jamais douté qu'il ne vous fût très- » aisé de conformer tous ceux, lesquels glissant soubz leurs » passions vouldroient par quelques sinistres dessains attirer » peu à peu tous vos sujets à une nouvelle combustion et irré- » conciliable haine, comme je vous ai ci-devant fait entendre : » mesmes que depuis que le roi de Navarre a été contraint de » prendre les armes, la ligue de ceste province auroit tou- » jours continué de complotter contre, en sorte que voiant en » Vostre Majesté une vraie démontrance de paix et très-asseuré » de la guerre aux cœurs desdits ligueurs, le désir de l'un et la » crainte de l'autre m'ont toujours admonesté d'avoir l'oreille » au vent et l'œil à la campagne, pour pouvoir descouvrir leurs » secrettes menées, lesquelles j'ay tellement écoutées que les » sachant prêts de tous costés de m'attaquer, et qu'au desceu » de Votre Majesté et mesprix de votre authorité, ils poursui- » vent leurs entreprinses, sans que Votre dite Majesté y aie pu » donner l'ordre qu'elle désiroit, ainsi qu'elle m'a fait cet hon-

» neur de m'escrire par ce porteur de n'avoir entendu aucune An. 1580.
» chose desdits ligueurs, enfin, à mon grand regret, je me
» suis résolu, pour la nécessité et bien des affaires du parti que
» je tiens et pour éviter le danger de ma personne, de me re-
» tirer en Allemagne, comme je fais présentement, affin d'em-
» ployer tous les moiens qui me seront possibles, contre lesdits
» ligueurs et tous autres, lesquels abusant de votre authorité,
» s'en voudroient servir pour ma ruine, vous suppliant très-
» humblement, Sire, de croire, que tant en Allemagne qu'ail-
» leurs je ne m'éloignerai jamais de la très-humble fidélité et
» subjection que je vous dois et serai toujours prest de recou-
» vrer une bonne paix de vostre main, et pour y parvenir
» n'épargner chose qui soit en ma puissance, ni ma vie pour
» vous faire très-humble service de la mesme affection, que je
» prie Dieu donner à Votre Majesté, sire, en très-parfaitte santé,
» très-longue et très-heureuse vie, avec accroissement de votre
» grandeur.

» De la Fère, ce 22 mai, votre très-humble et obéissant
» sujet,

» Henry de Bourbon. »

Le roi craignant que l'absence du prince de Condé, qui pratiquoit du monde en Angleterre, Flandres et Allemagne, où il ne fit rien pourtant, donnât sujet à quelque soulèvement dans le roiaume, leva trois armées au mesme tems, la conduite de l'une desquelles il bailla à Armand de Gontaut, maréchal de Biron, pour mener en Guienne contre le roi de Navarre, l'autre à Charles de Lorraine, duc de Maienne, pour conduire en Dauphiné contre François de Bonnes, sieur de Lesdiguières, lieutenant dudit roi de Navarre; et la dernière le Roi la bailla au maréchal de Matignon, pour assiéger la Fère.

Presque en mesme tems, pour éluder les dessains des Huguenots, diviser leurs forces et rompre leurs menées, le Roi confirma, par édit du 3 juin, ceux qu'il avoit faits en leur faveur, leur permettant de vivre en repos en leurs maisons, avec injonction aux magistrats de punir rigoureusement tous ceux qui leur feroient déplaisir. Ceste déclaration porta coup, d'autant qu'elle en retenoit plusieurs en leur devoir et les empescha de remuer.

Le duc de Maienne aient appaisé les révoltes du Daufiné,

An. 1581. quantité de noblesse du païs, quoique Huguenots, le vindrent trouver et se rendirent à lui. Biron avoit en Guienne mis fort bas les affaires du roi de Navarre, et Matignon avoit réduit ceux de la Fère à remettre leur ville entre ses mains, de manière que toutes choses succédant à souhait au Roi, il n'avoit personne qui pût contredire ses volontés. D'ailleurs, Monsieur estant appellé par les États de Flandres, pour les protéger contre le roi d'Espagne, il fit ce qu'il pust pour faire la paix, affin d'avoir du monde pour l'assister. Il fut à cet effet en Guienne trouver le roi de Navarre et les députés des Huguenots, avec lesquels il signa quelques articles, le 26 novembre, près Sainte-Foi-la-Grande en Périgord, et encores à Coutras, le 16 décembre, lesquels furent approuvés par le Roi et signés à Blois, le 21 décembre suivant et enregistrés au Parlement, à pareil jour de janvier 1581.

Au commencement de ceste année, le Roi s'en voulant aller du Plessis-les-Tours à Saint-Germain-en-Laie, pour faire publier cet édit de pacification, vint, le dimanche d'après les Rois, disner à Thivars, et, sans entrer dans Chartres, passa sur les fossés de la ville, avec messire d'O et deux ou trois autres seigneurs, et fut coucher à Maintenon.

Le 26 janvier, l'édit fut publié en Parlement, et enregistré en icelui. Vers le 6 ou le 7 de février, Monsieur levoit du monde pour Flandres, et avoit force trouppes en Beausse, à trois et quatre lieues à l'entour de Chartres, lesquels, durant quinze jours, y firent beaucoup de maux, et pour quoi la ville doubla les gardes, de peur de surprise. Le 7 mars, le Roi et la Reine arrivèrent à Chartres et en partirent le 9 suivant. Le dimanche 26 qui estoit le jour de Pasques, le vent fut si grand et si impétueux, qu'il déracina un gros orme, qui estoit devant l'église de Saint-Martin-le-Viandier, au lieu où est à présent la croix de pierre, et le mit sur le côté.

Le Roi revint à Chartres, un mois précisément après, y communia, ouït la grand'messe, toucha les malades des écrouelles, assista à vespres et à la procession, qui se fit par le haut et le bas de l'église, et le dimanche 9 mai, partit de la ville et s'en alla disner à Thivars. La reine mère s'en allant trouver le Roi qui estoit à Blois, passa par Chartres audit mois de mai, et y revint le 8 juin, où aiant disné et ouï vespres, elle s'en alla

coucher à Maintenon. Le soir du mesme jour, le Roi et la Reine arrivèrent à Chartres aussi, et le lendemain, 9 dudit mois, le Roi, après avoir ouï la messe et communié à icelle sur les sept heures du matin, il s'en alla disner à Eclimont, maison appartenant au sieur Cheverni, chancelier de France, où il fut suivi de la Reine, de messires de Guise, de Maienne et de plusieurs autres seigneurs de la cour, et de là s'en alla à Paris. An. 1582.

Leurs Majestés revindrent encores à Chartres, le 22 de septembre en dévotion, et depuis au commencement de l'Avent. Le Roi qui n'avoit point d'enfans, et eût bien voulu laisser sa postérité sur le throsne de ses ancestres, envoia par tout son roiaume aux évesques et métropolitains, qu'ils eussent à faire faire des processions par chacun jour, un an durant, dans leurs églises, pour faire prière à Dieu de lui donner lignée; ce qui fut exécuté par tout le diocèse de Chartres, et modèle desdites prières, dressé à cet effet, et envoié par toutes les églises d'icelui.

La veille de la Chandeleur 1582, le Roi, accompagné de messires de Guise, d'Aumale, d'Arques, et des princes et cardinaux de Vendosme, Guise et Joyeuse, arrivèrent à pié à Chartres en deux jours, sur les sept heures du soir. La Reine estoit déjà arivée sur les quatre heures avec Mesdames d'Aumale, d'Arques et autres, et ouïrent vespres en la cathédrale. Elles estoient venues aussi à pié, et avoient demeuré sept jours en chemin. Le lendemain, jour de la fête, Leurs Majestés avec leur suitte, assistèrent à la procession qui fut faite autour de l'église, tant haut que bas, à laquelle la sainte châsse fut portée, et à l'offertoire de la grand'messe, célébrée par Mgr de Thou, évesque de Chartres, le Roi présenta un beau calice d'argent doré, un vase d'argent en forme d'horloge, une croix d'émeraude, de jaspe, enchâssée d'or, et garnie de quelques grosses perles; un tableau d'une Notre-Dame d'ambre gris, garni d'or, dont les visages et les mains de la Vierge, avec le petit Jésus tout entier, sont d'ivoire, ladite Vierge, couronnée d'une couronne d'or garnie de quelques grosses perles et pierreries, que les Vénitiens lui avoient envoyé, et auroient voulu du depuis retirer de l'église de Chartres, moiennant de huit à neuf mille livres qu'ils en offroient. Le Roi et la Reine communièrent aussi au grand autel, et après disner, le Roi toucha les malades d'écrouelles,

An. 1583. assista avec la Reine à la prédication et à vespres, et encores à une autre procession, qui se fit au lieu de station, après tout le service, en la mesme façon qu'avoit esté faite celle du matin, devant la messe.

Le lendemain samedi, 3 de febvrier, le Roi et la Reine aiant ouï la messe dans le chœur de l'église, descendirent aux criptes, où ils en ouïrent encores trois de suitte, après lesquelles ils s'en allèrent disner à l'évesché, puis partirent pour Paris; sur le partement, le Roi laissa cent écus pour estre distribués, partie aux chantres de l'église, partie aux Jacobins, et partie aux Cordeliers de Chartres, et autres lieux de piété. Le 7 mars, M[gr] de Thou, notre prélat, approuva la fondation et statuts des religieuses de Sainte-Véronique de Blois, de l'ordre de Saint-Augustin, qui est, à mon avis, le seul monastère qui soit de cet ordre.

Le mardi 26 de juin, le Roi revint encores à Chartres, où il arriva sur le soir, et y demeura jusqu'au jeudi suivant, pour y faire ses dévotions. Le mercredi 27, il fonda en l'église dudit Chartres, les trois services des jours et festes de l'Annonciation, de la Madeleine, et de saint Roch, pour la fondation desquels il fit délivrer au Chapitre, six mille livres, pour lesquels les doien, chanoines et Chapitre dudit Chartres lui constituèrent cinq cents livres de rente sur les fonds de leur église.

Etant de retour à Paris, il envoia la grande lampe d'argent, qui se veoit au milieu du chœur de ladite église, pesant de six à sept vingts marcs d'argent, avec six cens livres en argent monnoié, pour l'entretien de l'huile d'icelle, pour quoi fut constitué cinquante livres de rente annuelle, pour l'huile qu'il faudroit pour la faire ardoir nuit et jour devant le Saint-Sacrement.

Dès le commencement de mars 1583, le Roi avoit institué la confrairie des Pénitents, de laquelle il s'étoit mis. Les ducs de Joieuse et d'Epernon s'y enrollèrent aussi. Plusieurs personnes de condition, tant de la noblesse que de la justice, s'y rangèrent, mais pas tant que Sa Majesté l'eût bien voulu. Ceste confrairie étoit soubs le titre de l'Annonciation de Notre-Dame, le jour de la fête de laquelle, le Roi fit faire sa première procession de l'église des Augustins de Paris en celle de Notre-Dame. Frère Maurice Poncet, religieux de l'ordre de Saint-

Benoist, au monastère de Saint-Père de Melun, preschoit le caresme en ceste cathédrale, en laquelle aiant parlé librement en une de ses prédications contre ceste association, Sa Majesté le fit prendre, le dimanche 27 dudit mois, et l'aiant fait mettre dans son carosse, le fit conduire en son abbaie, sans lui faire autre mal. An. 1582.

Le duc d'Espernon le voulut veoir en partant, et lui dit en se mocquant : « M^r notre Maître, c'est dont vous qui faites rire le » monde en votre sermon, cela est fort indécent à un prédica» teur, qui ne doit prescher que pour édifier et non pour faire » rire. » « Monsieur, lui répartit hardiment ledit Poncet, je pres» che simplement la parole de Dieu, et ne crois pas que personne » s'en rie, s'il n'est méchant ou athéiste, et n'en ai jamais » tant fait rire en ma vie que vous en avez fait pleurer en la » vostre. »

Le mercredi des féeries de Pasques, 13 apvril, le Roi et la Reine vindrent à pié à Chartres en dévotion. Messire de Guise y étoit venu passer la fête et fit présent à l'autel de l'église des criptes de la grande église, de deux petits enfants en leurs maillots, en actions de grâces de deux garçons qui lui étoient nais, par l'intercession de la Vierge, l'un l'année précédente, l'autre en la présente.

Le veille de l'Ascension, messire le duc de Joieuse et sa femme, sœur de la Reine, vindrent aussi en dévotion à Chartres, et donnèrent cinq cens escus, desquels on fit faire les chappes de velours rouge à leurs armes.

Le 26 juin, y eut procession générale à Josaphat, pour obtenir de la pluie, qui n'étoit tombée de longtemps, de sorte que tous les biens et fruits de la campagne étoient rostis des grandes ardeurs qu'il faisoit. On y porta la sainte châsse, le fût de la vraie croix avec la châsse de saint Taurin. Le jour ne se passa pas que le ciel ne versât de la pluie en abondance, et le lendemain encores davantage, si bien que l'année de laquelle l'on désespéroit, pour les continuelles et excessives chaleurs, fut fertile en toutes sortes de biens.

Le samedi 13 aoust, madame Marguerite de France, reine de Navarre, arriva en pélerinage à Chartres, et y séjourna jusques au jeudi 18. Le jour de l'Assomption, elle assista à la grande messe, en la cathédrale, où lui fut donné l'épervier que le

An 1582. sieur de Maintenon avoit offert ce jour-là à l'offrande. Après disner elle se trouva au sermon, qui fut fait dans la nef de l'église, par le père Guies, prieur claustral de l'abbaie de Bonnefans, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Cominges, son prédicateur ordinaire. A la fin du sermon, elle partit sur les quatre heures pour Paris.

Le 28 de décembre, se fit une procession qui est digne de remarque, pour ne s'en être point vu de pareille de mémoire d'homme. Les curés tant de la ville de Dreux que d'environ quarante-set paroisses à l'entour, amassèrent leurs paroissiens et autres de quelques lieux circonvoisins, tant hommes que femmes, garçons et filles, au nombre de plus de douze mille, et partirent de Dreux, tous revestus de blanc, portant chacun une croix en main, au bout de laquelle il y avoit un cierge; chaque paroissien marchoit soubs la croix de sa paroisse, excepté ceux les curés desquels n'y étoient pas, lesquels se mettoient avec ceux qui leur étoient voisins : ils alloient quatre et quatre en bon ordre. Maistre Philippe le Febvre, chanoine et archidiacre de Dreux en l'église de Chartres, apporta le Saint-Sacrement depuis ladite ville de Dreux, distant d'environ huit lieues dudit Chartre, soubs un baldaquin ou poële de damas blanc, étant revêtus avec son diacre et sous-diacre, d'ornemens propres à leur dignité, de la même étoffe et couleur. Les chanoines du château, tous les curés et ceux qui représentoient le clergé avoient tous des chappes de même. Le poêle étoit porté par le lieutenant-général, advocat et procureur du Roi, et un élu. Derrière ou à côté d'iceux, y avoit quatre hommes, qui portoient chacun un falot, dans lequel il y avoit un cierge. Comme on eut avis qu'ils approchoient de la ville, messire de Thou, évesque de Chartres, qui avoit fait assembler le clergé de ville et banlieue, les envoia devant pour les recevoir à la porte Drouaise. S'étant joints, ils prindrent leur marche par devant l'église de Saint-André et la Corroierie, pour gaigner la croix de Beaulieu et la rue des Changes, à cause de la peste qui étoit à Muret; ils demeurèrent à passer depuis ladite porte Drouaise jusques à la grande église, depuis huit heures du matin jusques à trois heures après midi, combien qu'ils fussent fort pressés. Ledit archidiacre de Dreux étant parvenu à la porte Royale de la cathédrale, messire de Chartres, revestu de ses ornemens pon-

tificaux, receut de sa main le Saint-Sacrement, et le porta, An. 1583.
accompagné de son Chapitre et heuriers ou chantres, dans le chœur d'icelle, et le posa sur l'autel, tandis que l'orgue et les musiciens chantoient le verset de la prose du Saint-Sacrement *Ecce panis angelorum*, à la fin duquel ledit seigneur évesque ayant dit le verset et l'oraison, et donné la bénédiction sur le peuple, chacun se retira ès hostelleries de la ville et faubourgs, ou chez leurs parens et amis, et autres de leur connaissance. Le lendemain jeudi 29, tous ces pélerins se rendirent dans l'église, du matin, où ledit sieur Prélat dit la messe du Saint-Sacrement, sur les six heures, porta le corps de Notre-Seigneur processionnellement par le haut et le bas de l'église, suivi de tout le peuple, tant de ces pélerins que de la ville, en grande affluence, et la prédication aiant été faite, ledit Prélat remit entre les mains dudit le Febvre le Saint-Sacrement, au même endroit où il l'avoit receu de lui, le jour précédent. Comme tous les corps de la ville avoient été au devant à leur arrivée, ils les conduisirent à leur départ jusques à la porte Drouaise. On appela ceste procession la procession blanche, à cause que, comme dit est, tous ceux qui y assistèrent, étoient couverts ou habillés de blanc.

Le Roi vint semblablement à Chartres, le 16 de mars, en procession, avec soixante seigneurs, revestus d'un habit blanc, en forme de pénitent, entre lesquels étoient les cardinaux de Vendosme, de Guise et de Joyeuse, précédés des Capucins et Minimes. Le Chapitre aiant eu advis qu'ils approchoient de Chartres, députa maistre Jean le Mosnier, soubsdoyen, et Pierre de Craux, chanoine, pour aller au devant, afin de savoir de Sa Majesté la forme avec laquelle elle vouloit qu'on receut ceste procession. Ils le rencontrèrent entre Paris et Chartres, et lui aiant présenté, de la part de leur corps, les prières de l'église, et exposé le sujet de leur venue, il leur en chargea de faire savoir à M. leur évesque et audit Chapitre, qu'ils eussent à attendre ladite procession avec chappes de soie, à la porte Royale de ladite église, ainsi qu'ils avoient accoutumé faire à la réception des Rois, et la conduire devant la croix de ladite procession, jusques dans le chœur, auquel étant entrés, tous les chanoines prendroient leurs séances dans leurs hautes chaires ordinaires, excepté les sous-diacres, qui les

An. 1583. prendroient en haut, avec leurs diacres et prêtres, aux hautes chaires, et messire de Chartres dans celle en laquelle il officie aux fêtes, sans qu'aucuns autres, de quelque qualité ou condition qu'ils fussent, pussent y entrer, sauf lesdits pénitents; qu'étant tous entrés dans le chœur, l'orgue ne sonneroit, ni la musique de l'église chanteroit, mais laisseroit chanter lesdits pénitens, lesquels il vouloit et entendoit qu'ils dissent tout le service, tant qu'ils seroient en ladite église, et non autres. Il défendit de plus de lui tendre un dais, et ordonna que le grand autel fût paré des ornemens qu'il avoit donnés, et que le clergé de la ville et banlieue exempt et non exempt, allât processionnellement et en bon ordre recevoir ladite procession jusqu'à Saint-Barthélemi, où seroit par eux fait station, ainsi qu'ils avoient accoutumé faire par les églises où ils passoient; et après ladite station, conduire ceste procession jusques en la cathédrale, au même ordre qu'ils seroient venus, sans néamoins chanter, laissant cela à faire aux pénitens seuls; que quand il seroit arrivé, il leur déclareroit plus amplement sa volonté.

Ladite procession étant arrivée en l'église de Chartres, sur les quatre à cinq heures du soir, selon l'ordre prescrit ci-dessus, les pénitens dirent vespres et complies de Notre-Dame avec autres suffrages, et se retirèrent. Le lendemain dès le matin, ils retournèrent à l'église, y chantèrent matines, la messe et vespres, pour ce que c'étoit en caresme, le tout de Notre-Dame, assistèrent à la prédication, qui fut faite en la nef, et demeurèrent en l'église, jusques vers les deux heures après midi, qu'ils en partirent pour aller aussi processionnellement à Cléri. Au partir, le Roi commanda qu'on fît des prières pour Mr son frère, qui étoit malade à Château-Thierri, où il décéda le dimanche 10 de juin suivant.

La mort de ce prince apporta bien du changement en l'Etat. Ceux de la ligue qui étoient retenus par sa considération n'aiant plus rien qui les empeschât, commencèrent à faire bruit en plusieurs endroits, craignant que la couronne françoise tombât entre les mains du roi de Navarre, qui étoit le premier prince du sang, mais le principal arc-boutant des Huguenots, la domination duquel ils appréhendoient. D'ailleurs les exactions qui se faisoient partout, pour satisfaire à l'avarice des mignons du

Roi, avoient grandement diminué l'amour et le respect que ses An. 1583.
sujets lui devoient. Ils n'en parloient qu'avec mépris, et faisoient courir des libelles diffamatoires et pasquiles, tant contre sa personne que contre ses actions. Pierre des Guets de Belleville, gentilhomme de ce diocèse, aiant été appréhendé pour en avoir composé, fut dégradé de noblesse et pendu à Paris sur la grande place, et son corps avec la satire qu'il avoit faite, brûlés. Ceste injurieuse licence donna la hardiesse à quelques-uns de semer fortement la ligue dans l'esprit du peuple, même aux prédicateurs, qui tonnoient dans leurs chaires contre leur souverain.

Le Roi considérant que ces façons de faire pouvoient troubler son état, tascha de descouvrir les dessains du roi de Navarre et de ses adhérens, auxquels il permit de s'assembler à Montauban, pour traitter de leurs affaires. Il y envoia le président de Bellièvre, pour prendre garde de ce qui se passeroit, et envoya le sieur d'Espernon, sous prétexte d'aller veoir sa mère, qui étoit à la Valette, à deux lieues de Tolose, mais plus véritablement pour s'aboucher avec le Roi de Navarre, et lui persuader d'embrasser à bon escient la religion catholique, qui lui seroit un moien pour monter sans peine sur le throsne des lis, auquel le décès de messire d'Anjou le rendoit sans contredit le plus proche héritier, et le faire retourner en cour, pour éluder les dessains et prétentions de ceux de la maison de Guise, qui, se servant de son éloignement, se mettoient bien avant dans les bonnes grâces du Roi.

Le duc d'Espernon n'aiant pu rien avancer sur l'esprit du roi de Navarre, et les ligueurs aiant interprété son voiage pour intelligences qu'avoit Sa Majesté avec le Navarrois, lequel étant relaps, et aiant quitté l'ancienne religion pour suivre la nouvelle, qu'il voudroit établir en France, au lieu de la catholique, ainsi qu'on avoit fait en Angleterre, où l'on ne voioit que des horribles boucheries d'évesques, de prêtres, de moines, de nobles et de la populasse, qui vouloient vivre et mourir en la foi et croiances de leurs pères, firent courir ce bruit partout où ils avoient des mouches et gens à leur dévotion.

Les ligueurs de Paris députèrent vers M. de Guise, pour lui faire entendre qu'ils l'avoient choisi pour le conservateur de la religion catholique, et pour supprimer la contraire. Les fac-

An. 1583. tieux se voiant asseurés de plusieurs bonnes villes qui s'étoient associées avec eux, députèrent vers le Pape maistre Nicolas de Pellevé, évesque d'Amiens, et le père Claude Mathieu, jésuite, pour faire avouer leur ligue. Grégoire XIII qui considéroit que le soulèvement contre le prince légitime et naturel étoit contre la doctrine de Jésus-Christ, et de l'apostre qui enseigne d'obéir aux rois et supérieurs, quoique discoles, déclara à ces députés qu'il ne pouvoit approuver ces procédés, qui étoient des effets d'esprits rebelles et mal affectionnés à leur souverain, et les renvoia sans autre response, déclarant depuis au cardinal d'Est, que la ligue n'auroit jamais de lui bulle ni bref, ni aucunes lettres approbatives, ne voulant servir de boutefeu d'une guerre civile, qui s'allumeroit dans le roiaume, laquelle il ne pourroit étaindre.

Pendant ce tems-là, la réforme fut mise d'authorité de la Cour en l'abbaie de Coulombs, au diocèse de Chartres, en suitte de deux arrêts, l'un du 10 juin 1581, et l'autre du 28 novembre 1583. Maistre Jean-Baptiste Tiercelin, naguères évesque de Luçon et abbé dudit Coulombs, avoit plusieurs débats avec ses religieux. Entre autres choses ils demandoient la réformation du partage du bien et revenu de l'abbaie fait entre eux, de laquelle requête ils furent déboutés et condamnés aux dépens pour ce regard, et faisant droit sur les conclusions du procureur général du Roi, il fut ordonné que ladite abbaie seroit réformée, et qu'à ceste fin, l'évesque de Chartres, diocésain, nommeroit deux religieux de l'ordre de Saint-Benoist, pour procéder au fait de ladite réformation, en présence de l'un des conseillers de la cour, qui seroit à ce commis et député, et du substitut du procureur général, et que ce qui seroit par eux ordonné seroit exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles, et seroit par eux fait droit, tant sur la requeste du 16 mai 1580, que requestes présentées par ledit Tiercelin, les 11 janvier et 26 mai derniers passés, ensemble sur les réparations nécessaires à faire en ladite abbaie, ses appartenances et dépendances, dont du tout seroit fait procès-verbal, pour, icelui rapporté devers la Cour, et veu et communiqué audit procureur général, être ordonné ce que de raison.

Par arrêt du 10 juin, et par l'autre du 26 novembre, ci-

dessus, il fut ordonné que dans deux mois, pour toutes préfixions et délais, l'arrêt ci-devant donné pour procéder à la réformation de ladite abbaie, seroit exécuté selon sa forme et teneur, et que pour ce faire, l'abbé seroit tenu de consigner au greffe de la Cour, la somme de deux cents escus sol, sauf à ordonner plus ample consignation s'il y eschéoit. En suite de quoi ledit sieur évesque de Chartres nomma, dès le 20 febvrier, pour vaquer à ladite réformation, fr. Jules Bandeau, prieur claustral, et Mathurin de la Chaussée, tous deux religieux profès de Saint-Père-en-Vallée, de Chartres, lesquels y procédèrent le mercredi 4 d'avril 1584, et autres jours suivans, avec messire Geuffroi Lupin, conseiller en Parlement, commissaire en ceste partie pour l'exécution desdits arrests, et messire Philibert de Longueil, substitut de M. le procureur général, et Thomas de Rochefort, advocat en la cour, prins pour greffier, Me Eustache de Bièle, notaire et procureur en l'officialité de Chartres, et réglèrent les différens d'entre les partis, et firent ladite réformation. An. 1585.

Le 14 d'octobre, le Roi allant de Saint-Germain à Blois, disna à Josaphat, et se contenta de passer par dessus les fossés de la ville, sans entrer en icelle, à cause de la contagion qui y étoit. Sur la fin de l'année, ceste dangereuse maladie s'étant appaisée, la Reine vint audit Chartres, pour y faire une nevaine, et assista à la messe de minuit et autres services, le jour de Noël, avec ses dames et damoiselles, lesquelles communièrent au grand autel du chœur de l'église.

Le vendredi 20 mars, le Roi vint à pied en procession à Chartres, avec sa compagnie, avec ses pénitents, et sur ce que les ligués levoient les armes, fit un édit contre, le 28 dudit mars, pour les contenir au devoir, et empescher leurs armées, et commanda aux habitants de la ville faire bonne garde, comme ils firent nuit et jour.

Le dimanche de Reminiscere, 2e dimanche de caresme, qui tomboit le 17 dudit mois, l'abbé de Thouars, ordre de Saint-Benoist, fut bény par Mr de Thou durant la grande messe.

CHAPITRE XXVII.

Guerre entre la Ligue et les Huguenots. Opposition du cardinal de Bourbon contre la déclaration du roi de Navarre, pour premier prince du sang. Le Roi vient en habit de pénitent à Chartres, commanda d'y faire la garde. Le roi de Navarre déclaré premier prince du sang. Edit contre les Huguenots. Leur déclaration. Mort de Grégoire XIII. Sixte V lui succède, excommunie le roi de Navarre. Capucins introduits à Chartres. Reitres en France. Procession des pénitens à Chartres. Bled cher.

An. 1585. Dès le pénultième jour de l'année précédente, les ligués avoient arresté au conseil de l'Union de faire des levées d'hommes de tous côtés, sur l'avis qu'ils eurent que le roi de Navarre et le prince de Condé, après la mort de Monsieur d'Anjou, avoient envoyé en Angleterre, Allemagne et Dannemark, pour lever des trouppes, pour s'opposer à leurs dessains, et du cardinal de Bourbon, qui prétendoit être premier prince du sang. Ce seigneur aiant été adverti que le roi de Navarre et le prince de Condé, ses neveux, étoient après, pour obtenir lettres de Sa Majesté très-chrétienne, par lequel il déclaroit le roi de Navarre, premier prince du rang, assembla ses amis, auxquels il déclara que son dessain étoit de s'opposer à ceste déclaration, tant parce que le rang de premier prince du sang lui appartenoit, comme plus proche parent du Roi, que son neveu, combien qu'il fût fils de son frère aisné, étant fondé en la loi salique, qui le vouloit ainsi, que pour ce que sondit neveu étant hérétique, étoit, suivant les saints canons et lois civiles, indigne de commander à des catholiques, en un roiaume très-chrétien, protestant que s'il avoit quatre cents couronnes, il en donneroit volontiers une à chacun de sesdits neveux, pouveu qu'ils suivissent la religion de leurs ancêtres et que ce qu'il en faisoit n'étoit qu'il eût ambition d'estre ro

de France, mais seulement de conserver la foi chrestienne catholique, apostolique et romaine en son entier dans ce roiaume, qui l'avoit conservée par plus de quinze cents ans, et dès lors fit une contre-ligue avec les princes de Lorraine et autres, contre lesdits deux princes et ceux de leur parti. An. 1585.

Le Roi qui avec ses pénitens étoit venu à pied en procession à Chartres, le vendredi de la seconde semaine de caresme, 22 de mars, aiant sceu les menées des ligués, commanda aux habitans de la ville de faire bonne garde, tant de jour que de nuit, de crainte de surprinse, et étant de retour à Paris fit un édit, le 28 dudit mois, pour les contenir en devoir, et empescher leurs armes.

Le Cardinal sachant que le Roi avoit donné des lettres patentes au roi de Navarre, par lesquelles il le déclaroit premier prince du sang, il publia le 1er jour d'avril, un manifeste fait à Péronne, par lequel il se plaignoit que depuis quatre-vingts ans que l'hérésie s'étoit glissée bien avant dans le roiaume, Sa Majesté n'avoit tenu conte d'y apporter les remèdes nécessaires, et que n'aiant aucuns enfants pour lui succéder, le Roi de Navarre ne pouvoit prétendre de le faire, pour être d'une religion contraire à celle recongneue comme la véritable par tout le roiaume, et pour la ruine de laquelle il avoit fait alliance et confédération avec des princes estrangers, hérétiques comme lui, qui travailloient de tout leur pouvoir à abolir la vraie religion, ainsi qu'avoit fait la reine d'Angleterre en son roiaume et ses pais; qu'à ce sujet, comme premier prince du sang, et cardinal de l'église romaine, auquel pour ces considérations, la conservation de l'église catholique et de la religion ancienne et de l'état, appartenoient, de l'advis des autres princes, cardinaux, évesques, lieutenans et gouverneurs des provinces, nobles, villes et communautés, qui faisoient la plus grande et la plus saine partie du roiaume, ils se trouvoient ligués et astreints par serment de maintenir la religion de leurs pères, extirper entièrement l'hérésie, rendre l'ancienne splendeur à son église, et respect aux suppôts d'icelle, l'honneur à la noblesse, la liberté et immunité des tributs et exactions au peuple, qui, depuis le règne du roi Charles IX, avoit été grandement oppressé, des tailles et impositions, et restituer la justice en son ancienne authorité, qui avoit été énervée par l'im-

An. 1585. portunité de quelques courtisans; que ces causes leur avoient fait prendre les armes, lesquelles ils auroient résolu ne poser, jusqu'à ce que Sa Majesté eût entièrement satisfait à leurs justes demandes, qu'ils avoient si raisonnables et pleines d'équité, étant pour le bien de son état, et manutention de la religion, qui en étoit le plus fort appui; qu'il prendroit leur procédé en bonne part, et l'auroit aggréable.

Mais tant s'en faut qu'il en arrivast ainsi qu'ils le pensoient, veu que le Roi, par la déclaration ci-dessus, leur aiant fait commandement de poser les armes bas, puis qu'on leur répondroit, et envoié le 22 mai, maistre Philippe de Lenoncourt, abbé de Barbeau et de Rebais, commandeur du Saint-Esprit, avec les sieurs de Foigni de la maison de Rambouillet, et de Cueilli, docteur de Sorbonne, et autres, vers le roi de Navarre, pour l'induire à reprendre la religion romaine, il traversa fort leurs dessains, car bien que les députés n'eussent rien avancé, si est-ce que leur voiage aiant donné à penser aux uns et aux autres, les deux partis se mirent aux champs, et s'emparèrent chacun de quelques villes.

Le dimanche, veille de la Nativité de Saint-Jean, messire de Joieuse et sa femme vindrent à Chartres. Dès le mesme jour, ledit seigneur en partit pour Châteaudun, mais pour elle, s'arresta audit Chartres, où elle alluma le feu devant la maîtrise ou psallette des enfants de chœur, où se trouvèrent messire de Chartres avec plusieurs chanoines, et après, alla mettre le feu devant la chambre de ville. Ledit sieur de Joieuse y revint le 10 de juillet, sur les six heures du soir, accompagné de quantité de noblesse, et s'en alla dès le lendemain, sur les cinq heures du matin. M. de Montpensier y arriva huit jours après et y demeura deux jours, et en partit seulement le vendredi 22. Ce n'étoient qu'allées et venues de tous côtés, qui ne servoient qu'à entretenir les plus curieux.

Cependant le roi de Navarre se voiant déchiré par les libelles diffamatoires qui couroient contre lui, par lesquels il étoit appelé hérétique, relaps et déclaré indigne du sceptre françois, fit publier une apologie pour se purger et supplier le Roi de lui permettre de faire appeler devant ou dehors le roiaume, le duc de Guise qu'il croioit être celui qui faisoit courir toutes ces feuilles volantes, comme le vrai moien d'en acquérir un repos

à Sa Majesté, et la paix à ses sujets. Le Roi recongnoissant son faible, et que les forces de la ligue étoient grandes, jugea qu'il étoit besoin de coler le voile jusques à une meilleure raison, et se mit de ce côté-là, et pour se montrer zélé, il fit un édit, le 18 de juillet, par lequel il déclaroit qu'aiant recongneu par le passé que son peuple, divisé en deux religions, ne pouvoit s'accorder, mesme aux affaires et commerce civils, et que tout roiaume divisé en roi ne pouvoit attendre qu'une extrême désolation, à cet effet Sa Majesté vouloit qu'il n'y eût plus par tout le sien, que l'exercice de la religion catholique qui eût lieu, à peine de la vie et perte de biens, révoquant tout édit fait par le passé en faveur de ceux de la religion prétendue réformée, par lesquels il leur en permettoit le libre exercice, enjoignant à tout ministre de vider dans un mois, et se retirer hors de la France, et les autres qui ne voudroient faire profession de la catholique, qu'ils eussent à en sortir dans six mois, les déclarant indignes de tenir aucuns offices, approuvant tout ce qui avoit été fait par les ligués, tant dedans que dehors le roiaume, comme fait pour son service, et fit publier cet édit en Parlement, dès le même jour. An. 1585.

Le peuple en fut si content, que dès l'heure mesme on chanta le *Te Deum*, en actions de grâces, dans la Sainte-Chapelle, et à la sortie du palais, jusques au Louvre. Il y eut si grande acclamation de Vive le Roi, que Sa Majesté dit que c'étoit le commencement de son règne qu'il n'avoit recongneu jusques alors. Après disner les mesmes actions de grâces furent rendues en la cathédrale, et par toutes les collégiales de Paris, et à Chartres, la veille de la Magdeleine, à l'issue de la procession du Roi, qui se doit faire après vespres.

Le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal de Montmorenci, qui étoient en Gascongne et Languedoc, avoient fort sur le cœur ceste déclaration du Roi, c'est pourquoi le 10 aoust, ils publièrent à Saint-Paul-de-Capdejou, en Lauraguais, une déclaration par laquelle, après avoir déchifré les motifs qui avoient porté ceux de la ligue à prendre les armes, la vanité de leurs prétextes, et le fruit qui pouvoit arriver du traitté de Nemours, rompant la paix et faisant la guerre, ils exhortoient tous les seigneurs, villes et communautés, tant de l'une que de l'autre religion, d'opposer leurs armes aux autheurs de ces

An. 1585. troubles, pour leur juste et légitime deffense et celle du roiaume.

Les ligués avoient pressé par le cardinal de Pellevé, créateur de la maison de Guise, le pape Grégoire XIII d'excommunier le roi de Navarre. Il les en avoit éconduits tout-à-fait, jugeant ce procédé d'une trop grande conséquence pour aller si viste. Etant décédé le 10 d'avril, et frère Félix Perret, cordelier, général des conventuels, subrogé en son lieu, le 24 dudit mois, soubs le nom de Sixte V, ils obtindrent ce qu'ils demandoient, par une bulle du 9 septembre, qu'ils firent publier à Paris, sur la fin du mesme mois. Le Parlement s'offensa des termes portés par icelle, bien éloignée de la modestie des anciens souverains pontifes, dont il fit remonstrance au Roi, et déclara qu'il ne pouvoit omologuer ceste bulle, que premièrement le Pape n'eût montré le droit qu'il avoit de ce faire. D'autre part, le roi de Navarre et le prince de Condé firent afficher à Rome quelques placards par lesquels ils soutenoient que le Pape étoit hérétique et anté-christ, et qu'il avoit menti, sauf Sa Sainteté, de les appeler hérétiques et relaps. Plusieurs s'intéressèrent dans leur différent, et écrivirent de justes volumes, qui se voient encores, contre ceste bulle qui donna bien de l'ébat.

Durant ces altercations, M. de Montpensier vint à Chartres, le 14 d'aoust, avec les gentilshommes de sa maison seulement. Il assista le mesme jour à vespres, le lendemain à la grande messe, où lui fut fait présent de l'épervier qu'avoit offert M. de Maintenon, à l'offrande. Après vespres, il voulut veoir la charpente de l'église, appelée communément la Forest, à cause qu'il y a si grande quantité de bois, qu'il en composeroit une fort grande, si tout ce bois étoit sur pied, et monta aux clochers. Le lendemain, il s'en alla de la ville.

Le 12 septembre suivant, la Reine vint aussi à Chartres pour y faire ses dévotions. Ce fut en la mesme saison et année que les Capuchins furent installés au prieuré de Saint-Lubin-les-Vignes-lez-Chartres, du consentement de l'évesque, de l'abbé de Saint-Père, du prieur et de la ville. Ce qui leur fut confirmé par lettres patentes du Roi, lequel, estant à Paris, fit un édit du 7 octobre, qu'il fit publier le 16 du mesme mois, par lequel il déclaroit que, pour la désobéissance et arrogance des Huguenots, il raccourcissoit le tems qui restoit de six mois, qu'il leur

avoit accordé, ou pour prendre la religion catholique, ou pour An. 1585.
vuider le roiaume à quinzaine, excepté pour les femmes, auxquelles il accordoit tout le tems de six mois; ordonnoit que les biens de ceux qui avoient porté les armes, fussent annotés et leurs meubles vendus, leurs revenus saisis, et portés au receveur du domaine, pour être emploiés aux frais de la guerre.

Le Roi de Navarre en fit autant à Bergerac, par droit de représailles, le dernier de novembre, aiant fait prendre les biens des catholiques, qui portoient les armes contre lui. Le prince de Condé tenoit d'un autre côté Brouage assiégé par mer et par terre. Aiant receu en mesme tems nouvelles que Rochemort, de Hallot et du Fresne s'estoient saisis du château d'Angers, il laissa Sainte-Mesme devant Brouage, et s'en vint sur la fin d'octobre, avec quatre mille hommes choisis, pensant y rentrer. Mais aiant sceu que Rochemort avoit esté tué, le château recouvré par messire de Joyeuse, qui mit dedans le nommé Pigon, Chartrain, dit le capitaine Laborde, pour gouverneur, et, se voiant enfermé de toutes parts par les gens du Roi et les communes, il fut contraint de jouer à sauve qui peut, et se retirer par le Maine en Normandie, d'où il passa en l'isle de Grenesai et de là en Angleterre, où il fut bien receu de la Reine, qui le fit reconduire à la Rochelle. Ce qu'aiant venu à la congnoissance de Sainte-Mesme, il quitta le blocus de Brouage et se retira.

Cependant le Roi de France envoia vers le Roi de Navarre, le cardinal de Lenoncourt, avec le président Brulart, pour s'asseurer de sa bonne volonté, et tenter, s'il y avoit moyen, de le réduire à la religion catholique, tant pour le salut de sa conscience, que pour son établissement au roiaume, et de le desmouvoir de faire entrer l'étranger en France. Ils ne purent lui persuader l'un ni dissuader l'autre, combien que la Reine mère se fût mise de la partie, et y eût fait ses efforts, car il ne laissa de faire entrer les protestants en France, qui y accoururent comme aux nopces. Il se faisoit durant ce tems-là des allées et venues de part et d'autre.

Le lundi 4 de novembre, messires d'Espernon et Biron, revenant d'Orléans avec plus de douze mille chevaux, vindrent loger à Chartres, d'où ils partirent dès le lendemain matin, pour Nogent-le-Roi. Dès le soir qu'ils arrivèrent, le feu se print dans

An. 1586. la cheminée de maistre Nicolas Thiersaut, chantre et chanoine en l'église, chez lequel ledit sieur de Biron estoit logé, qui eût incendié la maison, si la cheminée n'eust esté bonne, d'autant qu'encores que le guet sonnât au feu, le bourgeois couroit, non pour l'éteindre, mais sur la muraille pour s'en asseurer, craignant que ce ne fût une chose faite à la main pour s'en rendre les maistres.

Messire de Joyeuse passa aussi à Chartres, le jour de la saint Martin, pour aller trouver le Roi qui estoit à Paris, d'où Sa Majesté vint audit Chartres, à pié, depuis le village d'Umpeau, qui en est distant de trois lieues, et y arriva le vendredi, veille de saint André, avec le cardinal de Joyeuse et autres seigneurs. Il fut receu par maistre Guillaume d'Aubermont, doien, aiant sa chappe de drap, et une étolle par dessus, qui lui présenta de l'eau bénite, à l'entrée de l'église, où tous les chanoines l'attendoient, revestus seulement de leurs chappes d'hiver. Le lendemain, il fit dire la messe en la chapelle des cryptes, par douze capuchins, qu'il avoit amenés avec lui. Le premier dimanche de l'advent, il ouït encores la messe desdits capuchins, depuis cinq jusques à six heures du matin, au mesme endroit. Retournant à l'évesché, il toucha les malades, et, après disner, il partit sur les onze heures, pour aller coucher à Nogent-le-Roi.

Sur le commencement de l'année, les protestants, auparavant que d'entreprendre quelque chose, envoièrent vers Sa Majesté qui estoit à Paris, le prier de faire observer l'édit de paix, d'ouvrir les oreilles aux plaintes et soupirs de ses sujets, et considérer leurs larmes pour tant de misères qu'ils souffroient, et se rendît exorable aux très-humbles prières que lui en faisoient ses voisins. Le Roi ne put gouster que des estrangers vinssent dedans ses terres, la force en main, se mesler de ses affaires et lui faire des remontrances, et pour ce il leur répondit que Dieu lui donnant la couronne, il lui avoit quand et quand conféré les grâces nécessaires pour la conserver, et gouverner le peuple qu'il avoit mis soubs sa conduitte, sans qu'il lui fust besoin de recourir aux autres princes pour en prendre conseil, non plus qu'ils venoient à lui pour sçavoir ce qu'ils devoient faire. Qu'estant ce qu'il estoit, il pouvoit muer et changer les lois selon les occurrences, pour maintenir les peuples en l'obéissance qu'ils lui debvoient, et punir les re-

belles; qu'aiant la crainte de Dieu devant les yeux et l'amour An. 1586.
de ses subjets au cœur, il ne feroit rien contre sa conscience ni contre le repos de son peuple.

De laquelle réponse, les protestants n'étant guères satisfaits, le roi de Navarre fit publier presque en mesme tems certaines lettres, données à Montauban, le 1er de janvier 1586, adressantes aux trois États du roiaume de France, se plaignant par icelles de ce qu'on avoit fait décider à Rome le point de la succession du Roi encores vivant, que, quoiqu'il fût prince de France, on l'avoit rendu justiciable du Pape; qu'on souffroit que le consistoire des cardinaux disposât des biens qui ne lui appartenoient, donnât, ostât les couronnes, ainsi que lui sembloit; que pour lui il se déchargeoit sur le clergé qui demandoit la guerre de tant de sang qui seroit répandu; souhaittoit que la noblesse qu'il chérissoit emploiast ses forces et ses armes en meilleure occasion, et le peuple, ses moiens à la recherche d'une bonne paix, pour le relever de ses chuttes, affermir son embonpoint et consolider ses plaies. C'estoit parler à des sourds, chacun aiant ce prince en une extrême aversion, plus pour sa relligion que pour ses mœurs. D'ailleurs le Roi qui le voioit obstiné dans sa résolution, commanda à tous ses chefs de se jeter le plus tost qu'ils pourroient en campagne. Le Navarrois fit le semblable, de manière que voilà la guerre par tout le roiaume. Ces mouvements n'ôtèrent au prince de Condé la volonté de convoler en secondes nopces, avec dame Charlotte-Catherine de la Trimouille, sœur du seigneur dudit lieu, qu'il épouza dans Taillebourg, le 16 de febvrier, duquel mariage estoit issu Henri de Bourbon, prince de Condé, dernier décédé.

Le Roi avoit obtenu quelques trois semaines auparavant, sçavoir le 30 de janvier, permission au Clergé de vendre et aliéner jusques à cinquante mille escus de son revenu annuel, et en avoit fait adresser la commission à Charles, cardinal de Bourbon, Louis, cardinal de Guise, Hiérome Ragazzoni, évesque de Bergame, son nonce, Pierre de Gondi, évesque de Paris, et autres ecclésiastiques, et le fit publier en Parlement, le 27 mars. Le Clergé y forma son opposition, et l'évesque de Noyon en déduisit les causes, sans néamoins pouvoir en obtenir la remise.

An. 1586. Le jour précédent, 26 dudit mois, le Roi partit des Chartreux de Paris, pour aller en procession à pied à Chartres, avec ses pénitens, au nombre de quatre-vingts. Il y arriva le vendredi de la Passion, 28 dudit mois, sur les huit heures du soir, et se présentèrent tous à l'église avec douze capuchins devant eux, chacun tenant un gros flambeau de cire blanche en main. Le clergé de la ville et banlieue fut au-devant jusques à Saint-Barthélemi comme l'autre fois, et les conduisirent jusques en la cathédrale. M[gr] de Thou les receut à la porte Roialle, revestu de ses habits pontificaux, et le Chapitre de chappes de soie, et les menèrent au chœur, où aiant prins leurs places aux chaires basses et les chanoines aux hautes, ils commencèrent complies de Nostre-Dame, à la fin de laquelle ils chantèrent la prose *Stabat mater dolorosa*, durant laquelle ils furent tous baiser la croix qu'ils avoient apportée, et y offrirent tous leurs flambeaux. Le service fini sur les dix heures, chacun se retira. Le lendemain, tout le service de l'église étant achevé, sur les huit heures du matin, le Roi et sa suitte revinrent à l'église en pareil habit, où les chanoines, revestus de chappes de soie comme dessus, demeurèrent aux hautes chaires du chœur, tandis que lesdits pénitents chantèrent leurs matines, avec le reste de l'office de Notre-Dame, jusques à sexte, lesquelles achevées, ils firent procession à l'entour de l'église, tant par haut que par bas, en chantant les litanies, et au retour, M[gr] de Chartres dit la messe basse, à la fin de laquelle il les communia, et s'en estant allé sur l'heure prendre leur réfection à l'évesché, ils revindrent, sur les quatre heures, ouïr la prédication qui fut faite dans la nef par un capuchin, à l'issue de laquelle ils entrèrent au chœur, pour dire vespres et complies. Le lendemain, jour des Rameaux, le Roi ayant ouï, au mesme habit, plusieurs messes, sur les huit heures, où après avoir touché les malades, la procession des pénitens commença l'hymne *Veni creator,* et s'en retourna comme elle estoit venue, quoiqu'il plût et fît un fort mauvais tems.

Peu après son retour à Paris, les ambassadeurs de Frédéric, roi de Danemark, et ceux des cantons des Suisses, que le roi de Navarre et ses alliés avoient fait venir, arrivèrent à Paris, pour faire semblables remontrances que les protestants, lesquelles eurent pareille réponse : et d'autant que le bruit estoit

qu'il en venoit encores d'autres, de la part des princes et villes protestantes, le Roi s'en alla en juillet aux eaux de Bourbon, et de là audit Bourbon, croiant par ce moien retarder leur entrée en France. An. 1587.

La Reine, qui estoit demeurée à Paris, vint à Chartres passer la feste de la Nativité de Notre-Dame, et y fit sa neuvaine en grande dévotion.

Dans ce mois, qui estoit celui de septembre, le bled fut fort cher et valoit douze et quinze livres le septier, ce qui avoit esté présagé par le débordement de la Loire, où il y eut quantité de bestiaux submergés, et ne avoit-on veu l'eau si grande depuis 1527, qu'on disoit que s'estoient assemblés la Loire, Loue et Louet, rivières assez proches les unes des autres. Aussi parurent beaucoup de bestes féroces dans la forest d'Orléans et dans la Beausse, lesquelles dévorèrent non-seulement des enfans, mais encores des hommes faits et bien forts : ce qui donna subjet à beaucoup de personnes de parler et de vouloir deviner, combien que, ceste année, le Pape eût fait un décret contre les devins et sorciers.

Ce fut en ceste année qu'Élisabeth, reine d'Angleterre, fit coupper la tête à Marie Stuard, reine d'Ecosse, sa parente et sa plus prochaine héritière, douairière de France, après une prison de 18 ans, au château de Fresengaie. On lui imputoit qu'elle avoit voulu faire mourir la Reine, mais son plus grand mal estoit la religion catholique, dont elle faisoit profession et que la Reine haïssoit. Ce fut un artifice des calvinistes, lesquels, craignant que si ceste princesse d'Ecosse parvenoit à la couronne d'Angleterre, elle changeât leur religion pour reprendre l'ancienne romaine, trouvèrent cet expédient de s'en défaire. Son arrêt ne fut néamoins exécuté que le 18 febvrier de l'année suivante, sans que les Rois, qui avoient part en ceste cause, se soient intéressés pour en avoir la raison. Le François fit quelqu'instance près Elisabeth pour la faire délivrer, mais si lentement qu'elle ne laissât de passer outre. Ce qui auroit donné l'asseurance aux parlementaires d'agir contre Charles, leur roi, petit-fils de ceste princesse, le traitter criminellement et lui faire enlever le chef par la main d'un bourreau, et rechercher encores ses enfans pour les faire mourir et changer leur roiaume en république. Voilà les fruits de l'hérésie qui, avec ses protes-

An. 1587. tations d'obéissance envers le Roi et les Princes, n'en veulent recongnoistre aucun, mais commander partout.

CHAPITRE XXVIII.

Armée des Reistres en France. Le duc de Lorraine s'oppose à leur passage. Bataille de Coutras, où M. de Joieuse fut tué. Son service à Chartres. Défaite des Reistres à Auneau. Leur sortie de France. Le Roi à Chartres. Collège roial à Chartres, chez Pocquet. Statuts dudit Collège.

Le Roi qui avoit passé à Chartres depuis le 29 novembre avec la Reine, jusques au 9 décembre, s'en estoit retourné à Paris, où, soit qu'il ne voulût, soit qu'il ne pût, ne donnoit ordre à empescher l'entrée des Reistres en France. Ils prindrent leur marche par la Lorraine, au nombre de trente mille, auxquels le sieur de Guise s'opposa du costé de Champagne, par l'ordre du cardinal de Bourbon, attendant un commandement plus exprès de Sa Majesté, laquelle avoit bien de la peine à se déclarer, faisant semblant d'approuver ce que le cardinal faisoit, dont néamoins il n'estoit pas content. L'armée des ducs de Lorraine et de Guise n'estoit que de douze à quinze mille hommes, qui n'estoit pour résister à celle des ennemis, qui consistoit en la moitié autant. Le Roi escrivit à Chartres, qu'on eût à se fortifier, sur les bruits qui couroient que les Reistres faisoient état de venir l'assiéger, et envoia en mesme tems un ingénieur pour bastir un ravelin à la porte de Saint-Michel, lequel il fit si grand, qu'on jugea dès lors que le Roi en vouloit faire une citadelle, comme il fit du depuis. Il donna deux ou trois mille escus pour le commencer, et fut poursuivi chaudement, sur l'advis que donna le chancelier de

Chiverni, qu'on se tînt sur ses gardes et que c'estoit pour certain que l'ennemi avoit dessain sur Chartres. Cela fut cause que l'on fit deux ravelins, l'un à la porte Morard, aux despens du clergé, l'autre à la porte des Espars, qui coûtèrent beaucoup et ne servirent de guères. An. 1587.

Le duc de Lorraine, prévoiant que ceste armée ennemie venoit fondre sur lui, et que sept à huit mille arquebusiers françois et environ cinq cents chevaux qu'il avoit avec lui, en Lorraine, n'estoient pour leur disputer le passage en son païs, il dépescha de tous costés aux princes ses alliés, pour avoir du secours, lesquels lui en envoièrent. Le Roi lui avoit promis des gens et de l'argent, mais il n'effectua ne l'un ne l'autre, qui fut cause que M. de Guise vendit pour cinquante mille escus de son bien, pour subvenir aux frais de la guerre, et contenter les Albanois qui demandoient leur solde.

Le Roi, estant à Meaux, dépescha lettres du dernier de juin, à tous les baillages, à ce qu'on y tînt prests le ban et l'arrière ban, au 1er jour d'aoust, lesquels furent publiés à Chartres, le 13 de juillet. Tandis, le duc de Bouillon que le Roi de Navarre avoit fait son lieutenant-général en l'armée étrangère des Reistres et Allemans, partit de Sédan avec 400 chevaux et 800 fantassins, pour aller à Strasbourg recevoir leur armée. D'autre part, le sieur de Clervant, qui commandoit aux Suisses, en amena 2,000 de Berne, desquels il envoia 400 au sieur de Montmoranci, qui furent défaits en Dauphiné, par Alphonse Corse, appelé du depuis maréchal d'Ornano, qui fit main-basse sur eux ou les fit prisonniers. L'armée s'estant avancée jusques en Lorraine, le duc en donna advis au duc de Guise, lequel aiant ramassé ce qu'il put de monde, à Chaumont en Bassigny et Vaucouleurs, s'en alla au commencement d'aoust à Nancy se joindre à luy.

Pendant ces préparatifs et autres, qui se faisoient ailleurs, la Beausse fourmilloit de gendarmes, et avis venoient de toutes parts que l'armée étrangère venoit assiéger Chartres. Les Reistres s'advançoient toujours, et entrèrent dans les terres du duc de Lorraine, par Falcebourg. Le comte de Soualcembourg les alla recevoir, et leur escorna une cornette, que le duc envoia au Roi, pour l'exciter à lui envoier du secours. Mais quoi? à une personne qui n'en avoit le pouvoir ni le vouloir. Cela

An. 1587. donnoit bien à penser au Lorrain, qui n'avoit pu encores estre assisté de ses alliés, sinon du duc de Guise. Toutefois aiant tenu conseil de guerre, il fut résolu en icelui que, bien que son armée ne se montast qu'à dix ou douze mille hommes de pied et environ quinze cents chevaux, on les costoieroit, pour empescher qu'ils ne fissent du mal, ce qu'ayant esté exécuté, l'armée du duc costoiant l'étrangère, ne la laissoit en repos, lui enlevant toujours quelques quartiers, la harcelant par diverses escarmouches, en l'une desquelles Mony, qui conduisoit l'infanterie françoise, receut un coup de mousquet dans la cuisse. L'étranger aiant passé la Meuse sur le commencement de septembre, pensant se rafraischir en deux moulins près le pont de Saint-Vincent, le duc de Guise les aiant surprins en tua six ou sept vingt. Ceste défaitte donna de l'appréhension aux autres, lesquels ne se croiant en asseurance, prindrent leur marche par le comté de Vaudemont, et s'en vindrent loger dans l'abbaïe de Saint-Urbin au Joinvillois. L'armée catholique tira vers Toul, dont le duc de Lorraine, fort content que ces Reistres eussent quitté son païs à si bon marché, s'en alla le 18 de septembre à Ligni en Barrois.

Six jours auparavant, le Roi estoit parti pour se rendre dans son camp, qui estoit à Gien. Dès le jeudi 3 dudit mois, Sa Majesté fit faire procession par le haut de la ville, en laquelle le Saint-Sacrement fut porté, et le dimanche suivant, en fut faite une autre par le bas de ladite ville, où fut portée la sainte châsse avec le fust de la vraie croix, et tandis que le Roi fut dehors, il y eut tous les jours procession à l'église, jusques à son retour.

Cependant les compagnies qui avoient demeuré, les mois d'aoust et de septembre, par la Beausse et villes circonvoisines, commencèrent à marcher pour aller grossir le camp du Roi, et le duc de Guise aiant receu un renfort de six cents chevaux du duc de Parme et de Ballagni, gouverneur de Cambrai, des ducs d'Aumale et d'Elbeuf et du comte de Brissac, qui le vindrent joindre à Saint-Florentin, et le duc de Maienne à Auxerre, se mit en campagne pour traverser l'ennemi qui avoit passé l'Yonne à Mailli, et faisoit alte vers la rivière de Loire, en intention de la passer, pour se joindre au roi de Navarre.

Le Roi qui avoit envie de dissiper ceste grande comète, tas-

choit d'empescher ceste jonction, pour la laisser consommer An. 1587.
d'elle-mesme, n'aiant vivres ni villes pour se retirer, ce qui la feroit défiler peu à peu, et la contraindroit faire sa retraitte. Pour parvenir à ce dessain, il envoia le duc de Joieuse en Guienne, pour y tenir le Roi de Navarre en cervelle, et l'obliger au hasard d'une bataille plutôt que lui laisser la liberté du passage de la Loire, qu'il vouloit aller chercher en sa source. Le duc de Joieuse marcha à Cotras, le 20 d'octobre, avec une armée très-puissante; le Roi de Navarre vint au-devant, qui le combattit, et en moins de deux heures mit ses gens en déroute, et lui-mesme y demeura avec Saint-Sauveur son frère, et vingt autres seigneurs de marque.

Sur la fin du mois d'octobre, les ennemis aiant eu advis que les princes Lorrains s'estoient joints, et se doutant de la mauvaise mesure, résolurent de s'avancer pour joindre le Roi de Navarre, qui, après la bataille de Cotras, s'avançoit pour les venir recevoir. Ce que craignant le Roi, qui s'estoit campé à Lens, petite bourgade entre Cosne et Meruis, fit, par l'avis de M. de Nevers, rompre les gais qui estoient entre Pouilli et Doui, les comblant d'arbres, fascines, pierres, chaisnes et autres empeschemens, affin d'empescher les pieds des chevaux au passage. Ce qui réussit fort heureusement, veu que les Reistres s'estant enferrés dans ceste enclavure, voulant reculer à la gauche, et étant dans un pais dont ils ne sçavoient l'assiette, ils commencèrent à s'étonner, mutiner et quasi perdre courage; et aiant failli l'entreprinse de la Charité, où ils s'attendoient passer la Loire, ils tirèrent vers Montargis, pour gagner la Beausse, et se logèrent à Vimori.

Mr de Guise qui estoit toujours aux trousses de ceste armée, pour n'avoir au plus que six mille hommes d'infanterie, et environ de dix-huit cens à deux mille chevaux, délibéra d'enlever ce logis aux Reistres, comme il le fit le 30 d'octobre, sur les sept heures du soir, si promptement que, sans avoir ouï parler de lui, il les chargea et les mit en tel effroi, qu'à peine purent-ils se rallier pour se deffendre, et perdirent cinquante bons hommes, cent valets, trois cens chevaux de leurs chariots et deux attabales, qui sont tambours de cuivre de l'invention des Turcs, pour la cornette du général, et le duc de Guise y laissa vingt gentilshommes et deux cents soldats.

An. 1587. De là le duc de Bouillon print sa marche vers Châteaulandon en Gastinois, qu'il print le 3 novembre et pilla. Les Reistres n'estoient satisfaits de si peu de chose, ils demandoient de l'argent, lequel ne voiant point, ni le visage du Roi de Navarre, pour lequel ils estoient venus, commencèrent à se mutiner, et à vouloir s'en retourner.

Le Roi estoit à Bonneval, où aiant apprins ces divisions et mutineries de l'armée étrangère, il envoia messire Jean d'Angennes, seigneur de Pougni, cadet de Rambouillet, pour commander à Chartres, au lieu du sieur de Sourdis, duquel il avoit receu quelque mécontentement. Les habitans ne voulurent recevoir le sieur de Pougni, quelques promesses ou menaces qu'on leur fît, de la part du Roi, croiant que cela estoit fait à dessain, pour tenir les portes de la ville ouvertes aux Reistres, conduits par François d'Angennes, sieur de Montlouet, son frère, qui faisoit profession de la relligion nouvelle, et supplièrent Sa Majesté de ne changer leur gouverneur, duquel ils estoient contents.

Le sieur de Pougni, voiant la résolution des habitans de Chartres, s'en retourna vers le Roi le 12e de novembre; dès le soir duquel jour, le sieur de Sourdis rentra dedans la ville, comme fit aussi le capitaine Sarlabons, avec commission du Roi d'y faire entrer son régiment de gens de pied, et le 14e, la compagnie dudit sieur de Sourdis y fut aussi admise, auquel tems celle de Sarlabons en partit. De mesme, le 21 dudit mois, le sieur de Sagongne entra dedans Chartres, mais pour sa compagnie, elle se logea aux faubourgs, d'où elle s'en alla le 23e suivant.

Le Roi, durant ce tems, travailloit à désunir les Suisses, dont il devint à bout, les aiant renvoiés en leur païs, moiennant quarante mille écus qu'il leur fit toucher. Le duc de Guise estoit en attendant retiré à Nemours, d'où il retourna à Montereau, pour se rafraîchir huit ou dix jours, au bout desquels, après avoir renvoié les ducs de Maienne et d'Aumale en leurs gouvernemens, il se rendit à Etampes, le 18 de novembre, jour auquel on fit le service à Chartres, pour le duc de Joieuse tué à Cotras. Le Roi, qui estoit à Beaugenci, pressoit le duc de Guise de partir, sur quoi s'estant mis en campagne, et aiant sceu que l'ennemi estoit au bourg d'Auneau, environ cinq lieues de Chartres, se résolut de les aller surprendre.

Ce bourg a un chasteau assez bien placé, qui a une issue dans le bourg et une dans les champs, dans lequel le comte du Bouchage, frère du feu duc de Joieuse, qui en estoit seigneur, avoit mis un nommé Pierre Cholard, pour le garder. Les chefs des protestants aiant trouvé ce lieu fort commode pour leur armée, se nichèrent dedans et s'amusèrent à faire grande chère. Cholard et sa garnison se tenoient coi dans le château, aiant esté menacés de ces Reistres, qu'on les forceroit, s'ils faisoient mine de branler. Ils ne les laissoient néamoins en paix, leur aiant tué quelques soldats, qui s'estoient mis en devoir de forcer la basse-cour, où les habitans du lieu et du voisinage avoient retiré ce qu'ils avoient de meilleur. An. 1587.

Le 21 de novembre, M. de Guise partit d'Estampes, sans bagages, pour venir à Dourdan, en intention de recongnoistre la contenance des ennemis, et les charger s'il les trouvoit à son advantage, audit Auneau, s'estant asseuré du capitaine Cholard, pour le faire entrer secrètement dans le château, affin d'y jetter des troupes suffisantes pour le deffendre et y faire sa retraitte, en cas qu'il eût du pire. Se voiant découvert, il recula vers Dourdan, à l'entour duquel il disposa ses troupes, et leur assigna leur rendez-vous en la plaine Beausse, à un orme entre Corberouse et Groslu, qu'on a appelé depuis l'Orme du rendez-vous. Il fut averti cependant que l'ennemi tenoit aux champs trois ou quatre cens chevaux, pour l'aller recevoir. Affin qu'ils ne s'en retournassent pas sans bête vendre, il assit M. de la Châtre, son lieutenant, en embuscade, en certain endroit, proche du lieu où ces Reistres ne manquèrent pas de se rendre. Le sieur de la Châtre estant sorti sur eux, les chargea si brusquement, que leur aiant fait prendre la fuite, ils se retirèrent le galop à Auneau, jusques dans les portes duquel ils furent poursuivis si chaudement, qu'il en demeura de six à sept vingts des plus apparens d'entre eux, sans que le sieur de la Chastre y perdît un seul des siens. Le duc de Guise attendoit toujours que leurs compagnons sortissent, pour avoir part à la mêlée, mais voiant que personne ne branloit, il s'en retourna à Dourdan. Le capitaine Cholard, qui ne désiroit que les talons de ces Reistres, les voiant occupés à enterrer leurs morts, et ne faire mine de vouloir s'en aller, sortit secrettement du chasteau d'Auneau, et s'en alla trouver M. de

An. 1587. Guise à Dourdan, pour l'asseurer qu'il y faisoit bon, et que s'il lui plaisoit de prendre la peine de se transporter sur le lieu, qu'il surprendroit sans doute tous les chefs, qui ne pensoient qu'à faire grande chère, et faisoient très-mauvaise garde, promettant de lui donner une entrée si secrète dans le château, que personne ne s'en apercevroit.

M. de Guise ne négligeant cet avis, ne perdit point de tems: il choisit deux mille arquebuziers de ses régimens, qu'il bailla à conduire au capitaine Saint-Paul, et huit cents chevaux qu'il devoit lui-mesme commander. Auparavant que partir, il fit ouïr vespres et exposer le Saint-Sacrement sur l'autel de l'église do Saint-Germain dudit lieu, devant lequel aiant fait ses prières, et recommandé au prieur-curé dudit Dourdan, de le tenir à descouvert, et faire prière sans intermission durant son absence, pour l'heureux succès de ses armes, il partit et arriva à Auneau sans estre apperceu. Cholard receut le capitaine Saint-Paul dans le château, avec ses harquebuziers, et pour les gens de cheval, ils firent alte derrière le bourg, avec le duc de Guise, pour soutenir ceux qui se présenteroient, pour venir au secours. Le 24 dudit mois de novembre, veille de la fête de sainte Catherine, les Reistres qui ne se doubtoient de rien, s'apprêtant pour leur départ, avoient chargé leurs bagages sur leurs chariots, auxquels les chevaux estoient attelés, et déjà la trompette sonnoit le boute-selle, quand le capitaine Saint-Paul fit abattre les ponts du château, et se jetta sur l'ennemi avec tant de résolution et de bonheur, que les aiant rencongnés dans leur logis et gaigné les portes du bourg, qui furent ouvertes au duc de Guise et à sa cavalerie, qui enfila les rues, et, jointe à son infanterie, ils tuèrent plus de deux mille Reistres, et en prindrent plus de quatre à cinq cens de prisonniers, gaignèrent plus de deux mille chevaux, huit cens chariots, bagues et chaisnes d'or, tout leur bagage avec huit cornettes. Fabien, baron d'Onanu, se sauva lui douzième, dès la première charge, à l'endroit d'un marais, qui est au bas du bourg, auparavant que les portes eussent esté gaignées.

Tout le reste demeura à la miséricorde du victorieux qui, las de tuer, print le reste prisonnier, et toute l'infanterie du duc se veit en une matinée à cheval, riche de butin et de prisonniers. Ce fut un grand malheur pour ces seigneurs estrangers d'avoir

reposé un jour seulement, veu que l'on sceut des prisonniers qu'ils estoient résolus, au partir d'Auneau, de s'en retourner chez eux, à cause qu'ils estoient fort mécontents des princes et des huguenots, qui les avoient fait venir, et des chefs qui les conduisoient, lesquels ne les avoient repus que de belles promesses et d'espérances sans effet. Ils voioient d'ailleurs que le Roi avoit désuni les Suisses d'avec eux, qui leur faisoit appréhender ce qui leur arriva. Ce ne fut assez au duc de Guise d'avoir gaigné ceste première partie, il voulut en gaigner encores une autre, qui fut le champ de bataille, ainsi qu'il l'avoit toujours souhaitté, pour ruiner entièrement l'armée de l'ennemi. An. 1587.

Le corps de leur armée estoit néamoins en tel estat que, pour si peu d'asseurance que le roi de Navarre lui eust peu donner, par son arrivée ou autrement, elle eust passé par sur le ventre de celle du duc de Guise, qui n'avoit personne en comparaison. Mais comme ce prince estoit sage et grand capitaine, les voians dans l'effroi, et qu'il n'est que de battre le fer tandis qu'il est chaud, et que dans cet épouvantement auquel ils estoient, il pouvoit emporter quelque avantage sur eux, il envoia le baron de Soualcembourg en tête de trente chevaux, battre l'estrade, pour découvrir la contenance de l'ennemi. Pour bien en venir à bout, il se mit dans un petit bois entre Auneau et Aunai, pour attendre ceux qui viendroient au secours. Une cornette qui, au bruit de l'arme, accouroit audit Auneau, s'estant présentée, il la défit sans aucune résistance ne perte des siens, qui ramenèrent chacun son prisonnier, auxquels le désespoir avoit tellement abattu le courage qu'ils ne pensèrent à se deffendre.

Ceste victoire si heureusement gaignée, le duc de Guise commanda au capitaine Saint-Paul que, sitôt que ses soldats auroient partagé le butin, ils l'allassent trouver à Etampes, où il se retira tout d'une traitte avec sa cavalerie, grandement harrassée et affamée, pour avoir esté vingt-deux heures soubs les armes. Il ne fut plutost arrivé à Etampes, qu'il fit chanter le *Te Deum* en action de grâce d'une si glorieuse victoire. Il envoia en mesme tems vers le Roi, qui estoit à Partenai en Poitou, messire de la Chastre pour lui porter la nouvelle de tout ce qui s'y estoit passé, et lui porter les cornettes qu'on avoit buttinées sur les particuliers. Ledit sieur de la Chastre

An. 1587. passa par Chartres, où il dist à la demoiselle d'Oisonville, de la maison de Billi, seigneur de Prunai-le-Gillon, que les Reistres avoient perdu, en ceste surprinse, six vingt chefs de marque, dont les Allemans eussent voulu avoir rachepté le moindre de six mille escus, et que la fleur de la noblesse d'Allemagne y estoit demeurée avec tous ceux qui avoient commandement en l'armée. Cela mit le reste en tel désespoir, qu'ils enterrèrent deux pièces d'artillerie qu'ils avoient, avec leurs boulets, et montèrent sur les chevaux, tant de ladite artillerie que des chariots, et laissant leurs malades et blessés (quelques-uns desquels furent amenés à Chartres, et y moururent, ainsi qu'il appert par leurs épitaphes qui se voient encores en l'église Saint-André) avec leurs armes et bagages, à la merci des communes qui assommoient tous ceux qu'ils pouvoient attraper, se sauvèrent comme ils purent. Le jour de la saint André suivant, fut chanté en l'église de Chartres le *Te Deum*, en actions de grâces de ceste défaite, et le 17 du mois de décembre, y en fut encores chanté un, pour la retraitte des Reistres hors de France.

Messire Jean d'Allonville, chevalier de Réclainville, la mémoire duquel est en bénédiction au païs, pour les bons services rendus à la religion catholique, au Roi et à la patrie, estoit lors à Chartres, lieutenant du sieur de Sourdis. Sitôt qu'il eut avis de ceste défaitte et de la fuitte des Reistres, il partit avec sa compagnie et plusieurs volontaires de la ville, et s'en allèrent déterrer les canons et boulets que les ennemis avoient cachés entre Saint-Léger-les-Aubées et Santeuil, et les amenèrent à Chartres. Ces deux pièces estoient chacune de 6,468 livres, et jettaient les boulets de 22 livres. En l'une d'icelles estoit empreint un lion, en l'autre une lionne avec les armes de Danemark. Ledit sieur de Réclainville fit aussi emmener quantité de boulets qui estoient couverts de terre, lesquels le Roi, passant par Chartres, fit mener à Paris.

Il arriva audit Chartres, le dimanche 20 de décembre, sur les deux heures après midi, et descendit à l'église, où il fut receu par M[r] de Chartres et les chanoines revestus de chappes de soie, et toutes les cloches sonnantes, et une heure après, Sa Majesté vint à vespres, à la fin desquels il fit chanter le *Te Deum*. On remarqua néamoins, que durant icelui, comme il estoit à

genoux devant l'image de Notre-Dame, il avoit beaucoup d'inquiétude, et n'eut la patience qu'il fût achevé pour s'en aller du chœur. L'on remarqua encores que le capitaine Cholard, qui croioit avoir quelque récompense, pour avoir servi Mr de Guise en ceste occasion, estant allé à Paris, fut adverti par le gouverneur de la fille de M. du Bouchage qui, après le décès de sa femme, sœur du duc d'Epernon, s'estoit rendu capuchin, et est mort dans cet ordre, soubs le nom du père Ange de Joieuse, et l'avoit mis capitaine audit Auneau, qu'il ne faisoit pas bon pour lui à Paris, et qu'il eût à se retirer au plus tôt, ne pouvant avoir fait au Roi un plus insigne déplaisir, que d'avoir admis les gens de M. de Guise dans ledit château, pour faire ce qu'il avoit fait. Par le plus, M. de la Chastre, étant allé trouver Sa Majesté, de la part dudit seigneur de Guise, pour lui porter les nouvelles de ceste défaitte, avec les cornettes et autres pièces, qu'on avoit gagnées sur eux, bien que le Roi lui eût fait raconter plusieurs fois comment le tout s'estoit passé, il ne lui fut fait présent d'aucune chose, bien que la nouvelle le méritât. C'étoient les discours du tems et de ceux qui étoient mal affectionnés à ce prince, qui en parloient peut-être avec plus de passion que de vérité. Le jour de saint Thomas, 21 décembre, le Roi assista à la grand'-messe au chœur de l'église de Chartres, et à la procession qui se fit par le haut et par le bas d'icelle, et après disner, il alla ouïr vespres aux Capuchins, et le lendemain partit pour Paris, entre cinq ou six heures du matin. An. 1587.

Je n'ai pas voulu interrompre ce discours, affin qu'il fut mieux entendu du lecteur, pour dire que, dès le 27 d'aoust de ceste année, Thomas Griset, qui avoit été élu principal du collège de Chartres après Diogène Fèvre, étant décédé, il y eut assemblée générale de la ville, le 14 de septembre suivant, tenue en la grande salle du manoir épiscopal dudit lieu, pour en élire un autre en sa place. Il fut ordonné en icelle que la maison appelée de Chinche, donnée par messire Jean Pocquet, bourgeois de Chartres, et Michelle Haligre, sa femme, par contrat passé par devant René Amelon, notaire roial à Chartres, le 3 janvier 1572, seroit érigée en collège, lequel seroit appelé le collège roial de Chartres chez Pocquet, la direction duquel appartiendroit à l'évesque de Chartres, ou à ses grands vicaires, conformément à la disposition du droit commun; que le prin-

An. 1587. cipal seroit ordonné et destitué au désir de l'ordonnance d'Orléans; qu'icelui principal auroit le revenu affecté à sa prébende, outre ce qui a été donné audit collège par ledit Pocquet; que l'institution des régens appartiendroit au principal, lequel leur bailleroit les gages qu'il aviseroit; qu'il y auroit trois classes, qu'on liroit à la première quelque poëte, historien et Cicéron avec les Elégances de Laurent Valle; à la seconde, les règles de Despautère, avec les Epistres familières de Cicéron et Térence; à la troisième, le Caton et le Donat; que les régents se rendroient à leurs classes en robes longues et bonnets ronds, au dernier coup de la cloche; que tous les enfants de la ville et faubourgs, ensemble du diocèse, y seroient admis, pour y être enseignés gratuitement; qu'il n'y auroit autre pension que celle du principal, laquelle seroit de 24 ou 30 escus, sauf à l'augmenter ou diminuer selon les tems; que les repas seroient prins en la sale, et non en chambres particulières; que durant le repas seroient leus par quelqu'un de la première classe, les Proverbes de Salomon ou l'Ecclésiaste; qu'il seroit prins par chacun an, la somme de 20 sols sur chaque enfant demeurant au collège, pour la réparation d'icelui; que ledit collège seroit visité par chacun an par le sieur évesque ou ses vicaires, les sieurs du Chapitre, de la justice et de la ville appelés, au jour de saint Rémi ou autre jour qui se trouveroit convenable; et furent lesdits statuts signés par messires de Thou, évêque, d'Aubermont, Boucher, Soreau, Charpentier, Goulet, Acarie, du Ru, Compagnon, le Noir et de Pardieu.

Le lendemain, 15 du même mois, M. Nicolas de Baste, natif de Gallardon, fut nommé principal dudit collège, et les statuts susdits furent enregistrés ès registres de la Cour, le 16 octobre suivant, avec les lettres patentes du Roi, données le mois de septembre précédent, par lesquelles Sa Majesté concède audit collége, principal, régents et escholiers, les mêmes privilèges et immunités dont jouit l'Université de Paris.

Le mois de novembre suivant, après la défaite d'Auneau, le reste de l'armée des Reistres étant sur le point de se débander, le prince de Condé, le duc de Bouillon, les seigneurs de Châtillon et de Clairvant, leur répondirent de tout ce qui leur étoit deu, pourveu qu'ils voulussent passer outre. L'espérance du paiement de leur solde les fit retourner à main gauche, et

marcher vers la forest d'Orléans, en une saison très-incommode, particulièrement en la Beausse, où les boues sont grandes en hiver. Le Roi qui jugeoit que ceste armée, soit qu'elle tînt la campagne, soit qu'elle fût jointe aux forces du roi de Navarre, n'étoit que pour la ruine de son état, pratica, par le moien des sieurs de Lisle et de Courmont, les colonels, leur promettant que s'ils vouloient rendre leurs drapeaux, et jurer de ne porter les armes en France, sans l'exprès commandement de Sa Majesté, il leur donneroit sauf-conduit pour se retirer en leur pais. Eux, se voiant en une terre ennemie, éloignés du roi de Navarre, qui étoit en Gascongne, maltraittés des François, battus par la ligue, poursuivis par le Roi, abandonnés des Suisses, et dénués d'argent et de commodités, furent bien aises de trouver occasion d'échapper à si bon marché. Ils s'assemblèrent à cet effet à Marsigni, le 20 de décembre, où ils acceptèrent les offres de Sa Majesté, par l'entremise du sieur d'Espernon, de naguères marié à Marguerite de Foix, comtesse de Candale, qui les fit boire d'autant, et les fit conduire par les sieurs de Gissac, Maurissure et autres, jusques sur les frontières de Savoie, où le duc leur donna passage par ses terres. La ligue trouva fort mauvaise la capitulation faite par le Roi avec les Reistres, et les prédicateurs, qui occupoient lors les chaires des Avens, déclamoient contre et disoient hautement que, sans le duc de Guise, l'arche fût tombée entre les mains des Philistins, et l'hérésie eût triomphé de la vraie religion. Ce qui picqua si outrement le Roi que, le dernier jour de décembre, il manda au Louvre la Faculté de théologie, à laquelle, en présence de la cour du Parlement, qu'il avoit aussi fait venir, il fit de grandes réprimandes sur la licence intolérable que ceux de ceste faculté prenoient de prêcher contre lui, et s'attachant entre autres au docteur Boucher, curé de Saint-Benoist, l'un des plus séditieux, lui fit plusieurs remontrances, et lui pardonna, à condition de n'y retourner plus, enjoignant à sa cour de Parlement, là présente, que s'il lui ravenoit plus de parler contre lui, et déchirer si indignement son honneur, comme il l'avoit fait, d'en faire telle justice que les autres séditieux comme lui y peussent prendre exemple, pour se contenir en devoir, et leur apprendre à parler de la personne des Rois,

An. 1587.

An. 1587. qui portent l'image de Dieu, avec tout honneur et respect.

Le Roi qui désiroit remettre, s'il eut peu, la religion catholique en Angleterre, choisit frère Jean Breton, religieux des frères Prescheurs de Chartres, docteur en théologie, pour y aller, et tascher par des conférences, les remettre au bon chemin, mais par mauvaise intelligence d'aucuns, ce bon dessain s'en alla en fumée.

CHAPITRE XXIX.

Les barricades de Paris, après lesquelles le Roi se retira à Chartres. Les pénitents l'y vinrent trouver avec les députés des Parisiens, auxquels il pardonna; va à Rouen, où il fit publier l'édit de pacification avec les princes; revient à Chartres, où il tâcha d'attraper le Sr de Guise. Etats de Blois; massacre du duc de Guise et du cardinal, son frère; leurs corps brûlés, et leurs cendres jettées au vent.

Ce mors n'étoit assez rude pour arrêter les fougues de ce cheval indompté de la ligue, qui se laissoit plus emporter à sa passion qu'à la raison. Joubert et Miron, médecins de Sa Majesté, lui avoient déclaré que son habitude le rendoit inhabile à la génération. Les ligués craignant par ce moien tomber soubz la domination du roi de Navarre, que la couronne françoise regardoit et que le Roi, à ce qu'on disoit, assistoit soubs main de deniers, pour faire la guerre aux catholiques de Guienne, sommèrent le Roi d'entreprendre à bon escient la guerre contre le Navarrois. Lui ne se sentant assez fort pour résister aux armes de la ligue, il fut conseillé de s'accomoder au tems et à suivre ce parti, comme plus spécieux et s'en déclarer le chef. Son intention étoit néamoins toute autre

et n'attendoit que l'occasion d'attraper le duc de Guise, qu'il ne pouvoit regarder de bon œil. La mort du prince de Condé, arrivée là-dessus, favorisoit les dessains de la ligue. An. 1588.

Le Roi qui désiroit autant les rompre que traverser ceux des Huguenots, tâcha de parer ce coup: il amassa quelques troupes, soubs la conduite du duc d'Epernon, qu'il avoit gratifié, le 11[e] de janvier dernier, de l'amirauté de France et de lieutenance en Normandie, et les envoia en Picardie contre le duc d'Aumale. Le duc de Guise en étant averti, craignant que ces remuemens retournassent à son désavantage, se rendit à Soissons où étoit le cardinal de Bourbon. Le Roi en aiant été averti, dépêcha le président de Bellelièvre, depuis chancelier de France, personnage fort versé aux affaires d'estat, pour lui faire deffense de venir à Paris. Le Duc, pressé par les habitans de ceste capitale de la France, de s'y en aller, préféra à leurs prières plutôt qu'à la deffense du Roi. Il s'y rendit, accompagné seulement de huit de ses gentishommes, un lundi 9 mai, sur le midi, et s'en alla descendre en l'hôtel de la Reine-Mère. Le Roi, averti de son arrivée, fut grandement troublé, et se résolut de le faire tuer. Ceux de son conseil l'en empêchèrent, lui représentant la conséquence de l'affaire, qui lui concilieroit la haine nonseulement de la ligue, mais de tout son roiaume; que la ligue étant la plus forte, elle s'en remueroit assurément et mettroit sa personne et son état en danger; qu'il valoit mieux agir par les voies de justice, s'il désiroit de s'en deffaire, que par une action si précipitée, qui seroit approuvée de peu, et contreditte de beaucoup, qui se plaisoient à reprendre ses actions.

Ces remontrances refroidirent ceste première chaleur, et la Reine-mère aiant mené le duc de Guise au Roi, Sa Majesté lui fit assez froid. Le Duc recongnoissant aux discours du Roi, qu'il n'étoit content de sa venue, s'excusa du mieux qu'il put, et l'heure du disner étant venue, chacun se retira. Après disner, le duc de Guise revint veoir la Reine, qu'il trouva dans son jardin. Le Roi étant survenu, couvroit autant qu'il pouvoit la haine qu'il avoit contre le duc, qui, de son côté aussi, se tenoit sur sa bonne mine.

Sa suitte et ses amis se rendoient à la file dans Paris: le Roi entra en deffiance, et commanda au maréchal de Biron, un jeudi 12 mai, de faire entrer les Suisses avec quinze enseignes

An. 1588. françoises dans la ville, et de les loger en divers lieux et quartiers d'icelle. Les artisans pensant ouvrir leurs boutiques, voiant des corps de garde à leurs portes, les refermèrent. Le bruit courut incontinent partout que le Roi les vouloit faire piller et se venger de la ligue. L'on tend les chaînes par les rues, et ceux qui étoient en liberté, coururent aux armes. Ceux de l'Université avec les escholiers commencèrent les premiers. Le sieur de Villequier y fut de la part du Roi pour asseurer le peuple. Il n'en put venir à bout, et fut contraint de se retirer. De trente en trente pas on se barricada, jusques près les sentinelles du Louvre. L'on chargea les Suisses qui pensoient être à leur dernier jour, n'aiant autre deffense que crier *bonne France*, qui n'empêcha pas qu'il n'en demeurât quelques-uns sur les carreaux. La peur entra jusque dans la chambre du Roi, qui ne s'y trouva en asseurance. La Reine-mère fut par devers le duc de Guise, le pria de faire retirer les mutinés. Il s'excusa sur le peu de raison qu'il y a en une populasse irritée, qu'il faut laisser passer comme un torrent, qui se perd et se dessèche soi-même, auquel si on veut opposer des digues et chaussées, il les rompt, les renverse et les brise, qu'il falloit laisser passer ceste boutée, et se tenir seulement sur ses gardes.

Le Roi, fort empesché de sa contenance, sur l'avis qu'on le vouloit surprendre dans le Louvre, se résolut de quitter Paris et se retirer: il s'en présenta lors l'occasion. Le sieur de Rambouillet marioit lors un de ses enfants et avoit fait une grande assemblée de ses parents et amis. Le Roi les envoia quérir, et étant venus à son mandement, voiant que le tumulte augmentoit, ils conseillèrent à Sa Majesté de sortir de Paris, et de fait, l'emmenèrent un vendredi 13 mai, sur les trois heures du soir, par la Porte Neuve, et tout d'une traitte, furent coucher audit Rambouillet. Ses serviteurs, les compagnies de ses gardes, les Suisses le suivirent, mais n'aiant pu aller si viste, ils s'arrêtèrent ce soir-là à Trappes. Le Roi étant à Chaliot, se retourna vers Paris, auquel il donna sa malédiction, l'accusant de perfidie et de déloiauté, et jura qu'il n'y rentreroit que par une brèche, pour les punir de leur ingratitude et rébellion, après tant d'obligations qu'ils avoient à sa libéralité.

Le samedi 14 dudit mois, il se transporta à Chartres, où il

arriva sur les dix heures du matin, accompagné du duc de Montpensier, chancelier de Chiverni, sieurs de Rambouillet et Maintenon, son frère, et peu d'autres qui tâchoient, comme il le dit du depuis, le détourner d'y venir, disant qu'il y trouveroit les portes fermées, pour ce que la plupart des habitans tenoient le parti de la ligue. Il recongneut toutefois le contraire de ce qu'on avoit voulu le persuader, aiant été receu par le sieur de Réclainville, lieutenant du gouverneur, le lieutenant-général au baillage, qui est maire perpétuel de la ville, et tous autres officiers de Sa Majesté, ensemble du peuple, avec toute l'allégresse et submission qu'il pouvoit espérer de ses très-humbles sujets. Il paraissoit fort étonné à sa contenance, et ceux de la ville l'y étoient bien autant, le voiant venu avec si peu de train, ne sachant encores le sujet d'une si promte venue. An. 1588.

Il ne fut plustôt arrivé, qu'il dépêcha en Normandie vers le duc d'Epernon, qu'il eût à le venir trouver. En attendant qu'il vînt, il fit faire procession générale, le dimanche 15, en l'église de Saint-Père-en-Vallée, pour la paix du roiaume, en laquelle les rues furent tendues, et y assistèrent M[rs] de Montpensier, le comte d'Auvergne, le cardinal de Lenoncourt, le chancelier et autres seigneurs. Il envoia aussi vers le cardinal de Bourbon, le convier de le venir trouver, lequel lui manda ne le pouvoir faire, tandis que le duc d'Epernon, que la ligue tenoit pour motif de la confusion de l'Etat, seroit près de lui. Le duc étant venu, le Roi, après quelques conférences qu'il eut avec lui et ses frères, les renvoia, comme s'il eût voulu les tenir éloignés de sa personne, et purger par son absence l'envie qu'on avoit conçue contre eux et autres favoris. Le 17 mai, le Roi, étant encores à Chartres, écrivit à tous ses lieutenans et gouverneurs de provinces le sujet qui l'avoit fait sortir de Paris, et à toutes les principales villes du roiaume, qu'elles n'eussent à suivre la rébellion de ceste capitale, mais qu'elles demeurassent toujours fermes en l'obéissance qu'elles lui devoient comme à leur souverain.

Le duc de Guise lui escrivit le même jour une lettre, plaine d'excuses et de protestations de services. Cela ne contenta pas le Roi, qu'on ne put douter avoir été grandement outré de ceste révolte. Aussi chacun se mit en peine d'aller au devant de son indignation, pour l'appaiser. L'on fit aller les Capuchins et

An. 1588. Pénitents à Chartres, pour appaiser sa cholère. M. le comte du Bouchage, qui s'étoit jetté dans l'ordre des premiers après le décès de sa femme, portoit la croix, et arrivèrent un jeudi 19 mai, sur les huit heures du soir, et le lendemain le sieur d'Espernon y arriva aussi avec grande compagnie de cavallerie. Le maréchal d'Anville s'y rendit aussi avec quatre-vingts cuirasses, le dimanche 22, et fut trouver le Roi, ainsi qu'il sortoit de la grande messe à la cathédrale, et touchoit les malades.

Le même jour, un peu auparavant vespres, auxquelles le Roi assista, arrivèrent les députés de Paris, qui lui furent présentés par la Reine-mère. Etant tous à genoux, ils supplièrent Sa Majesté de pardonner aux habitans de ceste première ville de son roiaume ceste émotion publique à laquelle ils s'étoient laissé emporter, plutòt par faiblesse que par malice, sous l'appréhension qu'on en avoit à leurs vies et à leurs biens; que s'il lui plaisoit leur faire la grâce de retourner en icelle, il recongnoitroit la sincérité de leurs intentions, et le déplaisir qu'ils avoient de ceste équipée, qu'ils supplioient à Sa Majesté, biffer de sa mémoire, et leur continuer l'honneur de ses bonnes grâces, et lui firent quelques autres requestes : auxquelles il répondit, le 29 mai, qu'il n'y avoit personne que lui qui eût plus agi contre les hérétiques, soit par ses édits, soit par ses armes et qui eût témoigné plus d'affection à la conservation de la religion catholique, et à l'extirpation des sectes contraires; que la deffaite des Reistres procédoit plus du retardement qu'il avoit apporté à leur passage de Loire, que de l'adresse du duc de Guise, auquel on en donnoit toute la gloire; qu'en l'assemblée des Etats, qu'il avoit assignés à Blois, dans le mois d'aoust, Sa Majesté aviseroit à lever les craintes que les catholiques avoient de tomber soubz la domination d'un roi hérétique; que pour la plainte que les princes et autres de l'Union faisoient contre le duc d'Espernon et son frère, il étoit prince si équitable qu'il leur en feroit raison, préférant l'utilité publique à son contentement; qu'il traiteroit les Parisiens comme enfans, qui avoient failli, et non comme serviteurs qui avoient conspiré contre leur maître, qu'il pourroit punir de leur rébellion; mais que comme Dieu, duquel il représentoit l'image en terre, ne vouloit la mort, mais la conversion du pécheur, il ne désiroit autre chose d'eux, que la repentance de l'avoir

offensé, et non leur ruine; que le reconnaissant pour leur souverain et lui obéissant, il leur seroit bon roi. An. 1588.

Sur ce, le duc d'Espernon et la Valette, son frère, désemparèrent la Cour. Le Duc remit entre les mains du Roi le gouvernement de Normandie, qu'il bailla au prince de Conti, et pour lui, il se retira en son gouvernement d'Angoulême, Saintonge et pais d'Aunis.

La veille et le jour de l'Ascension, le Roi assista à tout le service de l'église de Chartres, même à la procession qui se fait tous les ans, à tel jour, en l'église de Saint-Aignan, auparavant la grande messe. Mr de Montpensier, le cardinal de Lenoncourt, l'archevêque de Bourges, les évêques de Lizieux et de Chaalons, le chancelier de France, nombre de chevaliers et seigneurs l'accompagnèrent, lesquels vinrent tous ouïr la grande messe en la cathédrale, qui y fut célébrée par Mr de Thou, évêque du lieu.

Le dimanche suivant, le sieur de Laverdin vint trouver le Roi, et le lendemain, sur les deux heures après midi, Mr de Conti arriva avec bien cent chevaux. Le mardi, dernier mai, le Roi s'en alla à Mantes, en délibération de la faire fortifier, et s'asseurer du Pont-de-l'Arche et passage de la Seine, et de là s'en aller à Rouen. Il y fut fort bien receu par le sieur de Carrouges, qui en étoit depuis peu gouverneur, et des habitans, desquels il fut si satisfait qu'il y demeura jusques après la saint Jean, et y fit l'édit de pacification avec les princes, qui fut vérifié, le 19 juillet, au Parlement dudit lieu, et en celui de Paris, le 21 du même mois, et encores le fit publier, le 26 du mois, à Chartres, à son retour de Rouen.

Comme il arrivoit sur les cinq heures du soir, M. Jean de Gauville, lieutenant-particulier au baillage dudit lieu, conduisant le corps de ville, le fut recevoir à la porte des Epars. Le cocher aiant arresté le carosse en un endroit où il y avoit de l'eau et de la boue, ledit de Gauville voulut commencer sa harangue au nom de la ville étant debout, mais le Roi lui aiant dit : *à genoux, à genoux!* il fut obligé de s'agenouiller dans ce margouillas, avec tous ses beaux habits : il n'eut pourtant que demi mal, pour ce qu'il faisoit beau sécher. Le Roi entrant dans la ville, comme on en eût tiré tous les canons et artillerie : *Voilà qui est bon*, dit le Roi, *je veux qu'on en fasse*

An. 1588. *autant à mon cousin de Guise à son arrivée*, voulant, par ces paroles, taxer ceux de Chartres d'être trop affectionnés audit seigneur. Il fut descendre à l'église, où il fut receu par M. d'Aubermont, doien, qui lui présenta l'eau bénite et le harangua. Une heure et demie après, la Reine arriva aussi à Chartres, et fut receue en l'église, de la même façon.

Le dimanche, dernier du même mois, Jean-François Mauroiene, évêque de Bresse, nonce du pape, nommé cardinal et légat de France, fit aussi son entrée en ladite église, un peu devant vespres, et y fut receu par Mgr de Chartres, les chanoines et habitués étant revêtus de chapes de soie, les orgues et cloches sonnantes, et fut conduit au chœur, où la Reine avoit déjà prins sa place pour ouïr vespres. Il print sa séance dans la chaire de l'évesque, près celle du doien, en laquelle il demeura, tandis que les chantres avec l'orgue chantèrent la prose *Inviolata*, à la fin de laquelle ledit sieur évêque de Chartres dit l'oraison près l'aigle du chœur, et le Nonce, étant descendu sur la plate-forme, y donna la bénédiction, et après s'en alla saluer la Reine, qui étoit en la première des hautes chaires, près la chaire pontificale de pierre, et se retira chez M. Prévot, chanoine, chez lequel son logis avoit été marqué.

Le Roi arriva au même temps à vespres, et le lendemain, 1er jour d'aoust, la Reine-mère amena avec elle à Chartres, sur les quatre heures après midi, MM. les cardinaux de Bourbon et de Guise, avec le duc de Guise aussi, madame de Guise, leur mère, M. de Nemours, leur frère de mère, le prince de Joinville, fils aîné dudit duc de Guise. Ils furent trouver le Roi à l'évêché, qui les receut avec fort bon visage ; pour le duc de Guise, il fut receu avec tel applaudissement du peuple que le Roi s'en offensa, entendant que les communes de trois ou quatre lieues étoient accourues pour le veoir, et que l'on crioit, lorsqu'il sortoit en public : *Vive Guise !* comme à celui qui les avoit délivrés de l'inhumanité des Reistres. Son logis fut marqué près le cloître Saint-Martin, chez la veuve Olive, où le Roi deffendit à ceux de sa maison de lui rendre visite, ni civilités aux autres princes qui étoient venus à son mandement. Plusieurs n'aiant osé y aller de jour, y furent de nuit, et particulièrement les capitaines des quartiers lui furent offrir gardes et secours, au cas qu'on eût voulu faire quelqu'entreprise

contre lui. Le Duc les remercia de leur bonne volonté, sur la croiance qu'il avoit que Sa Majesté n'en auroit point de mauvaise pour lui, ne lui en aiant jamais donné le subjet; qu'il estimoit que Sa Majesté avoit tant de sincérité qu'il ne croioit pas qu'elle voulût entreprendre contre lui. An. 1588.

Le Roi néamoins ne laissa de tascher de l'attraper dès le lendemain, 2e jour d'aoust, aiant fait mettre le feu dans une maison joignant le second porche du marché aux chevaux, vis-à-vis de la porte de l'évêché, en laquelle étoit logé M. d'O, l'un des favoris du Roi. Le guet du clocher neuf sonna, aiant découvert la flamme, commença à sonner et crier au feu, que c'étoit au logis du Roi. Les habitans se doubtant que cet incendie étoit à dessain, pour tuer ledit sieur de Guise, dans la confusion de ceux qui couroient pour l'esteindre, et le faire massacrer par les gardes, qui avoient été plantés tout le long de la ceinture du manoir épiscopal, au lieu de courir au feu, prindrent les armes, et passèrent toute la nuit à asseoir des corps de garde, par les carrefours des quartiers, aiant par ce moien retenu plusieurs seigneurs de passer, pour secourir le Roi, qui le leur sceut bien reprocher le lendemain. Mais aiant sceu qu'ils en avoient été empeschés, il recongneut qu'il n'étoit le plus fort, et que ceste occasion lui aiant manqué, il falloit en attendre une plus commode. Cependant ce logis, où avoit été mis le feu, n'aiant été secouru des voisins, qui ne se trouvèrent en assé grand nombre pour l'estaindre, il fut brûlé avec une fille de dix-sept ans, laquelle n'eut assez de courage pour se jetter par les fenêtres, comme avoient fait ses frères.

On donnoit des avis au duc de Guise de beaucoup d'endroits qu'il print garde à lui, et qu'il y avoit des dessains sur sa personne; pas un ne le put émouvoir à se tenir sur ses gardes, ne pouvant se méfier du Roi, ni s'imaginer que Sa Majesté eût mis en oubli les services que son père et lui avoient rendus à la France, mesmement à sa personne, pour lui vouloir du mal. Il fut averti que le sieur de Maintenon estant dans le chœur de l'église de Chartres, où le Roi ouïoit la messe et le duc de Guise aussi, avoit dit à un de ses amis gentilshommes, montrant le duc sortant : « Voilà M. de Guise, qui pense être bien » réconcilié avec le Roi, il n'en est pas où il pense, il ne de» meurera impuni des barricades. » Le gentilhomme, ne vou-

An. 1588. lant se découvrir, le lui fit dire par M. de Réclainville, gouverneur de Chartres, et qu'un capitaine des gardes du Roi avoit dit à un sien ami : « Voilà le duc de Guise venu bien brave et » bien accompagné au mandement du Roi, nous n'avons à » présent moien d'exécuter notre entreprise, mais quoiqu'il » tarde, si en mourra-t-il. » Il ne laissa d'aller à l'ordinaire en la maison du Roi, et d'y exercer sa charge de grand-maître, sans qu'on fît semblant de rien.

Le Roi passa encores quelques jours à Chartres, et assista avec les Reines, le jour de l'Assomption Notre-Dame, à la procession et grande messe, à laquelle lui fut présenté l'épervier que le sieur de Maintenon avoit offert à l'offrande, et à l'issue, il toucha les malades, rangés dans le cloître. Le samedi 20, il fit publier par les carrefours de la ville de Chartres, la tenue de ses états à Blois, et qu'on eût à élire gens de probité pour y assister. Le dimanche 21 dudit mois, le nonce du Pape qui avoit été créé cardinal, receut le bonnet rouge à la fin de la messe, célébrée par M. de Thou, de la main du Roi, en présence de toute la cour. Le 29, Sa Majesté aiant ouï messe basse, partit de Chartres avec les reines, princes et seigneurs de sa cour, pour aller à Blois, et furent coucher seulement à Bonneval. Quelque temps auparavant que partir, il envoia frère Michel Fourré, religieux profès des Jacobins de Chartres, retourné depuis peu d'Ecosse, où il avoit été confesseur de la reine Marie Stuard, auparavant qu'Elisabeth d'Angleterre l'eût fait mourir, en ambassade à Naples, d'où il retourna à son honneur, aiant géré et négocié avec beaucoup de prudence ce dont Sa Majesté l'avoit chargé.

Quelques jours auparavant partir de Chartres, le Roi manda le sieur de Réclainville, qui en étoit gouverneur, et l'aiant introduit dans son cabinet, auquel il n'y avoit lors avec eux que le sieur de Halde, son premier valet de chambre, il demanda audit sieur de Réclainville, si l'on avoit procédé à Chartres à la nomination d'un député de la noblesse du baillage pour les états de Blois. A quoi ledit seigneur aiant fait response qu'il n'y avoit encores rien de fait, mais qu'à l'air du bureau, le sieur de Mémulon, gentilhomme du Dunois, personnage qualifié et de mérite, ou le seigneur Théodore des Ligneris, baron de Courville, pourroit y avoir bonne part, Sa Majesté lui

répartit que l'un ne l'autre lui étoient agréables, que le sieur de Mémulon étoit un vieil resveur et opiniastre, quoiqu'il fût un des plus sages et accorts gentilshommes du pais; que le baron de Courville étoit déféré en justice, et n'étoit encores purgé de l'affaire de Verneuil, il ne vouloit qu'on pensât à lui; mais que son intention étoit qu'on nommât le sieur de Maintenon, qu'il congnoissoit fort propre pour ceste députation. Le sieur de Réclainville s'étant excusé d'en porter la parole à la noblesse, et pressé par le Roi d'en dire le subjet, lui remonstra que sa conscience et son honneur ne pouvoient lui permettre de donner sa voix, puisque toute la noblesse du pais ne vouloit lui donner la sienne. Le Roi aiant voulu sçavoir pourquoi, et le sieur de Réclainville l'aiant supplié de ne le presser de lui dire, enfin Sa Majesté aiant voulu sçavoir le sujet de ce rebut, le dit après beaucoup d'excuses, que c'étoit que ledit sieur de Maintenon étoit couché sur l'état de sa maison, et étoit de son conseil; qu'il tenoit de sa liberalité plusieurs bénéfices pour ses enfans, que le sieur de Montlouet, son frère, étoit fort avant dans le parti huguenot, où il avoit commandement, qu'en sa considération, ledit sieur de Maintenon retiroit chez lui plusieurs personnes de la religion prétendue réformée, et les assistoit de ses moiens et faveurs; que de le députer aux Etats, qui devoient se tenir particulièrement pour la manutention de la religion catholique contre la nouvelle, il n'y avoit d'apparence, n'étant à présumer qu'il se portât pour les catholiques, puisqu'il supportoit les Huguenots, pour quoi ils ne pouvoient s'assurer de lui, ni faire choix de sa personne, pour être leur député auxdits Etats. Le Roi comme en cholère lui dit qu'il vouloit absolument qu'on l'élût, n'aiant de meilleurs ni de plus fidelles serviteurs que ceux de ceste maison-là, et de celle de Rambouillet, leurs parents et alliés, qui l'avoient toujours bien servi, et qu'on ne manquât à le nommer. Le sieur de Réclainville n'étant content de ce commandement, insista, disant qu'il ne croioit pas qu'on le voulût faire, et que si Sa Majesté avoit le sieur de Mémulon à dégoût, qu'elle trouvât bon qu'on nommât le sieur des Ligneris. Le Roi répartit brusquement qu'il vouloit absolument qu'on élût le sieur de Maintenon, et que si l'on députoit le sieur des Ligneris, il lui feroit coupper la tête, s'il se trouvoit à Blois : ce qui fit juger que ces Etats n'étoient

An. 1588.

An. 1588. libres, et que le Roi y avoit beaucoup de personnes à sa dévotion.

Peu de jours après, le Roi partit de Chartres, pour s'en aller à Blois, et commanda, à son départ, qu'on fit jurer et prester le serment suivant l'édit d'union naguères publié. Ensuite de quoi messire François Choaine, lieutenant-général au baillage de Chartres, fit assigner le Chapitre de la cathédrale dudit lieu, le mercredi 28 dudit mois, pour venir jurer, le vendredi suivant, l'union.

Le 2 d'octobre, le Roi fit l'ouverture des Etats à Blois, par une procession générale, qui se fit de l'église de Saint-Sauveur de Blois, en celle de Notre-Dame-des-Indes, au faubourg de Vienne de la même ville. Le Saint-Sacrement y fut porté par l'archevesque d'Aix; Mgr Claude de Saintes, chartrain, évesque d'Evreux, fit la prédication, Mgr Regnault de Beaune, archevesque de Bourges, y dit la grand'messe. Le Roi s'y trouva le 16 dudit mois, et y harangua, en présence des reines, des princes, cardinaux, évesques, prélats et dignités, et comme il estoit des mieux disans de son tems, il leur représenta le sujet pourquoi il avoit fait la présente assemblée, qui estoit que, combien qu'il ne voulût ressentir de tous les mauvais services qu'on lui avoit rendus depuis son avénement à la couronne, son désir estoit néamoins de maintenir son authorité, qu'on avoit voulu lui retrancher, veoire oster, par tant d'associations faites avec les étrangers, et tant de tumultes et séditions, qu'il lui auroit fallu essuyer pour la conservation de la religion catholique, et extirpation de la nouvelle.

Il ne se put contenir qu'il ne parlast beaucoup contre le duc de Guise, lequel, comme grand-maître, estoit à ses pieds, et bien qu'il ne le nommast par son nom, il faisoit assez entendre par ses paroles et ses gestes, que c'estoit de lui qu'il entendoit parler, le faisant autheur de ces désordres. Le bruit couroit que le duc de Guise eût à se garder. Le sieur de Monthelon, advocat en la Cour, auquel le Roi avoit commis la garde de ses sceaux, qu'il avoit ostés au sieur de Chiverni, et lui avoit commandé de se retirer en sa maison, print la parole après que le Roi eut fini, et témoigna la bonne volonté que le Roi avoit de secourir son peuple, et d'aller au-devant des maux qui se présentoient. Mgr Regnaud de Beaune, archevesque de Bourges et abbé de

Bonneval et Coulombs, dans ce diocèse, député du clergé, An. 1588.
Claude Baufremont, baron de Sencei, et Michel Martel, député du Tiers-Etat, lui rendirent actions de grâces de tant de témoignages de bonne volonté, et l'asseurèrent de l'affection des Ordres pour lesquels ils parloient, à emploier leurs vies et leurs biens pour son service.

Le discours du Roi, auquel on avoit remarqué quelque aigreur, donna sujet à plusieurs d'en parler diversement, et un bruit sourd couroit que le duc de Guise eût à se donner de garde. Le Roi, pour mieux couvrir son jeu, avoit fait ledit seigneur de Guise, son lieutenant-général en toutes ses armées, et lui en avoit fait expédier lettres à Chartres. Le 4 d'aoust, il avoit promis au cardinal, son frère, d'intercéder envers le pape Sixte, pour lui faire donner la légation d'Avignon, et un chapeau pour l'archevesque de Lion, de la maison d'Epinac, qui estoit un des arcs-boutants de la Ligue, et fort affectionné à la maison de Guise. Il envoia le duc de Maienne en Dauphiné, avec une grosse armée. Tout cela n'estoit que pour les leurrer et les entretenir dans la croiance d'estre bien avant dans ses bonnes grâces.

Ce dernier s'estant arresté à Lion, pour quelques respects particuliers, le sieur de Mandelot, gouverneur de la ville, tomba malade, sur la fin d'octobre, d'une fièvre accompagnée de coliques, gouttes et dissenterie, qui l'emportèrent le 24 du courant. Le duc de Maienne l'estant allé visiter, le dimanche 20 précédent, ce seigneur, fort entendu aux affaires de la Ligue, lui dit entre autres discours, que la fin des Estats de Blois ne seroit si paisible que le commencement; que la plaie des barricades de Paris n'estoit encores bien reprise, et qu'il y avoit danger qu'elle saignast longtems, que la prinse du marquisat de Saluces l'avoit ouverte, et que le secours que le duc de Guise espéroit de l'étranger, ne pourroit la fermer, qu'au contraire il y feroit une plus grande escarre, par laquelle il jetteroit tout son sang.

Les députés murmuroient fort de la perte de ce marquisat, qui estoit l'arsenal de France pour l'Italie, duquel le duc de Savoie s'estoit emparé incontinent après que le Roi fût sorti de Paris. On en parloit diversement : les uns en rapportoient la faute sur le Roi, qu'on disoit avoir touché argent du Savoiard;

An. 1588. les autres la rejettoient sur le duc de Guise et la Ligue, qu'on publioit avoir des intelligences secrettes avec le duc. Celui de Guise s'en plaignit au Roi, et lui promit que les Etats estant finis, il emploieroit toutes ses forces et sa vie pour le recouvrement de ce marquisat. Le Roi ne l'écouta seulement pas, et s'estant tourné d'un autre costé, fit penser à ceux qui le virent, que Sa Majesté avoit quelque aversion dudit seigneur.

Il ne laissa toutefois d'envoyer le sieur de Pougni vers le Savoiard, pour lui demander la restitution de ceste pièce, et s'en plaignit au Pape, par messire Jean de Vivienne, marquis de Pizani, son ambassadeur à Rome, et lui fit ses excuses, s'il dénonçoit la guerre au duc de Savoie, qui n'avoit pour toute raison que la bienséance, disant l'avoir occupé pour fermer la porte d'Italie à l'hérésie, qui pouvoit aisément s'y glisser du Dauphiné, qui estoit proche, fort infesté de l'opinion nouvelle, et qu'il le tiendroit sous l'authorité du Roi, auquel il promettoit le rendre.

D'ailleurs on faisoit courir des bruits qui vindrent jusques aux oreilles du Roi, qu'il y avoit conspiration contre sa personne, de laquelle le duc de Guise estoit le chef. Cela lui échauffa la bile, laquelle, avec la haine qu'il portoit de longue main au duc, le firent résoudre à s'en deffaire, à quelque prix que ce fût. On avertit le duc de Guise de prendre garde à lui, et qu'il y avoit danger pour sa personne, s'il demeuroit davantage aux Etats, qu'on tenoit devoir finir par une sanglante tragédie. Il s'en mocqua, disant qu'il n'en pouvoit rien croire.

Le complot de le tuer avec le cardinal, son frère, fut prins le dimanche devant la saint Thomas, au soupper que leur donna l'archevesque de Lion, et le bruit couroit que ce devoit estre le jour dédié à la mémoire de ce saint. Néamoins, le Roi n'en aiant pu trouver la commodité, l'exécution en fut remise au vendredi 23 suivant, que le Roi, feignant vouloir traitter de quelqu'affaire d'importance, devant les festes de Noël, qu'il vouloit aller, disoit-il, passer à Cléri, il manda d'un grand matin le duc de Guise et le cardinal, son frère, lesquels estant venus, il fit lever le pont du château, et envoia le sieur de Renof, secrétaire d'Etat, appeler le sieur de Guise, pour parler à lui, lequel levant une tapisserie de l'antichambre du cabinet du Roi, fut percé de coups d'épées et de dagues, par cinq ou

six des quarante-cinq qui y avoient esté apostés pour faire ce beau chef-d'œuvre. An. 1589.

Dès l'heure mesme, le cardinal fut saisi, le cardinal de Bourbon, M[mes] de Guise et de Nemours, le prince de Joinville, l'archevesque de Lion, le duc d'Elbeuf, M. de Nemours et quelques autres. Le lendemain, veille de Noël, il fit mettre à mort le cardinal de Guise, dans sa chambre, à coups de hallebardes; plus heureux que son frère d'avoir eu tems de penser à sa conscience et de penser à la mort. Sur le soir, leurs corps furent mis en pièces et bruslés dans une salle basse du chasteau, et leurs cendres jettées au vent. Voilà la fin tragique de ces deux princes, qui avoient tant fait parler d'eux, qui montre qu'il fait fort mauvais de se jouer à son maistre. Je n'en parlerai davantage, y aiant quantité d'escrivains qui en ont parlé pour et contre, que les curieux pourront veoir pour se contenter. La nouvelle de ceste exécution fut sceue à Chartres dès le soir, durant la messe de minuit, qu'on vint avertir Pierre Bichot, sieur de Boisbissei, vi-bailli dudit lieu, de monter à cheval avec sa compagnie, pour aller où le Roi lui commanderoit.

Le Roi aiant envoié un manifeste des motifs qui l'avoient porté à ceste extrémité, lequel il fit courir par toutes les villes de France, pour leur faire trouver bonne la violence de ce procédé qu'il n'avoit pu exécuter autrement, et se rendre maistre, ainsi qu'il le disoit, de son roiaume, ainsi qu'il le fut dire à la Reine, sa mère, après l'assassinat du duc de Guise, laquelle en print un tel déplaisir, qu'elle mourut à Blois, le 5 de janvier de l'an suivant, et fut son service fait en l'église de Chartres, le dimanche 5[e] et le lundi 6[e] du mois de febvrier.

CHAPITRE XXX.

Trépas de la Reine-Mère. Révolte des villes de France. Chartres reçoit la Ligue et jure l'Union. Service pour les seigneurs de Guise. Parlement à Tours. Comte de Soissons au Perche, qu'il maintient en l'obéissance du Roi. Prinse de Vendôme et du Grand-Conseil. Guerre déclarée par le Roi à la Ligue. Le duc de Maienne devant Tours est poursuivi par le roi de Navarre dans le Perche. Défaitte du S[r] de Saveuse. Le duc d'Aumale défait devant Senlis. Entreprinse sur Chartres. Tumulte en icelle. Mort du roi Henri III à Saint-Cloud. Un athéiste à Chartres.

An. 1589. Le Roi pensoit avoir fait un grand coup de s'estre dépesché du duc de Guise, après le meurtre duquel il fut dire à sa mère, qui estoit malade, qu'il estoit maintenant le maistre dans son roiaume. Mais ceste dame, jugeant le mal qui en pourroit arriver, au lieu d'approuver ceste action, en conceut un tel déplaisir que sa maladie aiant empiré là-dessus, elle en seroit décédée audit Blois, le 9 de janvier de la présente année 1589. Aussi ce prince infortuné, désirant seulement contenter sa passion, et ne jugeant de la suitte de l'action qu'il venoit de faire, trouva sa chutte où il espéroit son rétablissement; car croiant par la mort du duc de Guise et du cardinal, son frère, n'avoir plus d'ennemis, il s'en vit presque autant que de sujets. Tout le corps de la Ligue le print en une telle aversion que la seule proclamation de son nom faisoit horreur, et sa deffense estoit criminelle. Toutes les bonnes villes de France se détachèrent de son affection et se révoltèrent. Orléans commença la première, sachant que le duc de Maienne, frère des deffunts, estoit en campagne, avec une grosse armée. Les autres suivirent, de sorte qu'en six semaines ou environ, le Roi veid le roiaume de France, si ample et si grand, réduit à Blois, Tours, Angers, Amboise et Beaugenci. De tous les Parlemens

de France, il n'y en eut que deux qui demeurèrent en son obéissance : Bordeaux et Rennes, et de dix-sept généralités, il n'y en eut que cinq qui le recongneurent. Il ne congneut sa perte que quand il se veid perdu. Il pensoit qu'un morceau de papier, j'entends sa déclaration, qu'il publia à Blois, le 24 décembre 1588, le mettroit à couvert de l'envie et de la haine d'un chacun, mais tant s'en faut, qu'elle alluma plutôt le feu d'une guerre civile, qui ne s'éteignit de longtems. An. 1589.

Si, au lieu de manifeste qu'il fit courir par tout le roiaume, et des articles secrets qu'il envoia au pape par l'évesque du Mans, il eût eu une armée prête, pour arrêter le cours des rebelles, il eût pu retenir les villes en son obéissance et ses peuples en devoir. Mais n'aiant personne sur pied, ni pour lui, et tous contre, il fut fort facile à ceux de la Ligue de prendre les avantages qu'ils eurent. Il faschoit fort à Sa Majesté de perdre Orléans, où il avoit envoié, dès aussitôt que le duc de Guise fut tué, messire François de Balzac d'Antragues, pour se la conserver, mais le sieur de Boissieu aiant esté plus diligent, s'en estoit déjà emparé pour la Ligue, et ainsi n'y put entrer. Il y renvoia le maréchal d'Aumont, qui avoit épouzé la veuve du sieur de la Bourdaizière, mère de la femme du sieur de Sourdis, gouverneur de Chartres, pour secourir la citadelle qui tenoit encores pour lui contre le bourgeois qui la tenoit fort pressée. Il recommanda aussi audit sieur de Sourdis d'envoier de Chartres des poudres et autres munitions de guerre audit maréchal, et au vi-bailli de les conduire avec sa compagnie. Il le fit nuictamment, veu que les Chartrains, irrités de la mort du duc de Guise, qu'ils tenoient pour leur libérateur, pour avoir deffait les Reistres, qu'on tenoit devoir venir fondre sur eux et assiéger leur ville, ne l'eussent permis en plein jour.

D'ailleurs, le décret fait par la Sorbonne, le 17 janvier, le lendemain que le Roi eut licencié les députés des États de Blois, conclut, le 4 dudit mois, que tout le peuple du roiaume estoit absous du serment de fidélité qu'il devoit à Henri de Valois, naguères roi de France, le nom duquel on avoit effacé des prières publiques, et qu'il pouvoit prendre les armes contre lui, et lui faire la guerre comme à un tiran qui auroit violé la foi publique à la face des États de son roiaume. Ils ne soupiroient qu'après le duc de Maienne, lequel, à son départ d'Or-

An. 1589. léans, fit sommer Chartres de se ranger du parti de l'Union. On ne put lui faire réponse pour lors, à cause que le gouverneur et officiers d'icelle faisoient intercepter les lettres, qu'ils tenoient secrettes, et avoient cependant envoié en Cour. Le Roi, averti par le sieur de Sourdis et quelques officiers, qu'ils craignoient d'estre prévenus, et n'estre assez forts pour résister à une commune en furie, envoia des garnisons pour mettre dans la ville, pour contenir le bourgeois en devoir. S'estant présentés, les habitans les refusèrent, sur l'espérance qu'ils avoient de recevoir bientôt nouvelles du duc de Maienne, vers lequel ils avoient envoié. On tint assemblée de ville, dès le matin du mesme jour, où se trouvèrent tous ceux qui estoient du conseil, avec plusieurs autres, lesquels résolurent d'obéir au Roi. Ceux qui n'estoient de cet advis, à force de crier, firent remettre l'assemblée après disner, dans la grande salle de Saint-Père, combien que cela n'eût jamais été pratiqué, et y firent trouver grande quantité de peuple.

Mgr de Chartres s'y estant aussi rendu, avec les députés du clergé, conclurent d'envoier vers ledit seigneur de Maienne, le prier de ne venir point, quoiqu'il pût s'assurer de leur bonne volonté; les autres, au contraire, vouloient qu'on lui mandât de venir. Le duc s'estant mis en chemin pour Paris, qui s'estoit déclaré pour l'Union, le sieur de Réclainville, qui avoit parole de la plupart des habitans de Chartres, envoia à Estampes le sieur de Tivernon, son gendre, après lui, pour l'asseurer que la ville estoit à sa dévotion, et que s'il lui plaisoit faire bonne diligence d'y venir, on la lui livreroit.

Le Roi, averti de tout ce qui se passoit, donna ordre au maréchal d'Aumont de se jetter promptement dans Chartres, et de s'y rendre le plus fort. Il l'eût pu faire, s'il eût usé de plus de diligence, mais le duc y aiant déjà envoié de ses gens, le prévint et l'asseura pour lui. Le 22 janvier, fut tenue assemblée de ville, où chacun cria qu'il vouloit estre de l'Union. Le sieur de Sourdis estoit bien empesché à rabattre les clameurs du peuple, et lui remontrer qu'il devoit persister en l'obéissance de Sa Majesté, ce qui ne fut possible de leur persuader. Plusieurs craignant qu'en ceste conjecture il y eût de telles contestations qu'on en deut venir aux mains, avoient caché des armes ès maisons voisines de l'Hostel de ville, pour les avoir

prêtes contre ceux qui parleroient pour le Roi, ou feroient mine de branler. Tout s'y passa néamoins sans émotion, les habitans s'estant trouvés les plus forts, lesquels mandèrent au duc de Maienne, qu'il eût à venir le plus tôt qu'il pourroit. An. 1589.

Le 4 febvrier, il y envoia le sieur de Rosne, et lui y arriva le jour devant caresme-prenant, 9 dudit mois. Tandis qu'on déli-béroit si on le laisseroit entrer, et qu'on tenoit les portes fermées, quelques-uns lui allèrent ouvrir la porte Morard, par laquelle il fut receu avec tout l'honneur qu'il pouvoit espérer. Le sieur de Sourdis fit tout son possible pour rompre ce coup, mais il ne put estre maistre des habitans, qui n'avoient plus d'aureilles pour lui, ni d'affection pour Sa Majesté, l'aiant entièrement consacrée au duc. Il alla descendre à l'église de Notre-Dame, où M[gr] de Chartres et son clergé l'attendoient dans la nef avec la croix et l'eau bénite. Il refusa ceste déférence, et s'en alla ouïr messe devant l'image de Notre-Dame-la-Blanche, contre le pulpitre, où ledit sieur de Chartres le fut saluer et lui offrir son logis. Il l'en remercia, et voulut aller loger chez la veuve Olive, près Saint-Martin-le-Viandier, où son frère avoit logé la dernière fois qu'il fut à Chartres.

Le Chapitre le fut aussi saluer, et lui fit présenter par messires Guillaume d'Aubermont, doien, Louis Boucher, chantre, Raoul Charpentier, archidiacre de Dunois, et René Percheron, chevecier, le pain et vin de l'église, avec des chemises de la sainte châsse qu'il receut fort civilement.

Le sieur de Sourdis, voiant qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui, se leva le lendemain de grand matin, et fut ouïr la messe en la chapelle des criptes, avec dame Isabelle Babou, son épouse, ne sachant à quoi se résoudre. Il fut sommé de jurer l'Union, ce qu'il ne voulut faire, en aiant esté dissuadé par sadite femme. Ce refus mit tellement en cholère le duc de Maienne, qu'il lui eût fait coupper la tête, sans M. de Réclainville, qui intercéda pour lui et obtint de sortir de la ville, et se retirer en sa maison de Joui, près Paloyseau, ou ailleurs, à condition de ne porter les armes contre l'Union pour le Roi. Promesse qu'il ne garda, estant dès l'heure mesme allé trouver le Roi, pour lui faire ses excuses de ce qu'il n'avoit pu conserver Chartres en son obéissance, et lui répondre de tout ce qui s'y estoit passé. Après sa sortie de la ville, le duc fit assembler les

An. 1589. habitans dans l'Hôtel-de-ville, et leur fit jurer et signer l'Union, autant de force que de gré, et le lendemain il s'en alla à Paris, où estant arrivé le dimanche 12, il fut au Palais, le lendemain 13 mars, où il fit le serment au Parlement, institué par les Seize, de lieutenant-général de l'Etat royal et couronne de France.

Cependant le dimanche 19 de ce mois et le lundi 20, fut célébré un service solennel en l'église de Chartres pour les deffunts cardinal et duc de Guise, tout ainsi qu'on avoit fait pour la Reine mère, le dimanche 5 et lundi 6 du courant. Ce qui fut fait semblablement par toutes les églises de la ville et banlieue, auxquelles se trouva grande affluence de peuple. Le mesme jour, 20 de ce mois, mourut à Chartres, maistre Guillaume d'Aubermont, doien et chanoine dudit lieu, en la place duquel fut élu M. Louis Boucher, chantre de l'église, qui résigna sa chantrerie à maistre Henri d'Aubermont, neveu du deffunt, qui estoit déjà pourveu de la prébende et canonicat de son oncle, par sa résignation.

Le Roi estoit lors à Tours, d'où il manda aux conseillers de sa Cour de Parlement de Paris, qu'ils eussent à aller le trouver audit lieu, pour y faire leurs charges, déclarant, par son édit du 23 mars, qu'il y transportoit la justice, leur enjoignant de s'y rendre incontinent et sans délai, à peine de privation de leurs offices, dignités et priviléges. Il en fit autant à la Chambre des Comptes et Cour des Aydes; quelques officiers obéirent, d'autres non. Le sieur de la Guesle, procureur-général, passant par Chartres, fut arrêté prisonnier en chemin par le baron de Courville, qui le mit à rançon.

Le Roi, voiant ses affaires fort décousues et en mauvais estat, envoia le comte de Soissons, qu'il avoit obligé de l'office de grand-maître, au lieu du duc de Guise, dans le païs du Maine et du Perche, pour purger le païs de quantité de compagnies qui y rôdoient çà et là. Il rencontra près la Croix-du-Perche le sieur de Falandre, dont il sera parlé plus amplement ci-après, lequel il deffit avec cinq compagnies, tant françoises qu'albanoises, et nettoia la province de gens d'armes, et s'en retourna trouver le Roi à Tours.

Le duc de Maienne aiant fait un tour en Normandie, s'en revint à Paris, où il laissa le duc d'Aumale pour gouverneur,

et s'en alla avec son armée, qui estoit de dix-huit mille hommes An. 1589.
d'infanterie et dix mille chevaux, dans le Vendosmois, où Vendosme lui fut rendu par Bénéhard, gouverneur de la place. Il y trouva le grand Conseil, que le Roi avoit envoyé pour faire le procès aux frères, le cardinal et le duc de Guise, auxquels, par mocquerie, le sieur de Rosne dist qu'ils estoient venus là, pour leur apporter les épices du procès, qui fut tout au rebours, aiant tiré d'eux de grosses sommes pour leur rançon, et marchèrent vers Tours, en intention de surprendre le Roi. Ils l'eussent fait sans un meunier qui rencontra Sa Majesté revenant de la chasse, et le pressa de se sauver. Le duc estoit déjà le 8 mai au faubourg Saint-Symphorien, et sans doute, s'il se fût tant soit peu avancé, il l'eût pris. Le comte de Soissons s'y porta fort généreusement, aiant, avec une pique en main, soutenu près de cinq heures l'effort des ennemis, qu'il empescha autant de tems de gaigner les faubourgs.

Le Roi qui avoit eu avis de la marche du duc, avoit envoié vers le Roi de Navarre, dès le mois d'avril, qu'il amenât son armée. Le Navarrois ne manqua de le venir trouver, auquel il bailla Saumur, pour lui servir de passage et d'asseurance, au lieu du Pont-de-Cé, et y entra le 17 dudit mois, et le lendemain déclara la guerre à ceux de la Ligue qui refuseroient mettre les armes bas. Sur la fin du mesme mois, il fit un autre édit, par lequel il déclaroit tous les biens meubles et immeubles des ducs de Maienne, des duc et chevallier d'Aumale et de ceux qui demeuroient volontairement ès villes de Paris, Tolose, Orléans, Chartres, Amiens, Abbeville, Lion, le Mans et tous autres qui tenoient le parti de la Ligue, acquis et confisqués à son domaine, voulant que les deniers qui proviendroient de la vente d'iceux, fussent emploiés aux frais de la guerre. On ne se soucia guères de ces comminations qui ne faisoient peur ni mal; au contraire, ceux de Chartres en aiant sceu la nouvelle, au lieu d'obéir, ils envoièrent leurs députés à ceux d'Orléans et Paris, pour les asseurer de leur assistance en tout ce qui concernoit l'Union, qu'ils avoient signée et jurée, les priant d'un secours réciproque, au cas qu'ils en eussent besoing. Le sieur de Réclainville, que le duc de Maienne avoit établi gouverneur de Chartres, au lieu du sieur de Sourdis, envoia en mesme tems par les bourgades circonvoisines, les sommer de venir

An. 1589. jurer l'Union et la signer, et s'obliger de continuer le paiement des tailles ordinaires à la recepte dudit Chartres.

Quelques-uns obéirent, les autres non, temporizant pour recongnoistre de quel côté la chance tourneroit, et se tindrent neutres. Ce commencement fut assez bouillant, durant lequel on fit commandement à tous ceux qui faisoient profession de la relligion prétendue réformée, quoiqu'il n'y en eût que fort peu, qu'il eussent à sortir de la ville. L'on en mit quelques-uns prisonniers, soubs le seul subçon qu'on avoit qu'ils fussent huguenots couverts, qui y demeurèrent assez longtems, pendant lequel tems leurs biens furent pillés.

Durant que cela se passoit à Chartres, le Roi, qu'il luy faschoit s'estre retirée de son obéissance, faisoit ce qu'il pouvoit pour l'y remettre, et pour ce, il y envoia un archidiacre de Bourges, neveu, disoit-on, autres l'appeloient fils naturel de Mr de Bourges, lequel s'estant trop découvert, eut deffense de revenir plus à Chartres, et un autre nommé Michel Mamus, curé de Bullou et naguères de Saint-Michel dudit Chartres, lequel fut envoié par le sieur de Bullou, naguères bailli de Chartres, et y fut arresté le jour du Saint-Sacrement, 1er juin, et constitué prisonnier, ce qu'il eût évité s'il eût fait sa fonction curiale ce jour-là. Le Roi, indigné de ces traitemens à ses envoiés, fit donner un arrest à Tours, contre le sieur de Réclainville, de Tivernon, son gendre, et plusieurs autres habitans de Chartres, par lequel fut dit qu'ils seroient prins et saisis au corps et amenez à la conciergerie de Blois, ouïs et interrogés du procureur général, leurs biens saisis, leurs offices vacans; et tout cela et rien estoit tout un, et jetter de l'huile dans du feu.

Le Roi, qui se voioit chaudement poursuivi par le duc de Maienne, manda le Roi de Navarre qui estoit à Chinon, et le duc d'Epernon qui estoit à Blois, avec quatre cens chevaux et deux mille hommes d'infanterie, pour le venir trouver; ce qui ayant esté rapporté au duc de Maienne, et aiant sceu que les trouppes du Roi de Navarre n'estoient guères éloignées des siennes et s'estoient retranchées, il quitta son poste, et fit mettre le feu à deux arches de bois et à toutes les maisons qui estoient à l'entrée du pont de Tours, et fit faire douze lieues tout d'une traitte à son armée, et s'en alla loger au mesme lieu

d'où il estoit parti le jour précédent. Le Roi de Navarre se mit à ses trousses, avec le plus de cavallerie qu'il put, pour l'escarmoucher et lui donner des alarmes, mais voiant qu'il ne pouvoit l'attraper, il se jetta dans le Perche-Gouet où il surprint, à diverses fois, Châteaudun, Brou, Illiers et Courville, et le seigneur de Fruncet, qui s'estoit retiré dans le château de Villebon, appartenant au sieur de la Vieuville, gouverneur de Domfront, pour la Ligue, du consentement duquel il lui rendit, lequel il en fit gouverneur soubz lui. An 1589

Ce fut une rude épine au pied de ceux de Chartres, d'autant que plusieurs de ceste ville, ou qui en étoient sortis de leur gré, s'y étant habitués, empêchoient qu'il ne vint ni bois, ni charbon et vivres de ce côté là, retenoient les tailles, maisons, fermes, prenoient prisonniers autant d'habitans qu'ils en pouvoient attraper. Le jeune Bréchainville, qui étoit gouverneur de Brou, lorsque le roi de Navarre le prit et le pilla, se retira à Chartres où il servit beaucoup.

Vers le même tems, qui fut un jeudi 18 mai, dans la semaine de Pentecôte, les sieurs de Châtillon et de Sourdis, qui suivoient le parti du Roi, furent dépeschés pour faire une entreprinse sur Chartres: ils passèrent l'eau à Beaugenci, avec mille ou douze cents chevaux et quelques arquebuziers, lesquels, sur l'avis qu'ils eurent qu'il y avoit des trouppes du duc d'Aumale qui marchoient pour charger Lorge, qui battoit l'estrade, ils s'avancèrent vers Bonneval, avec vingt gentilshommes, conduits par Fouquerolles, et rencontrèrent le sieur de Réclainville, qui alloit audit Bonneval, avertir les habitans, de tenir leurs portes ouvertes au sieur de Saveuse, fils du sieur des Brosses, gouverneur d'Amiens, et de Faucerville, qui y devoient arriver. Ces deux jeunes gentilshommes menoient avec eux trois cents maîtres des mieux armés qu'il étoit possible de veoir, et tout boillants de combattre, avec soixante harquebuziers à cheval et à pié. Etant venus à Chartres, ils ne voulurent entrer dans la ville, résolus d'aller loger à Châteaudun, et de là tirer la part où seroit le duc de Maienne. Les eschevins de Chartres leur firent présent d'un poinçon de vin blanc, de vivres et d'avoine pour leurs chevaux. Aiant eu avis que Châteaudun avoit été surprins la nuit précédente par Lorge, qui l'avoit pétardé, ils logèrent à Thivars et à Ver, attendant nouvelles de leurs coureurs.

An. 1589. L'ennemi aiant sceu par ses espions la marche de ces troupes, il vint au devant d'icelles, près du village de Luplanté, et dit-on que le roi de Navarre y étoit en personne. Réclainville voulut les recongnoître, et s'étant approché de trop près, il fut chargé avec cinq ou six des siens qui y demeurèrent, tellement que voiant qu'il y faisoit trop chaud pour lui, il se retira au grand galop, et donna l'alarme auxdits de Saveuse et de Faucerville qui le suivoient. Etant déjà avancés, ils apperceurent l'ennemi vers le village de Vitrai, à côté du chemin de Bonneval. Saveuze, désirant combattre, délibéra de le charger contre l'avis de Faucerville et des autres capitaines, qui voioient la partie mal faite de quatre cents hommes contre mille ou douze cents, et de vieux routiers contre de jeunes apprentifs sans aucune expérience. Je trouve néamoins par certains Mémoires, que Châtillon n'avoit que deux cents chevaux, et cinq cents harquebuziers à cheval, qui lui furent inutiles, hormis cinquante des gardes du roi de Navarre, qui firent bien leur devoir.

Ce néamoins, Saveuse l'emporta, il jetta ses harquebuziers devant, dispersa ses troupes de lanciers en haie, et sans débander, il s'en alla au pas. Châtillon aiant fait halte, planta son infenterie, et fit deux gros de sa cavallerie, aiant à sa gauche Charbonnière et Harambure, avec leurs compagnies de chevaux légers, puis prit la charge, où Saveuze, trop inconsidérément quoique bravement, accourut au galop de trente pas. Ses harquebuziers à cheval aiant fait leur salve d'assez près, l'infanterie de Châtillon les receut, et après la première décharge de leurs harquebuses, il se fourra dans la cavalerie, venue à la charge, tuant les chevaux à coups d'épées, sans perte que de trois soldats.

Saveuze, qui d'abord avoit la tête tournée contre les chevaux légers prit sur la droite, chargeant Châtillon de telle furie que les premiers rangs furent ouverts, lui choqué et porté par terre, avec huit ou dix gentilshommes, dont n'y en eut que deux ou trois légèrement blessés et vingt ou vingt-cinq de leurs chevaux tués. Châtillon et les siens s'étant relevés combattirent courageusement à pié. Sur cela Harambure et Fouqueroles chargèrent si rudement Saveuze et les siens qu'ils les renversèrent et rompirent, en sorte qu'ils n'eurent moien de se rallier, mais étant mis à vau de route il en demeura quatre-vingt ou cent

sur le champ. Il y en eut beaucoup plus de tués à la suite qu'au combat. Ceux du parti du Roi disoient soixante avec tous les harquebuziers. An. 1589

Deux cornettes furent perdues et quarante gentilshommes pris, entr'autres ledit de Saveuze, lequel aiant été conduit à Baugenci, il fut blessé entrant dans la ville, sans qu'on aie pu sçavoir par qui ni comment. Tout aussitôt il écrivit au sieur de Réclainville de lui envoyer un chirurgien de Chartres pour le penser. Il lui envoia le nommé Jean Ha, homme assez expérimenté en son art, mais soubçonné d'être de la nouvelle religion, qu'on crut lui avoir avancé ses jours, pour complaire au roi de Navarre. Ce que lui aiant été reproché par un nommé Riverain, tanneur, ils vindrent des parolles aux mains et Riverain aiant frappé ledit Ha, il mourut de ce coup. Le corps dudit de Saveuze fut mené à Chartres le 28 mai et fut receu à la porte des Épars par Mgr de Thou, le Chapitre et tout le clergé de la ville, exempt et non exempt, et porté en l'église cathédrale, où lui fut fait un service solennel, d'où il fut conduit aux Cordeliers, où il fut enterré dans le chœur, au bout des chaires, vers l'autel devant la porte de la sacristie. Quand au sieur de Faucerville, il mourut de ses plaies à Bonneval et fut apporté pour être aussi enterré audit lieu.

Les blessés de la part du sieur de Saveuze furent menés audit Chartres, où aiant été guéris ils s'en allèrent, au nombre de deux cent cinquante maîtres, trouver messire de Maienne, qui étoit vers Alençon.

Le jour de ceste défaite, il y eut un si grand tonnerre, que de mémoire d'homme n'en a été ouï un pareil. Il tomba sur l'horloge de l'église de Chartres et endommagea fort la couverture, quoiqu'elle soit de pierre. Il fut suivi d'une telle abondance d'eau, qu'il sembloit qu'il dût arriver un autre déluge; ce qui servit beaucoup à sauver le bagage des troupes du sieur de Saveuze, lesquelles pendant ce tems eurent le loisir de se mettre à sauveté.

Au même tems, le roi de Navarre, qui étoit à Baugenci, aiant receu la nouvelle de la défaite de messire d'Aumale devant Senlis, et après s'être reposé trois jours, alla à Châteaudun et logea son armée à Cloie, Fréteval, vers Bonneval et autres endroits, attendant le chemin que prendroit le duc de

An. 1589. Maienne. Le duc, sachant la défaitte de son frère par messire de Longueville, après s'être asseuré de Laval, du Mans, de Belesme et Verneuil, s'achemina en diligence à Paris. Il print sa marche par Brezolles, Dreux et Houdanc, de quoi le roi de Navarre ne fut marri, pour ce que, si le duc eût tourné tête vers lui, il eût été contraint de quitter Châteaudun et se retirer, pour n'avoir trouppes suffisantes pour le combattre.

Durant ces entrefaites, ceux de Chartres étoient en grande appréhension pour les bruits qui couroient que le Roi avoit intelligence dans leur ville. Il pouvoit en être quelque chose, veu que les sieurs de Châtillon, de Sourdis disoient hautement que la rencontre du sieur de Saveuze leur avoit fait perdre l'occasion de Chartres, où quelques habitans avoient promis les faire entrer. Le Roi à la vérité faisoit ce qu'il pouvoit pour la recouvrer et y ayant envoié, comme nous l'avons dit, un certain archidiacre de Bourges, pour faire des practiques, et de mesmes, un autre nommé Michel Manus, naguères curé de Saint-Michel à Chartres et lors de Bullou.

Il couroit encores un bruit qu'on vouloit faire entrer l'ennemi par les caves de Saint-Jean-en-Vallée, qui étoit encores sur pié, fors et excepté la couverture de l'église, qui étoit à bas et ruinée, et disoit-on que lesdites caves passoient par soubz les fossés et se rendoient dans la ville. Quelques religieux d'icelle furent mis prisonniers sur ce bruit, lesquels n'aiant été trouvés chargés d'aucune chose furent renvoiés quittes et absouls. La fuitte toutefois de frère Guillaume des Champs augmenta ce soubçon, s'étant retiré à Villebon avec autres bannis et réfugiés de la ville, à laquelle il fit du bien du mal et à ses confrères, jusques à ce que ce château fut reprins.

Le 2ᵉ jour de juin, le sieur de Marolles, maréchal de camp de l'armée du roi de Navarre, aiant sceu que le sieur de Vaupillon, fils du sieur de Chantemesle, de la maison d'Illiers, avec le sieur de Falandre et deux de leurs compagnies de chevaux légers, étoient logés au faubourg de la porte des Epars de Chartres, d'où ils espéroient le lendemain entrer dans la ville, suivant le mandement du duc de Maienne, qui envoioit ledit Falandre pour être lieutenant du gouverneur, et faisoient mauvaise garde, entreprint d'enlever leurs logis : pour ce faire, il print une partie des gens du roi de Navarre, le sieur de la Bou-

laie et autres compagnies avec quatre cens harquebuziers à cheval, et partit de Bonneval, pour exécuter son dessain. Il arriva sur la diane et donna si à propos sur lesdites compagnies que les deux capitaines furent prins au lit, quelques-uns de leurs soldats tués et la plupart prins prisonniers avec quarante chevaux. Vaupillon fut renvoié sur sa foi au sieur de Chantemesle, son père, par la prière du sieur d'Entragues, la fille duquel il avoit épouzée. An. 1589.

Falandre fut retenu prisonnier et en danger de perdre la vie, pour avoir faucé sa foi au Roi, duquel il avoit touché de l'argent. Chacun parloit diversement de sa prise, les uns disant haultement qu'il avoit été vendu par ledit Vaupillon qui étoit du parti du Roi. D'autres en donnoient le tort au sieur de Réclainville, qui, fâché de ce qu'on le lui avoit baillé pour lieutenant, au préjudice du sieur de Tivernon son gendre, avoit empêché qu'on tirât sur les ennemis, encores qu'on les veit dans le faubourg, où ils tuèrent plusieurs gens de bien et brûlèrent une maison.

On commençoit aussi à entrer en défiance dudit sieur de Réclainville, voiant qu'il avoit relâché plusieurs prisonniers par faveur et amis, sans aucune congnoissance de cause, de quoi un certain maréchal murmurant et ledit seigneur lui aiant donné un soufflet, il cuida arriver de la sédition. Tout cela petit à petit décréditoit le sieur de Réclainville parmi les habitans, qui ne veulent être gourmandés, mais plutôt chéris. Et, comme en une querelle publique, on ne cèle que ce qu'on ne sçait pas, il lui fut reproché que, combien qu'il n'eût garni la ville d'un seul cavalier qui valût, il n'avoit voulu recevoir ledit sieur de Falandre, brave capitaine, pour lieutenant, qui lui eût été un grand support et advantage pour son fils et pour lui qui eussent appris de lui à faire la guerre, à quoi ils étoient tout neufs.

Tandis que cela se passoit à Chartres, le Roi, piqué de ce qu'il ne pouvoit la recouvrer et que ceux qui suivoient son parti, n'y étoient bien venus, fit donner, comme nous avons vu, le 20 juillet, un arrêt par le Parlement de Tours contre lesdits sieurs de Réclainville, de Tivernon et autres habitans de Chartres, par lequel il fut dit qu'ils seroient pris et saisis au corps et menés prisonniers en la conciergerie du Palais, pour être ouïs

An. 1589. et interrogés sur les informations, faites contre eux à la requête du procureur général, et répondre à ses conclusions, et où appréhendés ne pourroient être, ils seroient ajournés à trois briefs jours, leurs biens saisis et annotés, leurs bénéfices, états et offices déclarés vacans et impétrables; et permis audit procureur général d'informer plus amplement.

Cela servoit plutôt de paille pour allumer le feu de la rébellion dans l'esprit des ligués, mal affectionnés au service de leur souverain. On trouva cependant moien de tirer des mains des ennemis ledit sieur de Falandre en paiant sa rançon, lequel aiant été fait gouverneur de Dreux, il la deffendit vaillamment contre le roi de Navarre, lequel, étant de retour d'un voiage qu'il avoit fait à Tours, vers le roi de France, fit attaquer Brou en plain jour par ses régimens qui le forcèrent et pillèrent, d'où il s'en alla loger à Illiers, où il fit quelque séjour, défit Mélétière, qui vouloit lui enlever quelques logemens.

Au partir, traversant la Beausse, il fut loger à Courmenville et le lendemain à Artenai, d'où il envoia le sieur de Châtillon investir Gergereau, du côté de la forêt d'Orléans, qu'il prit. Etampes fut aussi forcé, où Saint-Germain, qui avoit autrefois été page du Roi et que le duc de Maienne avoit envoié, eut la tête tranchée par commandement de Sa Majesté, et le procureur du Roi fut pendu. Sa Majesté étant encores audit lieu, recongnoissant que Chartres lui étoit une pièce de conséquence pour tenir en bride Paris, Orléans, Rouen et le Mans, il l'envoia sommer de se rendre. On ne lui fit aucune réponse et s'attendoit-on que bientôt on le viendroit l'assiéger. Toutesfois, étant venu nouvel avis au Navarrois que, le 1er de juillet, le régiment de Villemin étoit logé aux environs de Noisi, proche Saint-Germain-en-Laie, il partit d'Etampes, pour l'aller charger et fut tout d'une traitte jusques à Saint-Cloud; il arriva deux heures trop tard parce que Villemin avoit déjà passé la rivière et fut veu en bataille au delà de la Seine.

Ceste cavalcade du Navarrois diminua l'appréhension des Chartrains d'un siége, sur laquelle, trois semaines auparavant, on leur avoit envoié des compagnies d'infanterie, soubs la conduitte du chevalier Picard, des sieur d'Auvillier, de Cespan et d'autres, qui eurent leurs quartiers aux faubourgs des portes de Guillaume et Morard, où ils commirent de grandes inso-

lences et y tuèrent deux habitans. Le duc de Maienne avoit An. 1589.
beau écrire qu'on les laissât entrer, ce que le bourgeois ne voulut permettre, disant qu'ils se garderoient bien eux-mêmes, et que, s'ils étoient contraints se rendre au Roi, ils aimoient mieux le faire de bonne grâce et de leur gré, qu'y être obligés par des garnisons, lesquelles n'aiant que leur intérêt en veue, ils les vendroient à la première sommation et les pilleroient les premiers, comme avoient fait celles du comte Martinengue; joint que l'insolence des soldats du parti de la Ligue étoit aussi haute que celle des roiaux, et partant qu'ils ne les recevroient point.

Au même tems, le pape Sixte V, qui n'avoit pu être adouci par l'évêque du Mans, de la maison de Rambouillet, que le Roi avoit dépêché vers Sa Sainteté, avec mémoires fort amples, pour l'excuser des meurtres du cardinal de Guise et du duc son frère, excommunia publiquement Henri III et envoia sa bulle par toutes les villes de France, pour y être publiée et, au cas qu'elle ne pût l'être, ordonnoit qu'elle fût affichée à Meaux, Chartres, Orléans, le Mans et Agen.

Le Roi étoit encores à Etampes, quand ceste bulle fut apportée à Chartres. Mgr de Thou, évêques du lieu, personnage sage et avisé, eût bien voulu que ces lettres-là eussent été adressées ailleurs; ne voulant pescher qu'avec conseil et procéder meurement en une affaire si épineuse que celle-ci, il assembla son clergé, craignant d'un côté désobéir au Pape, chef souverain de l'église, et d'offenser le Roi, souverain de son État, lequel, aiant la force en main, pouvoit s'en ressentir, soit contre la ville, soit contre lui, et fut résolu que le porteur desdites bulles prendroit, si bon lui sembloit, deux notaires apostoliques, pour lui donner acte, de ce qu'il l'auroit lui-même affichée, sans que le clergé s'en meslât. Elle ne fut néamoins affichée pour lors, sur l'avis qu'on eut que le duc de Maienne envoioit le sieur de la Chastre à Chartres, réservant de la faire publier à sa venue; comme il fut fait, ce seigneur l'aiant lui-même fait afficher aux portes de la cathédrale le dimanche d'après son arrivée, audit Chartres, qui fut un 5 juillet, au retour de la procession de Saint-André.

La venue de ce seigneur asseura le bourgeois et nettoia la ville de ceux qui pouvoient lui nuire, car, s'il y avoit des en-

An. 1589. nemis découverts au dehors, il y en avoit de cachés au dedans, lesquels on lui nomma. Il ne fit semblant de rien, tandis qu'il fut sur le lieu, mais, un 15 de juillet, étant sur le point de partir, il feit trousser dans son carrosse messire Nicolas Goulu, procureur du Roi, Pierre le Maire qui faisoit profession de la nouvelle opinion et quelques autres qu'il mena à Paris. Ce même jour, le chevalier Picard et ses compagnies délogèrent de Chartres et s'en allèrent. Plusieurs s'étoient durant ce temslà réfugiés à Chartres : le sieur de Bréchainville, capitaine de chevaux légers, le capitaine de Cespan, le chevalier Picard et Vaudargent son frère avec leurs régimens d'infanterie, le capitaine Cholard, qui commandoit dans Auneau, le capitaine Jacques, gouverneur de Dourdan, et autres. Le sieur de la Patrière s'y retira aussi après la reddition de Falaise où il étoit.

Ils faisoient souvent des saillies sur les ennemis sur lesquels ils attrapoient toujours quelque prisonnier. Le sieur de Bréchainville couroit jusques aux portes de Bonneval (où le sieur de Sourdis étoit gouverneur, depuis qu'il sortit de Chartres), Châteaudun et Favières, où il print un vieil huguenot, nommé Boisguérin, dont il tira grosse rançon. La ville ne trouvoit bon ce procédé, veu que par icelui, il s'acquéroit autant d'ennemis, qui faisoient pareille guerre aux habitans de Chartres, desquels ils n'avoient aucune merci. Ils le témoignèrent à l'endroit de maistre Guillaume de Baigneaux, abbé de Saint-Cheron-lez-Chartres, qu'ils tuèrent avec un capuchin, retournant d'Orléans, et d'un autre nommé Michel Prévôt, bourgeois dudit Chartres. Ce qui irrita tellement les habitans, qu'ils ne donnoient plus de quartier à ceux qui tenoient pour le Roi, comme ils le firent expérimenter au capitaine Saint-Jean, qu'ils tuèrent à la porte, comme on l'emmenoit prisonnier dans la ville.

Cependant le roi de Navarre s'étoit retiré à Châtres, dès le 2 juillet, où il demeura quatre jours. Au partir, il alla à Saint-Clair, à Versailles. Le roi de France étoit à Villepreux, d'où il envoia sommer Poissi, en attendant qu'on amèneroit le canon d'Etampes. Ceux de dedans firent reffus de se rendre, mais, voiant le canon, se sauva qui peut, tellement que la ville, étant prise, fut pillée et quelques mutins pendus.

Le Roi, aiant receu deux mil Suisses et autant de Lansquenets avec quinze cens chevaux, fit reveue de son armée, qui

étoit de trente-cinq mille d'infanterie, tant françois qu'étrangers, et cinq mille chevaux, avec beaucoup de princes et seigneurs, et s'en alla camper à Saint-Cloud. Il ne pouvoit effacer de sa mémoire la journée des Barricades, non plus que le roi de Navarre, celle de la Saint-Barthélemi. Pour s'en venger, il fut résolu d'assiéger ceste grande ville, croiant que de son abbaissement dépendoit celui de toutes les villes de France. Tandis que le roi de Navarre venoit de poser le siége et se mettre en bataille devant Paris, un jeune Jacobin de quelques vingt-trois ans, natif de Sorbonne au diocèse de Sens, et nommé Jacques Clément, vint trouver le Roi un mardi 1er d'aoust, auquel aiant présenté un paquet de lettres, il lui donna un coup de couteau dans le petit ventre, dont il mourut le lendemain, avec toutes les marques d'un bon chrétien. Pour ce meurtrier, il fut halebardé par les gardes et tiré à quatre chevaux et brulé, et ses cendres jettées dans la Seine. An. 1589.

Ce prince avoit force affection pour l'église de Chartres et de l'amour pour la ville, laquelle il vouloit faire croître et augmenter, si ce coup de couteau n'eût couppé la trame de ses jours, pour y faire la pluspart de sa résidence. Plusieurs, particulièrement haineux, interprétoient ses apparentes dévotions à hypocrisie, que ceux qui approchoient de plus près de sa personne, asseuroient être parties d'une sincère piété. Je n'en fais aucun jugement, le laissant à Dieu, qui seul congnoit les cœurs des hommes et n'appartient qu'à lui juger de leur intérieur.

Pour terminer ce chapitre, j'ajouterai un exemple des jugemens de Dieu, qui arriva à Chartres, sur la fin de juillet, pour faire veoir que l'hérésie dégénère facilement en athéisme. Quelque tems auparavant, le Roi aiant deffendu aux huguenots l'exercice libre de leur religion et enjoint à eux de vuider du roiaume, certain quidam s'étant présenté à la porte de la ville et interrogé par les gardes qui il estoit et où il alloit, répondit franchement qu'il suivoit la nouvelle religion, l'exercice de laquelle lui étant prohibé, il cherchoit un lieu, où il pût vivre en liberté de conscience. Sur ceste réponse, il fut conduit chez le sieur de Réclainville, gouverneur, devant lequel aiant fait la même déclaration, il le fit enfermer dans un cachot de la tour, duquel il pouvoit veoir les autres prisonniers, qui étoient

An. 1589. en une geole et parler avec eux. Il ne cessoit de prescher et de vomir des blasphèmes, si exécrables contre le saint sacrement de l'autel et le saint sacrifice de la messe et autres sacremens de l'église, que ceux qui l'oioient en demeuroient grandement scandalizés.

Il demandoit incessamment du papier et de l'ancre, pour écrire contre iceux. Quelques curieux étoient d'avis qu'on le contentât, pour reconnoître quelle étoit sa doctrine, d'autres crioient qu'on le brûlât. Le sieur de Réclainville ne fut de l'opinion de l'un ni de l'autre, aiant remarqué en lui quelque trait de folie, mais le laissa tramper dans ce cachot, près de deux ans, où il étoit bien nourri et entretenu, sans en sçaveoir aucun gré. Quelques personnes de doctrine et de piété le visitoient souvent, pour juger de sa suffisance et s'il étoit capable d'instruire ou d'être instruit: l'aiant reconneu ignorant, sans entendement ni jugement et présomptueux à merveilles, ils l'interrogèrent du mystère de la Trinité qu'il nia, disant qu'il ne congnoissoit autre Dieu que Bernapré, qui étoit beaucoup plus grand et puissant que le Père, le Fils et le Saint-Esprit et qu'il ne croioit autre Dieu que celui-là. En ceste rêverie, il tomba en une langueur de corps, accompagnée de poux et vermine, qui le rendirent si puant et infect, qu'on ne pouvoit approcher de lui. On fit tout ce que l'on put pour le réduire à la vraie religion et recevoir à tout le moins le sacrement de pénitence. Ce qu'il refusa et mourut en beste, comme il avoit vescu. Aussi lui donna-t-on une sépulture semblable, aiant été traîné à la veoirie comme les brutes mortes et immondices de la ville.

CHAPITRE XXXI.

Henri II, roi de Navarre, recongneu roi de France, dit Henri IV. Charles, cardinal de Bourbon, déclaré Roi par la Ligue. Henri va en Normandie. Bataille d'Arques. Tumulte à Chartres. Le Gouverneur emprisonné. Maire de la ville créé; Le sieur de la Bourdaisière, pourveu du gouvernement de Chartres. Villebon et Illiers pris par ceux de Chartres. Le sieur de Brehainville tué. Le Roi devant Paris. Le Roi va en Beausse, prend Vendôme et le Mans et plusieurs villes. Siége de Dreux. Légat en France. Bataille d'Ivri. Mort du cardinal de Bourbon. Siège de Paris.

SITOT que le roi Henri III eut les yeux clos, les princes et An. 1589.
seigneurs qui étoient près de lui, aiant pris le serment du roi de Navarre de conserver la religion catholique, apostolique et romaine, sans rien changer ni innover en la discipline et doctrine d'icelle, et autres précautions, le recongnurent pour Roi et le saluèrent roi de France, comme prince plus proche et habille à succéder à la couronne, quoiqu'il en fût au 22ᵉ degré de parenté du défunt et l'appela-t-on Henri IV. Le sieur de Chiverni, chancelier de France, qui étoit lors en sa maison d'Eclimont, donna le premier avis à la ville de Chartres de cet assassinat du Roi, qui donna sujet de parler pour et contre.

Ceux de Paris voiant assis sur le trône des Lis celui qu'ils ne regardoient que comme la comète de leur malheur et l'objet de leur haine, pour le contrecarrer, déclarèrent roi de France Charles, cardinal de Bourbon, étant prisonnier à Chinon, et firent battre monnoie à son coin avec ceste inscription à l'entour : CAROLUS X D. G. FRANC. REX. Le duc de Maienne, qui jugeoit que le prince captif, prêtre, âgé, duquel la France ne pouvoit espérer secours ni enfans pour tenir le sceptre gaulois, ni s'opposer aux armes du roi de Navarre, son neveu,

An. 1589. prince généreux et vaillant, qui avoit dès le berceau été oint aux exercices de Mars et auquel la couronne de France ne pouvoit fuir, si la religion ne l'empêchoit, prit ce dernier prétexte pour se déclarer contre lui, et la qualité de lieutenant-général de l'Etat et couronne de France, qui lui avoit été déférée par le conseil de l'Union, établi à Paris par édit du 5 aoust.

Henri IV, considérant que les esprits des hommes sont vacillans et se plaisent au changement et à contredire, pour ôter tout sujet aux ligués de se servir du nom de Charles, son oncle, et former un parti, le fit transporter de Chinon à Fontenai-le-Comte, où il dévida bientôt la fusée de ses jours, et ce faisant laissa au Roi la couronne de France libre et sans compétiteur.

Cependant notre Henri IV fit une revue en Normandie pour s'asseurer de quelques places et recevoir le secours qu'il attendoit d'Angleterre et d'Hollande. En y allant, il prit Mulanc, Gisors et autres petites villes avec le Pont-de-l'Arche et Dieppe, en la dernière desquelles s'étant quelque peu rafreschi, il se saisit de Neuchâtel et d'Eu et de quelques passages qui pouvoient traverser ses dessains et retarder son armée.

Le duc de Maienne, aiant eu avis de la marche du Roi, pensa le prévenir, et avec une armée de quarante mille hommes, se jetta en campagne, cherchant occasion de le combattre. Le Roi, jugeant ses forces inégales, manda tout aussitôt les sieurs de Longueville et d'Aumont qui étoient avec chacun une armée en Picardie et Champagne, lesquels s'étant joints avec le Roi, donnèrent la bataille au duc à Arques, en laquelle le Roi demeura victorieux. Ce fut dans le mois de septembre que ceste bataille fut donnée, auquel le sieur de la Motte-Ferrand vint à Chartres avec sa compagnie, qu'il y laissa et s'en alla en sa maison au pais du Maine avec peu de gens avec lui. Il fut rencontré par les roiaux, qui le prindrent et le menèrent à Tours, où il eut la tête tranchée.

Le sieur de Tivernon, se voiant renforcé de ceste compagnie, s'en alla à Villebon, pensant surprendre les réfugiés de Chartres qui étoient dedans et faisoient beaucoup de mal à leurs compatriotes. L'effet ne suivit son dessain, aiant été battu et aiant perdu des siens, entre autres un nommé Everard. Tivernon, pour couvrir sa perte et ne s'en venir à vuide, s'alla présenter devant la Cholletière, qui appartenoit au sieur de Hallot

de Lestourville, qu'il y prit : ce lui fut peine et dépense perdue, An. 1589.
pour ce que ledit de Létourville, aiant quitté le parti du Roi pour prendre celui de la Ligue, fut mis en liberté. Sa relâche fâcha fort ceux de Chartres qui s'attendoient de venger sur lui toutes les injures et déplaisirs qu'ils en avoient receus ; ce que ne pouvant faire ils déchargèrent toute leur cholère sur ledit sieur de Tivernon, lequel ils prirent le 16 dudit mois de septembre avec le sieur de Réclainville et ses fils, et les mirent en prison. Le sieur de Réclainville n'y demeura guères, étant sorti à caution de messire Charles Pasté élu ; mais pour les autres, ils y demeurèrent jusques à la feste de Toussaint.

Ledit sieur de Réclainville rejettoit toute la faute de ceste sédition sur le sieur des Ligneries, baron de Courville, qui étoit picqué contre lui de ce qu'il n'auroit voulu lui bailler le gouvernement de Chartres, duquel il lui offroit six mille escus avec le gouvernement de Verneuil, et avoit dit qu'il aimoit mieux demeurer désapointé du gouvernement de Chartres que de l'avoir baillé audit des Ligneries, qui en feroit, comme il avoit de Verneuil, qu'il avoit vendu au comte de Soissons pour se remettre en grâce. L'on envoia cependant au duc de Maienne pour donner ordre à la ville, qui y envoia le sieur de Dampierre, maistre des Requestes, et de Faulcon, et récrivit avec Madame de Montpensier sa sœur qu'on laissât aller ledit sieur de Tivernon et ses beaufrères et qu'ils eussent à reconnoître ledit sieur de Réclainville et lui porter honneur, comme à leur gouverneur, auquel ils écrivirent semblablement de donner l'injure, qui lui avoit été faite, au public et de continuer sa charge. Il n'en voulut rien faire, disant qu'il ne pouvoit dompter les fougues de ces mutins, qu'il ne pouvoit contenir en devoir sans une forte garnison, qu'il ne pouvoit recevoir, sans grande incommodité des bourgeois.

Les commissaires du duc, considérant que tout s'en alloit en une grande confusion, pensant y remédier, l'augmentèrent davantage, changeant, à l'appétit de quelques séditieux, tous les officiers et y en mettant de nouveaux affectionnés au parti et créant un maire, qui n'avoit encores été veu. A la vérité, les habitans de Chartres avoient tort de se plaindre du sieur de Réclainville qui n'avoit que deux mille livres d'appointements qui se prenoient sur le plat pais et non sur eux, et ne pouvoient

An. 1589. dire qu'il les eût molestés en leurs personnes ni biens, comme ceux qui étoient auparavant avoient fait et firent ceux qui furent après lui, leur aiant toujours témoigné beaucoup d'affection, même après son mécontentement, les avertissant de faire bonne garde, y aiant entreprinse sur Chartres pour la rendre au Roi, et en écrivit au sieur de Maienne, pour y donner ordre, pour quoi, après la délivrance du sieur de Tivernon et de ses fils, de leur prison, étant allé à Paris, trouver ledit seigneur, pour lui rendre conte de ce qui s'étoit passé, il les renvoia à Chartres, pour y être comme ils avoient accoutumé.

Arrivés qu'ils furent à Chartres, le sieur de Réclainville manda en son logis messire Etienne du Ru, advocat au bailliage et siége présidial dudit lieu, qui avoit été élu maire par les factieux, et messire Claude Suireau, aussi advocat, que la ville avoit choisi pour procureur de l'Union, ausquels il fit entendre la volonté du duc: ils lui promirent d'en parler le lendemain à la chambre de ville, comme ils firent. Mais, sur la crainte que les plus factieux eurent que ledit sieur de Réclainville, ses enfants et son gendre se ressentissent de l'affront qu'on leur avoit fait en les constituant prisonniers, aiant écrit au sieur de la Bourdaisière, frère de la femme du sieur de Sourdis, qui étoit à louer, pour avoir perdu son gouvernement de Pontoise, qu'il vînt pour être leur gouverneur, ils ne voulurent admettre ledit sieur de Réclainville en leur délibération; au contraire, ils sollicitèrent ledit sieur de la Bourdaisière de se hâter de venir et écrivirent à messire de Maienne, qu'ils le prioient d'avoir aggréable le choix qu'ils avoient fait de la personne dudit sieur de la Bourdaisière pour leur gouverneur. Le duc aggréa leur demande, mais avec ceste restriction qu'il ne feroit rien sans le conseil de Réclainville.

Cet ordre fut mal observé par le sieur de la Bourdaisière, lequel, aiant été admis à ceste charge le 26 octobre, retint toute l'authorité par devers lui et ne voulut autre conseil que le sien. Ce fut lors que le bourgeois recongnut la faute qu'il avoit faite de demander, au préjudice du sieur de Réclainville, qui ne faisoit rien sans prendre son advis, un autre gouverneur, duquel il n'eut la satisfaction qu'il espéroit, se faisant payer des gages par la ville, que le sieur de Réclainville prenoit sur le plat pais, sur lequel celui-ci ne laissoit d'exiger paille,

étraint, avoine, foin et autres provisions pour ses chevaux; An. 1589.
combien que sa compagnie véquît à discrétion sur le bon homme; dont il fut blâmé devant messire de Maienne. Il levoit les tailles et faisoit rendre conte pardevant lui aux receveurs, ce qu'il eût bien voulu faire aussi à ceux des décimes, si le clergé l'eût voulu souffrir. Ses exactions furent cause que les laboureurs du pais ne vouloient plus venir à la ville amener des commodités, craignant d'être arrêtés par les tailles qu'on leur faisoit paier bien souvent deux fois.

Mais, pour ne parler davantage de choses si mal plaisantes, j'en rapporterai une qui pourra peut-être aggréer davantage au lecteur. C'est qu'au mesme tems presque, la garnison de Villebon, qui tenoit prisonnier le baron de Thorigni, estant sortie pour aller picorer, sans avoir laissé personne dans le château que quelques serviteurs, ce baron en gaigna un, lequel l'aiant délié, ils levèrent la planchette du pont et exclurent la garnison d'y rentrer, et, dès la nuit suivante, il envoia demander secours à Chartres. Les Maheutres (ainsi appeloit-on les Roiaux) se fâchant de se veoir ainsi duppés, avoient déjà amassé ce qu'ils avoient pu de forces des lieux circonvoisins qui tenoient leur parti et tenoient le château investi. Ceux de Chartres, désirant se tirer ceste épine du pié et se libérer des vexations qu'ils souffroient de ceste part, y envoièrent en diligence le sieur de Bréchainville, lequel les ennemis n'eurent plutôt apperceu, qu'ils s'enfuirent et abandonnèrent leur poste, qui donna moien de recouvrer la place sans coup férir, au grand contentement des Chartrains qui laissèrent dedans icelle ledit baron pour gouverneur.

Illiers fut aussi repris sur le Roi en la mesme saison. Un huguenot nommé la Chauverie y commandoit, lequel, sentant ledit Bréchainville approcher avec ses troupes, se rendit; il n'y avoit que le château qui tenoit bon, qui fut incontinent assiégé. Ceux dedans envoièrent promptement vers le sieur de Béthune, qui étoit gouverneur de Nogent-le-Roi, pour estre secourus. Il fut trouver le sieur de la Frette pour avoir des troupes, mais il ne fut plutôt parti que le sieur de Champs, gentilhomme du païs, détenu prisonnier par ledit de Béthune, aiant gaigné quelques soldats de sa congnoissance, qui le gardoient, le mirent en liberté et s'emparèrent du château. Ils envoièrent dès

An. 1589. l'heure même demander du secours à Chartres, qui s'y trouva bien empesché, d'autant que le sieur de Réclainville, aiant été démis de sa charge, ne voulut y aller. M. Claude Suireau, personnage promt et zélé au parti, qui étoit lors échevin, se présenta pour en mener. Ils se trouvèrent bien douze cens hommes sous les armes, avec lesquels il partit, et trouva que lesdits sieurs de Béthune et de la Frette, sur l'avis qu'ils eurent de sa marche, avoient abandonné le secours d'Illiers et s'estoient rendus à Nogent, où étoit tout leur butin environ demie-heure auparavant.

Il n'eut que la peine de revenir, comme il étoit allé, avec tous ses soldats, audevant desquels fut ledit sieur de Réclainville, qui les ramena tous, sans perte d'aucun. Le sieur de Champs, n'étant que lui troisiesme dans le château, se voiant hors d'espérance d'estre secouru, capitula avec Béthune et se rendit à composition. Brechainville cependant ne perdit tems et pressa tellement le château d'Illiers, qu'il l'emporta et emmena avec lui l'artillerie qu'il trouva dedans. Au lieu de reconnoître ce bienfait, quelques séditieux s'émeurent contre lui de ce qu'il avoit pris la Chauverie à rançon, demandant y avoir part, pour lesquels apaiser, il fut contraint leur bailler une somme d'argent; ceste frasque le fascha, et, voiant qu'il avoit affaire à des mutins, il s'en alla demeurer à Illiers, proche de sa maison d'où il incommodoit fort ceux de Bonneval et d'autres endroits, qui étoient occupés par le Roi. Il continua si souvent qu'enfin il y demeura.

Le 14 décembre, étant allé donner jusques dans les portes de Bonneval, les Maheutres, qui sçavoient son courage et son addresse, lui dressèrent des embûches, sachant bien qu'ils ne pouvoient l'avoir de force; ils jettèrent quelques chevaux à l'écart, croiant qu'il ne manqueroit à les venir charger, comme il fit. Tandis qu'il étoit aux prises avec eux, d'autres tous frais vindrent à l'envelopper et le tuèrent avec le sieur de Péronville et quelques Chartrains, qui aimèrent mieux mourir glorieusement avec lui, qu'en l'abandonnant souffrir à l'avenir le reproche d'une honteuse fuitte. Le corps dudit sieur fut amené à Chartres le sabmedi 16 décembre, et le lendemain dimanche, il fut porté en la grande église, assisté de toutes les parroisses de la ville, où lui fut fait un service solennel, à la

fin duquel il fut conduit en celle des Jacobins, en laquelle il receut sa sépulture devant l'autel de Saint-Pierre-aux-Liens, à côté du grand autel du chœur. An. 1589.

Illiers fut incontinent repris par Louis de Coursillon, sieur de Dangeau, par la trahison du sieur de Carrières qui la lui vendit.

Mais ce n'est pas assez d'avoir veu ce qui se passa à Chartres, il est besoing encores, pour une plus parfaite intelligence, de sçaveoir ce qui se passa ès environs. Après la bataille d'Arques, le Roi aiant receu renfort de quatre mil Anglois, résolut d'aller assiéger Paris. Dans ce dessain, il s'en vint à petites journées, côtoiant toujours l'armée du duc de Maienne, passer la Seine sur le pont de Meulanc et se logea le dernier d'octobre près Paris à dessain de combattre ou de faire retirer ce duc de Picardie, où le marquis de Pienne avoit pris la Fère. Dès le lendemain, jour de Toussaint, il attaqua les faubourgs du côté de Chartres par trois endroits, lesquels furent enlevés en moins d'une heure avec perte de plus de mille Parisiens. Les plus malmenés furent ceux du faubourg Saint-Germain, où étoit Châtillon, frère du feu Amiral, lequel tuant ceux qu'il rencontroit, il leur disoit : « Souvenés-vous de la journée de Saint-Barthélemi. »

Le duc de Maienne entra cependant dans Paris, où il passa l'hiver. Le Roi, asseuré de sa venue, attendit jusques au jeudi suivant, pour veoir, si quelqu'un sortiroit, mais n'aiant veu remuer personne, après avoir demeuré devant la ville en bataille, depuis huit jusques à onze heures du matin, il prit sa marche vers Etampes, où étoit le sieur de Clermont de Lodève avec cinquante ou soixante gentilshommes, et le 10e de novembre, aiant brûlé le château, il tira à Janville qui lui fut rendu. Le Roi y entra le même jour et y séjourna le lendemain, sans que les habitans en receussent aucune incommodité. Aiant mis garnison au château, il alla le mercredi 15 coucher à Marchenoir et de là à Châteaudun, d'où Sa Majesté envoia sommer ceux de Vendosme, son ancien pratimoine, de se rendre.

Ce qu'aiant refusé de faire il l'investit le 24 dudit mois et aiant battu deux tours du château, le prit avec la ville en moins de demie heure. Il pardonna à tous les habitans, fors au gou-

An 1590. verneur, nommé Mabille Hauchard, et à un cordelier appelé Jessé, docteur en théologie, fort habille homme et des meilleurs prédicateurs de son tems, qu'il fit pendre, pour avoir vendu la ville, huit mois auparavant à ceux de la Ligue. Montoire, Laverdin, le Château-du-Loir, Montrichard et autres places se rendirent aussi. Il alla jusques à Tours, sur la fin de novembre, où il fut receu par le Parlement qui y étoit encores et par le peuple, et y ouït les ambassadeurs de Venize, qui y étoient venus pour le complimenter en son nouvel avénement à la couronne de la part de la seigneurie. Il en partit pour aller battre le Mans, où étoit messire Urbain de Laval, sieur de Boisdaufin, qui le rendit à composition le 2 décembre.

Tandis que le Roi y séjourna, les châteaux de Beaumont et Tonnoie, les villes de Château-Gontier, Sablé et Laval lui envoièrent leurs députés pour l'asseurer de leurs bonnes volontés à son service. Il s'en alla à Laval, où le prince de Dombes le vint trouver avec la noblesse de Bretagne et envoia Biron père et fils assiéger Alençon, où commandoit le capitaine Gau; lequel fut rendu le 23 décembre, de sorte qu'en moins de deux mois, il recouvra tout ce que le duc de Maienne avoit pris sur lui de ce côté-là et outre Evreux, Lisieux, Falaise et Honfleur, cependant que ceux de la Ligue s'amusoient après Pontoise et le bois de Vincennes.

Durant ces entrefaites, messire François de Luxembourg, prince d'Epinai, fut envoié à Rome où il arriva le 8 janvier 1590, pour asseurer le Pape, que, quoique les princes françois eussent recongnu le roi de Navarre, qui étoit d'une autre religion que la catholique, apostolique et romaine, ils demeuroient toujours très-affectionnés envers le Saint-Siége; que la nécessité des affaires les avoit obligés le recevoir, pour acquérir un repos au public et maintenir la religion catholique en son entier, laquelle le prince avoit juré conserver, n'étant tellement obstiné en la sienne qu'il n'en pût être démû, s'offrant à être instruit, et qu'à ces causes ils supplioient Sa Sainteté trouver bon ce qu'ils avoient fait en ceste extrême nécessité et de coopérer au salut de ce prince par tous les meilleurs moiens que faire se pourroit.

Le Pape qui, dès le mois d'octobre, avoit, en faveur de la Ligue, créé le cardinal Caiétan son légat en France, et étoit

arrivé à Paris au même mois de janvier avec Robert Belarmin, jésuite, depuis aussi cardinal, et fr. François Panigarole, cordelier, qui fut évêque d'Ast, ne voulut donner audience sitôt à cet ambassadeur et auparavant qu'il eût nouvelles de son légat, qui présenta les bulles de sa légation au Parlement de l'Union, séant à Paris, le 26 du même mois, et fit enregistrer en icelui ses facultés, le 6 février suivant. Le Parlement qui étoit à Tours, averti de sa venue, donna un arrêt du même jour 26 janvier, tout contraire à celui de Paris qui cassa celui de Tours le 20 février. An. 1590.

Pendant que ces deux Parlemens se battoient pour et contre le légat, le bruit étant venu à Chartres que le Roi vouloit assiéger Dreux, messire de Maienne y envoia le sieur de Falandre, brave capitaine, que le Roi avoit en aversion, pour ce qu'il avoit, peu auparavant, pris et pillé Châteauneuf-en-Thimerais qui étoit de l'ancien patrimoine de Sa Majesté, et avoit laissé dedans le sieur de Vigni, avec une compagnie d'Albanois, lesquels aiant été supprimés par les gens du Roi, ils avoient été battus et chassés de la place.

Sitôt que ledit de Falandre fut arrivé à Dreux, il envoia à Chartres prier qu'on l'assistât de pouldres et munitions. On lui en envoia, tant qu'il en eut besoing, quoique le bruit courût que le Roi devoit venir assiéger ledit Chartres. Il est vrai que, si Sa Majesté y fût venue lors, sans s'amuser à Dreux, il l'eût emporté, à cause des grandes divisions qui étoient entre les habitans.

Le 6 de février, les troupes du Roi se présentèrent devant Nonancourt, pour y entrer. Sur le refus qu'en firent ceux de la ville, ils y donnèrent l'assaut, le prindrent et saccagèrent. De là ils tirèrent à Dreux où ils arrivèrent au commencement de mars. Le Roi y envoia ses capitaines avec force paisans, pour servir de pionniers, la pluspart desquels furent accablés soubz les mines, à cause que le terrouer est sablonneux.

Le 4 dudit mois de mars, le duc de Maienne écrivit à Chartres qu'il alloit trouver le Roi avec son armée, qu'il ne croioit pas devoir l'attendre; mais le bon seigneur contait sans son hoste, veu qu'il trouva tout le contraire de ce qu'il s'imaginoit, car, le Roi, averti que le duc marchoit avec ses troupes et celles que le duc de Parme lui avoit envoiées par Philippes,

An. 1590. comte d'Egmont, qu'il publioit qu'il vouloit donner bataille et avoit fait tourner tête à son armée vers la rivière de Seine, pour la passer à Mantes, et que déjà il étoit avancé jusques à Dammartin, deux lieues au deçà, il partit au devant le 12e de mars et fit marcher son armée en bataille droit à Nonancourt, pour lui faire passer le gué, d'où il se rendit à Saint-André, village distant dudit Nonancour d'environ quatre lieues sur le chemin d'Ivri, où il estimoit que le duc de Maienne fût logé avec son armée, et là, dans la plaine qui est au-delà dudit village, il rangea son armée en bataille, suivant le plan que lui-même en avoit dressé.

Après en avoir fait la reveue, il la laissa là jusques au lendemain qu'aiant eu nouvelles que le duc de Maienne paroissoit, il fit tourner tête à ses bataillons du côté qu'il venoit. L'on n'eut beaucoup cheminé que les armées se veirent et se mirent en bataille, en laquelle posture elles demeurèrent jusques à nuit presque fermée, que chacun fut contraint se loger. Le Roi print son quartier à Fourcanville, village à gauche de ladite plaine, et le 14e de mars, dès la pointe du jour, les deux armées reprindrent leurs ordres et se mirent en bataille comme le jour précédent. Le choq commença si furieux qu'il enfonça les bataillons du Duc, leur fit lâcher le pié et en contraignit partie de défiler et de fuir, après avoir taillé l'autre partie en pièces, en sorte que la campagne étoit toute jonchée de corps. Il y demeura vingt-deux cornettes de cavalerie, le grand étendard des Espagnols et Flamens, avec le comte d'Egmont, colonel des troupes du duc de Parme, les cornettes du général Reistre, soixante enseignes des gens de pié, sans y comprendre vingt-quatre enseignes des Suisses qui se rendirent. Le sieur de Clermont d'Antrague, capitaine des gardes du Roi, y fut tué près de Sa Majesté, et fut porté inhumer en l'église de Mézières, non guères éloignée de là plus de deux à trois lieues. Là se veoid son tombeau de marbre, autour duquel ceste bataille est représenté en demie-bosse.

Le champ étant demeuré au Roi, Charles de Savoie, duc de Nemours, Bassompierre, Tavannes et Rosne vindrent à Chartres, la nuit d'entre le 15 dudit mois, et le duc de Maienne et le gros de ceux qui se retiroient prindrent leur route vers Ivri, où ils passèrent l'eau et rompirent le pont après eux, qui fut cause

de la perte de beaucoup des siens, particulièrement des reistres An. 1590.
qui furent presque tous noiés, mais qui favoriza fort sa retraitte, d'autant que le Roi aiant recongnu ce gué dangereux et profond, ne voulut hazarder le passer, mais descendit à Anet, lieue et demie au-dessoubz, qui lui fut un grand destourbier et autant de loisir au duc de Maienne de se retirer à Mantes avec ses troupes. Le Roi qui le suivoit de près fut loger à Rosni, environ à une lieue proche. Dès le lendemain, le Duc ne fut sitôt hors de Mantes qu'elle se rendit au Roi, qui s'y arresta quinze jours pour rafraischir son armée. En attendant quelle résolution prendroit Sa Majesté, messire de Nemours qui voioit qu'on le laissoit, sans lui rien dire, prit prétexte d'aller à Orléans trouver messire de la Chastre, et néamoins il s'en alla à Paris où il fut fort bien receu.

Les habitans de ceste grande ville ne s'attendoient pas que le Roi les allât attaquer, mais, quand sur la mi-avril, ils se virent enveloppés de ses troupes, qui enlevèrent Corbeil, Lagni, Melun et Montereau-Faut-Yonne et muguetèrent Sens, ils furent étonnés, mais ils le furent davantage quand ils veirent, le 25 du même mois, Charenton et quelques autres places en la possession du Roi, desquelles ils recevoient beaucoup d'incommodités, mais encores bien plus, quand la nuit de la saint Jean, ils veirent leur ville assiégée.

Le cardinal de Bourbon étoit décédé dès le 24 mai, et fut inhumé dans la chartreuse de Gaillon qu'il avoit fondée. Son trespas empescha bien la Ligue, n'aiant aucun prince, sur lequel elle pût jetter ses yeux pour légitime successeur de la couronne Gauloise que le roi de Navarre. La répugnance qu'ils avoient de se donner à lui, à cause de sa religion, fit continuer le duc de Maienne en sa charge, en laquelle il se trouvoit fort empesché pour ce que les habitans de Paris pressés par la faim, après avoir mangé non-seulement les chevaux, asnes, mulets, chiens, chats, rats et souris, voires autres choses plus sales et horribles à croire, crioient à la faim après lui.

Le Roi se mocquoit de leur disgrâce et misère, disant que c'étoit le cardinal Caiétan qui leur faisoit faire de tels jeûnes, pour être plutôt exaucés. Le duc de Maienne les repaissoit d'un bref secours de la part du duc de Parme, mais n'aiant que des parolles vuides et sans effet, ils députèrent sur le commence-

An. 1590. ment du mois d'aoust, maistre Pierre, cardinal de Gondi, évêque de Paris, avec l'archevêque de Lion, pour aller trouver le Roi qui étoit à Saint-Antoine-des-Champs-lès-Paris, affin de trouver les moiens de quelque bonne paix. Le cardinal Caiétan en eut aussi quelque pourparler avec messires de Biron et de Villeroi et le Plessis-Mornai. Le Roi cependant donna huit jours aux Parisiens, pour aviser ce qu'ils voudroient faire, de rendre leur ville ou traitter la paix générale de tout le roiaume.

Le duc de Maienne faisoit semblant d'en être bien content, mais c'étoit au plus loing de sa pensée, veu qu'il alla à Bruxelles, pour solliciter le duc de Parme de venir avec son armée. Son voiage ne fut long, duquel le Roi averti, il s'en alla, pensant l'attrapper au rencontre. Il l'eust fait s'il se fût avancé de demie heure, d'autant que le duc aiant eu avis de sa marche se jetta dedans Laon.

Le Roi, voiant son coup failli, se retira avec son armée et le duc à Meaux, où il arriva le 21 d'aoust avec le duc de Parme. Le duc de Maienne faisoit courir le bruit qu'il vouloit donner bataille. Le Roi, qui ne demandoit pas mieux, partit de devant Paris, le 29 d'aoust, et assigna le rendez-vous dans la plaine de Bondi près de Livri. Le 1er de septembre, son armée se trouva en bataille sur les onze heures. Le duc de Parme l'aiant découverte de dessus un heurt, ne voulut hazarder ses gens, mais il employa toute la journée à se retrancher, et tandis il se saisit de Lagni-sur-Marne qu'il fit démanteler pour ne l'avoir jugé de deffense.

Le Roi, considérant qu'après huit jours que les armées avoient été les unes devant les autres, sans avoir pu attirer celle de la Ligue au combat, il distribua partie de la sienne par les villes assizes sur la Seine, pour incommoder Paris, et l'autre partie, il l'envoia en Normandie, Champagne, Bourgongne et Touraine. Par ce moien Paris fut délivré du siége et secouru de vivres, tant par terre que par eau. Ceux de Chartres avoient offert deux ou trois cent muids de bled, lorsque messire de Maienne fut à Dieppe, en contreschange de quelques pièces de batterie, qu'ils ne voulurent accepter, dont ils eurent tout loisir de se repentir puis après.

CHAPITRE XXXII.

Nogent-le-Roi reprins par la Ligue; Pontgoën brulé; Le Puiset ruiné; Châteaudun pris; Courville pris et repris; Paris assiégé, avitaillé par ceux de Chartres. Le Roi va au-devant des Espagnols. Nogent-le-Roi repris par les roiaux, comme aussi Courville. Le sieur de Falandre tué devant Condé. Trois Papes en une année. Dessain d'assiéger Chartres, exécuté par le maréchal de Biron. Prodige.

Tandis que tout cela se passoit à Paris et ès environs, le capitaine Béthune, duquel nous avons parlé ci-dessus, fâché que ceux de Chartres lui avoient voulu enlever Nogent-le-Roi, où il commandoit, faisoit le pire qu'il pouvoit contre eux et leurs voisins: il prenoit les tailles, les asséoit, augmentoit et contraignoit les villages à les lui paier et autres grandes sommes, tous les mois. Il venoit jusques dans les faubourgs de Chartres tirer des contributions et apportoit des commissions aux curés de Saint-Maurice et de Saint-Barthélemi, pour faire paier les habitans de ces lieux, sans que personne s'opposât à ces entreprises: peu sortoient de Chartres de ce côté-là, sans être détroussés, durant huit ou neuf mois qu'il continua ceste vie, au bout desquels il se retira avec un gros butin et laissa en sa place le nommé Guitonnière qui pensoit faire de même. Il ne mena guères toutesfois ce train qu'il ne fût pris par le sieur de la Bourdaisière, qui le mit à rançon, de sorte qu'étant en liberté, il fit plus de maux qu'auparavant, jusques au mois d'avril, que quelques habitans de Nogent-le-Roy réfugiés à Chartres, aiant sceu qu'il en étoit absent et n'avoit laissé que fort peu de garnizon audit lieu, se résolurent de lui donner l'escalade et le prendre, comme ils firent. Le château demeura aux roiaux, qui, l'année précédente, l'avoient pris sur le capitaine du Pastis, que le sieur de Sagongne, qui avoit épouzé Diane de la Mark, douairière de Nevers et dame

An. 1590.

An. 1590. dudit Nogent, y avoit mis pour le garder; et ce par trahison d'un nommé Moinet, lequel s'étant réfugié à Chartres, ses autres concitoiens le noièrent de dépit, près la porte Drouaise.

Nogent ainsi reprins, les habitans envoièrent incontinent à Dreux vers le sieur de Falandre qui en étoit gouverneur, le prier de les assister. Il vint à Chartres, pour avoir de l'artillerie, poudres et munitions, lesquelles aiant obtenu, les sieur de la Partière et Danvilliers, lors dans la ville, avec plusieurs volontaires, se mirent en chemin pour aller assiéger le château.

Le capitaine la Trille qui conduisoit ceux d'Orléans se mit de la partie, tellement qu'ils étoient nombre pour le battre. Maistre Jean Salmon, chanoine de Chartres, et Claude Richier, couvreur en ladite ville, jugeant que l'artillerie étoit mal placée pour faire effet, trouvèrent moien de la monter sur un heurt, où ils la pointèrent contre le château; ils n'eurent tiré deux ou trois volées de canon que ceux de dedans demandèrent à sortir, la vie sauve.

Il leur fut accordé, mais mal gardé, veu que ceux de Chartres, extrêmement picqués des maux qu'ils avoient receu de ces garnizons, allèrent les guetter et firent main basse sur tous ceux qu'ils purent rencontrer, si bien que peu échappèrent. Poussemotte, natif de Chartres, commandoit là dedans et étoit celui contre lequel on en avoit le plus: il échappa ce coup, mais aiant été du depuis repris par ses compatriotes, il fut pendu en la place des Halles dudit Chartres.

La ville et le château de Nogent aiant été repris, le capitaine Viane, natif de Blois, y fut mis gouverneur, lequel y fut tué, lorsqu'il fut reprins sur la Ligue. La Guitonnière se voiant frustré de Nogent, s'empara de la Malmaison, prêtrière appartenant au Chapitre de Chartres, à côté d'Epernon, et du depuis du château de Giroudet qui n'en est beaucoup éloigné. Il exerçoit là ses voleries, qu'il continua jusques à sa mort, qui arriva peu de tems après. Hiérome Rotrou, dit Manceau, sergent roial audit Chartres, prit la charge de ses gens, après son décès; et, quoique sa femme, fille naturelle du lieutenant-général dudit Chartres, fût demeurant en ladite ville, il ne laissoit de commettre plusieurs hostilités, étant venu jusques dans l'abbaie de Saint-Cheron prendre frère Philippe Bouteroue, avec un autre religieux d'icelle, nommé Mulot, et un laboureur du village

dudit lieu, lesquels, à cause de sa congnoissance, il traitta fort mal. An. 1590.

D'autre part, tout ce pais étoit presque en semblables transes, à raison des passages des compagnies qui passoient chacun jour, pour se rendre au camp du Roi devant Paris. Le seigneur de la Trémouille tenoit le quartier de Beausse, et le comte de Soissons celui du Perche, où, en passant le 17 septembre, il brûla la ville de Pontgouen, appartenant à l'évêque de Chartres. Le sieur de Saint-Arnould-des-Bois et quelques nobles du pais s'étoient retirés dans le château avec quelques habitans, pensant éviter le dommage. Le comte aiant trouvé de la résistance, et même quelques-uns des siens aiant été tués aux approches, il fit mettre le feu dans la ville, en laquelle il y eut plusieurs femmes et enfans brûlés, et, voiant qu'ils ne pouvoient avoir le château, qui étoit bien défendu, il fit mettre le feu dans l'église qui le joignoit, de laquelle aiant sauté dans icelui, il fut bientôt réduit en cendres, et contraignit par ce moien ceux qui étoient dedans de se rendre à sa merci, auxquels toutefois il ne fit mal que par la bourse, les aiant rançonnés, sans aucune considération de leurs pertes.

Ledit sieur de Saint-Arnould avec plusieurs autres échappés de leurs mains, se réfugièrent à Chartres, lesquels servirent beaucoup au ravitaillement de Paris. Presqu'en même tems, messire de la Chastre ruina la tour du Puiset qui étoit une retraitte de voleurs et se résolut d'enlever Meun qui travailloit fort ceux d'Orléans. Il manda le sieur de la Bourdaisière pour l'assister, lequel s'y en étant allé avec ses Chartrains, ils le prirent quoiqu'avec perte, s'emparèrent de Châteaudun en retournant et en tirèrent grosse somme de deniers. Messire de Longueville, auquel elle appartenoit, envoia incontinent le maréchal d'Aumont, beau-père de la Bourdaizière, pour l'aller reprendre. Celui-ci, en aiant eu le vent, et jugeant la partie trop mal faitte pour lui, s'en revint à Chartres avec ses gens, aimant mieux faire ceste retraitte doucement qu'hazarder témérairement sa vie et celle des siens à la défense d'une place qui n'étoit pas tenable.

Les sieurs de la Patrière et de Danvilliers, estimans qu'il y alloit de son honneur d'abandonner ceste place, prièrent le sieur de la Bourdaisière les laisser dedans, promettant de la

An. 1590. garder contre le maréchal. Ils ne purent faire ce qu'ils avoient promis, ce seigneur les aiant surprins sans munitions de guerre ni de bouche, il les contraignit se rendre la vie sauve. Pour le peu qu'ils y furent, ils y firent bien du dommage, aiant fait brûler les faubourgs qui valoient mieux que la ville. Peu de tems après ledit sieur Danvilliers, aiant fait entreprinse sur Illiers, il fut lui-même pris et mené audit Châteaudun: on lui remit devant les yeux l'incendie de ce faubourg et lui fit-on perdre la tête.

Au retour du sieur de la Bourdaizière, il y eut quelque rumeur à Chartres, à cause du butin que le capitaine Basile avec ses guespins soutenoient n'avoir été bien départi. S'étant picqués sur ceste contestation, ils s'en voulurent aller. Ils prindrent leur chemin par la Beausse, où étant à Saint-Léger-des-Aubées, ils furent chargés par les Maheutres et le capitaine prins; étant peu après délivré et amené à Chartres, il y servit beaucoup, pour envitailler Paris. Ceux de Chartres qui y avoient conduit des vivres s'en retournèrent du côté de Longjumeau, pour gaigner Dourdan, où étoit le capitaine Jacques; ils furent rencontrés et chargés par les ennemis, qui tuèrent quelques habitans de Chartres et tuèrent un nommé Miles Bari qui fut porté à Montlhéri, où il mourut, et fut enterré à la Trinité. Le sieur de Réclainville, par cas fortuit, s'étant rencontré sur les lieux, sauva les autres et les reconduisit à Chartres.

Nous avons remarqué ci-devant que le sieur de la Trimouille, s'en allant au camp du Roi devant Paris, passa par la Beausse; étant à Sours, à deux petites lieues de Chartres, où les habitans avoient fait un fort près l'église, il les somma de se rendre. Ce qu'aiant fait et leur aiant fait prêter le serment de tenir le parti du Roi, ils le gardèrent si bien qu'ils donnèrent force ébat à ceux de Chartres, qui étoient d'un parti contraire. Un jour, aiant pris un laquais du sieur de la Bourdaisière, lui baillèrent les étrivières et proférèrent plusieurs sottes parolles et injurieuses contre l'honneur de son maître. S'en étant plaint à son retour, ledit sieur print de l'artillerie et s'en alla battre ce fort, qu'il print et pilla: de là faisant semblant de s'en vouloir aller assiéger Giroudet, où étoit Rotrou avec une troupe de brigands, il tourna la tête devers Gallardon, qu'il s'attendoit de surprendre, mais aiant trouvé les habitans

sur leurs gardes, il n'en eut que la veue et s'en revint sans rien faire. An. 1590.

Le sieur de la Patrière, qui avoit esté blessé devant Sours, étant guéri de ses blessures, s'en alla prendre Courville, dans le château duquel estoit la dame des Ligneries qu'il mena prisonnière. Il pensoit en faire autant à Maintenon où il surprint le bourg. Il envoia à Dreux vers le sieur de Falandre qui resta derrière pour favoriser sa retraitte, après avoir donné ordre à la Patrière et à la Gaignerie de sauver leur artillerie. Ce qu'au lieu de faire, s'étant amusé à repaitre par le chemin, ils donnèrent loisir audit sieur de Rambouillet et à ceux de sa compagnie de tailler en pièces la plupart de nos Chartrains, qu'ils trouvèrent en désordre. Il en demeura plus de cinquante sur la place, sans les blessés qui moururent puis après, et faisoit-on état que ceste défaite avoit enlevé plus de deux cens soldats tant des habitans de la ville que de la garnison, sans la perte de deux pièces d'artillerie qui y demeurèrent.

La Patrière et la Gagnerie picquèrent des premiers, aiant abandonné leurs compagnons et n'aiant attendu le choc. Ils rapportèrent la nouvelle de ce combat, le soir de la saint Michel, asseurant que le sieur de Falandre y avoit esté tué, ce qui se trouva faux, estant revenu à nuit close dans Chartres avec quelques-uns des siens. On soubçonna la Patrière de lui avoir fait cette pièce, pour le faire prendre ou tuer, d'autant que les ennemis, chargeant l'infanterie, crioient : Où est Falandre? Cela toutefois pouvoit venir d'ailleurs et de la haine que ceux de Maintenon avoient contre lui, pour le mal qu'il leur faisoit.

Après ceste défaitte, qui releva le courage aux Maheutres, ils s'en allèrent d'un même pas à Houdanc et Montfort, qu'ils surprindrent et pillèrent. D'un autre côté, ceux du même parti reprindrent Courville et le pillèrent aussi, sans toucher au château, dans lequel étoit la garnison de Chartres. Le même jour, feste de saint Denis, 9 d'octobre, le sieur d'Arpentigni, gentilhomme de la religion, demeurant près de Châteauneuf-en-Thimerais, se sauva de Chartres, où il étoit prisonnier du sieur de Pescherai, gentilhomme du Vendosmois, qui avoit épouzé une fille de la maison de Courtalain. Ce gentilhomme avoit fort guerroyé les pais duan Vendosmois, de Touraine et Blésois et s'estoit emparé du château de Laverdin où il faisoit sa retraitte.

An. 1590. Quand Paris fut délivré du siége que le Roi avoit mis devant, ledit sieur de Pescherai vint à Chartres, pour aider à conduire des vivres en ceste capitale, en quoi il servit beaucoup.

Vers le même tems, le sieur de la Saulsaie accusa de trahison plusieurs habitans et officiers dudit Chartres pour ce que, voiant le train des affaires et qu'enfin la Ligue ne pouvoit subsister, ils conseilloient de recevoir le Roi de Navarre de bonne heure comme vrai et légitime successeur de la couronne. On leur opposoit davantage qu'ils avoient sollicité le Roi de venir assiéger Chartres et qu'ils se saisiroient d'une porte pour l'y faire entrer. On s'asseura là-dessus de messires François Chouaine, président et lieutenant-général; Gui Robert, prévôt; Hector le Beau, sieur de Chamblai, conseiller au bailliage et siége présidial de Chartres, qui estoit beau-père dudit président; Raoul Haligre, sieur de Chauvilier, greffier du bailliage, et de plusieurs autres, qu'on constitua prisonniers. On fit publier contre eux des quérémonies scandaleuses, pour découvrir s'ils estoient coupables de ce dont ils estoient accusés. Sur quoi personne n'aiant déposé, ils furent élargis à pur et à plain. C'étoit assés d'avoir un ennemi pour estre mis en peine.

Il arriva sur ces grabuges que le duc de Parme, aiant perdu la plupart de son monde devant Corbeil qu'il print, le 26 d'octobre, comme il s'en retournoit en Flandres, le Roi de France le fut attaquer au passage, croiant l'en empescher, ce que néamoins il ne put faire. L'absence de Sa Majesté donna asseurance à ceux de Chartres de mener des convois de vivres à Paris ou d'y aller pour leurs affaires particulières, soubz la conduitte du sieur de Saint-Arnould-des-Bois et autres; les Charvilles de l'ancienne maison des de Chartres estant de parti contraire et de la religion prétendue, qui ont leur maison près Auneau, en estant avertis, les furent attendre au mesme endroit où les Reistres furent mal accommodés par le duc de Guise, et les chargèrent si furieusement d'abord qu'ils tuèrent ledit sieur de Saint-Arnould et en blessèrent quantité d'autres, entre lesquels fut messire Jean de Lespine, advocat, lors échevin de Chartres, lequel estant porté à Auneau, y rendit les derniers soupirs de sa vie. M. Maurice Mariau, chanoine et archidiacre de Vendosme en l'église de Chartres, et plusieurs marchands et habitans dudit Chartres y furent arrêtés prisonniers, desquels ils

tirèrent de grosses rançons et eurent toutes les marchandises et vivres qu'ils menoient. An. 1591.

Au mesme tems que le Roi partit d'Escoui en Normandie, pour aller au-devant du duc de Parme, il laissa son armée soubz la charge du maréchal de Biron, pour l'emploier où il recongnoîtroit qu'il seroit nécessaire, et messire Philippes Hurault, chancelier de France, avec trois secrétaires d'État, pour vaquer aux affaires d'importance, qui se présenteroient pendant son voiage. Le maréchal, pour incommoder Chartres, envoia, le 27 novembre, assiéger Nogent-le-Roi qui fut pris et pillé, et le capitaine Viane, qui estoit dedans, pendu.

Le seigneur de Longni, averti qu'après ceste conqueste Biron tiroit à Arpentigni, où il estoit, y fit mettre le feu et se retira avec ses gens à Chartres. Biron, à la sollicitation du sieur des Ligneries, fut attaquer Courville, qui appartenoit à sa femme, lequel il print et lui rendit. De là il alla à Verneuil, d'où il fut repoussé par les sieurs de Tavannes et Médavi, puis étant allé à Nonancour, il le fit démanteler et donna jusques à Condé, ville et château, appartenant à l'évesché d'Evreux, qu'il prit aussi et y mit garnison pour le Roi.

Quelques trois semaines après, sçavoir le 17 de décembre, le sieur de Falandre, étant allé escalader Conches, il y fut tué, lui seul, d'un coup de mousquet. Ses gens, irrités d'avoir perdu leur capitaine, pour venger sa mort, forcèrent la ville et la pillèrent, et, chargés de butin, ils s'en revindrent avec à Dreux.

Ceste année veid trois papes en moins de quatre mois : Sixte V estant décédé le 27 d'aoust, cinquante-quatre cardinaux éleurent, le 15 de septembre, Jean-Baptiste Castanea, romain, cardinal prêtre de Saint-Marcel, qui fut nommé Urbain VII. Il ne fut couronné à cause qu'il trépassa treize jours après son élection, sçavoir le 27 du mesme mois, de manière que, s'estant rassemblés, le 8 d'octobre, ils éleurent, après plusieurs altercations, Nicolas Sfondrat, dit le cardinal de Crémone, et le publièrent pape, le 5 décembre, soubs le nom de Grégoire XIV, et le couronnèrent, le 8e jour, après la fête de la Conception de Notre-Dame.

Dès le commencement de l'année 1591, le Roi aiant touché de l'argent de la Reine et de certains marchands d'Angleterre, il s'approcha de Paris et le resserra de plus près qu'il n'avoit

An. 1591. fait par le passé. Il essaia de le prendre du costé de Saint-Honoré, soubz prétexte d'y faire conduire des farines; mais, la fourbe aiant esté découverte, il ne put effectuer ce qu'il désiroit. Le Roi d'Espagne, qui avoit toujours un œil ouvert, pour veoir ce qui se passeroit, jetta cependant quelques forces et régimens dans Paris et dans Meaux, et messire de Mercœur fut recevoir l'armée en Bretagne à Blavet, port de mer. Le Roi, qui estoit à Senlis, print son chemin par la Brie et se rendit à quatre lieues de Paris, qu'on croioit qu'il deust assiéger ou bien Troies ou Sens. Il n'avoit dessain sur pas une d'icelles, mais sur Chartres qui lui nuisoit pour ce qu'il fournissoit de vivres à Paris.

Sa Majesté estant de retour de Normandie, elle manda au maréchal de Biron, qui estoit à Mantes, qui avoit presque réduit ceste province soubz son obéissance, lui ordonnant de faire mine de vouloir traverser toute la Beausse pour le venir joindre, mais que tout d'un coup il tournât la teste devers Chartres, pour l'investir auparavant qu'elle pût recevoir du secours. Ceste menée ne put estre si secrette qu'on ne donnât avertissement de tous costés du dessain que Sa Majesté avoit sur ceste ville. Le sieur de la Bourdaisière l'avoit dit souvent aux habitans d'icelle, lesquels croiant que ce fussent artifices pour tirer de l'argent d'eux, ou les obliger à y laisser entrer des garnisons qui estoient aux faubourgs, n'en auroient fait d'état. Un laquais, venu de la part d'un gentilhomme du Roi, apporta des lettres enveloppées d'un morceau de terre à potier, qui avertissoit la ville de ce dessain, duquel on se mocqua. Il sembloit que les Chartrains crussent qu'on n'osât les attaquer, ou qu'ils fussent insensibles au mal qui les talonnoit. On ne laissa pourtant de tenir chambre de ville, où le sieur de la Bourdaisière asseura que tous ces advertissemens lui venoient de bonne part de ses amis et qu'ils estoient véritables, protestant de vivre et mourir avec les habitans à la deffense de leurs biens, de leurs vies et de leur ville.

Là-dessus on fit de belles ordonnances sur le fait de la police, qui furent aussi bien observées que les autres. Sur le bruit du siége, le capitaine La Croix Cottereau partit d'Orléans avec trois ou quatre cens chevaux, ou, comme le disent quelques-uns, que je crois plutost, avec environ soixante cuirasses et deux

cens arquebusiers à pié, pour se venir jetter dans Chartres. An. 1591.
Aiant prins sa marche par Prunai-le-Gillon, un vendredi 1er jour de febvrier, il fut assiégé dans ce village par les sieurs de Sourdis et Marolles, gouverneur de Janville, qui le contraignirent de se rendre avec ses troupes, le samedi suivant avec perte de tous leurs chevaux et équipages.

Plusieurs d'iceux ne laissèrent de venir se rendre à Chartres un bâton à la main et se logèrent à Saint-Martin-au-Val. La nuit du 10e febvrier, ils y furent attaqués par le régiment de Valiraux, gentilhomme Commingeois, qui les contraingnit de se retirer dans la ville le long du fossé du Bar-Bourg; qui vint fort à propos pour la deffense du siége, qui y fut mis incontinent après, veu que, lorsqu'il y fut posé, n'y avoit dedans que huit cens hommes de pié et de cheval au plus.

L'on veid ce mesme jour sur la ville de Chartres une chose prodigieuse, qui estoit un grand étendard ballotant en l'air, qui apparut sur l'abbaïe de Saint-Jean-en-Vallée et fut veu tout le long du jour s'advançant peu à peu sur la porte des Epars, où il disparut et se perdit sur les sept heures du soir. Cela donna sujet de penser à plusieurs, chacun en parlant selon son sens et ce qui lui venoit en fantaisie.

Le maréchal de Biron faisoit cependant ses approches et fut-on bien étonné, que le dimanche de la Septuagésime, 10e dudit mois, la ville se veid investie. Ce sera l'endroit où je finirai ce livre pour veoir ès premiers chapitres du suivant les particularités de ce siége, qui méritent bien être sceues.



AD. L. INV. P. ROUSSEAU, DEL. ET SC.

HISTOIRE
DU
DIOCÈSE ET DE L'ÉGLISE
DE
CHARTRES.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE I.

Siège posé devant la ville de Chartres par le roi Henri IV, où il se trouva en personne; fait sommer la ville de se rendre. Traistres dans la ville. Sommation de la ville pour la seconde fois de se rendre.

Les habitans de Chartres, congnoissant que c'es- An. 1591.
toit tout à bon que les effets avoient suivi les parolles, se mirent en dévotion, aiant fait, ledit dimanche de la Septuagésime, procession en l'église cathédrale, pour implorer la miséricorde et assistance de Dieu, le prier de détourner son indignation de dessus ceste ville, dont sa digne

An. 1591. mère se disoit être Dame et ne permit que les ennemis de son nom eussent l'avantage de l'avoir eue à la force de leurs bras. La consternation du peuple fut fort grande, quoiqu'il fût résolu de se bien deffendre.

Le lundi 11e jour dudit mois de febvrier, le sieur de Grammont, qui avoit épouzé une fille d'un premier lit de Mme de Maienne, arriva sur le soir avec environ deux cens hommes bien armés, et le sieur d'Andouins, bourguignon, avec ses argoulets à cheval. Ledit sieur de Grandmont pensoit aller trouver le duc de Maienne, mais aiant rencontré le Roi à Etampes, il auroit rebroussé vers Chartres, où il se jetta. Lors de son arrivée, les portes de Guillaume et Morard étoient fermées et fut contraint de passer la nuit aux faubourgs, où on lui envoia des vivres pour lui et ses hommes et du foin et de l'avène pour ses chevaux; le matin on le fit entrer et fut loger en la veillée près lesdites portes. Plusieurs en murmuroient, comme tels rencontres ne se passent jamais sans deffiance, disant qu'il avoit été envoié par le Roi de Navarre pour lui faire rendre la ville et lui marquer ses logis, mais les plus avisés jugeant que, touchant de si près au duc de Maienne, auquel il avoit rendu tant de preuves d'amitié et de service au siége de Paris et s'étoit toujours montré très-affectionné au parti de la Ligue, laissèrent dire les autres et le receurent.

Environ la même heure, le guet qu'on avoit redoublé au clocher neuf de la grande église, sonna une alarme du costé de la porte des Epars : c'étoit le sieur de Sourdis, qui s'emparoit du faubourg et s'y barricadoit avec ses troupes, pour commencer le siége. Les habitans se repentoient fort de ce que, dès le commencement qu'ils eurent avis qu'on vouloit les assiéger, ils n'avoient mis le feu dans les faubourgs, suivant la résolution qui en avoit été prinse en l'hôtel commun de la ville. Tout le reste du jour fut emploié à brûler les autres faubourgs, jusques à la portée du mousquet, et le sieur de la Bourdaisière fut luimême en personne pour mettre le feu en celui de la porte Guillaume. Le guet faisoit son devoir de sonner à mesure qu'il voioit arriver du monde. Le sieur de Grammont vouloit sortir avec des troupes contre ceux qui arrivoient, sans l'empeschement que lui firent ceux de la ville, en laquelle, pour mettre quelque ordre, le sieur de la Bourdaisière fit le département des

quartiers aux seigneurs qui étoient réfugiés en icelle. Il se retint le quartier de porte Saint-Michel avec le grand ravelin proche. Le sieur de Pescherai eut celui de la porte des Epars, lieu le plus dangereux, à cause du ravelin, qui estoit non encores parachevé et qui fut le premier assailli et deffendu par ledit sieur, quoiqu'il ne fût encores bien gari d'un coup d'harquebuze, qu'il avoit receu à Longni au Perche peu de jours auparavant. An. 1591.

Les sieurs de Rochembaud, Réclainville et ses fils furent départis aux portes du Châtelet et Saint-Jean. Les sieurs de la Patrière et de la Pinelière avec le capitaine Lacroix furent mis à la porte Drouaise et sur la rivière où fut depuis la Brèche; de Grammont devant la porte Guillaume, et Mr Legrand eut le quartier de la porte Morard. La nuit suivante, le guet sonna fort et donna le signal de tous les côtés, tandis que l'ennemi se logea aux fauboursgs et éteignit le feu qui y estoit encores.

Le mardi 12, un soldat du sieur de Réclainville, dit le Pont, fut tué le premier du siége dans le ravelin de la porte des Epars. Les habitans voulant venger sa mort, un nommé Robert Contet, avec un sien fils et quelque douze harquebuziers, allèrent mettre le feu dans une maison proche des barricades de l'ennemi, mais aiant veu que pas un de la garnison ne l'avoit voulu suivre, il revint sans perte, que d'un de ses hommes.

Le mercredi 13, fut faite procession générale aux Cordeliers, où assistèrent tous les vieillards, tant du clergé que laïcs, avec les femmes et enfans, tandis que les plus robustes furent emploiés tout ce jour-là à garnir les portes, barricader les ravelins et faire autres fortifications dans la ville. Le sieur de Grammont fit une saillie par la porte Morard, où il en tua sept ou huit et en ramena un de ses hommes blessé. L'huissier de la Varenne, sergent de la ville, accompagné de quarante harquebuziers, n'en fit pas moings, en aiant tué autant dans la maison d'un nommé Marchand, près de Saint-Barthélemi, tellement qu'en ce jour-là, il y eut de côté et d'autre plus de cent ennemis tués. Quelques-uns ne trouvèrent cela à propos, à cause de la poudre qu'on dépensoit trop follement, disoient-ils. Comme de fait, celui qui avoit charge de la distribuer, reconnut en avoir distribué plus de cent livres ce jour-là, par l'ordre des chefs, ce qui fit soubçonner quelques-uns de trahison.

An. 1591. Le jeudi 14, quantité de compagnies arrivèrent du côté de Paris avec plusieurs charretées de foin, et le sieur de la Bourdaisière fut donner avis à Mr de Chartres, que le Roi étoit arrivé au camp. Quelque tems auparavant, le sieur de Grammont étoit sorti à la Croix de Saint-Lubin, où il se battit fort longtems et y en tua bon nombre et en ramena un charretier blessé. Son maréchal-des-logis y demeura prisonnier, la selle de son cheval estant par malheur tournée soubz lui. La Pinelière avoit fait une sortie à la porte Drouaise, où il avoit tué trois ou quatre hommes en une barricade, où il y eut un de ses gens blessé.

Il n'y avoit pour lors que neuf moulins dans la ville, qui à peine suffisoit pour moudre la munition. Si les ennemis eussent pensé, dès leur arrivée, à leur faire coupper l'eau, ils eussent fait jeûner les habitans plus qu'ils n'eussent voulu. Il y avoit quelques moulins à bras qu'on fit raccommoder et en faire de nouveaux, de sorte qu'auparavant que l'ennemi s'avisât de rompre les levées, qui font entrer l'eau dans la ville, on se pouvoit passer de moulin à eau. Le pain ne laissa d'enchérir et doubler de moitié.

Le sabmedi 16, le Roi envoia un trompette et un héraut, pour sommer la ville de se rendre. Le sieur de la Bourdaisière et le maire Suireau firent réponse qu'ils le feroient très-volontiers, si le roi étoit catholique, et, quand il plairoit à Sa Majesté retourner à l'Eglise, qu'ils seroient les premiers à le recongnoistre pour leur vrai et légitime seigneur, et à lui rendre toute sorte d'obéissance. Le héraut aiant réparti qu'ils contraindroient Sa Majesté à les avoir de force : « C'est à quoi » nous nous attendons (dit la Bourdaisière), nous sçavons qu'il » vient à ceste intention et la nôtre est de nous deffendre : nous » espérons, avec la grâce de Dieu, qu'il n'y gagnera non plus » que de là où il vient. »

Le lendemain, dimanche de la Septuagésime, 17 dudit mois, Mr de Chartres exhorta un chacun à faire une communion générale, comme le jour de Pasques, pour se préparer à recevoir la miséricorde de Dieu, ou à bien mourir en sa grâce. Après la grande messe de la cathérale, il y eut procession, tant par le haut que par le bas d'icelle, où le Saint-Sacrement fut porté par ledit seigneur évesque, après laquelle il célébra la messe au grand autel et la dit de Notre-Dame, à laquelle tout le clergé

communia. Durant la célébration d'icelle, il s'éleva un grand bruit que l'ennemi faisoit ses approches, pour battre la ville par le mesme endroit qu'on avoit fait au premier siége, du côté du Massacre, lequel se trouva faux. An. 1591.

Au mesme tems, maistre Martin Cailleau, naguères chanoine de Chartres et lors curé de Saint-Anian, faisoit aussi procession avec ses paroissiens, où tous allèrent nuds pieds, combien que les neiges fussent fort hautes. Ces dévotions n'empeschèrent qu'on ne brûlât une barricade de l'ennemi près la porte Drouaise, qui incommodoit grandement ce quartier. Pour l'avoir, les sieurs de la Bourdaisière et de la Patrière s'avisèrent de faire conduire le canon qui avoit été fondu de nouveau avec quelques autres pièces, dès le soir du samedi précédent, sur le cavalier de la Prescherie et pointèrent contre ladite barricade, prévoiant que l'ennemi y accourroit pour la deffendre. Ce qui réussit suivant leur dessain, veu qu'ils ne furent plutôt sortis de la ville, faisant semblant de l'aller attaquer, que les soldats y vindrent de tous côtés, sur lesquels le canon aiant débuché en fit une terrible tuerie. Que s'ils eussent tant soit peu tardé, ils eussent mal accommodé les Suisses, qui accouroient pour la garder. Ceste barricade ainsi abandonnée fut enlevée la nuit, et le feu mis dans une maison du faubourg, pour incommoder d'autant l'ennemi.

Dès le matin du même jour, il y avoit eu un soldat de la ville, tué sur le ravelin de la porte des Epars, et un du parti contraire, blessé devant ladite porte, qui se mocquoit de ceux qui étoient en garde. Lesquels, aiant tiré sur lui, l'entraînèrent dans la ville, espérant apprendre quelque chose de lui; mais, estant mort aussitôt, pour avoir perdu tout son sang, on ne put rien découvrir de lui. Ce qu'on fit d'un autre qui, l'après dînée, querellant avec ses camarades, s'enfuit et étant poursuivi, se jetta dans les fossés et fut receu dans la ville. Etant enquis de ce qui se passoit au camp, il rapporta que le Roi avoit douze canons pour faire brèche, mais que quand elle seroit faite compétente, il n'avoit pas quatre bons soldats, pour venir à l'assaut et qu'il y avoit plus de cinq cens traistres dans la ville, qui avoient sollicité le Roi de la venir assiéger.

Sur le soir, on sonna une chaude alarme à la porte des Epars, où plusieurs se rangèrent, messire de la Bourdaisière y

An. 1591. fut à cheval, le tems étant fort obscur et pluvieux, et fut bien étonné, quand il trouva la muraille déjà bordée et des corps de garde dans les rues. On craignoit une mine vers la porte de Saint-Jean, et pour ce l'on commença, le lundi 18, à contreminer. Ce soubçon vint de ce qu'on voioit des hommes porter de la terre contre la contrescarpe du fossé, dont il y en eut plusieurs de tués et des ennemis parmi ceux qui étoient sur la muraille qui tiroient incessamment contre eux, entre lesquels étoit un cordier, demeurant près de la porte Châtelet, lequel tiroit si asseurément, qu'il ne manquoit son homme pas un coup, si qu'en moins de rien, lui seul en tua neuf.

Il fut fait aussi le mesme jour une sortie par la porte Drouaise, où sept ou huit des ennemis furent tués dans une barricade par ceux de la ville qui y mirent le feu. Environ la mesme heure, fut trouvée une gueuse, âgée de douze à quatorze ans, laquelle vouloit sortir de la ville, feignant vouloir aller mendier sa vie aux champs. Les gardes en aiant compassion, sur la crainte que, si elle tomboit ès mains des ennemis, ils n'attentassent à son honneur, ils ne la voulurent laisser sortir. Quelqu'un s'étant avisé de la fouiller, elle fut trouvée saisie d'un pacquet de lettres, adressant au Roi, par lequel on lui mandoit qu'il fît hardiment ses approches pour faire brèche, n'y aiant personne pour la deffendre, s'excusant de lui avoir manqué de parolle, pour n'avoir pu mettre en effet ce qu'ils lui avoient promis, mais qu'il n'y avoit encores rien de gasté et qu'un peu de patience lui feroit recongnoistre qu'il avoit dans la ville des serviteurs très-affectionnés à son service. La fille, interrogée de ceux qui lui avoient baillé ces lettres, dit que c'étoit messire René Bonhomme, receveur du Domaine; Adrian Aubert; l'huissier Pigeard et un nommé Besli, pâtissier, demeurant tous rue du Muret. Les aiant fait venir et confrontés à ladite fille, dit qu'elle ne les congnoissoit point et que c'avoit esté un soldat qui lui avoit donné ledit pacquet et lui avoit dit que c'étoit de la part des dessus nommés. Enquise si elle congnoistroit bien ledit soldat, dit qu'oui. Sur quoi, aiant été menée au ravelin de la porte des Epars, elle montra un jeune homme, nommé Etienne Goussu, lequel nia l'affaire et l'escripture, comme de fait on recongnut qu'il n'y avoit grande apparence et que cela pouvoit procéder de

quelques malveillances. On ne laissa de vouloir avoir caution des autres, auparavant que les laisser aller. An. 1591.

Il y avoit pourtant quelques traîtres dans la ville, veu qu'aiant averti l'ennemi qu'il y avoit faute de farine dans la ville, il rompit les levées, pour empêcher que l'eau ne passât au travers, pour faire moudre les neuf moulins qui y sont. Mais il étoit trop tard, y aiant assés de moulins à bras pour subvenir à tout. Et de plus, c'est que le lendemain, il tomba si grande quantité de neige, laquelle s'étant fondue, emporta toutes les cimes que l'ennemi avoit mises pour détourner l'eau, qui crût tellement que nonobstant ses efforts, elle entra dans la ville et fit moudre tout à la fois les neuf moulins qui sont dans son enceinte. Les ennemis, voiant l'eau ainsi grossie, et qu'elle faisoit toutes les meules, crièrent à ceux de la muraille que leur Dieu étoit Ligueur, puisqu'il les assistoit de la sorte contre eux qu'il incommodoit de tant d'eaux.

Dans le clocher neuf de la grande église, il se trouva un vieil moulin à bras, qui n'avoit servi depuis que les Anglois assiégèrent Chartres, lequel, aiant été descendu, raccomodé et mis dans l'officialité du Chapitre, fut trouvé très-excellent pour faire trois à quatre septiers de farine, chaque jour; de quelques moulins à tan, on en fit des moulins à bled, qu'on faisoit tourner avec un cheval, dont j'ai parmi mes Mémoires un modèle.

On s'étonnoit que cependant le Roi demeuroit si longtems à faire ses approches, veu qu'il y avoit déjà huit jours qu'il tenoit la ville assiégée. Aucuns faisoient courir le bruit que c'étoit faute de poudre, qu'ils disoient avoir été prise par le sieur de la Châtre; autres que c'étoit que le Roi avoit intelligence dans la ville, qu'il s'attendoit avoir sans combat, mais, qu'aiant été déceu, il avoit envoié quérir son artillerie à Mantes.

Le mardi 19, il vint un vigneron de Lèves, qui asseura avoir veu le lieutenant-général de Chartres avec le Roi, qui lui disoit: Que les sieurs de Nemours et de Grammont l'avoient empêché d'entrer dans Paris, mais, qu'il seroit plutôt demi-an devant Chartres, qu'il ne contraignît ledit sieur de Grammont à venir à composition; qu'il étoit au reste fort empesché à faire ses approches et plus en souci de venir à l'assaut, quand il en

An. 1591. seroit tems, attendu le difficile accès qu'il y avoit et les fréquentes cannonades qu'on tiroit sur ses gens, desquels on lui enlevoit nombre chaque jour, s'étonnant comment ils étoient si prodigues de poudre, qui lui faisoit croire qu'ils en avoient beaucoup.

Le mercredi 20 et jeudi 21 furent emploiés par ceux de la ville, à rompre les barricade que l'ennemi faisoit. Il en avoit posé dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu avec des cuves; qui donnoit de l'appréhension qu'il vouloit battre la ville de ce côté-là et de celui de la porte des Epars. Pour leur résister et les incommoder, on fit un cavalier entre ladite porte de Châtelet et celle de Saint-Jean pour y placer le canon. On y terrassa semblablement et répara tous les endroits par lesquels on soubçonnoit devoir arriver quelque attaque. L'ennemi préparoit des gabions assés loin de la ville, sur le chemin de Bailleau-l'Evêque, qu'on estimoit être pour battre la ville en ruine. Les capitaines s'en mocquèrent, n'étant que des mines pour intimider le bourgeois et faire croire que le Roi avoit force canons.

L'on fit ce même jour plusieurs saillies, autant témérairement entreprinses qu'heureusement exécutées. Georges Mignon, chaussetier, capitaine de la porte Châtelet, en fit une avec quinze ou seize harquebuziers, gens de résolution, ausquels aiant fait prendre chacun une hache ou congnée, et s'étant coulés, sans être apperceus, dans ledit cimetière de l'Hôtel-Dieu, ils se jettèrent de telle impétuosité sur l'ennemi qui se gabionnoit, que, les aiant mis en fuitte, ils couppèrent les cercles des neuf cuves, déjà rangées, partie du bois desquelles ils apportèrent dans la ville à la barbe des ennemis, sans perte d'aucun d'entre eux. Ceste entreprinse les rendit plus vigilans, et firent venir de cent à six vingt chevaux dans le faubourg, pour garder dorénavant leurs barricades et gabions et couvrir les premières des sorties de ceux de la ville.

Jusques à ce jour, on s'étoit doubté que les ennemis minoient soubz la porte de Saint-Jean, pour ce qu'on veoioit des hommes brételer de la terre, mais, aiant été recongnu que c'étoit pour servir aux retranchemens, qu'ils désiroient faire, pour gaigner la contrescarpe du fossé de ladite porte et s'y gabionner, quelques bons garçons sortirent de la ville, qui allèrent ren-

verser deux poinsons ou barriques dans le fossé malgré ceux An. 1591.
qui y travailloit.

Le sieur de Grammont alloit cependant çà et là pour encourager un chacun à se bien deffendre, soubs espérance d'être bientôt secourus du duc de Maienne, qui avoit receu, selon le bruit commun, cinq mille chevaux et deux mille hommes d'infanterie d'Espagne. Ce qui n'étoit que pour les amuser; le bon seigneur étant assés empêché d'ailleurs. On fit aussi crier que, suivant l'ordonnance de ville, chacun eût à fournir six sacs de toile, pour les remplir de terre, pour garnir la brèche, s'il étoit besoin, et en porter mille ou onze cens dans la chambre de ville, affin de les avoir prests et à main, quand l'occasion s'en présenteroit.

Le Roi envoia de rechef sommer la ville par un trompette et un héraut, ausquels le sieur de la Bourdaisière fit la même réponse que la première fois et leur deffendit de ne plus y retourner.

Le sabmedi 23, on fit une sortie pour aller forcer et ruiner les barricades de la porte du Châtelet; elle fut mal exécutée, trois des habitans y aiant été blessés, sçavoir Pierre le Noir, greffier, et deux autres. La nuit, l'ennemi tâcha de s'emparer du ravelin de la porte des Epars qui fut bien contesté et n'y eut en tout qu'un gentilhomme du sieur de Grammont qui fut blessé à la tête, dont il mourut le lendemain et fut enterré à Saint-Saturnin.

Le dimanche 24, après la messe canoniale du jour, Mr de Chartres célébra la messe du Saint-Sacrement au chœur de la grande église, à laquelle tous les habitués de l'église communièrent. Tous les jours se faisoient deux processions par le haut et le bas d'icelle, auxquelles tous les vieillards et les femmes assistoient avec les petits enfans, en grande dévotion. Le soir, on tira quantité de coups de mousquet à la porte des Epars, qui fit sonner le guet, au signal duquel la muraille fut incontinent bordée. On craignoit que l'ennemi voulût tenter l'escalade, le tems étant fort obscur et pluvieux pour n'être apperceu. On ne veid toutefois personne qui fit semblant de s'y présenter. Ce fut pourtant un sujet de redoubler les gardes et de faire descendre deux hommes dans le fossé, qui rapportèrent deux picques, qu'ils trouvèrent dans une eau dormante

An. 1591. d'icelui; qui fit juger que les sentinelles avoient eu raison de donner l'alarme, y aiant apparence que l'ennemi fût venu sonder l'eau avec lesdites picques.

Après ceste alarme, le baron de Biron s'en vint sur les neuf heures crier d'assez loin et demander qui est-ce qui commandoit à cet éperon. Lui aiant été répondu par le sieur de Pescherai, qui l'avoit recongnu à la voix, que c'étoit lui, le baron lui dit en ces termes ou fort approchans : « Puisque vous » ne voulés recevoir votre Roi, il vous va battre par quatre » endroits et faire quatre brèches, pour vous forcer. » — « Je » n'en crois rien, dit Pescherai, car il n'a ne canons ne poul- » dre à suffisance pour le faire, et, quand bien il le pourroit, » nous ne le craignons pas. Nous lui préparons des tranchées » et remparts assès forts pour le repousser. » Le baron lui réplica : « Vous n'avez gens dans la ville, qui puissent la def- » fendre. » — « Il y en a assés, dit Pescherai, pour vous, » encores qu'il n'y eùt que moi et mes gens avec les habitans. » — « Hé ! comment, dit Biron comme en se mocquant, pour- » riez-vous bien combattre, n'aiant qu'un bras? » — « Je suis » devenu bon gaucher, répondit Pescherai, et apprens encores » tous les jours à l'être. Je soutiendrai la picque sur mon bras » droit et la manierai de la gauche. » — « Mais, dit Biron, » messire de Maienne est bien pesant à vous venir secourir ? » — « Il a pourtant, dit Pescherai, de bons chevaux, assés forts » et puissans, pour le pouvoir porter. » — « Je le sçai bien, dit » Biron, mais je veux dire que votre secours n'est pas prest à » venir. » — « Nous n'en avons que faire, répartit Pescherai, » d'ici à plus de trois ans. » — « Vous pouvez avoir des bleds, » réplica Biron, mais vous n'avés point de farines. » — « Il y » en a autant qu'il en faut, répondit Pescherai, n'y aiant maison » qui n'aie son moulin à bras, et ne faut craindre que la ville en » aie faute, tant qu'il y aura du bled. » — « Qui commande, » dit Biron, le grand éperon de Saint-Michel? » — « C'est mes- » sire de la Bourdaisière, dit Pescherai. » Le baron ajouta : « Qui est-ce qui commande à ce petit cavalier de la porte Saint- » Jean ? » — « De bons hommes. » Le baron lui aiant encores demandé : « Et celui de la porte Drouaise ? » — « Grammont, » dit Pescherai, combien que ce fût la Pâtrière et la Pinelière. — « J'en suis bien aise, dit Biron, c'est mon cousin et ami, je suis

» le sien, adieu! » Et sur ce ils se retirèrent. Le sieur de Pescherai commanda que chacun se tînt sur ses gardes en son quartier, ce colloque n'aiant été que pour sonder ce qui se passoit dans la ville, dont il ne manqueroit d'avertir le Roi, qui pouvoit être présent durant leur conférence. An. 1591.

Le lundi 25, ledit Cailleau, curé de Saint-Anian, fut encores en procession avec ses parroissiens, qui étoient nuds pieds, tant en la cathédrale qu'ailleurs, et y en eut qui furent en chemise, quoiqu'il fît un grand froid. Les jésuites prêchoient que cela étoit bon, pour appaiser l'ire de Dieu et le fléchir à miséricorde, mais qu'il étoit autant de besoing de penser aux fortifications qu'à la dévotion.

Le mardi 26, jour de caresme-prenant, on découvrit le canon dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu et pensoit-on que, dès le lendemain, ils deussent commencer à battre la ville. Ce n'étoit que pour donner de la terreur, n'aiant été rien fait ce jour-là, sinon que le Roi envoia les sieurs de Biron et Sourdis avec autres, pour sommer la ville, pour la troisième fois. Sourdis, parlant à la Bourdaisière, frère de sa femme, lui fit plusieurs remontrances entre autres: Que les gentishommes, qui étoient dans la ville de Chartres avoient beaucoup de moiens de se sauver et trouver grâce près de Sa Majesté, s'ils vouloient entendre à composition, qui leur seroit honorable et avantageuse; qu'en ce faisant, ils seroient cause du salut du peuple, ou, persistant en leur obstinée résolution de lui résister, ils avanceroient sa perte; la mort de plusieurs gens de bien et tous les maux qui arrivent à la prinse d'une ville lui seroient mputés, qu'il lui conseilloit d'y penser et tâcher de se mettre à couvert avec tous ceux qui étoient avec lui, par quelque bonne capitulation.

La Bourdaisière lui répartit que tant les capitaines que soldats et habitans de la ville s'étoient solennellement promis la foi de vivre et mourir ensemble pour le maintien de leur religion et de la ville et qu'ils ne pouvoient s'entre-abandonner, sans encourir le blâme de perfidie. Biron leur demanda pourquoi ils faisoient difficulté de recevoir le Roi? Auquel la Bourdaisière répondit que c'étoit à cause de sa religion et qu'étant excommunié, il étoit indigne de porter la couronne de France, qui n'appartient qu'à un roi catholique, qui à raison de ce

An. 1591. s'appeloit très-chrétien et fils aîné de l'église; que, si le Roi eût été de ceste qualité, on lui eût porté les clefs de la ville, qui l'eût recongnu comme son vrai et légitime souverain.

« Et nous, dit Biron, pour qui nous tenez-vous, sommes-nous » pas catholiques? » Auquel le maire Suireau répartit: « Nous » vous réputons tels que vous estes et plus méchants que lui, » traîtres à votre mère l'église, puisque vous bataillez contre » elle. Si vous ne flattiés point le Roi, et ne vous missiez si avant » dans ses intérêts pour lui complaire, il y a longtems qu'il » seroit converti et que nous aurions mis fin à tous nos différens » et n'y a que vous qui l'en empeschiés sur des respects » humains, qui n'ont apparence ny raison. »

Les parolles commençoient à s'émouvoir entre eux de part et d'autre, pour ausquelles obvier, ils se séparèrent. Au départir, le sieur de Sourdis dit au sieur de la Bourdaisière: « Mon frère, » je vois bien que vous voulés vous perdre et le peuple de » Chartres avec vous, adieu! mon frère! » et se retirèrent.

Le sieur de Grammont, qui jugeoit bien que tous ces pourparlers n'aboutiroient à rien, pour animer les Chartrains à se fortifier, fit lui-même, ce jour-là, action de pionnier, prenant une bretelle sur ses épaules, pour exciter les autres à faire le semblable et travailla assés longtems. Le soir, tous les gentilshommes et capitaines, qui avoient commandement dans la ville, s'en allèrent à l'évêché, où Mr de Chartres les arrêta à souper. L'on ne laissa de se tenir sur ses gardes, de crainte que les ennemis ne fissent quelque entreprinse, sur l'opinion qu'ils pouvoient avoir que les habitans s'amuseroient à faire la débauche ce jour-là. Aussi fit-on plus seure garde, que de coutume, les bourgeois ne autres n'aiant envie de rire.

Environ les neuf heures du soir, les ennemis commencèrent à tirer leurs gros canons, qui furent les premiers coups qu'ils tirèrent contre le ravelin de la porte des Epars. Ceux qui étoient dedans congneurent que c'étoit eux à qui on en vouloit et se tindrent sur la deffensive.

Il arriva ce jour-là une chose digne en quelque façon de remarque. Comme l'on travailloit aux tranchées de la porte de Châtelet, deux poules d'eau volèrent pardessus la muraille et vindrent tomber parmi quantité de monde, qui étoit présent: l'une fut tuée, l'autre fut prinse en vie. Plusieurs prindrent

sujet de vouloir philosopher là-dessus et deviner ce que vouloit prédire une chose si extraordinaire à leur avis, comme de ce qu'un an auparavant, on auroit prins une perdrix en la rue des Grenets. An. 1591.

Quoique j'en laisse le jugement libre à chacun, cela n'empêche pas que je ne puisse donner le mien et dire que je ne trouve rien d'extraordinaire ni contre l'ordre naturel, ni en l'un ni en l'autre, pour ce qu'il se peut faire que cette perdrix s'estant échappée de quelque maison proche, ou bien que, s'étant levée des vignes, qui sont près de la porte Saint-Michel, elle auroit continué son vol jusques vers l'Etappe-du-Vin, où étant tombée elle auroit couru le long de la rue des Grenets, où elle avoit été prinse; s'en prenant de la sorte à la course bien souvent dans les rues des villages.

Pour les poules d'eau, on peut dire aussi qu'étant dans ces jonchées près des herses où il s'en veoid bien souvent, étant étonnées par les coups de canon et d'harquebuziers, qui furent tirées ce jour-là, elles avoient laissé leur nid et leur giste pour en aller chercher un autre plus asseuré, la nature leur aiant donné cet instinct d'éviter ce qui leur est incommode ou nuisible, et ainsi auroient prins leur essort par dessus les murailles de la ville où elles seroient tombées et arrêtées.

CHAPITRE II.

Batterie contre la ville de quatre mille coups de canon en un jour. Plusieurs, tirés en grand nombre, les autres jours. La ville, battue en ruine du côté de la porte des Epars. L'Image de Notre-Dame, qui étoit sur ladite porte, frappée et renversée d'un coup de canon, sans avoir été rompue. Accident mémorable arrivé à la même porte. Assault au ravelin d'icelle. La ville, sommée pour la quatrième fois de se rendre au Roi, qui, demeuré malade à Josaphat, commanda de donner un assault et de faire main basse sur les habitans, si la ville étoit prinse. Secours.

An. 1591. Pour divertir quelque peu le lecteur, je commencerai ce second chapitre par le premier jour de carême. Le mercredi des Cendres, 27 février, les ennemis battirent furieusement la ville, depuis six heures du matin jusques à midi avec sept pièces de canon, dont y en avoit trois doubles, jettèrent les boulets de trente-huit livres pièce, qu'ils avoient plantées au Marché aux pourceaux. Leur dessain étoit de battre en ruine entre l'église de Sainte-Foi et la porte des Epars, pour renverser les gabions et appuis qui étoient sur le fort d'Hercules, affin que ceux de dedans ne pussent les endommager de ce côté-là. Ce fut peine et poudre perdue, d'autant qu'au lieu de gabions, les soldats y firent des retranchemens, qui les mettoit à couvert de l'artillerie ennemie, et refirent les appuis avec des sacs plains de terre.

Ceux qui étoient des plus zélés à la Ligue remarquèrent que le premier boulet qui fut tiré, passa pardessus le revestiaire de l'église et pardessus la grande salle de l'évêché et alla donner contre le posteau de la chambre, qui étoit derrière, appelée la chambre du Roi, en laquelle on tenoit que la mort du duc de Guise avoit été complotée et résolue et exécutée à Blois, lesquels il ruina et renversa entièrement. Ce boulet fut apporté à

l'église et attaché contre le pillier, qui est vis-à-vis l'image de Notre-Dame en la nef, comme la première offrande de ces bons pèlerins. An. 1591.

Sur les deux heures après midi, la batterie recommença de plus belle et continua tout le jour, tant qu'il fut conté environ quatre mille coups, avec pareil effet qu'auparavant. Toutefois l'église de Sainte-Foy, qui avoit de naguères été rehaussée, fut quelque peu endommagée et le clocher cuida être abbattu. Ce que voiant le sieur de Grammont dit à ceux qui étoient proche de lui : « Vous étonnés-vous s'ils tirent contre Sainte-Foi ; ce » sont Huguenots qui en veulent à notre sainte foi ; mais Dieu, » qui nous la donne, nous la conservera, s'il lui plaist, contre » tous leurs efforts. »

Ils tirèrent aussi un coup contre l'église de Notre-Dame entre les deux clochers et abbatirent un des pilastres de la porte Roialle de ladite église, lequel en tombant fit un grand bruit, sans toutesfois offenser personne. Un soldat de la ville fit un trait fort hardi : aiant apperçu que, sitôt que le canon auroit joué, on mettoit un manteau devant pendant qu'on le rafraîchissoit et chargeoit, il se jetta dans le fossé du ravelin de la porte des Epars et s'en alla habillement prendre ledit manteau et l'emporta. Je laisse à penser s'il étoit de bonne prise et s'il y avoit en ce soldat plus de témérité que de hardiesse. S'il eût été suivi, l'on eût pu enclouer ce canon des ennemis et le rendre inutile. Toute la matinée, tandis que le canon tiroit, plusieurs gentilshommes et habitans se disposèrent à la mort par une confession de leurs péchés et communion qu'ils firent. D'autres s'emploièrent à fortifier la ville. Sur le soir, on s'apperceut que l'ennemi changeoit de batterie et plantoit son canon dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu. Au même tems, arriva un messager de la part de messire de la Chastre qui fut receu par la porte de Saint-Michel, mais assés mal, pour ce qu'un de ceux de la ville, estimant que ce fut quelqu'un des ennemis, tira dessus et le blessa par la joue. Je n'ai pu sçavoir quelles nouvelles il apportoit ; il couroit toutesfois un bruit au même tems que messires de Nemours et de la Chastres venant au secours de Chartres, avoient été receus par le Roi au Coudrai, où ils se battoient ; qui étoit une fourbe moientée pour faire sortir ceux de la ville, les faire tomber en leurs embusches et les surprendre.

An. 1591. Aussi les capitaines n'en firent grand cas et ne s'en remuèrent davantage. Le soir, fort tard, le guet sonna une chaude alarme, criant que chacun se rangeât en son quartier, et redoubla par deux fois, puis le tambour alla par la ville, pour faire aller aux remparts, et mêmes les capitaines furent par les maisons pour contraindre les habitans d'y aller travailler.

Le jeudi 28, les ennemis tirèrent leur artillerie, et le sieur de Réclainville fut blessé à la tête d'un éclat de pierre que le canon avoit fait voler. On voioit comme l'ennemi avoit placé son canon dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu et dans celui de Saint-Thomas, et tenoit des gabions prests dans le chemin de Bailleau-l'Evêque et continuoit à miner la contrescarpe du fossé de Saint-Jean. Cela faisoit soubçonner qu'ils avoient envie de faire brèche de ce côté-là et y donner l'assaut, aiant planté quelques couleuvrines dans ledit chemin, couvertes de plus de cinquantes cuves de tan ou de gabions, faites en forme de grands paniers ou de claies.

Cependant bien deux cens enfans de la ville se présentèrent au sieur de Grammont pour deffendre la brèche au cas qu'elle se feit. La nuit suivante, les ennemis placèrent une barricade devant la porte Guillaume sur le bord du fossé. Ce qu'aiant apperceu ceux de la ville, ils en furent, le vendredi 1er de mars, dès la pointe du jour, chasser ceux qui la gardoient, la rompirent et emportèrent le bois dans la ville. Quelque tems après, ils allèrent prendre une enseigne, qui étoit dans une maison près les vieux fossés, et l'emportèrent sans perte d'aucun, quoiqu'on tirât incessamment sur eux. Les ennemis, pour ne demeurer oyseux, tirèrent quelques coups d'artillerie en ruine contre le fort d'Hercule, où ils blessèrent deux fils du cannonier Lionnet. Le soir, il tomba force neige, et ne demeura que la garde ordinaire et les sentinelles sur les murailles. L'on s'attendoit que l'ennemi feroit quelqu'effort, veu que la nuit précédente, ses sentinelles avoient crié aux nôtres qu'ils prinsent bon courage, qu'ils ne garderoient plus que ceste nuit.

Le samedi 2 mars, les ennemis ne firent rien toute la matinée, jusques à midi, qu'ils tirèrent cinq ou six volées de canon en ruine, et s'estant reposés recommencèrent jusques à ce qu'ils eussent perdu visée. Ils avoient placé une barricade au Marché-aux-Pourceaux, assés près du fossé. Un capitaine de

la ville entreprint de l'enlever; pour quoi faire il print dix ou douze de ses gens, pour l'assister. Tous l'abandonnèrent, fors frère Louis Fiant, Jacobin du couvent de Chartres, avec lequel il exécuta son entreprinse et renversa les tonneaux et huches dessus ceux qui estoient cachés derrière. Il apparut une trentaine des ennemis, qui venoient à leur secours, lesquels furent tirés de dessus les murailles par ceux que ledit capitaine y avoit placés pour le soutenir, et en demeura partie sur la place, le reste s'enfuit. An. 1591.

Ceux qui s'estoient barricadés près la porte des Epars avoient tant fait par leurs mines, qu'ils avoient gaigné le fossé du ravelin et déjà commençoient à le sapper, ce qu'ils pouvoient aisément faire, pour n'estre encore maçonné. Le sieur de Pescherai entreprit de les chasser, dès le soir, et comme il feut venu aux mains avec l'ennemi qui venoit au secours de ses mineurs, ils eurent à répondre à quantité d'harquebuziers, qui bordoient les murailles de la ville. Il y eut plus de deux cens coups tirés de part et d'autre, et n'y demeura que deux soldats du sieur de Grammont et quelque peu de blessés.

La place demeura audit sieur de Pescheray, et néantmoings, ceux de la ville, considérant ce qui s'estoit passé, cuidèrent émouvoir sédition contre ceux qui avoient prins la charge de faire ce ravelin, pour ne l'avoir achevé et mis en estat de deffense, pour ce que, si l'ennemi venoit à s'en emparer, ce luy seroit comme une planche dans la ville. On s'attendoit que le Roy battist la ville, dès ce jour-là, sur l'advis qu'on avoit eu, qu'il avoit dix-huit pièces de canon touttes prestes, et craignoit-on qu'il feist brèche et donnast l'assault en mesme tems, pour ne donner loisir aux habitans de réparer ce qui avoit esté abattu; comme de vray, si le Roi l'eust fait, il eust bien empesché les assiégez. Ce qui les confirmoit en ceste opinion, estoit qu'un soldat de l'ennemi s'estant venu rendre dans les tranchées, desquelles le sieur de Pescheray venoit de chasser ses camarades qu'il y pensoit trouver, fut prins et conduit au sieur de Grammont, lequel faisant semblant de le vouloir faire pendre, l'enquist du dessein qu'avoit le Roi; auquel il respondit que Sa Majesté avoit arresté de donner un assault général, le lundy suivant, et estoit résolu de lever le siége si, après cet effort, il n'emportoit la ville. Cest advis fut cause qu'on sonna un ban, pour faire

An. 1591. tenir prestz les soldatz et gendarmes pour se deffendre en cas que cela arrivast; et, cependant, le soldat fut mis en prison.

Le dimanche 3 dudit mois de mars, l'ennemy, qui désiroit passionnément de regagner le ravelin de la porte des Epars, commença de plus belle à battre la ville en ruine de ce costé-là : une volée de canon, aiant attrapé la charpente du béfroy du clocher neuf de la grande église, en fist voler une pièce dans le cloistre et cassa une des cloches appellée Renée, du nom de Madame Renée de France, duchesse de Ferrare et de Chartres, et fist dommage de plus de quatre cens escuz. Il y en eut plusieurs de tuez et blessez, entre autres le sieur de Carrières et Nicolas Esnault, qui eut un coup d'arquebuze dans la gorge, dont il garit.

Ce fut une grande faute aux habitans de n'avoir abbattu les maisons plus proches du fossé, pour ce que l'ennemi, qui s'estoit logé dedans, incommodoit fort la ville. On ne fut pas aussi à se repentir de n'avoir abattu l'église et couvent de Saint-Lubin-des-Vignes, qu'il sembloit que le roi Henry III eust fait bastir, plus tost pour nuire à la ville, que pour y loger des Capuchins.

La nuict, le guet sonna plusieurs alarmes qui mirent les habitans bien en peine, estimant que c'estoit l'ennemy qui faisoit ses approches, pour donner l'assault le lendemain, ou qu'il voulust de rechef tenter de recouvrer ledit ravelin, ce qui estoit véritable. Le sieur de Pescherai y estant couru, repoussa vaillamment l'ennemy. Il avoit tiré de ses tranchées nombre de soldats, qu'il fist coucher sur le ventre, la main sur leurs mesches, sur le bord du chemin, par lequel l'ennemy avoit accoustumé de venir à ce ravelin et leur commanda que, sitost qu'ils l'apperceuvroient approcher, qu'ils tirassent tous à la fois dessus et se jettassent dans le fossé. Ils exécutèrent si addroictement cet ordre, qu'en aiant abbattu partie, espouvantèrent tellement les autres qu'ilz s'enfuirent. Le sieur de Pescheray les poursuivit jusques près l'artillerie, et eust peu facilement l'enclouer, s'il eust eu un marteau et des clous, et leur aiant ainsy donné la chasse, s'en revint sans perte d'aucun des siens, que de deux, qui furent blessez et moururent depuis, pour lesquels il ramena un Suisse, qui n'avoit esté si bien du pied que les autres.

Le lundy 4, les assiégeants tirèrent encore quelques douzes ou quinzes coups en ruine, et, sur les unze heures ou midy, le guet sonna l'alarme à la porte Morard, pour avoir découvert quelques compagnies qui s'y venoient rendre. On avoit fondu de nouveau deux pièces de canon, qu'on avoit placées sur le ravelin de la porte Saint-Michel, qui crevèrent touttes deux; l'esclat de l'une desquelles tua messire Jacques le Roi, procureur, demeurant prez les Cordeliers, devant la rue de la Fourmagie ditte à présent des Ursulines. On soubçonna quelques-uns d'y avoir jetté de l'eau forte, parce qu'elles crevèrent par dessoubz. An. 1591.

Le mardi 5, les ennemis voulurent encore faire un effort audit ravelin porte des Epars : dès six heures du matin, ils commencèrent à tirer et continuèrent dix heures durant avec douze ou quinze pièces d'artillerie, dont y en avoit partie qui jetoient des boulets de trente-huit livres du moins. Ils tirèrent six coups de leurs grosses pièces tout à la fois, puis soixante tout de mesme et deux coups assés loing l'un de l'autre. Ces deux coups ne frappèrent point le ravelin, ains passèrent par dessus et allèrent donner contre la porte des Epars, pour empescher que nos soldats, sortans de leurs tranchées, ne leur respondissent de leur escopéterie, tandis qu'ils rechargeoient leurs pièces, desquelles ils déchargèrent plus de huit cens coups. L'image de Notre-Dame, qui estoit au-dessus de la porte des Epars fut abattue d'une vollée de canon, sans estre nantmoings aucunement endommagée, et fut portée saine et entière dans l'église dédiée à ceste Vierge et posée près celle qui est dans la nef, où elle demeura jusqu'après le siége, qu'elle fut remise en son lieu.

Les assiégez estoient bien empeschez à recongnoistre les desseins du Roy. L'on présumoit qu'il s'obstinoit à ce ravelin pour y placer son canon afin de battre la ville de plus prez et d'empescher les assiégez de deffendre la brèche quand elle seroit faitte. Mais, quand le Roy eust eu ceste pensée, il eust esté trop tard, d'autant qu'il avoit donné loisir de se retrancher aux habitans et se fortifier par terrasses. Il arriva bien un autre accident, qui ferma la porte au Roi, quand il l'eust eu gaignée. A cause que le jour précédant l'ennemy avoit tiré quelques coups de canon, qui tomboient en la grande rue de la porte

An. 1591. des Epars, personne n'y estoit en asseurance, pour parachever une terrasse, qu'on avoit commencée entre le pont-levis et la herse ou chausse-trappe, soubz le grand portail et entrée de la ville : les ennemys tirèrent tant ce jour contre le hault de la porte, qu'ilz l'abbattirent, et tomba si proprement sur ceste terrasse, que ses ruines remplirent le vuide qui y estoit, et au lieu d'une bresche par laquelle ils pouvoient entrer, ils firent une muraille qui leur en exclut l'entrée. Ce que voiant, le sieur de Grammont se mist à rire, disant que le Roy de Navarre, avec cinq cens coups de canon, s'estoit bousché une brèche, qui lui cousteroit plus de quinze cens à desbouscher, et que, non-seulement il avoit perdu sa poudre, mais l'avoit employée pour faire plaisir à la ville.

Après avoir tiré jusques sur les trois heures après midy, fut donné un assault audit ravelin. Il avoit esté prévu par un gentilhomme que le sieur de la Bourdaizière avoit mis au clocher avec un chanoine et le guet ordinaire; lequel gentilhomme luy envoya, sur une heure après midy, un billet par lequel il l'advertissoit qu'il estoit arrivé trente-cinq enseignes de gens de pied, armez à blanc la pluspart, contenant trois ou quatre régimens, qui s'estoient campés derrière l'artillerie et qu'on ne pouvoit penser venir pour autre chose que pour un assault : on n'y fut trompé, veu que, sur les trois heures, le guet qui descouvroit tout ce qui se faisoit au camp, commença à sonner effroyablement et ne cessa durant l'assault, qui dura plus de trois heures et jusques à la nuict. Si l'ennemy attaqua furieusement, il fut repoulsé de mesme : les canonniers qui estoient sur les cavalliers et plattes-formes et les mousquetaires qui estoient sur les murailles, les receurent avec les caresses qu'un chacun peult penser. Cela n'empescha pas l'ennemy de présenter l'escalade audit ravelin et d'en venir aux mains avec les soldats qui y estoient commandés par le sieur de Pescheray, la Croix et autres bons hommes.

L'artillerie du Roy donnoit à rez dudit ravelin, cependant que les soldats donnèrent l'escalade, pour empescher ceux de la ville se présenter à la défense; mais quand les sieurs eurent gagné le hault, elle cessa de tirer, crainte de les offenser, ce qui ne leur servit de guère, d'autant que les soldats de la ville qui estoient dans leurs retranchemens, voyant ceux du Roy sur

le ravelin en plusieurs endroitz, parurent hardiment avec leurs picques, halebardes et pertuizannes, mousquets et autres bastons, pour les recevoir, et en jettèrent grand nombre, d'abord dans les fossez, lesquels ne perdirent néantmoings courage, estant remontez aussitost, mais se voiant repoulsez aussy chaudement, se retirèrent tant pour éviter les coups, qu'à cause de la nuict qui survint, et encores que cent ou six-vingts soldats, la plupart d'habitans, sortis par la porte Saint-Michel, coulèrent tout le long du bas du fossé et s'allèrent rendre au pied dudit ravelin, d'où aiant fait tomber une gresle de balles sur les assaillans qui estoient aux mains, les contraignirent quitter et se sauver comme ils peurent. An. 1591.

Lorsque cet assault se donna, on chantoit l'obit, qu'on a accoutumé dans l'église de Nostre-Dame, à l'heure ordinaire. Iceluy finy, et vespres dittes ensuitte, les chanoines et habituez firent procession, tant par le hault que par le bas de l'église, où tout le peuple de la ville qui ne pouvoit combattre s'estoit rendu pour prier Dieu de donner la victoire à ceux de leur party, desquels ils voyoient retourner plusieurs en leurs maison tout ensanglantez et blessez à l'assault. Mr de Chartres avec le clergé, s'arrestèrent dans les grottes de l'église, pour y dire complies, attendu que le canon donnoit par la rose de la Porte-Royale jusqu'au grand autel. On fit depuis cette heure tout le service audict lieu dans la chapelle de la Magdelaine, en laquelle le Saint-Sacrement fut porté le lendemain et y demeura jusqu'à la fin du siége.

Comme le jour commençoit à faillir, la dame de l'Escu, entrant dans lesdites grottes, où le peuple estoit en prières devant l'image de la Vierge, s'escria tant qu'elle peult : « Courage, mes amys, courage, nous avons gaigné. » A ces parolles, chacun redoubla ses prières, n'y en ayant guères dans la compagnie qui n'eust quelqu'un de ses parens ou amys en cest assault, pour la conservation desquels ils employoient leurs prières envers Dieu. Au mesme tems, Michel Renouard, bourgeois de Chartres, vint de la part du sieur de la Bourdaisière, advertir le clergé que l'ennemy avoit tourné le dos et que ceux de la ville estoient demeurez maistres du ravelin, quoiqu'avec perte d'une vingtaine d'habitans et quarante autres soldats, vingt ou vingt-cinq blessez, les priant de continuer leurs prières,

An. 1591. le reste de la nuict, craignant que l'ennemy ne recommençast au clair de la lune, pour avoir la revanche. L'on continua les prières toute la nuict, durant laquelle il y eut un merveilleux silence dans le camp ennemy.

Le sieur de Pescheray fut blessé en cest assault d'un coup de mousquet dans la teste, duquel coup il mourut chez M[me] Olive, près l'église de Saint-Martin, où il fut inhumé. Ce fut une grande perte pour la ville, estant personnage fort entendu à la guerre. Il fut tué du côté du Roy, de trois à quatre cens, sans compter ceux qui furent précipités à l'escalade dudit ravelin, à laquelle tous ceux qui se présentèrent demeurèrent. Le lendemain le Roy envoya demander le corps de deux de ses capitaines, l'un appelé Sanson, l'autre Goliath, le dernier desquelz l'avoit servy dès son enfance, homme au reste fort cruel et sanguinaire, qui fut tué par le sieur de Rives, de la compagnie des chevaux-légers du capitaine de la Croix. Estant monté sur le ravelin, il combattoit main à main avec ledit de la Croix, quand de Rives, qui l'apperceut, lui passa une pique au travers de la gorge, qui lui fit perdre son coup et donna tems à son capitaine d'asséner le sien sur ce bravasche, qu'il jetta mort dans le fossé. Il avoit promis au Roy de prendre ce ravelin, qu'il ne peult lui livrer, y aiant luy-mesme esté prins. Le capitaine Laborde, qui, comme nous l'avons marqué cy-dessus, avoit esté gouverneur du chasteau d'Angers, renvoya le corps dudit Goliath au Roy, mais, pour celui de Sanson, on ne peult le trouver, le Roy croyoit qu'il eust esté prins prisonnier, mais il ne s'en trouva qu'un, nommé la Mare, que Sa Majesté échangea avec un soldat de la compagnie du sieur de Grammont. On loua fort la valeur de deux enfans de la ville, du capitaine Laborde et d'un couvreur nommé Lanfertain, qui firent merveille à cest assault. Il y eut aussi deux frères de la maison de Montigny, qui signalèrent leur courage en iceluy, ayant esté tous deux blessés, avec le capitaine Lafontaine qui mourut sept jours après.

Le mercredi 6 se passa à enterrer les morts et panser les blessés; et de tout ce jour ne fut tiré que trois coups de canon dont le premier emporta la cuisse d'un soldat qui fut enterré à Sainte-Foy. Le jeudy 7, on estimoit que l'ennemy deust donner un second assault, ainsy qu'il en menaçoit et sembloit s'y préparer. Il ne fist rien néantmoings.

Le vendredy 8, l'ennemy se tint en repos, et non ceulx de la ville qui, craignant d'estre prins, si le Roy eust donné l'assault, comme il l'eust faict asseurément, s'occupèrent à réparer ce qui avoit esté abattu et à faire de nouveaux retranchemens aux endroicts les plus foibles, auxquelx on doutoit que l'ennemy se debvoit présenter. Touttes les bombes, grenades, pots de feu griefs ou grégeois, qu'on avoit faict faire pour incommoder ceux qui se présenteroient à l'assault se trouvèrent inutiles par l'épargne de ceux qui eurent charge de les faire faire. Il se présentoit un habile ouvrier, qui s'offroit les faire à un certain prix. Jacques Mathieu, orphèvre, les luy envoya et s'offrit les faire à moings, on l'accepta; mais, comme il n'avoit l'expérience de faire ces feux d'artifices, qui n'estoient de son mestier, il ne fit rien qui vaille, et sans une particulière assistance du Ciel, la ville estoit en danger d'estre perdue, si l'ennemy se fust tant soit peu mis en peine de la vouloir forcer. En tels rencontres, les plus expérimentez ouvriers sont à rechercher, et ne faut tant regarder à la despense qu'à la deffense, et un peu d'espargne cause une grande perte. An. 1591.

Le bruit couroit par la ville, que ce qui avoit retenu le Roy de tirer, estoit le manque de munitions, et que le sieur de Tavannes, gouverneur de Verneuil, et de Contenant, gouverneur de Dreux, avoient prins celle qu'on luy menoit, et, de plus, qu'ils avoient esté jusques aux forges tuer les forgerons qui faisoient les boulets et rompu les fourneaux. Les autres disoient que c'estoit le Roy qui estoit malade dans l'hostelerie de la Croix-de-Fer, de despit de n'avoir peu prendre ce ravelin, que les canonades eussent incommodé, si l'artillerie eust joué. Il y avoit de l'apparence en l'un et en l'autre, veu qu'un soldat natif de la ville, ayant esté quelque tems parmy les ennemys, faignant estre de leur party, s'estant venu rendre dans Chartres, avoit rapporté pour certain que le Roy n'avoit pas mille livres de pouldre et fort peu de boulets et qu'il en attendoit; qu'il avoit veu le sieur de Biron, que deux Suisses emportoient de son quartier de Mainvilliers au logis du Roy, qui estoit malade, pour adviser, disoit-on, de ce qu'ils avoient à faire, et que le comte de Soissons estoit arrivé au camp depuis trois jours.

Le samedi 9, l'ennemy ne tira point, ains continua ses mines et casemattes, tant à la porte de Saint-Jehan, qu'à celle

An. 1591. des Espars. Le soir, un certain esmouleur, qu'on avoit envoié vers messire de Maienne, rapporta que dans bref il envoyeroit du secours, qui ne fut néantmoings sitost prest.

Le 10 mars, qui estoit un dimanche, le Roy ne tira aucune de ses grosses pièces; mais, sur le soir, estant venu nouvelles qu'il estoit arrivé au camp du Roy quarante charettes de pouldre ou munition, le sieur de la Bourdaisière fist tenir chacun sur ses gardes, craignant que l'ennemy, se voyant fort, n'assaillist la ville dès le lendemain. Et de faict, dès les sept à huict heures du soir, le guet ne manqua de sonner l'alarme. Les ennemys s'estant mis en devoir de gaigner une barricade, que le sieur de Pescheray avoit fait poser sur la douve du fossé proche la chapelle de Saint-Thomas, qui estoit autrefois dans le cimetière de Saint-Saturnin, ils en furent vaillamment repoussés par ceux de la ville qui, durant l'alarme, estoient couruz, chacun à leur quartier, border la muraille et y passèrent la nuict de crainte de surprinse.

Le lundy 11, les ennemys laschèrent cinq ou six volées de canon en ruine, tant contre le ravelin que contre la porte des Epars, où un soldat et un païsan, qui travailloient sur le ravelin, furent tuez. Dans la ville furent aussi tuez, sur la muraille, un jeune prestre de l'Hostel-Dieu, nommé Malvisé, mais trop bien visé à son dommage, d'un coup de mousquet qui le tua, et un gentilhomme, dit le cadet de Réclainville, autre touttes fois que le filz du sieur de mesme nom, naguères gouverneur de Chartres, qui receut un coup d'harquebuze, dont il décéda.

Durant ce tems-là, plusieurs de la ville, soit par dévotion, soit par poltronnerie, s'estoient retirés dans les églises. Le sieur de Grammont, pour les obliger à aller sur les ramparts, chacun en leur quartier, fist une ordonnance que toutes les messes et services de l'église seroient achevés à huict heures du matin et que les portes d'icelles seroient fermées, depuis laditte heure jusques à celle de cinq heures du soir, afin que le peuple, soubz ombre de dévotion, ne s'y allast cacher. Ce qui fut observé tout le long du siége.

Le mesme jour, le Roy envoya un trompette, pour la cinquième fois, sommer la ville de se rendre, avec menaces de faire payer aux habitans bien chèrement la pouldre qu'ils lui faisoient brusler, dont on ne fit grand compte. Les habitans

avoient bien plus d'appréhension d'une mine qui passoit par soubz la porte de Saint-Jean, que l'ingénieur du sieur de la Bourdaisière avoit éventée, ne vint à la faire tomber, veu que, si le Roi eust poincté son canon de ce costé-là, il eust faict une grande bresche et eust peu s'emparer de la ville. An. 1591.

Le mardi 12, on craignoit que le Roy ne voulust donner un assault, après avoir sommé Chartres de se rendre. Ils eurent d'autres divertissemens de la part des capitaines Cholard et Jacques, gouverneurs d'Aulneau et de Dourdan, qui les vinrent attaquer dans Saint-Cheron, où ils leur donnèrent de l'esbat. Néantmoings le sieur de Grammont ne laissa de se transporter au ravelin de la porte des Epars, auquel le Roi en vouloit particulièrement, pour donner ordre à le fortifier. Il n'y estoit quasi pas arrivé que deux de ses gens furent tuez à ses pieds, et un gentilhomme, nepveu du sieur de la Gaignerie, lieutenant du sieur de la Bourdaisière, lequel aiant esté adverty par son laquais qu'un soldat ennemy le miroit, pensant se tourner pour lui donner sur le nez, fut à l'instant frappé dans l'espaule, duquel coup il mourut.

Le Roy s'estant trouvé plus mal, se fit porter en l'abbaye de Josaphat, pour estre plus loing du bruit. Il commanda, disoit-on, à son départ, de donner un assault général à la ville, laquelle si on prenoit, il vouloit qu'on pardonnast aux soldats, qu'on fist main-basse sur tous les habitans, jusques aux enfans du berceau, picqué de ce qu'on s'estoit mocqué de lui en la dernière sommation qu'il avoit fait lui rendre. Ces menaces, soit véritables, soit faulces, en espouvantèrent quelques-uns qui, dès le soir, firent sortir trois hommes pour s'en aller à Dreux haster le secours de deux mille hommes qu'on avoit eu advis d'y estre arrivez pour garnir la ville, lesquels ayant esté découverts se jettèrent dans la rivière, la passèrent et se rendirent sans perte dans Chartres.

CHAPITRE III.

Continuation du siège de Chartres.

An. 1591. Le mercredi 13 de mars, les ennemys ne tirèrent que trois ou quatre coups de canon par intervalle, qu'ils faisoient, disoit-on, pour décharger leurs pièces, de crainte qu'elles se gastassent si elles estoient si longtems chargées. Ils avoient toujours leurs pionniers et fossoyeurs au pied du ravelin de la porte des Epars, pour le miner et faire des casemattes dans le fossé, près des barricades, afin de n'estre descouverts. Il y avoit des traistres dans la ville, qui advertissoient le Roy de tout ce qui s'y passoit, jettant des esteufs par dessus la muraille, dans lesquels y avoit des lettres et billets. Le sieur de Grammont, voyant qu'on ne pouvoit chasser ces sappeurs à coups d'harquebuzes ou mousquets, s'advisa de jetter sur eux de l'huile bouillante du haut du ravelin et sur ceux qui s'estoient barricadez au pied, lesquelz en estant touchez, crioient si furieusement pour la violence de la douleur qu'ils enduroient, que le guet, qui ne sçavoit ce que c'estoit, donna l'alarme au ravelin, où chacun courut, si bien qu'il y eut un rude combat et y demeura plus de deux cens de part et d'autre. Auvray, secrettaire de Mr de Chartres, y fut blessé, dont il mourut un mois après. Durant ce conflict, le sieur Michel, avec les grands crochets de la ville qui servent pour le feu, fist abattre les barricades que l'ennemy y avoit posées sur la douve du fossé et les renverser dedans.

Le jeudy 14, le Roy fist tirer quelques coups de canon par intervalle. Le bruit couroit qu'il vouloit battre la ville par quatre endroits de vingt-huit pièces et donner l'assault par les bresches qu'il avoit faites, afin que les soldats, ainsy départis, ne peussent s'entre-secourir, et y gaigner par ce moyen quelqu'une par laquelle il peust emporter la ville. Les capitaines s'en mocquèrent, disant que Sa Majesté ne seroit pas mal, si elle pouvoit donner un assault seulement par une de ses bresches. A la vérité, les ennemys n'entreprinrent rien, tout allant assez négligemment en leur camp, où quelques jeunes garçons de la

porte Chastellet allèrent trop téméraireement abattre leurs barricades et les jetter dans le fossé. An. 1591.

Le vendredi 15 du même mois, on fit la procession de la délivrance de la ville du premier siége de l'an 1568 et le service fondé par feu maistre Macé Salier, chanoine de Chartres. A ceste procession, le Chapitre fit sonner touttes les cloches. Ce qui estonna grandement les assiégeans, qui ne les avoient ouï sonner, depuis le commencement du siége. Le roi mesme s'estant enquis du suject et l'ayant sceu de quelques-uns de la ville, qui estoient en l'armée, deffendit de tirer tout le jour, disant qu'il ne vouloit qu'on troublast leurs dévotions. On ne laissa de faire bonne garde sur la muraille et partout, pendant ladicte procession, pour ce qu'on craignoit que l'ennemi fist jouer une mine qu'il avoit faitte soubz le ravelin de la porte des Epars, d'autant qu'après le décès du sieur de Pescheray, qui l'avoit en garde, il avoit regaigné les tranchées et continuoit à sapper ledit ravelin. Le sieur de Gramont avoit faict contreminer soubz ceux qui travailloient pour le Roy, et dès le soir, fit mettre le feu à sa mine, laquelle succéda avec plus d'effect qu'on n'eust voulu, pour ce qu'en satisfaisant, elle entraisna un grand palis dudit ravelin, qui ensevelit soubz ses ruines Leplessis, capitaine du sieur de la Bourdaisière, un homme du sieur de la Gaignerie, son lieutenant et un autre soldat, accabla plusieurs des ennemys et renversa leur mine, soubz laquelle furent étouffés plusieurs pauvres villageois, qui sappoient dessoubz les ruines de ce ravelin, avoient remply le fossé, qui faisoit un beau chemin au Roy, pour s'emparer du reste, s'il eust eu son monde prest. Pour lui cousper, on ne s'endormit pas le lendemain qu'on employa à faire oster les terres qui s'estoient esboullées et à remettre le tout en estat de défence.

L'on croyoit aussy, comme Gerbault, mineur du sieur de la Bourdaisière, l'avoit asseuré, que l'ennemy y eust faict une autre mine à la porte Saint-Jehan, laquelle il devoit faire jouer. Les sieurs de Réclainville et de Rochambault firent contreminer et travailler jour et nuict. Les sieurs de Grammont et de la Bourdaizière s'y rendirent aussy et y firent porter leur disner et tenir leur monde prest soubz les armes, pour résister si la mine jouoit; après avoir bien attendu, on ne veid remuer personne, qui fit croire qu'il n'y avoit rien à craindre de ce costé-là. Il

An. 1591. est bon, durant un siége, se tenir sur ses gardes et se deffier de tout, la deffiance étant la mère de seureté, mais il s'y trouve aussi bien souvent des bourdes pour de véritables advis.

Le samedy 16, le Roy, dès le grand matin, fit sonner ses tambours et tirer ses canons; l'on croyoit qu'il deubt faire quelque grande chose, puisqu'il commençoit si matin. Il ne fit rien pourtant de toutte la journée, n'ayant tiré que dix coups par intervalles et fort loing à loing. L'homme qu'on avoit envoyé à Dreux, en retourna le mesme jour, rapporta que ceux qui estoient là ne pouvoient venir sitost, pour ce qu'ils attendoient des compagnies du duc de Mayenne, avec lesquelles ils se joindroient et feroient leur possible pour venir secourir Chartres. Il fut prins aussy un jeune garçon, qui sortoit de la ville, lequel fut trouvé chargé de lettres, par lesquelles on advertissoit le Roy de tenir bon et avoir patience, que les meilleurs soldats de la ville estoient morts ou blessez et qu'il n'y avoit plus que le bourgeois et quelques villageois qui s'y estoient réfugiés pour la deffendre, et que les premiers et plus puissants de la ville estoient d'advis qu'on se rendist à lui. Le garçon, interrogé qui luy avoit baillé ces lettres, dist que c'estoit l'huissier Bardou, lequel lui avoit promis trois escuz, sur lesquelz il luy avoit advancé un quart d'escu. Estant confronté audict Bardou, il lui soutinct que ç'avoit esté luy. Pour quoy le sieur de Grammont s'estant déclaré partie contre luy, il fut appliqué à la question, où n'ayant rien confessé, il fut relasché.

Le dimanche 17, il y eut seulement quelques volées de canon, tirées à la porte des Epars, et la nuict y eut une alarme à cause de la cavallerie du Roy, qui se présenta vers la Courtille et s'en vint passer l'eau au Pont-qui-tremble, non-obstant les mousquetades qu'on tira sur eux; auquel tems l'ennemy empiéta fort sur le ravelin de laditte porte des Espars, qu'on disoit que ceux de la ville seroient contraints d'abandonner.

Le lundy 18, ne se fit rien. Le mardy 19 se passa à parlementer entre les sieurs de Grammont et de la Bourdaizière, et de Laverdin et Biron, sans qu'on aye sceu de quoy ils traictèrent.

Le mercredy 20, les assiégeants tirèrent deux ou trois grosses pièces qu'ils avoient faict venir de Blois, qui jettoient quarante-deux livres pesans. Le premier coup de boulet passa au travers de la voulte de maistre Guillaume le Houic, chanoine de

Chartres, demeurant sur les Trois degrés, et tua trois pigeons, An. 1591.
sans faire autre mal, et le second entra dans le clocher vieil de la cathédralle, il se cassa ainsy que tous les autres. On estimoit qu'ils taschoient à casser les deux cloches Marie et Gabrielle, qui sont les plus grosses de France, lesquelles sont dans ledit clocher. Sur le soir, ils se ravisèrent de tirer quelques volées de canon, de l'une desquelles ils emportèrent la cuisse d'un soldat de la ville, et de l'autre ils rompirent une esquillette de la tour de la Courtepinte, qui est la plus belle et la plus forte de la ville. Elle descend jusqu'au bas du fossé et a une belle cazematte au pied, qui a douze ou treize pieds d'épaisseur par bas et neuf ou dix par le hault. On disoit qu'elle pouvoit soutenir plus de six cens coups de canon, joinct qu'on ne peut l'abattre par le pied et si, au lieu de ravelin, on eust faict une douzaine de semblables tours, on eust rendu la ville imprenable. La nuict estant survenue, le sieur de Grammont commanda qu'on la descouvrist, de crainte du canon, lequel faisant voler les tuiles et le bois, offensoient les soldats qui estoient dedans ou à l'entour. Ceux de dehors, oyant le bruit de quelques tuiles qui couloient, demandoient aux sentinelles pour quoy ils découvroient leurs maisons, et sur quelques paroles qu'ils eurent ensemble, ceux du party du Roy poinctèrent leur artillerie contre laditte tour, qui servit à ceux qui la descouvroient au lieu de leur nuire, pour ce que le feu estant mis à l'amorce, ne fist que voler en hault et dura tant qu'il y eut de pouldre dans le canon, qui sortit par le trou de la culasse, et fit une lueur qui donna moyen aux couvreurs et charpentiers de veoir ce qu'ils faisoient et à achever ce qu'ilz avoient commancé. Le jour estant venu, ilz voulurent tirer une autre pièce, qui fist la mesme chose, qui donna suject de croire qu'elles estoient éventées et hors de service.

Le jeudi 21, les ennemys tirèrent deux ou trois coups en ruine, la pierre desquelz faisoit fort grand bruict en passant par dessus la ville. Ilz en avoient particulièrement au clocher de Sainte-Foy, contre lequel ilz tirèrent douze coups, pensant en dénicher quelques compagnons qui les incommodoient de dedans, et tiroient sur ceux qu'ilz voyoient dans le cimetière de l'Hostel-Dieu. Dès le matin, un marchand de Nogent-le-Roy, nommé Louis Radepont, et autres avec luy, qui

An. 1591. estoient venus toutte nuict de Dreux et estoient passez au travers de l'armée à course de cheval, se vindrent présenter à la porte Saint-Michel, où estant descendus de leurs chevaux qu'ilz laissèrent sur la douve du fossé, craignant d'estre aperceuz et poursuivis, se jettèrent dans le fossé, pour gagner la ville. Ces animaux, sentans leurs maîtres, descendirent après eux et les suivirent, et ainsy tous furent sauvez. Ces marchands apportèrent lettres du duc de Mayenne, qui promettoit du secours à son ordinaire et mandoit qu'on tînt bon. Cependant les ennemys faisoient toujours quelques nouvelles approches et posèrent leurs barricades sur le bord du fossé devant la Courte-Pinte, où huicts soldats de la ville furent tuez ou blessez; qui faisoit appréhender qu'on voulust faire quelque attaque de ce costé-là.

Le vendredy 22, chacun voyant ces barricades si proches, porta des sacs pleins de terre, pour estre prests à réparer la bresche, si d'adventure on en faisoit quelqu'une. Il fut tiré ce jour-là seulement neuf ou dix volées de canon à diverses fois et force escopéterie. Le capitaine Fervaque et un autre, qui estoit près de luy, furent tuez sur le ravelin de la porte des Espars. Le maistre du Grand-Cerf y fut aussy tué, pour avoir imprudemment, après son coup, voulut regarder où il avoit asséné. L'après-dinée, le sieur de Grammont sortit avec vingt-cinq chevaux pour aller parlementer avec le Roy. Plusieurs de la ville coururent à la porte Saint-Michel, pour parler à leurs parents et amys réfugiés au camp ennemy. Le sieur de la Bourdaizière ne voulut les laisser sortir, ains les contraignit à se retirer à coups d'épée, leur reprochant qu'ilz l'avoient appelé traistre, mais que c'estoient eux qui l'estoient, voulant aller porter des nouvelles à l'ennemy, pour luy donner suject de faire quelqu'entreprinse.

Les samedi 23 et dimanche 24, ne s'y tira que quelques mousquetades de part et d'autre, durant lesquelles l'ennemy ne laissa d'asseoir ses barricades sur le bord du fossé de la porte des Espars.

Le lundy de l'Annonciation Nostre-Dame, se fit procession par le hault de la ville, excepté qu'elle rebroussa par Saint-Saturnin et par la Boucherie, pour retourner dans l'église cathédrale de crainte des boulets qui voloient; la sainte châsse y fut

portée à la suscitation d'un Minime qui preschoit à Saint-Aignan et crioit en ses sermons que c'estoit se défier de la grâce de Dieu, de cacher un si précieux joyau et les autres reliques des Saints, qui debvoient servir de moyen pour opposer à nos ennemys et obtenir la victoire contre eux. Ce qui donna suject aux capitaines et bourgeois de prier le Chapitre qu'on les portast en procession, en laquelle y en eust qui furent nuds-pieds, boueux, nuds en chemise, encores qu'il eust neigé la nuict précédente. An. 1591.

Le mardy 26, le jour n'eut plustost paru que les ennemys tirèrent un coup de mousquet contre le ravelin de la porte des Espars, et tuèrent puis après quelques pauvres villageois qui y travailloient, et, comme le guet eut à son ordinaire sonné les trois coups pour signal qu'il commançoit à descouvrir, ceux du camp luy respondirent par trois coups de canon contre ce ravelin. Ceste façon de faire donna quelqu'espouvante à la ville, croyant que, puisqu'ilz commançoient de si bonne heure, ils avoient envie de faire quelque grand effet. Ce qu'ilz ne firent pourtant, s'estant contentés de tirer trente coups de leur artillerie, tant contre la ville que contre ce ravelin et en ruine contre Sainte-Foy et quelques maisons voisines, qu'ilz endommagèrent fort. On receut ce mesme jour lettres de Mr de Mayenne par cest esmouleur qu'on luy avoit envoyé, lesquelles répettoient la mesme chanson de tenir bon jusques à ce qu'il peust envoyer des secours et qu'on s'abstînt de parlementer avec l'ennemy. Ce non-obstant, le sieur de Grammont ne laissa de s'aboucher avec le Roy, ce qui ne plaisoit aux habitans qui disoient que tous ces parlemens ne serviroient qu'à les rendre. Les sieurs de Laverdin, de Lude et de Saint-Paul et Biron, se trouvèrent bien accompagnez à la porte de Saint-Michel de la part du Roy; et du costé de la ville y furent les sieurs de Grammont, de la Patrière et la Pinelière et la capitaine La Borde avec vingt-cinq hommes seulement. Comme le sieur de la Patrière commançoit à parler au sieur de Laverdin, duquel il avoit esté autrefois lieutenant, le sieur de Grammont avec le comte du Lude et le sieur de Biron, il fut tiré un coup d'artillerie de la part des assaillans, qui vola par dessus la muraille et alla tomber dans le nouveau couvent des Cordeliers, où il blessa un religieux et un autre homme qui estoit avec luy. On ne dist mot

An 1591. pour ceste fois, mais au départir, ils en tirèrent encores un autre, qui tua le fourrier du sieur de la Pinelière et tua le frère du sieur de Longny, près le sieur de Grammont, de quoy espouvanté, il mit la main à l'espée et se jetta dans le fossé, criant à ceux de dedans qu'ils tirassent sur les ennemys, ce qu'ils ne manquèrent de faire et en abattirent aucuns et contraignirent les autres de s'y sauver à la fuitte, laissant là leurs chevaux sur lesquelz on ne leur avoit donné temps de remonter, que les laquais de ceux qui avoient esté audict parlement ramenèrent dans la ville. Les gens du Roy envoyèrent les redemander et asseurer le sieur de Grammont que ce désordre estoit arrivé par l'imprudence d'un cannonier, qui avoit tiré sans commandement; mais, avec toutes leurs excuses, les chevaux demeurèrent.

Le mercredy 27, lesdits sieurs de Laverdin, du Lude et Biron vindrent prier le sieur de Grammont de renouer leur conférence et qu'il lui pleust aller trouver le Roy qui l'attendoit à Saint-Lubin. Il print avec lui un de ses cousins et les sieurs de la Gaignerie et de Longueville et un autre, qui partirent à dix heures du matin et revindrent seulement à cinq. Le sieur de Grammont fut reconduit par les gens du Roy jusques à la ville avec trente chevaux et plusieurs gens de pied, dont la pluspart étoient des habitans réfugiés au camp. Le sieur de Grammont estant rentré avec ceux qui l'avoient accompagné, il commanda à ceux qui étoient sur la muraille de tirer. Ils obéirent et ceux de contraire party leur répondirent et se retirèrent. Les pièces qui estoient à la porte des Espars, qui n'avoient tiré de toutte la matinée, tirèrent l'après-disnée six ou sept coups en ruisne contre le ravelin. Le jour venu et les sentinelles posées de part et d'autre, les ennemys s'efforcèrent de surprendre ledict ravelin à la faveur de la nuict qui estoit fort obscure. Cela ne leur succéda, ayant esté repoulsez à coups de mousquets, et le guet ayant sonné fort rudement au bruict qu'ils faisoient, le bourgeois borda promptement la muraille. Au mesme tems le sieur de Grammont fit assembler les capitaines et gentilshommes, qui commandoient dans la ville, au logis du sieur de Montescot, où estoit logé le sieur de la Bourdaizière, pour sçavoir la résolution qu'ils avoient prinse et quelle responce il pourroit faire au Roy de leur part et de la ville, suivant la promesse qu'il

auroit faitte à Sa Majesté de retourner luy rendre le lendemain. An. 1591. Tous d'une voix dirent qu'ils estoient résolus de vivre et de mourir avec les habitans, ainsy qu'ils leur avoient promis. Ceste réponse réjouit fort le bourgeois, se voyant délivré du soubçon qu'ils avoient que la garnison les vouloit trahir et mettre la ville en la main du Roy.

Le jeudy 28, ledict sieur de Grammont sortit de la ville, pour porter la response au Roy, qui fut que tous estoient en bonne dévotion de se deffendre et de mourir plutôt que de se rendre à luy, tandis qu'il persistroit en sa religion. Comme on trouve toujours à redire aux actions les plus parfaictes, aussy plusieurs s'offensèrent de ce que ledict sieur de Grammont avoit esté faire ceste response, sans en avoir communiqué auparavant en une assemblée générale, qui mérittoit bien estre faitte, pour sçavoir en une affaire de telle conséquence le sentiment des habitans, et qu'il eust esté à propos auparavant que de rien respondre faire la reveue des soldats, pour recongnoistre ceux desquels les capitaines pourroient s'asseurer au besoing, et si la ville avoit assés de forces. Le sieur de la Bourdaizière, adverty de ceste rumeur, tascha de l'appaiser, et cependant le sieur de Grammont estant de retour, assembla tous les capitaines des quartiers avec leurs soldats et habitans, pour exiger d'eux le serment de se rendre avec les garnisons, la part où ils seroient commandés contre l'ennemy, sitost qu'on sonneroit le ban. Dès le soir, les ennemys, qui sçavoient bien qu'ils ne pourroient venir à la bresche, s'ils n'avoient le ravelin, vouloient encores faire un effort sur iceluy; et pour ce, sur les huict heures du soir qu'il faisoit fort obscur, ils se présentèrent avec force serpétrie, qui fut receue par deux cens soldats, tant soldats qu'habitans, qui estoient sur ledict ravelin et sur les murailles, qui les repoulsèrent avec perte des leurs, n'y estant demeuré pas un seul de la ville, quoiqu'il y en eust de légèrement blessés, qui se plaignoient que les coups venoient de dedans et non des ennemys.

Le vendredi 29, les ennemys ne tirèrent qu'un seul coup de leurs grosses pièces, mais renvoièrent au sieur de la Bourdaizière un gentilhomme appelé la Ferté-Milon, pour traicter avec lui des cônditions de la reddition de la ville. Les habitans ne voulant y entendre, il s'éleva un grand bruict que ce gen-

An. 1591. tilhomme taschoit d'empescher et adoucir les habitans par ses remontrances, et ayant sceu qu'il ne procédoit que de la crainte qu'ils avoient que, venant à se soubmettre au Roy, il ne violentast leurs consciences à embrasser sa religion, les asseura qu'il laisseroit vivre chacun en sa liberté, qu'ils feroient mieux de se rendre de bonne heure en son obéissance que se commettre au hasard de ses armes; que le seigneur, offensé par son suject, lui pardonne difficilement; que, trouvant Sa Majesté en bonne humeur de les recevoir pour ses sujets, ils n'en doivent laisser escouler l'occasion; que c'estoit folie à eux d'attendre secours du duc de Mayenne, qui en avoit autant de besoing qu'eux, et que, s'ils espéroient en avoir quelque assistance, le Roy ne leur donneroit seulement huict jours pour envoyer vers luy, mais un moys, estant bien asseuré qu'il ne pouvoit leur en envoyer: il leur tint tout plain d'autres discours, par lesquels il taschoit les amadouer, pour les faire rendre au Roy; qui fut parler à des sourds, cela estant bien loing de leur pensée. Le sieur de Grammont, voulant esprouver le sentiment des habitants et sonder la résolution qu'ils pouvoient avoir à la deffense de leur ville, considéré le peu de garnisons qui estoient dedans, fit semblant de dresser les articles de la prétendue capitulation et de les bailler aux sieurs de la Gagnerie et de Poivillier, pour les porter au Roy. Ledit sieur de la Bourdaizière disoit ce qu'il pouvoit, pour intimider les habitants, leur représentant le danger de soustenir une bresche, le peu de monde qu'ils estoient, le péril de l'escalade, la violence d'un assault, qui se pouvoit livrer en divers lieux en mesme temps, le grand nombre de soldats qu'il falloit pour le soustenir et border la muraille, l'insolence d'un soldat victorieux, le pillage de leurs maisons, la confiscation de leurs biens, le péril de leurs vies, le violement de leurs femmes et filles, bref tous les inconvénients qui pouvoient arriver en un siége et prinse d'une ville. Mais, voyant que tout ce qu'il pouvoit leur dire, n'ébranloit leur constance ny les démouvoit de la résolution qu'ils avoient de se deffendre, il fallut à bon escient dresser quelques articles, pour satisfaire au Roy, qui en demandoit; que les habitants baillèrent en la forme suivante:

I. Ils offroient de demeurer neutres sans se mesler d'aucun acte d'hostilité, ne recepvoir ou entretenir en la ville,

l'espace d'un an durant, aucunes forces de quelque party qu'ils fussent, fors la compagnie de gens d'armes et gardes de leur gouverneur, lequel ils entendoient ne leur estre changé, non plus que leur religion, qu'ils tenoient plus chère que la conservation de leur vie et de leurs biens, demeurans à la ville en l'estat qu'elle estoit lors. An. 1591.

II. Et ce, moyennant qu'il ne leur seroit fait aucune offense en leurs personnes et biens, et ne seroient travaillez et troublés en la jouissance et possession de ce qu'ils avoient aux champs, ny aussy en la levée des tailles, taillon, aydes, subsides et autres deniers, qui avoient accoutumé estre levés et apportés en ladite ville.

III. Et afin que laditte ville demeurast libre, lesdicts seigneurs, gentilshommes et gens de guerre sortiroient lorsque l'armée de Sa Majesté seroit retirée à dix lieues loing de Chartres et qu'il luy auroit pleu leur donner bon passeport et sauf-conduit, pour se retirer où bon leur sembleroit, avec leurs armes, chevaux et cornettes, enseignes déployées, trompettes sonnantes, tambours battants et les mesches allumées et tout leur équipage, avec asseurance de Saditte Majesté de n'estre recherchez d'aucunes choses passées, tant qu'ils fussent en lieu de seureté.

IIII. Offroient, lorsque Sa Majesté seroit catholique, recogneue et receue par les bonnes villes catholiques avec lesquelles ils s'estoient unis, d'estre ses très-humbles serviteurs et sujets.

V. Demandoient premier que les articles peussent être tenus pour accordés de part et d'autre, qu'ils eussent un moys de temps pour envoyer vers messire le duc de Maienne, auquel ils avoient presté le serment d'obéissance, pour avoir sa volonté.

VI. Prétendant que si, dans ledict moys à compter de ce vendredi 29 mars, ils n'estoient secourus de forces et rafraîchis de gens de guerre, jusques au nombre de cinquante, n'estre tenuz à l'entretenement desdicts articles.

Ces articles ainsy dressez, le sieur de Grammont, qui prévoyoit que le Roy n'en seroit content, demanda hostages à Sa Majesté, devant que les lui envoyer. Le Roy luy bailla le sieur de la Ferté-Milon, dont a esté parlé cy-dessus, qui fut retenu jusques à ce que ceux qui portoient lesdicts articles

An. 1591. fussent de retour. Ledit sieur, considérant de plus qu'il n'estoit propos qu'il y allast luy-même les porter, ny personne de condition, pour le danger auquel ils se metteroient, les luy envoya par deux de ses gens. Le Roy les ayant leus se mit en cholère et jura son ventre sengris, que Grammont avoit fort bien faict de n'estre venu les luy présenter et que, n'estoit l'hostage qu'il avoit baillé, il eust faict pendre ceux qui les luy avoient portés et que, s'il pouvoit une fois estre maistre de la ville, comme il l'espéroit bientost, qu'il feroit pendre tous ces mutins, qui se mocquoient ainsy de luy, et leur monstrant Rapin, son grand-prévost de l'hostel : « Voilà (dict-il) » celui qui en fera l'office, » et s'estant retourné vers messire Hurault, son chancelier, luy demanda « que vous en semble? » messire le chancelier, » lequel lui respondit seulement : « Vous » en avez tout pouvoir, Sire ! » Là-dessus il renvoia ces porteurs avec force menaces, qui furent bien contents de l'avoir échappé si belle. Le reste du jour et de la nuict suivante, l'ennemi ne dict mot.

Le samedy 30 mars, le guet sonna du grand matin. On courut vistement aux armes et aux murailles, craignant quelque entreprinse sur lédict ravelin, porte des Epars, duquel ils avoient desjà la plus grande partie et avoient gagné une cave des maisons qui souloient estre dans la basse-court; mais quand on ouït crier l'alarme à la porte Saint-Michel, chacun y courut et ne pouvoit penser ce que c'estoit, jusques à ce qu'il arriva sur le fossé une compagnie de 27 cuirasses qui crioient : Vive la Chastre et le vicomte de Tavannes. Au même instant, ceux qui étoient aux plus prochaines barricades des ennemys commancèrent à tirer sur eux, qui se jettèrent à cheval sur le fossé implorants l'ayde de ceux de la ville, qui furent bien estonnez, quand ils virent que c'étoit du secours qui leur venoit; ils deslâchèrent leur escopèterie sur l'ennemy, qu'ils firent retirer, n'y ayant eu perte que d'un cheval qui fut blessé, estant remonté au-dessus du fossé, et un savettier, qui s'hazarda de l'aller requérir. C'étoit la compagnie du capitaine les Monts, qui disoit venir de Rouen et avoir laissé plus grande compagnie vers Dreux, envoyée par le duc de Maienne, qui n'avoient osé s'hazarder de passer au travers du camp de l'ennemy, mais qu'il s'estoit adventuré avec ses gens soubz la conduitte de

Jehan Prevost, laboureur de Challet, qui l'avoit heureusement guidé toute nuict sans estre découverts. Sitost qu'ils furent entrés dans la ville, ils s'en allèrent rendre grâces d'un si heureux succès dans l'église Notre-Dame et de là aux logis qui leur furent assignés. Sur le soir, un nommé Sotteau, natif de Chartres, qui estoit dans le camp du Roy, se jetta dans le fossé et se vint rendre aux gardes, qui le menèrent au sieur de la Bourdaisière, auquel il promit montrer les mines que l'ennemy avoit faictes. On le mena au mesme instant à la porte de Saint-Jehan, où l'on ne peult descouvrir aucune chose de ce qu'il disoit. Il donna aussi advis que le Roy devoit changer sa batterie et la mettre entre la porte du Bourgs et la porte Drouaise, proche la brèche qui fut au premier siége 1568. An. 1591.

Ce qui se trouva véritable puis après, car dès le dimanche, dernier jour de mars, on veid que l'ennemy faisoit de nouvelles plates-formes et gabions en la vallée près la porte de Bourgs, en un lieu, appelé le Vieux-Trou, et se présentoit en un lieu, où falloit traverser l'eau pour venir à la brèche, combien que le fossé fût fort plat en cest endroit et qu'alors le soldat n'eust peu y estre qu'au genouil, ou mi-cuisses. On s'estonna d'une si sotte entreprinse, veu que les réfugiés, qui estoient avec le Roy et lui donnoient conseil, sçavoient bien que la muraille estoit terrassée par derrière dès lors du premier siége, et qu'il y avoit des tranchées commancées pour y faire regorger la rivière et la rendre plus profonde qu'elle n'est ès fossez de dehors: ce néantmoings, le capitaine La Croix, voyant ces préparatifs contre son quartier, fit travailler pour le fortifier. Il sembloit que ceste nouvelle entreprinse n'espouventast tant les habitans que faisoit l'appréhension d'une brèche et assault à la porte Saint-Jehan. Sotteau avoit rapporté qu'il y avoit deux mines; l'une, commençant dès la cave de la Rose, qui estoit autrefois une hostellerie, proche le fossé de porte Chastellet; et l'autre, ès caves de l'abbaye de Saint-Jehan qui n'est guères éloignée, pour venir soubz la muraille et une tour, qui fait comme une encongneure de la muraille, qui est entre la porte de Chastellet et de Saint-Jehan, devant ledict lieu de la Roze. Ce qui donna suject à Gerbault, mineur du sieur de la Bourdaizière, de contreminer, lequel en éventa une, ainsy qu'il le disoit.

Le jour s'estoit passé, sans que les assiégeants eussent tiré un

An. 1591. seul coup de leurs grosses pièces; mais sur le soir, environ sept heures, ils s'advisèrent d'en tirer une contre le ravelin de la porte des Epars. On ne sçavoit que vouloit signifier ce coup, mais on sceut de Sotteau que c'estoit le signal que le Roy estoit venu à ce ravelin, comme il faisoit tous les jours, de soir et de matin, pour veoir ses gens qui sappoient. Ce qu'on faisoit pour faire cacher nos gens dans leurs tranchées. L'on ne laissa pourtant de se tenir sur ses gardes, ayant l'ennemy seulement à la longueur de la pique, et qui venoit bien souvent aux mains avec ceux qui gardoient ledict ravelin.

CHAPITRE IV.

Continuation du siége de Chartres.

Le lundy 1er jour d'apvril, le guet commença à descouvrir de grand matin, pour ce qu'il faisoit un temps fort clair et descouvert, et recogneu que l'ennemy avoit osté cinq des pièces du Marché-aux-Pourceaux, et oyoit des harnoys qui charroyoient du costé des Filles-Dieu et de Luysant, lesquels néantmoings il ne pouvoit voir à cause des arbres qui les couvroient. Il voyoit aussy plusieurs compagnies, qui venoient du costé de Bonneval; qui l'obligea de descendre, pour en donner advis au gouverneur et autres, qui avoient la direction de la ville, n'ayant osé sonner la cloche du guet, pour ce qu'il luy avoit esté deffendu, dès l'arrivée du Roy au siége, de sonner plus de dix coups, quand il découvriroit quelque chose, sinon à l'assault qu'il debvoit user de plus grande sonnerie. Les ennemys faisoient courir le bruit qu'ils menoient ces pièces de batteries à Aulneau, pour empescher le secours qu'on espéroit de Mr de Maienne, mais en effet ce n'étoit que pour amuzer. Aussy le sieur de Grammont, adverty du changement de leur canon, se résolut faire une sortie sur le reste. De faict, estant sorty par la porte de Saint-Michel, s'en alla le long du

fossé à la porte des Espars, assés près des ennemys, où estant descouvert par une sentinelle, qui cria : Alarme! fut contrainct faire sa retraitte, en laquelle il ne perdit aucun des siens. Il s'en estonnoit et ne pouvoit se tenir de dire qu'ils estoient de très-malhabiles gens de l'avoir laissé approcher si près d'eux, sans le frapper. Peu après, les ennemys picqués de cette bravade, essayèrent à prendre le ravelin de laditte porte des Espars, dont ils feurent vivement repoulsés, quoyqu'avec perte de quatre soldats de la ville, qui ne sont à rien compter au prix des ennemys. An. 1591.

La nuict suivante, on n'oyoit que bruict au camp et charroyes. L'obscurité de la nuict desroboit la veue de ce qui s'y passoit; mais le matin on apperceut que le Roy avoit faict trois batteries nouvelles en la vallée, l'une dans le jardin des Filles-Dieu, l'autre dans le clos des vignes de l'évesché de Chartres; la dernière dans les jardins proche du fossé, pour battre près de la herse, par laquelle la rivière sort de la ville, le long du Massacre. Ce qui les portoit à battre par cest endroict, estoit la commodité de la rivière, qui leur sembloit fort basse, mais ils ne pensoient pas que les moulins qui estoient dans la ville arrestoient l'eau, et qu'en levant les lançoirs, on pouvoit l'accroistre de moitié, comme on fit. L'ennemy fit une extrême diligence toutte la nuict, menant son artillerie par Luysant, le long de Pouavilé près de l'Abbaie-de-l'Eau, le pont de Muret contre le boys de Ver, et de là rebroussant par Morancès, le Couldray et les Chaizes, pour gagner le Petit-Beaulieu, et par derrière Saint-Barthélemy, la Croix-Thibaut, le clos de messire de Chartres et les Filles-Dieu. Arrivés que furent leurs canons, ils les placèrent sur la platte-forme qu'ils avoient faitte derrière les gabions ésdicts lieux, tellement qu'ils furent prests à battre, aussitôt qu'ils peurent mirer nos murailles. Ce fut un suject aux habitants et à la garnison de tourner leurs forces et leurs soings de ce costé-là, sans touttefois dégarnir la muraille, ny le ravelin de la porte des Espars, qui estoit à demy reprins et sappé, principalement pour ce qu'on se doubtoit d'une mine, qu'on craignoit qu'ils fissent jouer durant un assault et qu'ils assaillissent la ville par plusieurs endroicts. Le jour venu, l'on fut bien estonné, quand on veid touttes ces pièces placées jusques sur la douve du fossé.

An. 1591. Ce jour, qui estoit un mardy 2[e] d'apvril, l'ennemi commença à battre la ville du grand matin avec douze ou treize pièces d'artillerie et continua jusques vers midy, qu'ayant faict brèche de quarante toises ou environ, où trente hommes pouvoient se présenter de front, ils cessèrent. Les capitaines disoient qu'ils n'en avoient jamais veu de si grande. Au mesme tems que le canon cessa de jouer, soixante soldats ennemys, la rondelle au bras et l'espée à la main, se présentèrent pour recognoistre si la bresche étoit compétente. Ils ne s'en retournèrent pas tous pour en dire des nouvelles, veu que le guet les ayant découverts, sonna fort rudement et fit courir un chacun où estoit le danger, d'ailleurs la scopétrie de ce quartier-là joua son jeu, et l'artillerie, qui estoit sur le cavallier de la Prescherie, tira sur eux, qui fit retirer les plus hardis ou moings malheureux et y tua les autres. Ceux qui peurent eschapper, ayant rapporté que la bresche n'estoit encores assés grande ny en estat, ne pouvant y monter sans eschelles et outre qu'il falloit passer l'eau, l'ennemi recommança sa batterie, qui continua deux heures durant et jusques à ce qu'ils eussent applany ceste brèche et rendue facile à monter, ils la rendirent si basse qu'un homme de cheval y eust peu facilement aller.

Ce que voyant les ennemys, ils se présentèrent à l'assault sur les deux heures, lequel fut aussi furieux qu'il se pouvoit imaginer, et dura jusques à sept heures du soir. Durant l'assault, le Roy battoit la ville de toutte son artillerie, gros canons et scopetterie et les laschoit à rez des tranchées, où estoient les habitants et la garnizon, qui sortoient sur ceux qui se présentoient à la brèche et en faisoient un grand abbatis, puis se retiroient dans leurs retranchements. Cella leur estoit fort facile, estant à couvert du canon et de la scopetterie, qui ne leur faisoit tant de mal que les esclats des pierres et cailloux, que l'artillerie faisoit voler, desquels beaucoup furent blessés. Il y en eut aussy quelques-uns de tuez, mais non en si grand nombre que des ennemys, qui se voyant vertement soutenus par les habitants à qui la principale gloire en est deue, la garnizon n'allant sur la muraille qu'à regret et par contraincte de leurs capitaines, furent contraints de cedder.

Après la retraicte, on apperceut dedans vingt-cinq ou trente

corps que l'eau n'avoit pu entraîner à cause de la pesanteur de leurs armes et qui parroissoient être de quelques personnes de condition. Tous ceux qui se présentèrent ne s'en retournèrent pas, estant crevés de coups d'harquebuzes, ou traversés de picques et renversés morts dans le fossé. On ne donnoit loysir à beaucoup d'y parvenir et ceux qui se hazardoient de passer ce fossé estoient à demy-morts, devant que de s'y rendre. L'eau estoit plus haulte qu'ils ne pensoient, et au lieu qu'on leur avoit faict accroire qu'ils n'en auroient qu'à demy-jambes, ou aux genoux, ils en avoient jusques aux aisselles, ou à la ceinture, plus ou moings, suivant leur corpulence et en un temps extrêmement froid, de manière qu'estant venus jusques au pied de la muraille, ils demeuroient transis et n'y pouvoient monter. Plusieurs demeurèrent en cest estat entre les murailles et le fossé jusques au soir, tremblottants de froid et de frayeur, n'osant se remettre dedans l'eau pour se retirer, ny parroistre à cause de ceux de la ville, qui ne les eussent épargnés, non plus que leurs camarades, qui avoient esté estropiés, lesquels ils voyoient languir ou mourir devant leurs yeux: il en mourut plus de trois cens du costé de l'ennemy, et y en eut de la ville une centaine ou environ, tant tuez que blessez, entr'autres un religieux de la Mercy, qui estoit principal du collége de cest ordre à Paris, qui avoict fait d'excellentes prédications à Chartres, confrérier de l'Hostel-Dieu; messire Isaac, chaplain de messire Claude Péan, chanoine; un autre prebstre, fils de Mauguin, marguillier de Sainte-Foy; le sieur Desvaux; Lapierre, gentilhomme du pais du Mayne, parent de messire de Pescheray, lequel eut la teste emportée d'un coup de canon; messire René Bonshommes, dict Bonhomme, receveur du domaine, qui eut semblablement la teste emportée d'une volée de boulet sur le pont du Massacre; Estienne Cordier, dict Pot-de-Fer; Miles Richard, tabellion à Chartres, y fut blessé, dont il mourut; le fils du nottaire Chappet; Bretton, sellier; un cordier de la porte Guillaume et plusieurs serviteurs de chanoines, qui firent fort bien.

An. 1591.

La principale force du Roy estoit en son artillerie, de laquelle il tira ce jour-là plus de mil quarante coups, que quelques-uns asseuroient avoir comptés; autres disoient plus de douze, voire plus de quinze cens. Le sieur de Grammont

An. 1591. avoit découvert que le Roy n'avoit que huict cens boulets et en attendoit encores autant, qui revenoient en tout à seize cens, d'où il est facile de sçavoir combien il en pouvoit rester, et combien il brusla de pouldre, à raison de vingt livres pour chasser chaque boulet.

Le soir estant venu, et que les canoniers du Roy eurent perdu visée, ceux de la ville se hazardèrent au clair de la lune de desloger du pied de la muraille ceux du contraire party, qui s'y estoient tapis, n'ayant osé paroistre sur la brèche et ayant trouvé lieu propre pour les tirer, ils les contraignirent de repasser l'eau, que peu, la pluspart ayant été tuez, blessés ou noyés. Entre autres en fut prins un natif de Périgeulx, lequel ayant esté entraisné dans la ville, ne voulut jamais ouyr parler de Dieu ny des sacremens, et estant mort en langueur, fut enterré, veu qu'il n'avoit voulu se convertir, dans les tranchées du Massacre. Le Roy y perdit quantité de bons hommes, outre le commun, ainsy qu'on le pouvoit recognoistre à leurs habits. Le sieur du Fay Bel-Esbat, le frère du sieur du Four, chancelier de Navarre, y furent tués, ce dernier près son frère, et plusieurs seigneurs de condition, desquels on n'a pu sçavoir les noms.

Pour les fortifications, qui estoient dans la ville, il est besoing de sçavoir que, sitost que le capitaine de la Croix veid que l'ennemy y menoit son canon vers les Filles-Dieu et autres lieux prochains, il emploia force monde pour fortifier le dedans de la ville de ce costé-là. Ce qui fut assés aysé à faire, à cause que, dès le siége de 1568, il y avoit des tranchées commancées et quantité de terre contre la muraille, pour la terrasser, ne restant tout au plus qu'à parfaire ce qui avoit été commancé. La muraille de soy estoit fort bonne, bien qu'elle n'eust que de six à sept pieds d'espoisseur, mais de bonne matière, comme est toutte l'ancienne, et peult-on bien le croire, puisqu'elle soustint plus de huit cens coups de canon, auparavant que d'en faire la brèche. Il est vray que l'ennemy taschoit de la faire la plus large qu'il pouvoit, pour venir en plus grand nombre de front, mais la terrasse qui estoit derrière, d'espoisseur de quinze à seize pieds, la renforçoit beaucoup. On y fit deux tranchées, pour couvrir les soldats de l'artillerie ennemie qui tiroit sans cesse, et aux deux bouts y avoit deux espaules

ou terrasses qui commandoient par dessus la brèche et le fossé, An. 1591.
et derrière ladite terrasse y avoit encores une tranchée beaucoup plus creuse que le fossé de dehors, dans laquelle l'eau de la rivière regorgeoit, et estoit plus que de la hauteur d'un homme, qu'on pouvoit encores rehaulsser en bouchant les herces, comme l'on commançoit à faire. Car, dès devant l'assault, on avoit arresté l'eau aux moulins de Saint-Père, pour la faire aller par devant le fossé de la ville, ainsy qu'il est fort facile en levant l'escluze, qui est près le Pont-qui-tremble, entre ce pont et la muraille, qui firent que les assiégeants trouvèrent l'eau beaucoup plus haulte qu'ils ne s'attendoient, quand ils vindrent à l'assault, de manière que, quand le Roy eust gagné la brèche, il n'eust rien fait par le moien de ceste tranchée qui l'eust arresté. On en commançoit encores une pareille à la première, de vingt-cinq ou trente pieds de largeur, qui les eut bien empeschés. Ceux de la ville estoient dans la première tranchée, à la pointe d'icelle, et les soldats du sieur La Croix, avec quelques habitans, estoient dans la seconde. D'un costé, en l'une des espaules s'estoit logé le sieur de la Patrière et ses gens qui, au commancement, se vantoit que dix de ses soldats valoient mieux que quarante de la ville qui ne serviroient que de nombre. Ce qui cuida causer de la rumeur entre ceux de la ville, qui ne pouvoient supporter ce mépris, que ledict sieur de la Patrière répara après l'assault, disant aux habitans qu'il falloit qu'il leur accolast la cuisse et qu'il falloit qu'il confessast qu'ils valoient la moitié mieux qu'il ne pensoit. En l'autre espaule estoient les gens du sieur de Grammont et ceux du feu sieur de Pescheray avec ceux du sieur de la Bourdaizière, lesquels deux seigneurs estoient derrière, pour les commander. Toutes ces compagnies firent si bien leur debvoir que la victoire leur demeura avec grand perte des ennemys.

Tandis que l'assault dura, on porta tant de vivres et à boire aux soldats, qui estoient en faction, pour les encourager et donner force à se deffendre, que le sieur de Grammont fut contrainct d'empescher qu'on n'y en portast davantage, pour ce qu'il y en avoit qui commançoient à se troubler à force de boire. Un capitaine, appelé le Laurier, ayant receu un pot de confitures de son hoste, en fit présent au sieur de Grammont,

An. 1591. lequel, ayant mangé ce qui estoit dedans, jetta le pot aux ennemys par bravade, pour se mocquer d'eux.

Aussy le Roy, recognoissant qu'il ne pouvoit avoir Chartres par famine, taschoit l'avoir de force. Il faisoit à cet effect battre la ville durant l'assault de la brèche, du costé de la porte des Espars contre le ravelin, qu'il désiroit emporter avec tant de passion. Il n'y gaigna non plus qu'à la brèche, y ayant du monde en iceluy, pour recevoir ceux qui s'y présenteroient, et d'autres pour les soustenir et rafraischir, s'il en estoit besoing. Il n'y avoit plus de gros canons de ce costé-là, qui rendoit les gens plus hardis pour tirer sur les ennemys et en venir aux prinses avec eux, desquels ils tuèrent dix ou douze. Les soldats se firent riches des despouilles des gens du Roy, et y en eut un entre autres, qui se vanta qu'ayant payé l'escot de ses compagnons, il lui restoit plus de huict cens escus, qu'il avoit trouvés en despouillant un de ce party, qui avoit été tué.

Le soir estant venu et l'ennemy s'estant retiré, les bourgeois portèrent à souper, chacun à son hoste, ou à ses gens, sur la muraille, où ils couchèrent. On fit commandement cependant de marcher aux remparts à tous ceux qui pouvoient travailler, pour réparer la brèche avec sacs et terrasses, pour estre à couvert du canon, à refaire les tranchées qui estoient derrière qu'on eust peu faire tout à loysir. Et combien que le sieur de Grammont y fust toujours présent, et feist tout debvoir de brave capitaine, il n'en peult estre le maistre. Le lendemain, on leur fist bien recognoistre la faulte qu'ils avoient faicte.

Dès le commencement de l'assault, les sieurs de Grammont et de la Bourdaizière envoyèrent au Chapitre, curez et monastères, pour faire prières pour heureux succez de leurs armes et ceux de la ville. Ce qui fut exécuté par touttes les églises et particulièrement aux cryptes de la grande, où plusieurs furent jusques à minuict, d'autres jusques au jour. Ceux du camp du Roy passèrent ceste nuict avec un grand silence, et n'y eut que quelques canoniers, qui, oyant du bruict dans les fossés, où quelques soldats de la ville estoient descendus pour achever de tuer les blessés de l'ennemy et les dépouiller, tirèrent quelques coups perdus et sans effect.

Le lendemain mercredy 3 d'apvril, auquel on ne tira point du tout, il se sauva un homme de Voves dans la ville,

qui donna advis, que le Roy vouloit encores l'attaquer par les herses de la Courtille. Ce qui servit à confirmer celuy qu'avoit donné Sotteau, quelques jours auparavant, et avoit esté cause qu'on y travailloit pour la fortifier contre la batterie du canon, et que ceste nuict on se tint sur ses gardes. An. 1591.

Le jeudy 4, le sieur de Chastillon se présenta à la brèche et demanda à parlementer. La première chose qu'il demanda fut la permission d'enlever leurs morts pour les faire enterrer. On ne voulut luy refuser ceste action d'humanité, mais on ne voulut que ceux du camp du Roy approchassent si près de la muraille, craignant que, soubz ce prétexte, ils ne vindrent recognoistre la brèche, pour venir plus hardiment à l'assaut. On leur bailla à cet effect des hommes de la ville, qui descendirent dans les fossés et leur en reportèrent quelque trente, en ayant laissé environ une vingtaine, pour estre la pasture des poissons. L'on en avoit despouillé quelques-uns, auxquels on avoit laissé de gros diamants et anneaux d'or aux doigts, lesquels néantmoings on ne peult recognoistre, à cause qu'ayant esté dans l'eau, leurs visages s'estoient bouffis et enflés, de manière qu'on ne peult sçavoir qui ils estoient. Le Roy en fit rechercher qu'on n'a sceu ce qu'ils estoient devenus. Tandis que le sieur de Chastillon estoit occupé à la recherche de ces corps, le sieur de Longueville qui estoit sur la muraille de la bresche luy dict: « Ainsy vous vous esbattez, messire de Chastillon! » Auquel il répondit: « Ainsy vous vous mocqués, seigneur de » Longueville, mais, devant qu'il soit demain nuict, nous vous » donnerons un pareil esbat et vous mettrons en mesme peine. » A quoy Longueville luy répartit: « Ce sera beaucoup si le pouvez » faire. Vous n'y estes pas encore. » D'où l'on présumoit que ledict sieur de Chastillon n'estoit venu que pour recognoistre la largeur du fossé, qui estoit à demy-remply des matériaux de la bresche, qui estoient tombez dedans et l'estat de laditte bresche, qui n'estoit à demy réparée, pour y donner un autre assault. Mais, à dire vray, l'ennemy estoit aussy las et recreu que les nostres, et ayant trouvé la résistance qu'il ne s'attendoit, estoit bien empesché de sa contenance. Le sieur de Chastillon s'estant enquis des sieurs de Grammont et Longueville de ceux qui avoient soustenu l'assault, et luy ayant esté répondu que ç'avoit été les seuls habitants soustenus par la garnison,

An. 1591. qui n'y avoit rien faict, et que les femmes estoient si courageuses qu'elles soustiendroient un autre assault, quand on le vouldroit donner, dist que les soldats du Roy n'estoient que des poltrons au prix des Chartrains, qui s'estoient montrés très-vaillants et gens de bien; que, si les leurs eussent eu autant de courage, ils feussent saultés, la teste baissée sur la brèche, et eussent bien empesché les assiégés. Et, comme on luy eust dict qu'il falloit chasser les soldats du Roy à l'assault à coups de baston: « Tant s'en fault (dit-il en riant); c'estoit » pour les retenir: Ils estoient si eschauffés que, si on n'eust » réprimé leur fougue, ils se fussent précipités malgré leurs » capitaines. » Au partir de ce parlement, le sieur de Chastillon dist aux capitaines: « Adieu, Messieurs! la fin couronne l'œuvre. » Le Roy a encores mille boulets à tirer, puis il en attendra » d'autres, » comme s'il eust voulu menacer d'un second assault.

Dès lors, à la sollicitation du capitaine les Monts, qui disoit qu'il n'eust pas donné un festu de ce qu'on avoit faict à la brèche, si le fossé n'estoit curé et la brèche mieux réparée, le sieur de Grammont y arrivant, le soir en garde, y arresta cent hommes de village, pour y faire travailler toutte nuict; ce qu'il fit au mieux qu'il peut, faisant curer le fossé et oster les descombres et réparer la brèche avec des sacs plains de terre, et qu'il la mist en estat de deffense contre les ennemys qui ne pouvoient plus venir à l'assault qu'avec escalade. Les capitaines et soldats disoient n'avoir jamais veu telle brèche et que ceux du Roy avoient perdu l'occasion de prendre la ville, qu'ils ne pouvoient recouvrer, veu qu'un soldat, comme l'on dict d'ordinaire, ne va jamais deux fois à l'assault, d'autant que, ou il y demeure, ou s'il en réchappe, la crainte des coups et du danger le retiennent d'y retourner. Les habitans furent aussy commandés de faire le mesme, dont ils s'acquittèrent fort mal. Il sembloit auparavant que la bresche eust esté faicte, qu'ils deussent douscher de leur reste pour la deffendre, comme ils le firent de faict, mais la voyant si grande, ces chaux bouillons commancèrent à se refroidir, et la crainte, ayant ravallé leur courage, les tenoit comme engourdis, et pour ne réparer ceste ruine, qui pouvoit estre cause de la leur, du sac et du pillage de leur ville. La perte que la plus part avoient faicte à l'assault

de leurs parents ou amys les avoient tellement consternés et abbattus qu'ils n'avoient plus que des larmes pour respendre pour eux, et plus d'armes pour la conservation du reste. Tout leur soing estoit employé à rendre les derniers debvoirs aux deffuncts, sans penser aux vivans. Ils voyoient l'ennemy faire de nouvelles tranchées pour venir à couvert à l'assault, qui eust deub les exciter à faire le semblable, pour réparer la bresche et luy oster le moyen et le courage de s'y présenter; mais cest aiguillon n'estoit assés puissant pour les esmouvoir. D'un autre costé, la division s'estoit fourrée parmy les habitans. Ceux qui avoient quelque chose à perdre eussent bien voulu qu'on eust traitié avec le Roy, pour se mettre à couvert du pillage. Ceux qui n'en avoient pas tant conclurent à se défendre, et cependant rien ne s'advançoit. Il arriva encore par la malice de ceux qui avoient charge de la pouldre, que les soldats n'en pouvoient avoir, faisant courir le bruit qu'il n'y en avoit plus, pour obliger les habitans à se rendre, combien que, comme leur soutint Mitouard, greffier de Loën, il y en avoit encores plus de huict milliers, qui n'avoient veu lune ne soleil de longtemps. Ce qui se recongneut après la reddition de la ville, laquelle en fit présent de grande quantité à Sa Majesté. An. 1591.

Devers midy de ce jour, le guet descouvrit une grande cavallerie avec quelques troupes d'infanterie qui se rendoient à Saint-Cheron. Comme les Chartrains sont sujects à avoir des imaginations, ils se mirent en fantaisie que c'estoient des Reistres et Gascons, qu'on faisoit venir pour donner un second assault; d'autres pensoient que l'ennemy eust levé quelques-unes de ses pièces pour conduire à Aulneau, qu'ils asseuroient ouïr battre, encores qu'il n'y en eust rien. Ces troupes estoient celles du sieur Denys Maillod, gentilhomme normand, qui les amenoit au Roy.

Le vendredy 5, les ennemys ne tirèrent que six ou sept coups, dont ils frappèrent l'église de Saint-André, qui fut endommagée, sans qu'il y eust personne de blessé. Le soir, le capitaine la Croix entra en garde à la bresche, d'où il leva le sieur de Grammont, qui y avoit esté vingt-quatre heures. Après avoir posé ses sentinelles, il dist à plusieurs de ses soldats et des habitans que, si on le vouloit croire, le Roy n'entreroit point dans Chartres, qu'il voyoit bien que les seigneurs et ca-

An. 1591. pitaines ne demandoient qu'à capituler, mais que c'estoit plus la craincte qu'ils avoient de perdre leurs biens, que du danger de la ville; que, s'ils estoient si peureux, ils n'avoient qu'à se retirer et qu'il se faisoit fort de la deffendre avec les habitans et ceux de sa compagnie, qu'il croyoit assés forts pour ce faire. De faict, après la reddition de la ville, Sa Majesté ayant recongneu les forces et deffenses qu'elle avoit, s'estonna comme on la luy avoit si promptement rendue. On tiroit tousjours quelques coups perdus de ce costé-là, durant la nuict, pour empescher les assiégés de travailler à la réparation de la bresche, desquels pas un ne fut offensé.

Le samedy 6 dudit moys, l'on s'apperceut que l'ennemy travailloit à faire quantité d'eschelles de bois, et à amasser des ais, soict pour donner l'escalade, soit pour jetter lesdits ais sur les échelles pour en faire des planches à passer le fossé à pied sec. Le Roy fit tirer encores quelques coups de canon en ruine contre la bresche, et ne se passa heure qu'on ne tirast de part et d'autre. Cependant on travailloit fort aux herses de la Courtille où on s'estoit résolu couler quelques chalants ou batteaux de travers la rivière, le long desdites herses, pour y loger des mousquetaires à couvert de l'artillerie du Roy et des mousquets, pour battre en flanc ceux qui vouldroient venir à l'assault, si on le donnoit de ce costé-là, comme le disoient les assiégeants, qui menaçoient ceux de la ville de faire main-basse sur eux. Au soir, sur les huict heures, le Roy fit tirer trois coups de canon contre ceux qui travailloient à la bresche, au clair de la lune, et contre les murailles, que les assiégés furent contraincts abandonner, de crainte d'estre ensevelis soubz les ruines d'icelles, contre lesquelles, en 24 heures, fut tiré plus de quarante coups de canon, et contre l'église de Saint-André et maysons voisines, qui en furent beaucoup endommagées.

Le dimanche des Rameaux, 7e jour d'apvril, on s'apperceut que le Roy avoit fait lever deux de ses grosses pièces de devant la bresche, et les avoit fait mener à la porte des Espars, où ses gens estoient encores dans le ravelin, et desquelles pièces ils tirèrent deux volées durant les messes de paroisse et durant la procession, qui se fit seulement dans l'église Notre-Dame, où la croix fut baissée dans la nef. Il s'éleva aussy le mesme jour

une grande rumeur que le sieur de la Bourdaizière dressoit de nouveaux articles pour rendre la ville au Roy, et principalement qu'il avoit desjà le jour précédent introduict un parent de sa femme de la maison du Bellay, qu'on appelloit Roy ou Prince d'Yvetot, lequel mourut peu de temps après en la paroisse de Sainct-Michel. Ce qui descouragea grandement les habitans, se voyant comme abandonnés de leur gouverneur, qui ne sembloit demander autre chose que capituler avec l'ennemy, pour se tirer du perd et les laisser, comme on dict, en l'embasche. Mais ce qui les abattit davantage fut que les lettres, que leur escrivoit le sieur de Faulcon, qui estoit à Dreux et les avoit faict avaller à ses laquais, de craincte qu'elles ne fussent interceptées, et qu'il fallut attendre qu'ils les eussent vuidées, ne donnoient aucune espérance de secours. Les sieurs de Réclainville et la Croix seuls tenoient bon, représentant que le Roy estoit bien autant en peine que ceux de Chartres, pour la perte qu'il avoit faicte de ses munitions et des plus braves hommes qu'il eust. Quoique cela fust véritable, on ne le sçavoit pourtant si asseurément qu'on l'a faict depuis, et estoit tellement hors d'espérance de prendre Chartres, qu'il avoit arresté de lever le siége, sans le sieur de Chastillon, qui lui conseilla d'attendre et d'avoir patience. Dès la nuict, il fit ses approches au pied de la muraille et dressa un pont de boys sur la rivière qui passe le long de la bresche, et, pour n'en estre empesché, tira dix-sept coups de canon, qui toutesfois n'offensèrent personne. An. 1591.

Le lundi 8 apvril, ceux de la ville furent bien estonnés, quand ils veirent ce pont, par lequel les soldats pouvoient venir à couvert jusques au pied de la muraille, de dessus laquelle ils tiroient avec des crochets les sacs de terre qui estoient sur la bresche et les faisoient tomber dans le fossé, qui n'estoient toutesfois considérables, si les chefs et capitaines eussent eu assés de courage pour résister. Ils avoient assés de munitions de guerre et autant de bouche qu'ils en eussent pu désirer; ils n'avoient besoing que d'hommes pour les rafraischir aux occasions. Il est vrai que tous ces advantages n'entroient en aucune considération à des gens qui avoient paour et le jugement préoccupé de la crainte. Qui fit que le sieur de la Bourdaizière, suivant la résolution de quelques-uns de la garnison et du maire Sui-

An. 1591. reau, envoia vers Sa Majesté lui présenter certains articles, peu différends de ceux qu'ils luy avoient déjà faict porter cydevant : le sieur de Grammont et l'advocat du Ru, naguères maire, les lui présentèrent. Le Roy les ayant leus, les deschira et dist qu'il entendoit qu'il y eust exercice de deux religions par tout le baillage de Chartres, qu'il vouloit y mettre un gouverneur à sa dévotion et qu'il ne vouloit donner aux assiégéz plus de huict jours pour se rendre, pendant lesquels ils pourroient aller trouver le duc de Mayenne à Chasteau-Thierry ou à Soissons, pour renoncer au serment qu'ils lui avoient faict, en jurant la Ligue : qu'il promettoit au sieur de Grammont, qui s'estoit jetté dans Chartres, plus par rencontre que par desseing, passe-port et sauf-conduit, pour aller avec sa compagnie où bon lui sembleroit.

Ce dernier article donna suject à quelques mutins de dire que ledict sieur de Grammont avoit vendu la ville et que ç'avoit esté le Roy qui l'avoit envoyé exprestement dès le commencement du siége, pour la luy faire rendre, et que toutes ses allées et venues vers le Roy n'avoient esté que pour mieux couvrir sa fourbe et qu'il y avoit longtems qu'on avoit descouvert ceste menée. Le despit et la deffiance donnent d'estranges imaginations et confondent tellement le jugement que, sans faire réflexion sur le passé, on défère plus à sa passion qu'à la raison. Ce seigneur estoit venu à Chartres de son propre mouvement, pour ne tomber ès mains du Roy, estant de contraire party. Il avoit soutenu le siége, où il n'avoit espargné sa personne, tant à la deffense de la ville, que du ravelin et ès saillies faictes sur l'ennemy, sur lequel il avoit tousjours remporté quelque advantage. Et, d'ailleurs, ayant espouzé la fille de Madame de Mayenne et estant en bonne intelligence avec son beau-père, quelle apparence y a-t-il qu'il eust voulu trahir la ville de Chartres ? c'estoit mal recognoistre l'assistance qu'on avoit receue de luy, de le blasmer d'une chose, où la présomption est du tout au contraire. Mais telles sont les récompenses des communaultez de rendre mal pour bien.

Parmi ces grabuges, le Roy rehaussoit ses espérances du rabaissement des assiégés, et, considérant leur négligence, ne laissoit perdre tems à ses gens, qu'il tenoict tousjours à la sappe du ravelin et en haleine pour la bresche, ayant ce jour-là

tiré quinze ou seize volées de canon contre l'un et l'autre. Ceux de la ville, voyant qu'il ne restoit plus guères dudict ravelin, presque tout prins par l'ennemy, qui avoit faict planter devant quatre pièces pour le battre, résolurent de l'abandonner. D'autre costé, le capitaine la Croix et autres se mocquoient du pont que le Roy avoit faict dresser pour venir à la bresche. Ils avoient quelque raison, d'aultant que les soldats ne pouvoient venir que deux de front à l'assault; on les pouvoit tirer de mesme qu'ils s'y présentoient, ne pouvant y aller par ailleurs. Et, quand bien fussent montés sur la bresche, ils n'eussent rien faict, à cause des tranchées qui estoient derrière, qui les eussent arrestés court. Aussy, ledict capitaine La Croix s'offrit de deffendre la bresche avec les habitans, ayant recongneu leur courage et bonne volonté. En quoy il fut espaulé du sieur de Réclainville qui s'estoit trouvé en beaucoup de belles occasions, lequel disoit n'avoir jamais veu de chose mieux débattue en guerre, qu'au siége de Chartres, sans avoir secours et veu le peu de garnison qui y estoit. An. 1591.

Quoyque tout cella fust véritable et plausible, personne cependant ne les voulut gouster; au contraire, le sieur de la Bourdaizière, ayant receu lettres du Roy, contrefeisant l'estonné, fit assembler le corps de ville pour prendre résolution de ce qu'ils avoient à faire. Le bruict commun estoit que ce qu'il en faisoit n'estoit que pour faire perdre l'opinion qu'on avoit de luy et du sieur de Grammont, qu'ils vouloient vendre la ville au Roy, duquel ils avoient mesmement touché de l'argent. En ceste assemblee fut remonstré que, l'affaire estant de très-grande conséquence, comme y allant du bien ou du mal des habitants, elle méritoit bien une délibération générale de tous les corps de la ville. Ceste opinion l'ayant emporté, l'affaire fut remise au lendemain.

Le Roy ne laissoit cependant de continuer ses approches à la bresche. Ce que voyant, le sieur de Grammont fit commandement à tous sur peine de la vie d'aller travailler aux remparts et autres fortifications et réparations de la bresche.

Le mardy 9, y eust assemblée du clergé, le matin, pour délibérer de ce qu'ils avoient à faire. Mr de Chartres se tenoit clos et couvert et ne parloit librement, pour n'offenser le Roy et rejetter toutte la faulte, qui se trouveroit, sur le clergé. De

An. 1591. faict, il estoit soubçonné d'avoir intelligence avec quelques officiers du Roy, entre autres avec Mr le chancelier Hurault, qui avoit espouzé sa sœur. Ce qui avoit quelque vraisemblance, veu que certaine femme de Mainvillier, aiant esté prinse durant le siége, comme elle apportoit quelques denrées pour vendre à la porte de Chastellet, auroict dict qu'elle avoit charge d'advertir ledict seigneur de Chartres, qu'il se tînt dans sa maison avec ses amys durant l'assault, et qu'ils n'auroient point de mal, et qu'il y fist retirer certains habitans, qu'elle nommoit, pour éviter la furie du maupiteux soldat, si la ville venoit à estre reprinse. Ce qui fut confirmé par l'événement, d'autant que ledit seigneur s'enferma durant l'assault dans sa maison épiscopale avec Mr Louis Boucher, doyen, Jacques Mestivier, archidiacre de Bloys et depuis soubz-chantre, et autres ses amis, tant ecclésiastiques que laïcs, dont il fut fort blasmé, préférant sa conservation et de quelques particuliers au salut des âmes de ceux qui exposoient leurs corps et leurs vies pour la deffense de la ville, ausquels il ne pourveut de personne pour les assister en ce doubteux passage. Et n'eust esté un Jésuitte, avec un sien compagnon nommé Mahault et quelques Cordeliers, qui s'y présentèrent charitablement, pour assister les blessés et mourants, ils feussent morts sans penser à Dieu, sans confession et absolution.

Mais, pour revenir à ceste assemblée du clergé, il y fut résolu qu'on ne pouvoit se rendre au Roy, tant qu'il feroit profession d'une religion contraire à la catholique, apostolique et romaine. Le clergé fit trouver avec ses députés frères Marin Patieu, cordellier, Jehan Meingant, jacobin, un Minime et un Jésuitte, qui preschoient à Chartres, en l'assemblée de ville, pour remonstrer aux gouverneur et habitants, qu'ils ne debvoient consentir à se rendre et se remettre soubz l'obéissance d'un Roy hérétique, qui pourroict forcer leurs consciences à embrasser une religion contraire à celle qu'ilz professoient, comme il avoict esté faict en Angleterre. Ils ne manquèrent de paroles ni de raisons pour les induire à se tenir fermes en leur première résolution, mais ils n'eurent assés d'éloquence pour le persuader à des personnes faillies de courage. Car, combien que, du commencement, chacun se montrast fort zélé à la deffense de la ville, un respect humain les porta à se résouldre

de se rendre et de se remettre du tout au sieur de la Bourdaizière, leur gouverneur, pour faire telle capitulation qu'il luy plairoit avec sa Majesté. Il estoit venu en laditte assemblée tout armé, menaçant les habitants que, s'ils ne se rendoient promptement, il les quitteroit là et s'en iroict. Le sieur de Grammont ne parloit pas de mesme, s'offrant à faire tout ce que les habitants voudroient. Plusieurs estoient d'advis qu'on le retinst et qu'on laissast aller ledict la Bourdaizière. Le capitaine La Croix disoit tout hault qu'on les laissast aller tous deux, et que luy avec sa compagnie et les habitans garderoient bien la ville. Tout cella ne servit que pour augmenter la division qui estoit entre les habitants, lesquels enfin résolurent à se rendre. An. 1591

Ce nonobstant, sur le midy, le guet sonna l'alarme, ayant aperceu quelques soldats sur le pont pour aller à la bresche, lesquels tiroient les sacs plains de terre qui la bouchoient et les faisoient tomber dedans le fossé. Il y courut plus de douze cens hommes bien armés et délibérés qui trouvèrent le capitaine La Croix et ses gens, qui à beaux coups de mousquet repoulsoient ces soldats et jonchoient le fossé de leurs corps et faisoient ce qu'ils pouvoient, pour mettre le feu à ce pont, ce qu'ils ne peurent exécuter ceste fois. Pendant ce conflict, l'ennemy tira dix-huict coups contre la bresche, de l'un desquels vola un boulet dans le Massacre, qui tomba entre quantité de monde, sans faire mal à aucun. Et les assiégeans tentèrent un assault la nuict ensuivant, par ce pont, dont ils furent vaillamment repoulsés avec perte des leurs, quoyque du camp on tirast touttes les grosses pièces.

CHAPITRE V.

La capitulation de la ville de Chartres avec les articles d'icelle; Entrée du Roy dans la ville, sa réception, son départ d'icelle. Demande de trente mil livres et dix huict cens muidz de blé à la ville. Citadelle bastie à la porte Saint-Michel. Arrest pour la conservation des Privilèges des habitants, mal observé. Cherté du bled, insolence des garnisons. Quand on a commancé à chanter le pseaulme Exaudiat à la Messe. Service pour le roy Henry III.

An. 1591. Le sieur de Grammont, ayant esté, suivant la résolution de l'assemblée de ville, trouver le Roy le lendemain, mercredy de la sepmaine saincte, 10e d'apvril, le sieur de la Bourdaizière somma pour la dernière fois les habitans de se rendre et d'accorder les articles proposés par Sa Majesté, rapportés par ledict sieur de Grammont en la forme suivante :

I. Sa Majesté veult qu'il ne soit rien innové au faict de la religion Catholique, Apostolique et Romaine, laquelle il veult estre inviolablement gardée et qu'il ne soict faict aucun exercice d'autre religion en la ville et faubourgs de Chartres, suivant la déclaration qu'il en a faitte à son advénement à la couronne, ainsy qu'il l'a observé par touttes les autres villes, qu'il a remises en son obéissance.

II. Le Roy veult que lesdits habitants jouissent de leurs priviléges et de la police de laditte ville, comme ils ont accoustumé, les asseurant de les maintenir soubz son autorité, les traicter comme ses sujects et les conserver avec toutte justice et débonnaireté : et leurs priviléges et octroys seront conservés, s'asseurant Sa Majesté que lesdicts habitants, se remettant à son service et soubz son obéissance, ils feront comme bons sujects doibvent faire, comme ils doibvent croire aussy que Sa Majesté leur sera bon Roy.

III. Que lesdicts habitants ne seront aucunement recherchés,

poursuivis, ny travaillés en leurs personnes et biens, de ce qui a esté faict par eux durant la guerre, par hostilité ou pour faict de guerre. An. 1591.

IIII. Ceux desdicts habitants, qui vouldront sortir de laditte ville, le pourront faire, chevaux, armes et bagues sauves, et se retireront en tel lieu que bon leur semblera. Les femmes des absents, demeurant en laditte ville, jouiront de leurs biens, si leurs marys sont retirés ès ville de l'obéissance de Sa Majesté et vivants selon ses édits, et encores que leurs marys fussent en ville rebelle lesdittes femmes jouiront des biens appartenant à icelles.

V. Sa Majesté accorde main-levée à tous les habitants de laditte ville, pour en jouir du jour que Sa Majesté entrera en icelle, sans que l'on puisse répéter sur eux ce qu'ils pourroient avoir receu de leur revenu, rentes et possessions.

VI. Saditte Majesté, n'ayant accordé le titre d'aucuns bénéfices, veult que les titulaires en jouissent, comme aussy tous les officiers qui sont en la ditte ville, pourvu qu'ils demeurent en icelle et soient ses serviteurs.

VII. Le Roy accorde aux dits habitants huict jours de temps, pendant lesquels ils pourront envoyer deux des habitants d'icelle devers le duc de Mayenne, pour luy faire entendre la présente capitulation, et si, durant ledict temps et dans le jeudy 18 de ce mois, vient avec une armée et qu'il contraigne Sa Majesté de lever le siége, en ce cas les dicts habitants demeureront quittes de la promesse qu'ils font de se remettre dans le dict jour, iceluy passé, en l'obéissance de Sa Majesté. Et pendant ledict tems ne se fera aucun travail d'une part ni d'autre. Aussy y aura cessation d'armes. Pour cet effect, Sa Majesté pourra mettre deux hommes, qui luy feront entendre s'il s'y en faict aucun. Sera aussy permis auxdicts habitants de tenir deux hommes hors la ditte ville, pour veoir, s'il se fera quelque travail qui leur soit préjudiciable, pour en faire plainte à Sa Majesté.

VIII. Sa Majesté accorde que, si pendant lesdicts huict jours, il entre quatre cens hommes de guerre d'une fois en laditte ville, pour les secourir, en ce cas, Saditte Majesté les décharge de laditte promesse. Faict au camp devant Chartres, ce 10[e] jour d'apvril 1591.

An. 1591. Ces articles, ayant esté communiqués aux chefs, capitaines et bourgeois, ils furent signés de quelques-uns, non de tous : les sieurs de Réclainville, la Pinelière et le capitaine La Croix refusèrent les soubscrire et dirent hardiment au sieur de la Bourdaizière que, s'il avoit peur, qu'il ne laissast de s'en aller et qu'ils garderoient bien la ville sans luy. Tout cella ne fut que parolles perdues, d'autant que le sieur de Grammont porta lesdicts articles ainsy signés au Roy, qui ne garda sa parolle, selon qu'il estoit porté par le VII[e] article, que tous actes d'hostilité cesseroient de part et d'autre, veu que les assiégeants ne laissèrent de tirer leurs canons tout le jour à diverses reprises, mesmement tandis que le sieur de Grammont fut au camp. Ce que voyant, le capitaine La Croix mit le feu au bout du pont de l'ennemy, lequel s'estant mis en debvoir de l'estaindre, en fut repoulsé par les assiégés, qui jettèrent force paille sur ledict pont avec huile, bombes et grenades, qui bruslèrent tout ce qui estoit proche de la muraille et le rendirent inutile. Il y eut un fort combat et long, auquel plusieurs demeurèrent tant de part que d'auttre. De ceux de la ville, le capitaine la Porcherie et son lieutenant y furent blessés. Messire Mathurin du Chesne, curé de Coltainville, y eut un bras emporté, dont il mourut huict jours après : Claude Quedarne et un nommé Médard Bouchard, nepveu de maistre Médard de Besz, chanoine de Chartres, et quelques peu d'autres habitans.

Le jeudi 11, qui estoit le jeudy absolu, les sieurs de Grammont, la Patrière et Rochambauld, le capitaine la Borde, le maire Suireau et l'esleu Pastey allèrent vers le Roy pour ostages du costé de la ville. Et au mesme tems, les sieurs de Longueville, lieutenant du sieur de Grammont, et le sieur de la Gaignerie avec un nommé Duhan, députtez de laditte ville, partirent pour aller trouver le duc de Mayenne, et luy porter les articles de la capitulation, auxquels M. Jehan Salmon, chanoine de Chartres, s'adjoignit volontairement et fut avec eux. Ayant eu audience du duc de Mayenne, ils luy représentèrent l'estat auquel estoit la ville de Chartres, abandonnée de son gouverneur et des garnisons, pressée de l'ennemy qui y avoit faict une grande bresche, par laquelle il eust pu entrer, n'eust esté la résistance qu'ils avoient faicte, la division qui estoit entre les citoyens, le peu de monde qu'ils estoient pour tenir longue-

ment, et que, s'il ne pourvoyoit à leur envoyer du secours, ils seroient nécessitez de se rendre dans le jour préfixé par la capitulation. An. 1591.

Sy le duc estoit empesché, le Roy ne l'estoit pas moings. Il faschoit fort au duc de perdre Chartres, qui portoit coup à son party : le Roy appréhendoit de l'avoir pas, pour ce qu'elle estoit comme le coup de partie et la porte par laquelle il pouvoit dire qu'il entroit dans son royaulme et le rendroict paisible, car, ayant Chartres, il tenoit la clef de Paris, Rouen, Orléans, le Mans, de l'Anjou et de la Bretaigne. Il estoit jour et nuict à cheval, pour donner ordre qu'il n'entrast du secours dedans Chartres, et estoit si harassé de travail qu'il se coucha au milieu de la campagne et fit mettre un de ses pages de son long pour luy servir de chevet ou oreiller, pour reposer quelque peu. Il fit si bien son affaire que le duc de Mayenne n'ayant envoyé secours, ny les députés n'estant retournés à jour dict, les garnisons se tindrent prestes pour desloger, et les habitants pour se rendre. Le clergé de la ville et banlieue s'assembla en la grande salle de l'évesché, pour délibérer de ce qui seroict à faire en la réception de Sa Majesté entrant dans la ville et commit maistre Réné Percheron, chevecier, et Florent Mathieu, chanoine de Chartres, pour aller saluer de sa part M. le chancelier et entendre de luy l'ordre que Sa Majesté trouveroit bon y estre observé, et requit Mr de Thou de le recepvoir à l'entrée de l'église et luy faire les submissions et requestes en tel cas accoustumées.

Dès le vendredy 19 apvril, du grand matin, sept cens hommes, tant de la garnison que des habitants sortirent avec leurs armes, aymant mieux s'en aller ailleurs, que de demeurer à la mercy du Roy, qui faisoit profession d'une autre religion que de la leur.

Le samedy 20 apvril, toutte l'armée du Roy entra dès le matin dans la ville, soubz la conduitte du mareschal de Biron, avec lequel estoit aussy M. le chancelier, qui, sur les onze heures, s'en alla en la cathédralle faire ses dévotions. Mr de Chartres, ayant sceu de luy la forme avec laquelle on debvoit recevoir le Roy, envoia par tous les chapitres des églises collégialles, monastères, couvents et curez de la ville, qu'ils eussent à se trouver au-devant de Sa Majesté avec leurs croix et en

An. 1591. chappes à la porte de Saint-Michel, sur les trois heures après midy. Sur les quatre heures, Sa Majesté se présenta à cheval à laditte porte, où il fut harangué par l'advocat de la ville et conduit soubz un poële de velours bleu, semé de France, jusques devant la porte Royalle de laditte Eglise, où ledict sieur évesque l'attendoit en ses habits pontificaux, et le Chapitre et habitués d'icelle en chappes de soye avec les croix, textes, eau bénite et autres choses accoustumées en telles cérémonies. Au lieu de descendre en laditte église, comme ont tousjours faict ses prédécesseurs roys de France, il passa outre et fit tourner le derrière de son cheval devant la face d'icelle, au grand scandale des catholiques et s'en alla descendre à l'évesché. Mr de Chartres avec le Chapitre et habitués partirent tous en mesme temps et le furent devancer devant le logis épiscopal, à la descente de l'église, au dernier degré de laquelle ledict sieur de Thou, revestu et accompagné comme dessus, lui fist ceste harangue : « Sire, les anciens ont tousjours posé le fonde-
» ment de la félicité et bonheur de l'estat public en l'obéis-
» sance des sujects envers leurs princes souverains, de la
» dignité et puissance desquelz Dieux est autheur, amateur
» et protecteur. Il leur a aussy toujours communiqué son
» nom, afin que chacun voyant en eux quelque chose de
» sainct, vénérable et plus qu'humain, les honore, respecte et
» obéisse en toutte promptitude et gayetté, non-seulement
» pour la nécessité politique, sans laquelle on ne peult sub-
» sister, mais pour la conscience, et afin de luy complaire,
» ayant estably touttes les souveraines puissances. Pour ce,
» vos très-humbles orateurs et sujects du clergé de cette ville
» m'ont chargé vous prester en leur nom l'obéissance et fidé-
» lité qu'ils recongnoissent debvoir à Vostre Majesté, comme à
» leur prince, souverain et naturel seigneur, yssu et chef de la
» très-sacrée tige de saint Louis, à laquelle est affectée la très-
» noble couronne de cest Estat, louant Dieu que par votre
» arrivée touttes partialitez et divisions y ont pris fin, en
» ferme espérance qu'il n'y aura désormais autre contention,
» sinon à qui plus vous honorera, après la divine Majesté, de
» laquelle vous êtes la vraye image en terre. Réciproquement,
» il vous plaira, sire, nous recevoir en vostre protection et con-
» server en l'intégrité de nostre religion catholique, aposto-

» lique et romaine, sans souffrir aucune innovation et dérégle- An. 1591.
» ment qui la pervertisse et corrompe, avec la confirmation des
» priviléges cy-devant à nous octroyés par les roys très-chres-
» tiens, vos prédécesseurs, desquels la mémoire soit en éter-
» nelle bénédiction. »

A quoy le Roy fit response : « Que son intention avoit tousjours été de maintenir et conserver en entier la religion catholique, apostolique et romaine, qu'il l'avoict assés faict paroistre par la publication de ses esdicts, à son nouvel advénement à la couronne. Au surplus, que son affection envers le clergé n'estoit moindre que celle de ses prédécesseurs, ainsy que l'on recognoistroit à touttes occurrences. » Ledict seigneur évesque luy ayant réparty : « Qu'il prioit luy en faire la grâce, » il rentra dans l'église avec les princes, officiers de la couronne, seigneurs et autres de la noblesse, qui assistèrent au *Te Deum*, qui fut chanté en icelle, ainsy qu'il est accoustumé ès entrées des Roys, et Sa Majesté entra dans l'évesché, qui luy avoit esté préparé pour son logis. Après cela, le baron de Biron mena les gens de pied à la brèche, pour la garder, jusques à ce qu'elle fust réparée, lesquels se mocquoient avec raison de la poltronnerie du gouverneur et de ses garnisons, voyant qu'on leur avoit quitté à si bon marché une si forte place, qu'ils confessoient ingénuement qu'ils n'eussent peu prendre, attendu les tranchées qui avoient dix toises de large et autant de profond, plaines d'eau de la haulteur d'un homme, au derrière de la bresche, lesquelz, s'ils eussent bien congneus, ils ne se fussent hazardés à un assault, où plusieurs braves hommes estoient demeurés.

Le dimanche 21 d'apvril, fut faict procession en l'église de Saint-Père-en-Vallée, à laquelle assistèrent MM. le comte de Saint-Paul, le Chancellier, sieurs de Biron et de Sourdys, que le Roy avoit restably en son gouvernement de Chartres, et grand nombre de noblesse et officiers du Roy, avec affluence de peuple, tant de la ville que des bourgades circonvoisines, qui s'y estoient rendus pour prier Dieu qu'il luy pleust restablir à sa gloire le repos et tranquillité publique en ce royaulme tant désolé par les guerres civilles. Il se trouva en laditte procession plus de quarante mille personnes, qui demeurèrent fort scandalizées de ce que le Roy passa au travers d'icelle et

An. 1591. s'en alla en certain logis, appelé le Palais, assis au Marché-du-bled près l'église de Saint-Saturnin, en la haulte salle duquel, qui servoit lors à faire nopces, ou à jouer des comédies, il fit faire la presche publiquement, à laquelle assistèrent environ sept cens personnes. La ville estoit si plaine de monde, qu'à peine y trouvoit-on des logis, et le pain y enchérit de moitié plus qu'il ne valoit durant le siége.

Le lundy 22 apvril, le Roy estant sur son départ de Chartres demanda aux habitans d'icelle trente mille escus qu'ils luy accordèrent. Il s'en alla coucher à Espernon, et laissa le sieur de Biron pour recevoir cette somme. Il demeura environ quinze jours, durant lesquels il fit faire inventaire de tous les bleds et vins qui estoient dans la ville, sur lesquels il ordonna une levée de dix-huit cens cinquante muidz de bled, pour estre mis (comme il disoit) au magasin du Roy. Soubz ce prétexte, il y en eut beaucoup de lézés, mais particulièrement les chanoines, lesquelz ayant le bruict d'en avoir le plus, en payèrent aussy beaucoup plus que les bourgeois, car, bien qu'ils ne fussent taxés qu'à six cens seize muids huict septiers, qui est le tiers de la somme principale, on ne laissa pas d'en exiger davantage et de nommer seize chanoines pour respondre de ceste partye à un marchand, avec lesquels le Chapitre en nomma encores autant qui faisoient en tout trente-deux.

Durant que cella se passoit à Chartres, le Roy assiégeoit Villepreux, où les députez du Chapitre le furent trouver pour avoir main-levée de leurs biens et de ceux du clergé saisis ou donnés, laquelle ils obtindrent le 29 mai.

Ledict sieur de Biron fit aussi crier à son de trompe, que chacun eust à porter les armes qu'il avoit, en la chapelle de Saint-Nicolas, prosche l'évesché : plusieurs, mais non tous obéirent, et s'y en trouva grande quantité, pour la garde desquelles et de cinq pièces d'artilleries, qui estoient dans la grande cour de l'évesché, il fit dresser un corps de garde le long de l'escriptoire du Chapitre et de laditte église et de laditte maison des nottaires dudict Chapitre, où il mit des Suisses. Il en fit poser encores un soubz le premier porche près les lices du Marché-aux-Chevaux, où il logea une compagnie de Gascons; et de mesmes soubz celluy de l'Estappe-au-Vin, qui y demeurèrent jusques au moys d'aoust, en attendant que

le ravelin de la porte Saint-Michel fust maçonné, pour y faire une citadelle, que j'ay veu commancer, faire et défaire. Elle n'estoit encores du tout achevée, qu'on print l'église de Saint-Michel, pour servir à la citadelle, au lieu de laquelle on accommoda les paroissiens des grottes de Saint-Aignan, pour y faire le service. An. 1591.

L'on fit dans laditte église de Saint-Michel un terrain du costé du cimetière, qui estoit touct en fossé, et alloit rendre par le long des Cordeliers jusques dans la Garenne de Saint-Père, de la terre duquel fossé on avoit faict ledict esperon ou ravelin, et ledict terrain, qui alloit jusques aux voultes de l'église tout le long de la nef avec une aile du costé de la muraille ancienne de la ville, qui régnoit le long de laditte église, estoit vuide, et dans le milieu d'icelle nef y avoit un moulin à bras et la chapelle Sainte-Anne, qu'on avoit laissée pour la garnison pour y aller faire ses dévotions, combien qu'il y en eust plusieurs qui fussent huguenots. On avoit faict un retranchement au bas de laditte nef par une grande muraille, qui régnoit du bas jusques au feste de l'église, et entre deux estoit une chambre et garde-robbe pour le gouverneur avec un escallier de pierre, qui alloit jusques en bas pour entrer dans l'église, et par hault une gallerie, qui alloit rendre de laditte chambre dans le clocher. Au-dessoubz de laditte chambre y avoit un four et un puids, au pied dudict escallier qui est au dessoubz du benoistier de la porte du bas. La porte de la ville estoict joignant l'église, un degré entre deux, pour monter au corps de garde faict en forme de pavillon, comme celluy qui est sur la porte Nefve et pour aller en la chambre du gouverneur. Devant laditte porte y avoit un esperon, attaché d'un costé à laditte église, et de l'aultre au ravelin, qui venoit rendre en poincte devant le milieu de la grande rue de Saint-Michel et couvroit la porte de la ville, de façon que personne n'eust osé branler de ce costé-là. A main estoit une allée d'environ quatorze ou quinze pieds, pour aller gaigner un pont de bois, par lequel on entroit dans ledict esperon; de l'autre costé par dehors estoit un fossé fort profond, qui régnoit le long des murailles et d'un cavalier, qu'on a depuis enfermé dans la ville, et s'en alloit rendre dans les fossés de la Courtille par dessoubz deux grandes arcades de pierre qui sont à présent bouchées. Le clocher ser-

An. 1591. voit de guet, et y avoit toujours une sentinelle jour et nuict, pour descouvrir, tant dedans la ville que dans la campagne. Ceste citadelle estant achevée, on y porta lesdittes armes, artillerie et munitions de guerre, et y mit-on pour la garde des Suisses et des Gascons soubz le sieur de Valiros, gentilhomme Commingeois, qui en estoit capitaine, le sieur de Blaignac, gentilhomme Tolosain, sieur de Mainville, lieutenant, et le sieur de Vanos, gentilhomme vers Ayre, enseigne, que j'ay veus et recogneus du depuis audict pays de Gascongne.

Mais, sur le doubte qu'eut le sieur de Valiros que tous les habitans n'avoient satisfaict à porter leurs armes, il en fit faire recherche par les maisons, soubz lequel prétexte ses Gascons n'oublioient leurs mains, où ils alloient et s'accommodoient volontiers de ce qui leur estoit propre. En ayant rendu plaincte audict sieur de Biron en un voyage qu'il fit à Chartres, il en fit pendre quelques-uns devant la Tour et au Marché-aux-Chevaux, où il fit planter une potance et une autre aux Halles, pour retenir les autres de commettre de pareilles insolences. On ne laissa pourtant de malmener quelques habitans, pour n'avoir rendu leurs armes, suivant le commandement qui en avoict esté faict : les uns, ayant esté détenus longtems en prison ; les autres, condampnez en de grosses amendes, ou bannis de la ville.

Le maréchal de Biron, ayant donné ordre à l'asseurance d'icelle, s'en alla trouver le Roy à Mantes, d'où ils vindrent assiéger Aulneau. Le capitaine Cholard, en ayant ouï le vent, fut au-devant du Roy, pour luy consigner le chasteau de la part de Mme de Joyeuse, à laquelle il appartenoit. De là, Sa Majesté passa à Dourdan, où le capitaine Jacques résista quelques temps, ayant faict brusler l'église de Saint-Germain, qui nuisoit au chasteau, qu'il deffendit bravement, et à peine Sa Majesté en feust-elle venue à bout, sans un maçon, nommé Gerbin, lequel, ayant esté prins par ledict sieur de Biron, pensant rachepter sa vie, luy enseigna une cazematte, qu'il avoit faitte, par laquelle on alloit par soubz terre de la tour de Dourdan au chasteau; qui fut cause que la place fut rendue et ce compagnon tué pour sa peine.

Ledit sieur de Biron, à son départ de Chartres, y laissa le sieur de Sourdys avec M. le Chancelier. Ces MM. voulurent

encores leurs cinq cens muids de bled et autant de vin, outre An. 1591.
ce qui avoit esté fourny au Roy, et ceux qui avoient obtenu quelques dons du Roy pressoient pour s'en faire payer. Ce que voyant, les habitants présentèrent requeste au Conseil, qui estoit à Chartres, pour estre délivrés des vexations suivant les articles de la capitulation à eux accordés par Sa Majesté et la grande subvention qu'ils avoient faicte, soit en deniers, soit en grain ou autres munitions, laquelle fut respondue sur tous les chefs d'icelle par le Conseil, tenu le 17e juin audict an 1591. Quoyque j'aye laditte requeste et responses signées Combault, je ne les rapporte ici, pour ce que le règlement, qu'y avoit apporté ledict Conseil, ayant esté mal gardé par la violence des plus forts, qui ne vouloient démordre des dons que Sa Majesté leur avoict faicts, ny de levées qu'ils avoient ordonnées, et encores, pour ce qu'il y avoit des responses fort ambiguës, et de plus, que les canonniers du Roy avoient obtenu arrest dudict Conseil du 21 juin, sans avoir esté ouys, par lequel leur estoit adjugée la somme de quinze cens escuz pour le rachapt des cloches de la ville, obligea les habitans de se pourveoir, par devers le Roy qui estoit à Mantes, où ils députèrent l'esleu Bachelier, pour luy présenter une semblable requeste que la précédente, quand au faict, bien que différente, quand au style, avec l'addition, concernant lesdittes responses et l'arrest des canonniers. Le Roy la répondit le 13 juillet, en son conseil audict Mantes et déclara :

I. Que lettres de confirmation de leurs priviléges et octroys seroient expédiés aux habitants de Chartres, pour en jouir, ainsy qu'ils avoient accoustumé auparavant qu'ils se fussent départis de l'obéissance du Roy.

II. Qu'ils demeureroient deschargés de ce qu'ils avoient prins et receu des tailles, taillon, aydes, octroys et autres deniers royaux, ensemble les deniers levés sur eux, sans permission du Roy, jusques au jour de la réduction de la ville, fors et excepté les deniers du sel, la vérification desquelles levées de deniers prins se feroit par trois ou quatre eschevins de la ville, et le receveur, qui en auroit faict la recepte, pardevant les trésoriers généraux de France, estant sur les lieux, et, pour le regard des autres prinses de biens des particuliers seroient réglés, suivant le troisième article de la capitulation.

An. 1591. III. Qu'ils jouiroient de leurs biens et revenus du passé, qui se trouveroient encores en nature ès mains de leurs fermiers et receveurs, desquels les donataires et commissionnaires du Roy n'auroient faict composition, cession ou transport sans fraude, ou déguisement, et ce qui sera escheu, depuis la réduction de la ville, demeureroit aux dicts habitants, et, si aucune saisie en avoict esté faitte, ils en auroient main-levée, pour en jouir dudict jour.

IV. Touttes sentences, jugements et arrests donnés, ensemble les défaults, contumaces pour le crime de rébellion, seroient mis au néant, fors et excepté pour ceux qui se trouveroient avoir practiqué, participé et conspiré à la mort du feu Roy, ou, s'en estre resjouis par tesmoignages évidents, comme par le port de cordons et escharpes vertes, feux de joyes et autres signes notoires d'allégresse et réjouissances dudict parricide.

V. Tous contracts passés pour causes et conventions particulières, qui seront faittes et passées soubz le nom et authorité du Roy et personnes publiques, seront déclarés bons et valables et non autrement. Toutesfois, si aucuns autres se trouvoient intitulez soubz autre nom et authorité, les schedes, minutes et grosses seront réformés et mis soubz le nom du Roy du consentement des partyes.

VI et VII. Pour la vente des bledz, avènes et autres graines et vins, après que les recollectes seroient faictes, leur seroict pourveu.

VIII. Sur la permission de vendre leurs bleds, attendu que la récolte s'en faisoit, fut permis aux habitans d'en disposer, comme ils verroient bon estre; après touttesfois que les bleds du Roy, qui auroient esté exposés en vente, et destinés d'estre vendus, seroient débités.

IX. Qu'il leur seroit pourveu d'assignation des dix mille escuz, si faict n'avoit esté, et pour le regard des trois cens cinquante muids de bled, outre les quinze cens muids, il en sera advisé, et pourveu cy-après.

X. Pour la confection des corps de garde, boys, charbon, chandelles et autres choses nécessaires pour la garde de laditte ville, ils seroient tous prins sur les deniers communs, patrimoniaux et d'octroy de laditte ville. Et où ils ne seroient suffisants,

ce qui en défaudroict seroit imposé sur lesdits habitans de la ditte ville seulement, le plus également que faire se pourroit, et pour ce faire, leur seroient octroyées lettres d'assiette. Et à cette fin seroit mandé aux thrésoriers-généraux de France de dresser estat des frais faicts et à faire, pour la confection desdicts corps de garde, sentinelles et guérites, comme des autres choses nécessaires pour la conservation de la ville. An. 1591.

XI. Pour ce qui concerne l'usage et délivrance de leurs cloches, après qu'ils auroient satisfaict à la somme accordée aux officiers de l'artillerie, cesseroient touttes contraintes et vexations; et pour en faciliter le paiement, seroit la somme imposée, suivant ce qui avoit esté commancé entre lesdicts habitans.

Ensuitte, le Roy estant à Mantes donna, le 26 juillet 1591, lettres de main-levée auxdicts habitans des biens et revenus du passé, qui se trouveroient en nature ès mains de leurs fermiers et receveurs, desquels les donataires et commissaires establis par le Roy au régime d'iceux, n'auroient faict composition, cession ou transport, sans fraude ou desguisement; et que ce qui seroit escheu, depuis la reddition de la ville, demeureroit auxdicts habitans, imposant silence au Procureur général, ses substituts et tous autres. Cella ne fut encores suffisant, et falut se pourvoir de rechef vers le Roy, d'autant que ny le Parlement séant à Tours, ny la Chambre des Domaines n'avoient voulu vériffier lesdittes lettres, comme estant hors de leur pouvoir, l'entretènement des capitulations estant vrayes affaires d'Estat, qui ne se debvoient toucher qu'au privé conseil du Roy, auquel se trouvent les princes du sang, les mareschaux de France et autres seigneurs, qui sçavent combien il importe que lesdittes capitulations, auctorizées du droict des gens, soient inviolablement gardées.

Ce néamoings, les habitans n'y eurent grande satisfaction, la capitulation ayant esté mal gardée, et furent contraints de rendre le bled, qu'on leur avoit demandé, au magasin du Roy, sur lequel on remboursa les marchands et particuliers d'Illiers et autres bourgs circonvoisins de Chartres, qui avoient fourny vivres au camp du Roy, durant le siége dudit Chartres, tellement que la plupart du revenu des habitans fut prins et employé à ces paiemens; car, le Grand Conseil, estant venu à Chartres, assigna partie d'iceux sur quelques particuliers,

An. 1591. chanoines et bourgeois, sur la vente des bleds délivrés au Roy, qu'il ordonna estre vendus, avec deffense aux habitans de poser le leur en vente. Cella fut cause de grands procès entre les particuliers, ausquels il apporta encores de grandes incommoditez, d'autant que le Marché du Bled, ayant esté estably hors la ville en cellui des Pourceaux, il n'y avoit que celluy du Roy qui s'y peust vendre, les gardes des portes ayant ordre de n'en laisser sortir à peine de la vie. Le taux estoit à sept livres, combien qu'il n'en valust au plus que six. Ce qui estoit au grand préjudice du peuple pour ce que quantité de villageois, qui avoient retiré leurs grains dedans la ville auparavant le siége, ne pouvoient le vendre ny avoir de l'argent, pour en achepter du Roy; qui donna grand suject de crier. Ce que voyant, le Grand Conseil permit que chacun en emportast un minot sur son dos; qui ne fut un grand soulagement, veu que, ne le pouvant enlever sans passeport, on exigeoit d'eux de l'argent pour l'avoir, ce que faisoient aussy les gardes des portes pour les laisser sortir, lesquels, s'ils trouvoient quelque manque ausdicts passeports, confiscoient lesdicts bleds. C'estoit encore pis pour avoir de la farine, à cause du peu de moulins qui restoient, la pluspart ayant esté bruslés durant le siége, et ceux qui estoient demeurés entiers estant employez pour mouldre les munitions qu'il falloit envoyer, au Roy, tellement que le pain estoit extrêmement cher, et valoit la moitié plus qu'il ne faisoit pendant le siége.

Les habitans estoient vexés d'un autre costé par la garnizon, les soldats n'ayant que douze livres par mois, les ayant joués et despensés, contraignoient leurs hostes de les nourrir. S'en trouva de sy insolents, que, sur le refus que quelques-uns en firent, ils les tuèrent. Sans qu'ils furent pendus, ceste insolence eust passé jusques à l'excès. Ce n'est pas tout, plusieurs habitans furent chassez de la ville, contre ce qui estoit porté par la capitulation, et estoit assés d'avoir un ennemy, pour se venger par ce moien.

Il ne fut pas jusques aux Capuchins, Minimes et autres religieux, voire jusques à des filles dévotes, qui furent expulsées. On en vouloit aux religieux, mais surtout aux Jacobins, à cause du parricide du feu Roy Henry IIIe; frère Jehan Bretton, de cest ordre, docteur en théologie, homme fort pieux et versé

en la lecture des Pères, ayant presché en leur couvent à An. 1591.
Chartres les féries de Pentecoste, fut arresté prisonnier en sortant de la chaire, pour avoir, disoit-on, presché trop librement, et envoyé à Tours, où, sans l'assistance de Madame Eléonore de Bourbon, abbesse de Fontevrauld, tante du Roy, qui s'employa pour luy, il eust couru risque de sa vie.

Le cardinal de Lenoncour, Mr Jacques d'Escoubleau, évesque de Malesais, frère du sieur de Sourdys, gouverneur de Chartres, et autres prélats qui s'estoient retirés dans laditte ville, y avoient fait venir un certain nommé Maignan, pour prescher au lieu de ceulx de la ville, qu'ils disoient prescher trop librement; mais les habitans l'avoient en telle aversion qu'ils ne vouloient l'aller ouïr. Ce fut ces MM. qui ordonnèrent qu'au lieu du pseaulme *Lætatus*, qu'on avoit accoustumé de chanter durant la messe après l'oraison dominicale, pour les nécessitez de l'église, on diroit *Exaudiat* pour le Roy : ce qui a continué du depuis. Voilà le piteux estat auquel estoit la ville de Chartres après le siége.

Les mardy et mercredy de la sepmaine de la saint Jehan, fut célébré en l'église de Chartres un service pour le feu roy Henry III. Il y eut chapelle ardente dans le chœur, garni de cierges, et quatre bourdons d'environ deux livres chacun avec deux cierges sur l'autel, le tour du chœur et la perche, dont messire Claude de Montescot, receveur des décimes du diocèse de Chartres, thrésaurier des parties casuelles, fit la despense. Mr de Chartres fit l'office, Mrs de Bourges, Nantes, le Mans et Angers y assistèrent, et y eut oraison funèbre. Après disner lesdits sieurs évesques s'en allèrent coucher à Aulneau, et de là à Mantes, laissant à Chartres le cardinal de Lenoncour malade.

CHAPITRE VI.

Bulles du Pape contre le Roy lacérez par arrests et brulées. Deffense d'aller à Rome pour expéditions bénéficiales. Déclaration du Roy sur ce suject. Assemblées à Mantes. Siège de Louviers et de Noyon et la prinse de ce dernier. Le duc de Guyse se sauva de Tours. L'assemblée de Mantes renvoyée à Chartres, qui condamna ladite Bulle. Baptesme en l'Eglise cathédrale d'un filz du sieur de Sourdys. Rouen assiégé. Corps de saint Piat veu à descouvert. Mort du pape Grégoire XIV, successeur de Sixte V. Election d'Innocent IX. Baptesme aux fonts de l'Eglise de Chartres. Déceds de maistre Claude de Sainctes, chartrain, évesque d'Evreux, ses mœurs et sa vie.

An. 1591. DÉSIRANT expédier tout d'une suitte ce qui concernoit le siége et la reddittion de la ville de Chartres, pour n'interrompre l'ordre qui y a esté gardé, je n'ay rien entremeslé ou fort peu de ce qui se passa pendant iceluy. Maintenant je reprendray ce qui peult avoir quelque part de notre histoire et diray que, sur la fin du moys de mars, le pape Grégoire XIV envoya en France Marcille Landrian, son nonce, avec deux bulles, données à Rome, le 1er dudit moys de mars, dont l'une s'adressoit au clergé, l'autre à la noblesse : par la première, il obligeoit tous les ecclésiastiques, de quelque ordre, estat, grade, prérogative, dignité et prééminence qu'ils fussent, à se retirer dans la quinzaine de l'obéissance de Henry de Bourbon, jadys roi de Navarre, à peine d'excommunication et de suspension, à faute de quoy faire et s'ils attendoient encores quinze jours, de déposition et privation de leurs bénéfices, sans aucun délay, exception ou excuse, après la publication desdittes bulles et autres comminations contenues en icelles. Par la seconde, les princes, grands seigneurs et tous autres, tant de la noblesse que peuple, estoient admonestés d'abandonner

ledict Henry de Bourbon et ses fauteurs et adhérents, et menacés, qu'à faute d'obéir, au lieu des tesmoignages de sa bonté paternelle, ils recevroient son indignation et justice très-sévère, et par l'une et l'autre des dictes bulles, ledict Henry, comme hérétique, relaps et persécuteur de l'Eglise, estoit déclaré excommunié et privé de ses royaumes et seigneuries. An. 1591.

Arrivé que fut Landrian en France, il fit imprimer ces bulles à Reims, et les fit publier où il peust. Ce procédé, hors de saison, brouilla fort les esprits, et au lieu de la paix, apporta beaucoup de dissentions. Partie de la Cour de Parlement de Paris, qui estoit à Chaalons, sans attendre l'ordre du Roy, condamna cette bulle à estre publiquement lacérée et rompue par son arrest du 10e de juin. Quelques-uns adjoustent que la Cour déclara lesdittes bulles contraires aux libertez et droits de l'Eglise gallicane, tendans à séditions abusives et de nulle valeur et ordonna qu'elles fussent bruslées, ce qui est vray, mais par autre arrest du 1er de juillet. Pour Landrian, porteur et exécuteur d'icelles, fut ordonné que, pour estre entré dans le royaulme sans congé ou permission du Roy, il seroit saisy et appréhendé au corps, pour estre conduit et mené prisonnier, pour dire les causes de laditte publicquation, et, où il ne pourroit estre appréhendé, seroit citté à trois briefs jours, avec promesse de dix mille livres à qui le prendroit, et deffense de le retirer à peine de la vie, à tous archevesques, évesques et ecclésiastiques, à peine d'encourir crime de lèze-majesté, comme aussy de faire ou souffrir publier lesdictes bulles, déclarant les cardinaux, prélats et autres, qui avoient donné advis à Rome de ce faire, ou auroient consenty au parricide du roy Henry III, privez de tous les bénéfices qu'ils pourroient avoir et posséder dans le royaulme, avec deffense, à qui que ce fust, de porter ou envoyer or et argent à Rome, pour l'exposition des signatures ou bulles concernants les bénéfices, pour impétration ou expédition d'icelles, et acte au Procureur général de l'appel par luy interjetté au concile futur, légitimement assemblé, de l'élection dudict pape Grégoire XIV. Le Parlement, séant à Tours, s'en remua en mesme temps et donna son arrest contre lesdittes bulles fort approchant de celluy de Chaalons. Le Parlement de la Ligue, séant à Paris, qui avoit practiqué telles bulles, les approuva et cassa les arrests précédents.

An. 1591. Au contraire, le Parlement de Dijon, séant à Flavigny, et celuy de Rouen, séant à Caen, donnèrent au moys de juillet mesmes arrests que ceux de Chaalons et de Tours, ausquels celuy de Rouen adjousta que les exemplaires de laditte bulle seroient deschirés et bruslés par la main de l'exécuteur de justice, et que Grégoire, se portant pour pape, seroict déclaré ennemy de la paix et de l'union de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, du Roy et de son Estat, adhérent à la conjuration d'Espagne, fauteur des rebelles et complice de l'exécrable parricide, arrivé en la personne d'Henry III, roy très-chrestien. Quoyque le Roy n'improuvast ce qui avoit esté faict par le Parlement séant à Chaalons, il voulut pourtant y imposer son authorité par un édict en forme de déclaration, donné à Mantes le 4ᵉ juillet, par lequel, après avoir rapporté ce qui estoit de son intention de se faire instruire en la religion catholique et du désir qu'il avoit de la conserver, il se plaignoit du pape Grégoire, de ce qu'au contraire du pape Sixte V, lequel, ayant recongneu la malice de ses hayneux, avoit révoqué non-seulement tout ce qu'il avoit faict contre luy, mais délibéré de le retrarguer contre eux, ledict Grégoire adjoustant foy à leurs impostures, auroict envoyé un nonce en France avec mandement très-fâcheux aux princes, prélats et magistrats pour les faire retirer de son obéissance, que ledict nonce, estant entré sans permission dans son Royaulme pour fomenter la rébellion de ses adversaires, ce qui tournoit non-seulement à injure au royaulme et à luy, mais encores choquoit les droits de sa couronne, les libertés et franchises de l'Eglise gallicane et seureté publique, qu'il ne vouloit rien décerner sur ceste haulte entreprinse, le jugement et discussion de laquelle il laissoit à ses cours de Parlement pour en arbitrer suivant les loix du royaulme.

Il avoit escript environ trois jours auparavant aux cardinaux, évesques et prélats de son Estat, qu'ils eussent à se trouver à Mantes à la my-aoust, pour délibérer sur ceste excommunication et bulles décrettés contre les formes de droict, et d'ordonner sur icelles ce qu'ils trouveroient à propos. Il écrivit à cet effet à tous les archevesques, évesques du royaulme la lettre suivante qui peut trouver sa place en cet endroict :

An. 1591.

« Monsieur,

» Depuis qu'il a pleu à Dieu m'appeler à la succession légitime de cest Estat, que j'ay trouvé assailly d'une infinité de » misères, j'en ay recherché le bien et le repos, autant qu'il » m'a esté possible, pour essayer de le remettre en sa première » splendeur avec l'advis et bon conseil de ceux qui me le pouvoient donner le meilleur, tant par leurs charges et qualitez » que par les mérites qui les y ont appelés, principalement du » clergé, qui tient le premier rang entre les Estats de mon » royaulme. C'est pourquoy, j'ai fait assembler en ceste ville » mon cousin le cardinal de Bourbon et tous ceux qui estoient » demeurez pour mon conseil à Tours près de luy, tant archevesques et évesques, que séculiers, qui ont rendu au Roy » Monseigneur et frère la preuve entière de leur fidélité jusques » à sa mort et ont continué en mon endroict jusques à présent, » très-marry que la malice et infidélité des rebelles m'aye osté le » moyen de le faire plustôt, comme je l'eusse bien voulu. Encore suis-je contrainct d'interrompre le cours de mes affaires, » pour entendre et adviser avec mes bons et loyaux conseillers, » serviteurs et sujects, à quelque chose qui se présente très-importante au bien de cest estat; et pour ce que vous estes de » la qualité, du mérite et de l'affection de ceux desquels je désire prendre advis, je vous prie vous acheminer et me venir » trouver en ceste ville, dans le jour de Nostre-Dame de my-aoust prochain au plus tard, pour entendre ce que je veux » proposer et m'y donner le conseil que j'attends de vostre prudence accoustumée, usant en vostre voyage de la plus grande » diligence que pourrez, afin que, par un trop long séjour en » une place, je ne donne loysir ausdicts rebelles d'entreprendre » quelque préjudiciable au bien de mon service. Et, si tant estoict que, par extrémité de maladie, vous fussiez empesché » d'assister à ceste assemblée, dont j'aurois un extrême regret, » pour l'espérance que j'ay d'y recevoir vostre bon advis et » sage conseil, je vous prie d'envoyer une bonne et ample procuration, pour aggréer ce qui sera conclud et arresté par mes » cousins les cardinaux, les archevesques, évesques et prélats » qui y assisteront, afin que ne pouvant y estre vous-mesme » en personne, ladite procuration supplée à vostre absence.

An. 1591. » Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous aye, Monsieur, en sa saincte » garde. Escript à Mantes ce 1er de juillet 1591. »

Bien que, par cette lettre, il ne fasse mention particulièrement de ceste bulle, ny que l'assemblée qu'il désiroit faire fust pour l'examen d'icelle, sy est-ce que c'en estoit le sujet en partie, comme nous le verrons cy-après. Or, dès devant la feste de la Nativité de saint Jehan-Baptiste, le Roy avoit mandé le cardinal de Vendosme qui, après le décès de son oncle, print le nom de cardinal de Bourbon, de le venir trouver à Mantes : il passa par Chartres avec le Grand Conseil, lequel, comme le commun peuple est fort sujet à s'imaginer ce qu'il veut, il disoit aller pour élire un patriarche, attendu l'excommunication fulminée par le Pape contre Sa Majesté et ses adhérents, mais en effet c'estoit pour révoquer l'édict d'Union et remettre sus celuy de juillet de l'an 1577, faict par le roy Henry III en faveur des Huguenots, qu'on appelloit l'édict de Pacification, pour durer jusques à ce que, les troubles estant appaisés, l'on peust adviser plus amplement au faict de la religion. Après la publication de cest édict, le sieur de Chiverny, chancelier de France, s'en revint à Chartres avec partie du Grand Conseil, qui tint sa jurisdiction dans le nouveau réfectoire des Jacobins.

Le Roy cependant battoit Louviers, lequel ayant prins, pour s'asseurer de la Normandie, auparavant que de penser tout de bon à la Picardie, s'en alla, sur le commencement d'aoust, assiéger Noyon qui tenoit pour la Ligue. Il envoya, pour en faire les frais, l'argent qu'il avoit à Chartres, qui réjouist en quelque façon les habitans et autres du pays Chartrain, voyant que, par ce moien, ils auroient la liberté de recueillir les grains, qu'ils craignoient ne pouvoir faire si de Mantes le Roy eust tourné vers Dreux, qui tenoit encores pour la Ligue.

Le dimanche 18 aoust, nouvelles arrivèrent à Chartres que, le 15 dudict moys, Charles de Lorraine, prince de Joinville, fils du feu sieur de Guyse, s'estoit sauvé de Tours où il estoit comme prisonnier : tant s'en fault que le Roy en fust fasché, qu'au contraire on tenoit que, sourdement et soubz main, il avoit practiqué ceste délivrance, se doubtant que, comme il advint, le duc du Mayne, son oncle, et luy, ne demeureroient guères en paix.

Le lundy 19, on eut nouvelles à Chartres, que le Roy aiant par quatre fois défaict le secours que le duc de Mayenne envoyoit à Noyon, la ville s'estoit rendue à composition. Dès le 17 de ce moys, le duc, avec les sieurs de Belin, Vitry et d'Allincour, pensant destourner le Roy de ce siége, firent semblant de l'aller poser devant Mantes, et chasser les Suisses de Soleure qui estoient à Houdans. Ce fut des parolles et des mines sans effect, le Roy n'ayant laissé après la prinse de Noyon de poursuivre sa poincte vers Han, taschant de provoquer les Ligueurs au combat, à quoy ils ne voulurent entendre. An. 1591.

Le jeudy 22 d'aoust, le comte de Soissons, qui s'estoit eschappé des prisons du duc de Mercœur, et qui avoit esté longtemps malade à Tours d'une fiebvre quarte, passa par Chartres, pour aller trouver le Roy et se purger de ce qu'on disoit qu'il avoit bien sceu le dessein dudict sieur de Guyse et ne l'avoit empesché. Son logis fut marqué au cloistre, en la maison de maistre Charles de la Chaussée, qui avoit esté chassé de la ville avec plusieurs autres chanoines.

Le mardy 27, le cardinal de Bourbon retourna de Mantes à Chartres, avec Madame Catherine de Bourbon, abbesse de Soissons, tante du Roy, l'archevesque de Bourges, les évesques de Beauvais, de Nantes, du Mans, d'Angers et autres. On doubtoit qu'il y vint tenir un concile ou synode national, pour procéder à l'élection d'un patriarche en France, ainsy qu'il avoit esté proposé, mais c'estoit pour traitter des affaires pour lesquelles le Roy les avoit mandés à Mantes. Là se trouvèrent aussy le cardinal de Lenoncour, M[r] de Thou, nostre prélat, l'évesque de Noyon, de Malezais, de Bayeux et autres ecclésiastiques. Le 3 septembre, ces seigneurs firent demande au Chapitre de Chartres du lieu capitulaire, auquel il se congrège pour traitter des affaires d'iceluy, pour y tenir leur assemblée. Chapitre leur accorda et estoient en tout vingt-huict personnes, entre lesquels furent nommez par le Chapitre et acceptez unanimement par lesdicts seigneurs, messires Paul Charpentier, archidiacre de Dunois et théologal, et Jehan Grangier, chanoine de Chartres, lesquels eurent voix délibérative en ceste assemblée, pour ce que presque tous les autres prélats de France n'avoient osé s'y trouver, à cause des comminations portées par laditte bulle. M[r] le cardinal de Bourbon y présida si sagement et avec tant

An. 1591. d'adresse que Mr de Thou, évesque de Chartres, disoit, comme par admiration, qu'il estoit impossible qu'il eust peu faire ce qu'il fist, sans une particulière assistance de Dieu.

Devant que faire l'ouverture de laditte assemblée, ledict sieur de Thou chanta la messe du Saint-Esprict, après laquelle fut chanté l'hymne *Veni Creator*, et iceluy achevé et avec l'oraison convenable, lesdicts seigneurs s'en allèrent audict lieu capitulaire, où, durant quinze jours, ils se trouvèrent depuis huit heures du matin jusques à onze; et enfin, il fut arresté et résolu que la bulle publiée contre le Roy et ses adhérents estoict nulle et de nul effect, et firent publier la déclaration et jugement qu'ils en avoient faict :

« Les cardinaux, archevesques et évesques, abbez, chapitres » et autres ecclésiastiques, convoqués et assemblés à Mantes » et depuis à Chartres, pour adviser et pourvoir aux affaires » de l'église, à tous Estats, Ordres, Villes et Peuples catholiques » de ce royaulme, salut :

» L'Apostre parlant aux Pasteurs de l'Eglise : *Prenez garde*, » dit-il, *à vous et à tout votre troupeau, sur lequel Dieu vous a* » *establis pour régir et gouverner son Eglise, qu'il a acquise par* » *son sang :* ce que recognoissant estre de nostre debvoir et ne » souffrir les âmes chrestiennes qui sont soubz nostre charge » divertir des lois et commandemens de Dieu, advertis que » nostre saint Père Grégoire XIV, à présent séant, mal informé » des affaires de ce royaulme et de nos déportemens, auroit, par » les practiques et artifices des ennemys de cest Estat, été per» suadé d'envoyer quelque monition, suspension, interdict et » excommunication, tant contre les prélats et ecclésiastiques, » que contre les princes, nobles et peuple de France, qui ne » voudroient adhérer à leur faction et rébellion; après avoir » meurement conféré et délibéré sur le fait de la bulle, avons » recongneu par l'authorité de l'Escriture sainte, saincts Dé» crets, Conciles généraux, Constitutions canoniques et Exemples » des SS. Pères, dont l'antiquité est pleine, Droicts et Libertés » de l'Eglise gallicane, desquelles nos prédécesseurs évesques » se sont tousjours prévalus contre pareilles entreprinses; et » par l'impossibilité de l'exécution de laditte bulle, pour les » inconvéniens infinis qui en ensuivroient au préjudice et ruisne » de nostre religion, que lesdittes monitions, suspensions et

» excommunications sont nulles, tant en la forme qu'en la ma- AN. 1591.
» tière, injustes et suggérées par les artifices des estrangers,
» ennemys de la France, et qu'elles ne nous peuvent lier et
» obliger, ny autres François catholiques estant en l'obéissance
» du Roy. Dont nous avons jugé estre de nostre debvoir et
» charge de vous advertir, comme par ces présentes, sans en-
» tendre en rien diminuer de l'honneur et respect deub à Nostre
» Saint-Père, vous en advertissons, le signifions et déclarons,
» afin que les plus infirmes d'entre vous ne soient circonve-
» nuz, abusez et divertis de leur debvoir envers le Roy et leurs
» prélats, et lever en cela tout scrupule de conscience aux bons
» catholiques et fidèles François, nous réservants de repré-
» senter et faire entendre à Nostre Saint-Père, la justice de
» nostre cause et saintes intentions et rendre Sa Sainctété sa-
» tisfaicte, de laquelle nous devons nous promettre la mesme
» response que fit le pape Alexandre, escrivant en ces mots à
» l'archevesque de Ravenne : *Nous porterons patiemment,*
» *quand vous n'obéirez à ce qui nous aura esté par mauvaises*
» *impressions suggéré et persuadé.* Cependant nous admones-
» tons au nom de Dieu tous ceux qui font profession d'estre
» chrestiens, vrays catholiques et bons Françoys, et particu-
» lièrement ceux de nostre profession, de joindre leurs vœux et
» prières aux nostres, pour impétrer de sa divine bonté qu'il
» luy plaise illuminer le cœur de nostre Roy et le réduire à son
» Eglise catholique, apostolique et romaine, comme il nous en
» a donné espérance à son advénement à la couronne, et a
» promis par ses déclarations de conserver nostre religion et
» tous les ecclésiastiques en touttes leurs libertés, authorités et
» franchises, et que nous soyons si heureux de voir l'Eglise
» catholique, apostolique et romaine, florir en ce royaulme,
» comme auparavant par une bonne et saincte paix. Faict en
» laditte assemblée à Chartres, le xxj^e jour du mois de septembre
» 1591. *Et plus bas,* est mandé à tous curez de publier la pré-
» sente déclaration en leurs prosnes et par affiches ès portes
» des églises. Collation faitte à l'original, *signé* Estienne. »

Les présidiaux de Chartres, après l'arrest donné à Tours contre la bulle, la condamnèrent aussy et firent défense de la publier. Durant ceste assemblée du clergé de Chartres, la femme du sieur de Sourdis accoucha d'un fils, qui fut levé sur les fonts

An. 1591. de baptesme, le mardy 3 de septembre, après midy, et nommé Charles par Mr le cardinal de Bourbon; messire Philippe Hurault, chancelier de France, fut l'autre parrain, et Madame Catherine de Bourbon, abbesse de Soissons, la marraine. La magnificence fut très-grande et telle qu'on n'en avoit veu de pareille, après celle qui se faict aux enfans de France et celle qui fut faicte au filz d'un nommé Gravelle, ambassadeur d'Espagne. Mr de Chartres le baptisa et fit l'exorcisme à la porte royale, qui estoit ouverte avec les deux autres portes qui sont à costé, lesquelles estoient revestues de riches tapisseries, comme aussy les pilliers de l'église. Les portes d'icelle estoient gardées par les compagnies du sieur de Valiraux et les Suisses, et n'y eut que les capitaines, noblesse et peu d'autres qui entrèrent dans laditte église. L'exorcisme faict, l'enfant fut porté dans le chœur où estoit une table dressée soubz un dais, attaché à la perche, à laquelle les cierges sont posés, où il fut baptizé. Durant ceste cérémonie, touttes les cloches des trois clochers sonnèrent et les hautbois jouèrent dans la nef de l'église, et fut chanté à l'aigle du chœur sur la plate-forme, par les chantres et l'orgue alternativement, le pseaulme *Laudate pueri,* et à la fin, les parrains et marraines furent tirer les cordes des commandes, et s'en retournèrent avec la mesme magnificence qu'ils estoient venus.

Le dimanche 22 dict mois de septembre, ledict seigneur cardinal de Bourbon voulut voir à nud le chef de saint Matthieu, qui fut porté derrière le grand autel. Il en demanda un morceau grand de deux doigts, pour mettre dans un reliquaire, qu'il avoit tout prest. On n'osa le refuser et luy fut octroyé en présence des évesques de Chartres et de Nantes. Ceste civilité luy donna l'asseurance d'en demander des autres châsses qui sont dans l'église et par toutte la ville. Ledit jour, fut faicte procession générale par le hault de la ville, en laquelle la saincte châsse et autres reliques furent portées en grande dévotion, et les rues furent parées, comme à la Feste-Dieu. Maistre Charles Miron, naguères chanoine de Chartres, et lors évesque d'Angers, prescha sur partie de l'Evangile du jour, dans la nef de l'église, auparavant partir. Après qu'il eust fini, tous les seigneurs tant cardinaux, archevesques et évesques et autres de l'assemblée estant entrés dans le chœur, quatre enfans

d'aulbe, tenant chacun un cierge blanc en main et à genoux, commencèrent l'antienne *Domine non secundum*, lequel achevé, la procession partit. Au retour d'icelle, Mr de Chartres dit la grande messe de Nostre-Dame pontificalement, et à la fin d'icelle donna à disner à tous les seigneurs. An. 1591.

Vers ce temps, le comte de Soissons, qui estoit allé prendre l'air à Nogent-le-Rotrou, qui luy appartenoit et où il avoit esté nourry en ses plus tendres ans, vint à Chartres et n'en sceut-on le suject. Quelques-uns s'imaginoient qu'il alloit donner advis à Sa Majesté que le secours que le Pape et le Roy d'Espagne envoyoient aux Ligués et celuy qui devoit venir d'Allemagne et d'Angleterre pour le Roy estoient entrés en France, mais ce n'estoit que discours et faisoict-on courir ce bruict, pour faire advancer les ouvriers qui travailloient à la citadelle que le Roy faisoit bastir à Chartres, afin de la mettre en estat de défense contre un siége qu'on disoit que les Ligués debvoient venir mettre devant. Ledict seigneur retourna audict Chartres, le 12 d'octobre, avec de soixante à quatre-vingtz charettes de boulets, qu'on disoit estre pour battre Rouen, Dreux, ou Paris. Ce fut pour Rouen, que le duc de Parme vint secourir, seulement sur la fin de novembre.

Le dimanche 6 octobre précédent, le cardinal de Bourbon pria le Chapitre de luy faire voir le corps de saint Piat, jadis premier évesque de Tournay, qui est tout entier en l'église de Chartres. On le descendit de son lieu après complies et fut posé sur une table au milieu du chœur d'icelle, au-dessoubz de la perche. La châsse estant ouverte, le corps fut trouvé tout entier en tous ses membres, fors la teste, qu'il avoit couppée, mais si bien adjustée au corps, qu'il ne paroissoit que comme une cicatrice autour du col, et de là fut porté à la sacristie. Le lendemain 7 dudict moys, l'archevesque de Bourges et l'évesque de Beauvais le furent veoir, et le mardy 8, il feut porté sur les neuf heures du matin dans la chapelle des Apostres ou des Chevaliers, en laquelle ceste relique fut veue jusques au soir. Tandis qu'elle reposa, maistres Claude Robert, soubz-doyen; Jacques Oudineau, archidiacre de Pinserais; Philippe Lefebvre, archidiacre de Dreux; Claude Couart, et autres chanoines la gardèrent avec les Suisses, pour empescher le peuple, qui y abordoit à la foule. Le soir, il fut porté dans le Chapitre, où il

An. 1591. demeura trois jours et n'y laissoit-on que personnes de condition, pour y faire leurs prières. Dans le grand cercueil ou coffre estoit un autre moindre de sapin, dans lequel fut trouvé le corps aussy frais et beau, que, s'il n'eust esté mis alors, d'où s'exhaloit une odeur très-soüefve. Il estoit enveloppé de trois suaires de lin bien délié, couverts de trois toiles cirées, d'un tapis de soye rouge, brodé et cousu d'or, par-dessus lequel estoit encores une autre toile cirée. Le médecin Duret s'y estant trouvé, ledict seigneur cardinal luy demanda combien de temps un corps humain se pouvoit naturellement conserver, estant bien embaulmé, lequel respondit qu'il n'estoit possible de le garder plus de cent ans, quelque artifice qu'on y peust apporter, et que la durée de ce corps, qui avoit souffert le martyre, il y avoit douze cent quatre-vingt-huit ans, estoit miraculeuse et par dessus la nature.

Quelques-uns disent que les corps qui naissent les 9 febvrier, 6 mars et 23 d'aoust ne sont sujects à pourriture et se gardent contre la malice du temps et longueur des années. J'ay veu autrefois à Tolose des corps tout entiers dans le charnier des Cordeliers, dans le cimetière de la Daurade, sur la porte de l'église Saint-Nicolas, au faubourg de Saint-Fabra et ailleurs, lesquelz on ne peult dire estre nais quelqu'un de ces jours-là, pour ce que la mesme chose se trouveroit aussy bien ailleurs, et qui plus est, les corps qui n'ont que les os et la peau se gastent et corrompent peu à peu et ne demeurent en la mesme consistance que celuy de saint Piat, qui est frais et beau; qui ne peult estre après tant d'années que par un grand miracle. Ceste mesme châsse avoit esté ouverte, l'an 1520, par Louis, cardinal de Bourbon, évesque du Mans, qui le trouva tout entier et luy mit la main gauche sur l'estomach, en laquelle posture elle fut encores trouvée en ceste dernière ouverture. Ce corps sainct, aiant esté renveloppé en la mesme forme et manière qu'il estoit, dans un linceul fort blanc, que donna Mr de Liepvre, chanoine de chartres, lequel fut ciré et la châsse scellée et clause, elle fut posée le samedy 12, dans la nef, devant l'image de la Vierge, et le lendemain dimanche 13, fut portée processionnellement à l'entour de l'église, à la fin de vespres, puis remontée et remise en son lieu. Ledict seigneur cardinal assista à laditte procession avec les prélats cy-dessus,

et luy furent données deux gouttes de sang dudict corps avec un morceau du linceul, dans lequel il estoit enveloppé, auquel se remarquoit du sang encores aussy vermeil, que s'il eust esté récemment espandu. An. 1591.

Le mardy 15, mourut à Rome le pape Grégoire XIV, d'un flux de ventre et du calcul. Lequel, s'il eust eu autant d'expérience aux affaires du monde qu'il avoit de piété et bonté, eust peu estre comparé aux plus excellents qui ont occupé le siége romain après saint Pierre; et fut inhumé au Vatican dans la chapelle Grégorienne. Jehan-Anthoine Faschinetti, Boulonnois, cardinal des SS. Quatre-Couronnez, fut eslu en sa place le 29 du mesme moys, et le dimanche suivant, 3 de novembre, fut couronné soubz le nom d'Innocent IX. Il n'eut quasi loysir de gouster les fruits de la Papauté, estant décédé dès le 30e de décembre.

Vers la saint Luc, le sieur de Sourdys fit sortir de l'artillerie de Chartres, pour battre la tour de Fermencour, quelque demie-lieue par delà Dreux, dans laquelle plusieurs Ligueurs s'estoient retirez. Le sieur de Montlouet de la maison de Rambouillet l'avoit prinse sur eux et s'y estoict niché avec quelques volleurs qui faisoient bien du mal au païs. Il y fut assiégé et blessé et la tour enlevée, dont les voysins furent grandement soulagés.

Le 27 octobre, fut baptizée sur les fonts de l'église de Chartres, Marie, fille du sieur de Vérigny, président au grand Conseil, par maistre Marin Sainxe, porte-croix en ladicte église, qui, à cause de ceste charge, estoit comme le curé du Chapitre. M. François le Bouleur, chanoine de Chartres, chez lequel ledict seigneur président estoit logé, fut le parrain et luy donna le nom, et dame Marie d'Ingauville, femme de messire Pierre le Cheneux, lieutenant particulier au baillage de Chartres, fut la marraine. Ce que je remarque pour faire veoir que, de toutte ancienneté, il y a eu fonts baptismaux ès cryptes de laditte église de Chartres, non-seulement, pour y aller en procession les féries de Pasques, mais encores pour y baptizer les enfans de ceux qui demeuroient dans le cloistre de l'église et des officiers d'icelle, ou ès maisons canoniales, qui en estoient parroissiens (suivant la transaction de l'an 1328) et non de Sainte-Foy, qui n'a esté érigée en paroisse que par la souffrance

An. 1591. du Chapitre, qui luy a donné les droicts paroissiaux qu'elle a, que les prieurs-curez d'icelle ont rétorqué contre le Chapitre du depuis et les ont obtenus sur luy.

Dans ce mesme moys d'octobre, décéda Mr Claude de Sainctes, évesque d'Evreux, natif de Chartres, l'un des plus doctes de son temps. Il estoict fils de Pierre de Sainctes, nottaire et procureur en cour d'Eglise, et de Cantianne Bouguier, sa première femme. Dès l'aage de douze ans il fut mis religieux en l'abbaye de Saint-Cheron-lez-Chartres, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Il estoict d'un esprit fort pesant et à peine pouvoit-il retenir quelque chose par cœur. Il luy falloit huict jours pour apprendre une leçon, encores n'en pouvoit-il venir à bout. Frère Phillippe Bouthroue, qui est mort prieur de laditte maison et qui estoict novice avec luy, me l'a dict plusieurs fois, et, qu'attendu sa stupidité, les Religieux furent en pensée de le rendre à son père. L'appréhension qu'il en eust, croyant que ce luy eust esté un affront de sortir de ceste maison, luy suggéra la pensée de s'en aller à l'église un soir, où il se mit à prier Dieu et la Vierge qu'il leur pleust luy ouvrir l'entendement, pour servir quelque jour à leur gloire; s'estant endormy là-dessus, il luy sembla, à ce qu'il dist audict Bouthroue, que la Vierge luy toucha la teste. A son réveil, faisant réflexion sur ce qui luy sembloit luy estre arrivé, il print courage et se mit tout de bon à l'estude, auquel les autres religieux, voyant qu'il faisoit quelque progrès, le receurent à la profession en 1533. Peu de tems après, son père l'envoya à Paris, soubz la conduite de Mr Pelletier, natif de Chalet et curé de Jouy, qui tenoit des pensionnaires au collége de Boncour. Ayant considéré ce jeune garçon qui estoit court et ramassé, la teste grosse et la bouche grande, fit ce jugement de luy qu'il debvoit estre un jour un grand personnage, et conseilla à son père le pousser le plus qu'il pourroit. Le père, qui avoit plusieurs autres enfans et de divers lits, faisoit quelque difficulté d'employer ses moyens à le faire estudier, l'ayant néamoings poussé jusques à ce qu'il fust capable d'entrer au cours de philosophie, il vouloit le retirer. Ce que voyant, messire Jehan Prévost, chanoine de Chartres, luy résigna, moyennant dispense de Rome, qui se donnoit facilement alors, la cure de Béville-le-Comte, le 8 mars 1548, le revenu de laquelle luy servit pour faire ses estudes,

sans incommoder son père. Il n'estoit encores que tonsuré et receut seulement les quatre mineurs, la veille de Pasques audict an, ausquels il fut présenté par Hugues Salel, son abbé. Il receut les ordres sacrés de Mr Claude André, évesque de Sébaste, l'an 1549, en vertu d'un *extra tempora*, dans l'église d'Umpaut, dépendant du Chapitre, sçavoir le soubz-diacre, le samedy 28 juin; le diacre, le dimanche 30 dudict moys; et la prestrise, le dimanche 7 juillet suivant. Il s'adonna entièrement à l'estude de la philosophie et théologie, en la dernière desquelles il acquist le degré de docteur et y excella tellement, qu'en touttes les affaires de conséquence, il estoict toujours employé pour la faculté. Ce qui le fit considérer particulièrement fut la dispute que maistre Simon Vigor, aussy docteur en théologie, lors curé de Montreuil en ce diocèse, et depuis archevesque de Narbone, et luy, eurent avec de Spinâ et le Rosier, fameux ministres; et le colloque de Poissy, où il monstra la subtilité de son esprict et sa profonde doctrine contre Théodore de Bèze et ses adhérens, qu'il rembarra avec tant de vives raisons que l'honneur de ceste dispute luy demeura, pour ce qu'il leur avoit tenu teste et n'avoit voulu rien relascher au préjudice de la religion catholique. An. 1591.

Catherine de Médicis, royne de France, qui assistoit à ce colloque, l'appelloit du depuis son petit *moyne testu*. Ce fut où il se fit connoistre au cardinal de Lorraine, qui l'ayant prins en affection, lui donna un prieuré en Bretagne, qui luy servit à advancer ses estudes, avec la principaulté du collége de Boissy à Paris, de laquelle il fut pourveu, comme estant de la famille des Bouguier de Chartres, à laquelle le collége est principalement affecté. Quelques temps après, il fut choisy par la Faculté de théologie à Paris, pour assister au Concile de Trente; de quoy ledict seigneur cardinal de Lorraine fut fort content, son dessein estant de l'y mener avec luy à cause de sa rare doctrine et grande cognoissance qu'il avoit des Conciles et des Pères, en la lecture desquels il estoit fort versé. Il avoit déjà mis en lumière quelques livres contre les hérésies, entre autres l'Examen de la doctrine de Calvin et Bèze; les Athéismes de Calvin; le Saccagement des églises; la Liturgie des Grecs, et avoit prest cest ouvrage admirable du saint Sacrement qu'il a intitulé : *De rebus Eucharistiæ controversis*, qu'il porta à Rome,

An. 1591. et en fit présent au pape Pie V; lequel l'ayant veu et considéré, le trouva si bien et judicieusement fait, et si utile à l'Eglise qu'il dist au cardinal de Lorraine, que ce livre n'estoit l'ouvrage d'un simple moyne, mais d'un évesque, et qu'il ne vouloit pas qu'il fust imprimé, que le Roy ne luy eust donné un évesché. Sa Saintеté en escrivit au Roy et pria le cardinal d'y contribuer de sa part, ne pouvant faire une œuvre plus agréable à Dieu et utile à son Eglise, qu'en procurant que les éveschés fussent remplis de grands docteurs, tels qu'estoit ledict de Sainctes.

Le cardinal de Lorraine, estant de retour en France, asseura Leurs Majestés de la bonne volonté qu'avoit le Pape pour ledict de Sainctes et leur rendit les lettres qu'il escrivit en sa faveur. Le cardinal de Bourbon, s'estant trouvé présent, y joignit ses prières, qui eurent tel effect que Leurs Majestez, désirant gratifier les uns et les autres et récompenser son mérite, le nommèrent à l'évesché d'Evreux, vacant par le décès de Mr Gabriel le Veneur. Le Pape fut fort content de ceste nomination et donna au nommé ses bulles gratuitement, et sans en payer aucune finance, dont ledict de Sainctes remercia Sa Sainteté dans l'épistre liminaire qu'il luy adresse au commencement de son livre de l'Eucharistie.

Sy tost qu'il fut consacré évesque, il se retira de Paris et de la suitte de la Cour, pour se rendre dans son diocèse et y faire sa charge. Il print pour sa principale demeure Condé, chasteau dépendant de son évesché, où il vivoit religieusement avec sa famille, et se rendoit aux bonnes festes en son église, pour y faire son office. Il s'absentoit rarement de son diocèse, si quelque affaire de conséquence ne l'obligeoit d'en sortir. Il assista au Concile provincial de Rouen, tenu en 1581 par Charles, cardinal de Bourbon et archevesque du lieu, duquel il dressa les statuts et décrets, qu'il fit recevoir dans son diocèse. Il assista aussy aux Etats de Blois en 1588 et 89. Evreux, estant tombé entre les mains du roy Henri IV, qui faisoit encores profession de la nouvelle religion, il se tint dans Condé, estant bien asseuré que les huguenots ne l'eussent espargné, s'ils eussent peu le tenir. Il y a d'apparence qu'il fut recommandé, veu que ledict Henry IV, estant parvenu à la couronne de France, comme il fut entré à Chartres, on logea le chancelier

de Navarre chez la veufve de messire Pierre de Sainctes, son frère, lieutenant criminel du bailliage d'icelle, avec quelques prédicants, l'un desquels luy disoit qu'il eust voulu avoir perdu l'évesché d'Evreux, tant il étoit odieux à ceux de leur secte, comme estant le plus fort adversaire qu'ils eussent. An. 1591.

Le comte de Soissons, ayant prins Condé, le laissa dans son chasteau, s'asseurant sur sa prudhomie et sur la promesse qu'il lui avoit faitte de ne laisser entrer dedans aucunes garnisons pour la Ligue. Le mareschal de Biron fut moings respectueux, veu qu'après qu'il eust prins Nogent-le-Roy, il alla à Condé, où il chassa ce prélat de sa maison et y mit garnison pour le Roy. Les sieurs de Touannes et Médavy en ayant esté advertis, l'allèrent quérir et le conduisirent dans Louviers, ville de son diocèse, en laquelle il demeura jusques à ce qu'estant rendue au Roy par la trahison de quelques habitans, il y fut en grand danger de sa vie, estant tombé entre les mains de Hallot de Montmorency, lequel, quoyque catholique en apparence, suivoit le party du Roy, qui estoit de contraire religion, lequel le conduisit, non à Tours, comme certain historien huguenot l'escript, mais à Caen, où Sa Majesté avoit transféré le Parlement de Rouen. Ledict sieur de Sainctes avoit eu quelque démeslé avec les conseillers d'iceluy, pour raison d'un cordelier nommé fr. Julian Bernard, que j'ay ouy depuis prescher à Chartres, que le sieur de Larchaut, gouverneur d'Evreux, avoit fait prescher le caresme dernier dans l'église cathédrale dudict Evreux contre la volonté dudict prélat, qui, à raison de ce, l'avoit excommunié.

Ce cordelier, estant pourveu au Parlement, où il appela comme d'abus de ceste excommunication, l'évesque le récusa et eut recours au Chapitre de Rouen, le siége vaccant, lequel confirma l'excommunication fulminée contre ce cordelier, auquel elle fit défense de se pourveoir ailleurs. Le Parlement, indigné de ce que, contre son authorité, le Chapitre de Rouen entreprenoit le maintient de l'évesque, qu'ils avoient entre leurs mains et tenoit le party contraire du Roy, voulurent luy faire son procès, comme à un rebelle ennemy de l'Estat. Le sieur de Montmorency, considérant qu'il pourroit en revenir du blasme, s'il luy arrivoit du mal, le tira d'entre ses ennemys, et, par le commandement du cardinal de Bourbon, nommé à l'arche-

An. 1591. vesché dudit Rouen, qui l'avoit demandé au Roy, qui le lui avoit donné, le conduisit à Crèvecœur, puis à Carrouges, et de là à Falaize, où, par une insigne perfidie, après avoir esté rançonné de trois mille escuz, il fut emprisonné et y décéda dans ce moys d'octobre 1591. Voylà en peu de mots le tesmoignage que j'ay creu debvoir rendre à la mémoire et à la vertu de ce docte personnage, en attendant qu'un religieux de Saint-Cheron, que j'ay apprins travailler à son plus ample éloge de ses mérites, le mette en lumière.

CHAPITRE VII.

Procédure extraordinaire contre Mr Charles Esnault, chanoine de Chartres. Roüen assiégé. Novice Jacobin pendu. Mort d'Innocent IX. Election de Clément VIII. Le Roy pense à se faire instruire dans la Religion Catholique. Procession générale à cet effet. Me de musique pendu à Mantes et Arrest du Conseil contre les Cordeliers du dict lieu. L'armée du duc de Parme au secours de Roüen. Le Roy va au-devant et quitta le siège dudict Roüen, deffit le Duc avec le duc de Mayenne. Mareschal de Biron tué devant Espamay. Mariage en l'Eglise de Chartres de la fille de Mr Hurault, chancellier de France et le marquis de Royan. Estats de la Ligue à Paris; Mort du duc de Parme.

Environ la feste de Toussaint, le comte de Soissons revint à Chartres avec ses compagnies, qui firent quantitez de ravages dans le pays Chartrain et ès environs. Ils n'avoient respect de personne, non pas mesme du Roy, ayant prins et pillé Chasteauneuf-en-Thymerais, qui luy appartenoit de son propre, auparavant qu'il parvint à la couronne. Ce fut un grand

contentement pour ceux de Chartres et de tout le païs, quand on les veid partir, le 9 novembre, pour aller trouver le Roy, qu'on disoit s'en aller assiéger Paris. Il est vray que le Roy retournant de Sedan, des nopces du vicomte de Turenne, duc de Bouillon, qui avoit espouzé Charlotte de la Marche, héritière dudict Sedan, manda le comte de Soissons, qui estoit à Chartres, pour l'aller trouver à Senlis avec M. le cardinal de Bourbon, le chancelier et le Grand Conseil; et le bruict estoit qu'il en vouloit à Paris. An. 1591.

Au mesme temps, fut prins un certain homme près de Saint-Clair, qui portoit des lettres à quelques particuliers de Paris, entre lesquelles en furent trouvées deux de deux frères, filz de messire Jehan Esnault, greffier des insinuations à Chartres; desquelz, l'un nommé Charles, qui estoit chanoine dudict Chartres, aagé d'environ vingt ans, escrivoit à maistre Jehan le Monnier, son oncle, soubz-doien et chantre de Chartres, qui estoit réfugié à Paris, qu'il le prioit d'excuser, s'il ne lui envoyoit de l'argent, pour en avoir desjà esté trop baillé au Roy par la ville, qui estoit tenue de court par les garnisons, et à la fin adjoustoit ces parolles : « Au reste, nous sommes toujours bien unis, mais nous » avons faulte d'un bon chef. » Ces lettres, ayant esté envoyées à M. le Chancelier, qui estoit encores à Chartres, assembla le Conseil, lequel fut d'advis d'envoyer quérir ledict Esnault, pour luy faire recongnoistre son escript, et sçavoir de luy s'il y avoit quelque ligue ou conspiration dans la ville contre le service du Roy. Estant venu et n'ayant donné autre raison, sinon qu'il ne sçavoit qu'il se passast chose quelconque au préjudice du Roy, se jetta aux pieds dudict seigneur chancellier, le suppliant de luy pardonner, n'ayant eu ny sceu aucun mauvais dessain, quand il avoit escript ceste lettre. A quoy ledict seigneur, luy aiant réparty qu'il ne pouvoit pardonner à une personne qui vouloit luy oster la vie, luy donna au mesme tems pour commissaires, les sieurs le Tonnellier, seigneur de Conty et d'Aschères, et Guitard, conseiller au Grand Conseil, pour luy faire son procès. Nicolas Esnault, son frère, fut aussy arresté et tous deux mis en la garde du capitaine huguenot, surnommé Parradis, grand ennemy des ecclésiastiques, qui les traicta fort incivilement. Charles fut interrogé par plusieurs fois et ne fit autre response que la première. Ce que voyant, ces

An. 1591. commissaires le condamnèrent à la question ordinaire et extraordinaire, laquelle ayant soufferte par deux fois, sans faire autre confession que ce qu'il avoit dict, ne laissèrent de donner arrest contre luy, par lequel il fut condampné à faire amende honorable par trois jours, la teste nue, la corde au col, nud en chemise et la torche au poing, et en deux cens escuz d'amende envers les révélateurs, et cinq cens envers le Roy, trente envers les Jacobins, dix envers les Cordeliers et aux galères perpétuelles, et eussent conclud à la mort, n'eust esté que sa sœur, femme de messire Estienne Robert, controlleur, s'en alla jeter à genoux devant le cardinal de Bourbon, qui luy fit donner la vie, mais ne peut obtenir modération de la partie de l'arrêt; par lequel ses bénéfices ayant esté déclarés vacans, sa chanoinie fut donnée au sieur de Valiros, qui la fit mettre au nom de Domenge, ou Dominique Sommeillan, natif de Saverdun, diocèse de Rieux, filz de son maistre d'hostel, jusques à ce qu'on eust trouvé marchand.

Durant l'instruction du procès dudict Esnault, le Grand Conseil cassa, le 12 novembre, la sentence donnée par le lieutenant-criminel de Chartres contre Poussemotte, duquel a esté parlé ci-dessus, et un autre, exécutés à mort pour plusieurs violences commises par eux contre les habitans de Chartres, qui suivoient le party de la Ligue, les déclarant innocents et exécutez à tort, et condampnant les juges, qui avoient assistés au jugement, à les despendre en effigie, et à recongnoistre qu'ils les avoient injustement condamnez et sans cause, et à payer à leurs veufves et enfans mille escuz d'amende, et pour ce seulement qu'on allégoit qu'on les avoit fait mourir pour estre bons serviteurs du Roy; et au contraire firent pendre maistre Michel Gougeon, prestre, curé de Meslay-le-Grenet, homme de bien et bon ecclésiastique, pour avoir esté saisy de quelques armes, qu'il emportoit pour la défense de sa maison.

Le samedy 23 novembre, l'arrest donné contre M. Charles Esnault fut exécuté, et d'autant qu'il estoit tout rompu de la torture qu'il avoit endurée par trois fois, il fut porté par deux porte-faix dans la salle des Jacobins, où le Conseil tenoit sa séance, où il fit sa première amende honorable. L'arrest portoit qu'il auroit la corde au col. Le cardinal de Bourbon en estant adverty, envoya envers les juges pour oster ceste clause et leur

dire que s'ilz l'y faisoient mettre il l'iroit luy-mesme oster et An. 1591.
empescheroit bien qu'en la personne de ce jeune homme, qui avoit plus offensé par sottize que par malice, on fist ce déshonneur à tout l'ordre ecclésiastique. On déféra à sa prière pour ce chef; mais de là il fut apporté devant l'église cathédralle où il fit la seconde : ce fut un piteux spectacle de voir ce jeune homme nud, en chemise, tout rompu et disloqué en ses membres, porté par deux crocheteurs, faire ceste amende honorable devant l'église, dont il estoit un des membres les plus honorés.

Le mardy suivant, il fit la troisième amende honorable devant la Tour, les juges disant qu'il falloit qu'elle fust à la veue de tout le monde, pour donner exemple aux autres. En cela ils monstroient trop de passion, comme l'un d'iceux tesmoigna lors, ayant aperceu un nommé maistre Etienne Goussu, prestre, vicaire de Saint-Anian dudit Chartres, auquel il dist d'un accent un peu hault : « Voilà comment ton frère estoit à Tours », voulant parler de maistre Robert Goussu, aussy prestre, autrefois enfant de cœur à Chartres et naguères maistre de musique à Saint-Martin dudict Tours, auquel la Cour, séant audict lieu, ayant commandé de mettre en musique quelque chose à l'honneur du Roy, auroict répondu trop librement qu'il ne pouvoit chanter les louanges d'un hérétique ny le recongnoistre pour Roy. Pour quoy il fut condamné à faire amende honorable et banny hors des terres du Roy. Il se retira à Nantes, où il fut maistre de musique, estant très-habile en son art et depuis s'en revint, comme l'on dict, mourir au terrier, estant décédé au service de l'Eglise de Chartres. Mais pour revenir audict Esnault, à l'yssue de l'amende honorable qu'il fit devant la Tour, il fut remis en prison, d'où il trouva moien de se sauver.

Le jeudy 28, le cardinal de Bourbon partit de Chartres, pour aller à Louviers et au Pont-de-l'Arche, et emmena avec luy quantité de pics et de pesles pour les pionniers qui debvoient se rendre au siége de Rouen, qu'après la prinse de Dourlans, le Roy tenoit fort à l'estroict.

Le lundy 16 décembre, fut pendu un novice Jacobin, natif d'Illiers, aagé de 13 à 14 ans, sur un mauvais rapport qu'avoit faict de luy sœur Louise de Chambes, de la maison de Monsoreau, qui estoit lors prieure des Filles-Dieu-lez-Chartres. Ceste

An. 1591. religieuse, estant à la poursuitte de quelque affaire qu'elle avoit au Grand Conseil, qui tenoit sa séance, comme dict est, dans la grande salle ou Réfectoire desdicts Jacobins, rencontra ce novice qui desjeûnoit et tenoit un petit cousteau duquel il coupoit son pain. L'ayant recogneu éveillé et gaillard, luy dist qu'il se faisoit grand tort de s'estre renfermé dans un couvent, qu'ayant bonne mine, il eust peu parroistre au monde d'une autre façon qu'il ne pourroit faire dans son ordre, qu'ayant un port guerrier, il y avoit apparence qu'il pourroit faire fortune dans les armes. Luy, qui pensoit faire de l'habile homme, lui répartit que, voirement il seroict propre à porter les armes, pourveu que ce fust contre les Huguenots. « Hé! comment, luy dist-elle, voudriez-vous tuer le Roy? » — « Pourquoy non? dist-il, est-il pas huguenot? »

Elle n'eust pas plustost ouy ceste parolle qu'elle en communiqua avec maistre Daniel du Cormier, chanoine de Chartres, natif de Chinon et parent de Rabelais, lequel, pour avoir esté prévenu d'hérésie et détenu en prison environ un an, allèrent ensemble déférer ce pauvre enfant aux gouverneurs de la ville et de la citadelle et au Grand Conseil, lequel en aiant faict informer et ouy ce jeune garçon, sans avoir esgard à sa jeunesse, ny aux conclusions du Procureur-général, qui requéroit seulement qu'il eust le fouet dans le chapitre de son couvent; et, si on recongnoissoit que la malice excédast l'aage, par les carrefours de la ville, le condamnèrent à estre pendu. L'arrest fut exécuté au Marché-aux-Chevaux, devant la rue des Trois-Flacons, où ce petit religieux mourut en son habit fort constamment et pieusement, attendu son aage; soustenant qu'il n'avoit point dict les parolles dont on le rendoict coupable, de la façon que les tesmoignages l'avoient exposé; que ce qu'il en avoict dict, ç'avoit esté sans mauvais dessain et seulement pour se moquer de celle qui luy avoit faict une si sotte demande; et, quand mesme il seroit en son pouvoir de tuer le Roy, il ne l'eust voulu faire, ayant esté trop bien instruict de l'honneur et respect qu'on debvoit aux Roys.

Il y avoit nombre de petits enfans qui estoient présens à ce triste spectacle. Comme ils virent que l'exécuteur le jetta, ils commencèrent tous à s'enfuir et crier, comme sy l'on eust voulu les attacher avec ce pauvre patient, qui tira la larme de

beaucoup de personnes là présentes, comme si l'innocence de leur aage eust voulut demander vengence de la mort de ce jeune enfant. Durant vingt-quatre heures qu'il demeura attaché à la potence, il jetta grande quantité de sang. Enfin, les religieux Jacobins, ayant eu permission d'enlever son corps, un nommé frère Dominique Martin l'alla luy-mesme dépendre, et avec un autre, l'emporta enterrer en leur couvent. An. 1591.

Ladite dame de Montsoreau est depuis morte à Chartres assés pauvrement et hors de son monastère, comme aussy la Goguere, la servante, qui avoit servy de tesmoing contre ce pauvre garçon. La justice du Grand Conseil estoit fort rigoureuse et n'osoit-on parler de ce qu'on voyoit. Une parolle estoit incontinent relevée, et la compassion du mal de son prochain estoit crime. Ceux-là estoient plus sages qui ne disoient mot.

Vers le mesme temps, les sieurs de Montlouet, gouverneur de Nogent-le-Roy, et de Marolles, gouverneur d'Yenville, estant allés conduire le cardinal de Bourbon avec le Chancelier et autres à Rouen, furent advertis que, durant leur voyage, le chasteau de Denonville en Beaulce, qui tenoit pour le Roy, avoit esté surprins par la Ligue : ils prinrent leur marche à leur retour par Houdan, qui leur ferma ses portes et ne voulut les loger, combien qu'ils eussent avec eux l'évesque de Malezais, frère du sieur de Sourdys, gouverneur de Chartres, et plusieurs conseillers du Grand Conseil, qui furent contraints s'en revenir du mieulx qu'ils peurent jusques à Chartres, bien fatigués et harassés du chemin.

Les gens de guerre ne se reposèrent guères, estant allez dès le jeudy 19, avec deux pièces de canon, qu'ils avoient prins à Chartres, se présenter devant le chasteau dudict Denonville : ceux qui estoient dedans les voyant résoluz de les avoir et n'ayant de quoy se défendre, se rendirent vies et bagues sauves. Composition qui leur fut mal gardée, plusieurs ayant esté pendus et le capitaine mené à Chartres, où il fut aussy exécuté.

Le Roy continuoit toujours le siége devant Rouen, depuis la veille de Toussaint, estant tantost battu, tantost battant. A Noël, vindrent nouvelles que l'armée du duc de Parme venoit en France pour faire lever le siége de devant Rouen. Le Roy qui estoit à Dernestal, résolut d'aller au-devant pour luy don-

An. 1592. ner bataille. Il manda des forces de tous costez et escrivit au sieur de Sourdys qu'il se hastast de partir.

Le vendredy 10 janvier 1592, il partit de Chartres avec le sieur de Montigny, gouverneur de Bloys, et mesmement avec une grande cavalerie. Ce fut ce mesme jour que les cardinaux entrèrent en conclave pour l'élection d'un pape au lieu d'Innocent IX, lesquels eslurent le 30 dudict moys, Hyppolite Aldobrandin, cardinal de Saint-Pancrace, grand pénitencier de l'église ordinaire, lequel print le nom de Clément VIII et fut consacré évesque le deuxiesme fébvrier par Alfonse Gesuald, cardinal évesque d'Ostie, et la huictaine suivante fut couronné pape par François, premier cardinal-diacre. Les François avoient quelque défiance de luy, à cause qu'il avoit esté esleu par la faction du cardinal Montalde, nepveu de Sixte V, et estoit bien veu de l'Espagne, qui taschoit de reculer nos affaires pour advancer les siennes. Néamoings il se porta pour la paix du Royaulme, qu'il procura de tout son pouvoir, comme nous le verrons cy-après.

Le samedy 11[e] de janvier, furent apportées à Chartres lettres de Sa Majesté, signées Ruzé, et scellées du petit sceau, par lesquelles il mandoit qu'on eust à prier pour sa personne, faire processions et chanter litanies, à ce qu'il pleust à Dieu luy donner la victoire sur Alexandre Farnèze, duc de Parme, qui venoit avec une grande armée d'estrangers, ennemys de la France, pour la ruine du Royaulme. Ceux qui avoient encores la Ligue dans le cœur s'en mocquoient; les mieux sensez s'en resjouissoient, comme d'une disposition pour sa conversion à la religion catholique. Il en avoit donné beaucoup d'asseurance à M[r] de Chartres, et la remise ou rétablissement qu'il avoit faict de sa chapelle sur la plainte que rendoit la noblesse catholique de se voir privée de l'exercice de sa religion à la suitte de la Cour, et que Morel, maistre d'icelle, luy avoit menée avec le sieur de Sourdys, donnoient de grandes espérances : il avoit dict confidemment audict sieur de Chartres qu'il avoit escript au Pape d'avoir un peu de patience et de ne le presser de se faire catholique, que son dessein estoit de se faire instruire et d'embrasser tout de bon la religion romaine; que certaines considérations le retenoient de se haster, et particulièrement pour ce que ces haineux feroient courir le bruict que ce qu'il

en auroict faict, n'auroit esté que par faintise et par la contraincte de ses sujets, où il désiroit qu'on recogneut que c'estoit véritablement et de son propre mouvement : que les Huguenots estant encores puissants et ayant les armes en main, se voyant méprisés et abandonnés de luy, le quitteroient aussitost qu'il auroit embrassé la religion catholique, s'allieroient des Anglois et autres, faisant profession de leur religion, qu'ils feroient entrer dans le royaulme, et par ce moïen, au lieu de luy procurer la paix, luy susciteroient la guerre : que ce qu'il faisoit n'estoit que par l'advis de son conseil, qui trouvoit à propos qu'il temporizast et attendist que ses affaires fussent en meilleure disposition pour se rendre maistre des uns et des autres. Aussy ledict prélat, qui sçavoit les intentions du Roy, disposa le Chapitre à ordonner une procession, qui fut faicte le dimanche 12 de janvier en l'église des Jacobins, où le docteur Maignan, que le Grand Conseil faisoit prescher, dist en son sermon qu'il prioit Dieu de rendre les armes des Espagnols contre le Roy molles comme pommes cuites; qui appresta à rire à l'assistance et de l'indignation contre ce prescheur, qui farcissoit ses discours de sornettes et d'invectives contre les ecclésiastiques et autres catholiques. An. 1592.

Au mesme temps, la ville de Chartres estoit en grande rumeur pour six mille escuz que le Roy demandoit pour payer la garnison qui estoit dans la citadelle et particulièrement de ce qu'en faisant le département, l'on avoit ordonné que certains chanoines payeroient deux mille escuz dans trois jours, à faulte de quoy faire, on enverroit des garnisons en leurs logis, pour y vivre à discrétion, jusques à ce qu'ils eussent payé. Ces vexations venoient des officiers, non tant pour zèle ou affection qu'ils eussent au service du Roy, que pour avoir moien d'emplir leurs bourses des deniers qu'on levoit, lesquels n'estoient employés à la solde des soldats qui, n'estant payez, s'en alloient autour de Chartres à la petite guerre, et picorer, voire, s'amusoient à coupper des bourses dans l'église et y faire choses, desquelles la seule pensée faict horreur.

Le jour de la Purification de Nostre-Dame, le sieur de la Trimouille arriva à Chartres et le mareschal d'Aumont deux jours après. Ils y séjournèrent jusques à ce qu'on eust apresté les trois ou quatre cens muids de bled, pour conduire par eau,

An. 1592. de Nogent-le-Roy à Rouen, au camp du Roy. Tout ce bled estant prest, le sieur de la Trimouille partit pour se rendre à l'armée, et le sieur d'Aumont, le lundy gras, pour aller trouver le Roy qui s'en alloit à Aumale, pour descouvrir l'armée du prince de Parme, qui venoit au secours de Rouen, devant laquelle il avoit laissé le mareschal de Biron.

Le 5 febvrier, le Roy, ayant recogneu l'armée ennemie, mais ayant trouvé autre résistance qu'il ne s'y attendoit, il fut contrainct de se retirer avec perte des siens. Il y receut un coup de balle dans les reins, qui ne luy fist touttefois qu'effleurer la chair; sitost qu'on en receust la nouvelle à Chartres, on fit procession par le haut et le bas de l'église, en action de grâces de sa conservation.

Le mercredy des Cendres et le lendemain, le Conseil en fit faire une autre aux Jacobins, ordonnèrent une aumosne estre faicte d'une amende en laquelle ils avoient condamné maistre Pierre Legueux, lieutenant particulier de Chartres, pour avoir battu un sergent qui l'avoit esté adjourner par devers luy, et que tous ceux qui recevroient laditte aumosne, qui n'estoit que d'un sol, crieroient, durant laditte procession : Vive le Roy! Quelque peu auparavant, le Conseil, qui estoit à Mantes, avoit défendu de prier pour la conversion du Roy et ordonné qu'on prieroit seulement pour sa conservation. Arriva qu'en ceste sepmaine, le maistre des enfans de cœur dudict lieu, disant la messe haulte et chantant la collecte pour le Roy, au lieu de dire : *Ut famulus tuus Henricus, Rex noster, qui tuâ miseratione suscepit regni gubernacula*, dist : *Ut famulus tuus Henricus, tuâ miseratione conversus, suscipiat regni gubernacula*. Ledit Conseil en fit informer et emprisonner ledict maistre de musique; ayant demandé son renvoy par devant l'official de Chartres, il luy fut octroyé. L'official appela le lieutenant criminel pour raison du cas privilégié, lequel ayant veu les charges et informations déclara qu'il n'y en avoit point et que ledict official seul pouvoit le juger. Ce qu'ayant faict et condamné l'accusé en quelques aumosnes envers les pauvres de Mantes et suspendu de ses ordres jusques au second dimanche de caresme, ce maistre, s'en estant retourné audict Mantes, fut prins et, par ordonnance du Conseil, pendu dès le lendemain avec la sentence de son official au col.

Au mesme lieu, deux Cordeliers accusés d'avoir voulu trahir la ville, furent saisis et appliqués à la torture. Les autres Cordelliers, épouvantés du traictement qu'on faisoit à leurs confrères, abandonnèrent nuitamment leur couvent et s'enfuirent, craignant qu'on leur en fist autant. Ce qu'estant venu à la cognoissance du Conseil, les déclara tous coupables de trahison, comme s'il eust esté adverse contre eux. An. 1592.

Le premier dimanche de caresme, le Conseil fit faire procession générale à Saint-Père et ordonna qu'en icelle le peuple crioit : Vive le Roy ! Le mesme jour, fut prins un pauvre homme de village qui venoit d'Orléans, lequel fut constitué prisonnier comme espion. Il se disoit marchand, qui traffiquoit parmy l'un et l'autre party, sans se mesler d'autre chose que de sa marchandise. Néamoings, sans avoir égard à ses excuses et remontrances, il ne laissa d'estre pendu au Marché-aux-Chevaux, le mercredy suivant. On ne parlôit que de pendre, et falloit estre bien circonspect pour éviter le danger.

Le pénultiesme de febvrier, le baron de Langey, de la maison du Bellay, frère de la dame de la Bourdaisière, que l'on appeloit le Roy d'Yvetot, et avoit esté amené de Rouen où il avoit esté blessé, mourut à Chartres, en l'hostellerie où pendoit pour enseigne : *Le Pont de Saint-Michel*, près les Halles, et fut porté en son pays.

Le 19 avril, fut faict procession générale par le hault de la ville, en mémoire d'icelle faicte à pareil jour l'an précédent. Cependant l'armée du duc de Parme approchoit. Le Roy, en ayant eu advis, partit soudain de Dieppe, où il estoit allé pour rompre quelque intelligence des ennemys, et considérant que ses troupes n'estoient bastantes pour luy résister, leva le siége de devant Rouen et se retira le 21 d'apvril ès environs du Pont-de-l'Arche, à quatre lieues de là, pour avoir temps de rassembler les troupes qu'il avoit congédiées, quelque peu auparavant, pour se rafraischir.

Dès le lendemain, l'armée de la Ligue entra dans Rouen où, ayant fait quelque séjour, en partit un mercredy, et les ducs de Mayenne et de Guyse prindrent leur marche, le dernier d'apvril a Yvetot, où, s'amusant à disner, le Roy, qui avoit redressé son armée, ne leur donna loysir d'achever, ayant chargé l'avant-garde si brusquement qu'elle fut taillée en pièces, et à

An. 1592. peine ces ducs eurent le tems de monter à cheval pour s'enfuir. Ils laissèrent leur vaissaille d'argent qui demeura au sieur de la Guische, et quelques jours après, les seigneurs perdirent plus de deux mille chevaux et quinze cens piétons qui furent tuez, sans les prisonniers, et furent contraints se retirer, le duc de Mayenne, à Paris, et le duc de Parme à Chasteau-Thierry, en attendant les monstres qu'on devoit luy envoyer de Flandres pour la solde de son armée.

La veille de la Saint-Jean-Baptiste, la garnison de Verneuil courut jusqu'au Tremblay-le-Vicomte, entre Chartres et Dreux, qu'elle print, pilla et brusla. Et en mesme temps, le capitaine Cholard reprint Aulneau sur le Roy. Peu auparavant, le duc de Parme avoit prins Espernay, près Chaalons, que le Roy rassiégea et reprint au moys de juillet. Le mareschal de Biron y eut la teste emportée d'un coup de canon. Son corps fut porté en son pays et passa le dimanche 23 d'aoust par Chartres et reposa en la grande église, en laquelle il fut receu par Mr de Thou, le Chapitre et habitués d'icelle, et y demeura jusques au mardy quatriesme, qu'il en fut enlevé, après la messe des Trespassés, qui fut ditte pontificalement par ledit sieur de Thou, lequel, en ses mesmes habits pontificaux, le conduisit avec le Chapitre et habituez jusques à la porte royale seulement.

Environ ce tems-là, la cour des Aydes vint résider à Chartres, où messire le chancelier Hurault se rendit, le 6 septembre, pour achever le mariage d'Anne, sa fille, avec messire Albert de la Trimouille, marquis de Royan, seigneur d'Ollonne et d'Aspremont, capitaine de cent gentilshommes de la maison du Roy et grand séneschal de Poitou, fils de Georges de la Trimouille, baron de Royan, et de Magdelaine de Luxembour de Martignes : les épousailles en furent faittes le jeudy suivant, dans la chapelle de la maison canoniale de maistre Jehan Galloys, chez lequel ledit sieur chancelier estoit logé. Sur les onze heures du matin, les nouveaux époux vindrent à l'église de Nostre-Dame ouïr la messe, qui fut ditte solennellement au grand autel par maistre Guillaume Lehouis, et à laquelle maistres Claude Couard et Noël le Vasseur, aussy chanoines, firent le diacre et soubz-diacre. Après la messe chacun se retira en la grande salle de l'évesché, où le festin de la nopce se fit avec beaucoup de magnificence.

Dès le 15[e] avril, le pape Clément VIII, à l'instance de la Ligue, avoit escrit à Philippe Sega, cardinal de Sancto Onuphrio, dict de Plaisance, son légat en France, qu'il eust à procéder à l'élection d'un nouveau Roy catholique, qui peust défendre la religion contre les hérétiques et luy adressa bulle, portant pouvoir de le faire. Elle ne parut qu'au moys d'octobre, que ce légat de la Ligue la fit publier à Paris, où fut arresté qu'on tiendroit les Estats pour résouldre l'élection d'un nouveau Roy ou Royne, suivant l'intention de laditte bulle. Le Roy ne laissoit de poursuivre les Ligueurs, sur lesquels il gaigna, sur le commencement de novembre, quinze, tant enseignes que cornettes, lesquelles il envoya à Chartres pour estre mises en l'église cathédralle : le dimanche 4[e] dudit moys, elles furent posées au pulpitre durant la procession, et le lendemain aux galeries au-dessus de l'autel du Crucifix. An. 1592.

Le 18 novembre suivant, le procureur général de la chambre du Parlement de Paris, séant à Chaalons, ayant eu advis de la publication de ceste bulle, s'en porta appelant comme d'abus, ensemble de l'importation et octroy d'ycelle et de tout ce qui s'en estoit ensuivy. Et la Cour, sur son réquisitoire et conclusion, ordonna que Philippe, cardinal de Saint-Onuphre, autrement de Plaisance, seroit assigné en laditte Cour, pour défendre audit appel, exhortant tous prélats de demeurer fermes au debvoir de bons et naturels Françoys et en l'affection et charité qu'ils debvoient à leur Roy et à la patrie, avec défense de se trouver auxdicts Estats, sur peine aux nobles d'estre dégradés du tiltre de noblesse; aux ecclésiastiques, de privation de leurs bénéfices, et à tous en général d'estre déclarés criminels de lèze-majesté, perturbateurs du repos public, déserteurs et traistres à leur patrie; et à touttes les villes de recepvoir les rebelles, fauteurs et séditieux, ny les loger ny héberger pour tenir laditte assemblée, sur peine d'estre rasées de fond en comble, sans espoir d'estre rebasties à l'advenir, pour mémoire perpétuelle à la postérité de leur perfidie, témoignant à touttes personnes de sonner le tocsain et courir sus à tous ceux qui se transporteroient à laditte assemblée. Les Ligueurs ne laissoient pour cest arrest de se rendre à Paris de touttes les villes du Royaulme, pour se trouver à ces Estats et procéder à l'élection d'un Roy. Plusieurs prétendoient à ceste dignité; et pour con-

An. 1592. trecarrer le Parlement de Chaalons, le duc de Mayenne fit publiquement brusler, la veille de Noël, à Paris, l'arrest cy-dessus.

Le Roy estoit pendant touttes ces divisions à Chartres, où il estoit arrivé le 14 décembre, pour assembler de son costé les principaux du Royaulme, pour pourvoir aux difficultés qui se présentoient. Il y demeura jusques au 23, qu'il s'en alla coucher à Nogent-le-Roy, et de là à Mantes, où, pendant le séjour qu'il y fit, Aulneau fut remis en son obéissance, le 26 du mesme moys. Dès le 2e d'iceluy, le duc de Parme décéda à Arras, de quoy le duc de Mayenne ne fut marry, se voyant défaict d'une personne de laquelle il appréhendoit la puissance.

CHAPITRE VIII.

Cérémonie des Chevaliers de l'Ordre en l'église de Chartres. Diverses déclarations du Roi et de la Ligue touchant l'assemblée de Paris. Le Légat propose d'eslire un autre Roy et la réception du Concile de Trente, qui fut refusé. Conférence des députez du Roy et de la Ligue. Le Roy demande d'estre instruict; sa conversion. Siège et prinse de Dreux. Le Roy vint à Chartres, d'où il alla à Mantes. Les Huguenots luy présentèrent une requeste fort impertinente sur ce qu'il les avoit quittés.

Combien que le Roy ne fust à Chartres, les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprict, qui estoient à sa suitte, firent le jeudy de l'année 1592 et le vendredy de l'an 1593, leur service dans le chœur de la cathédralle et le Chapitre fit le sien à Saint-Piat; pour le faire, furent dressés dans ledict chœur, trois daiz, l'un sur le grand autel, l'autre soubz la perche, le dernier sur la chaire, proche celle de pierre où le

sieur de Chartres se sied quand il officie pontificalement, auquel on adjousta un dossier avec un agenouilleur d'une étoffe grandement belle et riche. Les deux parements de l'autel, la chazuble, les deux tuniques et chappes estoient de mesme fort excellents, sur lesquelz estoient les armes du Roy Henry III et Henry IV. Et proche de là estoit Mr de Bourges, comme grand aumosnier de France, Mr le cardinal de Bourbon ne se mit en rang aux dittes chaires, ains print la place près de l'autel. M. le chancelier estoit aux basses chaires devant celles des Roys, avec un hérault revestu de sa cotte d'armes et livrées. Mr Dugay, maistre des cérémonies, y tenoit son rang avec un gentilhomme qui portoit le sceptre du Roy. MM. de Nevers, de Souvray, gouverneur de Tours, de Grillon, de Chemerand, grand-mareschal des logis de France, de Sourdys, gouverneur de Chartres, assistèrent au service avec leurs grands habits, manteaux et colliers de l'ordre par dessus et assièrent du costé droict. Mrs d'Antragues, de Pongnis, de Manou, de Biron, créé de nouveau admiral de France, estoient au costé gauche, avec leurs armes et qualitez au-dessus des siéges où ils estoient. An. 1593.

Le lendemain, fut faict un service solennel des Trespassés par les chantres de la chapelle du Roy, auquel l'autel et la place du Roy furent parez d'ornemens de velours noir, semé de larmes d'argent, de la mesme façon qu'estoient les chazuble, tunique et chappes. M. de Chartres fit l'office tous les deux jours; le doyen de Bayeux fit le diacre, et y eut chapelle ardente en chœur; le reste de la cire de laquelle demeura à l'œuvre, mais pour l'offrande, elle fut baillée aux chantres du Roy de la chapelle.

Trois jours après, le duc de Mayenne fit publier à Paris, le 5 janvier, certain escript, portant tiltre de déclaration pour la réunion de tous les catholiques du Royaulme : c'estoict une invective contre le Roy, prétexte de la religion, qui estoit le sujект ordinaire que ceux de la Ligue prenoient, une exhortation aux catholiques de se retirer de l'obéissance de leur prince légitime et souverain, et une convocation de ceux du party de la Ligue, pour se trouver à Paris le 17 dudict moys, pour choisir, comme portoict cet escript, sans passion ny intérest de qui que ce fust, le remède qu'ils jugeoient en leurs cons-

An. 1593. ciences le plus propre pour la conservation de la religion et de l'Estat. A ceste déclaration, le Roy, qui estoit retourné à Chartres dès le mesme jour 17 janvier, en opposa une autre, le 29 dudict moys, par laquelle il descouvroit les artifices de ses ennemys et la félonnie du duc de Mayenne, et monstroit que, quand à luy, il soustenoit et maintenoit un droict que sa naissance luy avoit acquis par le moyen de la loy salique; qu'il s'estoit tousjours offert et s'offroit encores d'estre instruict en la religion romaine, ainsy qu'il l'avoit déclaré assés, lorsqu'il avoit permis aux princes et officiers de la couronne députer vers le Pape, pour luy faire agréer et faciliter ladicte instruction; qu'il n'y avoit rien que les Ligueurs appréhendassent tant, se servant du prétexte de religion pour deschirer le royaulme et en prendre chacun son morceau; aussy l'avoient-ils tousjours empeschée le plus qu'ils avoient peu, combien qu'il l'eust proposée dès son advénement à la couronne, depuis lequel il avoit vescu avec les catholiques, avec toutte la paix qu'ils eussent peu souhaitter, sinon qu'avec les rebelles; qu'il avoit honoré l'ordre ecclésiastique qu'il avoit maintenu en ses droicts; qu'enfin, pour venir au poinct principal de la déclaration du duc de Mayenne, que, de l'advis de son conseil auquel estoient présens les princes du sang, les prélats et seigneurs du royaulme, il déclaroit ceste prétendue assemblée de Paris estre entreprinse contre les lois, le bien et le repos de l'Estat et de ses sujects, et tout ce qui seroict proposé, dict, faict, statué, résolu et arresté en icelle, abusif, nul et de nul effet, avec défense à tous ses sujects d'y aller, s'y trouver, ou envoyer, donner conseil, faveur ou ayde, à peine d'estre déclarez criminels de lèze majesté au premier chef, avec celuy qui les a convoqués, si dans quinzaine, ils ne revenoient à résipiscence.

Ceste déclaration du Roy, envoyée à Paris, imprima divers mouvements en l'esprit de ceux qui s'estoient acheminés auxdicts estats, mais particulièrement, quand ils la virent appuyée d'une autre des princes et seigneurs catholiques romains, qui leur fut envoyée sur la fin de janvier, par laquelle ils demandoient qu'il en fust député de part et d'autre, pour adviser aux moyens d'assoupir ces troubles et conserver la religion catholique, apostolique et romaine avec l'Estat. Le duc de Mayenne en demeura d'accord avec ses adhérents. Il n'y eut que le légat

qui, au lieu de le trouver bon, publia une exhortation aux catholiques, farcie d'injures contre le Roy, qu'il disoit estre dès longtemps retranché du corps de l'église, et partant indigne de la couronne françoise, admonestant les catholiques de procéder à une nouvelle élection d'un Roy qui professast mesme religion qu'eux, blasmant les arrests donnez par les Parlements de Tours et de Chaalons, contre les monitoires du nonce Landriano et la déclaration des évesques assemblez à Chartres, qu'il appeloit Conciliabule, et au contraire louant avec éloge les estats de la Ligue, qui rejetoient un hérétique relaps et obstiné pour leur Roy, conformément à la volonté du Pape. An. 1593.

Laurent Souarès Figuera de Cordoue, duc de Feria, qui avoit esté subrogé au duc de Parme, s'estant trouvé en laditte assemblée, qui se tenoit au Louvre, y présenta lettres de la part du roy d'Espagne, lesquelles exhortoient semblablement de procéder à l'élection d'un nouveau Roy, de quoy il fut remercié au nom de tous par le cardinal Pellevé, archevesque de Reims. Ces estats n'alloient qu'à bastons rompus, ayant esté intromis pour l'absence du duc de Mayenne, qui estoit allé recepvoir du secours qu'on luy envoyoit d'Espagne.

Durant ceste intromission, dame Marguerite Hurault, fille de messire le chancelier, veufve de Guy de Laval, marquis de Nesle et comte de Joigny, fils unique de Jehan et de Renée de Rohan, sa femme, mort sans hoirs des blessures qu'il avoit receues à la bataille d'Yvry, le 12 apvril 1590, espouza à Chartres, en secondes nopces, messire Anne d'Anglure, seigneur de Givry, baron de Beauvais et de Boursault et comte de Tancarville, lieutenant du Roy au gouvernement de Brie et mestre de camp de la cavalerie légère de France. Le Roy assista à leurs noces et partit peu après de Chartres, sçavoir le 8 febvrier, et y revint le 28 de mars, dimanche de Lætare : il y coucha seulement une nuict et dès le lendemain s'en alla à Rambouillet.

Le 2 apvril, les Ligueurs renouèrent leur assemblée en laquelle, le 9e dudict mois, on mit sur le tapis, à l'instance du légat, la réception du concile de Trente, sans exception ou modification, ce qui fut refusé absolument, ne pouvant subsister avec les franchises et libertés de l'église Gallicane : messire Jehan le Maistre, président au Parlement, avec quelques autres, furent commis, pour discuter la disconvenance et disproportion

An. 1593. qui pouvoient causer cest empeschement. Ils remarquèrent vingt-six articles à raison desquels le Concile ne pouvoit estre admis en France. Plusieurs les approuvèrent; beaucoup les rejettèrent, chacun selon sa passion. Le légat, jugeant que ceste diversité de sentimens estoit capable d'altérer les esprits et leur donner suject de rompre, promit d'en remettre la discussion à une meilleure saison, et cependant voulut qu'on parlast de l'affaire pour laquelle on avoit esté assemblé.

Ce non-obstant, les députés de la part du Roy et de la Ligue ne laissèrent de s'assembler à Surennes, le 29 d'apvril, sçavoir du costé du Roy : messire Regnauld de Beaulne, archevesque de Bourges; François le Roy de Chauvigny; Pompone Belièvre; Nicolas d'Angennes, sieur de Rambouillet; Gaspard de Schomberg, comte de Nantueil, et quelques autres, et du costé de la Ligue : messire Pierre d'Epinac, archevesque de Lion; François Péricard, évesque d'Avranches; Geoffroy de Billy, de la maison de Prunay-le-Gillon, abbé de Saint-Vincent de Laon; André de Broucat; de Villars, créé par le duc de Mayenne admiral de France. S'y estant assemblés, le 1er jour de may, y eut de grandes contestations entre les deux archevesques pour la religion du Roy qui sembloit estre le seul obstacle qui retint la Ligue de le recognoistre. Ce que voyant, les députez de Sa Majesté demandèrent temps pour advertir ceux qui les avoient engagés en ce colloque, et cependant cessation d'armes. Ce qu'estant accordé, le sieur de Schomberg fut trouver Sa Majesté pour l'instruire de l'estat de la France : Qu'il ne tenoit qu'à un seul poinct que touttes choses ne fussent paisibles, qui estoit sa religion; que professant la romaine un chacun le recognoistroit; que, pour rompre tous les desseins de ses ennemys, il luy estoit comme nécessaire de se déclarer de ceste dernière, qui estoit souhaité de tout son peuple. Le Roy qui avoit de l'inclination de ce costé-là ayant demandé à ses ministres, s'il se pouvoit sauver parmy les catholiques, et eux, luy ayant asseuré qu'ouy, et les catholiques luy ayant nié qu'il peust se sauver parmy les Huguenots, il se porta tout de bon à demander d'estre instruict. A cet effect, il ordonna une assemblée à Mantes de quelques prélats et docteurs catholiques seulement, au 15 juillet, ne voulant qu'aucun de la religion prétendue réformée s'y trouvast.

Le comte de Schomberg, ayant rapporté au colloque de Surenne le dessein du Roy, ceux qui estoient de la part de la Ligue se trouvèrent estonnez, et ne pouvant que respondre là-dessus, demandèrent temps, pour en communiquer au duc de Mayenne, au légat, aux princes ambassadeurs d'Espagne et députez des Estats. Ce qui leur ayant esté accordé, l'archevesque de Lion fut trouver lesdits seigneurs, ausquels il proposa ce qui avoit esté rapporté par les députés du Roy. Ce discours les troubla fort, particulièrement le légat et les Espagnols, qui ne demandoient que la continuation de la rébellion, lesquels pressèrent le duc de Mayenne de faire en sorte, avec les députez des provinces, qu'on procédast à l'élection d'un nouveau Roy au plus tost, y allant de son honneur de quitter si laschement la partie. Ils s'assemblèrent le 20 may chez le légat, où le duc de Feria proposa Clara-Izabella-Eugenia, fille de Dom Philippes II, roy d'Espagne, fille de l'aisnée de Henry II, roy de France, pour estre royne, et, sur ce qu'on alléguoit la loy salique, il répartit que les Estats assemblés pouvoient y desroger. Ce que néantmoings ne fut bien résolu et receu. An. 1593.

Les députez du Roy les pressant de leur rendre response sur les trefves et sur l'instruction du Roy, ils se rassemblèrent encores le 2 juin. Le légat proposa d'eslire Ernest d'Autriche, frère de l'empereur Rodolphe, désigné gouverneur des Pays-Bas par le roy d'Espagne qui le marieroit avec la susditte fille; mais, voyant que les Estats ne pouvoient gouster d'avoir un autre Roy que de leur langue et naturel du pays, fist demander par les Espagnols qu'il fust permis à leur Roy d'en nommer tel qu'il luy plairoit de la nation françoise, auquel il promettoit de donner sa fille.

Cette insolente demande ayant choqué le Parlement, quoyque de la Ligue, donna arrest, le 28 juin, par lequel le duc de Mayenne fut prié, en présence des autres seigneurs de la Ligue, de ne permettre que, contre les lois fondamentales du royaulme, la couronne d'iceluy fust transportée aux estrangers masles ou femelles, et qu'au cas qu'on passast oultre, le Parlement avoit, dès à présent comme dès lors, et dès lors comme à présent, déclaré le tout nul et de nul effect, comme entreprins contre la loy salique et autres fondamentales du royaume.

An. 1593. Le président Le Mir lui ayant esté signifier, le duc luy dist, comme en cholère, que le Parlement n'avoit peu donner cest arrest à son insceu et qu'il le casseroit. La Cour, sur le rapport que luy fit le président de ceste response, déclara que tant qu'ils estoient de conseillers perdroient plustost la vie que souffrir qu'on altérast en façon que ce fust les lois de l'Estat, et le fit signifier au Duc.

Le duc de Feria, se voyant au bout de son roulet, proposa d'eslire le duc de Mayenne pour Roy; Bassompierre, d'élire Charles, duc de Guyse, comme chef de la famille de Lorraine en France, et que beaucoup considéroient de bon œil, pour la mémoire de son père. Celui-cy ayant remercié l'assemblée de ceste grâce, le duc de Mayenne jugeant que son nepveu pourroit l'emporter sur luy, changea de game, et représenta les noises, contentions et guerres civiles qui pourroient arriver, si ceste élection estoit référée au roy d'Espagne, que la noblesse ne consentiroit jamais, ny le peuple l'approuveroit; que pour la trefve, il estoit comme nécessaire de l'accorder, puisque la noblesse la désiroit et de crainte d'une sédition parmy le peuple qui la demandoit; qu'il seroit à propos de remettre ceste élection d'un Roy à un autre temps que les esprits estant calmes, on en pourroit d'autant mieux, y ayant danger de perdre tout en pressant trop. Ce fut au duc de Feria de passer par là, quoyqu'avec beaucoup de desplaisir de n'avoir peu venir à bout de ceste entreprinse, qu'il tenoit comme faitte.

D'autre costé, le Roy pensoit sérieusement à son instruction en la religion catholique. En considérant que la response que les députez de la Ligue avoient faicte aux siens qu'ils ne pouvoient rien arrester, sans en avoir communiqué au Pape, n'estoit qu'un honneste resfus, ne s'en mit plus en peine, ains d'avoir personnes qui peussent l'instruire. Il escrivit à cest effect la lettre suivante à messire Réné Benoist, docteur en théologie, curé de Saint-Eustache:

« Monsieur Benoist, dès l'heure que j'ai eu la volonté de
» penser à ma conversion, j'ay jetté l'œil sur vous, pour l'un
» desquelz j'auray l'assistance fort agréable en cette occasion,
» pour la réputation, doctrine, laquelle ensuivie d'une vie non
» moins louable, me faict espérer beaucoup de service et con-
» tentement de vous, si j'en suis assisté. Qui est cause que je

» vous fais ce mot, pour vous faire cognoistre à combien je An. 1593.
» l'auray agréable, mesme que vous vous prépariez à cest
» effect aucuns de votre collége, que vous recognoistrez avoir
» la crainte de Dieu, et estre accompagnée d'esprict doux, et
» aymant le bien et repos de mes sujects. Advisés des moyens
» que vous tiendrés pour me venir trouver, et m'en donnez
» advis, afin que j'y apporte ce qui dépendra de mon auctorité.
» Cependant que j'aye part à vos prières, et je vous asseure de
» ma bonne volonté en votre endroict. Et sur ce, je prie Dieu
» qu'il vous aye (Monsieur Benoist) en sa sainte garde.
» Escrit à Mantes, le 9 juin 1593. Signé HENRY. Et plus bas
» POTTIER. »

En suitte de quoy, ayant faict venir de Saint-Denis en France, le 21 juillet, des prélats et ecclésiastiques, le 23 du grand matin fit venir l'archevesque de Bourges, Philippe du Bu, évesque du Mans, et Jacques Davy du Perron, nommé à l'évesché d'Evreux, avec lesquelz ayant conféré environ six heures des points sur lesquels il avoit quelque doubte et estant instruict et résolu sur iceux, rendit grâces à Dieu d'avoir illuminé son entendement, pour cognoistre la vérité et ces Messieurs de la peine qu'ils avoient prins de l'esclaircir de ses doubtes. Le Légat, qui estoit à Paris, adverty de ce qui se passoit, tascha le mesme jour d'empescher ou traverser ce bon œuvre, alléguant que ceste réconciliation ne se pouvoit faire que par le Pape, personne ne pouvant deslier ce qui a esté lié par luy, menaçant d'excommunier ceux qui entreprendroient de le faire, ou y assisteroient. Touttes ces remontrances n'empeschèrent les prélats de passer oultre, craignant que le retardement ne fust dangereux et que les ligueurs procédassent, cependant qu'ils amuseroient le Roy de ces terreurs, à l'élection d'un autre, et que les Politiques se retirassent de son obéissance, ou qu'autres inconvénients survinssent, ausquels il ne seroit facile d'apporter le remède, s'asseurèrent que Sa Sainteté, informée de leurs motifs, qu'ils avoient eu de ce faire, auroit leur procédé agréable.

Ainsy, le dimanche 25 juillet, feste de saint Jacques, Sa Majesté fit abjuration de l'hérésie en l'église Saint-Denys, entre les mains de l'archevesque de Bourges, et en receut l'absolution de luy en présence du cardinal de Bourbon, des évesques de Chartres, Nantes, Séez, Digne, Malezais, le Mans et Angers,

An. 1593. des nommés aux éveschez de Bayeux et d'Evreux, des doyens de Paris et Beauvais, quelques abbés et les curez de Saint-Eustache, de Saint-Sulpice, de Saint-Gervais, de Saint-Merry, qu'il avoit fait venir de Paris, nonobstant la défense du légat et du duc de Mayenne. Il donna cependant ordre d'envoyer des courriers partout pour advertir ses sujects d'une si agréable nouvelle. Elle arriva à Chartres, le mardy 27, et le mercredy 28, les lettres du Roy ayant esté leues au Chapitre après Matines, fut ordonné procession générale estre faitte à Saint-Père, dès le mesme jour, au retour de laquelle fut chanté le *Te Deum*, en l'église de Chartres, et sur les sept à huict heures du soir fut faict feu de joye devant la Porte-Royalle.

Quoyque le Roy fust occupé à ces affaires si importantes, il ne laissoit de tenir Dreux assiégé, dès le 9 juin, où Mr de Montpensier fut blessé, vers le commencement de juillet. Le 23 dudict moys, le Roy fit jouer une mine et saulter une tour qui estoit détachée de la ville et du chasteau et print tous ceux qui estoient dedans, desquels il fit pendre sept ou huict. Le sieur Talmontier, lieutenant du sieur de Vieux-Pont, qui commandoit dans le chasteau, voyant qu'il ne pouvoit résister après la prinse et ruine de cette tour, tascha de retirer son advantage du péril auquel il se trouvoit. Il s'en alla avec autres se rendre à ses pieds et protester leur obéissance. . . . .
. . . .
. . . . (1).

(1) Une lacune considérable existe en cet endroit dans le manuscrit de Souchet. Une note collée sur bande et écrite par le savant abbé Brillon porte ce qui suit : *Ici devroit se trouver le récit du sacre de Henri IV dans la cathédrale de Chartres.* C'est en effet toute cette partie, qui eût été si intéressante pour nous, qui a été enlevée, certainement à dessein, des manuscrits de notre consciencieux historien. Pour quel motif? Il est assez difficile de l'expliquer, car Souchet ne nous paraît pas enragé Ligueur. Heureusement nous avons pour combler cette lacune un livret, publié en 1594 à Paris chez Jamet Mettayer et Pierre Lhuillier, et intitulé : *Cérémonies opservées au sacre et couronnement du très-chrestien et très-valeureux Henry IIII, roy de France et de Navarre, ensemble en la réception du cordon de l'ordre du Saint-Esprit en l'église N.-D. de Chartres, ès* 27 *et* 28es *jours du moys de fevbrier* 1594.

CHAPITRE X.

. . . . An. 1595.
. . . .
. . . .

Il n'y eut que quelques villes de Picardie, qui persistèrent dans leur rébellion. Le Roy s'attacha à Laon, qu'il emporta le 22 juillet à composition. Le sieur de Givry, l'un des plus beaux et accomplis seigneurs de la Cour, qui avoit espouzé à Chartres, quelque quinze ou seize mois auparavant, dame Anne Hurault, fille du chancelier de Chiverny, fut tué devant; qui fut un grand dommage. Quantité d'autres villes vindrent faire leurs submissions, et le duc de Guyse et ses frères, avec nombre de noblesse, vindrent asseurer le Roy de leur fidélité. Il n'y eut que le duc de Mayenne qui, entretenu par les promesses d'Espagne, se retira en Bourgongne, où il pensoit recouvrer quelque table de son naufrage.

Vers la fin de juillet, le cardinal de Bourbon décedda en l'abbaye de Saint-Germain des Préz à Paris, et fut porté inhumer dans les Chartreux de Gaillon.

Sur la fin de l'année, les palmes et lauriers du Roy cuidèrent estre ensanglantés par un coup de cousteau que le nommé Jehan Chastel lui donna dans la bouche, pensant donner dans le sein. Sur l'advis qu'il estoit escholier aux Jésuites, ausquels on en vouloit desjà, pour ce qu'ils avoient faict difficulté de recognoistre le Roy, on fut fouiller en leur collége, où s'estant trouvé quelques escrits injurieux contre la mémoire du Roy Henry III[e], et contre l'honneur de Sa Majesté régnante, recogneus par Jehan Guignard, chartrain, professeur en théologie en leur collége de Clermont, estre partys de luy auparavant la conversion du Roy, fut condampné à estre pendu en Grève; qui fut exécuté le 7 janvier 1595. Ce personnage méritoit une fin plus honneste pour sa rare doctrine, s'il ne se fust laissé emporter par le courant du temps contre le debvoir et respect que les subjects sont obligés rendre aux personnes sacrées de leurs Roys.

Le 17 janvier suivant, le Roy ayant fait dénoncer la guerre

An. 1595. au roy d'Espagne, commença par la Bourgongne, où le duc de Mayenne s'estoit cantonné. Il avoit envoyé cependant Henry d'Orléans, duc de Longueville et comte de Dunois, en son gouvernement de Vermandois et Boulenois, pour visiter les villes d'iceluy, les fortifier et mettre en estat de défense. Comme il faisoit son entrée en armes en celle de Dourlans en Picardie, au moys d'apvril, un soldat tirant fortuitement luy donna une balle dans la teste, dont il fut tellement offensé, que peu de jours après il mourut à Amiens. Ce fut grand dommage de ce seigneur, qui avoit rendu de grands services à la France, soubz le règne des deux Henrys III et IVe. Son corps fut apporté à Chasteaudun, où il fut inhumé en la chapelle du lieu avec ses ancestres. Deux jours auparavant son déceds, Catherine de Gonzague de Clèves, sa femme, fille du duc de Nevers, estoit accouchée d'un fils, qui fut aussy nommé Henry par le Roy; qui est messire de Longueville, à présent vivant, auquel Sa Majesté confirma tous les estats de son père.

Sa mort donna la hardiesse au comte de Fuentès, que le roy d'Espagne avoit envoyé pour gouverneur des Pays-Bas, d'entrer dans la Picardie, desgarnie d'hommes et de forces, le Roy en estant bien éloigné et occupé à Lion; où, durant les moys de juin, juillet et aoust, il print Han (qui touttefois fut bientôt recouvert), le Castelet, Dourlans et Cambray.

Tandis le Roy pressoit fort sa réconciliation avec le Saint-Siége. Sur l'advis que Arnault d'Ossat, simple prebstre, natif de Cassagnabere, au diocèse d'Aux, mais depuis, par un grand bonheur, évesque de Lisieux et cardinal, qui soubz main manioit les affaires du Roy, donna à Sa Majesté qu'ayant veu en particulier le pape Clément, il l'avoit asseuré de la bonne volonté qu'il avoit pour luy et pour toutte la France; laquelle s'il ne luy avoit tesmoigné auparavant, estoit pour s'accommoder au temps et à la nécessité des affaires, et que la sienne n'empiroit pour attendre, pouvant espérer de luy toute sorte de contentement, le Roy envoya vers Sa Sainctеté Mr du Perron, nommé à l'évesché d'Evreux, qui mesnagea si bien ce négoce, que, le dimanche 17 de septembre, le Pape luy donna l'absolution du passé et le recogneut fils aisné de l'Eglise, au grand mescontentement des Espagnols et Ligueurs, qui avoient faict tous leurs efforts pour empescher ce bon œuvre. J'ay trouvé

entre mes mémoires ces vers qui furent faicts sur ce suject au mesme temps, qui pourront trouver icy leur place: An. 1595.

Aspice ut humanas versant pia sidera sortes
Et paribus certant omnia nominibus:
Impius Henricum confecit vulnere Clemens,
Henricum Clemens sanat at ipse Pius.
A Medicis morbum Galli fluxisse ferebant,
A Medicis fluxit nunc medicina mali.
Belli ardor stolidus pater est, confusio mater,
At prudens paci taxis et ardor adest.
Laus tibi, Rex, Clemens Medice, ardor et ordo supernè
Ordine qui pacem reddis et igne foves.

Ceux qui sont tant soit peu versés dans l'histoire du temps n'ignorent que tous les malheurs de la France ont esté attribués à Catherine de Médicis, femme de Henry II et mère de François II, Charles IX et Henry III, roys de France, et que ce fut Jacques Clément qui tua ce dernier. Or ce poëte, voulant faire allusion aux noms de Henry, Médicis et Clément, veult dire que, si ceux-là avoient causé du mal à la France, le pape Clément, qui estoit de la famille de Médicis, y avoit apporté le remède en la personne de Henry IV.

Le duc du Mayne, voyant le Roy bien remis avec Sa Sainctteté, estoit bien empesché de sa contenance. Le roy d'Espagne ne le considéroit plus, la Ligue l'avoit abandonné, son crédit estoit perdu, le Roy de France n'en faisoit d'estat, la maison de Lorraine, de laquelle il estoit issu, l'avoit quitté, ses confédérés avoient renoncé à son alliance : il ne sçavoit à qui se retirer. Dans ces transes il se résolut, au moys d'octobre, de se remettre à la miséricorde du Roy, duquel par l'entremise de ses amys, il obtint sa grâce. L'estant venu trouver, il le receut, avec tant de tendresse et tesmoignages de bonté, qu'un chacun s'estonnoit comment il avoit daigné seulement le veoir, après luy avoir faict tant de frasques et entretenu sy longtems la rébellion et fomenté la division parmy son royaulme, qu'il jouoit à luy faire perdre. Il le fit en partye par considération pour s'asseurer de Soissons, Pierrefons et autres places qui lui estoient de conséquence, que le duc luy amena avec luy.

Le duc d'Aumale, son frère, seigneur d'Annet, vouloit se

An. 1596. faire prier, mais il fut trompé de son jeu, s'estant veu reculé bien loing de ses prétentions, car, au lieu de le rechercher, le Parlement de Paris luy fit son procès; par son arrest, le déclara criminel de lèze-majesté au premier chef, ordonna qu'attendu qu'il ne pouvoit estre appréhendé et saisy au corps, il seroit faict une figure et représentation de sa personne, laquelle seroit tirée à quatre chevaux, ses biens confisqués, sa belle maison d'Annet rasée, les boys d'allentour couppés en détestation de sa félonie. Le premier chef seulement fut exécuté, les autres non. Ce seigneur print ce procédé contre luy à tel contre-cœur et desplaisir, qu'il se retira du depuis en Flandres, où il a passé le reste de ses jours au service du roy d'Espagne.

Vers le moys de novembre, passa par Chartres un homme, que le mareschal de Bois-Daufin envoyoit au Roy, lequel avoit esté trouvé, dans les boys ou forests du Mayne, comme sauvage, et avoit une corne à la teste.

Au commencement du moys de janvier, le Roy s'estant allé divertir à Monceaux, le duc du Mayne l'y fut trouver avec le marquis de Saint-Sorlin, qui avoit prins la qualité de duc de Nemours, après le trespas de son aisné, décédé à Anecy près Genève; où ils obtindrent déclaration en leur faveur pour tout ce qui s'estoit passé durant la Ligue. Dans celle du duc de Nemours (depuis 1589 jusques alors), donnée à Folembray, est porté que, sur la relation faicte à Sa Majesté, que Alfonse d'Est, duc de Ferare, oncle dudict de Nemours, estoict fort affectionné aux affaires de la France et du Roy et au bien de son royaulme, désirant le traicter selon ses mérites et pour plusieurs bonnes causes justes et raisonnables et considérations à ce le mouvant, il avoit ordonné que le duché de Chartres, comté de Gisors, vicomtés de Can, Bayeux, Falaise et autres terres, qui appartenoient audict duc de Ferare en son royaulme à quelque titre que ce feust, ensemble les greffes desdittes terres, luy seroient conservées et qu'il en jouiroit ainsy et en la mesme forme et manière qu'il en jouissoit devant les guerres, sans qu'il y peust être troublé ny empesché, mesme sans qu'aucun rachapt desdittes terres et greffes peuct estre faict pour quelques causes et soubz quelque couleur et prétexte que ce fust, durant la vie dudict duc de Ferrare, si ce

n'estoit de son consentement exprès, voulant qu'il fust pleinement et paisiblement conservé en la jouissance desdittes choses comme auparavant, selon ses contracts. An. 1597.

Il ne l'eust longtemps, d'autant que, dès le 27 octobre de ceste année, Alfonse décéda, aagé de 64 ans. Son décès sans enfants apporta du changement tant au duché de Ferrare qu'à celuy de Chartres, à cause que César d'Est, filz d'un autre Alfonse, bastard de cestui-cy, voulant contester sa succession, à laquelle il prétendoit, pour avoir esté institué héritier, par testament du deffunct, de Rege, Modène et de tous ses autres biens meubles, et se qualifioit duc de Ferrare, fut privé de cest Estat par le Pape, à certaines conditions assés advantageuses pour luy. Il voulut en faire autant du duché de Chartres. Mais Madame Anne d'Est, femme en premières nopces de François de Lorraine, duc de Guise, et en secondes de Jacques de Savoye, duc de Nemours, comme seur aisnée d'Alfonse, s'y opposa, prétendant ledict duché de Chartres luy appartenir, et de faict l'emporta par arrest, par lequel elle fut maintenue au duché de Chartres et en tous les autres biens, que ledict défunt Alfonse de Ferrare possédoit en France.

La Ligue n'estoit encores du tout ensevelie, elle remuoit encores en Bretagne soubs Philippes-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, lequel, nonobstant les remonstrances du Pape, ne laissoit encores de faire la guerre. Le Roy envoya contre luy le mareschal de Biron et le suivit en queue. Toutte la province, à la veue du Roy, fit joug et se rendit, de manière que le duc, se voyant abandonné d'un chacun, envoya à sa femme, fille de Sébastien de Luxembourg, duc de Martigues, pour disposer Sa Majesté à le recepvoir en sa grâce: de quoy luy ayant donné asseurance, il y vint luy-mesme et fit sa paix beaucoup moings advantageuse qu'il l'eust peu faire, s'il fust venu plus tost; qui fit dire au duc de Mayenne que ce seigneur ne sçavoit faire ny la guerre ny la paix. Pour faire donc sa paix avec le Roy, il consentit que la seule fille qu'il avoit fust accordée à César Monsieur, filz naturel du Roy, et de Gabrielle d'Estrée, duchesse de Beaufort, nourrie dans ses jeunes ans à Chartres, avec la dame de Sourdys, sa tante. Il créa à cest effect ledit César duc de Vendosme et pair de France, luy donnant son propre héritage, qu'il tenoit de ses ayeulx, comtes

An. 1598. de Vendosmois, et donna abolition audict duc de tout le passé. Ce fut la mort de la Ligue, et où elle trouva son tombeau, pas un de tous les chefs d'icelle n'ayant osé du depuis rien dire.

Les affaires n'alloient sy bien en Savoye, où le duc avoit reconquis tout ce que messire François de Bonne, sieur de Lesdiguières, avoit prins sur luy, l'an précédent ; il fut mis pourtant à la raison par le moien de la paix de Vervins, qui fut faitte entre les roys de France et d'Espagne, en laquelle le duc fut comprins. Elle fut publiée, le 10 de juin, à Saint-Germain-en-Laye et jurée à Paris, le 21 du mesme, et à Bruxelles le 24, et encores à Chambéry le 2 d'aoust. Le roy d'Espagne ne dura guères après, estant décédé à Saint-Laurent-de-l'Escurial, le 13 septembre, l'an 71 de son aage, et de son règne le 41 et 9 moys.

Au moys de novembre suivant, le jeudy 5 d'iceluy, Mr Nicolas de Thou, évesque de Chartres, trespassa en son chasteau de Villebon, à quatre lieues de Paris, et fut enterré en l'église de Saint-André-des-Arts de laditte ville, au sépulcre de ses ancestres. Le lundi 9 dudict moys, sur l'advis que le Chapitre de Chartres eut de son déceds, il commit Mr Fleury d'Aubermont, chantre ; Jacques Soreau, grand-archidiacre ; Jacques Mestivier, soubz-chantre, et Florent Mathieu, chanoine dudict Chartres, pour se trouver à son inhumation. Sur la contestation qui arriva au convoy dudict seigneur entre les chanoines de Nostre-Dame de Paris et ceulx de Chartres, pour le port des quatre coings du poesle, ceulx de Paris prétendant ceste prérogative leur appartenir, pour ce que ledict sieur prélat avoit été autrefois leur confrère et archidiacre de Josas en leur église, ceulx de Chartres l'emportèrent pourtant par arrest, donné sur le champ, pour ce que l'évesque et le Chapitre ne faisant qu'un corps, et ledict seigneur estant mort évesque de Chartres, cest honneur debvoit estre adjugé aux chanoines dudict lieu.

Dès l'heure mesme que la nouvelle de son trespas fut apportée à Chartres, le Chapitre, usant de ses droicts, fit apposer le sceau aux meubles qui estoient demeurés à l'évesché, pour la conservation des droicts de ses héritiers et successeurs, par Ignace Loyseau, son premier huissier ; maistre Jehan Amelotte, archidiacre de Bloys, et Claude Louppereau, chanoine, furent commis pour y assister. Messire Jehan Grenet, procureur du

Roy au baillage de Chartres, fit aussy sceller de son costé, mais quand se vint à la confection de l'inventaire, elle fut faitte en présence des susnommés et de messire François Chouanne, président et lieutenant-général audict baillage, le samedy 7 dudict moys, par Goret, commis au greffe, et ledict huissier de Chapitre assistant à tout. Ce que je remarque pour sçavoir ce qui s'y est passé et s'en servir en mesmes ou semblables occurrences. An. 1599.

Mr le chancelier de Chiverny obtint l'évesché pour messire Philippe Hurault, son fils, qui estoit desjà abbé de Saint-Père-en-Vallée et de Pont-levoy, quoyque fort jeune. Chapitre ayant eu advis de sa nomination, luy envoya faire civilité à l'ordinaire, et attendu l'ouverture de la Régale, nomma aux offices despendants de la justice spirituelle et ecclésiastique dudict évesché. Il laissa messire Hiérosme Le Beau, chancelier de l'église, en la charge de grand-vicaire et d'official, qu'il avoit exercée du vivant de Mr de Thou, institua pour vice-gérant maistre Thomas Mauguin, chanoine official du Chapitre, et du depuis maistre Florent le Noir, aussy chanoine, qui luy avoit succédé en la première charge : maistre Gilles Lusurier fut nommé secrétaire et pour recepvoir l'émolument du sceau, qui debvoit servir à faire les charges de la cour ecclésiastique. Le greffier civil demeura. Maistre Anthoine Mussard, secrétaire du Chapitre, fut commis au greffe criminel, qui l'emporta par arrest contre maistre Charles Paillier qui en avoit esté pourveu par ledict sieur Hurault, évesque de Digne. On adjousta pour grands-vicaires audict Le Beau, messire Fleury d'Aubermont, chantre, et, à la prière dudict seigneur nommé, maistre Gilles Gaultier, chevecier et chanoine de Chartres, qui estoit déjà son grand-vicaire en ses abbayes de Saint-Père et Pontlevoy.

Au mesme temps, messire François d'Escoubleau, fils du sieur de Sourdys, gouverneur de Chartres, quitta son office d'escuyer chez le Roy et son espée pour prendre la soutane, ayant esté pourveu de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marne, diocèse de Poitiers, et peu après de l'archevesché de Bordeaux, vaccant de l'an 1591 par le déceds de maistre Anthoine Prévost de Sansac. Le Pape, à la recommandation du Roy, le créa cardinal-diacre, le 3 de mars, avec le cardinal d'Ossat. N'estant que

An. 1599. cardinal désigné, il chanta sa première messe dans le mesme moys, au grand autel de l'église de Chartres, qu'il aimoit particulièrement et eust bien voulu l'avoir pour Bordeaux, ainsy qu'il m'a faict quelquefois l'honneur de me le dire et qu'il n'avoit jamais souhaité bénéfice que celuy-là. Ce fut un bonheur pour luy d'avoir été sitost pourveu d'une abbaye, archevesché, cardinalat et autres, pour ce que Madame de Beauford, sa cousine-germaine, qui les luy avoit procurés, mourut le samedy de Pasques suivant, avec laquelle il perdit la pluspart de ses espérances, et que, quoyque le feu roy Henry IV et Louis XIII l'aient tousjours considéré et veu de bon œil pour sa vertu et ses belles qualitez, il pouvoit espérer davantage, ceste dame estant tellement chérie de Sa Majesté, qu'elle obtenoit tout ce qu'elle demandoit.

Le Roy estoit tellement coëffé de ses appas, qu'il avoit dessaigné de l'espouzer. Il en avoit communiqué avec le cardinal de Florence, légat, pour faire dissouldre son mariage avec la reyne Marguerite et la prendre à femme et légitimer Mr de Vendosme, Alexandre, son frère, et Catherine leur sœur, par un subséquent mariage. Le légat fit ce qu'il peut pour le desmouvoir de ceste entreprinse, en laquelle persistant, il practiqua les princes et grands du royaulme, pour s'y opposer. On n'en fut en peine, la mort l'ayant enlevée dans ses couches avec son enfant, le 10 d'apvril. Autant qu'elle avoit été belle en sa vie, autant elle parut layde en sa mort, étant partie de ce monde avec des convulsions horribles, qui la rendirent si difforme et hydeuse qu'elle faisoit de la peine à la veoir. Le médecin du Roy, qui estoit présent à sa dernière heure, ne peult se tenir de dire que véritablement c'estoit une œuvre de Dieu, et le Roy qui estoit à Fontainebleau s'estant mis en chemin pour la venir veoir, adverty de la façon qu'elle estoit morte, s'escria en pleurant qu'il recognoissoit que Dieu aymoit la France, pour n'avoir permis qu'il effectuast son dessein. Le sieur de Sillery, qu'il avoit envoyé à Rome pour suivre la dissolution du mariage d'entre luy et laditte reyne Marguerite, ayant, auparavant qu'arriver à Rome, qui fut seulement le 19 apvril, receu nouvelle du déceds de laditte duchesse de Beaufort, obtint facilement du Pape la cassation de ce mariage de leursdittes Majestés; qui ne luy eust esté accordé

par Sa Sainteté, ny consenty par la reyne Marguerite du vivant de laditte duchesse. Le Roy en attendant s'en alla à Bloys passer les chaleurs de l'aoust. An. 1599.

Quelque temps auparavant, messire Philippes Hurault, chancelier de France, par les practiques de quelques hayneux qu'il avoit près le Roy, fut commandé se retirer de la Cour. Il passa quelques moys en sa maison d'Esclimont, d'où il s'en alla à Chiverny, autre sienne maison dans le Blésois, où il trouva sa tombe, comme il y avoit eu son berceau, y estant décédé le 29 juillet de ceste mesme année, aagé de 72 ans. Ce personnage estoit fort accord et qui sçavoit touttes les intrigues de la Cour, avoit si bien mesnagé sa fortune que, quoyque l'envie l'eust attaqué souvent, elle estoit tousjours demeurée vaincue par sa prudence, qui sçavoit parer à ses disgrâces, et n'eust esté que la mort couppa le filet de sa vie en ceste dernière retraicte, il s'estoit rendu tellement nécessaire dans les affaires, qu'on eust esté obligé de le faire retourner, avec plus de gloire que ses ennemys ne luy avoient practiqué d'ignominie, le faisant retirer. Il avoit, dès le 13 may 1566, espouzé dame Anne de Thou, fille aisnée de Christophe de Thou, chevallier, seigneur de Celi, de Boureil, premier président au Parlement de Paris, et de Jacqueline de Tules, sa femme, qui décéda le 27 juillet 1587. Il eut d'elle Henry, qui décéda au château de Vibray, aagé seulement de dix-huit mois, 1574; Henry, comte de Chiverny, baron d'Uriel, seigneur d'Esclimont, de Gallardon, de Bréteucourt et la Tremblaye, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roy, gouverneur pour Sa Majesté des villes de Chartres et des pays Chartrain et Blésois, et son lieutenant-général au gouvernement d'Orléans et bailly de Chartres; Philippes, évesque de Chartres, abbé de Saint-Père-en-Vallée dudict Chartres, Pontlevoy, Royaulmont et la Valasse, et premier aumosnier de la reine Marie de Médicis; Louis, comte de Limours, vicomte du Tremblay, baron d'Uriel, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et bailly de Chartres; Marguerite, Anne et Catherine.

Messire Pompone de Belièvre, seigneur de Tiberval en ce diocèse de Chartres, succéda en la charge de chancelier audict sieur de Chiverny, au grand contentement d'un chacun.

Dès le moys de mars de ceste année, messire Henry, duc

An. 1599. de Joyeuse, comte du Bouchage et seigneur d'Aulneau, qui, après la mort de sa femme, sœur du duc d'Espernon, s'estoit rendu capuchin, et depuis, par un bref du Pape, obtinct, par les importunités de la Ligue, de sortir de cet ordre avec commutation de son vœu en celuy de chevallier de Malthe, pour servir de chef aux Ligueurs de Languedoc et faict mareschal de France, retourna aux Capuchins de Paris reprendre son ancien habit. Ce changement, autant prompt qu'inespéré, appresta bien à dire et penser aux courtisans, qui en eurent plus de suject, quand ils veirent ce seigneur soubz le nom de Père Ange de Joyeuse paroistre dans les meilleurs chaires de France et passer pour un des meilleures prédicateurs de son temps, quoyqu'il n'eust d'autre estude que des humanités, soutenues d'une grande éloquence.

CHAPITRE XI.

Jubilé. Citadelle de Chartres ruinée. Mariage du Roy. Guerre en Savoye. Mort de la Royne douairière. Paix avec le duc de Savoye, qui baille au Roy la Bresse et autres pays, pour le marquisat de Salusses. Jubilé à Orléans pour le restablissement de l'Eglise. S[te] Croix ruinée par les hérétiques. Naissance du roi Louis XIII et d'Anne d'Autriche sa femme, en mesme temps. Conjuration contre le Roi; faict coupper la teste au maréchal de Biron. Manufactures instituées en France. Mort de la princesse de Béarn. Carmélites receues en France. Clément VIII meurt, Léon XI lui succède, puis Paul V. Déceds de M[r] Augustin le Prévost, doyen de Chartres; Robert Boüete luy succède. De M[res] Philippes des Portes et Regnault de Beaulne, archeuesque de Bourges.

On couroit de touttes parts à Rome, en 1600, pour y gaigner le jubilé, ouvert par le pape Clément VIII, auquel se trouvèrent plus de trois cent mille François. Le cardinal de Sourdys, qui avoit receu le bonnet par le comte Ludovic Languisciola, camérier de Sa Saincteté, partit de Chartres, où il demeuroit avec son père, gouverneur de la ville, pour s'y en aller et rendre ses debvoirs et remerciements au Pape de ce qu'il luy avoit pleu l'admettre au sacré collége des cardinaux. Il se trouva à l'ouverture de la Porte Saincte, le 13 janvier, auquel jour elle avoit esté remise de la veille de Noël, où elle se doibt faire, à cause de la maladie de Clément, qui estoit incommodé de ses gouttes. An. 1600.

Le 3 dudict, mourut messire Louis Boucher, doyen de Chartres, au lieu duquel fut esleu maistre Augustin le Prévost, archidiacre de Pinserais en laditte église, le 11[e] suivant. Quasi au mesme temps, les Chartrains, ennuyés de fournir la solde des garnisons de la citadelle, que le Roy avoit fait bastir en leur

An. 1600. ville après sa réduction en son obéissance, députèrent messire François Chouayne, président et lieutenant-général au baillage dudict lieu, pour aller en Cour supplier Sa Majesté de leur oster ceste espine du pied, qui ne servoit qu'à les ruiner et le pays, sur lequel se levoit de grosses sommes, pour le payement et entretien des Suisses et Gascons, qui les gardoient sans besoing ny nécessité, ceste ville estant au milieu de la France, qui jouissoit d'une profonde paix. Ledict sieur Chouayne, estant allé trouver Sa Majesté, luy fit la harangue suivante: « Sire, » parmy tant de grâces que Dieu a faittes à votre Majesté, » ceste-cy se peult bien dire la plus grande et comme miraculeuse d'avoir estably une paix si entière par tout son » royaulme, en un temps que l'espérance en estoit du tout » désespérée en l'opinion des hommes. A l'honneur, Sire, de » vos victoires, la fortune et ceulx qui ont suivy vostre Majesté » ont eu quelque part; mais, à ce grand ouvrage de la paix, la » France advoue qu'à vostre Majesté seule elle en doibt la » louange et la gloire. La France aussy à cette occasion bénira » sans fin en ses vœux et prières le règne de vostre Majesté; et, » de vérité, Sire, comme vos plus belles actions ne sont point » encores tant estimées, que le bien, où pour but elles aspirent, » aussy tant de haults faicts et d'actes glorieux de Vostre » Majesté, bien qu'ils ayent porté son beau nom par tout le » monde, ne couronnent poinct pourtant ses louanges d'une » gloire si luisante et si belle, que faict ce dernier chef-d'œuvre » de la paix, par lequel, Sire, Dieu vous a faict la grâce de » redonner, se peult dire, l'âme et la vie à la France et à vos » subjects. Il est vray que touttes les villes, mesmes les plus » éloignées, jouissent désjà de ce bien tant aymé, et Chartres, » qui est aux portes de Paris, au milieu de la Beaulce, et le » lieu, Sire, où vostre Majesté a esté sacrée, a seulement ouy » le nom de la paix et sent encores les effects de la guerre. » Nous avons dans nos murailles une citadelle et une garnison, » nous logeons encores dans nos maisons des soldats, et contribuons tous les jours à leur entretenement. C'est pourquoy, » Sire, nous confiant en la clémence de Vostre Majesté, nous » venons à ses pieds luy faire une très-humble requeste, qu'il » luy plaise nous oster du tout ces marques de continuation de » guerre et nous laisser au lieu la garde de nos cœurs et de

» nos volontez à son service, l'amour et la crainte seule de An. 1600.
» Vostre Majesté, afin que désormais, nous puissions vivre en
» quelqu'asseurance et en repos, soubz l'obéissance de ses lois
» et de sa justice. Que s'il plaist à Vostre Majesté nous faire
» ceste grâce entière, comme touttefois nous l'espérons de sa
» bonté, nous la supplions au moins qu'en considération des
» grandes et continuelles charges que nous avons portées jus-
» ques icy, elle ait agréable de nous descharger de l'entretene-
» ment des soldats et nous rendre la porte de la ville et l'église,
» qui est enclose dans la citadelle avec les tombeaux et les
» sépulchres de nos parens, dont les âmes bienheureuses, qui
» sont au ciel, joignent, Sire, leurs sainctes prières avec les
» nostres, pour obtenir de Vostre Majesté ceste grâce, laquelle
» remportant avec nous, tous vos habitans, Sire, prieront
» Dieu incessamment et de plus grande affection, qu'il luy
» plaise pour longues années conserver Vostre Majesté à la
» France et la bénir de plus en plus de ses grâces. »

Le Roy, recognoissant que ceste citadelle estoit véritablement inutile au milieu de son royaulme, ne subsistoit qu'au détriment de ses finances et à l'oppression de ses sujects, consentit qu'elle fust abbatue, en payant par la ville au sieur de Valiraux, qui en estoit gouverneur, la somme de dix-huit mille livres. Messire de Montescot, thrésaurier des parties casuelles, fit ce plaisir aux habitans, ses compatriotes, d'advancer cette partie pour eux, moyennant le payement de laquelle la citadelle fut remise entre les mains desdicts habitants, le jeudi 9 febvrier de ceste année, qui ne mirent tant à l'abattre, qu'on avoit esté à la bastir. Dès le 13 dudict moys, qui estoit le lundy gras, on commença d'entrer dans l'église de Saint-Michel, et le mardy on y dist la messe dans la chapelle de Sainte-Anne, qui estoit demeurée en son entier en icelle, pour faire les dévotions, tant du gouverneur que de ses soldats. Le reste de la sepmaine, l'on travailla à vuider l'église des terrasses qui estoient jusques aux voultes, le long de la première allée du costé du cimetière, et à restablir le grand autel auquel on dict la messe de paroisse, le dimanche suivant, au grand contentement des paroissiens, qui avoient, durant tout le temps que la citadelle fut debout, esté fort à l'estroict ès cryptes de l'église de Saint-Anian, qui leur avoit esté assignée pour faire leurs dévotions.

An. 1600. Le mercredy des Cendres, maistre Adrian Hobescour, curé de laditte église, estant venu en icelle, après disner, comme il parloit dans le chœur d'icelle à plusieurs personnes, du nombre desquelles j'estois, leur dict: « Je n'ay plus de regret de mourir, » puisque je me revoy dans mon église, » et se tournant vers un vicaire, luy dict: « Messire Jehan, voilà où je veux estre » enterré. » Et s'en estant retourné en son presbytère perdit la parole, et décéda, le 20e du mesme moys, et fut enterré le premier dans le chœur de laditte église, après son restablissement.

Pendant ce temps-là, le Roy, qui avoit obtenu la dissolution de son mariage d'avec la reyne Marguerite, fut supplié par son Parlement et ses sujects de prendre alliance en quelque famille, digne de sa grandeur, pour laisser un daufin à la France, successeur de sa couronne et de son sceptre. Il s'y trouvoit fort empesché, ne trouvant party qui le peust contenter. Enfin le Pape luy proposa Marie de Médicis, princesse de Florence, fille de François, grand-duc de Toscane, et de Jehanne, archiduchesse d'Autriche, royne née de Hongrie et de Bohême, laquelle il accepta de sa main et envoya les sieurs de Sillery et d'Alincourt, pour passer le contract de mariage, qui fut signé le 25 d'apvril.

Si les pensées du Roy voloient de delà les monts, touttes n'estoient pour elle, il y en avoit aussy pour dompter la contumace du Savoyard qui lui retenoit le marquisat de Saluces et reculoit à le rendre. Il promettoict la Bresse en eschange, mais qu'on le print au mot, on ne tenoit rien. Sa Majesté, lasse de ces délayements, se rendit à Lion, le 8 de juillet, où les députés du Duc vindrent la trouver : elle leur parla hault, disant qu'il n'entendoit plus endurer que leur duc l'amusast de parolles, qu'il demandoit des effects et vouloit sçavoir sa dernière résolution. Le Duc n'ayant contenté le Roy, il délivra commission pour la creue des gens de pied et pour la levée des pionniers, desquels Chartres fournit bonne partie, que Saditte Majesté appeloit ses allouettiers de Chartres, à cause que le pays fourmille d'allouettes et s'y en prend quantité par les paysans, et fit telle diligence qu'en douze jours il fut prêt de marcher. Il ne perdit point temps, il attrapa Bourg-en-Bresse et Chambéry, qui se rendirent avec tout ce qui est audeçà du Rhosne.

Bonnaventure Calatagirona, général des Cordeliers de l'Observance, qui avoit esté employé pour la paix de Vervins entre les roys de France et d'Espagne en 1598, et en ceste année créé patriarche de Constantinople, s'entremit pour accorder le Roy avec le Duc : il ne put, pour ce que ce dernier se faisoit tenir à quatre et ne vouloit ouyr ny parler d'aucun accommodement. Ce que voyant le Roy, qui avoit renforcé ses troupes, il poursuivit ses premières terres et surmontant la difficulté des rochers et précipices, fit monter à force de bras le canon, lequel ayant fouldroyé des villes et chasteaux, qu'il sembloit que la nature eust rendues imprenables, les força et les print. Le Duc ne s'en remuoit pas, endormy par quelques pronostiquemens qui lui avoient asseuré que ceste année-là il n'y auroit poinct de roy en France, mais ils ne luy avoient pas dict qu'il seroit en son païs, pour conquérir son estat. Monmélian, assis sur un roc qui sembloit ne pouvoir estre dompté que par la patience de plusieurs années, à cause de son assiette, ou par une extrême nécessité qui n'a point de garand, ne peult échapper de ses mains, non plus que la Maurienne et la Tarentaise. Le reste eust suivy de mesme, et cet inconsidéré prince se fust veu despouillé de tout ce qu'il avoit, n'eust esté que le Pape se mit en peine de le réconcilier avec le Roy. Il envoya pour cest effect Pierre Aldobrandin, cardinal, son nepveu, vers le Roy, pour parler d'accommodation. An. 1600.

Passant par Florence, il y trouva messire Roger de Bellegarde, grand-escuyer de France, qui y avoit esté envoyé par Sa Majesté, avec pouvoir d'espouzer la princesse de Florence en son nom, par paroles de présent. Il fut bien ayse de trouver ceste occasion, pour se faire recognoistre au Roy et de faire comme légat la cérémonie de leurs espouzailles qui fut le 5 d'octobre. La solennité passée avec de très-grandes magnificences, que fit le duc de Florence, pour honorer sa niepce, elle partit, pour venir trouver le Roy qui l'attendoit à Lion. Le légat print un autre chemin pour avoir moien de s'abouscher avec le duc de Savoye et le disposer à la paix. Il le trouva à Turin, où luy ayant fait sçavoir le suject de sa venue, il n'ouït que des menaces, semblables à ces grands vents qu'une petite pluye abbat, ayant esté contraint de venir luy-mesme demander la paix au Roy, dans le moys de décembre. Sa

An. 1601. Majesté se rendit à Lion, le 9 du mesme moys, pour accomplir son mariage avec la royne qui l'y attendoit. Le légat s'y trouva aussy et y bénit de nouveau les nopces de Leurs Majestés; durant les solennités desquelles madame Louise de Lorraine, royne douairière de France, veufve du feu roy Henry III, comme si elle eust esté contente de voir une autre royne en sa place pour le bonheur de la France, passa à une meilleure couronne. Ce fut une des plus sages et vertueuses princesses de son aage, qui venoit souvent à Chartres, pour y faire ses dévotions et austérités qui estoient grandes, à l'égard mesmes des religieuses plus réformées.

Les nopces du Roy passées, le Roy donna audience aux ambassadeurs du duc de Savoye, avec lesquels il transigea pour le marquisat de Saluces, qu'il laissa audict duc, en eschange de la Bresse, Bugey, Valromey et le bailliage de Gex et autres places, tant de celà que delà le Rhosne, pour estre désormais réunis et incorporés à la couronne de France, comme domaine et patrimoine d'icelle, sans qu'elles en puissent estre désunies ni séparées à l'advenir, pour quelque occasion que ce soit. Ceste paix ayant esté accordée et publiée à Lion au moys de febvrier (comme elle le fut par tout le royaulme au moys de mars), le Roy s'en revint à Paris pour y passer le reste de l'hiver.

Cependant le Roy qui avoit obtenu du Pape la continuation du jubilé pour toutte l'année 1601, à Orléans, pour ayder au restablissement de l'église de Sainte-Croix, détruitte par les hérétiques durant les troubles derniers, s'y transporta avec la royne pour en recueillir le fruict, en attendant celuy qu'on espéroit de son mariage, la royne estant désjà grosse. Ayant faict leurs dévotions, ils furent à Blois et à Chambort, où ayant faict quelque séjour, ils s'en allèrent à Fontainebleau, où quelque peu après la reyne accoucha, le 27 septembre, sur les onze heures du soir, d'un daufin, au grand contentement des François. Sitost que la nouvelle en fut venue à Chartres, on chanta le *Te Deum* en actions de grâces, et les feux de joie furent faits par toutte la ville. Les naturalistes disent que les diamants ne se découvrent point qu'après un tremblement de terre qui ouvre la mine qui les enterre; aussy a-t-on remarqué que, quelques jours auparavant l'accouchement il y eut un grand tremblement de terre, comme si, par cest effort, la nature eust

voulu nous descouvrir ce daufin, plus précieux que tous les diamants que cest élément cache dans son sein. An. 1602.

Sitost que cest enfant tant désiré fut venu au monde, son père luy mit en main une espée, priant Dieu qu'il fust le défenseur de son église et de la religion catholique. Bon augure qui a très-bien réussy, ce prince ayant esté le fléau des hérétiques et le protecteur des catholiques, tandis qu'il a régné.

Cinq jours au précédent, sçavoir le 22 du mesme moys, estoit née à Madrid, dame Anne-Marie-Maurice, première fille de Philippes III, roy des Espagnes, et de dame Marguerite, son espouse, comme si le ciel eust voulu faire naître en mesme temps que nostre prince, pour estre un jour joincte avec luy par un saint hyménée.

Sur la fin de l'année, 27 décembre, décéda à Saint-Arnoult-en-Iveline, dame Jeanne de Coesmes, fille unique de Louis de Coesmes, seigneur de Lucé, et de dame Anne de Pisseleu, veufve en premier lit de Louis, comte de Montafier, et en second de messire François de Bourbon, prince de Conti, s'en allant à Lucé au Mayne, pour y faire espouzer madame Anne de Montafier, sa fille, à messire Charles de Bourbon, comte de Soissons, ce qu'elle fit faire de son vivant audict Arnould, d'où, après son décès, son corps fut apporté à Chartres et delà audict Lucé.

Le Roy, se voyant à bout de la guerre contre le Savoyard, croyoit jouir de la douceur de la paix, à l'ombre des palmes et lauriers qu'il s'estoit acquis à la poincte de son espée; mais il fut bien étonné, quand il se veid traversé dans le commencement de son repos par les mouvements qu'excitèrent quelques-uns jaloux de sa gloire, pour luy ravir non-seulement le fruict de ses travaux, mais encores sa couronne, voire sa vie. Ils faisoient courir le bruict que le Roy vouloit mettre des garnisons dans plusieurs villes pour establir le sol pour livre et autres subsides, à dessein d'aigrir le peuple, qui ne reçoit qu'à regret telles déjoies. La Guyenne et le Poitou commencèrent les premières à faire du bruict et menacèrent les commissaires, s'ils ne sortoient bientost de leurs provinces, de faire main basse sur eux. Le Roy y envoya, puis alla luy-mesme à Orléans, Blois, Tours et Poitiers, où ayant faict entendre à ses sujects qu'il ne désiroit d'autres forteresses ou garnisons, que les cœurs de ses

An. 1603. subjects, ni d'autres subventions que celles qui procédoient de leurs bonnes volontés pour le maintien de sa couronne, rompit par sa présence tous les mauvais desseins de ces brouillons, qui taschoient de troubler son repos, et par ceste cavalcade apaisa tous les remuements que ces factieux prétendoient faire, et, au lieu de malédictions qu'ils s'imaginoient debvoir tomber sur son chef par les peuples, qu'ils vouloient intéresser en leur rébellion, il s'en retourna chargé de bénédictions. Les François se laissent emporter facilement aux premières impressions qu'on leur donne, mais l'amour qu'ils portent naturellement à leur prince est si puissant que, sitost qu'ils le voyent, ils sont contents et se mettroient volontiers en pièces pour son service. Aussy le Roy de France est appelé : *Rex Francorum*, roy des François, où les autres ne prennent que la dénomination du pays où ils règnent, comme : *Hispaniarum*, *Angliæ*, *Scotiæ*, ainsy des autres, pour faire veoir que les autres possèdent des provinces, les roys de France possèdent les cœurs de leurs sujects.

Le Roy donc, ayant désabusé les siens de la mauvaise impression qu'on leur avoit donnée, s'en revint avec l'asseurance de leur fidélité. Il y avoit encores le duc de Bouillon, qui faisoit de la peine à Sa Majesté. Comme il estoit d'un esprit remuant, il ne pouvoit trouver le repos; le mareschal de Biron encores moings, qui, par une présomption excessive de son mérite, pensoit n'estre assés recongneu de ses services. Ceste passion est un aveuglement de l'âme, qui l'a porté dans les précipices de la mécongnoissance, et tient pour trop basses et petites les récompenses que d'autres plus judicieux tiendroient pour fort haultes et très-grandes. Le duc de Biron avoit rendu de grands services au Roy, il est vray, mais si l'on considère les advantages qu'il avoit receus de sa libéralité, il debvoit estre content de se tenir pour bien recongneu. Néantmoings, Sa Majesté aiant descouvert qu'il brassoit soubz main quelque trahison contre sa personne et son Estat, le fit saisir par messire de Praslin, capitaine des gardes, et, par jugement du pénultième de juillet, luy fit coupper la teste dans la Bastille, le dernier du mesme moys. Ceux de Chartres n'en furent faschés, les ayant fort gourmandés durant et après le dernier siége de la ville.

L'année suivante fut assez paisible, fors que vers Pasques,

les Huguenots, demeurants en icelle, ayant demandé une église An. 1604.
et cimetière, il cuida y avoir rumeur, qui fut apaisée par la prudence de M. François Chouayne, lieutenant-général, et, selon les édits, leur fut assigné lieu au Pont-Tranchefestu, à deux lieues de Chartres, pour y faire leur presche, et un cimetière au bout de la rue de la Bourdinière, proche Sainte-Foy.

Le Roy, se voyant en paix, feit venir de divers lieux des ouvriers pour la manufacture des ouvrages de soye, et pour ce, commanda qu'on fist planter des meuriers blancs, pour nourrir les vers à soye et députa personnes pour en avoir le soin, avec officiers, pour conduire les ouvrages. Ce commandement estant venu à Chartres, on planta quantité de ces meuriers sur les grands chemins, qui n'y demeurèrent guères, ayant tous esté rompus et arrachés par la malice des passants, ou négligence des commissaires, de manière qu'à peine pourroit-on à présent en trouver un seul, quoiqu'ils eussent prins le solage à gré.

Sur le commencement de l'année suivante, sçavoir, le 3 du moys de febvrier, décéda sans enfans Madame Catherine de Bourbon, sœur du Roy, femme de Henry, duc de Bar, marquis du Pont, fils aisné de Charles III du nom, duc de Lorraine, qu'il avoit espouzée, le pénultième de janvier 1599. Le duc de Bar la fit embaumer et mettre dans un cercueil de plomb, couvert d'un autre de bois, puis dans un carosse tiré à quatre chevaux, bardés de velours noir, comme estoit aussy couvert le carosse, qu'il fit conduire jusques sur la frontière de France, où ceux qui avoient ordre du Roy la furent recepvoir et la conduisirent à Vendosme, pour y estre inhumée près d'Antoine de Bourbon, son père, roy de Navarre, ainsy qu'elle l'avoit désiré par son testament et en avoit fait instance à son frère. Ce fut une bonne princesse, en laquelle on ne remarquoit rien à reprendre, que ceste obstination qu'elle avoit en la religion prétendue réformée, en laquelle elle voulut mourir, comme elle avoit vescu.

Les Carmélites vindrent ceste année en France, à la poursuitte de Mademoiselle Catherine d'Orléans, sœur de messire de Longueville, et furent mises au prieuré de Nostre-Dame-des-Champs, du faubourg Saint-Jacques, à Paris, prieuré dépendant de Mairemoutier, qui leur fut donné par le cardinal de Joyeuse, abbé dudict lieu, et confirmé par le pape Clément VIII.

An. 1606. Quelques devins ou généthliaques avoient prédict à ce souverain-pontife qu'il devoit mourir ceste année; ils ne furent assés ponctuels en leur prédiction, estant seulement décédé l'année 1605, le 3 de mars. Soixante cardinaux estant entrés au conclave, esleurent, le 1er d'apvril, Alexandre de Médicis, cardinal-prebstre du tiltre de Saint-Jean et de Saint-Paul, dict le cardinal de Florence, qui avoit naguères esté légat en France, lequel print le nom de Léon XI.

Le Roy receut force contentement de ceste élection, espérant qu'estant parent de la Reyne et de mesme famille qu'elle, il se porteroit pour les intérêts de son Estat. Il manda par touttes les cathédrales du Royaulme, par ses lettres données à Fontainebleau, le 11e apvril suivant, qu'on en rendît action de grâces à Dieu. Le *Te Deum* en fut chanté à Chartres le 13 du mesme moys. Mais ceste joye fut courte, n'ayant siégé que vingt-sept jours, au bout desquels on receut nouvelles de sa mort. Camille Borghèse, romain, cardinal-prebstre du titre de Saint-Chrysogon, aagé de 53 ans, fut esleu en son lieu et print le nom de Paul V, le 16 may, et fut couronné le jour de Pentecoste 29 du mesme moys.

Ceste année fit veoir trois éclypses, deux de lune et une de soleil. Ceste dernière parut le 2 d'octobre, fort grande et espouvantable, sur l'une heure après midy. Cest astre étoit tellement obscurci qu'on ne voyoit presque goutte; et ceux qui estoient malades, lors d'icelle, voire ceux qui estoient en pleine santé, eurent beaucoup à souffrir.

Le 18 d'apvril 1606, décéda maistre Augustin le Prévost, doyen de Chartres, au lieu duquel le Chapitre esleut maistre Robert Bouete, qui luy avoit déjà succédé en l'archidiaconé de Pinserais en la mesme église.

Le 6e d'octobre suivant, trespassa en son abbaye de Bonport, diocèse de Rouen, maistre Philippes des Portes, chartrain, aagé de 61 ans, grandement chéry des roys Henry III et IV pour son humeur doulce et complaisante. Il s'estoit, dès sa jeunesse, addonné à la poésie françoise, en laquelle il excella. Ceste estude n'empeschoit qu'il ne fust employé aux affaires de conséquence, veu que, tandis que Mr de Joyeuse posséda l'esprit du Roy Henry III, ce seigneur, qui l'affectionnoit, s'en servit en plusieurs occasions; après la mort

duquel il se retira de la Cour et composa sa version des Pseaulmes de David en vers françois, très-bien receue d'un chacun. Il fut pourveu de l'abbaye de Josaphat-lez-Chartres, dès l'an 1582, et d'une prébende dudict Chartres, le dernier jour de may 1583, qu'il garda jusques en 1595, qu'il la résigna à Jean Tulloue, son nepveu. Il fut aussy abbé de Tyron, du Vaulx de Cernay et Bonport, et chanoine de la Sainte-Chapelle, et prieur de Vannes. Le roy Henry IV le fit son conseiller d'Estat et voulut luy commettre la direction de Mr le Dauphin, depuis Roy de France, soubz le nom de Louis XIII, de laquelle grâce il remercia Sa Majesté, à cause des incommodités de son aage. An. 1606.

Décéda aussy à Paris R. P. Mr Regneault de Beaulne, archevesque de Bourges, puis de Sens, abbé de Coulombs et Bonneval au diocèse de Chartres et grand aulmosnier de France, personnage des plus savants de son temps, et à la prudence duquel la France doibt beaucoup, pour l'avoir, s'il le fault ainsy dire, garantie du naufrage, lequel elle sembloit ne pouvoir éviter durant les divisions et désordres de la Ligue, par l'heureuse conversion du Roy, à laquelle il travailla beaucoup et en vint à bout, ayant par son sacre et onction appaisé toutes les tempestes qui tourmentoient le royaulme, comme l'on dict que l'huile jetée dans la mer calme tous ses orages.

CHAPITRE XII.

Jésuites reviennent en France, sont demandés à Chartres. On offre la Théologalle et Préceptorialle pour un fond; sont remerciés. Mort de Mr de Montpensier. Mariage de Mr le duc d'Orléans avec la fille d'iceluy, et de Mr de Vendosme avec mademoiselle de Mercœur. Première entrée de Mr Hurault en l'église de Chartres. Venue de la Reyne au dict Chartres. Le roi Henri IV le Grand, tué; son cœur, qu'on portoit à la Flèche, reposa à Chartres. Service en l'Eglise du dict lieu pour Sa Majesté. Contestation pour les rangs et séances. Bout de l'an dudict seigneur Roy, faict en la Cathédrale de Chartres, et aux Cordeliers par les officiers des Corps et Eschevins. Mort du duc de Mayenne. Minimes de Chartres.

An. 1607. L'ANNÉE 1604, les Jésuites, ayant esté remis en France, par la bonté du Roy, Chartres les demanda en 1605 et les obtint. Ils n'y sont néantmoings venus, faulte d'un fond. La théologalle de l'église de Chartres ayant vaqué par le trespas de messire Raoul Charpentier, décédé le 10 may 1607, fut un suject à ceux qui les désiroient de proposer à messire Hurault, nommé à l'évesché dudict lieu et qui avoit obtenu du Roy la nomination aux bénéfices, durant la régale qui estoit en l'Eglise de Chartres, de réserver ceste prébende, pour commencer le fond nécessaire pour leur entretien, avec ce que la ville a accoustumé de donner pour l'appoinctement d'un principal au collége, où on avoit arresté de les mettre. En l'an 1605, sur la proposition qui fut faicte de les demander, ce dict seigneur avoit rescompensé messire Nicolas de Baste qui exerçoit ceste charge, d'une prébende et chanoinie libre, pour leur bailler le revenu de celle qui est affectée pour un précepteur. Ceste prébende ayant vacqué environ deux ans, l'on remit

l'affaire sur le tapis et tascha-t-on de la renouer, le 26 juin de ceste année, en l'assemblée commune de la ville, attendu la nécessité de pourveoir de principal et de régents au collége : il fut arresté en icelle qu'on prieroit MM. du Chapitre de Chartres de commettre quelqu'un de leur compagnie pour amener les Echevins en conférer avec ledict sieur Hurault. Le Chapitre commit maistre Jean de Reynes, chambrier et chanoine en l'église dudict Chartres, le 7 juillet, pour avec eux veoir ledict seigneur sur ce suject et luy représenter que les prébendes préceptoriale et théologalle estant vaquantes, le revenu d'icelles pouvoit facilement estre affecté à l'establissement des Pères Jésuites qui s'acquitteroient très-dignement et de l'une et de l'autre charge, ayant parmy eux personnes capables de prescher la parole de Dieu au peuple et d'instruire la jeunesse; joinct que leur établissement dans la ville la rendroit meilleure et le collége plus célèbre par le bel ordre qu'ils tenoient à l'instruction des enfans, tant ès sciences qu'en la piété, religion et dévotion, et par le nombre des escholiers qui y viendroient des autres endroits, qui apporteroient de la commodité aux habitans, soit en prenant des pensionnaires, soit en leur fournissant leurs nécessités, ou en quelqu'autre façon, dont ils feroient quelque proficit; que, pour un théologal, ils auroient toute une compagnie, laquelle estant garnie de gens doctes, satisferoient à ceste charge, qui avoit esté comme négligée par les précédents théologaux, qui se seroient assés mal acquittés de leur debvoir, le dernier, n'ayant depuis un longtemps faict une seule prédication ni leçon, de manière que le peuple estoit demeuré sans instruction, où ces Pères estant admis à ceste charge, s'estudieroient à si bien faire qu'un chacun en recepvroit de la satisfaction et du contentement; qu'il ne se passeroit feste ny dimanche, qu'il n'y eust prédication; et, s'il se trouvoit dans la ville quelque habile homme de leur société, ils seroient fort ayses le faire ouyr en public. De plus, que dans la ville et par le diocèse, y ayant nombre d'ecclésiastiques qui, faulte d'occupation aux bonnes lettres, s'amusoient ou à la fainéantise, ou aux débauches, voyant qu'on feroit . . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

An. 1607.

An. 1614. . . . .
. . . . (1).

CHAPITRE XIII.

. . . .
. . . .
. . . .

Quelques mouvements s'eslevèrent dans quelques salons de la part des princes contre le marquis d'Ancre, qui avoit espouzé Aliénor Galigay, sœur de lait de la Reyne, auquel ils s'imaginoient que ceste dame déféroit trop et à quelques autres. Le prince de Condé se retira à Chasteau-Raoul en Berry, le duc de Mayenne à Soissons, le duc de Nevers en Champagne et M. de Longueville à Amiens. Mr de Vendosme estoit demeuré à Paris avec le duc de Bouillon. La Reyne fit arrester le premier dans sa chambre au Louvre; et pour l'autre, ayant seu la détention dudict seigneur de Vendosme, s'enfuit de Paris à Sédan, craignant encourir mesme peine que luy. La Reyne estimant que ce fust un party formé, dépescha incontinent vers tous les gouverneurs des provinces, pour les advertir de ce qui se passoit et les exhorter à continuer au service du Roy et au maintien de l'Estat.

Le comte de Saint-Paul, gouverneur et lieutenant du Roy en l'Orléanois et pays Chartrain, vint aussitost à Chartres, le

(1) Il y a dans l'Histoire de Souchet deux lacunes : l'une, que nous avons déjà signalée, et qui devait comprendre le récit des cérémonies du sacre de Henri IV dans l'église de Chartres; l'autre qui se trouve en cet endroit, et qui comprend, outre l'histoire des dernières années du règne de Henri IV, le récit de l'assassinat de ce prince et de la réception de son cœur dans la cathédrale lorsqu'il fut transporté à La Flèche. Cette lacune est considérable, car elle embrasse les années de 1607 à 1614. Au reste, ce sont là assurément des omissions volontaires, car dans le manuscrit original l'ordre des pages est régulièrement suivi.

1er febvrier, qui donna ordre de faire la garde aux portes de la ville. On ne commença pourtant à la faire que le 18 dudict moys, pour ce que la Reyne, qui taschoit mettre à la raison ledict prince de Condé, ayant envoyé vers luy le duc de Ventadour, son beau-frère, pour le ramener en cour, on attendoit l'issue de sa négociation. Mais, ayant sceu que ledict seigneur prince étoit allé en Champagne trouver ledict duc de Nevers qui avoit assiégé Mézières, ville qui luy appartenoit sur la frontière de la mesme province, la Reyne commanda faire garde exacte partout. Et cependant, sur ce que d'Escurolles, lieutenant du marquis de la Vieuville, seigneur de Vérigny, tous deux du pays chartrain, l'advertit que le duc de Nevers vouloit le contraindre à luy rendre la citadelle; la Reyne y envoya les sieurs de Praslin et la Curée pour l'en empescher. Ce fut trop tard, pour ce que ledict seigneur estoit déjà dedans. Il escrivit de là à la Reyne les motifs de sa retraicte et le suject pour quoy il avoit désiré avoir laditte place. An. 1614.

Le 19 febvrier, le prince de Condé escrivit semblablement à Sa Majesté ce qui l'avoit meu et les autres princes s'absenter de la cour, et, sur la fin de sa lettre, la supplioit accorder la convocation des Estats-Généraux du royaulme, pour réformer les désordres qui s'estoient glissés dans iceluy, depuis la mort du feu Roy, de différer les mariages du Roy avec l'Infante d'Espagne et de Madame avec le Roy dudict royaulme, et de faire revenir en cour Alexandre, chevalier de Vendosme, lequel estoit à Malte. La Reyne, voulant faire veoir la justice de son procédé, escripvit, le 28 du mesme moys, une lettre qu'elle joignit à celle du prince, et les fit publier ensemble, pour justifier la sincérité de ses actions.

Elle ne laissa de lever trois mille Suisses, pour envoyer en Champagne, et deux mille pour augmenter le régiment des gardes, afin de se tenir la plus forte. Et néantmoings pour tesmoigner qu'elle ne désiroit rien tant que la paix et rendre contents les uns et les autres, elle envoya le président de Thou à Sédan, où estoit le prince de Condé, pour le disposer de se trouver à Soissons, pour entrer en conférence avec les députés de Sa Majesté. Ce qu'aiant faict, il vint leur en donner advis.

Cependant messire de Vendosme s'évada du Louvre et se re-

An. 1614. tira en Bretagne, et deux jours après, qui estoit la veille de Pasques, le sieur de la Frette, avec le sieur de la Ventouse, son fils, arrivèrent à Chartres, et le 11[e] du moys d'avril suivant doublèrent les gardes des portes d'une escouade, qui estoit en faction vingt et quatre heures.

Durant ces entrefaictes, la Reyne fit la paix avec les princes, et, le 19 dudict moys, les nouvelles en furent apportées à Chartres. Ce nonobstant, ledict sieur de la Frette demanda, le 21, les clefs de la ville aux habitants, disant les vouloir garder. Ce que luy ayant esté refusé par le lieutenant-général et les eschevins, il s'en alla trouver la Reyne, de laquelle il apporta lettres, le 25, par lesquelles elle enjoignoit aux habitants, nonobstant leur opposition et jusqu'à ce qu'il en fust autrement ordonné, de bailler les clefs de leur ville audict seigneur.

Le 6 may, la gelée et les neiges furent fort grandes à Chartres.

Dès le 13 septembre 1610, la Reyne ayant eu dévotion d'orner le devant du Thrésaur des reliques de l'église matrice dudict lieu, avoit fait marché avec Toussaint de Saint-Jean, maistre menuisier, demeurant à Paris, pour faire le dôme, qui s'y veoit à présent, moyennant la somme d'onze cents livres tournois. Il fut seulement achevé de dorer le 17 mai, veille de Pentecoste.

Le dernier dudict moys, Sa Majesté escripvit aux officiers de la justice, eschevins et habitans de Chartres, que les occasions, pour lesquelles il leur avoit au précédent faict commandement de se tenir sur leurs gardes, estant cessées, l'effect en debvoit de mesme cesser. C'est pourquoy il avoit voulu les en advertir par sa lettre, afin de les libérer des peines et soings qu'ils prenoient à garder leur ville. Ensuite messire de la Frette leva les gardes le 3 de juin, et, deux jours après, messire de Longueville vint audict Chartres, et le dimanche suivant, 8[e] dudict moys, y arriva un commissaire de la part de Sa Majesté, pour informer entre les mains de qui les clefs de la ville avoient accoustumé d'estre en temps de guerre, soit du gouverneur, soit du lieutenant-général, pour en rapporter au Conseil.

M[r] de Vendosme, quoyqu'il eust signé le traicté de Sainte-Menehou, ne laissa de surprendre Vennes; ceste bluette estoit pour allumer un grand feu, qui commençoit déjà à prendre en Poitou, où le marquis de Bonnivet commettoit de grands excès. Pour l'esteindre, le Roy partit le 5 juillet de Paris pour

la Bretagne, où estant arrivé, mit le duc de Vendosme à la raison et le réintégra en son gouvernement. An. 1614.

La Reyne, estant encores à Nantes, escrivit audict sieur de la Ventouse, le 23 d'aoust, qu'il eust à se trouver à Chartres, le 8 ou 10 du moys suivant, où elle debvoit passer en ce temps-là. Tout estant pacifié en ceste province, leurs Majestés reprindrent leur marche vers Paris. Pendant leur voyage, l'on fit des assemblées, pour députer aux Estats, qui avoient esté assignés à Sens, au 10 septembre, et depuis transférés à Paris, au 10 d'octobre suivant. Les sujets du Chapitre s'assemblèrent particulièrement le 29 de juillet, en la justice de Loën, pour députer. Les ecclésiastiques, le 8 d'aoust, se trouvèrent dans la grande salle de l'évesché; la noblesse à la Tour; et le Tiers-Estat . .

. . . .

. . . .

Le dimanche 17 d'aoust, Mr Philippes Hurault, évesque de Chartres, fist la dédicace de l'église des Capuchins, qui devoit d'abord avoir lieu le sabmedy 16 dudict moys.

Sur la fin du mesme moys, Madame de Guise et le marquis d'Ancre se rendirent à Chartres, revenant de Bretaigne. Le jour de Nostre-Dame de septembre, Mr de Mayenne, s'estant rencontré audict Chartres, y fit ses dévotions et s'en alla de la ville après disner.

Le jour précédant, sur le bruict qui couroit que le Roy debvoit passer et y faire son entrée, les habitans firent une monstre générale hors la porte des Espars, où tous les capitaines des quartiers se trouvèrent avec leurs hommes, entre Lucey et Nicochet, pour faire une reveue de tous ceux qui pourroient porter les armes; par l'imprudence de quelques-ungs, y eut un enfant de 5 ans tué et un autre blessé par l'oreille.

Le vendredy 12e, le Roy arriva à Chartres sur les quatre heures du soir et fut receu par tous les corps de la ville. Les habitans furent en armes au-devant et s'y trouva de bons soldats, qui furent estimés par Sa Majesté de quatre à cinq mille hommes. A l'entrée de la ville, messire François Chouaine, président et lieutenant-général, le harangua, et les eschevins le receurent soubs un dais de velours rouge cramoisy aux armes du Roy et de la ville (qui fut depuis donné aux Cordeliers pour le jour du Saint-Sacrement) et le conduisirent par la grande rue

An. 1614. de la porte des Espars, du Bœuf-Couronné et du Cheval-Blanc, en la cathédralle, devant la porte Royalle de laquelle il descendit de dessus une petite haquenée blanche. En entrant dans l'église, y fut receu par Mr de Chartres revestu de ses habits pontificaux, et par les chanoines et habitués d'icelle, tous en chappes de soye, l'orgue et le chœur chantant le *Te Deum*. Après ses prières faites, il se retira à l'évesché. La Reyne estoit arrivée dès les onze heures du matin, qui fut logée au mesme lieu. Le lendemain, fut faire ses dévotions et ouyr messe en la chapelle basse, et après disner fut jouer une partie au tripot de Régnier. Et ayant ouy parler d'une femme nommée la Maunie, qui jouoit fort bien à la paulme, il voulut avoir le plaisir de jouer avec elle, laquelle ayant prins un caleçon, gaigna Sa Majesté, en jouant seulement par soubs sa jambe. Le mesme jour, après vespres, Mr de Vendosme et autres seigneurs firent partie contre quelques jeunes hommes de la ville à la longue paulme dans le Marché-aux-Chevaux, que ces derniers gaignèrent en présence de Sa Majesté.

Le dimanche 14, le Roy partit de Chartres, sur les 7 heures, après avoir ouy la messe, pour s'en aller à Paris; et la Reyne-mère environ une heure après.

Le 16, le cardinal de Sourdis arriva à Chartres, allant aux Estats comme député du bailliage de Bordeaux, avec Mr Antoine de Cons, nommé successeur de Mr Jean du Chemin, son oncle, évesque de Condom, et n'en partirent que deux jours après pour Paris.

Le Roy estant parvenu en son aage de majorité, dès le 27 septembre, fut au Parlement, dès le 2e d'octobre, où il fut déclaré majeur.

Le samedy 18 dudict moys, la châsse dans laquelle estoit contenu le corps de saint Cheron, laquelle depuis deux jours avoit esté trouvée entre deux murailles de la salle dudict Sainct-Cheron, assize en la rue de la Foulerie de Chartres, où elle avoit esté cachée dès les premiers troubles, fut reportée avec cérémonie et processionnellement en l'abbaye dudict Sainct-Cheron par les religieux d'icelle, accompagnés de ceux de Saint-Jean-en-Vallée du mesme ordre et des curés paroissiens dudict Sainct-Cheron et de Sainct-Barthélemy, dépendants de ladicte abbaye.

Tandis que les Estats se tenoient, fut ordonné un jeusne à Chartres, et procession générale, qui se fit aux Cordeliers, le dimanche dernier de novembre, pour prier Dieu d'inspirer les députés ausdicts Estats de faire chose agréable à Dieu et utile à son peuple. Ils furent achevés le 13 febvrier 1615, et les députés congédiés le 24 mars, avec beaucoup de belles promesses du Roy, qui sont demeurées sans effect. An. 1615.

Quelque temps après, la Reyne désirant effectuer le mariage du Roy avec l'Infante d'Espagne et de Madame avec le Roy du mesme royaulme, se résolut à faire le voyage de Guyenne. Les princes, qui ne l'avoient agréable, se retirèrent de la Cour et s'estant abouchés à Soissons, reprindrent les armes, pensant l'empescher. Le Roy ne laissa de partir de Paris, le 17 d'aoust, avec la Reyne, sa mère, et Madame sa sœur, et un grand appareil, tant pour faire veoir sa grandeur que pour se défendre en cas qu'il fust besoing. Il escrivit cependant à Chartres, dès le 30 juillet, que, sur l'occasion du refus qu'avoict faict le prince de Condé, assisté des ducs de Longueville et de Mayenne, du comte de Saint-Paul et mareschal de Bouillon, de l'assister en son voyage de Guyenne, ce qui luy auroit donné suject d'entrer en défiance de leurs intentions, les habitans eussent à faire bonne et exacte garde aux portes de leur ville. Il en escrivit autant au sieur de la Frette, qui arriva à Chartres le vendredy 21 d'aoust, et dès le mesme jour assit la garde, laquelle fut faite fort soigneusement.

Le Roy, ayant entreprins son voyage, avoit Mr de Guise qui le suivoit avec une grosse armée : qui donna de l'espouvante à certains factieux de Poitou, qui prétendoient arrester Sa Majesté et l'empescher de passer, lesquels se dissipèrent tout à coup, sans savoir ce qu'ils estoient devenus. Le Roy estant arrivé à Bordeaux, le 7 d'octobre, le cardinal de Sourdys, archevesque du lieu, fit les fiançailles, le 17 du mesme, et, le 21, Madame partit pour l'Espagne, où elle arriva le 9 de novembre, comme aussi le mesme jour, l'Infante d'Espagne arriva en France et se rendit à Bordeaux le 21, où le 25 elle fut espouzée par ledict cardinal de Sourdys; nostre prélat, Mr Philippes Hurault, y estoit présent.

Durant que cela se passoit en Guyenne, les princes faisoient la guerre à outrance en Picardie, Champagne, Berry, Poictou,

An. 1616. Gascongne. Le pays Chartrain ne fut exempt de leurs courses et ravages. Le sieur de Renoir, fils du marquis de Souvré, passa tout au travers avec un régiment de mille hommes, lequel s'estant présenté devant Patay en Beaulse, appartenant à messire de Longueville, et les portes lui ayant esté refusées, le força et pilla. Le sieur de la Louppe, avec ses trouppes, courut le Mayne, sans déclarer quel party il tenoit. Le duc de Vendosme qui estoit au Vendosmois, print lesdittes trouppes, qui se montoient à environ trois mille hommes, lesquelles, joinctes à cinq ou six cents chevaux que lui avoit envoyés le marquis de Carmars, il se déclara du party des princes et fut trouver le prince de Condé, qui estoit en Berry.

Le Roy, sa mère et sa nouvelle espouzée vindrent cependant à Poitiers, où le duc de Nevers les vint trouver avec l'ambassadeur d'Angleterre, pour chercher quelque expédient pour la paix et mettre fin à ces troubles. Trefves furent accordées de part et d'autre, le 23 janvier 1616, par lesquelles Sa Majesté, estant à Chastellerault, déclara que, voulant embrasser tous moyens convenables pour mettre son royaulme en repos et faciliter la tenue de la conférence qui se debvoit faire à cette fin, il ordonnoit qu'il y auroit suspension d'armes et de toutes actions militaires par tout son royaulme, pays et terres de son obéissance, à commencer du jour de la publication de la présente ordonnance, jusques au 1er jour de mars prochain; pendant lequel temps ne pourroit estre prins aucuns prisonniers de guerre, ni faict aucune entreprinse de part ny d'autre, mandant à ceste fin à tous gouverneurs, lieutenants-généraux, capitaines, chefs et conducteurs desdicts gens de guerre et à tous ses autres justiciers, officiers et sujects qu'il appartiendra, de faire publier la présente ordonnance et icelle faire entretenir et observer et réparer toutes contraventions qui pourroient estre faictes.

Tandis la paix fut résolue à Loudun, où les députés, tant du Roy que des princes, s'estoient assemblés, et fut signée à Blois par Sa Majesté, au moys de may, le 9 duquel elle fut publiée à Chartres, et les gardes levées après-midy par le sieur de la Frette, gouverneur. Toutes choses estant pacifiées et les troupes retirées, il sembloit que la France deubt jouir d'un profond repos, quand tout à coup elle se veid troublée par la prinse du

prince de Condé. Il avoit eu bien de la peine à venir en Cour, An. 1617.
où s'estant rendu à la semonce du Roy, sur quelque bruit arrivé en Picardie et des advis qu'eut Sa Majesté qu'on avoit entreprins sur sa personne et de la Reyne, sa mère. auquel party on vouloit attirer ledict prince; le Roy s'asseura de lui et le fit arrester au Louvre, le 1er de septembre, par le sieur de Themines. Dès le lendemain, il donna advis aux eschevins de Chartres de cette détention, leur enjoignant de se tenir sur leurs gardes.

Les princes, espouvantés de l'arrest du prince de Condé, s'absentèrent de la Cour et se retirèrent chacun où il peult. Le Roy, pour les faire retourner, fit une déclaration, publiée au Parlement, le 6 ou 7 de septembre, par laquelle il leur enjoignit de revenir et se rendre près de lui dans quinzaine, à faulte de quoy il les déclaroit criminels de lèze-majesté, et au bout de la huictaine, fut publié par les carrefours de Paris, que tous gentilhommes et autres, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, qui estoient à la suitte du prince de Condé, ducs de Vendosme, de Mayenne et Bouillon, eussent à vuider de Paris dans vingt-quatre heures, à peine de la vie. Les princes, picqués de ceste déclaration et de ce que le prince de Condé avoit esté transporté du Louvre à la Bastille, soubs la garde du sieur de Thémines, créé de nouveau mareschal de France, en demandèrent l'explication au Roy, protestant tous de la sincérité de leurs intentions et de vouloir vivre et mourir pour son service, ce qu'ils ne firent, d'autant qu'ayant obtenu de Sa Majesté ce qu'ils demandoient, pas un d'eux ne revint en Cour, ains se retirèrent en leurs gouvernements; et sur le commencement de l'année 1617, ils armèrent puissamment en Champagne, où ils firent venir des reistres avec quantité d'autres trouppes, lesquelles, vers le 18 ou 20 febvrier, coururent le Perche, le Thimerais, le Mayne et les lisières de Normandie.

Ceste équippée des princes offensa fort le Roy, qui les déclara tous et avec eux le mareschal de Bouillon, le marquis de Coëmes et le Président le Jay, criminels de lèze-majesté, confisqua leurs biens et les réunit à son domaine, à faculté d'obéir. Le prétexte de leur retraicte estoit l'espouvantable grandeur de Conchini, que la Reyne avoit tellement élevé aux biens et honneurs, qu'il vouloit aller non-seulement de pair avec les princes, mais les gourmander et trancher de l'absolu

An. 1617. en l'Estat, comme s'il en eust esté le maître. Ce faste l'avoit rendu odieux aux petits et aux grands, qui ne pouvoient le veoir qu'à contrecœur tenir le haut du pavé et tyrannizer la France d'une façon extraordinaire. Le Roy mesme ne l'aimoit pas, ne pouvant gouster ceste sotte humeur qui abusoit des grâces de Leurs Majestés. Ceste aversion le fit résouldre à s'asseurer de sa personne, pour se donner quelque satisfaction et contenter les princes qui demandoient son reculement. Ce qu'ayant voulu faire, comme il entroit dans le Louvre, et lui s'estant mis en estat de se défendre, fut tué de trois coups de pistolet par ceux qui assistoient le sieur de Vitry, le 14 d'apvril. La nouvelle de sa mort ne fut plustôt divulguée, que les princes mirent les armes bas et s'en vindrent trouver le Roy à Paris, le 5e may, jour de l'Ascension.

Dès le jour précédent, la Reyne-mère, outrée de ce coup, qui redondoit sur elle, demanda congé au Roy de se retirer de la Cour. Il lui permit volontiers et lui assigna Blois, pour s'aller divertir et passer une partie de son ennui. Mais, tant s'en faut que le lieu et le temps adoucissent le desplaisir qu'elle avoit receu en la perte de ce marquis, sa créature, qu'elle en receut un plus sensible, quand elle sceust l'arrest donné contre la mémoire du défunt et l'exécution de sa femme, décapitée en Grève à Paris, puis bruslée et ses cendres jettées dans la Seine, le 8 juillet; leur fils unique, déclaré décheu de noblesse et incapable de tenir offices et dignités en ce royaulme; Mr Sébastien Galigaï, frère de la marquise, pourveu de l'archevesché de Tours, de l'abbaye de Mairemoustier et d'autres bénéfices, privé de tous et réduit à une simple pension sur Nontonville-en-Beaulse, ferme dépendant de ceste abbaye, dans ce diocèse, où il a finy ses jours, en personne privée, avec beaucoup de patience et constance, et y a esté inhumé sans pompe ni éloge.

Durant que cela se passoit, mourut à Chartres Mr Charles de Bourgneuf, évesque de Nantes, le 16 de juin, retournant de Paris, pour s'en aller en Bretagne. Par son testament, il voulut être inhumé en l'église de Saint-Père-en-Vallée, près Fulbert, autrefois évesque de Chartres, et autres bons évesques bretons. Son corps fut porté, premièrement en la cathédrale de Chartres, où le Chapitre lui rendit toute l'assistance deue à sa dignité, et, après un service fort solennel qu'on y fit pour le repos de son

âme, le conduisit en laditte église de Saint-Père, où il est encore comme en dépost sans estre enterré. An. 1618.

Au moys d'octobre, fut veue à Chartres, à l'entour du soleil, une couronne fort grande qui demeura un long temps sans se résouldre ou disparoir.

Sur la fin de l'année, le Roy assembla des notables à Rouen, pour revoir les cahiers présentés par les Estats, et leur assigna le 25 de novembre. Sa Majesté s'y transporta pour en faire l'ouverture, qui fut le 4 décembre, et y ayant laissé Monsieur, pour y présider, s'en revint à Paris, sur le commencement de l'année 1618. Il y fut bientost suivy des députés des provinces, pour achever ce qu'ils avoient commencé à Rouen. Le fruict n'en fut pas grand, les affaires du Roy ne le permettant pas.

Environ ce temps, le président de Cusse, premier président au Parlement de Bretagne, vint à Chartres pour avoir le corps du feu évesque de Nantes, son frère, qui repose à Saint-Père et le faire transporter au sépulchre commun de leur famille. Il avoit lettres de M[r] de Chartres, qui estoit aussy abbé dudict lieu, par lesquelles il permettoit l'enlèvement d'iceluy. Les religieux refusèrent absolument de le bailler, ne jugeant raisonnable de frustrer les dernières intentions du défunct, qu'ayant choisi leur église pour y avoir son tombeau, ils ne debvoient consentir que ses ossements fussent traduits ailleurs, de manière qu'ils sont demeurés en leur possession.

Le 3 d'apvril suivant, les Minimes furent receus à Chartres par acte de la Chambre de ville, dudict jour, et leur fut permis par le Chapitre de Chartres de bastir une église pour célébrer leur service, et de faire un couvent, soit en la ville, soit ès faubourgs, en lieu non préjudiciable, ni incommode aux habitants, qui leur seroit désigné par l'advis commun du procureur du Roy, eschevins et gouverneurs de laditte ville et des religieux, autre qu'en celuy qui leur avoit esté donné par maistre Ives le Breton, chanoine de Chartres et prieur du Grand-Beaulieu, au bout du pont qui va de la porte Guillaume à Saint-Barthélemy, et outre à la charge que lesdits religieux ne pourroient quester ny mendier, faire aucuns acquets, ny accepter legs ou donations entre vifs, ou par mort, d'héritages et biens immeubles, sinon à la charge et condition de s'en défaire et

An. 1619. vuider les mains dans l'an et les vendre, pour les deniers en provenants estre employés, pour leur nourriture ou autres affaires particulières de leur couvent, en ce non compris les lieux qui leur seront nécessaires pour le bastiment, closture, jardinages et autres commodités de leur église et maison. Et au cas que les rentes qui leur avoient été assignées par ledit sieur le Breton sur la terre de Courtemanche au pays du Mayne, et ailleurs, pour partie de leur fondation, vinssent à estre racheptées ou amorties, de l'argent qui en proviendroit, ils en pourroient acquérir d'autres de pareille valeur et somme, à condition aussy de le faire avoir agréable à leurs supérieurs, comme tout ce que dessus, et d'en consentir arrest.

Le 28 novembre, apparut une comète horrible tirant du septentrion au midi, laquelle estoit chevelue et avoit une fort longue queue en forme de lance fumant par le bout; qui fut comme le pronostic de tous les maux qui sont arrivés du depuis.

Le Roy, ayant eu advis que quelques-uns taschoient de préoccuper l'esprit de la reyne, sa mère, pour la faire entrer en doubte de sa bonne volonté envers elle, avoit envoyé quelques compagnies de Suisses à Blois, pour garde qu'il ne se passast rien contre son service, et manda à Chartres qu'on fist bonne garde et principalement au guet, à cause que nuictamment on oyoit passer quantité de gens à cheval, et en mesme temps commanda le sieur de Roissy, conseiller d'Estat, de se transporter près ladicte dame pour luy servir de conseil et l'assister en ses affaires.

Le sieur d'Espernon, qui taschoit se venger de quelques-uns, représenta à ceste dame que le Roy avoit envoyé ce personnage près de Sa Majesté, pour esclairer ses actions et l'advertir de tout ce qu'elle feroit ou diroit; que la liberté qu'elle pensoit avoir luy estoit une honneste prison, qu'elle estoit pour y demeurer longtemps, si de bonne heure elle ne pensoit à s'en tirer, qu'elle avoit assés d'amys pour l'assister en son évasion et la protéger, quand elle seroit en lieu d'asseurance, qu'il ne restoit qu'à se résouldre à l'exécution, qui luy seroit facile, pourveu qu'elle voulust s'ayder. S'estant laissée persuader, elle monta en carrosse, sur la fin de janvier, comme si elle eust voulu aller se promener, et estant

allée en l'un des faubourgs de la ville de Blois, elle y trouva bien trois cens chevaux qui la conduisirent à Loches. La reyne estant, ce luy sembloit, en lieu d'asseurance, escripvit au Roy les motifs et raisons, qui l'avoient meue à sortir de Blois, le priant de trouver bon qu'elle se retirast à Angoulesme, d'ou elle pourroit plus librement luy escripre. Sa Majesté receut ses lettres à Saint-Germain-en-Laye le 23 febvrier, desquelles s'estant grandement picqué contre le duc d'Espernon, autheur de cette escapade, envoya en mesme temps commissions de touttes parts pour lever de la gendarmerie, pour envoyer en Poictou et Limosin contre le duc, qui armoit de son costé; et s'en estant, dès le mesme jour, retourné à Paris, escrivit le lendemain aux eschevins de Chartres, qu'ils eussent à y mettre tel ordre pour la seureté de la ville, qu'elle ne peust estre surprise. An. 1619.

Cependant il envoya le sieur de Béthune, conseiller d'Estat et homme d'esprit, vers sa mère, pour lui faire veoir le tort qu'elle se faisoit de s'estre ainsy retirée de Bloys, où elle eust peu vivre avec contentement, ou bien prendre telle autre maison qui luy eust aggréé, soit du Roy, soit des siennes, pour y demeurer et estre visitée de Sa Majesté, qui n'avoit autre intention, que luy donner toute la satisfaction qu'elle eust peu souhaitter. Il y fit quelque chose, mais non ce qu'il eust bien voulu et s'en retourna vers le Roy.

Pendant ce voyage, le bled estoit fort cher à Chartres. Arriva que le mercredy de la sepmaine saincte un petit enfant de sept à huict ans, retournant de l'escholle au village de Champhol, demanda du pain à son père pour désjeuner. Cest homme n'en ayant point, print un cousteau et couppa la gorge à cest enfant et s'en alla jetter dans la marre du village pour se noyer. De quoy, ayant esté empesché par les voisins, il fut amené prisonnier, premièrement ès prisons de l'évesché, puis à celles de Saint-Père, où le lendemain on le trouva mort.

Sur le commencement de may, le Roy partit pour Tours, et estant à Orléans, escripvit, le 15 du courant, à ceux de Chartres, qu'il leur envoyoit le sieur de Hallot de Lestourville, pour les advertir d'une entreprinse qu'il y avoit sur leur ville, afin qu'ils prinssent garde à leur seureté et missent ordre, qu'ils n'en peussent recepvoir desplaisir. Il escripvit sembla-

An. 1619. blement au sieur de la Frette, gouverneur, de s'y rendre, le plus promptement que faire se pourroit, afin que, selon le deub de sa charge et affection, il veillast à la conservation et seureté de la place. Ledict sieur de la Frette s'y rendit aussitost, fit renforcer les gardes et y mit tel ordre qu'il n'y eust rien à craindre. Cela ne dura longtemps, veu que la reyne s'estant réconciliée avec Sa Majesté, il escripvit de Tours, le 29 du mesme moys, qu'incontinent les siennes receues on eust à lever les gardes, ce qui fut faict, au grand contentement d'un chacun.

Il ne restoit plus qu'à résouldre la Reyne mère à venir trouver le Roy, qui l'attendoit audict Tours. Le prince Maurice, cardinal de Savoye, et Amédée, son frère, qui estoient venus en France pour le mariage de ce dernier avec madame Christine, sœur du Roy, qu'il avoit espouzée durant les jours-gras, la furent trouver à Engoulesme, pour luy persuader son retour en Cour, n'attendant plus qu'à veoir les affections de Leurs Majestés bien réunies pour s'en retourner contents et satisfaicts chez eux, ce qu'ils ne pourroient faire si le malentendu qui estoit entre eux continuoit davantage, sachant asseurément que le Roy avoit trop de tendresse pour elle, pour ne luy rendre les debvoirs ausquels la nature l'obligeoit envers elle, et qu'elle ne debvoit suivre le conseil de quelques brouillons qui, soubz prétexte de la servir, vouloient advancer leurs affaires aux dépens de celles de l'Estat et de son honneur. Ils n'eurent assez de persuasion pour la première visite; à la seconde, elle se laissa vaincre et se mit en chemin pour s'en aller à Tours, où le Roy l'attendoit. Après leur entrevue, la reyne désira se retirer à Angers, que le Roy luy accorda, pour y faire sa demeure, et luy, print le chemin de Paris. Il passa par Chartres, le 26 septembre, avec la reyne, son espouze, à laquelle il voulut qu'on fist entrée, comme on avoit faict à la Reyne, sa mère, et promit aux chanoines de la cathédrale leur donner cinquante grands minots de sel, pour faire la feste de saint Louis, solemnelle en ladite église, suivant le bref que Sa Majesté en avoit obtenu du Pape Paul V, le 5 juillet de l'an 1618, et l'obit de feu Henry le Grand, son père, de glorieuse mémoire, ce qu'il fit du depuis.

Ayant sceu que la peste estoit à Paris, il ne voulut y aller, ains print sa marche par Pontoise, pour aller à Compiègne,

d'où, le 17 d'octobre, il renvoya à Chartres le sieur de Luines, An. 1620.
pour rendre grâces à Dieu et à sa saincte mère de ce que les affaires d'entre luy et la reyne s'estoient passées si doulcement.

Durant l'esté, il parut en Normandie et sur les confins de ce diocèse de Chartres, certains oiseaux, non encores veus, d'une couleur grisastre et de la grosseur d'un merle, qui avoient de gros becs, et estoient en telle abondance, que volant en trouppe, ils desrobèrent la lumière du soleil; ils gastèrent tous les fruits, qu'ils infectèrent de telle sorte, que tous ceux qui en mangèrent moururent, comme firent aussy ceux qui mangèrent desdicts oiseaux, sans qu'on peust y apporter remède.

CHAPITRE XIV.

Permission de bastir une chapelle à Villarceaux en la paroisse de Voves. Déceds de Mr Hurault, évesque de Chartres. Nomination d'officiers en l'officialité de Chartres, grands-vicaires et autres officiers, le siège épiscopal vacant. Nomination à l'evesché de Chartres, faict par Sa Majesté, de la personne de messire Léonor d'Etampes. Son sacre et sa première entrée à Chartres. Guerre des Huguenots. Mort du sieur de la Frette, gouverneur de Chartres. Fondation de la lampe d'or. Paris faict archevesché. Papes. Ornements de Louis XIII. Peste à Chartres. Mr d'Aligre fait chancelier.

Environ le moys de mars 1620, Mr de Nemours, duc de Chartres, escripvit à la ville d'admettre les Barnabites, autrement clercs de Saint-Paul, pour la direction du collége et instruction des enfans d'icelle; ce qui n'ayant esté jugé à propos, il en fut remercié.

An. 1620. Le jeudy 19 mars, Monsieur, frère du Roy, fit présent à l'église de Chartres d'un chandelier de cristal taillé, à cinq branches, gerbées d'or, pendant à un lac de soye rouge et d'or, qui fut mis dans le thrésaur des reliques. On fit aussy le mesme moys un jubilé audict Chartres; et au moys d'apvril suivant, se descouvrit une fontaine, près le bourg de Saint-Clair, en un lieu appelé la Hacquinière, à costé gauche du chemin de Chartres à Paris, l'eau de laquelle est souveraine contre la pierre et la gravelle.

Le 29 du mesme moys, le Chapitre de Chartres permit à messire Anne Mangot, garde des sceaux de France, de bastir une chapelle en sa maison de Villarceaux, paroisse de Voves, dépendant dudict Chapitre, pour luy et sa famille, à la charge que le prebstre qui la desserviroit, seroit approuvé par iceluy Chapitre et ne pourroit que y dire la messe seulement, sans aucune administration de sacrement, ny pouvoir y faire aucun office curial, et que tant ledict seigneur que sa famille adsisteroient aux festes solemnelles en leurdicte paroisse de Voves.

Dès l'année passée, messire Philippes Hurault, évesque de Chartres et grand-aulmosnier de la reyne mère, avoit esté commandé par Sa Majesté de se rendre en son diocèse, pour y faire sa charge : il estoit venu en intention d'y résider tout à faict et d'y vivre avec son Chapitre avec plus d'union, qu'il n'avoit faict par le passé. Sur la fin dudict moys d'apvril, s'en estant allé rendre visite au comte de Chiverny, son frère, demeurant audict lieu dans le Blésois, ainsi qu'il se promenoit après soupper dans une gallerie du chasteau, le 27 may, vigile de l'Ascension, il fut surprins d'un estourdissement, qui l'obligea s'approcher d'une fenestre, sur laquelle s'estant appuyé, il fut saisi d'une apoplexie de laquelle il mourut sur le lieu. Il estoit d'une constitution fort pleine et grasse, laquelle, avec le desplaisir qu'il avoit de se veoir reculé de la Cour, où il avoit tousjours esté nourri, et réduit à faire une charge, qu'il n'aimoit guères, l'avoient disposé à ceste maladie. Les derniers honneurs luy furent rendus par sondict frère, qui le fit enterrer en l'église dudict Chiverny, près Mr le chancelier leur père.

Les nouvelles de son déceds, ayant esté apportées à Chartres, dès le vendredy 29 suivant, le Chapitre, usant de son droict, déclara la régale ouverte. Et au mesme temps commit messire

Fleury d'Aubermont, chantre; Claude Robert, soubz-doyen, Jean Amelotte, archidiacre de Bloys, avec Florent le Noir, chanoine, pour faire apporter le sceau au lieu épiscopal. Ils en furent empeschés par le président Simon, qui avoit succédé en la charge à messire Chouaine, son beau-père, et le procureur du Roy, contre lesquels ils protestèrent se pourvoir, et néantmoings ne laissèrent-ils commettre de rechef ledict soubz-doyen, Thomas Thoret et Jean Cauvin, qui firent apposer le sceau du chapitre avec celuy du Roy par leur premier huissier. Et dès le samedy 30, pourveût aux officiers pour la direction du diocèse, le siége vacant : messires Robert Bouete, doyen; Claude Grenet, archidiacre de Pinserais, et Florent le Noir, chanoine official du Chapitre, furent créés grands vicaires; Mr Hiérosme le Beau, chancelier de l'église, continué official et ledict le Noir son vicegérant : ce que furent pareillement messires Jacques Mulot et Hiérosme Loyseau en leurs charges de secrétaire et de greffier civil; le greffe criminel de l'officialité fut donné aux notaires et secrétaires du chapitre : Messire Nicolas Janvier, chanoine préceptorial, fut institué promoteur avec messire Laurent Martin, advocat à Chartres, et messire Florent Matthieu, commis pour la garde du sceau de l'évesché; messires Robert Bouete, Renard, le Bel et Janvier, pour pénitenciers, et Jacques Bocquillon, continué geôlier. An. 1619.

Le Roy nomma à iceluy messire Léonor d'Estampes, de la maison de Valencey-en-Berry, parent de par sa mère du deffunct évesque, qui en donna incontinent advis au Chapitre, qui l'envoya complimenter le 1er juin par messires les doyen, chantre et le Bel.

Les Carmélites qui, dès le 15 d'apvril 1619, avoient esté admises par la ville, furent receues le 14 ou 15 dudict moys et installées en leur maison au bas du tertre de l'Etappe-du-Vin par les grands-vicaires, le siége vacant.

Vers le mesme temps, quelques princes et seigneurs s'estant armés pour la liberté de la reyne-mère, Sa Majesté envoya, dès le 2e de juillet, le sieur de la Frette en son gouvernement de Chartres, où il posa les gardes, et, comme en un péril, il fault tousjours courir au plus proche, le Roy, contre l'advis de plusieurs de son conseil, alla en Normandie, où, à son arrivée, toutes les tempestes se calmèrent, et chacun fit joug à son com-

An. 1620. mandement. Ayant donné ordre à ceste province, il print sa marche, pour s'en aller au Perche et au Mayne, où la noblesse rebelle avoit son rendez-vous, et passant par Dreux la remit à son obéissance, et Verneuil luy envoya ses clefs. La Ferté-Bernard et Vendosme firent le mesme. Le Mans et la Flèche retinrent, où ayant faict reposer son armée, il fut attaquer le Pont-de-Cé, qui luy fut rendu. Messire Philippes Hurault, sieur des Marais, fils d'un premier lict de madame de Rosny-Vaucelas, y fut blessé à mort et y estant décédé, fut apporté au Val-de-Saint-Germain, où il fut enterré de force dans l'église, ayant de son vivant tousjours fait profession de la religion prétendue réformée : cela fit un grand bruict et l'église fut déclarée pollue et interdite par lesdits grands-vicaires, jusques à ce qu'aiant eu preuves par témoings qu'il estoit décédé en la communion de l'église catholique, on leva l'interdict et on y laissa ledict corps.

Le Roy estant demeuré maistre du Pont-de-Cé, il fut conseillé d'aller à Angers, ce qu'il refusa faire pour le respect de sa mère, laquelle il feit gouverner soubs main et s'accorda avec elle le 10 d'aoust, et signa les articles qui luy furent envoyés par Sa Majesté. Ils se veirent à Brissac, où touttes choses furent accommodées, tant pour elle que ceux qui avoient suivi son party. La joie fut augmentée par la conversion du marquis de Rosny à la religion catholique, dont il fit profession, le jour de la Nostre-Dame d'aoust, combien que ce changement ne fust guères agréable à son père, l'un des plus avant dans le party des sectaires.

De là le Roy s'en alla à Poictiers, puis à Bordeaux et de là en Béarn, où il restablit la religion catholique et fit dire messe dedans Pau, cinquante ans après qu'elle en avoit esté bannie par la reyne Jeanne d'Albret, son aïeule. Les huguenots des autres pays de l'obéissance du Roy, croyant qu'on en vouloit à la cause, s'assemblèrent à la Rochelle et à Milhaud, nonobstant les défenses de Sa Majesté, où ils résolurent se défendre, au cas qu'on les voulust attaquer.

Cela remarqué, comme en passant, il fault venir revoir nostre pays, où messire d'Estampes, nommé à l'évesché de Chartres, estant sur le point de se faire sacrer, en donna advis au Chapitre, afin de députer quelqu'un de leur corps, pour s'y trouver à la cérémonie. Le jour fut prins le second dimanche des Advents,

le 13 de décembre, en l'église des Carmes Deschaussés du faubourg Saint-Germain-des-Prez à Paris. Le Chapitre y députa les sieurs d'Aubermont, chantre, et Dutronchay, ancien chanoine, et avec ceux qui vouldroient y aller. La consécration fut faicte par messire Henry de Gondy, cardinal de Retz, évesque de Paris, assisté de messires François Péricard, évesque d'Avranches, et Jacques Camus, évesque de Séez, autrefois chanoine de Chartres. An. 1620.

Le lundy 21e dudict moys, il fit sçavoir au Chapitre, à l'issue de matines, que son dessein estoit de prendre possession de son évesché, le lendemain, et cependant en fit prendre possession par messire Pierre Quedarme, chanoine de Chartres, qu'il avoit créé son grand-vicaire et procureur, pour clore la régale. Messire Jean Girardot, que ledict seigneur avoit aussi nommé pour grand-vicaire, ayant faict sçavoir en la chambre des comptes de l'église, que les eschevins et corps de ville en avoient député d'entre eux, pour aller complimenter iceluy seigneur à la descente de son carrosse et l'assister le lendemain à sa prinse de possession, le Chapitre voulant luy rendre les mesmes civilités, commit messires Jacques de Havard, soubz-chantre; Claude Grenet, archidiacre de Pinserais; Guillaume le Houic, archidiacre de Vendosme; Gilbert Laurut, Noël Tulloue et Estienne Robert, chanoines, pour luy aller présenter le pain et le vin du Chapitre, avec les prières de l'église, ainsi qu'il est accoustumé. Ils se rendirent le lendemain, avec les officiers du Chapitre, sur les quatre heures et demie, à la Courtille, lieu appartenant au président Simon, où ils ne furent guères que ledict seigneur n'arrivast. Dès l'entrée, ledict sieur de Havard le harangua, et après s'estre retiré, ledict seigneur alla aux flambeaux faire ses prières à Saint-Martin-au-Val, et n'ayant trouvé lieu où se retirer, ainsi qu'il estoit anciennement observé, s'en revint coucher audict lieu de la Courtille.

Le lendemain, dès le grand matin il retourna audict Saint-Martin, pour y dire la messe et y attendre les députés du Chapitre, qui ne mirent guères à s'y trouver. Sur les sept heures, messire Robert Bouëte, doyen; Fleury d'Aubermont, chantre; Louis Chicoineau, archidiacre de Dunois; Jean Robert, soubz-doyen; Florent Matthieu, Florent le Noir,

An. 1620. Eloy Jourdain et Damien du Tronchay, chanoines, commis pour recepvoir de luy le serment accoustumé estre faict par les nouveaux prélats à leur advénement, estant arrivés en ladicte église avec les huissiers du tour, porte-masses, notaires et secrétaires, l'un portant le livre des Evangiles, l'autre des Serments, et les huissiers et soubz-huissiers avec celuy des Fiefs, trouvèrent ledict seigneur, assis dans un fauteuil violet, au coing du grand autel, du costé de l'Epistre, revestu d'une sottanne aussy violette, avec son rochet et un camail par-dessus, assisté de ses domestiques et de quelque noblesse, bourgeois et autres, tant de ses officiers que de ceux dudict Saint-Martin. Ledict sieur doyen luy ayant exposé le sujet de leur venue, le soubz-doyen présenta le livre des Serments audict seigneur, auquel ayant mis son étolle sur le col, tenant la main droicte sur le pis et la gauche sur le livre des Evangiles, presta ledict serment. Lesdicts sieurs du Chapitre, s'en estant retournés en pareil ordre qu'ils estoient venus, ledict seigneur sortit de ladicte église Saint-Martin, pour faire l'appel des barons et seigneurs, qui le debvoient porter à son nouvel advénement, pas un desquels n'estant comparu, furent mis en défault; et ce faict fut conduit processionnellement par lesdicts religieux de Saint-Martin et leur curé de Saint-Brice, jusques dans le corps de garde de la porte Saint-Michel, où ils le laissèrent, pour se revestir.

Tandis le clergé de la ville et banlieue (fors et excepté le Chapitre) partit de l'église cathédralle, où il s'estoit assemblé, revestu de pluviaux ou chappes de soye, et fut conduict jusques à ladicte porte de Saint-Michel par ledict sieur de Girardot, qui fit une harangue en peu de mots audict seigneur, qu'il trouva revestu de ses habits épiscopaux, dans ledict corps de garde, d'où ils s'en allèrent tous processionnellement, frère Denys le Sage, religieux de Saint-Jean-en-Vallée, portant la crosse devant ledict prélat, au lieu de son abbé auquel ceste prérogative appartient, jusques à la Tour ou Palais Royal, devant lequel ladicte procession s'arresta, et cependant ledict seigneur monta dans la chapelle de Saint-Blanchard, où il fit le serment ordinaire d'estre faict aux ducs de Chartres, et vint reprendre son dict clergé, avec lequel il fut jusques au-devant la Porte-Royale de l'église, qu'il trouva fermée, et ayant réitéré

le serment entre les mains desdicts commis, qui estoient tous revestus de chappes de drap d'or, le chantre donna de son baston contre ladicte porte, qui fut ouverte. A l'entrée de laquelle ledict seigneur trouva les chanoines et habitués de l'église, tous en chappes de soye, et le doyen l'ayant aspergé d'eau bénite, l'orgue commença le *Te Deum* qui fut poursuivy alternativement par les chantres, et fut mené dans le chœur, où estant entré, il print sa place en la première chaire proche le doyen, sans qu'aucun l'installast, l'archidiacre de Sens, auquel ce droict appartenoit ne s'y estant trouvé pour le faire, et ayant demeuré en icelle chaire, jusques au verset *per singulos*, s'en alla en la grande de pierre, en laquelle les évesques ont accoustumé se seoir officiant pontificalement, et y estant demeuré juques à la fin de l'hymne, y donna la bénédiction au peuple et passa en une autre petite chaire de pierre, qui est proche l'autel, où s'estant assis, ledict sieur doyen l'harangua en latin, auquel ledict seigneur ayant respondu en mesmes termes, s'en alla devestir, pour se retirer en son hostel épiscopal. Les jours suivants, il traicta son Chapitre, mais non tous ensemble, comme on avoit accoustumé, ains à diverses fois, ainsy qu'il le jugea à propos.

An. 1621.

L'année suivante 1621, les Huguenots ayant levé le masque et s'estant rebellés, le Roy fut obligé de marcher contre eux, non-seulement en Poictou, mais encores en Guyenne, Vivarès, Languedoc et Quercy. Je n'en parlerois point, n'estoit que quelques seigneurs et gentilshommes de ce pays Chartrain y ont eu quelque part.

Le sieur de Lestourville, gentilhomme beaulseron, demeurant dans ce diocèse, estoit gouverneur de Caumont, place forte au-dessus de Marmande sur la rivière de la Garonne, appartenant au comte de Saint-Paul. Le marquis de la Force avoit dessein dessus et pour en venir à chef, il partit, le 21 juin, de Castelgeloux, avec un nommé Lentillac, autrefois capitaine des gardes de son père, qui estoit le conducteur de l'entreprinse. Ils attaquèrent la ville, qui fut bravement défendue et non-obstant emportée. Le chasteau tenoit cependant, pour lequel avoir ils pensoient fourber ledict Lestourville, l'ayant faict prier d'un baptesme, duquel s'estant desrobbé finement, il se retira dans ledict chasteau. Il n'y fut

An. 1621. plustost rentré qu'il ouït le bruit d'une émeute dans la ville et veid plusieurs catholiques qui accouroient pour se sauver au chasteau dans lequel il les receut. Le pétard mis à la porte de la ville leur fit ouverture et s'en rendirent maistres, où les trouppes de Tonneins, qui n'en est qu'à environ lieue et demie, se rendirent la nuict. Lestourville ne les laissa en repos, tirant luy-mesme le canon sur eux, dont il accabla une partie soubz les ruines des maisons qu'il fit tomber sur eux. Cependant il fit advertir messire de Mayenne, qui estoit à Nérac, lequel s'y rendit, six heures après. Il trouva que désjà quantité de trouppes des villes voisines y estoient accourues, avec lesquels il se résolut de dénicher les ennemys des retranchemens dans lesquels ils estoient. Ce qu'il fit avec tant d'ardeur et de courage, qu'il ne leur demeura que de la honte et confusion de leur entreprinse, et audict sieur de Mayenne de la gloire et de l'honneur de les avoir chassés, et au sieur de Lestourville, la louange de les avoir battus et rompu leurs desseins.

De là, ledict sieur de Mayenne, estant retourné à Nérac, qui se rendit à luy, le 9 juillet, il alla à Montauban. Sitost qu'il eust investy ceste ville rebelle, le comte d'Orval, à présent baron de Courville, fils du sieur de Rosny et gendre du sieur de la Force, se jetta dedans avec une promesse de s'acquitter de la charge, par luy acceptée à Millau, le 17 d'aoust. Le 4 septembre, ledict sieur de Mayenne ayant voulu donner l'escalade à une demie lieue du fort Bourbon, et les eschelles s'estant trouvées trop courtes, cent soixante braves hommes y demeurèrent, entre autres le sieur de la Frette, gouverneur de Chartres, y fut griefvement blessé, et n'ayant peu remonter du fossé, fut prins par les ennemys et conduit dans la ville, où deux ou trois jours après il fut massacré à coups de cousteau par des femmes, lesquelles, non contentes de luy avoir ravy la vie si meschamment, exercèrent encores leur cruauté sur son corps, luy couppant les pieds et les mains et jettant puis après le tronc par dessus leurs murailles. Indigne traictement pour un seigneur de sa valeur, qui estoit une des meilleures espées de France et des plus braves et courageux de l'armée. Sitost que les nouvelles en furent apportées à Chartres, on luy fit un service solemnel en la cathédrale, tant sa mémoire estoit doulce à un chacun!

Vers le mesme temps, le 12 septembre, toute la nuict, furent

veues à Chartres des flammes de feu, qui voloient parmy l'air An. 1622. sans aucune intermission, et ne se dissipèrent qu'à la venue du jour, qui absorba la lumière de ces météores.

Quatre jours après, ledict sieur de Mayenne, visitant avec messire de Guyse et Schomberg, le lieu où il proposoit faire sa batterie, fut atteint d'un coup de mousquet, tiré de la ville, qui le renversa mort sur la place. Le desplaisir de sa mort fut si grand, que les Parisiens en ayant receu la nouvelle osèrent faire une grande émotion. Le dimanche 26 dudict moys, les catholiques attaquèrent les Huguenots sortants de leur presche de Charenton, en tuèrent quelques-uns, brulèrent leur temple, et la sédition eust passé plus oultre sans l'authorité du magistrat, qui intervint, pour calmer ceste bourrasque.

La Reyne mère vint après passer la feste de Toussaint à Chartres, et y arriva dès la veille. On ne sonna point les cloches à matines pour ce qu'elle se trouva incommodée. Ce fut lors qu'elle fonda la lampe d'or qui est devant le Thrésaur des reliques, estimée à quatorze mille livres, et assigna ladicte fondation, qui est de trois cent soixante livres de rente, sur le comté de Dourdan, à la charge de l'entretenir nuict et jour de cire blanche.

Le comte de Saint-Paul vint aussy à Chartres, le 12 du mesme moys, où il fut receu comme gouverneur et lieutenant de Roy au pays Orléannois et Chartrain par le Chapitre, revestu en chappes, lequel luy fit présent d'une chemise d'or du prix de trente livres. Le 14 dudict moys de novembre, il donna advis que Sa Majesté, à cause des pluyes fréquentes et dissenteries, qui incommodoient son armée, avoit levé le siége de devant Montauban, exhortant les habitans dudict Chartres à faire bonne garde et bon guet, et de ne laisser que trois portes ouvertes par chacun jour, lesquelles s'ouvriroient alternativement pour la commodité de la ville et soulagement des gardes.

L'année suivante se passa en guerre contre les Huguenots. En laquelle le siége, ayant esté mis devant Montpellier, messire Léonor d'Orléans, fils dudict seigneur comte de Saint-Paul et de dame Anne de Caumont, fille et seule héritière de Geoffroy de Caumont, marquis de Fronsac, et de dame Louise d'Estarac, fut tué en une sortie des assiégés, combattant vaillamment, quoyqu'il n'eust que 17 ans. Son corps fut rapporté à Chas-

An. 1623. teaudun où il repose dans la Sainte-Chapelle du lieu, et son cœur en l'église de Sainte-Croix d'Orléans, en la chapelle Nostre-Dame.

Au moys de may, les prières de quarante heures et processions furent faittes à Chartres et autres endroits du diocèse, pour la conservation de Sa Majesté et la prospérité de ses armes, employées pour dompter l'hérésie et la rebellion.

L'an 1623, messire Jean-François de Gondy, ayant succédé à messire Henry, cardinal de Gondy, son frère, décédé en cour le 16 d'aoust de l'an passé, fut créé le premier archevesque de Paris par le pape Grégoire XV, qui avoit succédé au pape Paul V, dès le 9 febvrier 1621. Et à la requeste de Sa Majesté, la bulle de ceste érection d'évesché en archevesché est du 20 octobre 1622, par laquelle l'évesché de Paris est distraict de celuy de Sens, érigé en archevesché, avec attribution des éveschés de Chartres, Meaux et Orléans tirés aussy dudict archevesché de Sens. Le siége de Sens estoit lors vacant par le décès de messire Jean Davy du Perron, trespassé dès 1621. Le Chapitre de ladite église s'y opposa.

Dès le 20 juin précédent, que ledict cardinal de Gondy estoit encores vivant, et qui sollicitoit ce démembrement de son église de celle de Sens, messire de Chastillon, mareschal de France, fut pourveu de son gouvernement d'Orléans et pays Chartrain, lequel il tint jusques au 30 octobre 1635.

Le grand-archidiacre de Sens vint à Chartres, avec un chanoine de la mesme église, pour s'opposer à laditte érection d'archevesché de Paris. Néantmoings, malgré leurs oppositions, on ne laissa de passer outre, et messire d'Estampes, évesque de Chartres, y donna son consentement, comme fit le Chapitre, qui passa procuration à cest effect à messires Robert Bouete, doyen, Gabriel Breuillet, Claude Lebel, Raoul de Cremeur, Babynet (Guillaume), tous chanoines de Chartres, à la condition toutefois de demeurer ès mesmes libertés et franchises qu'ils estoient auparavant, soubz l'archevesque de Paris, duquel ils demeureroient exempts tant en chef qu'en membres, comme ils l'avoient esté de tout temps de celuy de Sens et de l'évesque de Chartres, qui demeureroit doyen des suffragants, et le Chapitre semblablement le premier de ladicte suffragance. Ce que leur ayant esté accordé par acte du 16 du moys de febvrier 1623,

passé pardevant Jean Baudouin et Pierre le Guay, notaires apostoliques, ledict seigneur de Gondy fut sacré premier archevesque de Paris dans son église, le 19 du mesme moys, par Messieurs François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, archevesque de Bordeaux; François de Harlay de Chanvalon, archevesque de Rouen, et Léonor d'Estampes, évesque de Chartres, lequel, le jour de l'Ascension ensuivant, luy bailla le poile de la part de Sa Sainctеté, laquelle ne dura guères après, estant décédée le 8 juillet suivant. An. 1624.

Maphée Barberin, florentin autrefois nonce en France, et qui avoit esté faict cardinal à la recommandation du feu roy Henry le Grand, fut esleu pape en son lieu, le 6 d'aoust, jour de la Transfiguration, et nommé Urbain VIII. Il fut couronné seulement le jour saint Michel, 29 de septembre, à cause de quelque indisposition, qui luy estoit survenue après son élection.

Le 7 octobre, le Roy vint à Chartres et fit présent à l'église cathédralle d'une chapelle entière et complète d'ornemens de velours rouge, chargés du Saint-Esprit, de nuages et de flammes d'or, aux armes de France et de Navarre, en-dessoubs des chapperons. Et le 9, après la messe, s'en alla coucher à Dourdan.

Sur la fin de l'année, mourut Philippes de Mornay, sieur du Plessis, parroisse de Longvillier, entre ledict Dourdan et Rochefort, homme signalé entre les Huguenots, qui en faisoient comme l'arc-boutant de leur religion, se servant mieux de la plume que de l'espée. Tandis qu'il vesquit, il tint son party en respect et obéissance envers le Roy, tant qu'il peult; il n'y eut que les Rochelois, qui gastèrent tout, lesquels reprindrent les armes ceste année. Mais la mort du duc de Bouillon, décédé à Sedan, qui estoit leur appui et refuge, ayant arresté leurs desseins, abbatit de beaucoup leur audace, et sur l'appréhension qu'ils eurent que le Roy ne les allast veoir, la campagne prochaine, ils envoyèrent, au moys de janvier 1624, leurs députés vers Sa Majesté, qui obtinrent leur paix.

Au bruict de ce voyage, auquel un chacun s'attendoit, Mr de Sillery, chancelier de France, auquel le Roy avoit rendu les sceaux, après le déceds de Mr de Commartin, fut, sur le commencement de ceste année, trouver Sa Majesté pour la supplier de le dispenser de la garde d'iceux, attendu son grand aage

An. 1624. et ses maladies, qui ne pouvoient luy permettre d'entreprendre ce voyage, et de commettre quelqu'autre en son lieu qui peust le suivre et exercer ceste charge. Le Roy le print au mot, et le 7 janvier, le sieur de Pisieux, son fils, rapporta les sceaux et les remit entre les mains de Sa Majesté, laquelle tesmoigna beaucoup de bonne volonté envers ledict seigneur chancelier. Il en avoit eu dès Montpellier pour messire Estienne d'Aligre, conseiller d'Estat, qu'il avoit choisy pour exercer ceste charge, mais, par les menées de quelques puissances majeures ausquelles sa douceur naturelle desplaisoit, il eut commandement de se retirer en sa maison de Chartres. Il y passa quelque temps, jusques à ce qu'il fust mandé en cour. Cest esloignement servit pour le faire approcher, veu que le Roy, ayant jetté les yeux sur sa personne, ne peut estre démeu de l'honorer de ceste éminente dignité, de laquelle il le pourveut le 5 janvier. Sitost que les nouvelles en furent apportées à Chartres, le Chapitre de la cathédrale commit messires Bouete, doyen, d'Aubermont, chantre, Jean Robert, soubz-doyen, et moy, pour l'aller complimenter et luy rendre civilité de la part de la compagnie.

Le 28 d'apvril suivant, les frères Prescheurs de la province de France, commencèrent leur chapitre provincial en leur couvent de Saint-Jacques de Chartres, auquel se trouvèrent plus de deux cents religieux dudict ordre, et le finirent le 12 de may.

Il y eut quelque différend entre les religieuses de Poissy du mesme ordre et dame Loyse de Gondy, sœur de messire de Paris, qui s'estoit faict nommer par le Roy et pourveoir en tiltre par Sa Saincteté du prieuré dudict lieu, qui auparavant estoit électif, qui fut terminé au proffict de ladicte dame de Gondy par arrest du conseil, le 26 septembre 1624, lequel fut exécuté par messire Léonor d'Estampes, évesque de Chartres, et fr. François Prousteau, religieux des Frères Prescheurs de Chartres et lors provincial de la province de France du mesme ordre, avec messire de Bérule, conseiller d'Estat et maistre des requestes ordinaires de Sa Majesté, nonobstant les protestations des aultres religieuses contre ledict arrest, du 1er octobre audit an.

Le 1er jour d'octobre, messire de Sillery, chambrier de France, estant décédé en sa maison de mesme nom, diocèse de

Reims, ledict seigneur d'Aligre fut pourveu par le Roy de sa dignité de chancelier, le 8 du mesme moys. An. 1626.

Ceste mesme année, messire François de Loménie, abbé de Josaphat-lez-Chartres, fut nommé à l'évesché de Marseille par le décès de feu Mr Jean Coeffeteau, décédé à Paris, le 21 d'apvril 1623, et fut consacré en l'église des Jacobins de Paris, de l'ordre desquels il auroit esté auparavant, par Mr François de Harlay, archevesque de Rouen; Claude de Rueil, évesque de Bayonne et depuis d'Angers, naguères chanoine de Chartres, et Brunon Ruade, évesque de Conserans, de l'ordre des Chartreux. L'année suivante fut agitée de guerres de ceux de la religion.

Le mardi 5 d'apvril, fr. Pierre le Clerc, religieux à Claire-Fontaine, abbaye de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, fut pendu à Chartres pour avoir dict la messe et confessé en l'église de Prunay-sous-Abluis, sans estre promeu à l'ordre de prebstrise. Il fit auparavant amende honorable devant la principale porte de la grande église, tenant une torche de deux livres, laquelle demeura à l'œuvre d'icelle, et de là fut conduit aux Halles, où il fut exécuté.

Sur la fin de l'année, les Rochelois, ayant eu du pire, envoyèrent leurs députés en cour, pour demander pardon de leur rébellion, qu'ils obtindrent de la clémence du Roy.

Le dimanche de *Misericordia*, qui tomboit ceste année le 26 d'apvril, se fist grande solennité en l'église des Capuchins de Chartres, pour la solemnization du B. fr. Félix Laye de leur ordre. La procession, qui se fait tous les ans par les chanoines de la grande et matrice église, ce jour-là, soit aux Cordeliers, soit ailleurs, pour les biens de la terre fut faicte audict couvent des Capuchins, et Mr de Chartres y dist la messe pontificalement.

Au moys de may ou juyn suivant, les Ursulines, religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, instituées pour l'instruction et la direction des filles, furent receues à Chartres en l'hostel de Montescot, qu'elles avoient acheptė, rue de la Fourmagerie, en la paroisse de Saint-Michel.

Au mesme temps, Sa Majesté partit de Fontainebleau pour aller réprimer quelque rébellion qui s'estoit formée en Bretagne. Auparavant que se mettre en chemin, elle osta les sceaux

An. 1626. à messire d'Aligre et luy donna congé d'aller visiter ses maisons. Il se retira en celle de la Rivière, près Pontgoën, où il demeura jusqu'à son décès avec beaucoup de contentement, se voyant désembarrassé des intrigues et envies de la cour, auxquels ceux de sa considération sont sujects, ainsy qu'il m'a faict l'honneur de me le dire quelquefois. Le Roy donna ses sceaux au sieur de Marillac, conseiller en ses conseils, qui avoit la sur-intendance des finances, qu'il donna au sieur d'Effiat, de la maison des Rusés.

Le Roy estant à Blois, Mr le chevalier de Vendosme y amena le duc de Vendosme, son frère, que Sa Majesté, pour quelques considérations, envoya prisonnier à Amboise. De Blois, le Roy s'en alla à Nantes, où il tint les Estats de Bretagne, et y fit recepvoir la Reyne sa mère, pour gouvernante de la province, et le sieur mareschal de Témines, son lieutenant.

Après cela on poursuivit l'exécution et accomplissement du mariage entre Monsieur, frère de Sa Majesté, et Mademoiselle Marie de Bourbon, fille de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, et de dame Henriette-Catherine de Joyeuse, sa femme, et depuis de Charles de Lorraine, duc de Guyse, dame des plus belles, plus riches et plus sages de France. Le Roy, en faveur d'iceluy, donna à Monsieur son frère les duchés d'Orléans et de Chartres avec la comté de Blois et autres revenus jusques à concurrence de dix mille livres de rente, et outre lui accorda dix autres mille livres de pension et cinquante-six mille livres à prendre tous les ans sur l'Espagne. De plus, Sa Majesté lui accorda de pouvoir prendre cent mille livres sur la recepte d'Orléans par les mains des recepveurs-généraux, à commencer du 1er juillet, sur les simples quittances du thésaurier de la maison dudict seigneur, et voulut qu'à ceste fin fut faict fonds dans les estats de Sa Majesté, soubz le nom dudict seigneur ou de son thésaurier, pour ladite somme de cent mille livres, laquelle, advenant le déceds dudit seigneur, ceste pension demeureroit esteinte au profict de Sa Majesté ou de ses successeurs. Le Roy passa déclaration dudict appanage de Chartres, donné à mon dict seigneur, estant à Nantes, le dernier de juillet, et le 5e d'aoust suivant, voulant Sa Majesté pourveoir à ce qui pourroit estre nécessaire pour l'entretenement de la personne et de la maison de mon dict seigneur, lui accorda la somme de cinq cent soixante

mille livres, outre et par dessus les cent mille livres de domaine, An. 1626.
portées par son apenage et les autres cent mille livres de pension, accordées audict seigneur sur la recepte générale d'Orléans, icelle somme de cinq cent soixante mille livres devant estre doresnavant payée par les thésauriers de l'épargne présent et à venir chacun en l'année de son exercice et par chacun quartier d'icelle année esgalement, sur les simples quittances du thésaurier général de la maison dudict seigneur, voulant Sadicte Majesté qu'à ceste fin ladicte somme fust employée dans les estats des charges de sondict espargne, en vertu du brevet qu'il lui en fit expédier, signé de sa main et contresigné par de Loménie, secrétaire des commandemens.

Le Roy, par autres lettres données audict Nantes, le dernier de juillet, donna encores audict seigneur la nomination des bénéfices et offices, estant dans sondict appenage, excepté des éveschés, des offices de prévosté, des mareschaulx, leurs lieutenants, greffiers et archers, qu'il réserva à sa pleine et entière disposition, et fit vérifier toutes ces lettres, tant au Parlement et en la Chambre des Comptes, qu'en la Cour des Aydes, mesmes enregistrer en ladicte Chambre des Comptes, le 18 may 1627, les foy et hommage de sondict appanage. Les conditions du mariage de Monsieur avec Mademoiselle de Montpensier arrestées et passées le 5 aoust audict Nantes, ils furent fiancés le jour mesme par Mr le cardinal de Richelieu qui, le lendemain, les espouza dans la chapelle des Pères de l'Oratoire de Nantes, et sur les dix heures du matin dist la messe avec ses habits pontificaux dans l'église cathédrale, où le Roy, la Reyne-mère, la Reyne régnante et plusieurs princes et princesses et seigneurs assistèrent ces nouveaux mariés. Ce mariage ainsi accompli, le Roy partit de Nantes, pour s'en revenir à Paris et se rendit à Chartres, le 7 septembre sur les cinq à six heures du soir. Il n'y fit grand séjour, pour ce que, dès le lendemain, jour de la Nativité de Nostre-Dame, il en partit sur les dix heures pour Dourdan. Devant que partir, il envoya quatorze pistolles à l'Hostel-Dieu, pour avoir des couvertures pour les pauvres.

Le 16 du mesme moys, maistre Denys Simon, prieur de Brezolles, en ses jeunes ans, et eslevé à Chartres avec damoiselle Anne Simon, sa sœur, femme de messire Jean de Gauville, lieutenant particulier au bailliage dudict lieu, décéda à Rome,

An. 1627. où s'en estant allé, y exerça l'office d'auditeur de la Rotte, et ayant ce faisant rendu quelques bons services au Roy, Sa Majesté le nomma à l'archevesché de Lion, et le pape Urbain VIII le créa cardinal de la Trinité-au-Mont-Pince.

L'année suivante 1627, Madame la duchesse d'Orléans estant accouchée le 29 mai d'une fille, qui est la seule provenance de son mariage avec Monsieur, il escripvit à Chartres d'en tesmoigner une publique resjouissance. Ce qui fut faict par les actions de grâces qui en furent rendues dans l'église et par les feux de joye qui en furent faicts par la ville. Ce contentement ne dura guères, laditte dame estant décédée en ses couches. Le 4 juin suivant, son corps ayant esté ouvert, on porta son cœur et ses entrailles en l'église des Capuchins du faubourg Saint-Honoré, ou elles furent inhumées le 8, et la nuict du jeudi au vendredi 29, le corps de laditte dame fut porté à Saint-Denis en France, où il fut enterré le 30 juin, et Monsieur, son espoux, ayant escript à Chartres, pour lui rendre les derniers debvoirs, son service fut faict fort solennel en l'église dudict Chartres.

Vers le mois d'aoust suivant, Monsieur fut bloquer la Rochelle, qui estoit retournée à sa rébellion et fit faire un fort à la poincte de Coreilles, que le Roy fut veoir, après avoir donné ordre à l'isle de Ré, d'où il avoit chassé Georges de Buckingham et ses Anglois et print résolution de faire une digue, pour empescher qu'aucun secours, soit de vivres, soit d'hommes, d'armes, ou autres nécessités entrassent dans ceste ville rebelle. Ce qui réussit si heureusement que Sa Majesté, tenant les mutins bloqués et par mer et par terre, furent contraints de la recongnoistre, de luy rendre obéissance, voyant mesme les éléments combattre pour lui. Ce ne fut néamoings sitost veu, que le Roy, ayant délibéré de les faire bouquer, voulut y passer l'hiver. Et, d'autant que les soldats estoient en fort mauvais équipage, il demanda des habits à quelques villes, pour les faire couvrir. Chartres envoya les siens, dès le 7e novembre, durant lequel temps le Roy faisoit travailler fort et ferme en ladicte digue. Les Rochelois s'en mocquoient du commencement, ne pouvant se persuader que cest élément mutin de la mer souffrist qu'on arrestast ses fougues et qu'on le tint comme captif. L'ingénieur Pompée en fit une de vaisseaux, attachée avec des cables et chaisnes, laquelle se levoit et baissoit

à mesure que la marée montoit et descendoit et s'appeloit digue An. 1628.
flottante. Mais enfin les Rochelois, voyant que l'issue de leur ville leur estoit interdicte et qu'ils estoient sans espoir de secours, commencèrent à s'estonner et recongnoistre qu'un Roy est bien puissant dans son royaume, puisque l'élément le plus indomptable faisoit joug soubz ses loix.

L'année 1628, le Roy demanda au clergé un million de livres pour l'entretien de son armée, qui lui fut accordé. Ainsy Sa Majesté, forte d'argent et de gens, poursuivit fort et ferme le siége de ceste ville rebelle, empescha le secours des Anglois, qui se retirèrent huict jours après leur arrivée, chargés de honte et de coups.

Dès le 8 febvrier, estoit décédé à Bordeaux, le cardinal de Sourdis, archevesque du lieu, lequel pour tesmoigner à l'église de Chartres la bonne volonté qu'il avoit tousjours eue pour elle, lui légua par son testament la somme de deux mille quatre cents livres, pour estre employée en fonds d'héritage ou rentes, pour l'entretien d'un service des trépassés, pour lui et son père, autrefois gouverneur dudict Chartres, ledict jour 8 de febvrier, par chacun an à perpétuité.

Le lundi 12 de juin, Mr d'Estampes, évesque de Chartres, dédia l'église des Minimes de Chartres; et le dimanche 2 de juillet commença un jubillé en ladicte ville par une procession générale en l'église des Cordeliers et se gaigna par tout le diocèse.

Au moys de septembre, Chartres fut affligé de peste, qui dura plus de deux moys et enleva beaucoup de monde : pendant qu'elle dura, plusieurs des habitants s'en allèrent veoir le siége de la Rochelle, qui continuoit et dura jusques au 28 d'octobre, que les rebelles, se voyant pressés d'une horrible famine, aimèrent mieux expérimenter la miséricorde du Roy que se laisser consommer par la faim, ou contraindre de se rendre par la force, et pour ce, ayant envoyé leurs députés vers Sa Majesté, ils négocièrent si bien qu'ils obtindrent leur pardon. Le Roy y fit entrer le lundi, surveille de Toussaint, les régiments des gardes avec les Suisses, et le mercredi suivant, Sa Majesté y entra après disner, en armes, où tous les habitants, criant miséricorde et vive le Roy, le receurent avec beaucoup de démonstrations de repentir de leurs faultes. Sitost que la composition avec

An. 1630. ceux de la ville fut faicte, le Roy dépescha de tous costés, pour avoir part à une si agréable nouvelle et en rendre actions de grâces à Dieu. On en chanta le *Te Deum* à Chartres, le 5e novembre, le 11e duquel mois, ledict seigneur d'Estampes introduisit dans l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée la réforme des chanoines réguliers de Saint-Augustin et y fit venir des religieux de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, qui ont faict rebastir ceste maison et remis la régularité en icelle qui, par la malice du temps et négligence des anciens, s'estoit fort relaschée.

L'année 1629, le Roy ayant abattu et dompté entièrement la rébellion et réduict en son obéissance plus de deux cents villes révoltées, voulant, pour tant de signalées victoires qu'il avoit remportées sur ses ennemis, recongnoistre celui qui se faict appeler le Dieu de Sabaoth, des batailles et armées, qui l'avoit conduit comme par la main dans toutes ses conquestes, il lui fit bastir à Paris l'église des Augustins-Deschaussés du costé de Montmartre et la fit dédier soubz le nom de Nostre-Dame-des-Victoires.

De mesme, le Chapitre de Chartres, la ville, ayant esté délivrée de la peste qui l'avoit grandement affligée l'année précédente, et qui, par l'intempérie de l'air, sembloit vouloir recommencer, fit procession en l'église de Josaphat, où la sainte châsse fut portée en grande dévotion, pour rendre grâce à Dieu de la délivrance de ce fléau et implorer l'assistance de la Vierge, pour le destourner, en estant encores menacés par une grande indisposition de temps, comme, de faict, la peste recommança le 5 de juillet suivant et continua jusques au moys de novembre, durant lequel tems elle emporta grand nombre de personnes, plus toutefois du commun peuple que de condition. Il ne demeura que peu de chanoines pour faire le service, les autres ayant esté dispensés de la résidence et s'estant retirés où ils avoient peu.

L'année 1630, le Roy, estant obligé d'embrasser la défense du duc de Mantoue, qu'il avoit prins en sa protection contre ceux qui vouloient lui enlever cest estat, que la naturelle et légitime succession luy avoit déféré, voulut en personne porter les armes en Italie. Durant qu'il y fut, il fit Son Altesse Royale son lieutenant-général, pour commander à l'armée de Champagne, et luy donna le gouvernement, tant de la ville de Paris

que d'autres provinces voisines, par ses lettres-patentes du 8 may 1630. An. 1630.

Vers le 5 mars, la ville de Chartres envoya des habits pour les soldats de l'armée que Sa Majesté conduisit à Chambéry. Dans le mesme mois, fut célébré audict Chartres un Jubilé octroyé par Sa Sainctеté pour prier Dieu pour la réconciliation des Princes, qui suivit au mois d'octobre; le 26 duquel, la paix fut faicte par l'entreminse de Jules Mazarin, envoyé de la part de Sa Sainctеté, pour la moyenner entre le duc de Nevers, le duc de Savoye, l'Empereur et le Roy d'Espagne, par laquelle Mantoue, que l'Espagnol taschoit de joindre au Milanois, demeura au duc de Nevers, qui en recongneut l'Empereur.

Ceste paix fut comme la cause de la guerre qu'on fit aux sieurs de Marillac frères, l'un Garde des sceaux, l'autre Mareschal de France. Le premier desquels Sa Majesté priva de sa charge, pour avoir mis mal le cardinal de Richelieu en l'esprit de la Reyne, sa mère, et l'envoya prisonnier à Caen et depuis à Chasteaudun. Le Roy donna les sceaux à maistre Charles de l'Aubespine, seigneur de Chasteauneuf, qui presta le serment, le 14 novembre suivant. En mesme temps, le Mareschal de Marillac fut arresté prisonnier en Italie, conduit à Verdun et de là à Paris, pour luy faire son procès. Cependant le Roy, voulant conclure l'année par une action digne de sa bonté, envoya, le 30 décembre, le marquis de Brézé, capitaine de ses gardes du corps, pour délivrer Mr de Vendosme de sa prison du Bois de Vincennes, en laquelle il avoit esté plus de quatre ans, avec ordre de se retirer dans sa maison d'Annet, Sa Majesté ne trouvant à propos qu'il parust sitost en Cour, à cause des affaires ausquelles il s'estoit auparavant engagé, lesquelles n'estoient encores bien démeslées et se meslèrent encore davantage, comme nous le verrons ci-après.

CHAPITRE XV.

Hayne de la Reyne-Mère contre le cardinal de Richelieu; Sa Majesté travaille à leur réconciliation. Monsieur sort du Royaulme, la Reyne-Mère faict le mesme, et se retirent en Flandres. Illuminés à Chartres. Le duc de Lorraine en guerre. Paix. Mort de Mr de Nemours, autrefois duc de Chartres. Le mareschal de Montmorency se joint à Son Altesse Royale, ce qui lui faict perdre la tête. Monsieur fait sa paix avec le Roy. Estats de Languedoc. Monsieur se retire en Flandres pour la 2e fois, épouse la princesse Marguerite de Lorraine, malgré le Roy. Le mariage est cassé par arrest du parlement de Paris. Nonce à Chartres. Monsieur de retour en Cour, ses officiers en arrest.

An. 1631. La Reyne-mère, croyant que l'emprisonnement des sieurs de Marillac venoit du cardinal de Richelieu, elle le print autant en aversion qu'elle l'avoit chéri auparavant. Le Roy fit tout ce qu'il peult pour les remettre bien ensemble. Il ne le peult gaigner sur l'esprit de sa mère, laquelle ne pouvoit recepvoir de satisfaction que par l'esloignement du cardinal de la Cour. Monsieur espouza l'intérest de sa mère, et déclara à Son Eminence qu'il ne vouloit plus estre son amy. Voilà deux grandes puissances, que ce ministre d'Estat avoit à combattre. Monsieur, sans descouvrir son dessein, sortit de la cour pour Orléans. Le Roy envoya tout aussytost qu'il en receut l'advis le cardinal de la Valette, pour luy persuader de retourner, et tandis s'achemina à Compiègne avec la Reyne, sa mère, espérant que, n'ayant plus près d'elle ceux qui luy avoient donné de sinistres opinions du cardinal, il pourroit dompter ceste passion et rejoindre leurs volontés : tout cela fut en vain, n'ayant esté au possible du Roy, ou de ceux qui s'employèrent

par son ordre pour faire ceste réconciliation, de gaigner quelque chose sur la résolution de sa mère. An. 1631.

Sa Majesté voyant que c'estoit perdre son temps de penser réunir ces esprits si aliénés, fit une déclaration datée audict lieu, le 23 febvrier, laquelle il envoya aux Parlements et gouverneurs des provinces, pour les advertir de ce qui se passoit et s'en retourna à Paris. Il ne fut sitost arrivé en ceste capitale du royaulme, qu'il en partit le 11[e] mars, pour Orléans, croyant y trouver Son Altesse Royale, et par sa présence dissiper tous les nuages du peu d'intelligence qui estoit entre eux. Il envoya tandis une autre déclaration par les provinces, par laquelle il tesmoignoit son desplaisir du mescontentement de son frère, et le motif de son voyage. Il s'estoit desjà advancé jusques entre Linas et Estampes, quand le sieur de Chaudebonne luy présenta une lettre de Monsieur, dattée d'Orléans, le 10 mars, à laquelle ayant faict response sur le champ, il la bailla au mesme porteur, pour la rendre à son maistre. Sitost que mondict seigneur l'eust receue, il partit d'Orléans pour la Bourgongne. Sur l'advis qu'il en eut, le Roy brisa pour le suivre, à dessein d'empescher qu'il ne saisît quelques places, la prinse desquelles eust esté préjudiciable au repos de l'Estat. Monsieur sentant le Roy si près de luy, tira en Lorraine avec le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgongne. Le Roy ne laissa d'aller à Dijon, duquel il s'asseura et y ayant demeuré quelques jours, fit publier au Parlement d'icelle ville une déclaration contre ceux qui avoient donné conseil à Monsieur, ou favorizé ses desseins, de sortir hors du royaulme; puis, après avoir garny les frontières de ce costé-là et jetté des compagnies dans quelques places, reprint le chemin de Paris. Sur le poinct de son partement, le sieur de Briançon le vint trouver de la part de Son Altesse avec une lettre dattée de Nancy, le 30 may, laquelle, pour estre injurieuse et farcie de faicts calomnieux, Sa Majesté fit arrester le porteur à Dijon, et estant de retour à Fontainebleau, escripvit à Sadicte Altesse, pour l'exhorter à se venir ranger près de luy, et fit une déclaration contre le manifeste publié de la part de Sadite Altesse, avec un règlement pour le faict des deniers; et deux jours après le Roy, estant à Saint-Germain-en-Laye, receut nouvelles de Compiègne, du sabmedy 19 juillet, que la Reyne, sa mère, estoit

An. 1632. passée en Flandres, où elle avoit esté fort bien recueillie de l'archiduchesse. Sur cest advis, Sa Majesté s'en revint à Paris, où il receut lettres de sa part contenant le motif de son évasion.

Il fut quelques jours après au Parlement, pour y publier la déclaration, qu'il avoit faicte sur l'hérésie des Illuminés, que les Espagnols appellent *los alumbrados*, qui avoit esté semée par un petit hermite demeurant au Bois-de-Lèves, lequel, soubz ombre de piété et de dévotion, avoit séduit certains esprícts foibles, qui s'estoient laissés persuader à ses discours. Son hypocrisie ayant esté descouverte, il fut prins et conduit à Paris avec quelques-uns de ses principaux disciples, où ayant esté instruits, ils abjurèrent leur erreur, qui par ce moyen se dissipa.

Vers le commencement de l'an 1632, Son Altesse Royale ayant sceu l'accommodement du duc de Lorraine avec le Roy, qu'il estoit venu trouver à Metz, et que, par les articles secrets d'iceluy, il estoit porté que le duc debvoit faire sortir de ses Estats les rebelles à Sa Majesté, entre lesquels estoient comprins Son Altesse Royale avec la Reyne-Mère et leur suitte, avec promesse de ne les y recepvoir à l'advenir, ny les ayder d'aucune chose, qui peust estre contre le service du Roy et mesmement de les luy envoyer, pour en faire une punition exemplaire, il délibéra de se retirer à Bruxelles, où il arriva le 22 janvier. L'archiduchesse le receut avec beaucoup de civilité et de tesmoignages de bienveillance; il passa de là à Trèves, où estoit Dom Gonçalès de Cordoue, avec lequel ayant conféré quelque temps, il s'en retourna en Lorraine.

Le duc de ceste province avoit faict tout ce qu'il avoit peu, pour pacifier les affaires et appaiser la cholère du Roy contre les sieurs Le Congneux, chancelier de Son Altesse Royale, Puilaurens et Monsigot, qui absolument les vouloit avoir. L'appréhension de recepvoir le reproche de les avoir rendus et violé le droict des gens par une si lasche action, le retenoit de le faire, promettant seulement à Sa Majesté de les faire esloigner de la personne de Monsieur. Le Roy n'ayant voulu entendre aux propositions, que luy faisoit le duc, eut tout loisir de s'en repentir puis après. Le cardinal de Richelieu eust bien voulu qu'on l'eust prins au mot, prévoyant bien qu'il se pourroit brasser quelques menées contre le repos de l'Estat par les Espagnols et la maison

d'Austriche, de laquelle le duc Charles estoit partizan : cependant ce dernier faisoit quelques levées, soubz prétexte de les faire servir pour l'exécution du traicté faict entre Sa Majesté et luy, quoyque plus véritablement ce fust pour les donner à Monsieur qui levoit des trouppes de son costé, qu'il taschoit de joindre à celles du duc, pour les employer contre le Roy. An. 1632.

Le maréchal de la Force en donna advis à Sa Majesté, laquelle, pour ne leur donner temps de se renforcer davantage, se jetta promptement dans la Lorraine, où il print Pont-à-Mousson, Bar-le-Duc et Saint-Miel, auparavant qu'on eust sceu le dessein de sa marche. Le 23 de juin, il se présenta devant Nancy, pour l'investir. Le duc, craignant mettre son Estat en danger, envoya au-devant de Sa Majesté, luy offrir toute sorte de contentement. Le Roy receut ses offres, et fit paix avec luy à Liverdun, le 26 du mesme moys, à la caution du cardinal son frère. Les affaires ainsy pacifiées, le Roy divisa son armée en deux, dont il envoya la moitié à Montluçon en Bourbonnois, pour disputer aux trouppes de Son Altesse Royale le passage; et luy, avec l'autre partie, s'en revint à Paris, où le duc de Nemours, autrefois duc de Chartres, décéda le 10 juillet, aagé de soixante ans.

Pendant le voyage du Roy en Lorraine, on remit sur le bureau la navigation de la rivière d'Eure dudict Chartres à Nogent-le-Roy; qui eut pareil effect que par le passé.

Son Altesse Royale ayant obtenu des trouppes de Dom Gonçalès, traversa la Lorraine et entra dans le Bassigny, où il publia son manifeste, contenant le suject qui l'avoit meu à prendre les armes. Il donna jusques au Languedoc, où il fit durer ses pratiques contre le service du Roy. Le mareschal de Montmorency, gouverneur de la province, qui avoit grand crédit parmy la noblesse et les villes, s'estant précipité dans ce party, l'augmenta de beaucoup. Les Estats du pays, assemblés à Béziers, firent ce qu'ils peurent pour l'en désengager. Ils ne peurent rien sur sa résolution, comme si son mauvais génie l'eust conduit, à yeux clos, à sa perte. Ce que voyant le Parlement de Tolose, pour rompre un si pernicieux dessein, qui traisnoit après soy la ruyne de la province, donna son arrest contre les rebelles par lequel il les déclara perturbateurs du repos public et criminels de lèze-majesté.

An. 1632. Le Roy, adverty de ce qui se passoit, fit le 23 juillet une déclaration contre ceux qui prendroient les armes contre son service, laquelle il adressa audict Parlement, qui la vérifia le 1er jour d'aoust. Messire d'Espernon donnoit ordre en Guyenne que la rébellion ne s'y allumast et tint la province et les esprits en debvoir. Tandis que le Roy leva vingt mille hommes de pied et deux mille chevaux, qui se trouvèrent prests à Rouanne le 1er de septembre. Il avoit desjà envoyé une autre armée en Languedoc, soubz la conduite du mareschal de Schomberg, laquelle se rencontra le mesme jour près Castelnaudary, capitale du Lauraguais, devant celle des rebelles. Le mareschal de Montmorency, adverty de sa marche, s'avança avec bonne partie de ses troupes, qu'il rangea en très-bon ordre en lieu advantageux; pensant empescher le passage à l'armée de Sa Majesté. Le mareschal de Schomberg, informé de leur dessein et de la bonté de leur poste, changea de chemin et se jetta entre la ville et les ennemys pour les avoir en teste et la ville à dos, une rivière entre deux. Cela ayant esté rapporté au mareschal de Montmorency, il fit advancer quelques mousquetaires, et luy, avec environ cent chevaux, vint recongnoistre le camp du Roy, dans lequel estant entré avec les comtes de Rieux et de la Feuillade et quelques sept ou huict autres volontaires s'attachèrent à un peloton des gardes, qu'ils chargèrent, si qu'en ayant renversé et tué quelques-uns et rompu leurs rangs, pensant passer plus oultre, ils furent receus des mousquetaires du Roy avec tant de courage qu'ayant blessé le cheval du mareschal de Montmorency, et luy, recongnoissant qu'il n'y faisoit pas bon, se fourra dans la cavalerie, où il receut un coup de pistolet au visage, que luy donna le sieur de Berverequod, capitaine des chevau-légers du Roy. Son cheval s'estant abbattu soubz luy à cause de ses blessures, et luy se voyant abandonné des siens et en danger de sa vie, s'escria : Montmorency, craignant que quelqu'un luy donnast le coup de la mort. A ce cry, Sainte-Marie, sergent de la compagnie de Saint-Preul, qui n'estoit guères esloigné de là, accourut à luy, et incontinent après, son capitaine. Le mareschal se voyant prins et couvert de sang, sur l'appréhension qu'il eut d'en mourir, demanda un prebstre pour se confesser, lequel luy ayant esté envoyé, et le duc, s'estant confessé, il fut porté dans Castelnaudary par l'ordre du

mareschal de Schomberg, pour y estre pansé. Les comtes de Moret, frère naturel de Sa Majesté, de Rieux et de la Feuillade, et plusieurs, tant officiers que gentilshommes de l'armée de son A. R., demeurèrent en cette rencontre et quantité y furent blessés. Il y en eut aussy quelques-uns du costé du Roy, mais en moindre nombre. An. 1632.

Ceste défaicte, avec la prinse du général de l'armée, estonna fort le reste et le fit escarter peu à peu, chacun se retirant chez soi pour ne se trouver enveloppé en ceste rébellion à la venue de Sa Majesté, qui approchoit. Monsieur mesme perdit courage, voyant ses gens défiler chaque jour, print résolution de se remettre à la clémence et bonté du Roy, pour obtenir son pardon, comme il fit, le 1er octobre, et s'en alla à Tours, mais ne peult l'avoir pour messire de Montmorency qui fut envoyé à Lectoure, soubz la garde du mareschal de Roquelaure, ni le restablissement des ducs d'Elbeuf et de Bellegarde. Au mesme temps, toutes les troupes de Son Altesse Royale furent congédiées, avec commandement aux estrangers de vuider le royaulme dans six jours à peine de la vie.

La Cour estant allée à Béziers, le Roy y convoca de nouveau les Estats du Languedoc, ayant cassé l'assemblée de ceux qui y avoient esté indicts par le mareschal de Montmorency, et en fit faire l'ouverture par Mr le garde des sceaux au commencement d'octobre. Après peu de séjour, il les laissa achever à ceux qui y avoient intérest, et donnant à Tolose, y fit venir ledict mareschal, auquel il donna commissaires pour luy faire son procès.

Tandis qu'on y travailloit, Monsieur, marry qu'à son sujet, ce brave seigneur fust en peine, envoya le 28 du mesme moys, vers Sa Majesté un gentilhomme de sa maison, lequel se jeta par trois fois à ses pieds, pour demander grâce pour ledict seigneur de Montmorency; n'ayant peu avoir autre réponse du Roy, sinon que ledict seigneur estant entre les mains de la justice, il avoit les siennes liées, il s'en retourna comme il estoit venu. Cependant le procès est instruict, et toutes les formes y ayant esté observées, ce malheureux seigneur fut, par arrest de ses meilleurs amys, du 30 novembre, condamné à perdre la teste, qu'il eut couppée dans la chambre de ville dudict Tolose. Dès que ceste exécution fut faicte, la teste fut

An. 1633. recousue au corps, et le tout, mis dans un cercueil de plomb, fut porté dans l'église de Saint-Sernin, pour y estre inhumé, où, par un privilège spécial qui n'avoit jamais esté accordé à personne depuis la structure de l'église pour le respect de tant de corps saincts et reliques, qui attendent en icelle leur résurrection, fut inhumé dans la chapelle de Saint-Exupère, qui est au rond-poinct de l'église. Telle fut la fin de Henry II de Montmorency, en la fleur de son aage, ayant atteint seulement l'aage de 34 ans; exemple à tous les grands et petits, qu'il faict fort mauvais se jouer à son maistre souverain, auquel on doit toute obéissance et fidélité !

Monsieur, ayant eu nouvelles de sa mort, picqué de n'avoir peu obtenir la grâce de ce seigneur, s'en retourna de rechef en Flandres. Le Roy en fut adverty estant à Romorantin, comme il s'en retournoit à Paris. Il ne s'en offensa tant, comme il fit par après, du mariage que Son Altesse Royale contracta avec la princesse Marguerite de Lorraine, sœur du duc Charles, et de la consommation d'iceluy, au préjudice de la parole que ledict duc avoit donnée à Sa Majesté de ne le permettre. Monsieur ayant sceu le desplaisir que le Roy avoit receu de ceste alliance, qu'il avoit à grand contre-cœur, dépescha en Cour l'abbé d'Elbène, pour luy faire trouver bon et luy remonstrer qu'en homme de bien et d'honneur, il ne pouvoit s'en desdire, après la promesse qu'il avoit faicte à la princesse Marguerite, de l'espouzer, sans intéresser sa conscience, et qu'ayant prins l'advis du P. Suffray, jésuitte, et des théologiens, ils l'avoient asseuré qu'il se mettoit en péril de damnation, s'il ne l'accomplissoit, et pour ce supplioit très-humblement Sa Majesté de l'avoir pour agréable et d'y donner son consentement, se soubmettant pour tout le reste d'en passer par où il luy plairoit. Le Roy dist à l'abbé qu'il avoit les bras ouverts pour recepvoir Monsieur, toutes fois qu'il vouldroit se ranger près de luy; mais, que pour son mariage il n'y consentiroit jamais et perdroit plustost son royaulme que l'aggréer, estant contre les loix de l'Estat, qui ne pouvoient le permettre. Sur ceste réponse, le cardinal de Lorraine vint à Paris, croyant y faire davantage et demander la dame de Combalot, nièpce du cardinal de Richelieu, pour luy, pensant par ce moyen rendre certaine Sa Majesté de l'affection du duc Charles, son frère, et

de la sienne envers la couronne de France, s'y voyant obligés An. 1634. par ce double lien. Si le Roy ne voulut escouter ce prince, qui parloit pour son frère, le cardinal duc voulut encores moings l'ouyr sur le mariage de sa nièpce, à cause de la grande aversion qu'il a tousjours eue à la maison de Lorraine, tellement que le Roy, dans le bouillant de sa cholère, fut pour assiéger Nancy, capitale de l'estat Lorrain, dans laquelle estoit la princesse Marguerite, résolu de l'avoir. Le duc, en ayant eu advis, trouva moyen de la faire sortir et de l'envoyer en Flandres vers Monsieur, son espoux, et après plusieurs fainctes de vouloir se soumettre aux volontés du Roy, il y fut enfin contrainct, voyant son Estat en danger d'estre perdu pour luy, et en passa par où il pleut à Sa Majesté. Son Eminence en traicta avec luy, le 21 septembre, et dépescha en Cour le sieur Bautru, comte de Nogent-le-Roy, pour porter au Roy les articles qui avoient esté accordés entre le duc Charles et luy, afin de les aggréer. Le duc de Lorraine s'estoit obligé particulièrement par iceux de faire en sorte qu'il obtiendroit la dissolution du mariage de Son Altesse Royale avec la princesse, sa sœur; à quoy n'ayant satisfaict, Sa Majesté fit informer contre luy au Parlement de Paris en matière de rapt. Le duc, se voyant vivement poursuivy, et doubteux de l'événement, résigna son Estat au cardinal, son frère, et se retira avec cinq cents chevaux vers Bavières. Le Roy, prenant son évasion pour contravention aux traictés qu'ils avoient faicts ensemble, demanda au cardinal qu'il eust à luy remettre entre les mains le contrat de mariage entre Monsieur et sa sœur, avec le moine qui les avoit espouzés, au lieu du curé, et cependant les commissaires du Parlement vacquoient à ouyr les tesmoings sur la violence prétendue faicte par le duc à Son Altesse Royale, pour le faire consentir audict mariage.

La duchesse de Lorraine, voyant le duc, son mari, absent, les poursuittes que le Roy faisoit contre lui et le cardinal, son frère, et n'ayant personne qui peust la maintenir contre si forte partie, se résolut avoir recours à Sa Majesté et la prier de la prendre avec la princesse Claude, sa sœur, soubz sa protection. Le Roy les receut très-volontiers et commanda au mareschal de la Force leur prester toute l'assistance dont elles avoient besoing. Tandis que ceste négociation se faisoit, la duchesse Nicole, qui craignoit que le duché de Lorraine sortît tout à fait

An. 1634. de leur ligne, de laquelle il estoit venu au duc Charles par leur mariage, pressoit le cardinal François de Lorraine, auquel le duc Charles l'avoit cédé, d'accomplir la promesse qu'il avoit faicte en acceptant ceste cession de son frère, d'espouzer la princesse Claude, promettant en faveur de ce mariage lui faire une remise générale de ses droicts à la duché de Lorraine. Le Roy portoit fort impatiemment ceste alliance, qui avoit esté faicte à son insceu, moyennant une dispense du Pape, du 8 mars 1634. Et, pour ce, dès le 24 du mesme mois, sur l'advis qu'il en eut, il fit donner arrest au Parlement de Paris d'adjournement personnel, tant contre le duc Charles que contre la princesse Nicole, le duc François et la princesse de Falsbourg, et prinse de corps contre le moine qui avoit faict le mariage de Monsieur avec la princesse Marguerite. Ce que pour mieux entendre, il est besoing de sçavoir qu'en l'an 1632, le Roy estant à Moyennich, Monsieur fut à Nancy, où, dans une maison qu'ont les moines de Remireront, un d'iceux qui se trouva sur le lieu fut commandé par le cardinal de Lorraine, ordinaire du lieu comme évesque de Toul, de faire ledict mariage, ce qu'il fit, au lieu du curé, en la présence du comte de Vaudemont, qui estoit encores vivant, dudict cardinal, de la princesse de Falsbourg et du sieur de Puilaurens. Cest arrest espouvanta le duc François et la duchesse Claude, de telle sorte qu'ils sortirent de Nancy et des Estats du Roy et passèrent en celui de Florence. Et quant à la duchesse Nicole, elle se retira à Paris, où elle arriva le 7 mai et y fut fort bien reçue de Sa Majesté, laquelle s'empara de la Lorraine et assiéga la Motte, qui seule tenoit pour le duc, laquelle il fit razer.

Environ le mesme temps, le Roy fit une déclaration qu'il fit publier au Parlement de Paris, laquelle contenoit trois chefs : le premier concernoit l'esloignement de Monsieur hors du royaulme et son mariage, qu'il prétendoit faire casser et dissouldre; le second estoit pour le soulagement du peuple; et par le troisiesme Sa Majesté déclaroit le désir qu'elle avoit du retour de Son Altesse Royale, à laquelle il donnoit encores trois moys de délai pour y adviser, revenant dans lequel temps, il la remettoit en sa grâce, en ses biens, apennages, gouvernements, pensions et appointements, ensemble tous ceux qui l'avoient suivi, à la réserve de quelques-uns qui approchoient plus près de sa

personne. Monsieur ne sçavoit à quoy se résouldre et estoit bien empesché de ce qu'il debvoit faire. Puylaurens le voyant observé par les Espagnols, sollicitoit son retour, et eust bien voulu le voir hors de leurs mains. De quoy les Espagnols se doubtant ne peurent si bien couvrir leur mauvais dessein, qu'ils ne le fissent paroistre, s'attaquant à ce seigneur qui avoit l'oreille de Son Altesse Royale, sur lequel ils tirèrent un coup de fuzil, comme il montoit le grand escalier du palais de Bruxelles et le blessèrent au visage. Monsieur en demanda raison, qu'il ne peult obtenir et fut contraint de caler le voile pour n'estre le plus fort. Il recongneut néantmoings par ce procédé violent et par le peu de satisfaction qu'il en avoit eu, qu'il n'estoit en asseurance de sa personne parmi une nation, qui couve toujours dans son cœur une haine mortelle contre la nostre, pour la faire esclore aux occasions. Il se résolut pourtant de se retirer de leurs mains, sitost qu'il en auroit rencontré les moyens. Dans ces pensées, il fut alitté des gouttes à Bruxelles, qui le retindrent une partie du mois d'aoust, desquelles se trouvant mieux, il receut une autre disgrâce, qui le retint au mesme endroit pour quelque temps. Ce fut l'arrest du Parlement de Paris, du 5 septembre, qui déclara nul son mariage avec la princesse Marguerite, de laquelle il ne vouloit se séparer. An. 1634.

Le Pape, adverti par le cardinal Bichi, son nonce en France, (qui au mesme temps vint faire ses dévotions à Chartres, s'en allant à son évesché de Carpentras), de ceste procédure, s'en offensa comme d'une entreprinse sur les droits de l'Eglise, prétendant que le Parlement ne pouvoit congnoictre de la validité ou invalidité du mariage, comme sacrement, et que la congnoissance en appartenoit seulement au juge ecclésiastique. Il luy fallut néantmoings dissimuler son desplaisir, n'ayant peu pour lors en avoir aucune satisfaction. Son Altesse Royale n'estoit pas moings inquiétée, ayant recongneu les artifices dont les Espagnols se servoient pour s'asseurer de sa personne, ce qui l'obligea à rechercher les moyens d'évader de leurs mains. Il voyoit que depuis le décès de l'Infante Clara-Eugénia, trespassée dès le mois de décembre précédent, il n'avoit receu que des frasques d'eux, et que Ferdinand, dict le cardinal Infant, debvoit bientost arriver en Flandres et Pays-Bas, que Philippes IV, son frère, roy d'Espagne, lui avoit baillé pour sa part en la

An. 1635. succession de leur père, il eust peu dans ce changement trouver un autre traictement.

Le 8 d'octobre, pour mieux couvrir son jeu, il fit feindre une querelle entre les sieurs de Puilaurens et de Biron, gendre du comte de Chiverny, autrefois gouverneur de Chartres, lesquels estant partis d'un grand matin, ledict jour, près d'un petit bois, d'où ils envoyèrent donner advis à Son Altesse par un valet de pied, Monsieur faisant l'estonné comme s'il n'eust rien sceu de l'affaire, pria les chefs et les gardes qui estoient près de lui de l'assister pour empescher que les deux seigneurs, qui estoient fort bien dans son esprit, ne se battissent; un autre valet de pied, estant venu au mesme temps dire qu'ils estoient prêts de se battre, Monsieur demanda ses bottes et un cheval, pour se transporter sur le lieu; lequel lui ayant esté amené, et monté dessus, lui cinquième de sa maison, vint prendre lesdicts sieurs de Puilaurens et de Biron, et tous de compagnie picquèrent tout d'une traicte jusques à la Capelle distant de 25 lieues, où il se rendit sur le soir, sans avoir repeu. Il y en a qui disent que Son Altesse Royale sortit de Bruxelles en petite compagnie, feignant d'aller à la chasse du renard, de quoi les Espagnols ne se mettant en peine, le laissèrent ainsi s'évader; cela n'importe de sçavoir comment il se sauva, mais il est certain qu'il vint tout d'une traicte et en un jour coucher de Bruxelles à la Capelle. Dès l'heure mesme, le gouverneur de ceste dernière ville envoya un exprès au Roy, pour lui donner advis de l'arrivée de Son Altesse Royale. Sa Majesté envoya aussitost au devant de lui le sieur Bouteiller père, secrétaire d'Estat, qui le rencontra à Soissons, où il lui fit présent de la part d'icelle de cinquante mille escus. S'estant rendu peu de jours après à Saint-Germain-en-Laye, le Roy le receut avec beaucoup de tesmoignages d'affection et l'arresta à soupper avec lui. Le lendemain il fut régalé à Ruel par le cardinal-duc auquel ne fit paroistre aucun sujet de mescontentement du passé.

Peu après, ayant prins congé de Sa Majesté, il s'en alla à Orléans et à Blois, pour passer quelques temps, où, tandis qu'il fit séjour, pour faire pièce aux de Puilaurens, du Fargis et Couldray-Montpensier et autres gentilshommes de la maison de Son Altesse Royale, on les accusa de conspiration contre l'Estat et les arresta prisonniers au Louvre le mercredy 14 février. Ils

fureut, dès le lendemain, conduits au Bois de Vincennes, où le sieur de Puilaurens mourut d'une fièvre de pourpre, le mois de septembre suivant. Le bruict courut qu'on lui avoit advancé ses jours par poison, mais ceste mort peut lui estre arrivée aussi bien naturellement que par une action si noire. An. 1635.

CHAPITRE XVI.

Le Pape s'offense de la dissolution du mariage de Monsieur faicte par arrest. Le Roy fait examiner la chose. Décret des Docteurs. Mr le marquis de Sourdis, gouverneur de Chartres sur la démission du mareschal de Chatillon. Mort de Mr Estienne d'Aligre, chancelier de France, etc. Evesques chartrains. Guerre en Flandres. Fondation de l'Obit d'Henry-le-Grand et de la solemnité de St-Louis à Chartres. Autre de deux grands chandeliers d'argent. Naissance du Dauphin Louis, dit Dieu-Donné. *Procession de l'Assomption. Réforme à Josaphat. Mort d'Estienne Simon, Sr de Cerceaux, devant Thionville.*

Sa Majesté ne voulant mescontenter Sa Sainteté qui faisoit force bruict sur cest arrest du Parlement, pour la dissolution du mariage de Monsieur, voulut avoir une déclaration du clergé général de France, les députés duquel estoient tous assemblés à Paris. Il leur proposa pour ce sujet si le mariage des princes du sang royal qui peuvent aspirer à la succession de la couronne et spécialement de ceux qui en sont les plus proches et héritiers présomptifs d'icelle, peuvent estre valides et légitimes, estant faicts non-seulement sans le consentement du possesseur de la couronne, mais encore contre sa volonté et défense. Ce qu'ayant esté mis en délibération et eu

An. 1635. sur ce l'advis des Docteurs de Sorbonne, des religieux Jacobins, Augustins, Carmes, Cordeliers, Jésuites, Pères de l'Oratoire, Capuchins, Fullients et Minimes, fut arresté que tels mariages estoient illégitimes, invalides et nuls par le défault de condition sans laquelle les princes sont inhabiles à contracter légitimement et validement, suivant la coustume du royaulme de France, qui est raisonable, ancienne et confirmée par une légitime prescription, approuvée par l'authorité de l'Eglise. Cinq archevesques, vingt-trois évesques, plusieurs abbés et autres constitués en dignité ecclésiastique, soubscripvirent à ce décret, le 7 juillet de la mesme année, qui servit comme d'eschelon ou degré à quelques-uns d'iceux pour monter aux plus haultes charges de l'Eglise. Sa Majesté nomma, le 29 septembre suivant, à l'évesché de Tréguier, le P. Noël des Landes, Blésois, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, docteur en théologie de la faculté de Paris et son prédicateur ordinaire. Je ne veux pas dire que son seing à ce décret ayt donné sujet à sa promotion à ceste Eglise. Il avoit assés de mérite d'ailleurs pour le faire parvenir, et les rares qualités desquelles il estoit doué, qui l'eslevèrent par dessus la bassesse de sa naissance, pouvoient lui avoir procuré ceste dignité pour rescompense de sa vertu et de la peine qu'il avoit prinse par ses doctes sermons d'instruire l'Eglise jusques à une grande vieillesse.

Environ un mois ou cinq semaines après, sçavoir le 30 octobre, le mareschal de Chastillon, ayant esté pourveu du gouvernement d'Auvergne, remit entre les mains de Sa Majesté celuy d'Orléans, pays Chartrain, Blésois, Vendosmois et Dunois, par devant Georges Prudhomme et Hélie Chicoineau, notaires royaux à Blois; ensuitte de laquelle démission Sa dicte Majesté en pourveut messire Charles d'Escoubleau, chevalier de ses Ordres, marquis de Sourdis et d'Alluye, ausquels il adjousta le gouvernement du chasteau d'Amboise. Ce fut une honorable recongnoissance des services par lui rendus pendant les mouvemens de ceste année, particulièrement pour avoir recouvert sur le sieur Parfaict, gentilhomme Lorrain, la ville de Chastillon-sur-Saône, dans laquelle quelques Croates s'estoient retirés, qui commettoient beaucoup de ravages et incendies entre Langres et Chaumont.

Le 11e de décembre, messire Estienne d'Aligre, chance-

lier de France, natif de Chartres, et l'honneur de sa patrie, décéda en sa maison de la Rivière, près Pontgoën, d'où il fut porté, suivant son testament, inhumer au monastère de Belhomer, prieuré de l'ordre de Fontevrauld, où il gist en une chapelle à costé droict de l'église des séculiers. Messire Pierre Séguier, garde des sceaux de France, fut choisi par Sa Majesté, pour remplir ceste charge, la première de justice en France, de laquelle il presta le serment le 9 du mesme mois. Monsieur et Mademoiselle, sa fille, se trouvèrent à ceste cérémonie, le duc de Saint-Simon, seigneur de la Ferté-au-Vidame dans ce diocèse, messire Claude de Bullion, chevalier, seigneur de Bonnelles, Esclimont, Gallardon, Ver et Mainvilliers aussi dans le mesme diocèse et sur-intendant des finances, avec quantité d'autres seigneurs. An. 1636.

Sa Majesté estant venue passer les festes de Pasques à Saint-Germain-en-Laye, fit la cérémonie du lavement des pieds à treize pauvres, lesquels il servit puis après à la table. Messire Denys Cauchon, naguères prévost de Mazangey en l'église de Chartres et lors évesque de Nîmes, y assista Leurs Majestés et fit l'office ce jour-là et prescha devant elles. Mr Charles d'Abra de Raconis, natif de près Houdanc dans ce diocèse, évesque de Lavaur, fit le mesme à Ruel, devant Son Emminence.

Peu de temps après, Dom Ferdinand, fils de Philippes III, roy d'Espagne, dict le cardinal Infant, estant venu prendre possession de Flandres et des Pays-Bas qui lui estoient escheus en la succession de son père, fit courir une déclaration qui portoit que la prinse des armes qu'il avoit faicte, n'estoit que pour parvenir à une paix entre les princes chrétiens, et, néantmoings, dès le mois de juillet, entra en Picardie, avec le prince Thomas de Savoye et Jean de Vert, qui conduisoient ses trouppes, lesquels prindrent d'abord la Capelle, le Castelet et Corbie, avec autres places de moindre conséquence. Le Roy, voulant arrester ses armes, lui opposa une armée soubz la conduitte de Son Altesse Royale qu'il déclara généralissime d'icelle. Monsieur se transporta incontinent dans la province, où, avec Mr le comte de Soissons, il mit le siége devant Roye, qu'il enleva le 18 septembre, et ensuitte print d'autres villes sur l'ennemi.

An. 1638. Le 23 d'octobre, Sa Majesté estant venue à Amiens, lesdicts seigneurs l'y vindrent trouver, où le blocus de Corbie ayant esté résolu, ils eurent leur quartier à Buig et Louville, distante de ladicte ville environ une lieue et demie du costé de Doulans. Ceste ville fut tellement pressée et battue que les Espagnols, qui pensoient en faire une clef pour entrer en France, furent contraints la rendre, le 14 novembre, et la remettre entre les mains de son juste et légitime seigneur.

Ceste année sortit du Chapitre de Chartres messire François Maillier, chanoine en l'église dudict Chartres et abbé de Saint-Père de Melun, pour estre coadjuteur avec future succession de Mr René de Bresley, évesque de Troyes en Champagne, et fut consacré soubs le tiltre d'Auguste, ou Augustopoli, ville de la Phrygie Salutaire, soubz la métropole de Synada.

Je ne trouve rien digne d'estre inséré en la présente histoire pour l'année 1637, sinon qu'au mois de septembre, Mr Charles, duc de Mantoue et de Nivernois et seigneur de Senonches et Brezolles, qu'il tenoit auparavant qu'il parvint à ce petit Estat par le décès de Guillaume, son devancier, soubz le tiltre de Mantoue, décéda en ladicte ville de Mantoue, laissant pour successeur Guillaume, son petit-fils, aagé seulement de 8 ans. Il fut inhumé sans aucune pompe, ayant ordonné par son testament d'estre enterré en l'habit de saint François, auquel il avoit une grande dévotion. Il laissa de plus deux filles : l'aisnée fut la princesse Marie, que le Roy eust bien voulu donner pour femme à Son Altesse Royale, mais qui espouza, en 16. . Ladislas V Sigismon de Vasa, roy de Pologne, et après son décès, Cazimir, son frère, par dispense de Sa Sainctеté, combien qu'il fust dans l'ordre des Jésuites, qu'il quitta pour prendre le sceptre Polonois, auquel les Estats du pays l'appeloient par l'élection qu'ils firent de sa personne; la seconde fut la princesse Anne, qui fut mariée avec le Palatin. Elles n'eurent de la succession de leur père que les terres qu'il avoit en France, dont celles qui sont en ce diocèse, sçavoir Senonches et Brezolles tombèrent au lot de. . . . . qui les vendit au seigneur. . . . . . qui en jouit à présent. . . .

Au mois de janvier de l'année suivante 1638, le Roy, voulant tesmoigner sa dévotion et bonne volonté envers l'église de Chartres, par ses lettres, données à Saint-Germain-en-Laye,

fonda en icelle un obit ou anniversaire solennel pour le repos de l'âme de feu Henry le Grand, son père, d'heureuse mémoire et pour la sienne, quand il auroit pleu à Dieu disposer de sa personne, avec l'office solennel de la feste de saint Louis, roy de France, et quelques autres prières; pour l'honoraire d'entretien desquels il donna à ladicte église à perpétuité cinquante grands minots de sel à prendre par chacun an dans le grenier à sel de Chartres, franchement et sans payer autre droit que le prix du marchand, qu'il voulut leur estre délivré par les fermiers des gabèles, présents et à venir et qu'ils furent par lui indemnizés de ce qui pourroit leur appartenir à cause de la délivrance qu'ils feroient desdits cinquante minots de sel, de laquelle quantité Sa Majesté ordonna qu'il en seroit distribué quarante-six minots, sçavoir moitié le jour que se feroit ledict anniversaire, et l'autre moitié, le jour de la feste de saint Louis, aux doyen, chanoines et Chapitre de laditte église de Chartres, et les quatre minots resteroient aux marrégliers d'icelle, à la descharge du sieur évesque dudict lieu, à condition que lesdicts doyen et chanoines seroient tenus d'assister en personne auxdicts services, sans qu'ils peussent s'en excuser ni dispenser pour quelque cause et soubz quelque prétexte que ce soit, à peine d'estre privés et décheus de la distribution dudict sel, qui, audict cas, accroistra aux présents. Et d'autant qu'il avoit donné quelque temps auparavant deux grands chandeliers d'argent, pour estre mis devant le grand-autel du chœur de ladicte église, avec deux cierges de cire blanche, chacun de cinq livres, qui brusleroient durant les premières et secondes vespres, matines, laudes et grande messe aux jours des grandes fêtes et solennités de ladicte église, obit et feste de saint Louis, Sadicte Majesté donna encores pour l'entretenement desdicts chandeliers, cierges et luminaire et assigna à ladicte église la somme de cinq cents livres de rente, à les prendre par l'œuvre et fabrique d'icelle, annuellement et perpétuellement, sur la recepte générale de ses finances d'Orléans, et qu'à ceste fin laditte somme de cinq cents livres seroit employée dans les estats qu'elle feroit expédier par chacun an au chapitre des fiefs et aulmosnes. Lesquelles lettres de donations et fondations furent enregistrées au Parlement de Paris, ouy le Procureur général, pour estre exécutées selon leur forme et te- An. 1638.

An. 1638. neur, le 15 décembre 1638, et semblablement en la Chambre des Comptes, le 23 mars 1639, et en la Cour des Aydes, le 13 mai suivant, après avoir fait apparoir, du consentement de maistre Philippes Hamel, adjudicataire des gabelles de France et des lettres d'attache des thrésoriers généraux de France, au bureau d'Orléans, du 10 juin audict an 1639, signées Hanapier; enregistrées au bureau du grenier à sel de Chartres et chambre d'Illiers, le 21 desdicts moys et an, signé Grenet; à la charge de payer les droicts des officiers dudict grenier à sel, lorsqu'on en fera la délivrance. Le Roy, au mesme temps, indemniza ledict Hamel, adjudicataire susdict des gabelles de France, de la somme de quatorze cent quatre-vingt onze livres treize sols quatre deniers, à laquelle reviennent lesdicts cinquante grands minots de sel par an, à raison de 29 livres 16 sols 8 deniers, oultre le prix du marchand réglé à sept livres pour minot, pour quoy seroit intervenu arrest du Conseil du 22 janvier audict an 1639 par lequel Sa Majesté indemnizoit ledict adjudicataire de ladicte somme de 1,491 livres 13 sols 4 deniers, et consentement ensuite dudict adjudicataire du 28 dudict moys, encores du 4 may suivant, en payant les 7 livres pour le droict du marchand et ceux qui sont deubs aux officiers du grenier à sel dudict Chartres sur chaque minot, qui estoient de 31 sols 3 deniers, lors de la vérification et enregistrement desdittes lettres de franc-salé au bureau du grenier à sel dudict Chartres.

Je ne puis laisser passer sans le dire que, le dimanche 17 de febvrier de la mesme année 1638, fut célébrée la messe en l'église des Frères Prescheurs de la ville de la Rochelle, de nouveau restablie après soixante et seize ans qu'elle avoit esté ruinée, avec le couvent, et les religieux chassés par ceux de la nouvelle religion, qui s'estoient emparés d'icelle, pour ce que cela s'est faict par les soings et diligence de R. P. F. Nicolas le Febvre, docteur en théologie, religieux profès du mesme ordre au couvent de Saint-Jacques de Chartres, qui a faict rebastir lesdicts église et couvent, la possession desquels il a ostée aux ministres et prédicants de ladicte nouvelle religion, ausquels on les avoit assignés pour demeure et à autres de mesme secte, pour y bastir des maisons et s'y loger, lesquels il a contraints, en vertu des arrests qu'il a obtenus contre eux, d'en sortir et de

laisser lesdicts lieux aux religieux, pour y remettre et rebastir leur maison : ce qu'a faict ledict P. le Febvre et y a establi une communauté de religieux, qui y vivent avec beaucoup d'édification. An. 1638.

Au mois de juillet suivant, le prince de Condé estant allé assiéger Fontarabie, ville assize sur les frontières du royaume d'Espagne du costé de Navarre, l'avoit réduite à telle extrémité, qu'il l'eust peu forcer et emporter, si les trouppes qui estoient devant se feussent bien entendues avec les chefs, et ceux-ci entre eux. Mais, estant survenu quelque discord entre ceux qui avoient commandement, lesquels ne vouloient déférer les uns aux autres; et les Espagnols estant venus au secours des assiégés, du costé de la terre, à la veue desquels leur armée navale avoit esté coulée à fond par les François et entièrement défaicte, se ruèrent avec tant d'ardeur et de bonheur sur les assiégeants, sur lesquels les assiégés sortirent aussi et les prindrent à dos, que, les ayant enveloppés, ils en firent un horrible carnage, le 6 septembre, et firent lever le siége de devant. Beaucoup de personnes de condition y demeurèrent, entre autres le baron de Ver, près Chartres, de la maison de Montmorency-Fosseux, lequel y fut tué combattant généreusement en la fleur de son aage. La perte de ce jeune seigneur, qui promettoit beaucoup, fut une grande plaie à ceste famille qui espéroit son restablissement par son moyen et par Philippes, son frère, abbé de Lanois, qui mourut peu après avoir esté nommé à l'évesché de Tolon en 1651.

Un jour auparavant ceste défaicte, la Reyne accoucha de son Dauphin, depuis Roy de France, soubz le nom de Louis XIV, du Dieu donné, pour avoir esté obtenu par les prières faictes à Dieu pour ce sujet et particulièrement en l'église de Chartres, où la Vierge honorée en icelle avoit autrefois, en pareille occasion, obtenu pour la France le roy Philippes, surnommé pareillement Dieu-Donné. Ce qui porta Sa Majesté en recongnoissance des grandes grâces et assistances par elle receues par les intercessions de la mesme Vierge, à soubmettre sa personne, son royaulme et tout son peuple soubz la protection d'icelle par une déclaration spéciale qu'il fit publier par tous les diocèses de son royaulme, obligeant tous les évesques de ses Estats de faire tous les ans, le 15 d'aoust, jour de l'As-

An. 1639. somption de ceste bienheureuse Vierge dans les cieux, des processions dans leurs églises et en faire faire autant par toutes celles qui dépendent d'eux: elles furent commencées dans l'église de Chartres et par tout le diocèse le mesme jour, et ont continué du depuis.

Mr François de Loménie, évesque de Marseille, estant venu en son abbaye de Josaphat-lez-Chartres, pour y remettre et restablir la discipline régulière qui s'y estoit relaschée par le malheur du temps, transigea avec les religieux Bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Maur en France, le 28 aoust audict an 1638, à la stipulation de Dom Anselme des Rousseaux, prieur de Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris, au nom et comme procureur de Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de laditte congrégation, pour les introduire en ladicte abbaye. Ce que n'ayant peu exécuter lui-même, me laissa procuration, pour le faire en qualité de son grand-vicaire en laditte abbaye. Je poursuivy leur establissement, qui fut faict par Mr d'Estampes, évesque de Chartres.

Ledict seigneur de Marseille estoit parti de son abbaye pour s'en retourner en Provence, où il se promettoit résider tout à faict. Il voulut veoir ses parents en s'en retournant, et s'achemina au lieu de la Faye, pays de Limosin, où demeuroit sa sœur. Les gouttes l'y ayant prins, il fut contraint s'y arrester, et lui estant tombées dans l'estomach, y décéda le 26 febvrier 1639. Son corps fut porté, suivant son testament et ordonnance de dernière volonté, en la cathédrale de Limoges, où il fut inhumé au milieu du chœur d'icelle.

La mesme année, y eut quelque bruict en Normandie, où certains brouillons couroient soubs le nom de gens pieds nuds, qui faisoient bien du mal, non-seulement en ladite province, mais encores en celles qui leur estoient voisines, comme la Chartraine. Le Roy fut obligé lever du monde pour dompter l'audace de ces impertinents, qui ne respectoient personne, qui les fit dissiper. Il envoya aussi, le mois de décembre, son chancelier avec six conseillers d'Estat et six maistres des Requestes et autres en la ville de Rouen, qui interdirent le Parlement, la Cour des Aydes et autres magistrats, suivant la déclaration de Sa Majesté du 17 dudict moys et substituèrent en leurs places certain nombre de leurs conseillers du Parle-

ment de Paris, pour rendre la justice, en attendant qu'on y eust donné un autre ordre. Ce qui fut faict vers la feste de Pasque 1641, que le Roy y restablit en leurs charges ceux qui avoient esté interdits. An. 1640.

Sadicte Majesté tint ceste année cinq armées en Flandres, Piedmont, Allemagne, Luxembourg et Roussillon avec divers succès, desquels je m'abstiens de parler, n'y ayant rien qui puisse servir à ceste histoire, sinon la mort de Estienne Simon, sieur de Cerceaux, natif de Chartres, qui fut tué devant Thionville, où il avoit une compagnie.

CHAPITRE XVII.

Révolution en Portugal et en Catalogne.

L'année 1640 se passa avec beaucoup de tumultes et changemens. Les principaux furent en Espagne, où les Catalans et Portugais, ne pouvant plus supporter le gouvernement intolérable des Espagnols, secouèrent tout à fait le joug de leur domination. Les Portugais avoient commencé dès l'an 1637, mais n'ayant pu se libérer entièrement de la servitude, à laquelle on vouloit les obliger, trouvèrent moyen de le faire ceste année, en eslisant Dom Juan, duc de Bragance, pour leur Roy, duquel nous pourrons dire quelque chose, après que nous aurons parlé des Catalans, pour suivre l'ordre du tems et de l'histoire.

Ceux-cy prétendants être un Estat libre, qui vivoit suivant les us, fors et coutumes, establis de toute ancienneté, dès le temps que les Goths se rendirent maistres des Espagnes, et confirmés par beaucoup de priviléges, ne voulurent s'assubjettir aux lois générales d'Espagne, que Dom Gaspard de Guzman, dit le Comte Duc, premier ministre de Philippe IV, roy desdittes Espagnes, vouloit leur imposer. Le refus qu'ils firent de les recepvoir les rendit criminels, et portèrent le Roy ou son

An. 1640. ministre à vouloir avoir de force ce qu'ils ne pouvoient par amitié. On les traicte comme ennemys, et leur pays sert comme de théâtre pour exercer de sanglantes tragédies. Eux, se voyant si mal menés, et que, contre le droict des gens, leur député en cour, pour représenter au Roy d'Espagne les raisons de leur refus, avoit esté mis en arrest, levèrent le masque, et envoièrent vers le Roy de France, affin de les recepvoir soubs sa protection. Il le fit très-volontiers, espérant que ce pourroit estre un moyen pour recouvrer le Roussillon, qu'il prétendoit appartenir à sa couronne, et leur envoia du secours pour se maintenir contre les entreprinses de l'Espagnol.

Le principal moien qu'ils apportoient, pour fonder leur révolte, estoit qu'estant issus des Cattes et Allains, peuples de Germanie, dont leur province avoit esté nommée Catalongne, ils avoient vescu librement soubs les lois des Goths, qui possédoient les Espagnes, jusqu'à ce que la race d'iceux estant faillie, et les Maures ayant voulu s'emparer de leur Estat, ils se seroient deffendus contre eux, et seroient demeurés les maistres, sans despendre d'autruy, que d'eux-mesmes. Voyant néantmoings les progrès que les Maures faisoient en autres endroits de l'Espagne, vers l'an 714, et croyant ne pouvoir toujours résister à ces barbares, sollicitèrent Charles Martel, maire du palais de France, de les assister contre ces infidèles. Ce qu'il leur accorda librement, et leur envoia un chevallier allemand, nommé Otton ou Oger Cataglot, gouverneur d'Aquitaine (duquel quelques-uns veulent qu'ils aient esté appellés Catalans), lequel, avec quelques troupes françoises et allemandes, qu'il avoit conduit et celles du pays, prindrent quelques villes frontières sur les Maures; lesquelles, à l'ayde des François, ils conservèrent, et se maintindrent par les armes, jusques au tems de Charlemagne que, se voyant pressés de ses ennemis, ils eurent recours à lui pour les assister, et se mirent soubs sa protection et l'esleurent leur seigneur, sans néantmoings lui quitter la souveraineté qu'ils retindrent toujours par devers eux, sans recepvoir fors et loys que ceux desquels ils avoient usé par le passé. Charlemagne se voyant esloigné de ceste province, la bailla aux mesmes conditions au comte Bernard, se réservant toutefois la mouvance, laquelle passa à Louis le Débonnaire, son fils, qui, après le décès dudit Bernard, en investit, vers l'an

825, Jamfred, Wifred ou Geoffroy d'Arria, lequel ayant esté tué à Narbonne, par les soldats du Débonnaire, il lui substitua le fils dudict Geoffroy, portant le mesme nom, et pour distinction, surnommé le Velu, en 836, et mit à mort le nommé Salomon, qui avoit tué ledict Geoffroy d'Arria, son père, pour usurper la comté de Catalogne; que du depuis tous ceux qui avoient possédé ce comté, avoient conservé le mesme tiltre, jusques en l'an 1137, que Dom Ramond Béranger, le IV, ayant espouzé dame Pétronille ou Péronnelle, qu'autres nomment Urraque, fille de Dom Ramires, roy d'Arragon, il succéda à ceste couronne, faulte de masles; qu'Alfonse Ier, leur fils, leur ayant succédé, ne voulant plus recongnoistre la mouvance de sa comté des Roys de France, deffendit que les actes publics ne fussent plus comptés par le nombre des ans du règne des Roys de France, ainsi qu'il estoit accoustumé en la Catalongne, mais de l'Incarnation de Nostre-Seigneur, et joignit la Catalongne, les comtés de Roussillon et Cerdagne à l'Arragon, sans néantmoings que les Catalans en demeurassent d'accord, n'ayant jamais voulu recongnoistre les Roys d'Arragon, en d'autres qualités que de leur comte et non de Roys (1). C'est pourquoy, ainsi que l'ont mesme remarqué les escrivains Espagnols, ils avoient introduict ceste coustume, que lorsque le Roy d'Espagne venoit à Barcelone, capitale de leur Estat, pour en prendre possession et y faire sa première entrée, ils lui fermèrent les portes de la ville (2). Les courtisans qui alloient devant, demandoient à ceux qui estoient commis à la garde de ces portes, qu'on eust à les ouvrir au Roy qui venoit, ausquels ces gardes respondoient qu'ils ne congnoissoient point de Roy. Ceux qui venoient après pressoient qu'on ouvrist, ausquels ceux de dedans ayant demandé qui estoit celuy qui venoit, et eux ayant respondu que c'estoit le monarque des Espagnes, ils repartoient que leur ville ne recongnoissoit les Roys d'Espagne. Enfin le Roy venant lui-même, leur commandoit qu'ils eussent à lui ouvrir, auquel, après avoir demandé qui il estoit, et lui leur ayant dict qu'il estoit le comte de Barcelonne, alors ils ouvroient leurs portes, tiroient leur artillerie, et le recepvoient An. 1640.

(1) F. Lorenzo de Camera, *De la monar. hyb.*, lib. 4, § 2.
(2) *Histoire de la Catalogne et de ses fueros et franchises, comtes et rois.*

An. 1640. avec tous les honneurs et respect à eux possibles; que depuis, environ l'an 1260, Dom Pedro, roy d'Arragon, ayant marié Isabelle, sa fille, avec Philippe le Hardi, fils de saint Louis, roy de France, les Roys d'Arragon ayant obtenu la principauté de Catalongne et comté de Barcelonne en propriété et toute souveraineté, sans plus en recongnoistre les Rois de France, moiennant le paiement que fit le Roi d'Aragon, des droits de souveraineté qu'il prétendoit à Carcassonne, Béziers, Locale, Albi, Amilhaut, Nismes, Saint-Gilles et autres lieux, du costé de France, mesmes ès comté de Provence, Forqualquier, Arles, Avignon et Marseille, en faveur de la reine Marguerite de France, la Catalongne demeura aux Rois d'Aragon, qui en jouirent paisiblement jusques en l'an 1462, que le roy Dom Jean de Navarre et d'Arragon, aiant donné quelque mescontentement aux Catalans, sur la délivrance par eux requise de D. Chasles, Infant de Navarre, qu'ils avoient recongneu pour leur prince, que le Roy détenoit prisonnier, ils se rebellèrent contre lui. Le Roi, pour en tirer raison et les mettre au debvoir, envoia en France vers le roi Louis XI demander secours d'hommes et d'argent, et lui engager les comtés de Roussillon et Cerdaigne pour trois cent mille escus d'or. Le Roy lui aiant envoié deux mille cinq cents hommes de cheval, soubs la conduite de Gaston, comte de Foix, et seigneur de Béarn, gendre du roi D. Jean, les Barcelonnois, portés d'un extrême despit contre le Roi, l'auroient déclaré ennemi du païs, et exposé, par une proclamation publique, qu'ils se retiroient avec raison de son obéissance, pour avoir esté le meurtrier de son fils, leur comte, opprimé ses sujets, enfrainct sa foy, violé leurs droits et priviléges et anciennes libertés et usages, et despéchèrent une ambassade à Dom Henry, roi de Castille, pour se donner à lui, affin de les deffendre contre les efforts du roi Jean, qu'il les auroit receus et secourus, mais que s'estant mocqué d'eux, ils se seroient retirés à D. Pedro, connestable de Portugal, petit-fils du roi D. Jean Ier, et fils de l'Infant D. Pedro, duc de Coïmbre, qui descendoit de par sa mère, fille du comte Jacques d'Uryel et de Dona Léonor d'Arragon, du Roi Pedro IV, roi dudit roiaume, lequel ils auroient esleu pour leur comte, et de plus roy d'Arragon, dont il fut couronné dans Barcelonne, et lui mort, comme l'on croit de poison, les Catalans, quoique

battus et vaincus par le roy D. Jean d'Arragon, aymant mieux rompre que ployer, esleurent René d'Anjou, duc de Lorraine et comte de Provence, pour leur comte (1), lequel, quoique cassé d'années, accepta néamoins leur offre, envoia Jean, duc de Calabre, son fils, en Espagne, avec une armée, laquelle, jointe avec celle des Catalans, deffit, en 1467, celle de D. Jean d'Arragon, et s'empara de Gironne. Mais par un malheur, s'estant rendu à Barcelonne, il y fut atteint d'une fiebvre pestilentielle, l'an 1468, au grand désavantage des affaires des Catalans qui, par ce moien, demeurèrent en mauvàis estat, considéré que les François destitués de leur chef, se retirèrent à Perpignan, et plusieurs des Catalans, se trouvant destitués de secours, se mirent soubs la domination du Roy d'Arragon, qui les receut à pardon, après une guerre de dix ans, et leur confirma tous leurs priviléges et coustumes, desquels ils auroient usé, jusques soubs le règne de Philippe IV, roy des Espagnes, qui auroit voulu les leur oster, et leur faire prendre celles dont on se sert au reste des Espagnes, qui leur a esté un subjet de se rebeller, ce Roi, qu'ils ne recongnoissent comme leur comte, n'aiant, à ce qu'ils prétendent, peu introduire en leurs Estats, d'autres lois contraires à leurs anciennes, receues et approuvées de tems immémorial. An. 1640.

Quant aux mouvements de Portugal, encores qu'ils viennent de mesme principe, et pour mesmes causes, il y a quelque différence avec ceux de Catalogne. Pour entendre mieux le subject de rébellion de ceux-ci, il le faut rechercher de plus haut. Après la mort de D. Sébastien, roy de Portugal, qui fut tué en Afrique, en une bataille le 15 d'aoust 1578, aagé seulement de 24 ans, et que Henri, cardinal et évesque d'Ebora, son oncle, fils d'Emmanuel I[er], qui succéda à ce sien nepveu, fils de Jean, aisné dudit Emmanuel, eut teneu le sceptre portugais, environ 18 mois, sçavoir depuis le 26 d'aoust 1578 jusques au 1[er] febvrier 1580, qu'il décéda, le roiaulme de Portugal fut divisé en plusieurs factions, à cause du nombre de personnes qui prétendoient à ceste couronne. Antoine I[er], fils naturel de Louis, fils d'Emmanuel I[er], y prétendoit comme plus proche, tant de D. Sébastien que du cardinal Henry; Catherine, femme de

(1) Turquet, lib. 20.

An. 1640. Jean, duc de Bragance, fille d'Edouard, qui fut aussi duc du mesme lieu, à cause d'Isabel, sa femme, fille d'autre Jean, duc dudit Bragance, lequel Edouard estoit fils d'Emmanuel Ier; Philippes II, roi d'Espagne, à cause d'Isabelle, sa mère, femme de l'empereur Charles le Cinq, aussi fille dudit Emmanuel Ier; Philibert, duc de Savoye, à cause de Béatrix, sa mère, femme de Charles III, duc de Savoye, aussi fille dudit Emmanuel; Raymon, prince de Parme, au lieu de Marie, sa mère, fille dudict Edouard, fils dudict Emmanuel, et Catherine de Médicis, femme de Henri II, roy de France.

Tandis que les Portugois s'amusoient à consulter sur le choix qu'ils debvoient faire d'un Roy, Philippes, roy d'Espagne, par l'intelligence qu'il avoit avec quelques seigneurs du païs, se saisit de quelques places, et fit tout ce qu'il peut, par ambassades, menaces et belles promesses, pour estre eslevé sur le thrône des Roys de Portugal. Les Portugois qui haïssoient naturellement les Castillans, pour ne tomber soubs leur domination, déclarèrent Anthoine susdit, leur Roy, comme estant le seul masle, quoique bastard, restant de la race roiale de Portugal. Philippes, prenant ce rebut qu'on avoit fait de lui à injure, tascha d'avoir par les armes ce qu'il ne pouvoit par le droit, de manière qu'estant faict certain de l'élection de D. Anthoine, il fit entrer dans le Portugal une armée, qu'il avoit aprestée pour s'en rendre maistre, en cas qu'il n'obtînt ce qu'il demandoit. Les Portugois voiant un si grand appareil d'armes, envoièrent vers le Castillan, pensant le démouvoir de la guerre qu'ils se voioient sur les bras. Leurs ambassadeurs aiant esté fort mal receus, se résolurent à se deffendre, et prendre les armes contre l'Espagnol. Tous néamoins n'en estoient d'accord, voiant la partie mal faite pour les Portugois qui manquoient d'hommes, de chefs et d'argent; ils envoient en France et en Angleterre pour en recouvrer.

Cependant D. Ferdinand Avarès de Tolède, duc d'Albe, que Philippes avoit fait chef de son armée, la poussa avant dans le royaulme, au mois de juillet 1580, et se campa devant Alne, laquelle lui fut rendue, et ensuitte plusieurs autres qui ne pouvoient tenir contre l'armée espagnole. Ces exploits n'abaissèrent le cœur au parti de D. Anthoine, lequel le fit recongnoistre pour roy de Portugal, à Lisbonne, où il publia une déclaration

contre le roy Philippes, par laquelle il déclaroit ennemis publics An. 1640.
et criminels de lèze-majesté, tous ceux qui seroient pour lui. Cest expédient ne servit que pour irriter le Castillan à poursuivre D. Anthoine, lequel au mesme tems fut déclaré par les gouverneurs, perturbateur du repos public, qui porta plusieurs villes à quitter son parti, et embrasser celui du Roi d'Espagne, se soubmettant au duc d'Albe, comme fit la noblesse.

Le duc de Bragance, qui avoit toujours désiré défendre son droit, se résolut enfin de se remettre bien avec le roy Philippes, ne pouvant s'asseurer de D. Anthoine, avec lequel il avoit de grandes querelles, et fit le semblable, lui quittant toutes ses prétentions qu'il pouvoit avoir au nom de sa femme, Catherine, à la couronne de Portugal; en récompense de quoy, il fut confirmé par le Castillan, en son office de connétable de Portugal, avec continuation d'icelui à Théodore, son fils, et au reste de sa famille, pour le tenir héréditalement à l'advenir.

Toutes choses allant de mal en pis, par le peu d'intelligence qui estoit entre les Portugois, le duc d'Albe donna l'eschec et mat à D. Anthoine, et le réduisit à la fuitte et à abandonner le roiaulme. Plusieurs, suivant sa fortune, quittèrent semblablement leur païs, et se retirèrent partie en Angleterre, puis en France avec leur Roy, partie en autres endroits, où ils pensoient estre en asseurance le reste de leurs jours. J'en ai congneu en mes jeunes ans, qui s'estoient habitués à Chartres, à Baionne, Condom et Tolose. Pour D. Anthoine, il décéda assez pauvre à Paris, le 26 d'aoust 1595, et fut son cœur inhumé en l'église de l'Ave-Maria. Les Portugois lui dressèrent une épitaphe, où, comme s'ils eussent préveu ce qui debvoit arriver depuis, ils firent graver ces deux vers :

Expulsus regno, sed non e cordibus, unquam
Condidit in tenero plurima corda suo.

D'autant que la faction de ceux qui suivoient son parti, ne s'estant éteinte avec la vie, se ralluma vers ceste année, en laquelle les Portugois, se voiant oppressés soubs le faste espagnol, secouèrent le joug de leur domination, et élevèrent D. Jean, duc de Bragance, fils dudict Théodore, pour leur Roy. Leur menée fut conduitte si secrèment que le Roy D. Phi-

An. 1640. lippes III n'en eut auculne congnoissance, combien que ce duc fut en sa cour observé, sans beaucoup de liberté. Toutefois, à un certain jour dict, il sortit de la cour d'Espagne, et se rendit en Portugal, au moys de décembre, où aiant esté receu de tous avec allégresse, il fut sacré Roy à Lisbonne, le 6 du mesme mois, et y est encores establi à présent.

Pendant que cela se passoit ailleurs, la Reine de France accoucha.

Ici se termine l'Histoire de Souchet; mais à la suite du manuscrit de la Bibliothèque de Chartres se trouve le chapitre suivant écrit par le chanoine Etienne. Nous avons cru devoir le reproduire, à cause des renseignements qu'il renferme; mais, nous le répétons, il n'est pas l'œuvre de Souchet qui était mort alors.

Réparation de la pointe du vieil clocher, endommagée depuis cent ans et plus, et de l'escalier appelé : les Trois-Degrés.

En 1680, Messieurs du Chapitre craignant que la pointe du clocher ne tombast, à cause de la grande rupture et manque de pierres qui y paroissoit presque tout autour, mais particulièrement du costé du cloistre de la porte Royale, résolurent de le faire visiter et de le restablir. Le nommé Mathurin Bernier, plombier et couvreur de l'œuvre, en fist la visite, le 11 juillet 1680, avec la corde nouée attachée à la croix, et rapporta que, vers la hauteur de l'appui de la petite fenestre, par où l'on va à la pomme, il y avoit trois ou quatre rangs de pierres autour du clocher qui estoient presque toutes cassées, et qu'en des endroits, il y avoit des fractures de deux à trois pieds de haut, sur huit à neuf pouces de profondeur, ce qui affaiblissoit extraordinairement cette poincte et la metteroit en danger de tomber, si elle restoit plus longtemps en cet estat. Cela obligea de lui faire aussitôt des échaffauds autour du clocher, en perçant par dedans à peu près au dessous des ruptures. Il passa par les trous des chevrons d'environ quatre pieds, sur lesquels par dehors il attacha des planches, et ensuite il visita l'ouvrage plus commodément et plus exactement, dont il fit le rapport suivant : An. 1680.

Ouvrage qu'il convient faire à la pointe du clocher vieux.

Premièrement : aux cordons ou arrestes :

Il faut au cordon proche de la fenestre, à main droite en sortant, une pierre de neuf pouces de haut sur sept pouces six lignes de diamètre, laquelle sera arrestée haut et bas avec crampons, à la continuation du cordon, et peut être accolée, pour plus grande sureté, avec un cercle de fers, le tout scellé en plomb.

Au cordon suivant, il manque un pareil morceau de pierre, qui aura mesme ferrure.

An. 1680. Au quatrième cordon, il faut aussi une pierre de trente-trois pouces de haut et de mesme grosseur; il en faut encore une autre sur ce même cordon, de seize pouces, qui manque vers la pomme du clocher.

Au cinquième cordon, un morceau de huit pouces de haut.

Et au sixième, un de vingt pouces de hauteur, le tout de pareille grosseur et arresté de mesme ferrure.

Secondement : aux faces ou pants entre les cordons :

A la deuxième face à droite en sortant de la fenestre, il faut trois pierres d'assises; l'une de treize pouces de large sur sept de haut, et de quinze pouces de long, en queue, qui est l'épaisseur du clocher; l'autre de sept pouces de large et de haut, et de quinze pouces en queue de long; la troisième doit avoir neuf pouces six lignes sur sept pouces, et de quinze de long en queue aussy, pour faire l'aboutisse en la face du dedans du clocher.

A la troisiesme face qui regarde vers l'église Sainte-Foy, il y faut cinq pierres d'assise, aussy de parpaing; la première du bas aura dix pouces sur sept, et de quinze de long en queue. La deuxième en montant aura onze pouces sur sept et demi de haut et de quinze pouces de long. La troisième sera de treize pouces sur sept et demi et de quinze de long aussi en queue. La quatrième d'à côté sera de dix pouces sur sept, et en queue de pareille longueur. Et la cinquième doit estre de sept pouces en quarré, et de mesme longueur aussi en queue.

A la quatrième face, il manque trois assises, l'une de quatre pouces de large sur sept de haut, et de quinze pouces de long en queue. La seconde de six pouces de large sur sept de hauteur et de quinze pouces de long. Et la troisième sera de douze pouces de large sur sept de haut et de quinze pouces de long, sans compter le cordon de sept pouces six lignes, qui doit estre fait de la mesme pierre.

Il convient aussy reprendre toute la pointe du clocher, depuis la grande fracture jusqu'à la pomme, tant avec mortier que garuy, attendu qu'elle est beaucoup gastée.

Il faudra pareillement remplir de mortier et garnir les deux fantes qui sont tout le long de la pyramide, causées par la force du fert des crampons, qui servent à monter au clocher par le dehors, et qu'il faudroit oster, attendu qu'il en manque en

beaucoup d'endroits, et que ceux qui restent ne tiennent guères et se tirent pour la plupart avec la main, et en outre parce qu'ils ne servent qu'à augmenter ces fautes, par où il entre quantité de neiges dans les hivers, qui pourrissent la pierre qui de soi est assez tendre. An. 1680.

Après avoir bien examiné ce rapport, l'on chercha gens pour l'exécuter. Le maçon de l'œuvre nommé M. Simon, se faisant un point d'honneur de ne pas passer l'ouvrage en d'autres mains que dans les siennes, dit qu'il en viendroit bien à bout; mais soit qu'il ne fust pas accoustumé de travailler si élevé dans l'air, il lui prit un si grand tremblement par tout le corps, en voulant sortir pour la première fois par la petite fenestre de la pomme, qu'il fut obligé de se retirer et de descendre pour se mettre au lit, d'où il ne se releva pas, soit que la peur l'eust trop saisi, ou que quelqu'autre infirmité l'eust pris au moment qu'il se vist prest de s'exposer dans ces abymes espouvantables d'air, qui paroissent lorsqu'on est en haut de ces lieux-là. Le couvreur Bernier, homme hardy et aussi adroit dans la maçonnerie que dans la plomberie, prist sa place et s'offrist de remettre ceste pointe en son premier estat : sa résolution fut acceptée, et on lui donna toutes les choses nécessaires pour cela.

L'on trouva de la pierre dans les mortiers de l'œuvre, à peu près de la mesme nature de celle de la pyramide de ce clocher, on la fit tailler suivant les mesures du rapport, et on la monta par dedans le clocher jusqu'aux rouets de fert qui sont dans la pointe, d'où l'on la portoit à bras dans la fenestre; on ne les faisoit sortir qu'une à une, tant, parce que l'ouverture de ceste fenestre est très-petite, n'ayant que seize pouces de large, sur deux pieds trois pouces de haut, que parce qu'on observa exactement de ne point faire de démolition plus grande que celle de la pierre qu'on vouloit placer, de crainte qu'en en faisant davantage, la pointe ne souffrist, soit par la pesanteur, soit par le vent, qui estant très-violent dans ces hauteurs, s'entonnoit d'une force si grande dans le clocher, qu'il faisoit quelquefois trembler cette pointe.

Auparavant que de tirer la pierre hors le clocher, on la lioit et on la mettoit en équilibre dans la fenestre avec un cable, qui descendoit d'une poulie, qu'on avoit attachée à un des bras de la croix, et en cest estat, on la conduisoit en l'air jusqu'en son

An. 1680. lieu, où on l'arrestoit avec du mortier, fait de chaux nouvelle meslée de deux tiers de sable de rivière avec un peu de ciment de brique. Toutes les pierres estant posées, l'on arresta les cordons avec des crampons et des arcs de fert : la fonte du plomb fist assez de peine, à cause du feu, qu'il falloit en ce lieu-là, on ne le put faire dans la fenestre, à cause de la petitesse du lieu, mais on fut obligé de se placer sur l'eschaffaud, et d'allumer le feu avec un fusil, dans une chaudière qu'on mist à l'abri du vent. Y eut toujours un homme, qui le gouverna, ayant auprès de lui un sceau d'eau et des linges mouillés, pour jetter dessus en cas de surprise de quelque tourbillon, qui eust pu emporter les charbons sur l'église ou dans la ville. Il n'arriva rien de fascheux, Dieu mercy! et l'ouvrage fut si bien suivi par Messieurs les commis à l'œuvre, qui le visitoient souvent, qu'en vingt-sept jours de travail il fut fini, et pour très-peu de despenses, quoique vingt ans auparavant, des entrepreneurs de Paris, venus exprès pour le faire, eussent demandé vingt mil livres.

L'on osta ensuite les crampons qui estoient le long de la pyramide, au dessous de la petite fenestre, et on ne laissa que ceux qui sont au dessus, scellez sur les branches de fert, qui descendent de la pomme; ils sont au nombre de vingt-six.

Ouvrages faits à la pyramide du clocher neuf en 1680.

Pendant qu'on travailla au restablissement de la pointe du vieil clocher, les ouvriers s'apperceurent que la chappe de plomb du dessous de la pomme du clocher neuf se laissoit aller, et ne tenoit plus aux agraphes qui la retenoient; on fut la visiter, après qu'on eut achevé l'ouvrage du clocher vieil, et l'on trouva qu'elle estoit preste à quitter, et que les soudures en ayant manqué, principalement du costé des grands vents, il estoit tombé de l'eau entre elle et le clocher, qui avoit beaucoup gasté la pierre, ce qui obligea de faire faire une nouvelle chappe, plus grande et sans soudure, ou très-peu, mais à ourlets bien joints et bien rabattus en tournèze; l'on trouva aussy que plusieurs pierres des cordons estoient esclattées, et prestes à tomber; on les arresta avec cordons et colliers. Comme ces fractures estoient en plusieurs endroits du clocher, on ne fist point

d'eschaffaut, mais on les répara à la corde nouée, et l'on scella les crampons en plomb, qu'on fist fondre dans la fenestre du bas de l'échelle de fert : on le fondoit en bonne quantité, afin qu'il conservât plus longtemps sa chaleur. An. 1680.

Pour placer la nouvelle chappe, il fallut construire un eschaffaut à la pointe du clocher, ce qui ne fut pas fort aisé, parce qu'il le fallut faire en l'air, attendu que ceste pointe ne pouvoit estre percée à cause de sa petitesse : on le fit néantmoings de cinq pièces de chevron disposées de telle manière qu'elles entouroient le clocher et dont les bouts s'excédoient les uns les autres, sur lesquels on cloua des planches, après pourtant avoir retenu ces bouts par des cordages, qui descendoient de la croix et des barreaux qui sont sur la pomme. Ces chevrons étoient accouplés par des entailles, dans lesquelles y avoit des chevilles de fert, et on en arresta quelques-uns fermement aux barreaux de l'échelle de fert. L'on eust beaucoup de peine à arrester cette chappe, parce qu'elle a six pieds de haut et qu'elle est fort pesante, néantmoings à force de pattes et de ferrailles, scellées en plomb, l'on en vint à bout, après quoi l'on restablit les bras de la croix, en ressoudant les lames de cuivre dont ils sont revestus. L'on fist aussy un grand cercle de fert qui entoure par le bas la virole de la pomme, qui se trouva toute écartée, et quelques morceaux mesme prests à tomber. La verge de fert, où estoit le croissant, se trouva si mangée de rouille, qu'on en remit une autre, mais au lieu d'y remettre le croissant, on le réserva pour le clocher vieil, qui n'avoit point de girouette, le hault de la croix aiant esté emporté d'un coup de tonnerre, et on fit faire le soleil qui s'y veoit à présent; on fist venir pour cet effet, deux plaques de cuivre de Paris, du poids de cinquante-cinq livres, dont on le fabriqua. Il est double, embouty des deux costés, et à cinq pieds de haut. On le monta par dehors le clocher du costé du fil de fer de l'horloge, pour estre à l'abri du vent, et fut mis dans sa verge, au moyen d'une écoperche, attachée à la croix, et qui l'excédoit de dix pieds à douze, au haut de laquelle il y avoit une poulie. Le croissant qu'on fist dorer aussi bien que le soleil, fust mis ensuite au clocher vieil, après avoir fait faire une douille à queue, qui entre dans le bout de la croix, cassée par la foudre.

L'on a remarqué ici toutes les particularités de ces ouvrages,

An. 1680. affin que si un jour, on a besoin d'y travailler en ces endroits, on connoisse de quelle manière on en a usé, laquelle a très-bien réussy, il n'y eut que quatre ouvriers employés à la suivre, sçavoir : Bernier, un compagnon, un manœuvre et un tailleur de pierres; Bernier gagnoit vingt sols par jour, son compagnon et le manœuvre douze sols, et le tailleur de pierres dix-huit sols. Et comme ils furent les uns et les autres fort soigneux, et n'appréhendèrent pas le péril, Messieurs les commis à l'œuvre leur donnèrent, outre leurs gaiges ordinaires, le double des journées qu'ils avoient employées dans ces réparations.

Pendant tous ces différents travaux, l'on mesura exactement la hauteur de l'un et de l'autre clocher, l'on trouva que depuis le milieu de la croisée de la croix du clocher vieil, jusqu'au pavé du cloistre, il y a cinquante et une toises deux pieds quatre pouces, et depuis ce milieu de la croix jusqu'au haut du croissant, six pieds, qui font en tout cinquante-deux toises deux pieds quatre pouces. Et la hauteur du clocher neuf fut trouvée de cinquante-sept toises cinq pieds depuis le cloistre jusqu'aux bras de la croix et dix pieds de ces bras à l'extrémité des rayons du soleil, qui font pour la hauteur, cinquante-neuf toises trois pieds, d'où ostant du clocher neuf, cinquante-deux toises deux pieds quatre pouces, restera sept toises huit pouces, ou quarante-deux pieds huit pouces, de différence de l'un à l'autre.

En la mesme année 1680, l'on représenta à la compagnie, que l'escalier des Trois-Degrés estoit si usé, qu'on ne pouvoit plus le descendre, sans glisser et sans tomber; on mist en délibération la proposition pour sçavoir si c'estoit aux frais du Chapitre qu'il se debvoit restablir. La pluralité alla que ce devoit estre à la ville à le faire refaire, attendu qu'il estoit hors le cloistre, et que ce seroit une charge à l'avenir pour le Chapitre si l'on s'ingéroit d'y faire travailler. L'on en parla à Messieurs de la ville, qui s'offrirent volontiers à le faire remettre en état, mais ayant fait réflexion sur la bonne volonté de ces Messieurs, on reconnut qu'elle n'étoit pas sans dessain et on représenta que s'ils avoient droit de faire faire cet escalier, et qu'il appar-

tînt à la ville, les habitants prétendroient avoir entrée par cet endroit dans le cloistre, toutesfois et quantes. Mais comme saint Louis ne l'a fait fermer de murailles que pour obvier aux insolences des habitants, il fut convenu qu'on le rétabliroit incessamment, quoi qu'il coustât, ce qui fut fait. An. 1680.

Dans un petit volume publié tout récemment pour la première fois et intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire des Maisons royales et bastimens de France, par André Félibien, sieur des Avaux*, on trouve des renseignements très-intéressants, qui ont trait précisément à cette réparation du vieux clocher dont parle le chanoine Estienne dans les quelques pages qu'on vient de lire. Ce volume ayant été tiré à très-petit nombre pour la Société de l'Histoire de l'art français (1), peu de personnes pourront se le procurer, et elles liront avec plaisir, j'en suis certain, les pages suivantes d'André Félibien, notre illustre compatriote :

« En passant à Chartres, au mois d'aoust dernier (1680), dit-il, je vis que l'on se disposoit à raccommoder le hault du vieux clocher de la grande église, qui estoit fort endommagé et au péril de plus grande ruine par des fractions qui s'estoient faites et des pierres qui s'estoient détachées. Il y a longtemps que le Chapitre estoit en intention de le réparer, mais la diffi-

(1) Le volume que nous citons a été publié par M. An. de Montaiglon d'après une copie appartenant à la Bibliothèque nationale. Mais il existe de l'ouvrage de Félibien un autre exemplaire manuscrit, beaucoup plus beau et plus complet, M. de Montaiglon en convient lui-même, que celui qui a servi à l'édition moderne. Cet exemplaire est conservé au château de Cheverny, et nous sommes heureux de saisir cette occasion de remercier le propriétaire, M. le marquis de Vibraye, qui, sur notre demande, à la suite du Congrès scientifique de France tenu à Chartres en 1869, a bien voulu en faire faire une copie, déposée aujourd'hui à la Bibliothèque publique de notre ville.

L. M.

culté de trouver des ouvriers, qui voulussent travailler dans un endroit si eslevé, et la despense qu'on appréhendoit avoient toujours fait différer. Cependant, comme Mr Estienne, chanoine de cette église, se trouva en charge et l'un des officiers que l'on appelle de l'œuvre, son zèle et l'intelligence qu'il a dans les arts luy fist entreprendre ce qu'on avoit toujours retardé.

» Ne trouvant point de maçons qui voulussent monter si hault, il prist des couvreurs; mais il falloit quelqu'un pour les conduire et pour avoir l'œil à ce qu'ils feroient. Dans le Chapitre peu de personnes se trouvoient propres et capables pour cela, et assez hardies pour monter au hault d'une piramide qui a plus de cinquante toises d'élévation. Il ne fist nulle difficulté d'y aller: il montra le chemin aux ouvriers, et, après avoir fait mettre autour du clocher, à quatre thoises ou environ de la pomme, qui estoit l'endroit où il falloit commencer à travailler, un eschaffaut de deux planches seulement, qui ne faisoient pas trois pieds de large, il y monta des premiers, et ensuite par les crampons de fer jusque sur la croix, pour voir ce qu'il y avoit à réparer, et il ne se passa point de jour, pendant ce travail de deux mois, qu'il n'allast visiter ce que l'on faisoit. Il est vrai qu'en cela il fist ce que pas un maçon n'osa entreprendre, et il arriva mesme une chose surprenante, c'est qu'un maçon ayant voulu essayer s'il auroit assez de force et de courage pour travailler en ce lieu-là, monta dans le clocher, où il n'y a, depuis la sonnerie, que des eschelles et des écoperches pour aller jusques à la fenestre par où l'on sort dehors et où estoit l'eschafaudage; cet homme qui enfin estoit arrivé jusques là dans une obscurité qui est si grande qu'à mesure que l'on monte il semble que l'on entre dans un profond abisme, parce qu'il n'y a d'ouverture que par le bas du clocher, et se trouvant à la fenestre, le grand jour, une si vaste estendue de ciel et de terre qu'il découvroit autour de luy, et la hauteur où il se trouva, luy troubla si fort l'esprit que ce qu'il peut faire avec beaucoup de peine fut de descendre en bas et l'émotion qu'il eust fist un tel effet que, la fièvre luy ayant pris, il mourut peu de jours après.

» Comme j'eus apris tout cela en passant, je prié Mr Estienne de vouloir bien faire quelques remarques sur les pierres et la manière dont ce clocher est basty, parce qu'estant ancien de

plus de 700 ans, à l'exception de la piramide qui a été réparée en 1397, on en peut tirer quelque utilité; ce qu'il me promist de faire. Mais affin de lui expliquer mieux ce que je désirois, je crus, après estre party, qu'il valoit mieux luy envoyer un mémoire des choses principalles que je souhaitois le plus; et, comme elles ne sont pas inutilles à sçavoir pour ce qui regarde les bastimens, j'ay cru pouvoir mettre icy ce que je luy escrivis, avec sa response, pour mieux juger de la vérité des faits.

Je ne puis m'empêcher de vous écrire, Monsieur, et de vous prier encore que, pendant que vous faites vos visites au vieux clocher, de vouloir bien, comme vous m'avez déjà promis, en prendre toutes les mesures, dedans et dehors, autant qu'il se pourra, d'observer partout la grosseur et la nature des pierres ;

La grosseur des pierres et leur nature est presque toute différente. Il y en a de 1, 2, 3 et 4 pieds de long sur 12 et 16 poulces de hault. Elles ont esté prises particulièrement près de Chartres, comme à Berchères, Ver, Rozay, Emprainville, et quelques-unes du côté de Maule, au dessus de Montfort.

Si elles sont esgallement dures; les dures résistant toujours plus que les tendres ;

Elles ont différente dureté selon la bonté des carrières.

Si, du costé où elles se gastent le plus, les dures sont plus ou moins endommagées que les tendres ;

Les dures résistent toujours plus que les tendres.

Si elles sont toutes esgallement maçonnées et jointes les unes aux autres; combien il y a d'espoisseur de mortier entre les joints;

L'espoisseur du mortier qui les joint augmente tousjours en montant, de sorte qu'il est quelquefois de 2 doigts.

Si elles sont renduites par dedans le clocher; si les pierres qui sont gastées le sont jusques au dedans du clocher;

Elles sont enduittes aux estages bas, mais non à la piramide.

S'il n'y a point de recouvrement des unes sur les autres par dehors;

Elles n'ont point de recouvrement qu'à la piramide.

Si elles diminuent de grosseur à mesure qu'elles montent;

Elles sont extrêmement meslées jusques à la piramide, qu'elles se trouvent à peu près de mesme grosseur, sçavoir de 10 à 12 pouces sur 8 pouces de hault.

Si celles qui estoient engagées par du fer et qui se trouvent gastées, estoient tendres ou dures,

Les tendres sont plus gastées, c'est-à-dire fendues que les dures.

ou s'il y en a des unes et des autres, et lesquelles sont les plus gastées ;

Si le fer enfiloit et traversoit les pierres aux endroits qui se trouvent ouverts et où il y a fraction, ou bien s'il estoit seulement enclavé dans les pierres ;

Il ne les enfiloit pas, mais, les pierres estant taraudées, il estoit scellé dedans avec du mortier pur et simple.

S'il estoit rond ou quarré, de quelle grosseur, et si les pierres estoient percées, et la longueur des barres de fer ;

Il estoit quarré, d'un pouce ou 15 lignes de gros.

Si ce mesme fer estoit revestu de feuilles de plomb, ou trempé dedans ;

Il n'y avoit point de plomb.

Et, s'il s'en trouve de différentes sortes, observer celuy qui a fait le plus d'effet ;

Il estoit tout égal, à l'exception de quelques-uns où il y avoit des coins de fer pour les affermir dans les bouts.

Si le fer ne s'est rouillé que du costé où les pierres ont été touchées de l'eau ;

Le fer s'est rouillé esgallement autour du mortier, mais plus à la sortie de la pierre que le reste qui estoit en plein air.

S'il s'est bien conservé dans les endroits où il a esté à couvert ;

Il s'est bien conservé, enfermé dans la pierre sans mortier, ou couvert de plomb et sans air.

Si l'air seul n'y a point fait impression ;

Ce qui estoit en plain air s'est conservé, et la partie immédiate, qui sort du lieu où il estoit engagé, a esté plus sujette à se gaster.

Si au lieu de fer il ne se trouve point qu'on se soit servi, parmy les pierres, de crampons de cuivre ou de bois, et en quel estat ilz se sont trouvez, et si les pierres en ont esté endommagées ;

Il ne s'est point trouvé de cuivre ny de bois.

La différence qu'il y aura du fer qui est le plus à l'air, et s'il ne s'y trouve point plus d'aigreur au toucher : taschez, s'il vous plaist, de voir de tout cela ce qui est le plus ancien ;

On n'y a point fait d'expériance.

Observez aussy la nature du bois du beffroy, et, si vous pouvez le dessigner pour voir la composition

Il est de chesne ; on n'en a pu faire le dessein, faute de temps, non plus que des cloches.

et l'assemblage des pièces de bois et leur mesure, cela sera très-bon, et en mesme temps celles des cloches;

Et aussy avoir toute la hauteur et la largeur de tout le clocher, du haut jusques en bas, par parties, et voir par vos Mémoires ce qui aura esté fait de plus nouveau;

Quoyque ces remarques soient assez amples, vous pouvez encore, Monsieur, adjouster toutes celles que vous trouverez à propos que je seray ravi de voir.

La hauteur de tout le clocher, depuis le milieu de la croisée de la croix jusques au pavé du premier estage, est de 51 *thoises et demye.*

L'on envoye du vieil fer qui a esté pris à la pointe du clocher, et du mortier, avec un morceau de la pierre dont la piramide est construitte.

Ce que l'on peut remarquer sur ces pierres est que celles qui sont exposées aux grandes pluyes et au Midy paroissent plus dures dans leur superficie que celles du Nord.

» Avec cette response exacte, que Mr Estienne fist a ma lettre, il m'envoya un profil de l'élévation du clocher, ses mesures et des remarques particulières escrittes à costé.

» Il me fist tenir aussy un morceau de pierre, et du mortier pris dans le mesme endroit où il faisoit travailler. L'on voit par ces deux eschantillons comment l'air et les pluyes en ostent tout le sel. Il m'envoya aussi du fer pris à la pointe du clocher et aux crampons qui servent d'eschelles à y monter par dehors, et il m'a confirmé, depuis sa lettre, qu'il a exactement observé que le fer, qui est bien scellé de plomb dans la pierre, n'est point endommagé de la rouille, mais que celuy, qui est simplement dans la pierre ou dans le mortier et qui a de l'air, est tout consommé et s'en va en poussière par petits feuilletz. Celui qui est entièrement exposé dehors et à l'air n'est pas gasté de la sorte, mais bien le fer qui est, comme je viens de le dire, ou fiché dans la pierre, ou scellé avec mortier, et à l'endroit mesme qui est proche de la maçonnerie, car, estant davantage empreint de l'air et de l'humidité de la pierre et du mortier, le mortier et la pierre luy communiquent les sels dont elles sont souvent abbreuvées, ce qui fait qu'il se rouille davantage que celuy qui est exposé au vent et au soleil, et comme ces

sels le remplissent et que la rouille l'enfle et le fait eslever par feuilletz, c'est aussy ce renflement du fer qui fait esclater les pierres et qui est cause des fractions qui se sont faites dans ce clocher, et que les pierres s'en destachoient.

» Cette humidité de l'air et le sel nitreux qui s'y rencontrent ont tant de force sur le fer, lorsqu'il n'est pas à couvert, que Mr Estienne m'a dit qu'il a veu les branches de la croix du clocher neuf, qui fut refait en 1506, lesquelles sont recouvertes d'une lame de cuivre; mais, parce qu'elle ne joint pas bien par dessoubs, l'air y a trouvé un passage, et l'humidité qui s'y est arresté ont tellement mangé le fer qu'il s'en va en poudre fort menue: ce qui ne seroit pas arrivé de la sorte s'il eust esté entièrement couvert de cuivre, ou tout-à-fait exposé au vent. Ainsy, au lieu de fortifier un ouvrage en y mettant du fer, on avance souvent sa ruine.

» Il m'a depuis communiqué une autre observation qu'il a faite touchant le plomb dont l'église est couverte. Ne sçachant d'où venoit l'eau qui pourrissoit quelques endroits de la charpente, veu le grand soin qu'on prend à faire travailler à la couverture, il aperceut enfin de petits trous dans le plomb, et, les ayant examinez avec soin, il connut que c'estoit les vers qui s'engendroient dans le bois qui perçoient aussy le plomb et y faisoient les mesmes trous et les mesmes chemins que dans le bois, ce qu'il m'a fait voir par un eschantillon qu'il m'a envoyé. Comme ces ouvertures ne sont pas toujours percées droites et qu'elles sont fort petites, il est difficile de les appercevoir. Cependant, quoyques petites, la quantité fait qu'avec le temps il ne laisse pas de passer de l'eau, dont on ne s'apperçoit que quand le bois est gasté. »

FIN DE L'HISTOIRE DU DIOCÈSE DE CHARTRES.

TABLE

DES CHAPITRES ET DES SOMMAIRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE SIXIÈME.

(SUITE.)

LIVRE SEPTIÈME.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

On n'a inséré dans cette table et dans les suivantes que les noms et les faits intéressant particulièrement l'histoire de la ville et du diocèse de Chartres.

A

(1) Les localités pour lesquelles on n'a pas désigné de département appartiennent au département d'Eure-et-Loir.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

U

V

Y

TABLE DES NOMS DE FAMILLES.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

APPENDICE

A

Allonnes (Seigneur d'). Voir *Chartres.*
Alluyes (Seigneurs d'). Voir *Anjou; Cassel; Clèves; Donzi; Escoubleau; Harcourt; Luxembourg; Medena; Montmirail; Robertet.*
Anet (Seigneurs d'). Voir *Lorraine; Poitiers.*
Arpentigny (Seigneur d'). Voir *Gravelle.*
Auneau (Seigneurs d'). Voir *Joyeuse; Rivière.*
Authon (Seigneurs d'). Voir *Anjou; Luxembourg; Melun; Robais.*

B

Barjouville (Seigneur de). Voir *Aiguillon.*
Beaulieu (Prieur du Grand-). Voir *Audry.*
Beaumont-le-Chartif (Seigneur de). Voir *Blosset.*
Beaussard (Seigneur de). Voir *Dreux.*
Bellême (Seigneur de). Voir *Robert.*
Belleville (Seigneur de). Voir *Gués.*
Blois (Comtes de). Voir *Avesnes; Châtillon.*
Blois (Gouverneurs de). Voir *Bureau.*
Boisbissay (Seigneur de). Voir *Bichot.*
Bonneval (Abbés de). Voir *Beaune; Bernier; Chambre; Illiers; Vove.*
Boullay-d'Achères (Seigneur du). Voir *Tonnelier.*
Bourgmoyen de Blois (Abbés de). Voir *Hervé; Jean; Poitereau; Robillard.*
Breuil-Benoît (Abbé du). Voir *Hurault.*
Brezolles (Seigneurs de). Voir *Aché; Alençon; Ferté; Gonzague; Mélicourt; Tillières.*
Brou (Seigneurs de). Voir *Bar; Bion; Nevers.*
Bu (Seigneur de). Voir *Dreux.*

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

V

TABLE DES MATIÈRES [1]

A

B

(1) Cette table, destinée à servir de développement à la table des chapitres imprimée à la fin de chaque volume, ne contient pas naturellement l'indication des faits particuliers relatifs à telle localité ou à tel individu. Pour suivre l'histoire des divers lieux et des diverses personnes, on devra se reporter à la table des noms de lieux et à la table des noms de personnes qui précèdent celle que nous publions en ce moment.

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

V

Notre confrère, M. Ad. Lecocq, dans sa *Notice biographique sur J.-B. Souchet* (1), a raconté en détail toutes les tribulations qu'eut à souffrir notre historien pour la publication des Œuvres de saint Yves, son travail de prédilection. Le P. Fronteau s'est rendu certainement coupable d'un monstrueux plagiat envers notre savant chanoine. La Société Archéologique d'Eure-et-Loir, désireuse de rendre à chacun ce qui lui est dû, jalouse d'ailleurs de mettre en lumière la valeur littéraire de l'écrivain dont, pour la première fois, on publiait l'œuvre historique, a décidé qu'à la suite de l'*Histoire du Diocèse et de la Ville de Chartres*, elle réimprimerait le *Veritatis Defensio*, cet éloquent plaidoyer dans lequel Souchet démontre d'une façon péremptoire sa propriété littéraire dans la publication des œuvres de saint Yves.

Le *Veritatis Defensio* ne témoigne pas moins que l'*Histoire de Chartres* de l'immense érudition de notre chanoine, et, à travers un latin un peu alambiqué, nous découvrons un véritable sentiment littéraire, mêlé à une

(1) Voir en tête du premier volume de l'*Histoire de Chartres*, la Notice biographique sur Souchet, p. xvij et suivantes.

raillerie peut-être parfois un peu acerbe. Nous avons reproduit ce plaidoyer tel que nous l'avons trouvé dans un recueil de *Miscellanea* $\frac{37}{M}$ 7,165 appartenant à la Bibliothèque de Chartres.

En terminant, nous croyons devoir rappeler que, indépendamment des manuscrits originaux de l'Histoire de Chartres de Souchet, il en existe, à la Bibliothèque de Chartres, une copie manuscrite moderne, faite par M. Roux, ancien professeur de rhétorique au Collége, et donnée à la ville par Mme Roux, en même temps que sa riche bibliothèque. Cette copie, qui, plus facilement que l'original, pouvait être lue par chacun et distribuée entre plusieurs mains, a permis de faire la publication de l'Histoire de Chartres, publication qui sans cela eût offert de grandes difficultés.

IOANNIS
BAPTISTÆ
SOVCHETI
D. T. NECNON

Carnotensis Ecclesiæ
canonici.

VERITATIS DEFENSIO
IN
F. IOANNEM FRONTONEM
Canonicum Regularem.

CARNVTI,
Ex Officinâ SYMPHOR. COTTEREAV, Regis
& Vrbis Typographi, viâ Commutatoriâ.

M. DC. LI.

ILLVSTRISSIMO

CLARISSIMOQVE D. D.

MATTHÆO

MOLE'

SENATVS PARISIENSIS

PRINCIPI.

NON mea (supremi Princeps Auguste Senatus)
Ausa tuos esset Musa subire lares,
Tentasset nisi me primùm plagiarius audax
Et famam rabido roderet ore meam;
Nec veritus sacræ Themidos temerare penates,
Scriberet hic nugas et maledicta tibi.
Sed cùm præcipuè oblato tibi Fronto libello,
Me cum Gersennis perdere posse putat,
Ac mihi vipereo convitia gutture sufflat,
Atque in Carnutes scommata plura vomit
Justitiam posco, rapuit quòd fraude laborem,
Ivonisque suum jactat inanis opus.

Agnoscunt omnes plagium, mendacia damnant,
At contra verum solus ubique negat.
Comprimat hic calamum et linguam, precor, Optime Præses,
Amplius effrontem nec patiare virum.

J. B. Sovchetvs
can. Carnoten.

POETASTRI

CARNOTENSES BENEVOLO

LECTORI.

QUÆ scripsit Ivo præsul Antricensium.
Vorax vetustas pene jam consumpserat,
Ætasque, nullus quam ruinam fecerat
Sarcire curabat : jacebat tunc opus
Ubique neglectum, tametsi à pluribus
Desideratum, donec auspicatiùs
Souchetus almæ Virginis mystes sacer,
Quam Carnotenses incolæ pridem colunt,
In corpus unum redigit, ac totum tomos
Distinguit in binos, quibus scriptos manu,
Cusosque libros diligenter contulit,
Et Cottellerum misit ad Librarium,
Typis ut illos sedulo novis daret,
Epistolæ quique præfixis notis.
Hos Parisinæ Gennovefes presbyter,
Contendit audax Fronto, sed falso, suos,
Velut tenebris erutos à se; licet
Nil colligendis attulit, sed ne quidem
Impenderit Typographo diem; tamen
Multùm laboris jactat exhaustum sibi,
Purgando mendas queis scatet totus liber
Carnoteorum nuncupatus Præsuli.
Furtum sciunt plures viri doctissimi.

Hos inter exprobrat Quatermajorius,
Objectat ipsi quod prior Vallis gravis,
Normam sequens uterque Mandrarum ducis.
Dum pervicaci disputant sententiâ,
Imitationis cujus auctoris liber,
Kempensis, an Gersennis, ut piis placet.
In se relatam turpiter noxam tulit
Fronto, sui impos, et sibi vix temperans,
Ferox minatur : vix dolor frenos capit,
Scriptis lacessit quemlibet demens suis,
Præsentem ut absentem simùl convulnerat,
Carnutidas atra inficit caligine,
Probrisque diris conspuit : Verùm magis
Mordace Souchetum impetit mendax stylo,
Incogitantem, nec levi verbo quidem
Quemquam lacessentem : sed hunc odit malè,
Quod queritur olim pessimè hoc opus sibi
Raptum esse furto, ansamque scribendi dedit
Souchetus, hujus, Lector, ut sub exitu
Defensionis judicare æquus potes,
Rescripta cum tot testium fert plurima,
Quibus pudendum codicis plagium sui
Ab impudenti nequiter factum probat,
Omnesque falsas diluit calumnias,
Conatur illum queis protervè lædere.
Hinc disce, Lector, quam fidem possis dare
Dictis superbi tamque mendacis viri,
Frontemque demirare, quo Soucheti opus
Suum esse jactans, proprio domino rapit,
Ac insolentis comprime arrogantiam.

IOANNIS
BAPTISTÆ SOVCHETI
D. T. ET CARNOTENSIS
ECCLESIÆ CANONICI.

VERITATIS DEFENSIO
ADVERSVS F. IOANNEM
FRONTONEM CANONICVM
REGVLAREM.

PROMISSUM dudùm responsum, Domine Fronto, præstationis morâ detritum nolim. Ut enim eâ, quam ad dignissimum D. Antistitem nostrum Carnutensem adversùm te scripsi epistolâ, pollicitus eram, cùm primùm te bombos in me edentem legi, eo in libello, cui *Refutationis eorum qui contra Thomæ Kempensis Vindicias scripsere*, infigis appellationem, calamum sumpsi, quo quæ in me jacularis tela, ipsa in te retorquerem et quibus me provocasti armis, iisdem repellerem. Diuturno silentio tuo bilem decoxisse, et simul et semel omnem ipsius acerbitatem evomuisse putabam, cùm ex improviso et de repente

Ecce iterum Crispinus,

Dicere volebam Frontinus, ah! erro, certè tu Fronto, qui me cuniculis iterum exagitandum suscepisti. Sed quis multùm miretur si, extremo quinctili aut sextili mensibus, dum

Procyon furit
Et stella vesani Leonis
Sole dies referente siccos,

tua deferbuit bilis? Harpocrati profectò litassem, nec talionis lege egissem tecum, quod *stolidus ille sit* D. Hieronymo, *qui loquacitatem facundiam existimat, et maledicere eruditionis signum arbitratur*. Omnia enim potiùs mihi perpetienda rebar, quam ut ineptissimam hanc verborum capesserem pugnam: sed posteaquàm contumeliosa in me tua scripta vidi, quorum nullam partem voluisti arte aut convitiis vacare, tam insolentibus maledictis excandui, et cum aliquot me sustinuissem dies, tandem diutiùs temperare non potui, quin licentiam mihi maledicendi istam et ipse scripto comprimerem. Ut enim patientia læsa fit furor,

Quælibet extinctos injuria suscitat ignes.

Et quamvis te alienum nihil a tuo sive ingenio, sive consuetudine fecisse noverim, ut qui clarissimos viros DD. Robertum Quatremaire, Franciscum Valgravium, monachos Benedictinos, et Joannem de Launoy, Parisiensem Theologum, lacerandos sumpseris, quibuscum eodem impetu conficere et stilo solertissimo confodere me tacentem, et nihil in te molientem niteris; attamen respondendum duxi, ne silentium adduceres in crimen, obmutescenti nec convicto insultares causam desertam velut iniquam; ut tuorum quidam falsò effutiunt, blatterares, et confitentem te habere reum gloriareris. Remorabatur quidem Apostolici dogmatis rixas et contentiones dissuadentis veneratio, et aversabantur natura et voluntas. At vicit Christi Domini exemplum, qui Judæis illum dæmonium habere convitiantibus, quo proprio consuleret honori, et vulgo dicteriis ipsius proscindendi famam tolleretur ansa, se dæmonium habere negavit: ita ego cum me injuriarum et calumniæ incessis et lacessis, te umquàm calumniatum, aut aliquâ injuriâ à me affectum, inficias ire coactus sum. Si hominem tantùm læsisses, æquo utique animo tulissem vulnus, nec questum extor-

sisset dolor : at cum dignitatem grave hoc convitium afficiat, tantam dedecoris ignominiam ferre nequivi, ut cui in alio redarguere pudor esset, quod in me corrigendum foret. Judicem me esse nescire non potes, cum rescripto Apostolico dirimendâ lite quæ inter tuos et San-Victorinos canonicos erat, commissus fuerim, et adhuc officialis Capituli Carnutensis exerceam munus. Quî ergo in ejusdem flagitii reos animadvertere possem, si eodem vitio inficerer? Ea est lex vel naturæ decreto sancita, vel communi mortalium consensu firmata, quæ periclitantem et pene interituram famam conatibus omnibus anteverti jubet; non aliter quam in serpente experientia docet, qui ut capitis ruinam vitet, universum corpus opponit. Sensus omninò expertem indicarent, si a te punctus non acclamarem, et quibus me compuisti calumniis et injuriis, ipsas falsas esse auctoritate non probarem, ratione refellerem, et ridicula ac te ipso non erudito viro indigna demonstrarem, ne veterem ferendo injuriam, invitarem novam. Melius famæ meæ consultum volo, quâ homini in omni ratione vitæ nihil est optatiùs, aut augustiùs, cum, ut ait Comicus

Ego si bonam famam mihi servasso, sat ero dives.

Perperàm genium meum et mores nosti, qui ficta criminatione umquàm oneravi neminem, ut qui vera dicere didici, et à vero semper steti, et qui me norunt, à me non ibunt. A Typographo deceptum me scribis. Benè est quidem, quòd injuriam quam tibi factam ludificas, à me propulsare velis et in alium transferre. Verùm quî id facere possis, satis non video, cùm ipse hominem exuerit et jam respondere non possit. Quippè qui facilè esset tibi cum larva luctari et velut lepus insolens leonis vellicare barbam et insultare vitâ functo, quod dementiæ aut intemperantiæ maximæ est argumentum. Institutum laudarem tuum si vivum accusasses, quem jam inhumanitate summâ refodere velle videris, ipsius interturbando manes. Plus fidei tibi, quam illi a me expostulas. Cur illud? Astruit, inficiaris : negat, nil probas : plura cum illo, nulla

tecum : testes allegas, producis neminem, atque ita in tanto mentis conflictu, ab illo potiùs quàm à te stare debeo, quem scriptum tuetur. Auspicatò certè accidit, quod, ut dicis, amici tui rem uti est gesta, narrare voluerunt, cum ut idem facerem impulerunt me mei. Auxit fortassis animos singularis illa quâ omnes à te superari putas dicendi copia et scribendi facultas, quâ me non ita ad scribendum instructum, aut tanta animi felicitate, ac verborum ubertate ad respondendum paratum, facilè à te oppressum iri arbitrabaris; quæ sanè te fefellit opinio, cùm tibi respondendum duxerim, licet non tanta cum venustate, aut sermonis elegantia, ut qui crasso filo et pinguiore Minerva ago.

Dummodo pugnando superem, tu vince loquendo.

Quamvis si respondeam, multos fore prævideo qui me reprehendant : si taceam, multò plures. Ut ne si quid ex frivolis præterierim, id agnovisse potiùs quàm contempsisse aliquibus videar. Ut ut sit, faciam, ut veritati numerus suus constet, asseratur justitia et expugnetur mendacium. Tametsi enim odium in me tuum pepererit veritas, nullæ tenebræ, nulli latratus, nulla linguæ procacitas, me ita commovere umquam poterunt, quin palàm veritatem dicam, quo si te veri vel minimùm exstimulet amor, me tibi, vel ulli numquàm imposuisse, aut mendatiis et convitiis movisse bellum agnoscas. Rem omnem ut se habuerit a calce ad carceres, vel ut etiam dicunt, ab ovo ad mala, deducam, et suis omnibus momentis ponderabo. Quòd si à veri orbita deflectentem in viam te reduxero, mene calumniatorem vocabis? Momus licet adsit, ipsius non reformidabo censuram; sed verè et ingenuè quidquid de eâ novi, referam.

Mense quinctili anni millesimi sexcentesimi quadragesimi sexti, cùm D. Carolus Chalineus, vir æquè probus ac doctus, fisci apud Carnutes patronus, de Ivonis operibus conquereretur, quod rara et repertu difficilia, cum tamen a pluribus desiderarentur, et nisi in veteribus Bibliothecis quæ doctis non

patebant, sed tantùm tineis aut blattis pascendis : aut in paucis librariorum Officinis, quæ non nisi magno sumptu comparari possent, invenirentur : apud me epistolas et conciones, opusculaque quædam MM SS. esse : epistolas præterea cum a Pithæo, tum Jureto VV. CC. observationibus illustratas, duoque chronica me habere, alterum ad calcem codicis a Jureto reparati, alterum Ivonis sub nomine, cùm tamen Hugonis Floriacensis legitimus sit partus, inter alios Francorum scriptores, qui apud Vuechelium typis publico dati sunt anno a Virgineo partu millesimo sexcentesimo decimo tertio, dixissem, de ipsis prælo committendis litterariæ Reipublicæ bono et studiosorum utilitati, cohortatus est. Sed cùm illius prælati opera apud doctos homines non parvi censeri scirem, nec umquàm simul collecta vidissimem aut audissem, illa quasi in unum corpus complecti et publico dare animum subiit. Et quia Jureti viri undecumque doctissimi notis nonnulla quæ illius auctoris epistolis lucem erant allatura, deerant, meis facem addere curavi. Decretum et Pannormiam desiderabam. Fecit idem D. Chalineus ut a D. Thoreto, concanonico meo, in supremo Galliæ consessu patrono, et Jurisdictionis ecclesiasticæ Carnotensis Capituli cognitore dignissimo, illud obtinerem : hanc ab alio nactus sum. Sedulò utraque evolvi et cum postremum prioris breviarium et epitomen agnoscerem, nihil de eo; sed de priore tantùm in publicum emittendo, cogitavi. Vocaverunt interim Lutetiam Parisiorum D. Chalineum res suæ, a quibus dum vacaret, de Ivonis operibus prelo committendis cum Laurentio Cotterello Bibliopola egit. Hic per tabellarium nostrum quid de ipsius sentirem sententiam rogavit, et responso à me accepto, aggressurum se ipsorum emissionem, epistolâ suâ die XVIII. mensis augusti ejusdem anni scriptâ, significavit. Adjunxit alteram eorumdem diei mensis et anni D. Joannes à Goussainvilla, hujusce diœcesis presbyter, qua suam editioni præstaturum operam et castigandis, quæ irrepere poterant mendis, solertiam impensurum pollicebatur. Et si hominem

nullius coloris nossem, ut et adhuc non novi, cum numquàm illum viderim, studium ipsius laudavi, atque oblatam conditionem non respuendam censui, ut quâ labore non exiguo repurgandis erratis levaret, et tunc quas potui gratias rependi. Dum ad alia me comparo, urgente Typographo, decretum ad D. Chalineum, ipsi tribuendum misi, ut ab isto editionem ordiretur.

Aderat tunc Antrici Carnutûm D. Franciscus Faber, concanonicus tuus, et S. Dionysii Remensis instituti canonicorum regularium conventus prior, qui cum apud me venisset et de Ivonis operum evulgatione familiari colloquio ageremus, MM. SS. quædam illius auctoris opuscula in collegii sui pluteis asservari me docuit, quorum cùm elenchum accepissem, et ea quæ in ipso enumerabantur penes me esse intelligerem, nihil prorsus ab eo optavi, cùm non essent quæ voto facerent satis.

Sequente mense, qui erat october, scripsit ad me Typographus ex-abbatem tuum cum in ipsius Officina recentia et adhuc madentia decreti Ivoniani folia vidisset, et diligentia mea ac studio prelo emissa ab eo accepisset, conatum meum probasse, et quia, ut dicebat, notus ei eram, se ad Fratres suos Carnoti degentes scripturum spopondisse, ut quod habebant Ivonis MS. Decretum reparando nostro, aut ipsius lacunis implendis, aut etiam editione promovendâ, mihi ipsius copiam facerent, et committerent; quod tamen ipsorum fecit nemo.

At quî illud fecissent? Cum MMSS. omnes libri, qui in primævo ipsorum cœnobio ad ipso Ivone exstructo, erant, aut bellorum injuriâ distracti, aut temporum iniquitate consumpti, vel anteriorum incuriâ canonicorum neglecti fuissent, et si qui ex domus S. Joannis in Valle deflagratione, eversione, aut ruderibus superstites erant, statim atque conventu S. Stephani novo in quem post ignis acceptam cladem cum rebus suis transmigrarant veteres illi, et sese receperant, pro restituendâ regulâ, quæ bellorum acerbitate passa fuerat remissionem, tui potiti sunt, libros illos sive ad ecclesiasticum officium spectan-

tes, sive ad studium attinentes, exulare coegerunt et quasi capta de hoste mancipia Michaëli Georgio, Carnotensi Librario, subhastarunt et vendiderunt, aut a propriis penatibus expulerunt. Doluit certè et adhuc, cùm memoria revocat, dolet, Biblicum opus quatuor voluminibus distinctum, uncialibus literis in vitulina membrana exaratum, picturis auro et argento miro artificis opificio nitentibus adornato, quod satis æstimari non poterat, tàm indignè acceptum ìsse, ut in alienam transferretur manum et in traductæ domus pretium cederet. Et sicut acerbior est qui oculis hauritur dolor, quàm qui aliis percipitur sensibus, nullum tuli, si benè memini, in vita intolerabiliorem, quàm cùm libros illos tàm malè et miserè habitos vidi.

Sed nec ipsi Cartulario, quod vocant, in quod cartæ omnes, tabulæ, acta, instrumenta cùm fundationum quæ in S. Joannis Abbatia à primaria ipsius institutione factæ sunt, tùm annui reditus et aliorum referuntur, meliùs fuit. Illud enim pensando butyro, aut adipe, aut si quid est id generis involvendo, butyrariæ mulieri contulerunt, quod meo sumptu vindicatum et in alias manus postea delapsum et distractum, in ipsius domus tablinum, seu cartophilacium referendum curavi et ipse reduxi; quod de Joannes de l'Hostel, si adhuc in humanis est, ut spero, inficias non ibit. Quomodo igitur a Carnotensibus tuis habuissem aliquid, cum nulla MMSS. ampliùs ipsi possideant?

Eâ sum digressione usus, quòd tantam rei litterariæ illatam injuriam prætermittere absque indignationis testificatione non possim. Jàm verò undè divertimus regrediamur et de semitâ in viam.

Instabant Goussainvilla et Typographus, ut quod de Ivonis epistolis ad MS. meum codicem emendatum haberem, expeditè ad eos mitterem, quod duplicato prelo, ipsarum et Decreti evulgationem urgere meditarentur. Parui statim, et ne longiùs abiret editio, tabellario nostro Parisios eunti, itatione proximâ easdem epistolas Jureti observationibus, atque meis recensitas, ipsis reddendas absque morâ commisi.

Interea verò uno et altero exemplari MS. Ivoniani Decreti à religiosis DD. San-Victorinis canonicis et San-Germanianis monachis nacto, atque etiam à bibliotheca Regia accepto, cusum nostrum conferebat potiùs quàm restituebat Goussainvilla, qui cùm synopses et summa Epistolarum capita, Ivonisque vitam, et augustiores ipsius actus a me exoptasset, priora, ut in eodem MS. legebantur, posteriora ex Jureti præambulari epistolà ad C. V. D. Thuanum et additionibus meis compacta, et alia quæ à me exigebat, contuli, ne quid moræ aut tarditatis pateretur operis editio.

Ipso autem ad exitum cadente, medio maio, de scribenda epistola et D. Carnotensi Episcopo inscribenda, monuit idem Goussainvilla, cùm consilii et intentionis illius semper fuerit, ut dicebat, opus meo nomine in publicum edi, ut qui ipsius auctor essem *(adverte hoc D. Fronto)* utiliùs in eo laborassem, et professioni non foret incongruum.

Non illud faciebam tanti, ut verum fatear, ut in eo nomen, aut laudem ambirem. Quamobrem aliis distractus impedimentis, nuncupationis in ipsum Goussainvillam rejeci provinciam, aut si cordi non esset, in Cotterellum, qui editionem suo sumptu promovebat, quò ipsius fratrem, quem non multò antè Chaloti-Sancti-Medardi Curato beneficio donaram, illustrissimo D. Antistiti nostro commendaret. Responsum a neutro tuli; adeò ut in tàm alto illorum silentio libri dedicationem in se suscepisse arbitrarer, quare de ea apud me nulla ampliùs cogitatio. Quòd si id laboris in se recipere nolle mandasset eorum alter, aut Epistolam scripsissem ipse, aut D. Thoretus, vel etiam D. Chalineus qui tunc Parisiis erant, id faciendi non abnuissent onus. Non enim, ut tu asseris, epistolæ dedicatoriæ miseramus nuntium; sed civili quadam urbanitate, ut id Goussainvilla sive suo, sive, ut dixi, Bibliopolæ nomine, præstaret, quorum ejus conscientiam interpello, exoptaveram.

Uno et altero mense, præstolatus sum responsum, quod tandem ò Goussainvilla vix elicui, qui nescio quo percitus œstro de

Epistolâ nihil : de vita autem de Ivonis in hæc verba, quæ ex Gallico Latina reddo, scripsit: *Diu hæsimus num Ivonis vitam à te compositam et ad me missam, ederemus in lucem, quod certè voluissem. At quia plurima nuperè à Quinctiniani fani Belvacensis canonicis, accepit quidam S. Genovefæ* (Parisiensis) *religiosus, novam et uberiorem ex tuâ et actis illius consuit. Adde quod libello cuidam à paucis diebus à sectariorum ministro Blondello, juris publici facto, quo plus æquo se in Ivonem severiorem exhibuerat, responsum oportuit, ut ea vita factum est, quâ calumniæ omnes in eumdem congestæ, dilutæ sunt et detersæ; quod doctorum hominum sententiâ prætermittendum absque decoris et famæ præjudicio, nobis non fuit integrum. Universam præterea negotii curam Typographo remisi, cum profectionem ad duodenas leucas cogitem, nec de reditu certus sim.*

Veritus propter quædam verba, quæ in extremâ epistolâ legebantur subamarè, ut rebar, dicta, ne rixarum aut simultatis inter ipsos aborta esset quæstio, ad Cotterellum scripsi, ut si quid esset eos inter dissidii, componerem et sedarem. Irresponsus mansi; quod non leve in mentem injecit scrupulum qui me dies noctesque pungebat, cùm cur id faceret non compertum haberem, et in eo mecum agendi modo aliquid subolfacerem contemptûs.

Dum indignationem premo, accepi a Magistratu Regio, viro probo, familiari meo, qui me operum Ivonis editioni operam dare sciebat, ut qui sepiùs in eâ promovendâ laborantem viderat, se à defuncto fratre Jacobo Battelleto, concanonico tuo, et S. Joannis Valleiacensis tunc Priore, audivisse, ejusdem Ivonis scripta binis tomis distincta, brevi fratrum suorum labore et diligentiâ in lucem proditura. Dolum aut fraudem ab his non suspicatus, quibus cum familiarissime viverè putabam, quod eos beneficio de Moranceis domui eorum restituto, obstrinxeram, nec ipse tuâ ad me epistolâ retices, in utramque dormiebam aurem.

Subobscuro tamen, qui à fratribus tuis afflaverat rumore, excitato mihi venit in mentem Batylli illius Romani recordatio, cujus Batylletus, aut Battelletus diminutivus est, ne sicut ille Virgilianos sibi adscripserat versus; hic Ivonis operum collectionem sibi asserere vellet. Non quidem tanta erat apud me hominis ratio, ut ab eo quidquam timere deberem. Adivi eum nihilominùs, ut si quid de hujus auctoris scriptorum editione nosset, aperiret. Ut erat ambigui ingenii, se de ea audivisse inficiatus est, tantùm abest ut de ipsa cum aliquo contulisset. Fluctuabat judicium, quòd pietati ac voto addictum mentiri velle non parvum piaculum æstimarem: nutabat tamen apud me ipsius fides, quòd notissima mihi esset amici mei integritas, quem semper veri amantem eram expertus, Batylleti non item. Lupum auribus tenebam : ità ut in hac animi titubatione, cui calculum darem proprii non esset affectus decernere.

Cum lancinaret animum hæc discussio, nullam tuli moram quin Typographum eorum quæ apud nos agebantur, aut dicebantur, monerem, ut ne si alius in eodem versaretur labore, impensas et operam luderet. Scripto id ei significasse non fuit satis, sed et verbo ab amico admonitum volui, ut si nonnihil damni ex alio prelo metueret, à se averteret. Omnia cum in tuto esse et eâ ex parte se timere nihil, respondisset, dubium levavi, et omnem mentis anxietatem à me amovi, ut qui dolo malo agere mecum non diffidissem eum, cui tàm candidè et amicè opus concredideram.

Ventum ad supremum erat, et jam absolutum opus in vulgus prodibat, cum ad me misit Cotterellus. Ut intuitu primo epistolam Frontonis nomine et tuorum Reverendissimo et Illustrissimo Carnotensi D. Episcopo nuncupatam legi, in alio solo versari me arbitratus sum, et quasi somnium viderem, aut malignus aliquis fascinasset oculus, mihi non eram. Putares revelatam Persei parmam, aut ut Battus visâ Mercurii fronte lapideo frigore obriguit : ita ego Frontonis nomine, cujus temerarium ausum satis mirari non poteram, quòd *suo et canonicorum*

regularium qui in ditione ejusdem D. Antistitis *sunt*, *nomine*, *Ivonis opera consecraret*, *huncque virum a suis tandem redivivum effectum exhiberet*, quamvis ne nomen ejus aliquandò audìssem.

Ut me mihi restitui, injuriam non diutiùs ferendam ratus, à Typographo adeà propudiosi ausus quæsivi auctorem et originem initialem. Post aliquos flexus et diverticula, se tamdem epistolæ liminaris dedicationem tibi permississe fassus est, quòd fratres tuos, qui Parisiis proximo Septembri in ordinis tui cœnobiticâ synodo conventuri erant, plura operum volumina empturos fore pollicitus esses, quorum cum multa jam præbuisset, promisso non stabas, et quasi gratuito munere et absque pretio ea accepturus esses, debitæ pecuniæ solutionem differebas.

Non adeò, fateor, æquâ fui mente, ut utriusque improbitatem absque stomacho et silentio dissimularem : nec populares mei, seu qui Ivoniano operi aliquid contulerant, seu qui me ipsi incumbentem viderant, dum ad eos rei pervenit notio, adeò turpem conatum, viro ingenuo et erudito, ac pietati addicto indignum, absque bile tulerunt : immò quo scripto, quâ voce, adversùm te quasi stimulis concitarunt, ut D. Carnotensi præsuli rem sicut à Bibliopolâ acceperam, aperirem, fucumque quem comptâ epistolâ tuâ facere poteras, puro veritatis colore prævenirem, ne tibi opus quod tuum non erat offerenti, aliquam gratiam haberet; sed pro eâ quâ est modestia, ausum cohiberet, et tanquàm inutilem et vesanum fucum favos meos ligurientem despiceret ac contemneret.

Latere tuos non potuit epistolæ meæ emissio. Nam Frater Joannes Parisius, cœnobii S. Carauni Carnotensis moderator, qui sæpius scribentem me in Ivonis epistolas observationes viderat, et cui ut familiari et amico de ipsius auctoris operibus publico dandis, consilium meum indicaram, advolavit, ut commotæ bilis æstum injecto excusationis oleo sedaret. Ausum quidem improbavit, et libri nuncupationem, utpotè eo clàm et

inscio factam; at non malo in me peccandi genio, epistolam Ivonis operibus, sed librarii impulsu, qui opus suum afferebat, te præfixisse dixit, obtulitque se effecturum ut epistola tua omninò deleretur, dummodò supprimeretur mea, tertiaque nomine meo ederetur, quod ad me quoque scripsit Typographus. Conditionem non respui, cùm ad pacem proclivis sit genius. Verùm cùm nihil ex iis quæ proposita fuerant executioni mandari, et fumum, non fidem, viderem, in eodem quo res erat statu, remansit.

Inde mali labes, nostræque injuria gentis.

Hæc est genuina ipsius rei gestæ series et historia, quam ni veri sis planè renuens, et Imperatore illo Romano cui pertinacia nomen dedit, pertinacior, veram agnosces et candidè scriptam.

Eminùs hac velitatione usus, propiùs nunc congrediamur et quod jus tuum, quod meum sit, videamus. Ordine tua vestigia persequar et singillatim omnem calumniæ textum retegam. Ad eorum igitur quæ pagina 84. et sequentibus libelli illius quem adversum DD. Quatremaire et Launoyum edidisti, examen venio, cujus singula verba ad aurificis stateram et sanctuarii pondus expendam, ut manifesti mendacii te revincam.

Calumnias olim tibi de Ivone impositas, quereris; sed a me, quem a *Typographo deceptum*, *existimasti*, *et cùm rescirem uti sese habuerint omnia*, *epistolam meam nolle scriptam credidisti. Qui citò credit*, *levis est corde*. Perperàm enim id asseris, cum rerum, ut vides, non fuerim ignarus. At quæ sunt illæ, quas imposuisse, imponis ipse, calumnias? Veritatem asserere, numquid calumnias ingerere est? Ut oculo malè affecto, aut solis lumine verberato, quæque parent ut non sunt, sed quasi nebuloso obtecta velo, ita veritatis fulgor adeò mentis hebetavit aciem, ut eam non agnoscas.

Calumnias dicis quidquid displicet, nec satis rectè verbo uteris, cùm *si calumniari sit falsa crimina* scienter intendere, aut, ut scribit Romanus orator sua in Salustium actione, si

tamen ejus est, *sit quædam calumnia, quam unusquisque nostrum testante animo suo fert de eo, qui falsum crimen bonis objectat*, ubi te falsi criminis insimulavi aut incessi? In eo, inquis, *quod te Plagii arguerim*. Hocne est grande maledictum, hæc procacitatis immanitas, quam postquàm diffamasti probris, in me notas? Furtum quod omnium oculis patet, impudentissimè negare audes? Si non jure id feci, habes quod in me culpes et illegitimâ invectivâ excanduisse dicas; Si verum locutus sum, quid styli mucronem in me immergere niteris et calumniam intentas, qui ementitum facinus mihi imponis?

Nonne plagiarii illi sunt, ut scribit Constantinus Augustus ad Celsum, *qui viventium filiorum patribus miserandas infligunt orbitates*, suos fætus ab ipsis avellendo atque distrahendo, et, ut notant Salicetus et Accursius, *Crimen plagii committit dolosus, non ad habendum justa ratione motus*. Numquid Ivonis operum collectionem partum tuum, aut tuorum dices? Numquid observationes meæ in illius auctoris epistolas, tuæ, aut tuorum alicujus sunt? Nonne dolo malo alienum fætum surripere et tuum facere molitus es, cùm, propositâ spe lucri, a Typographo obtinuisti, ut opus Ivonis integrum, quasi tuâ venâ prodiret, D. Carnotensi Episcopo, tuo et tuorum nomine dedicares? Quâ justâ ratione motus es, ut, me inconsulto et inscio, in messem jam adultam, quam toto anno studiosè colueram, falcem mitteres, et meteres fructum quem non severas? Quod cum verum esse negare non audeas, latebras quæris et quasi sub Palladis Ægide tutus, editionem appellas, quam ambitiose nimis affectas, ut ex eâ tibi aliquod decus accedat

Exclamet Melicerta perisse
Frontem de rebus.

Quâ enim fronte, Domine Fronto, Ivonis editionem tuam esse asseris, meam negas? Cùm semper ipsi præfuerim, sive illius præsulis operibus colligendis, sive Typographo ut ea typis daret commendandis, quas duas editionis species tan-

quàm agnosco. Nùm mater quæ pusionem peperit, ipsum edidit? Dicesne obstetricem quæ nascentem excepit, aut nutricem quæ vagientem aluit, aut curam ipsius egit, eum in lucem edidisse? Lepida certè assertio et quæ omnium sibilos in te commoveret.

Sed nec majoris ponderis illud est, quod pro assertione fulciendâ in medium affers, *Me Carnuti semper fuisse, dùm ea editio Parisiis fiebat.* Verum id quidem est, sed quid indè concludis? meam non esse, sed tuam? tam infulsè, quàm ineptè. Quamvis enim toto illo tempore Parisiis abfuerim, editionem illam tibine vendicare potes? Cum meo arbitrio edebatur opus et D. Goussainvilla, qui erratorum castigandorum susceperat onus, et Typographus qui prelo commendabat, inconsulto me agebant nihil; atque ita editio mea fuit, non tua, cum ex regula Juris sat nota : *Qui per alium facit, per seipsum facere videtur.* Quare tuo more inconsideratè D. Robertum Quatremaire convitii in te ficti arguis, quòd in sui de Joanne Gersen asserti libelli margine paginæ quinquagesimæ tertiæ, Ivonis opera à me edita scripsit, cùm verum asseruit, quòd nec illorum collectio, nec editio, ad te umquàm spectaverit et cùm tuam postremam pronuntias,

Mendacium ædepol dicis, atque haud decet.

Miror quod adeò tibi vilis sit Veritatis majestas, ut ipsius præjudicio tanta animi confidentia editionem illam tibi tribuere coneris, qui nullam in Ivonis operibus publicandis impendisti horam. Intolerabilis est hæc malignitas, quæ pietatis imagine suam adumbrat ambitionem, quæ, ut Bernardus scribit, *est futile malum, secretum virus, pestis occulta, doli artifex, mater hypocrisis, livoris parens, vitiorum origo, tinea sanctitatis, excœcatrix cordium*, etc. Quæ omnia, ni sis in rebus clarissimis bubo, in te velut in nitidâ glacie, aut terso speculo prospicies. Nivem suam albedinem et nigredinem merulam exuisse potiùs mihi persuaserim, quàm te Ivonis operum editionem vel promovisse, aut juvisse credam. Antequàm enim ad te et

tuos pervenisset ejus notitia, multùm provecta erat, et Decretum penè typis evulgatum. Si Goussainvillæ, aut Typographi testimonio rem tuam stare autumas, profectò causâ excidisti, cùm ille, ut in superioribus audisti, operis primas tribuat mihi, nullas tibi, quod pro mutuâ quæ inter utrumque intercessit necessitudine, non tacùisset, si aliquid in eâ habere te putasset. Hic autem cum ex-Abbatem tuum scribit prelo jam currente et Ivonis Decreto in publicum properante, me operi insistentem nosse, quod sanè latere te non potuit, cum in ordine tuo Athlas major sis, cui incumbit totius universitatis moles, et te aliquandò editioni quidquam contulisse præcisè negat. Vis Librarii parentis testificationem, pedibus manibusque à te it, cùm ad me scribit se plurimùm dolere, quòd in operum Ivonis editione nonnulla desideraverim : maximè verò in nuncupatoriâ epistolâ, quæ nomine meo proditura fuerat in lucem, aut saltem Goussainvillæ, cui eam permiseram; at non religiosorum S. Genovefæ qui operi contulerant nihil, nisi laboris mei causâ. Sed quid contulerunt? Decreti tabulam, aut eorum indicem succinctum quæ in ipso continebantur, quem typis donasse doluit Typographus copiosissimum meditatus. Vides igitur, D. Fronto, quomodo editio illa tua non sit, in quâ præter dedicatoriam Epistolam non habes quid vendicare possis.

Dedicationem libri in te non recepisse, scribis, nisi me recusante : cujus recusationis Epistolas habet D. de Goussainvillâ. Si illas vidisti, malè observasti, et pro doctissimo domino, artium Cancellario in almâ Universitate Parisiensi, pejùs argumentaris et pessimè concludis *a dicto secundùm quid, ad dictum simpliciter*, quod in tyrone philosophiæ grave peccatum duceres. Epistolam quidem præambularem faciendi Goussainvillæ fas feceram, quam si inscribere nollet, eidem Typographum substitueram, quibus recusantibus, suo repudio scribendi facultate exciderant et ad me redibat concessio.

Quare tametsi *Victum precibus dicti de Goussainvillâ epistolam operibus ipsius auctoris præfixisse*, dicas, excusatione

cares, cùm si quam a me acceperat scribendi copiam, referre debebat, quòd suo jure in alium gratiam susceptam transmittere non posset; nec adeò hebetis sis ingenii, ut emendatori typico, opere purgandis mendis, aut hiatibus implendis commendato, pro libidine abuti, nefas esse nescires.

Hunc concinasse te cum Goussainvillâ dolum epistolâ ad me 19. Novemb. 1647 ab amico missâ, accepi, quâ non immeritò me Goussainvillæ succensuisse scribebat, quòd illatæ mihi injuriæ conscius esset, ut à Nosodochii insanabilum apud Parisios præfectis didicerat, à quorum contubernio, aut societate, nullo sui relicto desiderio, nuperè recesserat, quòd plura iis ipsis insciis egisset, Typographum ad te duxisset, et de opere tibi afferendo consilium dedisset. Quid ad hæc D. de la Haye, cui licet notus non sim, eâ fidei integritate esse confido, ut vera esse quæ scribo, non inficias ierit et epistolâ ad me missâ, quam subjiciam, probabit.

Opus integrum à me pendere non eras nescius, cùm scribendæ epistolæ nuntium, ut ipse allegas, miserim. Ad quid enim recusatio hæc, si ad me non spectabat, nec mei juris esset scriptio, aut editio? Carnuti me esse sciebas, cum Parisiis non fuerim; in emendandis observationibus meis, quibus præfixum erat nomen, laborem tuum impendisse obtrudis; fratribus tuis Carnotensibus notum me epistolâ tuâ ad me missâ asseris, Ivonis vitam à me scriptam fuisse, te præteriisse non potuit, cùm eam quam operi intrusisti, ex ipsâ immutatâ dictione confeceris. Cur ergò si tantus Ivonis edendi opera incesserat ardor et prurigo, ad me non recurrebas, ut optato fruereris? Certè quidem si à me expetiisses, aut in eo te hærere scivissem, pro meâ in tuum ordinem propensione, numquàm denegassem edendi facultatem: immò ultrò detulissem, et ut id fecisses ursissem. Non enim animum tantùm pupugit epistolæ tuæ præfixio, quantùm in eâ præfigenda præsumptio, quæ hominum nemini umquàm probitatur.

Decebat sanè instituti tui sodales Ivonis operum evulgatio,

ut qui canonicorum, quos regulares vocant, institutor, aut restitutor in Galliis fuerit: sed nec dedecuit canonicos Carnotenses eadem intentio, queis eumdem nactos fuisse Antistitem, non parùm gloriæ et eorum ecclesiæ accessit. Verùm quod factum fuerat alteri invidere, et suum facere velle, nisi quorum interat permissu et veniâ, nullus recti amans umquàm laudabit.

Cùm autem *numquàm Librarium adiisse* scribis, *nisi ut in editione errata corrigeres*, non sat expendisse quæ profers, aut alienis oculis ipsam tantùm vidisse editionem te puto, ut digito quasi ad locum intento, indicabo. Quo enim adeò infelici sydere actum fuisset, ut cum sis non inferioris notæ

Grammaticus, *rhetor*, *geometres*, *pictor*, *aliptes*,

non Poëtaster; sed, ut te jactas, Poeta sublimis, Philosophus, Theologus, Historiographus, Jurisconsultus, Medicus etiam si voluisses, Græcus, Hebræus, Chaldæus, Syrus, Arabs, Hispanus, Italus, in præstantissimo et superlativo gradu, qui nihil ignoras præter te, in re tàm humili et quam nihili ducis, meliores impendisses horas, quas legitimis studiis ademisses? Nonne tot putida errata in observatiouibus meis irreparata sivisses, quæ cunctas paginarum facies miserè deformant, ut cuique legenti est in proclivi, in queis plura sunt quæ litura, quàm lima indigent, velut ab illiterato homine, quem Latinitatis vena non adjuvasset, oscitante et negligente recensita, quod de te facilè non dixerim, nec tu libenter patereris, qui inter tuos es, ut ἐν χολοιοῖς ἀετός, perspicacissimus, qui cœterorum ingenia tamquàm barbara et incondita aspernaris, ac si Musæ omnes fausto omine in custodiâ apud te essent. Goussainvillæ potiùs scripto fidem adhibeo, qui tot mendarum monstra Typographo assignat, qui contumaci proterviâ observationes meas inexaminatas voluit, quòd illarum lectio facilis non esset, ignaris scilicet et litteras nescientibus. Quamvis enim rationem hanc cachinno excipiendam et risu explodendam censeam, cum eorum qui scribere norunt judicio, pingendi, seu litteras efformandi non sim omninò rudis aut ignarus; eam tamen totis

ulnis amplector ab eo dedecore quod passurus esses, si te erratis illas annotationes purgasse contenderes, vindicaturus. Quam quoque in sententiam abire te accepi a viro Clarissimo qui ad me nudiustertiùs scripsit. Quomodò igitur errata illa correxisses et editioni otium tuum impendisses?

Etsi enim nomine Abbates æmularis et fortè officio et dignitate velles, pro Alsatia non substituisses Abbatia : nec pro Unellis, Uvellis, quæ nullius sunt significationis. In chorographia cùm sis apprimè eruditus, errorem hunc repressisses, nec pro ubi adverbio passus esses substitui arithmeticum numerum 661 : sicut nec Arneidos pro Æneidos, et similia oculos aut censuram subterfugissent, quæ te barbariei arguerent, quam toto conatu in Poëtastros Carnotenses excutere et rejicere conaris, quasi alio sub cœlo ortos et Ephesi natos, ubi oportuit excelluisse neminem. Verùm et quæ in margine monendo emendatore scripseram, tàm inconsideranter in textum irrepere non tulisses, cum dictorum eludant sensum et alium ingratum obtrudant.

Huc accessit Goussainvillæ et Typographi testimonium, quorum ille se libri correctioni vacasse scribit, donec ad notas meas pervenisset, quas Typographo rus abiturus intactas dimisit : hic editionis ne minimæ cuidam particulæ operam collocasse te constantissimè inficietur. Ex quibus omnibus sole meridiano te non castigandis in editione mendis, nec ipsi editioni incubuisse, clariùs est.

Sed et mihi confidentiùs imponis, asseruisse te *precibus et itationibus ad Librarium, tandem ut ipse opus dicares extorsisse, quod tàm falsum, quàm falsissimum.* Bona verba precor.

Vince animos iramque tuam, qui cætera vincis.

Longiùs profectò te abducit iracundia, et falsum improbando, falsum ipse astruis, cùm nihil horum dixerim, ut epistolam meam legenti planum fiet et perspicuum. Tantùm *te fraude et propositâ spe lucri ab eo, ut epistolam opellæ fronti præpo-*

poneres, *extorsisse potiùs quàm obtinuisse* scripsi, quod cùm ex ipsius librarii epistolâ, superiùs retulerim, non est, quod hîc cavilleris, nec ego in mendaciis tuis et ineptiis replicandis diutiùs immorer.

Ut contrarium probes, testem allegas unicum D. de la Haye, cujus testimonium plurimi facerem, ut et facio, nisi à conviventibus sibi adversum haberem, quo te revincam, et Goussainvillam, quem licet clarissimum efferas virum, obscurissimum demonstrabo, nec testimonium ejus admittendum, cùm in eodem reatu sit.

Epistolam quam D. Aniciensi Episcopo scripsisti, satis tibi fore existimas, quasi verò tibi adhibeatur fides, cùm quibusvis hominibus in re propria dicendi testimonia facultatem jura summoverint, et ipsa epistola probris infarcita repudium suum ferat. Veritas pro tribunali numquàm nisi testibus quæritur, quos qui producit nullos, facilè causa excidit. Verumtamen pro dignitate dicenti tibi vis credi, velut indolis tuæ admiratione attoniti omnes insusurrarent tibi Græcanicum istud οὗτος ἐστὶν ὁ δεινὸς ἐκεῖνος καὶ πάνσοφος aut quasi Pythagoras alter, cujus sapientiam et in omnes auctoritatem æmularis, id effatus esses. O ridiculum tàm ineptæ sapientiæ acumen! Ita est, quia dixisti. Viden quibus te implices tricis, cùm summus Philosophus sis, Aristotele, si Diis placet, atque totâ Peripatheticorum scholâ major, in Dialecticæ impingis leges, et quod in Logices candidato pro tuâ dignitate indignanter ferres, in te peccatum admittis; *Petitionis* scilicet, *principii fallaciam*, cùm te editioni Ivonianæ præfuisse dicis, quia præfuisti.

At, sapientissime Magister noster, quæ sunt istæ ingenii tui angustiæ? quæ in tàm amplâ, quam sæpiùs repetis et ostentas, scientiarum suppellectile egestas, ut pro certissimis testibus, queis Gersenitas cum Poëtastris suis confundas, nullum præter unum proferas et Epistolam tuam quasi ex Apollinis Delphii tripode ortam pro omni testimonio in medium producas.

Tecum habita, et noris quam sit tibi curta suppellex..

Certè tanquàm si offusa oculis sempiterna nox esset, in ipso solis æstu splendissimo cæcutis, aut non vides, aut aliud quàm quod paret fingis. Ubi enim Gersenitæ, vel ut rem aperiam, Valgravius Poëtastros allegat. Ubi eorum versus, aut stimuli, quibus te exagitant. Epistolam meam transcripsit : Poëtastros nullos in auxilium suum advocavit. Quis infelix furor exacerbati animi ita te dementavit, ut Poëtarum cohortem, vultu ac murmure suo temerarium plagium tuum explodentem, te insequi et infectari æstimes, cùm eorum urgeat nemo. Numquid læsæ conscientiæ te gravis morsus stimulat, ut illorum umbram te exagitantem imagineris, et sicut Orestem furiis persequantur, et quaquaversùm trahant. Quæ te dementia depravat, ut absentes quasi ob oculos, versarentur, mordaci dente dilaceres et intendas diras. Nùm fulmina illa sacra, quæ quia apud tuos servantur, *confundantur S. Genovefæ* commune vulgus appellat, in ipsorum caput vibrare, aut contorquere proponis, ut æternùm confundas et perdas.

Pone vesanos precor
Animi tumores, teque pietati refer.

Quia te petulantiùs in DD. Quatremaire et Launoyum CC. VV. debacchantem nobili responsione compressit et confodit Valgravius, eratne quod in furias ires, inque absentium convitia, in me et Carnotenses meos doloris impatientiâ ferox tàm insulsè insultares ? Quid nobis cum Gersenitis, aut Kempensibus ? Nihil sanè. Librum de Imitatione Christi, qui velut Phrygii Pastoris pomum discordiarum inter Benedictinos et Canonicos Regulares cos fuit, et igniarius silex, exosculor : at cujus sit opus, non me novet. Atque utinam in ipsius illustri doctrinâ tàm sedulò, quàm in peregrinis disciplinis ingenium exercuisses, fastum illum, quo ad nauseam et fastidium extolleris, morsus ad livorem et tantam nominis aventiam, compressisses. Lege amabo, libri primi secundum caput, quod est *de humili sentire suipsius*, ubi præscriptam invenies tibi lectionem. Quòd si tantùm à verborum barbarie dissentit genius, ut qui

orator elegans et eloquens, nulla nisi compta et florentia in oratione requiris, utere sensu deprimendis illis spiritibus altis quos ex eruditione concepisti, apto, ne, ut docet Apostolus, fias velut æs sonans, aut cymbalum tinniens, quod populos ad mysteria cit, numquàm verò templi adyta subit.

At, Reverende Domine, quæ ratio te ad Reverendissimum D. Aniciensem Episcopum de me scribere impulit, cui anteà ignotus eram et adhuc sum. Nonne ut sub ejus nomine famam meam et nomen faciliùs lacesseres? aut ut in absentem et non obnitentem liberiùs mentiri et garrire posses? An ut occulti vulneris dedecora ei aperires, et quæ æterno præstasset celasse silentio, omnium oculis proderes? Cùm ita te commoves, graviorem tibi infligis plagam, et quæ coaluisse videbatur, recruduit et intempestivo motu virescit ac vivescit. Si ut nominis tui fama inter Velaunorum altissimas cautes volaret, consultiùs fecisses, si Mexicano, aut Lamacensi præsulibus scripsisses, quò superatis æstuosi sali syrtibus, superus, inferusque orbis te agnosceret, et Ivonis Carnotensis operum editioni incubuisse sciret, ut quasi in admirationem rapti illarum partium incolæ, te suum episcopum postularent, quod tamen ægrè, adeò barbaros et barbariem aversaris, acceptares.

Sed cur non potiùs Illustrissimo D. Carnotensi episcopo, epistolam hanc scripsisti, cui cum libro nuncuparas alteram, ut ipsâ quasi spongiâ quæ in te animadverteram deleres et infirmares? Non tulit certè facti pænitentia vel pudoris reverentia, ut ipsius testem supremæ dignitatis advocares virum, qui dissidii nostri probè norat causam, et pro æquitatis lege, falsa obgannienti non auscultasset, et ausum tuum damnasset. Illâ enim epistolâ tuâ, sunt perpetui latratus et tot mendacia, quot verba.

Imponis enim superbè nimis, me *apprimè scivisse te id provinciæ assumpsisse, ut eidem Carnutum præsuli Ivonis opera nuncupares, postquàm mihi demandatam recusaram.* At à quo scivissem, cùm me clàm et celatum volueris, et de te

numquàm audissem, nisi post editum opus, quandò epistolam huic præfixam non sine stupore et insolentis audaciæ admiratione legi. Et sanè sannio es, aut insanis, cùm demandatam me recusasse dedicandæ epistolæ provinciam dicis, quæ à nullo demandari poterat, quòd mei juris, et non alterius esset. Demandatio quippe ad superiorem spectat, quem in Ivonianâ editione agnovi neminem, quòd tota à me penderet, et Goussainvillæ illud oneris committendo, ut et Typographo, sat jus quod mihi in eâ erat, ostendi.

Sed et imprudentiùs, ne impudentiùs dicam, *me accepta epistola tua meam in te edidisse, atque Ivonis operum fronti præfixisse*, asseris. Licet hæc tantilla objectio, irresponsa abire mereretur, scies tamen vehementer te deceptum, quòd mea ante decimum quartum Novembris preli fatigationes evaserat, ut Typographi scripto perspicuum fiet : tua verò non nisi exeunte mense à defuncto D. Parisio tuo acceperim. Demulcere quidem ipsa et commotæ mentis iras sedare tentabas; sed velut lanio, qui ovem extremis unguibus scalpit, ut mactet. Politis et palpantibus verbis vulnus meum lenire studebas, at ut acerbiùs sauciares. Palàm blandiebaris, sed clanculò, si umquàm occasio foret, frigidam subdolè suffunderes, sicut ex postfacto prodidisti, qui plenis ab epistolâ meâ editâ fere trium annorum spatiis, quibus lis omnis dirimitur, aut dormit, me nil minus à te operientem, nec de te cogitantem, persequendum duxisti.

Non mihi homines placent, qui quandò male fecerunt purgant.

Verè Syracides *esse qui nequiter humiliet se, cujus interiora plena sunt dolo*, pronuntiavit. Flatus diversos ex ore uno evomentem odi, ut satyrus ille apud Æsopum σὺ ἐκ τοῦ αὐτοῦ σώματος τὸ θερμὸν καὶ τὸ ψυχρὸν ἐξάγεις.

Quod *celatam epistolam meam esse volui*, non rectè mentem meam es assecutus. Verùm ut aranea meliores succos in atra venena commutat, ita quod ex animo feci, ne factum tuum

verteretur in probrum, et periclitanti tuæ famæ consulerem, in acerbum virus convertisti, quod in me evomeres et inspirares. Vetueram reverà Typographo illius epistolæ evulgationem, donec quod à Parisio et Typographo ipso propositum fuerat, tua ab Ivonis operibus, mea quoque expungerentur, et tertia nomine meo sufficeretur, in qua ne verbum de te, sed tantùm quæ nulli præjudicio, aut offensioni esse possent, D. Carnotensi inscriberetur. Et certè cum verbis conflictari et dimicare à moribus meis, omninò alienum sit, et summo jure tecum agere nollem, præstasset veritati cedere, quàm in hoc injucundum descendere certamen, à quo sicut à Marathonis prælio absque vulnere discessisse probrum fuit : ita et ab hoc. Non enim epistola mea per plurimorum volasset manus, quos facti tui insolentia ad ipsius lectionem incitavit, quâ suppressâ, conticuisset æmulorum cohors et invidia, illibatus remansisset honos, et ad nequiorem non traheretur suspicionem. At nescio quâ fati malignitate factum est, ut qui quæstionis nostræ ignem extinguere poterant et indicere pacem, oleum flammis nostris addiderunt, exacerbato sat mihi minas inanes intendendo, et Typographo fictum supplicium proponendo, quibus deterrere me, aut constantiam ipsius convellere et labefactare putabant, quæ omnia aspernatus, epistolam liberam volui, et publico dari jussi, illorum comminationes pueriles sustinere paratus.

Accessit tuorum industria, qui falsis rumoribus ut suâ commendatione tibi facerent nomen, in meum veluti fastidio et levi despectu, etiam malignâ laude perniciosissimam exhalabant nubem. Hac in me offensâ erexi, et celatam epistolam ampliùs nolui. Quod si secùs quàm optasses accidit, tuâ, aut tuorum culpâ, non meâ factum est, cùm discordias nostras componere in eorum arbitrio esset, re adhuc integrâ, et epistolâ tuâ nondum Reverendissimo Carnotensi Episcopo oblatâ. Non ergo meam tibi esse celatam volui, quòd *putidissimi mendacii auctores tantæ calumniæ*, ut scribis, *quam præ se fert ea Epistola, puduit*. Sed potiùs ut labanti famæ tuæ succurrerem.

Musca importunior es, qui toties veritatis flabro abactus, in idem redis, eamdem incudem semper tundis et obtundis et camarinam moves. Nonne satis, superque suprà tibi responsum fuit, ut motus tuos comprimeres et injuriosâ dicacitate veritatem mendacio opprimere abstineres? Veritatem dixisse numquàm me puduit, pudet, aut pudebit, cùm præter peccatum pudeat nihil. Sed te profectò pudere deberet tàm perversâ et contumaci pervicaciâ mendacio putidissimo reatum tuum tueri, quasi in malè cœptis honestior tibi videatur pertinacia quàm pœnitentia. Nimis superbè mortalitatem dedignatur, qui peccasse non erubescit.

Nam quis
Peccandi finem posuit sibi? Quando recepit
Ejectum semel attritâ de fronte ruborem?

Culpam negare non reparare est, sed potiùs augere et aggravare, quod sanè malè feriatæ mentis est indicium, cùm quod ab omnibus scitur et videtur, occultare velle, in rerum ordine nihil sit stolidius : et tamen famam meam laceras et per summum nefas commentaris injurias quæ possint imponere credulorum simplicitati. Et certè adeò indigni ausus tui, tuos puditum est, ut ingenuè fassus est Parisius, qui Ivonis opera epistolâ tuâ obumbrata, potiùs quàm illustrata, apud se velut in custodiâ multo tempore, detinuit, cum eam D. Carnotensi offerre operi, quod tuum non esse sciebat, præfixam, pudor esset, et diutiùs in vinculis fuisset, nisi ipsius absentiæ sumptâ opportunitate quidam Armoricus tui instituti Prior iter Carnoto habens cœteris audentior præsentasset. Omnes quippè inter tuos boni et æqui amantes, conatum tàm injustum numquàm probarunt: nec adhuc probant, quamvis non desint qui alieno impetu plus quàm suo procaciter et contumeliosè tela sua in me vibrent, quibus plus sibi quàm mihi nocent.

Verùm adeò superbi fidentisque supercilii non possum satis mirari insolentiam, qua *me annotationum mearum non minimam partem editionis debere tibi*, asseris, cùm debere tibi nil

credam. Cur enim id facerem? cùm, ut superiùs dixi, tot spurcissimis erratis scateant illæ, ut ne verbum quidem legatur purum aut integrum. Ità, ne illudere et facilitate mea abuti putas, ut gratias tibi debere existimem? cùm si observationibus meis emendandis operam collocasti, plùs obfuisse quàm profuisse persuasum habeam, et ab eâ credulitate ut nonnihil tibi obstrictus sim, longè fides mea aberret. Quotus enim quisque ille est, qui emendatoris officio functus est, consultò annotationes meas corrupisse potiùs, aut depravasse, arbitror, quàm correxisse, aut emendasse. Benignitas inofficiosa est, quæ opitulatur, ut obsit. Oculos tuos appello, ut si per tempus licet, ipse si mentiar agnoscas.

His omnibus adde, quam dedicandi libri licentiam, quæ mei juris erat, insumpsisti, et perpende si hac in re temeratus non fuerit civilis ordo, qui tot seculis perennat et unicuique quod suum est asserit. Profectò tuus adeò non est lenis genius, quin in lædentem assurrexisses, qui in te nihil molienti insultas, atramento infecisses, aut acerbiore stylo illius temeritatem vindicasses. Verùm animum major incessit admiratio, quòd tua ad me epistola amicissimum vocas, quem ut infensissimum hostem exagitas.

Improbior multò quàm de quo diximus ante
Quantò blandior hoc, tantò vehementiùs mordet.

Potuisses, inquit, *calumniis et mendaciis Typographi, magis quàm Soucheti respondere.* Præclara certe reticentia! attamen rectè locutus es, cùm calumnias et mendacia nulla intuli tibi. Si malè quid dixi, aut scripsi, testimonium perhibe de malo : si verum, quid me cædis? Si quâ Typographus te calumniâ affecit, aut lacessit injuriâ, cur tam contumeliosè mucronem in me convertis, qui ipsarum nullo modo conscius sum? Ni prior dictorum tuorum acerbitate provocasses, quiescebat fel, pepercerat injuria, elanguebat vindictæ desiderium, nec austeri quidquam à me audisses. Sed in hoc contigit tibi quod prætereuntibus, qui quiescentem canem baculo excitant,

quos morsibus impetit et sauciat. Si enim nihil de te cogitantem non interturbasset tua dicendi libido et petulantia, pacis mutuæ non turbaretur tranquillitas, nec charitatis accessisset dulcedo numinis lege sanctissimè ab ipso terrarum primordio sancita, et nos sacerdotes pessimo exemplo improbâ verborum concertatione, quâ plerumque qui commendationem aucupantur, infelici fato famæ jacturam luunt, non laceraremus, immò inter nos reciproca concordia perduraret. Nullas sanè injurias pervicatior indignatio solet ulcisci, quam quæ creduntur in publicum emissæ. Ut enim scribit Hesiodus

Φήμη δ' οὔτις πάμπαν ἀπόλλυσαι, καί τινα πολλοὶ
Λαοὶ φημήζουσι.

Et sanè contumeliæ eò nocentiores sunt, quò in plures derivantur et ideà ab iis minus ferendæ, quos nigræ succus lolliginis et erugo mera tingunt. Nisi epistolam tuam D. Aniciensi Episcopo à te scriptam, quâ me mendacem velut et calumniatorem exagitas, typis editam legissem, tui despectu satisfecissem. At verò cùm me hac improbitatis macula fedatum sensi, ipsam excutere, detergere, et responso diluere, necessarium duxi, et tamquàm in summi Judæorum sacerdotis pendebant *Doctrina et veritas*, ità eadem verba docti et cordati viri in corde esse optavi, quibus tibi fucum facere volenti et mendacii nebulo veritatis ingenuitatem obumbrare conanti, obniteretur, quod nisi hoc scripto fieri mihi contigit.

Habes, inquis, *Parisiis viros primarios, graves et omni fide dignos, apud quos certissimè constat editioni huic te operam dedisse, Bibliothecas ipsorum evolutum ivisse unà cum D. de Goussainville, cui editionis hujus Ivonis se debet pars maxima, quo sibi compararet quæ Ivonis operibus deessent.* Qui sint illi viri graves præter unum D. de la Haye non dixisti, nec quorum Bibliothecas cum D. de Goussainvilla evolutum ivisti. At habeo Lutetiæ quoque viros omni exceptione majores, qui de Goussainvillâ concedunt; de te inficiantur. Si quas adiisti, non meo ordine, cùm nondùm notus esses mihi, et tot evolvere

Bibliothecas opus non erat, cùm jàm recensitum esset Decretum, et Epistolæ atque Sermones cum MM. SS. collati. Si Goussainvillæ rogatu, suo id Marte fecit, velut alia plura quæ nec potuit, nec debuit, quibus si abstinuisset, summâ pace frueremur.

Bibliothecam Regiam adiisse te dices. Epistolâ suâ ad me 22 Novembris anni M. DC. XLVII missâ, Goussainvilla ex eâ se MS. accepisse monuit, ex quo tres Sermones *de Oratione Dominica*, *de Symbolo*, qui in meo quoque MS. reperiebatur, et *de adulterino habitu*, qui nondùm typis commissi fuerant, operi addendos deprompsit; at de te ne gry quidem. Si San-Victorinam intelligas, Decretum quidem MS. quo cusum nostrum conferret et cudendum castigaret Goussainvilla obtinuit ab ejusdem domus canonicis, D. de Bassicuria commendatione, ut suâ me monuit epistolâ D. Sauvagius, cœnobii illius superior meritissimus, qui tibi aut tuis ex supellectile librariâ communicasse quidquam inficiatur. Si San-Germanam velis, D. Lucas d'Acherius illius custos, Goussainvillæ Decretum utendum præbuisse asserit, nil tibi. Quid ad hæc, D. Fronto? Ubi testes illi graves quos in subsidium inopiæ tuæ advocas, quibus silentibus fis levissimus!

Sed quæ deerant Ivonis operibus, ut ipsa tam ardenter in Bibliothecis requireres? Duo sermones, in quibus consistit quæ Goussainvillæ debetur editionis pars maxima. Papæ! Quid ergo alii egerunt. Nihil? Hoc de te profectò concedam, quamvis ut in eâ partem habeas non minimam te excrucies. Si Goussainvilla reprimendis mendis operam tantùm collocasset et quod ejus erat officii impendisset, suâ laude non careret; sed propter duos quos addidit authoris sermones, maximam editionis partem ei tribuere velle, iniquissimum est, cùm quidquid in eâ fuit actum, arbitrio meo ac nutu prodire debuerit. Non certè adeò ineruditus es, et memoriæ adeò obtusæ, ut tritum illud et in scholis decantatum axioma ignores, *Propter quod unumquodque tale et illud magis,* quo me maximam eâ in editione

obtinuisse partem non te prætereat, cùm laboris mei gratiâ fieret. Nam sicut in horologio maxima illa rota censetur, quæ alias suo motu rapit : ità in rebus quibusvis ille major est, cui omnes suffragantur, et à cujus nutu pendent. Si sub Suevorum cœlo, aut in illorum versaremur solo, ubi puerpera statim atque enixa est, ad stivam et boves evertenda vomere terra, relegatur, viro interim decumbente, cui integris octo diebus tota vicinia gratulatur, quòd edendo partui multùm insudarit, gratiam aliquam sperare, et pro labore meo de Ivonis operum editione, laudem assequi posset Goussainvilla : at aliis moribus vivimus et tantam inferri justitiæ injuriam, æquitatis non paterentur leges.

Quod autem collectionem operum Ivonis à me et aliis canonicis fuisse factam παλίμπαιδας *esse qui id credant*, asseris, Procrustis ad instar, quidquid scribis, aut decurtas, aut producis, cùm a canonicis tantùm dixerim. Verùm παλίμπαις ipse tu, qui hoc non admittis, qui ipsa in collectione edenda, te plurimam impendisse operam imponis.

Nimis quoque invidiosè arguis, *nescire neminem Decreta et Epistolas omnes* Ivonis, *jam fuisse editas, et nulla collectione opus fuisse eis recudendis.* Ὦ καλὴ κεφαλὴ, ἀλλ' ἐγκέφαλον οὐκ ἔχει. Plurimas asseris te Ivonis habere epistolas, quæ nondùm preli laborem expertæ sunt, et omnes jàm vidisse lucem garris? Discrepantes concilia calamos, ut aliqua tibi fides. Sunt, non sunt. Contradictoriæ quippe enunciationes nec simul veræ, nec simul falsæ umquàm esse possunt. Erant quidem illa opera jam typis edita; sed seorsim et quasi scopæ dissolutæ, quæ nullâ inter se juncturâ, connexitate, aut colligatione vinciebantur. Si in nonnullis bibliothecis latebat Decretum, deerant Epistolæ, aut Sermones, aut aliud quoddam opusculum, quæ carentis non satisfaciebant desiderio : immò ipsa nanciscendi ciebant esuriem. At illa omnia in promptu tamquàm in corpus unum redacta habere, nonne satiùs est, quàm unico aut altero opusculo potiri, aliis egere? Nùm Concilia cùm generalia tùm par-

ticularia ecclesiarum in lucem prodierant. Nonne Patrum scripta, Poëtarum carmina, Historiæ Romanæ auctores præli passiones evaserant, ad quid igitur ea in unum collegisse, si eis recudendis opus non fuisset? nisi ut simul et sub uno obtutu haberentur, quæ dispersa à quibusvis desiderabantur, et sumptui qui in ipsis divisim comparandis multus erat, parceretur? Certè in evolvendis bibliothecis multos lusisti passus, et Ivonis in operibus quærendis et investigandis temporis multùm insumpsisti, quod in rectioribus studiis impendisses, si ipsa omnia Ivonis scripta in uno et eodem volumine connexa et colligata reperiebantur. Invidiam produnt sequentia, quibus *Paucula quæ addita sunt ex tua diligentia et præfati D. de Goussainvilla Diœcesis Carnotensis presbiteri, conquisita et edita fuisse*, jactas. Ergò non omnia Ivonis opera edita, si quæ conquisita addidisti, et recusione opus erat ut ea adderes. Sed quæ sunt illa, ut si qua pro ipsis gratia debeatur, rependatur propensior. Numquid illi duo sermones? Alia enim omnia penès me erant. Si ità est, quas possum et debeo lubens rependo, cùm operi incrementum dederint; sed nullas pro observationibus quas ad Decreti calcem legi, cùm me inscio additæ sint. Quod si à te prodierint, bonis avibus hoc mihi suggeris argumentum, te vel non vidisse annotationes meas in Ivonis Epistolas, vel neglexisse, atque ideò non correxisse, quòd ad partem Decreti decimam, c. 31, dum de *Treva Domini* scribens, multa dici potuisse notas, quæ in illis observationibus meis ad 44. et 168 Epistolas, ubertim dicta, legisses. At notationes illas, quarum judicium penès doctos sit, ad quid effudisti? Et una et altera concio, quæ verè paucula sunt, potueruntne apud te tanti ponderis esse, ut earum ratione universum tibi vendicares opus, quo colligendo et adornando antequàm ipsius veniret in Goussainvillæ tuamque mentem notitia, aliquot expenderam menses. Omnia quippè Ivonis scripta, Decretum præter, sive jam edita, sive MMSS. in penu meo Librario sustinebant diem quo publico darentur, nec ab aliis Bibliothecis emendicanda

erant, cùm veterum codicum ad amusssim et fidem jàm multò antè reparata et restituta fuissent. Nonne diligentiâ meâ et sollicitudine delatum fuit Parisios Decretum; quo emendando totne MMSS. opus erat? quasi ex musca elephantus prodiret, aut montes partui vicina forent.

Goussainvillæ studium laudo, quod si ad sobrietatem habuisset, nullum inter nos excitasset dissidium, quod ipsius adolevit culpa. Miseram quoque auctoris illius epistolas ad MS. exemplar purgatas et Jureti observationibus illustratas, cum Chronico ipsis annexo, notas insuper meas, quas invidiosè nimiùm attollis ut deprimas, quæ omnia mortalitas ipsa inficiari non potest, cùm de earum susceptione, illius et Typographi syngrapha penès me sint. Sermones quidem à laribus meis non extulere pedem, quod partim editi, partim privato calamo exarati, apud Goussainvillam jàm suum fixerant domicilium, et Parisios quod ibidem erat mittere, supervacaneum et inane foret.

Testem produco D. Petrum Martinum, virum sanè doctum et Curiæ Episcopalis Carnotensis cognitorem, seu Promotorem meritissimum, qui conferendis MMSS. meis, quos habebat cusos et typis evulgatos pro sua comitate communes fecit. Quid tu, D. Fronto? Nihil omninò, ut Typographi epistola palàm et dilucidè demonstrat. Mentiatur ille, *necne postquàm opera tua*, ut scribis, *abusus est*, non mei juris est anquirere, cùm nullâ à me insectatum fuisse te calumniâ, aut lacessitum contumeliâ, aut injuriâ læsum, probasse, sit satis. Prudenter quidem me mentitum affirmare non es ausus, cùm eorum quæ præ se fert epistola, auctores habeam et vades suffragentur. Mitto quod de operis nuncupatione repetis, cùm jàm tibi sit abundè responsum et in his iterùm operam ludere pigeat, ne in molem assurgat hoc scriptum, quod legentibus operosum esset.

Silentio tamen premere non possum quod immanè mihi imponis, me *Poëtastros Carnotenses adversùm te armasse,* cum in eo vehementer hallucinatus sis. Non enim, ut verbis tuis tua

retundam, adeò arctæ sum supellectilis, ut si quid in solem prodire velim, advocem adjutores : nec certè Carnotenses mei à te erunt, immò potiùs a me, quòd contumaci fastu tuo, et violatæ veritatis injuriâ exasperati, ut insolentem conatum tuum castigarent, in te exeruisse stilum ingenuè fatebuntur. Nihil tàm petulanter dictum habent omnia mea scripta, si cum tuis contradantur, quæ Archiloïca edicta superant, quàm quæ tu insolenter obtrudis, Carnotenses Poëtastros, barbaros, Alantopolarum filios et asellos nuncupando, quod certè animi tui testatur angorem maximum, vel invidiam, vel etiam imperitiam, cum

Homine imperito numquàm quidquid est injustius,
Qui nisi quod ipse facit, nihil rectum putat.

Non adeò in Poësi, seu ingenio, seu etiam ingenii acumine præstas, ut tàm despicatè de Carnotensibus scribas, cùm *Asellum* te anagrammatismus tuus indigitet. Ex his enim duobus verbis *Joannes Fruntellus*, nullo apice detracto, quiescente, aut mutato, fit *Nonne furit Aselius*, quod remordendi Poëtastris Carnotensibus ansam præbuit his versibus.

Carnutes laceras scripto, Fruntelle, poëtas,
Et velut ignaros dente furente petis.
Alter barbarus est : alter tibi durus Asellus,
Scommata sint quamvis nomine digna tuo.
Nam si Fruntellus convertas atque Joannes,
Dic mihi quid tandem versa elementa dabunt?
Nonne furit petulans Fruntellus ut Arcas Asellus.
O quam conveniens hoc anagramma tibi!
Ergo cucullatos inter, vanissime, nomen
Quod male das aliis, hoc bene sume tuum.

Vis quoque græco sermone. Ex Ἰωάννης ὁ Φρόντελλος oritur Νὴ ὄνος ἄφρων τε ἠλός, quod carmine sequente Poëtaster nostrâs sic expressit

Τίπτε τοὺς καλέεις ὅτι σε κλέπτην ἐπέδειξα
Ἀλλοτρίης δόξης ἡμετέρων τε πόνων;
Καρνοτίδας κίκλησκες ὄνους, ὄνος αὐτὸς ὑπάρχων,

Καὶ πολὺ χρείττοσί σου τοὔνομα σὸν παρέχεις.
Ἦν γὰρ Ἰωάννης Φρόντελλος ἀναστροφάωμεν
Νὴ σύγε μοῦνος ἔσῃ ἠλὸς ἄφρων τε ὄνος.

Vide, Domine, quomodo Carnutenses *Asellos et barbaros* vocare possis, cùm eadem dicteria in te regerere queant. Fuderunt eorum quidam versus tuo inconditè scriptos judicio. Eratne ut eos propterea convitiis proscinderes, barbaros et asellos appellares, et quasi irâ tuâ non essent digni, subamaro rictu, aut naris contractione, aut contorsione contumeliosè dedignareris? Sed velim censor meus respondeat, et in quo barbari sint ostendat, ne barbarus censeatur ipse et ἄσινος, id est sine sensu, ut Synesius ἐν τῆς φαλάκρας ἐγχωμίῳ interpretatur.

Certè non adeò lædit te, aut mentem exulcerat carminum illorum rusticitas, quàm veritatis splendor illustris, qui fulgore suo ausum tuum prodit et revelat, cùm non tuum, sed popularium suorum Ivonis editionem opus affirmant, quam exhausto rubore tuam tàm confidenter quàm impudenter astruis. Nec mirum, quòd qui verecundiæ fines semel transierit, eum benè et naviter oporteat esse impudentem. Versus verba sunt, quæ tametsi compedibus vincta, quibus pedestris et solutæ orationis adimitur licentia et puræ significationis proprietas, ita ut plurimùm circuitione opus sit, non tamen proindè suo sensu privantur, qui sæpè austerâ dictione et impolitâ sat benè exprimitur. Homines nasci naturâ, Poëtas arte fieri nescis? Quamvis hæc illam perficiat et adjuvet, ut Lyricus annotavit. Si Melpomene quosdam nascentes placido lumine viderit, vates efficit, multò plures Heliconis deterret asperitas. Non ex omni ligno exsculpitur Mercurius, sicut nec παντὸς ἀνδρὸς ἐς Κόρινθον ἐσθ' ὁ πλοῦς. Non ad palatum tuum locuti sunt Carnotenses, ideò tibi sunt aselli et barbari. Adeòne etiam pii veritatis odere nomen, ut eo audito excandescant! In quo enim barbari? Quia illorum quidam suis versibus in Ivonis nomine I. breve poëticâ licentiâ fecerunt, quod aliter carminis non pateretur rigor, et auctorem haberent Philippum, Bonæ-Spei abbatem, qui in ipsius antis-

titis Epitaphio, I. prius rapit, sicut ille quisquis sit, qui in vetere Valeiacensi membrana illius domus exscripsit initia versu, eamdem litteram corripit. Propriis in nominibus aliquandò ludere fas est, nec semper in his orationis strictæ leges servantur.

Forte etiam cathedralitios et cuculla, vocabula carminibus inserta displicent. Cur? Nùm illa sunt in Romano regno nata, et Latii vernæ? Numquid *cathedra*, Latinâ monetâ percussa est, et καθέδρα, purum putum Græcum, a quibus barbaries excidit, cùm Romanos et Græcos præter, omnes populi barbari censeantur. Numquid cathedralitius genuinus cathedræ partus, qui cùm ventrem sequatur, merus Latinus est sicut parens. Hac voce Martialis patriâ licet barbarus, Romani tamen eloquii non ignarus, ut qui in urbe in quâ Latinitatis cunæ, non inter barbaros propter ingenii felicitatem, morumque suavitatem conversabatur, sed inter principes viros, à quibus verborum barbaries exultat, usus est hoc versu,

Cùm cathedralitios portet tibi rheda ministros.

quos Sidonius Apollinaris, Arvernorum prima lux et mellitum Musarum delitium, *cathedrarios servos*, nuncupat, quales sunt qui jam apud nos portitorum officio funguntur. Et quamvis eo sensu à Carnuteo nostro non sumatur vocabuli notio, non ideò plus barbariei inest, cùm ab eodem nomine sortiatur denominationem. Pro Episcopalis Ecclesiæ, et Diœcesis matricis, quæ eidem Synodo *cathedra*, sicut et priscis pluribus absque adjuncto dicitur, instituto usurpavit, quod ad regulares tuos fluxit. Nonne *Cathedraticum* ex eodem dimanat fonte? quod est annua pensio Episcopis persolvenda ab iis qui in diœcesanâ Synodo comparitionis jus habent, aut ut 10. q. 3. *Placuit*, et seq. legitur, *est pensitatio illa quam exigit Episcopus pro honore suæ cathedræ*, quod tamen barbarum dici Latinitatis non pateretur amplitudo.

Sicut antiquis moribus vivimus, ita præsentibus loquimur verbis. Multa quidem sunt quæ à barbaris natales suos ducunt,

quæ cùm Latini sermonis induerunt togam, aut gentium consensu Romanâ civitate donata sunt, non ampliùs barbara censenda, aut exotica, sed nostra. Ætatem suam verba habent, sicut omnia cætera et cuique nova, Lyrico teste, condere semper licuit et licet,

cum lingua Catonis et Enni
Sermonem patrium ditaverit, et nova rerum
Nomina protulerit, licuit semperque licebit
Signatum præsente nota producere nomen.
Ut sylvæ foliis pronos mutantur in annos,
Prima cadunt : ita verborum vetus interit ætas
Et juvenum ritu florent modo nata, vigentque.

Quod præ aliis nactus es privilegium, ut pro temporum ratione cognomen tuum mutaveris, et ut ipse asseris, ex *Frontiau*, vel *Frontiaux* fecisti *Frontel* et *Fronteau*, sicut a *viau*, *viaux*, et *veel* factum est *Veau*. Si hoc tibi licuit, et ex *Frontello* decurtato et syncopato facere *Fronto*, cur non et aliis à cathedra, *cathedralitium* derivare, et à *cucullo*, *cucullam* facere, cùm verba illa Latina sint et non barbara, nisi Hieronymum barbarum velis, aut Oscè Volcève locutum, quòd *cuculla* in D. Hilarionis vitâ usus est, cùm tamen ipsius dictio apud probatos quosque scriptores puræ latinitatis redoleat florem, et ab Angelo quòd Ciceronianus esset non Christianus, correctionem passus sit.

Nùm S. Benedictus barbarus, quoniam in suâ regulâ, dùm de *vestiariis* et *calceariis* agit, cucullæ meminit. Scio quidem apud Latinos cucullus et cucullio dici, et apud Græcos κουκούλλιον capitis integumentum, quo hyeme arcendo frigore homines operiuntur, ex quo Martiali fit *bardocucullus*, et apud Sozomenum dicitur Σκέπασμα τῆς κεφαλῆς, ὃ κουκούλλιον καλοῦσιν, quod cucullæ Latinitatis jus non ademit, cum ab eadem radice pullulaverint. Nomen fortassis abhorres, quòd in Gersenitarum, id est Benedictinorum quibuscum tibi res est, familiam transierit, et quasi proprium factum sit. At verò tuam

quoque esse negare non potes, si Augustini te agnoveris prolem, cùm de eo sic Ambrosius locutus sit *Novum Christianum novis vestimentis*, cucullâ *nigrâ induimus, cingulo ex corio nos ipsi præcinximus, quod Simplicianus noster ingenti lætitiâ donavit.* Viden' *cucullam* Augustinianorum esse, ut et aliorum religiosorum? Adde quod Clemens V. P. M. in Concilio Viennensi monachos *cucullas clausas* deferre præcepit, quas Nicolaus decessor ejus canonicis regularibus apertas dederat. Dicesne barbaros Summos Pontifices et Latinæ dictionis ignaros, qui non solùm jura omnia, sed et Latii eloquii nitorem in scrinio pectoris reconditum gerunt, aut etiam Ambrosium, cujus scripta mel et Ambrosiam sapiunt et Latini sermonis puritatem, quòd *cucullam* dixerint?

Placet quidem res, at displicet nomen. Ut enim in propatulo cuique est, tu et instituti tui sodales, brumâ rigente, cuculione, seu caputio, quod est vera cuculla, cœli asperitatem eludunt, aut domant, aut etiam frigoris injurias retundunt. Nam, ut scribit Cassianus de Ægyptiorum monachis, cucullis utebantur perparvis, usque ad cervicis humerorumque confinia demissis, quibus tantùm capita contegebant, nec diebus, aut noctibus deponebant; scilicet ut innocentiam et simplicitatem parvulorum jugiter custodire recordarentur. Quare à Dorotheo σημεῖον τῆς ἀκακίας καὶ τῆς ἐν Χριστῷ νηπιότητος, dicitur.

Delicatulus certè es vel Frontosior, ut duo verba ita moverint bilem, ut totus in iras effundereris et dirè dentis igniti morsum in Carnotenses imprimeres, queis remordendi non minimus erit illex. Verùm quo jure, quâ injuriâ dentem figas, non tuâ refert, dummodò animi exsuffles ardorem et uras.

At non est ira, sed dira illa vesania percelli, ut videre est in pueris, qui si ceciderint, terram verberari volunt, et sæpè nesciunt cui irascantur; sed tantùm irascuntur sine causâ et sine injuriâ, non tamen sine aliquâ injustitiæ specie, nec sine aliquâ pœnæ cupiditate. Litem Gersenitis moves, et nos cum ipsis eodem involucro implicare tentas, et quasi iisdem

essemus moribus, in nos sævis : non aliter quàm canis saxo percussus, qui prætermisso qui icit, lapidi in se jacto irascitur; aut puer qui virgis cæsus, doloris impatiens ipsas corripit et flammis devorandas committit. Magna iræ impotentia, cùm lege iniquum sit odio quemquam alieno prægravari. Videat nunc D. Aniciensis in re adeò perspicuâ à quo nostrum stabit et æquam sententiam proferat, dùm ut institui ad alia propero.

Ivonis vitam operibus præfixisse importunis et Typographi et ejus qui editioni præerat D. de Goussainvilla, precibus fatigatum tuâ ad me Epistolâ scribis. Tunc coronata est hominis pervicacitas, cùm adversùs agnitam veritatem insurgit, et reatum suum in alterum exonerat. Mihi videre videor protoplasten nostrum culpam in uxorem, et hanc in serpentem noxam referentem. Peccasti. At errorem in Typographum et Goussainvillam rejicere conaris. Verùm Typographus se umquàm te rogatum isse, ut Ivonis vitam ipsius scriptis præfigeres, constantissimè negat : immò fraudem, quâ in eo, ut id faceres, decipiendo usus es, aperit, et te, lecto quem de illius gestis edideram commentario, plura ipsi addenda quibus illustrior foret, penès te esse asseruisse, et ut aliam componeres te ultrò exhibuisse, affirmat. Quî igitur ipsius precibus fatigatus fuisti, ut illam operibus præfigeres vitam? Haud multùm disparia scribit Goussainvilla, in votis quidem fuisse sibi, ut quæ Ivonis gesta scripto redegeram, illius auctoris operibus præponerentur. At verò cùm a fani Quintiniani Belvacensis fratribus tuis acta quædam quæ ad ipsius conferebant dignitatem, accepisse te rescisset, ut ex ipsis et scripto meo ampliorem conderes vitam omninò optasse, ut nonnihil tanti viri decori accederet, aut certè nil aut parùm deesset, atque ideò illud commisisse tibi, quo ea quæ desiderabantur, suppleres. Itàne emendatori typico, quem audenter nimis editioni præfuisse asseris, cùm ipsa mei juris fuerit, de sibi credito opere decernere, et pro suâ libidine, inscio me et inconsulto qui confideram, in alienam transferre manum fas

fuit? Quid enim in Ivonis vitâ a me editâ requirere poterat, ut meo labore adeò improbè abuteretur, atque pudendo stellionatu, quod ejus non erat, sed meum, fidei tuæ crederet? Facilitatem meam arguo, quòd ab homine nondùm mihi noto, et solâ pietatis imagine commendato, itù delusus fuerim, ut velut gravi demersus somno, dormirem profundùm, aut caligante obtutu, quæ præter emendatoris leges de opere meo dempsit vel auxit, quasi ipsius esset universum opus, non cernerem. Hanc silentium meum peccandi addidit fiduciam, quòd tantam injuriam ab eo non essem suspicatus, quem recti amantem ducebam. A suscepto erratorum operis Ivoniani correctoris munere, discedere ei non fuit integrum, nisi bona quorum intererat venia et remissis aut restitutis quæ acceperat scriptis. Maculam à se illam nullo temporis fluxu absterget, neque tu quam ex plagio contraxisti labem elues, quin potiùs augebis, cùm illud mendacii nebulâ aut doli caligine involutum, celatum velis. Ut enim oleum in cartâ effusum serpit, et in dies ampliatur, nisi atramenti margine aut limbo remoretur; ità plagii tui recordatio crescet, nec ullo annorum obliterabitur lapsu, donec quod meum est, ut Goussainvilla fecit, scripto restitueris.

Perdix fovit quæ non peperit, ut est apud Hieremiam, cui avi, ex Cassiodoro, mos est, ova perdita per alterius matris damna sarcire, ut alienæ sobolis adoptione, incommoda suæ reparet orbitatis, sed sicut mox ut nati fiduciam habere cœperint ambulandi, ad campos exeunt cum nutrice, qui ut fuerint maternò voce commoniti, ovorum suorum potiùs genitricem petunt, quamvis ab aliis furtivis fœtibus educantur : ità et si ova mea, ut sic dicam, suffuratus sis, atque ut D. loquitur Ambrosius, hac tuâ fraude partus meos studueris acquirere, vocem emitto et quâdam pietatis tubâ prolem advoco, ut naturali quodam auditu excitata, agnoscat, parentem et te simulantem deserat, atque ità cùm velis congregare quæ non peperisti, amittas quos nutriendos putasti; Ivonis scilicet operum collectionem, editionem, et gestorum ipsius, seu vitæ descriptionem et

inscriptionem quæ mea sunt, non tua. Quæ enim de San-Quintinianis actis et de Blondello refutando ludificas, nugæ meræ sunt et gerræ, quibus credulis fucum facere sperabas, cùm nec Blondelli nomen in totâ Ivonis vitâ, nec eorum quibus illius viri famam infecerat, notio, aut refutatio legantur, aut audiantur.

Mendacio te sacrificasse, et nomen tuum ad infamiam vulgare velle dicerem, cum omnia in mendacium effingas. Quid enim de Ivonis gestis à Belvacensibus tuis obtinere potuisti, cùm antè duodeviginti annos de eo vix quidquam sciebant. Id quippè temporis ex suis binos Carnutum destinarunt, ut si quæ Ivonis acta Valleiacenses haberent, largirentur. At tàm alta priscorum loci illius sodalium fuerat socordia, ut vix ac ne vix quidem Ivonis recordarentur, nisi quod congregationis illorum esset auctor et dotator. Ne vacui aut irresponsi abirent, à Fratribus Francisco Balduino et Joanne de l'Hostel, qui nuperè strictiorem vivendi *eam in domum* invexerant modum, fui rogatus, ut quæ de tanto præsule sciebam ipsis impertirer. Feci lubenter pro meo more, et evolutis schedis, Ivonis gesta ex his quæ aliquandò lectione mihi comparaveram, ipsis tribui, quorum apud me superest adhuc exemplar, è quo verbis non multùm dissimilibus compegeram, quam ad Goussainvillam, edendam et Ivonis operi præfigendam, misi vitam.

Verùm quæ sint illa tam abstrusa et nondùm orbi cognita, quæ ab illis San-Quintinianis Fratribus accepisti, non video, nisi fortè utriusque parentis Ivonis nomen, cujus ad me non pervenerat scientia. Etsi enim ipsorum dignitatem nossem, et supremum ad illos spectantem Authoïli dominatum, quod eorum esset nomen, ignorabam. Huic Philippi, Francorum Regis primi, de præbendâ apud Augustæ Veromanduorum ædem Sancti-Quintini primariam percipiendâ, privilegium addo, quæ non erant tanti, ut ad ea quæ scripseram supprimenda, et sub aliorum verborum larva, quasi tua producenda impellerent. Mitto ipsius principis largitionum San-Quintiniano Belvacensi

collegio factarum communitionem, sicut et illorum cum Valleiacensibus canonicis confraternitatis instrumentum, quæ velut nova quædam emblemata producis, cum tamen longè antè viderint solem, et à Louveto in suâ Belvacensi Historiâ evulgata fuerint, lib. 4. c. 14, pag. 459 et 477, et parùm, aut nihil ad rem faciant. Non minoris momenti erat S. Georgii Trecensis ecclesiæ à Philippo Augustomannæ Trecassium episcopo, quæ in scripto meo erat, Ivoni facta donatio, quam tamen ab eo expunxisti.

Campum sanè quærebas oportunum quo tua spatiaretur Musa, et ut bellus declamator, et verborum flosculis totus tumens, eloquii tui explicares ubertatem, ideòque orationem meam non ità comptam, quasi dictio mea enervi et elumbi facundia langueret, phaleratis et ampullatis tuis verbis oppressisti, et compactam ex eâ quam composueram Ivonis vitam, aliam libro præposuisti, ac velut propositâ vino hæderâ, ipsius operis foribus, ut ad eam legendam provocares, à pluribus jamdudùm desiderari supposuisti, ac si operis pretium ab auctoris dignitate, vel ejus notione penderet. Modestiùs cum D. Jureti me gesseram manibus, cujus quoad ejus potui stylum imitatus, ne ipsi, ablatâ quam V. C. D. Thuano nuncuparat Epistolâ, et Ivonis epistolis ab eo recensitis præfixerat, laus sua deperiret, pari, aut non multùm dissimili dictione, quæ præteriisse aut nescisse putavi, addideram, ut tamquàm uno et eodem impetu scripta censerentur. Sed apud te res ità non se habuit, qui nullâ mei laboris, aut nominis habitâ ratione, injurioso plagio, ac si tuum fuisset opus universum, tibi et tuis asseruisti.

Verba sunt et voces quæ tuâ ad me scribis epistolâ, *scriptum voluisse Goussainvillam et Typographum, non tantùm quod nominis patri et matri Ivonis, sed etiam quæ professio, quis collector, cæteraque non pauca quæ tibi comperta esse noverant.* De Typographo sanè nugaris, cum Latinitatis expers, an pater, aut mater Ivoni fuissent minimè curabat. Quid plus intererat Goussainvillæ ut id sciret, cùm ex scripto meo alia quæ avere

poterat, haberet. Nonne Ivonis natales, studia, professionem, officia, dignitates, tribulationes, aliaque non pauca, quæ ad viri splendorem faciebant, annotaram, itâ ut nihil te in aliâ describendâ immorari, et tempus ludere opus esset. In historiâ meâ Carnotensi, quæ in limine est ut in publicum prodeat, Ivonis gesta extensâ indagine et fusiori stylo promo, quæ à te sumpsisse fortassè me dices, quamvis longè anteaquàm quidquam de Ivonis operibus edendis cogitassem, scriptis commendaverim, ut sciunt qui viderunt.

At Goussainvilla et Typographus *non pauca de Ivone comperta tibi esse*, noverant. Negativam tolle, ut rectiùs loquaris. Pauca enim habuisse te, eventus ostendit. Sed in hoc pauperes alchymistas imitatus es, qui quas spondent, non exhibent divitias: ex fumo enim nil solidi præstatur.

Risum verò simul et stomachum continere non possum, cùm perfricta nimis fronte ex Carnotensis ecclesiæ, et sancti Lotoris Christi in eadem civitate Necrologiis, ea eruisse gloriaris, cùm neutrum aliquandò vidisse, aut legisse te asserere certò possim, quandò alterum in Cartophilacio ejusdem Carnotensis ædis, aut in Musæo meo latuerit (et adhuc latet) antequam canonicorum regularium suscepisses institutum : alterum autem in Valleiacensi cœnobio, in ipsius reformationis exordio eclipsim passum sit, nec ullum ampliùs ibidem nunc habeatur, quàm quod ex D. Guillielmi Laisnei Mondonvillani collectionibus et meis restitui, et sodalibus tuis ibidem degentibus meâ manu descriptum et reparatum tradidi, quod D. Ægidius Baussan tuus certò scit, et inficias iturum non spero, cum a paucis diebus verum illud esse agnoverit.

Maximum autem numquam ea te vidisse argumentum duco, quòd Ivonis obitus diem in Idus Decembris an. 1115 referas, cum in holographo nostro et Valleiacensi necrologio (quod ipse posteà agnoscis) ad decimum Kalendas Januarii rejiciatur. Similis argumenti est quod de Hugone, Puteacensi domino et Carnotensi Vicecomite, effutis, ut alibi demonstrabo, sicut illa

quæ de Rotroco Perticensi inscienter scribis. Non enim Rotrocus Hildebertum Cenomanensem Episcopum vinculis coarctavit, immò Hubertus Capreolus Rotroci Majordomus, seu senescallus. Sunt alia non pauca, quæ quia malè intellexisti, pessimè retulisti, ut illa quæ sub finem gestorum nostri præsulis affers, et incerta esse nisi titulis fundationum inspectis ac collatis constiterit, affirmas. Incerta reverà sunt tibi, qui numquàm ea legisti, aut vidisti : sed mihi certissima, cùm penès me sint actorum exemplaria, quibus eorum quæ in medium adduxi, fidem adstruo. Magni-Belliloci domum leprâ laborantibus ab Ivone exstructam scribis. Omninò perperàm, cùm Henrici primi, Anglorum Regis et Normanniæ Ducis, liberalitate surrexerit. Parvi-Belliloci prioratum ab eo quoque fundatum asseris, cùm ipsius fundamenta jecerit Guillelmus quidam, Ivonis tantùm permissu, et Charitatis ordinis Cluniacensis cœnobio concessit. Altæ-Bruieriæ parthenonem ipsi Ivoni etiam adscribis, cùm tamen Ludovici Crassi Francorum Regis, et Montis-Fortis Dynastarum sit opus. Plura sunt quæ à te expostulare possem, quorum copia te inopem fecit, et quæ nunc lubens volens missa facio, ne scriptum hoc verborum inutilium oneretur mole. Dicam tamen tibi quod Martialis Fidentino plagiario

Quem recitas, meus est, o Fronto vane, libellus :
Sed malè cum recitas, incipit esse tuus.

Certè quidem miror et laudo vehemens tuum in evehendâ Ivonis dignitate studium : at verò in ejus sanctitate deprimendâ, illud ferre non possum. Si essent cœlestibus animis iræ, Ivonem numquàm tibi et tuis æquum futurum arbitrarer, quod quasi de beatitate ipsius dubii, ejus nomen a diptychis sacris expunxistis, ab ecclesiarum vestrarum odeis, et à congregatione vestrâ eliminastis, cùm illius officium à centum ferè annis à vobis receptum, à quotidianarum precum codice exulare coegistis. Sederet nunc inglorius, nisi à propriâ prole expulso primariæ Carnotensis ecclesiæ senatus sacer ambas aperuisset ulnas, et suo antistiti cathedræ honorem resti-

tuisset, cùm me procurante ejus officium in eâdem Carnotensi æde supremâ fieri Sanctorum Rituum congregatio concessit rescripto vigesimæ primæ novembris anni millesimi sexcentesimi quadragesimi octavi, quod ex tuis plures nòrunt et viderunt.

Quid restat, D. Fronto, ut adversùs hæc omnia cavilleris. Nùm ut plagium asseras, mendacium tuearis, et in me contumeliosum non fuisse, aut injuriosum affirmes? Totum ex fraude et mendacio compositum te crederem, si hæc effatus esses, cùm adversa veritas respondendi tibi adimat facultatem : et ut Paulo cuidam apud Ammianum Marcellinum *Cathenæ* inditum est cognomentum, eo quòd in calumniarum complicandis nexibus erat indissolubilis, venena ferens, varièque dispergens, idem darem tibi, quasi in prodendis calumniis et mendaciis artifici summo, te tamen luci obluctaturum non spero, ni cœcus omninò fueris.

Hoc unum me angit et lancinat animum, quòd libellulo in Gersenitas à te edito, Epistolam de nomine tuo Latinè vertendo addideris. Nùm ut timorem incutias mihi, et velut Gorgonis viso vultu, nomine tuo profato expaveam, aut tamquàm Furiarum ardentibus flagris exagitatus, sequente nemine fugiam, ut iras tuas declinem, aut in potentiorum protectionem fugiens ipse, tu tot illustrium virorum, quos in auxilium adducis, *Oratores, Philosophos, Poëtas, Duces, Episcopos et Abbates, Confessores et Martyres*, reverentiâ; Gersenitis ac mihi silentium imponas, et ità nostra obtures ora, ut ne mutire quidem audeamus, *quòd eorum nomen idem prorsùs cum tuo sit, et ipsius fortè origo.* Ad quid enim hæc prodideris non satis video.

Nocturnum profectò opud illud censeo, quòd quæ scripsisti non vidisti, aut certè vigilans somniasti, cùm ad rem nostram hæ delirationes nil conducant : immò te judicio læsum ostendant, ni ut assolent principes viri, qui si in aliquo deliquerint quod dignitatis minuat majestatem, aliud excogitant novum, ut in eo diluendo occupatâ plebe, erroris primi excidat

recordatio, sicque subditorum censuram eludant. Cùm enim te plagii Gersenitæ, sicut et ego, insimulent et persequantur, ad alia confugis, ut desertâ querelâ, in nominis tui investigatione occupentur. Quæstionem meam non dimitto, sed ut respondeas expostulo.

Non de vi, neque cæde, nec veneno
Sed lis est mihi de tribus capellis,
Vicini queror has abesse furto,
Hoc judex sibi postulat probari.
Tu Cannas, Mithridaticumque bellum
Et perjuria Punici furoris
Et Sullas, Mariosque, Mutiosque
Magna voce sonas, manuque tota;
Jam dic, Postume, de tribus capellis.

Ivonianorum operum collectio, labor quem in ipsis edendis, illustrandis et promovendis insumpsi, et fama quam eripere conatus es, ut tuum sufficeres nomen, tres meæ capellæ sunt, quas tuo queror abesse furto, et à te requiro. Non me tuum terret nomen, quod nec ipse nosti, non Duces illi, nec cœterorum manus, quos in me armasti velut larvas chartaceas pueris exterrendis aptas, quibus ineptiam tuam ostentas et judicii tui revelas imbecillitatem.

Deliras certè, cùm in his ludicris et quæ dignitatem elevant, operam perdis. Cum amico ludere, absurdum non censeo, immò laudo animi relaxandi gratiâ; sed obserato triclinii pessulo, ut ne quæ joco effunduntur, maximè inter sapientes, queis dulcè est desipere in loco, velut seriò dicta ab austerioribus morum censoribus, quorum numerus ubique restagnat, pessum excipiantur et damnentur. Reverà tu qui inter tuos sapiens es ad miraculum, inter alios stolidus esses ad fastidium, si in his lasciviret genius. Μέτρει τὴν σεαυτοῦ σκιάν, et intrà decori claustra te contine, ne quam ex eruditione consecutus es gloriolam, unicus fritilli jactus eludat. Rectiùs tecum actum esse putarem, si quod seriò an joco scripsisti, æternæ tacitur-

nitatis sepelisses tumulo, quam tàm ineptè risu commovendo et obloquendo in lucem emisisses. Nam

Mutato nomine de te
Fabula narratur.

Ad quid enim Frontelli cognomen, in Frontonem mutasse nugaris? ita ut qui Frontellus eras, jàm sis Fronto. Prisca nomina non temerè et inconsideratè ejuranda sunt, ne publicus interturbetur ordo, et nobiles familiæ plebeiâ maculentur fece. Sunt quædam in ecclesiâ religiosa instituta, quorum assectatores, ut vitam, itâ et profanum nomen mutant. Verùm hunc tuum non patitur morem, sicut nec ego rationem tuam, quæ omninò ridicula est, cùm Frontonis te elegisse nomen, ut eos qui id prætulere imitareris, *et eo inspecto*, *ad tot decora imitanda et sequenda animareris*, affirmas. Nonne quia Orator, Philosophus et Poëta es, Dux, Episcopus, Abbas, Confessor, et Martyr esse speras? Cùm ex veteri proverbio

Dimidium facti qui benè cœpit habet.

In his quæ tibi desunt adipiscendis, non par est labor, sed longè major est difficultas, cùm neque Ducales circuli, neque Pontificales infulæ, aut Abbatiales mitræ, sicut quandà matura sunt mala, spontè ex arboribus defluunt, aut labuntur; sed divinæ providentiæ arbitrio reservantur, et hominum favore dispensantur. Ducis prærogativa quî tibi accedat, non capio propter conditionis inæqualitatem, nisi dispunctâ, aut abrasâ virgulâ, *Dux Episcopus* fias. Id unus Andomadunensis, seu Lingonensis præstaret præsulatus : vel etiam Lauduni clavati pontificalis apex, ut utramque sortireris dignitatem. Macte animo,

Grata superveniet, quæ non sperabitur, hora.

Instituti tui togam non renuit postremus, cùm San-Genovefanum Abbatem Benjaminum Brichantellum reveritus sit episcopum. Ordinis tui supremus te manet gradus et cum ipso D. Genovefes sacer primatus, si fors et fortuna favent, tuorumque studia in te inclinant, et fortè episcopatus sequetur. Verùm quî Confessoris, aut Martyris laureolam adipiscaris, hoc opus,

hic labor est; cùm nisi humilitate et sui despectu, justitiâ, veritate et patientiâ, ad tantum perveniatur decus, quæ sanè in te requiro, nec spero, nisi mutatis ut nomine moribus, alter à te sis, quod tibi deprecor.

Tuos certè pudere deberet superiores, quòd (bonâ eorum veniâ profero) cùm Theologiam profitearis, et à te nil nisi grave et maturum, ac limâ expolitum expectandum esset, in his tàm ineptè vitulantis et lascivientis impetum non coercuerint, et ne in vulgus prodiret scriptum illud, ipso in limine remorati sint. Nec sanè miror si Andes tui te levitatis accusant, cùm ego potiùs mentis impotentiæ, quòd Gentilitii tui puduerit te cognominis, ut illo deposito, aliud supervestires.

Sed et universæ familiæ tuæ ignominiosam inuris notam, cùm non satis consideratè *Frontelli*, aut *Frontonis* cognomen à notâ fronti impressâ, quod probabiliùs ducis, traxisse scribis, cùm nota hominis fronti præfixa, servi, furis, aut etiam calumniatoris indicium sit, et cui imprimitur probrum et dedecus singulare. Perpende quid dixeris, cùm si ita sit, laborem meum suffurando, et calumniis me lacessendo, nihil à te et natalibus tuis fecisti indignum, sed quod in dedecus vertetur sempiternum.

Mitiùs tecum agere contendo, et potiùs a Frontositate et obstinatione quæ in te est, et fortassè à parentibus quasi ex traduce derivata, Frontelli cognomen sortitum fuisse te arbitror. Cùm enim, ut ipse reris, cognomina ab eventu promanarint, sicut Scipionum nobili Romanorum familiæ addictum est agnomen, quòd Cornelius ille, cui pater cœcus velut Scipioni, baculoque innitens firmabat gradum, sibi cognomen ex eâ pietate et officio reperit, nomenque ex cognomine posteris suis tradidit, quo nullum evasit illustrius : itâ parentes, sive etiam pater, cum ex Officio partium suarum juribus defendendis obstinatior esset, nec facilè adversario cederet, *Frontellus* dici potuit; hoc est te interprete *Testu*. Sed quia Ciceronianæ dialecto magis competit *Fronto*, arrisit tibi et tuum fecisti nomen. O dignum patellâ operculum, et genitori natum tàm bellè pa-

trissantem! Eâ enim pervicaciâ es, ut ne Deo Termino, qui cæteris indignantibus se loco movere renuit, cederes, et neque testimonio, neque ullo argumento revinci potes. Erasmi Roterodami, quem doctissimum virum nimis confidenter sugillas, annulum habere te puto, cui NULLI CEDO inscriptum fuisse tradunt, tanta est genii tui pervicacia et tenacitas.

Acerbiùs me in te invectum dices, quòd profectò propter ordinis dignitatem omninò noluissem : sed defensionem meam mihi debui, ne silentio meo insolentior factus, in me calamus tuus lasciviret. Amarioribus succis purgatur bilis, et nulla remedia quæ vulneribus adhibentur, tàm faciunt dolorem, quàm quæ sunt salutaria. *Non oportere maledici senatoribus* pronuntiavit Imperator Vespasianus, *remaledici jusque fasque esse.* Si tonaveris, fulgurabo. Non enim calami tui ictus fulmina sunt, quæ surripiant vocem, quin clamem : aut articulorum dissolvant compagem, quin scribam. Tonitrua tua bruta sunt et terrestria, quæ plus timoris incutiunt quàm penæ. Ni prior me aggressus esses, et scripto tuo lacessisses, nihil umquàm austeri à me audisses. Non enim ea mens mihi erat, ut obductam cicatricem aperirem. Sed quia irritasti, ut dicunt, crabones, si punctus es et male habitus, ἀνέχου καὶ ἀπέχου. Quid Cupidini dixerit ipsius mater, dum se ab ape punctum quereretur, ignoras? Anacreontem lege, et responsum accipies te dignissimum.

Εἰ τὸ κέντρον
Πονεῖ τὸ τᾶς μελίττας,
Πόσον δοκεῖς πονοῦσιν,
Ἔρως, ὅσους σὺ βάλλεις;

Multos pupugisti, quid mirum si repungaris? Nam ut plæclarè sentit Demosthenes, Ὃν αὐτὸς ἕκαστος νομὸν δῆλος ᾖ καθ' ἁπάντων ἔχων, τούτου τυγχάνειν παρ' ἑκάστου δικαιός ἐστι καὶ αὐτός. Quæ seminasti, hæc metis. Meliorem mentem tibià supremo numine exopto, ut tantùm id agas, quod agere debes. Unicuique quod suum est redde, maledicendi licentiam comprime.

supercilium pone, quod tàm depressum et humile institutum tuum præscribit, et de te minùs semper senti, quàm sis, ut omnium promerearis laudem, quæ proprio semper sordescit in ore. Nam, ut ait Menander in Empimpramene,

'Εφ' ᾧ φρονεῖς, μέγιστον ἀπολεῖ τοῦτό σε.
Τὸ δοκεῖν τίν' εἶναι, καὶ γὰρ ἄλλους μυρίους.

Scientia si sola sit, inflat; quia verò charitas ædificat, scientiam non sinit inflari, ut habet Augustinus. Hac Apostoli commonitione concludo, ut in officio permaneas. *Noli contendere verbis; ad nihilum enim utile est, nisi ad subversionem audientium. Sollicitè autem cura reipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem, rectè eractantem verbum veritatis. Prophana autem et vaniloquia devita, sectare verò justitiam, fidem, spem et charitatem, et pacem cum iis qui invocant Dominum de corde puro. Stultas autem et sine disciplina quæstiones devita, sciens quia generant lites, servum autem Domini non oportet litigare; sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patientem, cum modestia corripientem eos qui resistunt veritati.* Faxit Deus ut voto potiar. Si tacueris, silebo, aliàs ut scribit Comicus,

Si mihi pergis quæ vis dicere, quæ non vis audies.
Benè dictis si certasses, audisses benè.
Desinas maledicere, maledicta ne noscas tua.

SEQVVNTVR

TESTIMONIA QVIBVS

F. I. FRONTONIS

mendacia revincuntur &
calumniæ in Souchetum
retunduntur.

Epistola Typographi, quâ de cudendis Ivonis operibus à Soucheto sententiam rogat.

MONSIEUR,

Comme Monsieur Challine estoit en ceste ville, il me proposa d'imprimer les œuvres d'*Ivo Carnotensis*, lesquelles à cause du long débit desdites œuvres que j'appréhende, j'ay un peu de répugnance d'imprimer : mais enfin insensiblement je m'y suis engagé de parole, et me suis résolu d'employer mille escus en ladite impression, espérant que les sçavants de vostre Ville et mesme du Diocèse contribueront de leur pouvoir à la distribution des œuvres, estant curieux de les avoir : et comme j'ay apprins, Monsieur, que vous aviés grand désir que quelque libraire se disposast d'imprimer lesdites œuvres d'*Ivo*, et mesme que vous aviés beaucoup travaillé à l'ornement de cest ouvrage, je vous écris ces lignes, afin d'apprendre de vous, s'il est ainsi, et si vous ne pouvés servir de quelque chose en ladite impression. Si cela est, je vous prie me le mander, affin que je vous puisse escrire plus amplement sur ce sujet. Atten-

dant la faveur d'un mot de response, je suis, vostre très-humble et affectionné serviteur, Cottereau. De Paris ce 2 Aoust 1646.

Alia ejusdem Epistola, qua accepto à Soucheto responso, gratias eidem agit, epistolamque D. Goussainvillæ ad ipsum mittit, qua castigandis mendis operam pollicetur.

MONSIEUR, j'ay receu la vostre et vous remercie des offres que vous me faites par icelle, d'ordonner tout le reste des œuvres d'*Ivo* à la réserve du *Decretum,* auquel il n'y a rien à faire. Je vous envoye cy-enclos une lettre d'un honneste homme, qui prendra grand soing pardeça à la correction desdites œuvres, et cependant que nous travaillerons au Décret, je vous prie de disposer le reste des œuvres, affin que nous ne discontinuions point. Vostre, etc. De Paris, ce 18 Aoust 1646.

Epistola D. Goussainvilla, qua Soucheto corrigendis erratis & editione promovenda operam suam offert.

MONSIEUR, Ayant apprins de M. Cottereau, libraire de ceste ville, que vous aviés travaillé sur les œuvres d'*Ivo Carnotensis,* j'ay pris la hardiesse de vous escripre et vous offrir mon très-humble service pour le travail, ou plustost pour la conduitte de l'impression de ce livre, qui est si utile à toute l'Eglise. C'est le sentiment de beaucoup d'habiles gens, qui avoient grand regret de veoir que cest insigne Autheur ne se trouvoit ni dans les Bibliothèques, dont il y a si grand nombre à présent dans Paris, ni chez les Libraires qui nous impriment tous les jours des fatras de livres nouveaux, ou inutiles, ou destructeurs des anciens. J'ay esté ravy de sçavoir que cest Autheur, à qui toute l'Eglise se sent obligée, alloit estre mis au jour, et que c'estoit des personnes de son Diocèse qui en prenoient le soing, un Chanoine en son Eglise qui y faisoit les notes, et le dédioit au

Successeur de ce grand homme, auquel Successeur l'Eglise ne se sent pas peu obligée pour les grands services qu'il lui rend depuis vingt ans et plus. Je vous diray franchement, Monsieur, que ces considérations m'ont aussi fait venir l'envie d'apporter à cest ouvrage le peu d'industrie que Dieu m'a donné, ayant l'honneur d'estre du Diocèse de ce S. Evesque, et ayant esté Disciple de son digne Successeur, et de plus voyant l'estime que les grands Autheurs qui ont esté depuis 400 ans, font de cest homme qui semble en ce temps presque ensepvely soubz les bastiments des nouveaux. Je ne vous dirai point ce que vous scavés mieux que moy, *que ce sera un livre tout nouveau que vous donnerez au public, puisque l'on n'a point encore veu les œuvres d'Ivo en un corps ensemble et encores ayant des pièces qui n'ont point esté imprimées*, comme j'ay apprins que vous avés. Je vous prie de faire toute la diligence possible pour en trouver de ceste sorte, car cela embellira bien l'ouvrage. Je suis après deux personnes qui se ventent d'avoir quelques Manuscrits non encores imprimés, mais je désespère quasi de les pouvoir obtenir. L'un est un Religieux de S. Benoist que je congnois; mais il désire auparavant faire imprimer deux ou trois Epistres Manuscriptes d'Ivo dans un livre qu'il compose, auquel ces deux Epistres servent beaucoup. L'autre est un Libraire de ceste Ville qui m'a dit avoir quelques Sermons MMSS. d'Ivo, mais il fait semblant de les vouloir faire imprimer quelque jour. En attendant les augmentations de cet ouvrage, nous allons commencer avec la grâce de Dieu par le Décret, et comme on ne doibt commencer qu'au premier de Septembre, je seray bien ayse de scavoir votre advis sur quelques difficultez.

Nous allons commencer par le Prologue d'Ivo sur son Décret, lequel Prologue est la dernière de ses Epistres, mais par ce qu'elle ne doibt pas estre là, nous le mettrons devant le Décret. Il me semble que le tiltre du premier Livre, ou de la première Partie est trop simple, et qu'il ne seroit pas mal ainsi *D. Ivonis*

Carnoten. Episcopi Decretorum (vel Decreti) *Pars I. de Fide et Baptismate, etc., Caput I, etc.*

De plus, je croy qu'il ne seroit hors de propos de travailler à une table pour tout le livre. Car encores qu'il y ait pour le Décret des tables au commencement de chaque partie, elles ne sont neamoings que pour les matières généralles, et il y a beaucoup de choses dans le corps du livre, que l'on aurait bien de la peine à trouver sans table. Cela se peut faire en corrigeant le livre feuille à feuille, à mesure que l'on l'imprimera. J'attens vostre response là-dessus. V. S. de Goussainville. De Paris ce 18 Aoust 1646.

Altera Goussainvillæ epistola, quâ Carnutenses in Ivonis operibus publicandis, operam collocasse, atque Souchetum Decretum misisse agnoscit.

MONSIEUR, J'ay receu celle que vous m'avés fait l'honneur de m'escripre, pour response à laquelle, je vous diray que ce m'est un redoublement de joye de veoir que tant de personnes de Chartres travaillent à faire revivre la mémoire de leurs anciens Evesques. Neantmoins je croy, sauf meilleur advis, que ce seroit une chose de très-bonne grâce, si les œuvres d'Ives de Chartres estoient dédiées par vous à M. de Chartres. Vous en scavés bien la raison, estant ce livre une pièce de grande conséquence. Je vous prie d'y apporter tout le soin que vous pourrés, nous ferons de nostre côté ce qui sera en nostre pouvoir.

Depuis ma dernière on m'a fait veoir un *Chronicon* d'Ives de Chartres, qui est intitulé de la sorte : *Incipiunt excerpta Ivonis Venerabilis Episcopi Carnoten. imprimis de gestis quorumdam regum Assyriorum, et de gestis Romanorum Imperatorum, et ad ultimum de Carolo Magno Rege Francorum et ejus filio Ludovico Pio*, et ensuite est le petit *Chronicon d'Ivo De Regibus*

Francorum. Cela m'oblige de vous importuner pour scavoir si les vostres sont conformes à ces deux là.

Je vous diray encores que depuis le *Decretum que vous nous avés envoyé*, j'en ay trouvé un autre qui est de la mesme impression et de la mesme année, mais l'Epistre Dedicatoire n'est pas semblable à l'autre, quoyqu'elle soit dédiée à la mesme personne par le mesme; mais le subjet de l'Epistre est dissemblable. Je n'en ay peu trouver de raison, sinon que l'Autheur en ceste dernière a voulu s'estendre sur les louanges du Roy d'Espagne, et l'a faicte pour estre mise aux livres qui se débitteroient dans les terres du Roy d'Espagne : et l'autre qui est incomparablement plus belle et plus ample, pour envoyer partout ailleurs. Je vouldrois bien sçavoir si vous n'en avés rien veu, et ce que nous debvons faire là-dessus, etc. V. S. De Goussainville, Prestre. De Paris ce 1er Septembre 1646.

Epistola D. F. F. le Febure, quâ Soucheto offert opera Ivonis MS. quæ in Bibliotheca S. Dionysii Remensis asservantur.

MONSIEUR, Si plusieurs affaires que j'ay trouvé icy à mon retour, ne m'eussent osté le ressouvenir de la promesse que je vous avois fait de regarder nos MS, s'il y avoit quelque chose d'Ives de Chartres, j'aurois esté plus prompt à l'entretenir, mais j'espère que vous me pardonnerés plus volontiers, que moins elle procède du défaut d'affection de vous rendre quelque service, estant très-véritable que je souhaitte ardamment les occasions de vous faire paroistre la recongnoissance que j'ay et auray toute ma vie de l'honneur et de l'amour que j'ay receu de vostre part sans l'avoir premièrement mérité en aucune façon. Aussi tost la vostre receüe de la part de M. le Marquis de Rothelin, j'ay cherché le MS que nous avons d'Ives de Chartres, dans lequel j'ay trouvé les Traictés contenus dans le mémoire inclus en celle-cy. Si vous trouvés qu'il y aye quelque chose

qui n'aye pas esté imprimé, le tout sera à votre service et entière disposition, car je désire estre en tout et partout. V. F. F. le Febvre. De S. Denys ce 21 Septembre 1646.

Epistola Typographi, quâ San-Genovefanum ex-Abbatem apud ipsum ivisse scribit, eique cùm Decreti, Ivoniani quaterniones impressos vidisset, ad fratres suos Valeiacensis scripturum se pollicitum esse, ut MS. eorum Decretum Soucheto sicut & alia edenda traderent : & interim auctoris espistola cudendas postulat.

MONSIEUR, J'ay différé de vous escrire croyant que ne seriés à Chartres, mais aux champs. Je vous diray qu'il est venu chez moy un Religieux de Saincte-Geneviefve, qui estoit Abbé il y a trois ou quatre ans, lequel voyant comme nous travaillions sur le *Decretum*, il me loua grandement mon ouvrage, et m'asseura d'escrire à leurs Religieux de S. Jean-en-Vallée, lesquels avoient un *Decretum* MS. et quelques autres œuvres MS du mesme autheur. Je lui parlay de vous, et que vous preniés grand soin à l'ornement dudit ouvrage, il me dist qu'il avoit l'honneur de vous congnoistre et que puisque ainsi estoit, il escriroit qu'on vous donnast lesdits MS. Je ne sçay s'il l'aura fait. Je vous prie aussi que si vous avez le commencement des Epistres acommodées comme vous désirés qu'elles soient, de me les envoyer, d'autant que bien que l'on travaille sur le *Decretum*, je ne laisseray de faire travailler d'un autre costé sur les Epistres, affin que si cela se peut, notre ouvrage soit fait à Pasques. Vous me ferez un singulier plaisir de m'envoyer lesdites Epistres. Nous avons aussi faict escrire par ledit Religieux au Monastère de S. Quentin de Beauvais, affin d'apprendre s'il n'y a pas des MS. Je vous prie de me faire response. Ce qu'attendant je suis, V. Cottereau. De Paris, ce 18 octobre 1646.

Epistola Goussainvillæ, quâ Souchetum in Ivone restituendo laborasse fatetur, ab eo vitam illius præsulis expetit, ejusque MS. Epistolas, cùm ipsis careat.

Monsieur, Il y a longtemps que je me suis donné l'honneur de vous escripre, parce que je n'ay pas voulu interrompre *le travail que vous faites pour Ives de Chartres.* Maintenant que je sçay que vous estes sur la fin, suivant le temps qu'avez mandé à Monsieur Cottereau par vostre dernière, j'ay esté bien ayse de vous escripre ce mot, pour vous dire, que je trouve en ceste ville plusieurs MSS. tant des Epistres, qu'autres. C'est pourquoy je voudrois bien sçavoir quels sont les MSS. que vous avés trouvés pour faire imprimer et m'en mander les tiltres si faire se peut, affin *que si se sont les mesmes que nous avons trouvé, nous ne nous en mettions davantage en peine.* Je voudrois aussi bien sçavoir si vous faictes des Notes sur toutes les Epistres, ou seulement sur celles que vous avés trouvées MSS. On m'a dict qu'il seroit bon de faire une espèce de Chronologie de toutes les Epistres pour marquer le temps ausquels elles ont esté escriptes. Je fus hier à la Bibliothèque du Roy où l'on me bailla un MS. dans lequel il y a trois Sermons qui n'ont encore esté imprimés, à sçavoir *de Oratione Dominica, de Symbolo Apostolorum, de Adulterino habitu.* Nous avons encore trouvé le Décret MS. dans la Bibliothèque de S. Victor, sur lequel nous corrigeons l'imprimé. Au reste on m'a dict qu'il devoit y avoir beaucoup de MSS. à Chartres, et aux Abbayes des environs qui ont estée fondées par Ives de Chartres. Je vous prie d'en faire toutes les perquisitions que vous pourrés, et surtout d'envoyer au plus tost ce que vous avés de prest, d'autant que Monsieur Cottereau veut faire commencer un second volume; car le livre sera ainsi divisé, et par ce moyen on pourra travailler facilement à tous les deux en même

temps et correctement : car il y aura deux Alphabets, deux Commencements, etc. *Je désirerois aussi bien sçavoir si vous travaillés à la vie d'Ives de Chartres et si vous en avés de bons mémoires.* En attendant vostre response, etc. Je vous prie d'envoyer *les Epistres imprimées que vous avés pour servir de copie* parce que nous n'en avons point. V. S. De Goussainville. A Paris, ce 22 Novembre 1646.

Altera Goussainvillæ epistola, quâ in Ivone reparando Soucheti laborem excitat et urget.

MONSIEUR, Je suis bien resjouy d'apprendre par la vostre que vous estes en meilleure santé que vous n'avés esté. Je prie Dieu de bon cœur qu'il vous la donne encores plus parfaicte et pour sa gloire, et pour *continuer le travail que vous avés commencé pour le service de son Eglise*, lequel je vous asseure ne sera pas petit. C'est le sentiment des habiles gens qui se réjouissent de sçavoir que l'on travaille à cela. Je fais toute diligence pour recouvrer des MMSS. de quelques œuvres non encore imprimées ; mais il est assés difficile. On m'a fait veoir depuis peu un Commentaire fort ample sur les Psaulmes que l'on tient par tradition estre d'Ives de Chartres, mais cela est assés difficile de croire, n'y ayant point de nom, et n'y ayant aucun Autheur qui en aye jamais faict mention. Je voudrois bien sçavoir si vous n'en avés point ouy parler autrefois. On m'a promis encore de faire venir un *Chronicon* MS. fort ample, lequel j'attends avec grande impatience. J'ay trouvé sept ou huict MMSS. des Epistres, mais je croy que Monsieur Juret les a toutes feuilletées quand il a fait imprimer les dernières. Au reste je vous conjure d'avoir soing de vostre santé, affin de pouvoir travailler à *vostre ouvrage*. Vostre, etc. De Paris, ce 5 Décembre 1646.

Alia Goussainvillæ Epistola, quâ Souchetum urget ut Ivonis Epistolas quàm poterit ociùs Parisios ad se mittat.

MONSIEUR, Quoyque le temps que vous me marqués en vostre dernière pour nous envoyer les Epistres d'Ives de Chartres ne soit pas de beaucoup expiré, néantmoins nostre Libraire m'a obligé de vous escripre et vous prier de les envoyer le plus tost que pourrés, attendu qu'il désire commencer par là le 2. Tome des œuvres d'Ives de Chartres. C'est de quoy je vous supplie par ce mot, etc. Vostre, etc. De Paris ce 5 Janvier 1647.

Typographi Epistola Ejusdem argumenti.

MONSIEUR, Celle-cy est pour accompagner la lettre de Monsieur de Goussainville et pour vous prier conjoinctement avec luy *de nous envoyer ce que nous attendons de vous, qui sont les Epistres d'Ivo*, d'autant qu'elles nous sont grandement nécessaires pour advancer et faire despescher nostre ouvrage. Si ne pouvés nous tout envoyer, envoyés-nous au moins ce que vous en avés de faict. Cela me cause un grand retardement en l'advancement de l'ouvrage, et me feroit plus de tort si à present que toutes les Festes sont passées et que nous sommes dans les belles Sepmaines pour le travail, je ne pouvois pas faire travailler sur les Epistres. Pour ce que vous m'avés mandé que l'on pourroit faire des faultes au folio, et réclame, cela n'arrivera pas, pour ce que nous y donnerons bon ordre, etc. Vostre, etc. De Paris ce 5 Janvier 1647.

Alia Goussainvillæ Epistola, quâ Ivonis Epistolas à Soucheto accepisse se agnoscit & ab eo summa earum capita & alia expostulat.

Monsieur, Je fus hier heureusement à la rue S. Jacques où je receus de Monsieur Cottereau un mot de vostre part, qui me mit beaucoup en peine, voyant que vous me mandiés que *vous aviés envoyé les Epistres d'Ives il y avoit quinze jours;* je priay ledit sieur Cottereau d'aller veoir au Messager de Chartres, et d'apporter le paquet qui estoit demeuré à l'hôtellerie depuis ce temps-là. Pour response donc je vous dirai : Premièrement que je croy qu'il ne faut pas changer l'ordre des Epistres comme elles ont esté imprimées la dernière fois, etc. 2. Pour les diversités que marqués par une ligne au dessoubs, je croy qu'il sera bon de les mettre par un, *aliter,* à la marge. 3. Pour les années que vous cottés de Baronius, je croy que cela sera fort utile, mais je vouldrois qu'il y en eust autant à toutes les Epistres si faire se pouvoit, etc. Au reste je vouldrois bien avoir vostre advis sur deux ou trois poincts qui m'embarrassent un peu, parce que je m'en voy pressé par plusieurs personnes de capacité. Premièrement s'il ne seroit pas bon de mettre en tiltre un sommaire de chaque Epistre, qui contiendroit en deux ou trois articles séparés par nombres, tout ce qui seroit contenu en ceste Epistre, etc. Mais il faudroit que cela fust faict par une personne qui eust bien leu et possédast parfaictement les Epistres d'Ives, comme vous, et si vous en vouliés prendre la peine, vous rendriés je m'asseure un grand service à l'Eglise. II. Pour le Décret, comme il est tout remply de faultes, et fort différend en beaucoup de lieux du MS et des originaux, ne seriés-vous pas d'advis qu'on fist des Notes pour mettre à la fin, par lesquelles on remarqueroit ces choses, lesquelles Notes on vous feroit veoir avant que de les imprimer. III. Je vous prie de faire mettre au net *le Sermon MS. que vous*

avés sur le Symbole et me l'envoyer. De tout ce que dessus, je me soubmets à vostre jugement. Vostre etc. A Paris, ce 24 janvier 1647.

Alia Goussainvillæ Epistola, quâ Souchetum ut nuncupatoriam componat, monet.

JE vous supplie de me mander si vous ne ferés pas l'Epistre dédicatoire, et si vous y travaillés, d'autant que *ç'a toujours esté mon intention et que le livre fust soubz votre nom, comme de celuy quy a le plus utilement travaillé et qui a donné le dessein du Livre,* outre que cela est digne de vostre qualité. C'est ce que je souhaite de tout mon cœur. Vostre etc. A Paris ce 11 May 1647.

Alia Ejusdem Epistola, quâ Ivonis vitam à Soucheto compositam San-Genovefano canonico tradidisse scribit, ut ex illâ et commentariis à Fani-Quintiniani conventu missis novam ederet, et Blondello ministro responderet etc.

MONSIEUR, Enfin nostre ouvrage s'en va achevé, il ne reste plus que les tables. Il eust esté à propos que vous en eussiés faict une de vos Notes : mais puisque vou ne l'avés pas faict, il faudra l'insérer parmy les autres. *Pour ce qui est de la Vie, nous avons esté longtemps en peine pour cela, d'autant que j'eusse esté bien ayse qu'on eust mis la vostre. Mais d'autant que l'on a envoyé plusieurs mémoires nouveaux de S. Quentin, un Religieux de Sainte Geneviefve en a faict une toute nouvelle et fort ample de la vostre et desdits mémoires; Joinct qu'il a fallu respondre à un Livre fait depuis peu par un Ministre nommé Blondel qui a fort mal mené Ives de Chartres.* Nous avons recouvré ce Livre et examiné entièrement : de sorte que dans la Vie on respond à toutes ses

calomnies. C'a esté une chose dont nous ne pouvions pas nous défendre au jugement des habiles hommes. *Vous trouverés quelques fautes d'impression dans vos Notes : pource qu'ellés estoient assés difficiles à lire et que M. l'Imprimeur n'a pas voulu se donner la peine de les faire veoir en les imprimant.* Je remets tout l'ouvrage à M. Cottereau, estant obligé d'aller à douze lieues d'ici pour un temps. Cependant je me recommande à vos prières, et suis, Vostre etc. A Paris ce 12 Juillet 1647.

Epistola Typographi, quâ rationes quæ eum moverunt, ut libri dedicationem D. Frontello committeret, aperit.

Monsieur, J'ay receu la vostre du dernier du passé par laquelle j'ay veu que c'est avec toute sorte de justice que vous avés droict de vous plaindre des faultes qui sont passées dans vos Notes, que j'ay fait insérer dans les œuvres d'Ives de Chartres, et *de ce que j'ay laissé aller la Dédicace à des personnes qui n'y ont que fort peu, ou rien du tout apporté du leur. Je n'ay aucune excuse à vous faire de cela* que ce qui *suit. Le sujet pour quoy je me suis laissé emporter que ces Messieurs feissent l'Epistre est qu'il m'avoient promis de m'en faire vendre un grand nombre, et que leur Chapitre tenant à Paris au dernier mois passé, ils en feroient prendre à tous leurs Religieux*, mais j'ay congneu tout le contraire. Car ils eussent bien voulu, mais sans argent et en pur don, leur en ayant fourny quelques uns qu'ils m'avoient promis me payer, de quoy je ne puis estre payé, non plus que de la somme de mil ou douze cens livres que leurs maisons me doibvent, etc. J'attendray sur ce vostre volonté, et tout ce que vous jugerés à propos de faire, vous asseurant que tout le regret qui me restera, c'est de vous avoir mécontenté, etc. Vostre, etc. De Paris ce 12 Octobre 1647.

Epistola patris Typographi, quâ San-Genovefenses canonicos nil operi contulisse nisi ratione laboris Soucheti, scribit.

MONSIEUR, Je suis extremement fasché du peu de satisfaction qu'avés de l'Impression d'Ivo, et encores plus de *l'Epistre laquelle debvoit estre en vostre nom, ou de M. de Goussainville, puisque vous luy en aviés donné la permission, et non à ces Messieurs de Saincte-Geneviefve qui n'y ont rien contribué qu'au sujet de vostre travail.* Mon fils véritablement pouvoit oster ceste difficulté s'il eust creu votre advis, etc. De Paris ce 12 jour d'Octobre 1647.

Epistola D. Sauvagii, Prioris cœnobii S. Victoris Parisien, ad Souchetum, quâ nullum MS. mutuo datum San-Genovefanis canonicis affirmat.

MONSIEUR, Je suis obligé d'advoüer que si tost que j'ay eu l'honneur de vous congnoistre, j'ai sceu que travaillés sur Ives de Chartres pour le faire réimprimer, ce qui fut au premier voyage, que *l'affaire que vous avés eue en main* m'obligea de faire à Chartres, il y a bien quatre ou cinq ans. Je sçay de plus qu'on travailloit il y a peu à ladite impression, pour ce que le Bibliothécaire de nostre maison a fourny un Décret à un Ecclésiastique qui s'appelle M. de Goussainville, qui demeure aux Incurables; et ce à la prière que nous en a aicte M. de Bassancour, auquel sieur de Goussainville nous avons encore presté du depuis sur autre Récépissé les œuvres d'Ives de Chartres de nostre Bibliothèque, toutes pleines de Notes e observations faictes sur lesdites œuvres et escriptes de la main de deffunct le P. Picart nostre Confrère, à condition qu'il seroit fait mention dans l'imprimé que lesdites Notes estoient dudit P. Picart. A quoi ledit sieur de Goussainville s'est obligé par

escript. Nous ne sçavons pas encore s'il l'a faict. *Mais du costé des Religieux de Sainctc Geneviefve, ni du P. Fronton, je vous puis assurer que nous ne leur en avons communiqué quoy que ce soit, etc.* Vostre, etc. F. Sauvage. De Paris ce 6 novembre 1657.

Epistola amici cujusdam Soucheti, quâ Goussainvillæ factum arguit.

MONSIEUR, *Ce n'est pas sans sujet que vous blasmez le sieur de Goussainville;* car nous avons apprins qu'il est encores plus coupable de l'injure qui vous a esté faite que peut-estre vous ne pensez. Les Messieurs avec lesquels il demeuroit aux Incurables (où il n'est plus, et qui n'en sont pas restés trop satisfaits) nous ont dit qu'il avoit fait beaucoup de choses à leur insceu, *et que c'estoit lui qui avoit adressé le Libraire au P. Fronton, dont ils le blasment, et il est impossible que l'Epistre liminaire dont est question, aye esté mise à son insceu.* Cela a esté concerté entre eux, etc. Vostre, etc. E. S. Ce 19 Novembre 1647.

Epistola F. I. Frontonis ad Souchetum, quâ plagium suum diluere contendit.

F. I. Fronto D. Soucheto.

PERVENIT ad aures meas, Vir Clarissime, multos Carnutùm adversùm me conqueri, quòd opera Ivonis præsuli vestro illustrissimo ausus sum meo nomine nuncupare, tamquàm indignum sit viro religioso, tibi propter fratres suos, hoc est ejusdem secum instituti multis titulis obstricto, in messem alienam falcem injecisse. Doluit mihi, fateor, quàm maximè, cùm ista inaudivi. Nemo enim omnium hominum est, quem te pluris faciam, et quem minùs offensum velim, tùm ob ea quibus fratres meos cumulasti beneficia, tùm verò ob raram eruditionem quam in te semper et reveritus et exosculatus sum. Si

tamen per te mihi liceat, contrà calumniam, quæ undè sit, nomen meum injustè lacerat, pauca dicere, spero te quàm primùm excusatum habiturum, quem falsus rumor proscindit. Quam Ivonis nostri operibus præfixi *vitam, non edidi, nisi importunis, et Typographi, et ejus qui editioni præerat, D. de Goussainville, precibus fatigatus.* Scriptum enim voluere in ea, non tantùm quod nominis patri et matri Ivonis, sed etiam quæ ejus studia, quæ professio, quis collector, cæteraque non pauca, quæ mihi comperta esse noverant. Deindè cùm diebus abhinc aliquammultis D. Blondellus in libro *de Formula Regnante Christo*, durè omninò in Ivonem invectus sit, sustinueritque Philippum ac Bertradam tandem aliquandò consentiente Summo Pontifice legitimo matrimonio fuisse conjunctos, ei saltem obiter responsum oportuit. Hæc omnia egimus *et multa alia hactenùs indicta*, quæ tùm ex manuscriptis, cùm ex editis authoribus extraximus. Quod autem aiunt me illam ad verbum ferè ex eâ quam exarasti, excripsisse, tute ipse agnoscis, V. C., quàm id falsum sit, nec opinor falsiloquis hominibus fidem habere, qui ejus rei conscius es. Neque verò mihi tàm curta suppellex, ut si quid edendum censeam, ab alio mihi mendicandum sit. Sed quid vita illa, pro tuis doctissimis annotationibus, ut hanc tibi vindices? Et sanè non est tanti ut propterea mihi lis movenda sit. Venio ad *Dedicationem*, de quâ velim scias, V. C, *ei me manum non priùs admovisse, quàm certiorem me fecerint et Typographus et D. de Goussainville te huic operæ nuntium remittere.* Neque est undè quis existimet me in alienum jus involasse, qui consideraverit *me solum huic editioni promovendæ adlaborasse :* huc et illuc *itasse Bibliothecas evolutum, ut addenda si que essent invenirem. Denique cudendo libro me solum unà cum D. de Goussainville præfuisse, ex quibus constat pro meo hîc jure egisse.* Quàm tamen ægrè adductus sim ut id facerem, *testes habeo* prædictum *D. de Goussainville et Typographum*, quibus suadere volui ut hanc provinciam assumerent. Sed cùm gratias indè sperassem, ca-

lumnias repensum ivere nonnulli, adeò ut me tamquàm furem manifestarium traducant vestrâ in urbe. Verùm adeòne vanum et inanis gloriolæ cupidum existimant, ut etiam detrimento aliorum eam mihi comparare velim? Satis mihi ad hanc aliundè ampla seges, si hoc œstro percitus sum, et vel in ipso Ivone. Malè certè operam meam repensant, quam meis, non alienis excolendis fœtibus, meliùs, aut saltem tutiùs collocassem. Sed tu, V. C., linguas nomini meo detrahentium comprime, neque credas famæ tuæ aut existimationi me invidisse, quòd præfatiunculæ nomen meum subscripserim. Exegisti tuis eruditissimis observationibus monumentum ære perennius, cui laudes debitas sæpiùs persolvo, tantùm abest ut ei quicquam deterere velim, tantusque tui amor, et tanta æstimatio animum meum incessivit, ut velis nolis, tibi addictus simus tuique observantissimus Deo dante, victurus sim. Vale. Lutetiæ Parisiorum 10 Kalendas Decembris 1647.

Epistola Typographi, quâ ipsi D. Fronto minas intentat, et suam, Souchetique Epistolas auferri & supprimi, ac tertiam substitui, consentit.

MONSIEUR, Celle-cy est pour vous donner advis, comme depuis que j'ay mis vostre Epistre au jour, et que j'en ay faict courir dans les œuvres d'Ives de Chartres, les Religieux de Saincte-Geneviefve se sont remués, et le P. Fronteau est venu chez moy, et m'a dict qu'ils avoient résolu de ne pas souffrir que l'on mist au jour une Epistre si calomnieuse, ainsi l'appellent-ils, à tout leur Ordre, qu'estoit celle que vous voulés qui soit mise dans lesdites œuvres, et que pour cela s'ils aprenoient que j'y en misse davantage, ils m'enverroient un commissaire chez moy pour faire saisir mon Livre, et m'enver roient quérir par Monsieur le Lieutenant Civil pour me faire prendre et payer une grosse amende, et qu'ils avoient assés de Justice pour cela. Et pour leurs raisons disent *qu'on les a priés*

de faire l'Epistre, quoy que cela ne soit pas, et ainsi ils en disent autant de la Vie, quoy que cela ne soit pas, et m'ont dit qu'ils ne se soucient pas que leur Epistre soit dans le Livre, que l'on l'oste, que l'on y en mette une autre de qui que ce soit, pourveu qu'elle ne leur soit point déshonoraire, ils ne s'en soucient pas. C'est pourquoy vous peserés un peu toutes ces choses, et me manderés ce que désirés que je fasse, etc. Vostre, etc. De Paris ce vingt-huictième Novembre 1647.

Alia Typographi Epistola, quâ Ivonis editionem Soucheto & Goussainvillæ tribuit.

MONSIEUR, Je recongnois que *ces Messieurs n'ont eu droict de s'attribuer l'honneur qui ne leur appartient pas*, n'y ayant personne qui en sçache mieux la vérité que moy, qui ay conduit tout l'ouvrage depuis le commencement jusques à la fin. Et à dire vray, le *premier honneur de tout l'ouvrage et celuy qui a le plus travaillé, vous est deub et vous appartient.* Cela ne se peult disputer, car l'on le veoid. *Le second pour le soing de l'ouvrage appartient à Monsieur de Goussainville*, et je ne veux confessant la vérité, dire autrement, que *ces Messieurs ont trouvé (comme l'on dit en commun proverbe) leur pourpoint tout taillé.* Je ne vous en dis rien davantage, attendant response, je suis Vostre, etc. De Paris ce 9 Décembre 1647.

Alia Typographi Epistola, quâ nihil correctioni operum Ivonis contulisse S. Genovefæ religiosos asserit.

MONSIEUR, J'ai receu la vostre du 11 du courant, par laquelle vous me mandés que les Religieux de Saincte-Geneviefve vous ont dit que *nous les avions priés de faire l'Epistre et la Vie (d'Ives).* Il est bien vray que nous avons été chez eux, comme en beaucoup d'autres lieux, pour sçavoir s'il ne se trouveroit rien des œuvres de l'Autheur; mais il faut

que *le P. Fronteau advouë, qu'il nous dit après avoir leu la Vie, qu'il avoit tout autre chose à y mettre que ce que vous y avés mis*, et ainsi sur ce dire, nous nous laissâmes emporter, *et ont grand tort de dire qu'ils ayent travaillé à la correction du Livre, car ce n'a esté en aucune façon, etc.* Pour ce qu'ils disent qu'ils ont presté un Décret, il est vray, mais ce n'a pas esté pour se servir du Livre, ains pour prendre dedans une table manuscripte, qui estoit telle que celle que nous avons mis à la fin de nostre Décret, laquelle je vouldrois que l'on n'y eust pas mise, d'autant que je l'eusse faict faire d'une autre façon, etc. Vostre, etc. De Paris, ce 14 Décembre 1647.

Epistola D. Lucæ D'Achery, Monachi Benedictini & Monasterii S. Germani Pratensis secundùm Parisios Bibliothecarii, quâ nulla Ivonis opera è bibliotheca ejusdem Domus D. Fronteau communicasse testatur.

MONSIEUR, Pour satisfaire à vostre demande, *je vous asseure que le Père Jean Fronteau, Religieux de S. Genevíefve, ne m'a jamais requis ny pas un des nostres, d'aucuns Manuscripts des œuvres d'Ives de Chartres*, bien moings luy en aye presté, mais seulement à Monsieur de Goussainville, lequel ayant la conduitte de l'impression des œuvres du mesme Evesque, en a emprunté de nous plusieurs volumes tant Imprimés que Manuscripts, et pour cet effet il se trouvoit presque tous les jours en nostre Bibliothèque, spécialement pour confronter les passages cités dans le Décret, à quoy il a beaucoup travaillé, etc. Vostre, etc. De S. Germain-des-Prez ce 23 Septembre 1649.

Multò plura addere testimonia possem, quibus injuriam, calumniarumve umbræ, quas D. Fronto effinxit, veritatis luce dissiparentur. Verùm cùm ex iis quæ superiùs retuli, omnia

viri alioquin eruditi argumenta refellantur, fucus quem ad credendum proclivioribus facere conatus est, diluatur, ipsius elevetur fides, et quibus me aspergit convitia detergantur, ultrò illa dimitto. Videant nunc recti rerum æstimatores, quid in Ivonis operibus concinnandis, aut publici juris faciendis, contraxerit pulveris, aut laboris impenderit contendens meus, cùm nihil omninò temporis in illis sive purgandis, sive edendis insumpsisse disertè dicatur : et quo jure, quod suum profitetur, universum illius scriptoris opus, sibi vindicare, absque plagii, quod tanto nisu à se avertere contendit, suspitione, potuerit, æquâ lance ponderent, et discussis hînc indè utriusque rationibus, veritati obsequantur, et cuique quod suum est tribuant. Hoc est unum quod ab ipsis expostulo.

SVPER APOLOGIA VENERABILIS
viri D. D. Soucheti Doct. Theol. et insignis Eccl. Carnot. Canonici

P. Φροντομαςτιξ.

SI quid Frontis habes, habeas, Frontelle, pudorem;
Et plagii culpam confiteare tui.
Hactenus admissum sperasti, perfide, crimen
Posse tegi, sed jam frausque dolusque patent.
Nam tua Souchetus brevibus mendacia chartis
Prodidit, et facinus dissimulare nequis.
Silicet undè tibi nomenque decusque superbus
Quæsieras, ingens dedecus indè refers.
Siccine te fratrem fratres docuêre modesti?
Siccine tu, Fronto, relligiosus homo es?
Siccine non meritos audax tibi sumis honores?
Quodque tuum non est, ambitiosè, rapis?
Redde suas avibus fallax cornicula plumas,
Nec magis Ivonem dixeris esse tuum.
An quia te furem Soucheti pagina monstrat,
In Carnutæos aspera verba jacis?
Anne Poëtastros, asinosque vocare licebat
Quamquàm tu linguæ crederis esse malæ?
Veriùs ergo tuo capiti cano talia demens,
Quæque aliis aptas nomina, sume tibi.
Ipse nefas agnosce tuum, scelerisque peracti
Pæniteat, naso sed tamen ira cadat.
Intereà Ivonem, non ut Frontonis, at ipsum
Ut Souchetæum nos veneremur opus.

Sic sua dum libro constabit gloria, longùm
Vivet, et authoris fama perennis erit.
At tu, Fronto dicax, jubet ut lex Flavia, noto
Pro plagio, plagis excipiare meis.

G. B.

IN FRONTONEM
APOLOGVM EPIGRAMMA.

QUid querreris Fronto plagii insimularier? undè
Te deportandum pœnitet esse reum;
Si Cathedralitii te vox premit, atque Cucullæ
Cum pudet, indignum te fore fortè refers:
Andabatesque feris, furis ut tibi conscius acti
Criminis, Authorum nomen inîsse putant.
An tuus est, qui se Carnutûm munere gaudet
Exhibitum, minor est te repetente liber:
Nec tuus è Gersen Kempensis prodiit; at quod
Prodidit, indè pium tu mediteris Opus.
Desine Gersenium et tibi sic addicere Ivonem,
Utrumque ignoras, Fronto, et uterque negat:
Et quos vindicibus tentas agitare querelis,
Fronte vel oppositâ Zo le ferre nequis;
Hinc malè quos carpis te contrectasse probatur,
Dùm plagii crimen sustinuisse doles.
Sic sua Soucheto est redivivi gloria Ivonis,
Frontonisque suam Flavius ipse dabit.

T. C.

IN F. I. FRUNTELLI
REGULARIS S. GENOVEFÆ
Parisiensis canonici adversùs D.
Souchetum D. Ivonis Carnu-
tensium Episcopi operum
restitutorem furentis,

ANAGRAMMA.

Ioannes Fruntellus
Nonne furit asellus.

JAM vultus obnube tuos, Fruntelle, pudendas
  Souchetus fraudes, furtaque nota facit.
Percitus undè furis velut œstro insulsus asellus :
  Nil mirum cùm illud nomina versa notent.
Nonne furit, parient si convertantur, *asellus.*
  O quàm præclarum est hoc anagramma tuum !

P. D. C. S. M.

IN EUMDEM IN POETASTROS
Carnotenses debacchantem.

FRonto Poëtastros censes qui vera loquuntur;
  Virgilios, furto qui sine fronte favent.
Falsa placent, Fronto; verax ego malo videri,
  Quàm furtum reticens, esse Poëta tibi.

P. D. C. S. M.

IN EUMDEM ADVERSUS
Typographum post funus sævientem.

DEsine supremo functis imponere fato,
  Fronto, furta patent, tu licet illa neges.
Nùm stultum in larvam tanta exardescere bili,
  Respondere cui Parca severa negat?
Ne mirere igitur temet si dixero stultum,
  Larvæ cum vanæ prælia, *Larva,* moves.

P. D. C. S. M.

IN FRONTONIS EMENTITUM
nomen.

HAud rectè plagio quereris lædi, optime Fronto,
  Committis proprio nomine cùm plagium.
Frontellus fuerat gentis tibi nomen avitum :
  Dicier at falso nomine *Fronto* placet.
Cùm simulas nomen, numquid plagiarius audis,
  Alterius furto dùm malè nomen aves?
Sed magè Soucheti furaris cùm arte laborem,
  Abdere tu plagium, dic mihi quî poteris?
Qui semel est mendax, mendax hic semper habetur.
  Quidquid agas, *Fronto,* crederis absque fide.

F. D. C.

Achevé d'imprimer le XXV Juillet M. DCCC. LXXVI.

Par Édouard Garnier, Imprimeur à Chartres.



PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR. 6 volumes grand in-8°, ornés chacun de nombreuses gravures.

Prix de chaque volume . . . . 10 fr.

Les tomes III et IV sont épuisés.

En cours de publication, tome VII.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR. 5 vol. gr. in-8°.

Prix de chaque volume . . . . 10 fr.

Le tome I est épuisé.

En cours de publication, tome VI.

STATISTIQUE ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR. *Indépendance gauloise et Gaule romaine*, par M. DE BOISVILLETTE. 1 fort vol. gr. in-8°, orné de gravures, de médailles, de monuments celtiques et de deux cartes . . . . 12 fr.

L'époque traitée dans ce volume forme le tome Ier de la *Statistique archéologique* dont la Société entreprendra plus tard la suite.

STATISTIQUE SCIENTIFIQUE D'EURE-ET-LOIR. 1re partie : *Botanique*, par M. ED. LEFÈVRE fils, membre de la Société de Botanique de France. 1 vol. gr. in-8° . . . . 8 fr.

2e partie : *Zoologie, Ichthyologie, Ornithologie*, par MM. MARCHAND et LAMY . . . . 4 fr.

3e partie : *Lépidoptères*, par M. ACH. GUENÉE . . . . 8 fr.

CARTULAIRE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES, publié d'après les Cartulaires et les titres originaux, par MM. E. DE LÉPINOIS et LUCIEN MERLET. 3 vol. in-4° . . . . 36 fr.

Cet ouvrage a obtenu le prix au Concours des Sociétés savantes en 1865 et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1866.

HISTOIRE DU DIOCÈSE ET DE LA VILLE DE CHARTRES, par J.-B. SOUCHET, official et chanoine de l'église Notre-Dame de Chartres, publiée d'après le manuscrit original de la Bibliothèque de Chartres. 4 forts vol. gr. in-8°.

Prix de chaque volume . . . . 12 fr.

PLAN DE LA VILLE DE CHARTRES EN 1750 . . . . 5 fr.

PLAN DE LA VILLE DE DREUX EN 1750 . . . . 5 fr.

INVASION PRUSSIENNE. — *Rapports des Maires du département sur les événements qui se sont passés dans leurs communes.* 1 volume petit in-8° . . . . 3 fr.